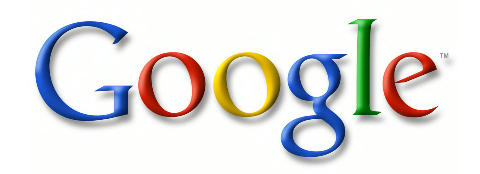





DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.





GRAMMAIRE

DES GRAMMAIRES

Imprimerie de Gustave GRATIOT, 11, rue de la Monnaie.

GRAMMAIRE
DES GRAMMAIRES

OU ANALYSE RAISONNÉE DES MEILLEURS TRAITÉS

SUR LA LANGUE FRANÇAISE

OUVRAGE

MIS PAR L'UNIVERSITÉ AU NOMBRE DES LIVRES A DONNER EN PRIX DANS LES COLLÉGES

PAR CH.-P. GIRAULT-DUVIVIER

TREIZIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REVUE ET CORRIGÉE

D'APRÈS LE NOUVEAU DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE

Augmentée d'un Aperçu critique sur ce Dictionnaire et de nombreuses explications

CONCERNANT

L'ORTHOGRAPHE DES MOTS D'ORIGINE ÉTRANGÈRE, LES SUBSTANTIFS COMPOSÉS, LE RÉGIME DES ADJECTIFS, LES PRONOMS DÉMONSTRATIFS, LA NOUVELLE ORTHOGRAPHE DE L'ACADÉMIE,

Et les hardiesses du style poétique et du style oratoire

Avec une solution explicite pour toutes les difficultés

PAR P.-AUGUSTE LEMAIRE

PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE AU COLLÉGE LOUIS-LE-GRAND.

TOME SECOND.

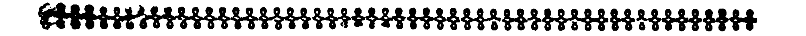
PARIS

A. COTELLE LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE SAINT-HONORÉ, 137.

1848





GRAMMAIRE

DES GRAMMAIRES.

ARTICLE XVII.

DU PARTICIPE EN GÉNÉRAL.

On appelle *participe* deux inflexions que les verbes reçoivent à l'infinitif. L'une est celle que l'on nomme *participe présent*, et l'autre, *participe passé*. (Lévizac, page 122.)

Le participe est ainsi nommé parce qu'il participe de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. Il participe de la nature du verbe en ce qu'il en a la signification et le régime : « Dieu *aimant* les hommes. » Il participe de celle de l'adjectif en ce qu'il qualifie le nom auquel il se rapporte : « Une femme *attachée* à ses devoirs. » (Même autorité.)

On divise les participes en deux classes, relativement aux temps qu'ils expriment. L'un prend le nom de participe présent, l'autre, celui de participe passé (393). Le premier se termine toujours en ANT : *aimant, ayant, étant*. Le participe passé a différentes terminaisons : *aimé, lu, souffert, soumis, craint, absous,* etc., suivant les verbes d'où il dérive.

---

(393) Quelques Grammairiens donnent au Participe présent le nom de Participe *actif*, et au Participe passé, celui de Participe *passif*; il ne serait pas difficile de prouver que ni l'une ni l'autre de ces dénominations ne sont exactes ; mais comme celle dont nous nous servons est la plus usitée, et que l'essentiel est de bien connaître l'emploi de chacun de ces participes, nous ne croyons pas nécessaire de nous attacher à démontrer le plus ou le moins d'exactitude de ces dénominations.

§ I.

DU PARTICIPE PRÉSENT.

Le participe présent offre plusieurs difficultés qui viennent de sa ressemblance parfaite, quant à la forme, avec l'adjectif verbal et avec le gérondif.

C'est en nous occupant des moyens de le distinguer de ses deux homonymes que nous établirons les règles qui leur sont applicables.

§ II.

DU PARTICIPE PRÉSENT ET DE L'ADJECTIF VERBAL.

On voit dans les ouvrages de J. Dubois (dit Sylvius), célèbre médecin, le premier qui ait écrit sur la langue française; dans ceux de Henri Étienne, le second des Étienne, le plus célèbre grammairien du XVIe siècle, au jugement de d'Olivet; et dans ceux de P. de la Ramée, connu sous le nom de Ramus, ce fameux professeur de l'Université de Paris; on voit, dis-je, que le participe présent se déclinait dans le XVIe siècle.

En effet, pour ne pas multiplier les exemples, qu'il serait facile de prendre dans les ouvrages imprimés à cette époque, il nous suffira de citer les phrases suivantes : « Pour ce que j'appelleray de « leurs oreilles *escoutantes* mal, à elles-mesmes, quand elles escou- « teront bien. » (HENRI ÉTIENNE, projet du livre intitulé : *De la Précellence du langage français*. Paris, 1579.) — « Et iceluy *ouvrants* « en certains lieux trouvèrent. » (RABELAIS.)

> Qui par les carrefours vont leurs vers *grimassants*,
> Qui par leurs actions font rire les passants. (Régnier, Satire II.)
>
> Ces enfants bienheureux, créatures parfaites,
> Sans l'imperfection de leurs bouches muettes,
> *Ayants* Dieu dans le cœur, ne le purent louer.
> (Malherbe, *les Larmes de S. Pierre.*)
>
> Si vos yeux, *pénétrants* jusqu'aux choses futures......
> (Le même.)

Qui a donc pu faire cesser l'usage de décliner le participe présent dans notre langue?

On croit généralement que c'est à la publication des fameuses *Lettres* de Pascal, en 1659, qu'il faut reporter l'époque de la fixation

de notre langue à cet égard. Arnauld enseigna le premier dans sa Grammaire générale, publiée en 1660, l'indéclinabilité du participe en ANT et l'accord des adjectifs verbaux; et l'Académie prononça le 3 juin 1679 : « La règle est faite, on ne déclinera plus les parti- « ticipes présents. »

Depuis ce moment, cette doctrine n'a point varié, et l'Académie dans les dernières éditions de son Dictionnaire, Beauzée, Vaugelas, d'Olivet et tous les Grammairiens modernes n'ont fait que la confirmer; mais en montrer l'époque ce n'est pas en faire voir la raison. Nous croyons donc rendre service à nos lecteurs en leur faisant connaître l'opinion motivée du petit nombre de Grammairiens qui en ont parlé.

Tous sont d'avis que le participe présent, toujours terminé en *ant*, est invariable, quels que soient le genre et le nombre du substantif auquel il se rapporte; et ils pensent que l'adjectif verbal, également terminé en *ant*, s'accorde toujours en genre et en nombre avec le substantif qu'il modifie.

Or, comme le participe présent et l'adjectif verbal qui ont la même terminaison sont quelquefois, l'un et l'autre, suivis d'un régime indirect, le point difficile est de savoir les distinguer afin d'éviter les fautes dans lesquelles on tomberait en rendant variable ce qui ne l'est pas, et en ne rendant pas variable ce qui doit l'être.

Le participe présent exprime, de même que tous les verbes, ou une action faite par le mot qu'il modifie, comme *allant, marchant, frappant,* ou une opération de l'esprit, comme *pensant, désirant.*

L'adjectif verbal exprime une qualité, une aptitude, une disposition à agir plutôt qu'une action : si le sens qu'il présente semble offrir quelquefois l'idée d'une action, c'est une action qui par sa durée, sa continuité, sa non-interruption, se transforme en manière d'être.

Quand je dis : « J'ai vu cette mère *caressant* son fils, » l'action que j'énonce est restreinte, elle a une durée limitée; un instant avant elle n'avait pas lieu; l'instant d'après elle peut cesser; donc *caressant* est un participe présent.

Mais si je veux peindre une qualité inhérente à la mère, une qualité qui, quoique ne se démontrant pas dans le moment par des actions, n'en existe pas moins dans le cœur ou dans le caractère, j'emploie alors l'adjectif verbal, et je dis : « cette mère est *caressante.* »

Cette différence entre *caresser* et *être caressant* est positivement celle qui existe entre le participe présent et l'adjectif verbal; c'est

dans cette nuance, souvent difficile à saisir, que consiste la plus grande difficulté.

Lorsque le participe présent est suivi d'un régime direct sur lequel porte l'action, il est aisé de le distinguer de l'adjectif verbal, qui, n'exprimant pas une action, ne peut avoir de régime direct sur lequel elle tombe.

Mais quelquefois le participe présent n'est suivi d'aucun régime, soit direct, soit indirect, tandis que l'adjectif verbal est énoncé avec un régime indirect; et alors il est d'autant plus difficile d'en faire la distinction que ces deux espèces de mots ont plus de rapport entre eux.

Voici les moyens que les Grammairiens ont indiqués pour parvenir à la solution de cette difficulté.

Si le mot en *ant*, sur la nature duquel on a des doutes, peut se décomposer par un autre temps du verbe, précédé du *qui* relatif, ou de l'un de ces mots *lorsque*, *puisque*, *parce que*, c'est un participe; ainsi dans ces phrases : « Je peindrai les plaisirs *renaissant* en foule. » — « Les oppresseurs du peuple *gémissant* à leur tour. » — « On « ne reconnut plus qu'infâmes scélérats *aspirant* à la gloire. » — « L'autre voit mourir ses deux fils *expirant* par son ordre. » Comme on peut dire : les plaisirs *qui renaissent* en foule; les oppresseurs *qui gémissent* à leur tour; des scélérats *qui aspirent* à la gloire; deux fils *qui expirent* par son ordre, il est aisé de voir, par cette construction, que ces mots en *ant* sont des participes présents et non des adjectifs verbaux.

Mais si le mot *ant*, qui présente du doute, peut se construire avec un des temps du verbe *être*, précédé du relatif *qui*, ce mot est un adjectif verbal, puisqu'il est de la nature de tout adjectif de pouvoir être précédé de ce verbe, exprimé ou sous-entendu; en conséquence, comme on peut dire : des personnages qui *sont dansants*; des avocats qui *sont plaidants*; une nature qui *est riante*; des arguments qui *sont concluants*; une barrière qui *est tournante*; des instruments qui *sont tranchants*; une vie qui *est tempérante*; je vois que tous ces mots en *ant* sont de véritables adjectifs verbaux susceptibles d'accord; et alors j'écris : des personnages *dansants*; des avocats *plaidants*; une nature *riante*; des arguments *concluants*; une barrière *tournante*; des instruments *tranchants*; une vie *tempérante* (394).

---

(394) Des personnages *dansants* peuvent ne pas *danser*; des avocats *plaidants*

Ce moyen, que l'on peut appeler mécanique, mais qui cependant n'est pas aussi sûr que le raisonnement, puisque l'adjectif verbal souffre quelquefois la même décomposition que le participe présent, aidera beaucoup à distinguer l'un d'avec l'autre; toutefois, afin d'en rendre l'application plus méthodique, il faut avoir égard à la manière dont le mot en *ant* est employé dans la phrase.

Or, ce mot peut être énoncé ou sans régime direct, ou sans régime indirect, ou bien il peut en être suivi.

1° Si le mot en *ant* n'est précédé ni suivi d'aucun régime, on peut assez généralement le regarder comme exprimant l'état, la manière d'être, ou enfin une qualité, et par conséquent on peut le regarder comme adjectif verbal.

Ainsi dans ces phrases : « Une femme *obligeante*, des hommes « *prévoyants*, des enfants *caressants*; »

> Tel enfin, triomphant de sa digne impuissante,
> Un fier torrent s'échappe; et l'onde *mugissante*
> Traîne. . . . .
>
> (Delille, traduction de *l'Énéide*, liv. II.)

« Des esprits bas et *rampants* ne s'élèvent jamais au sublime » (GIRARD); il est aisé de voir que tous ces mots en *ant* sont des adjectifs verbaux.

Mais dans les phrases suivantes on reconnaîtra par l'analyse que les mots en *ant*, quoique sans régime, comme dans les phrases précédentes, sont des participes présents.

> L'autre esquive le coup; et l'assiette *volant*,
> S'en va frapper le mur, et revient en roulant.
>
> (Boileau, Satire III.)

L'assiette *volant* est l'assiette *qui vole;* l'assiette va frapper le mur parce qu'on la fait voler; *volant* exprime un acte, donc c'est un participe présent.

« La mer *mugissant* ressemblait à une personne qui, ayant été « trop longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. IV.) *Mugissant* motive l'emploi du verbe qui suit; c'est parce que la mer mugissait qu'elle ressemblait; c'est donc de l'acte de mugir qu'il s'agit, et non de l'état.

---

peuvent ne pas *plaider*; une nature *riante* n'est pas une nature qui *rit;* des arguments *concluants* ne *concluent pas*; une barrière *tournante* peut ne pas *tourner*; des instruments *tranchants* peuvent ne pas *trancher*; une vie *tempérante* ne *tempère pas*.

« Il entend les serpents, il croit les voir *rampant* autour de lui. » (FÉNELON.) Ici *rampant* est employé comme participe, parce que ce n'est pas la faculté de ramper des reptiles, mais l'action de ramper qui épouvante. Dans la phrase de Girard, au contraire, le mot *rampant* est employé comme adjectif verbal, et non comme participe, parce que cet écrivain peignait la manière d'être des esprits dont il parle, et non une action.

Les auteurs de la *Grammaire nationale* font observer que tous les participes présents, surtout ceux des verbes neutres, sont, au besoin, susceptibles de devenir simples adjectifs verbaux. Ainsi, Voltaire a dit : *la canaille cabalante, écrivante*; Boileau : *des souliers grimaçants*; Montesquieu : *une puissance réglante*. L'Académie en donne un très grand nombre d'exemples ; elle dit : une femme fort *allante;* une physionomie *revenante;* des cheveux *tombants;* de la glace *fondante;* une femme bien *buvante* et bien *mangeante*, etc. Nous croyons cependant qu'on ne peut pas toujours employer au hasard ces diverses transformations ; mais le goût seul peut servir de guide en pareil cas. Il y a encore une exception singulière, admise par l'usage et constatée par l'Académie ; c'est le sens passif donné à quelques uns de ces adjectifs verbaux dont la forme est essentiellement active. Ainsi l'on dit : *musique chantante,* qui se chante aisément ; *carte payante*, à payer; *rue passante*, où l'on passe beaucoup ; *couleur très voyante,* qui se voit de loin, etc. Ce sont là des exceptions toutes particulières. A. L.

2° Lorsque le mot terminé en *ant* est suivi d'un régime, ou ce régime est direct ou il est indirect.

Si le régime est direct, nulle difficulté, ce mot est participe.

Ainsi, dans ces phrases :

> Cette réflexion *embarrassant* notre homme,
> On ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit.
>
> (La Fontaine, fable 178.)
>
> Et c'est là que, *fuyant* l'orgueil du diadème,
> Lasse de vains honneurs, et me *cherchant* moi-même,
> Aux pieds de l'Éternel je viens m'humilier.
>
> (Racine, *Esther*, acte I, sc. I.)
>
> De verdure et de fleurs *égayant* ses attraits.
>
> (Delille, *l'Homme des champs*, chant III.)

Il est clair que *embarrassant, fuyant, égayant* sont des participes, puisque chacun d'eux a un régime direct, et que, comme nous l'avons prouvé page 707, l'adjectif verbal n'en peut avoir de semblable.

Mais si le régime est indirect, la difficulté sera plus grande parce que les adjectifs verbaux peuvent, ainsi que les participes, être

suivis d'un régime de cette espèce; alors ce ne sera que par l'analyse, ou par les moyens grammaticaux déjà indiqués, que l'on pourra déterminer si le mot en *ant* est participe ou s'il est adjectif.

Quand Racine a dit dans *Andromaque* (act. III, sc. 4) :

> N'est-ce point à vos yeux un spectacle assez doux
> Que la veuve d'Hector *pleurant* à vos genoux ?

le poëte a fait usage du participe parce que *pleurer aux genoux de quelqu'un* peint une action instantanée; *à vos genoux*, complément de *pleurant*, indique le lieu près duquel on pleure, la position et l'action de la personne qui vient y pleurer.

Mais quand le même écrivain a dit (act. IV, sc. 5) :

> *Pleurante* après son char, vous voulez qu'on me voie.

s'il a employé l'adjectif verbal, c'est parce que *pleurante* exprime moins une action qu'un état. Il représente Andromaque en pleurs à la suite de son char, et dans un état de désolation qui n'est point une affliction momentanée. *Pleurer, tomber aux genoux de quelqu'un* est une action. Lorsqu'on suit un char en pleurant, l'action est dans la marche, les pleurs sont une suite de l'état de captivité.

Il est vrai que le poëte aurait pu dire *pleurant après son char*; mais alors le sens n'aurait pas été tout à fait le même, il aurait offert l'idée de *vous voulez qu'on me voie pleurer après son char*, et le poëte a eu l'intention de faire exprimer à Hermione sa répugnance à suivre le char d'Andromaque; dans le premier cas, *pleurer* eût été l'action principale; dans le second cas il n'est qu'accessoire, il ne peint qu'une circonstance; les deux manières sont bonnes, mais la première manière a cette délicatesse de goût qui est le caractère distinctif des écrits de Racine.

Buffon a dit dans ses *Époques de la Nature* : « Toutes les planètes, *circulant* autour du soleil, paraissent avoir été mises en « mouvement par une impulsion commune. » Dans cette phrase *circulant* marque évidemment l'action de circuler; *circulantes* n'aurait indiqué que la faculté de circuler autour du soleil. Ainsi Buffon a voulu peindre l'action des planètes, et non leur faculté, leur nature.

Dans les exemples suivants :

> *Tremblante* pour un fils que je n'osais trahir,
> Je te venais prier de ne le point haïr.
>
> (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 5.)

.... Surprise et *tremblante* à vos pieds,
Je baisse en frémissant mes regards effrayés.
(Voltaire. *Mahomet*, acte III, sc. 3.)

Près de lui quelques chefs, *tremblants* en sa présence,
De ses sombres douleurs respectaient le silence. (La Harpe.)

« Les autres hommes paraissent *tremblants* à leurs pieds. » (FÉNELON.)

Tremblant est employé comme adjectif verbal parce qu'il exprime une circonstance accessoire à l'action principale, l'état et la manière d'être des personnes qui agissent : d'ailleurs *tremblant* est pris là dans un sens métaphorique qui s'applique à l'âme, mais il ne peint pas l'action physique de *trembler*.

On dira aussi avec M. Bescher: « Voyez-vous ces débris *flottant* « (qui flottent) vers la côte? » Et avec Fénelon : « Calypso aperçut... « un gouvernail, un mât, des cordages *flottants* (qui étaient flot- « tants) sur la côte. » Parce que *flottant*, dans la première phrase, désigne des objets en mouvement, franchissant un espace et voguant vers un but; tandis que la seconde les représente seulement comme surnageant sans mouvement certain, sans direction. L'un peint l'action, qui doit avoir un terme probable dans un temps donné; l'autre indique l'état, la situation, dont la durée est illimitée.

On dira encore : « On voit la tendre rosée *dégouttant* des feuilles.» — « On voit la sueur *ruisselant* sur son visage. » Mais on dira : « Voyez-vous ces feuilles *dégouttantes* de rosée? » — « Voyez sa « figure *ruisselante* de sueur. » Dans les deux premières phrases on affirme que la rosée tombe par gouttes, que la sueur coule réellement en petits ruisseaux; c'est l'action. Dans les deux autres on parle seulement de feuilles humides de rosée, d'une figure couverte de sueur; c'est l'état sous lequel ces objets s'offrent à la vue.

On dira : « Je les ai vus *mourant* au champ d'honneur, *mourant* « de la mort des braves. » Et :

Ses femmes dans leurs bras soutiennent sa faiblesse,
Et sur un lit pompeux la portent loin du jour,
Mourante de douleur, et de rage et d'amour.
(Delille, *l'Énéide*, liv. IV.)

Là c'est l'action de mourir, ici l'état d'être mourante.

Enfin on dira : « Une jeune personne *brillante* de santé, *brillante* « de fraîcheur, *brillante* d'attraits; » elle ne fait peut-être pas en

ce moment l'action de briller; elle est brillante; c'est son état. Mais si vous la voyez *brillant* dans une société par les grâces de l'esprit, non moins que par la beauté; — elle brille; il y a action.

Une femme est *éclatante* d'attraits, *éclatante* de beauté; c'est un don de la nature inhérent à la personne. Mais s'agit-il de l'action, on dira : « Nous entendîmes les bombes *éclatant* avec un horrible « fracas (395). »

Tout ce qu'on vient de lire est extrait en partie du *Traité* de M. Bescher; l'ouvrage de M. Bertrand et le *Manuel des Amateurs de la langue française* nous ont été aussi très utiles; mais, pour ne rien laisser à désirer sur cette partie si négligée de notre Gram-

---

(395) *Remarque.* — Quelques écrivains ayant fait précéder d'un régime indirect le participe présent, l'ont fait alors accorder comme l'adjectif verbal, quoique, dans ce cas, il ne cesse pas d'exprimer une action. En voici des exemples :

> Chez les hommes ailleurs sous ton joug *gémissants*,
> Vainement on chercha la raison, le droit sens.
> (Boileau, satire XII.)
>
> Je les peins dans le meurtre à l'envi *triomphants*,
> Rome entière noyée au sang de ses enfants.
> (Corneille, *Cinna*, acte I, sc. 3.)
>
> L'autre, avec des yeux secs et presque indifférents,
> Voit mourir ses deux fils par son ordre *expirants*.
> (Racine, *Bérénice*, acte IV, sc. 5.)
>
> Que par une main chère, et de mon sang *fumante*,
> L'Araxe dans ses eaux me vit plonger mourante.
> (Crébillon, *Rhadamiste et Zénobie*, acte I, sc. 1.)
>
> Du meurtre de nos rois encore *dégouttante*,
> Bientôt de notre sang sa main sera fumante.
> (Delille, traduct. de *l'Énéide*, liv. II.)

Aussitôt quelques Grammairiens en ont conclu que la place du régime indirect détermine la valeur du mot en *ant;* c'est-à-dire qu'ils ont établi en principe que tel mot en *ant* doit être regardé comme *adjectif verbal,* lorsqu'il est précédé d'un régime indirect, et comme *participe présent* lorsqu'il en est suivi.

Mais comment ont-ils pu penser que la position du régime indirect influe sur la nature du mot en *ant ?*

« Sous ton joug *gémissant,* ou *gémissant* sous ton joug. » — « A l'envi *triomphant,* ou *triomphant* à l'envi. » — « Par son ordre *expirant,* ou *expirant* par son ordre, etc., » n'est-ce pas toujours la même chose pour le sens ? n'est-il pas toujours question, dans l'une et dans l'autre phrase, d'une action, et non pas d'un état, d'une situation ?

Si l'on admettait le principe mis en avant par ces Grammairiens, alors dans les phrases citées page 708 : « Les plaisirs *renaissant* en foule, les oppresseurs du peuple *gémissant* à leur tour, etc., » *renaissant, gémissant,* qui sont de véritables

maire, nous croyons devoir faire connaître à nos lecteurs l'opinion de deux écrivains qui se sont occupés du participe présent et de l'adjectif verbal, et que l'on peut citer comme d'excellentes autorités.

La Harpe, dans son *Commentaire sur Racine* (tome V, p. 132), a posé en principe que le participe présent est de sa nature indéclinable. Ce principe, dit-il, est universel, soit que le verbe soit actif ou neutre, qu'il ait un régime ou qu'il n'en ait pas, et que son régime, s'il en a un, soit direct ou indirect. Mais nous avons beaucoup de verbes où le participe peut devenir adjectif verbal. Il faut observer comme un autre principe non moins imprescriptible qu'alors le participe, devenu adjectif verbal, ne peut jamais prendre de régime direct, et ne reçoit que le régime indirect. Ainsi, quoique du participe *aimant* nous ayons fait l'adjectif verbal *aimant, aimante*, on ne dit pas cette femme *aimante* un tel homme; mais on dira très bien une main *dégouttante* de sang. *Dégouttant*, *dégouttante* est là un adjectif verbal qui comporte le régime indirect. La raison de cette différence, c'est que, quand le participe devient adjectif verbal, il n'exprime plus une action, mais une habitude morale ou un état de choses. C'est là le caractère de l'adjectif, et c'est pour cela qu'il n'y en a point qui puisse se joindre à un autre mot sans une particule (préposition) qui exprime une relation quelconque, comme *à*, *de*, *pour*, *sur*, etc. Des exemples rendront cette règle sensible :

« L'âme *agissant* sur le corps, il en faut conclure que, etc. ; »

---

participes, puisqu'ils ne peuvent pas se décomposer par *qui sont renaissants, qui sont gémissants*, et que d'ailleurs ils expriment un acte passager, deviendront donc des adjectifs verbaux, par cela seul que l'on dirait : *en foule renaissant*, *à leur tour gémissant?* La raison et la Grammaire ne sauraient admettre une semblable subversion des principes.

— Cependant, si, comme nous l'avons vu, presque tous les participes peuvent se transformer en adjectifs verbaux, les écrivains doivent être libres de donner à leur pensée telle ou telle nuance, et de suivre au besoin les exigences de l'oreille. Si donc au lieu d'exprimer l'action on veut peindre l'état, pourquoi ne dirait-on pas que les *oppresseurs* sont *gémissants à leur tour?* Ce n'est pas la place du mot, mais la volonté de l'auteur qui décidera de l'accord. Nous ne dirons donc pas avec M. Bescher et les auteurs de la *Grammaire nationale*, que la place du complément adverbial, joint au participe, peut influer sur sa valeur ; mais nous ferons remarquer que dans la construction de la phrase on place l'adverbe après le participe, et qu'on le met avant l'adjectif verbal. Ainsi l'on dira : *la plaine retentissant au loin*, et *au loin retentissante ; les plaisirs renaissant en foule*, et *en foule renaissants*, etc. Laissons à la pensée le plus de latitude possible. A. L.

agissant, n'exprimant qu'une action, est ici participe. L'âme *agissante* serait une faute grossière. Pourquoi? c'est qu'*agissant*, *ante*, adjectif verbal, ne signifie qu'une habitude : c'est un homme *agissant*, c'est une tête toujours *agissante*, pour dire : c'est un homme qui a l'habitude d'agir, une tête qui a l'habitude de penser. Mais on dirait très bien : « L'air est une force *agissante* sur les corps les « plus solides, *agissante* en tout sens, *agissante* par sa na- « ture. »

De même on dirait : « Les eaux *courant* vers la mer vont s'y « perdre pour en ressortir en vapeurs attirées par le soleil. » Les eaux *courantes* serait une faute; *courantes* ne se dit que des eaux qui ne sont pas stagnantes.

« Paris et les villes *environnantes* » est très exact. Les villes *environnantes* Paris, n'est plus français; il faut dire *environnant :* Le régime direct avertit que c'est ici un participe, et non un adjectif.

« La femme, *appartenant* à son mari, ne doit pas en être sé- « parée sans causes graves. » La femme *appartenante* serait une faute; mais on dirait bien : « Un château et les terres *appartenan-* « *tes*. » — « Un fait et les circonstances *dépendantes*. » — « Les « femmes sont naturellement *dépendantes* de leurs maris (396), etc. »

---

(396) On est loin d'être d'accord sur l'emploi du mot SÉANT, comme adjectif ou participe. Des Grammairiens ont écrit longuement sur cet objet sans arriver à une décision unanime; mais leurs recherches et leurs dissertations ont prouvé que les cours de judicature et les sociétés savantes, auxquelles cette expression appartient principalement, emploient les unes tantôt l'adjectif, et les autres tantôt le participe.

Quant à nous, nous pensons que si l'on veut désigner la cour ou la société par le pays qu'elle habite, ou par le lieu habituel de ses séances, on doit adopter l'adjectif verbal et dire : « La cour royale *séante* à Paris. » — « La cour de justice *séante* au palais. » — « La société académique *séante* au Louvre; » parce que c'est une habitude, une manière-d'être, un usage constant; mais si l'on voulait exprimer une circonstance particulière, on emploierait le participe et l'on dirait : « La cour royale de Paris *séant* ou *siégeant* à Versailles a prononcé.... » — « La cour royale *siégeant* ou *séant* en robes rouges. » Parce que dans ce cas c'est une circonstance, c'est l'action de siéger en tel lieu ou avec tel costume que l'on veut désigner.

A l'égard du mot APPARTENANT, La Harpe est, comme on le voit, d'avis qu'il est des cas où il peut aussi être employé comme adjectif verbal, et alors susceptible de prendre le genre et le nombre.

Beauzée pense que dans cette phrase : « Une maison *appartenante* à Pithyus, » le

M. le comte Daru a établi pour règle que les participes présents sont une modification du verbe, et deviennent souvent des adjectifs; qu'ils peuvent être variables ou ne l'être pas, suivant qu'on les emploie comme verbes ou comme adjectifs; que de ce choix dépend celui du régime qu'on leur donne comme verbes, ou des règles auxquelles ils sont eux-mêmes soumis comme noms; mais qu'il faut bien se garder de croire que le choix entre le verbe et l'adjectif soit indifférent. — Le verbe a la propriété de marquer l'action et le temps; par conséquent, toutes les fois qu'il s'agit d'indiquer une action, le goût nous dit d'employer le participe comme verbe, et la Grammaire défend, en ce cas, de le rendre variable, mais permet de lui donner un régime. — L'adjectif, au contraire, indique un état, une qualité; en conséquence, lorsque le participe fait la fonction d'adjectif, il est assujetti lui-même aux lois auxquelles l'adjectif est soumis, c'est-à-dire qu'il est gouverné par le nominatif (sujet), et régi par le verbe.

---

mot *appartenante*, quoique suivi d'un régime indirect, doit être considéré comme un *pur* adjectif dérivé du verbe *appartenir*, parce que d'abord il est semblable dans sa syntaxe à beaucoup d'autres adjectifs, tels que UTILE *à la santé*, NÉCESSAIRE *à la vie*, ENCLIN *au mensonge*, etc.; ensuite parce qu'il désigne réellement l'état.

L'Académie française s'est rangée à cette opinion, puisqu'elle permet de dire : « Les biens *appartenants* à un tel. » — « Une maison à lui *appartenante*. »

Et cette décision de l'Académie est d'autant plus fondée en raison, qu'il est évident que dans cet exemple et dans tous ceux qui sont analogues on n'a égard à aucune circonstance de temps, ce qui, d'après ce qu'on lit dans la *Grammaire générale*, t. II, page 120, distingue essentiellement les participes présents.

Féraud, dans son *Dictionnaire critique*, veut aussi que l'on puisse dire : « Question *appartenante* à la foi ; biens *appartenants* au seigneur. »

M. Bertrand, auteur d'une dissertation assez approfondie sur les participes, est d'avis que l'on doit employer le mot *appartenant* comme adjectif verbal dans cette phrase : « Le droit d'accession, quand il a pour objet deux choses mobiliaires *appartenantes* à deux maîtres différents, etc. » En effet, *appartenantes* exprime l'état des choses mobiliaires dont il est question, et n'indique pas une circonstance accidentelle et passagère, emportant avec soi l'idée d'une action.

Enfin Voltaire a dit : « Une ville *appartenante* aux Hollandais. » — Et l'abbé Barthélemy : « Il apprit que quelques officiers de ses troupes, *appartenants* aux premières familles d'Athènes, méditaient une trahison en faveur des Parthes. »

Observez que, bien que dans toutes ces phrases le mot *appartenant* puisse se décomposer par un autre temps du verbe, précédé du *qui* relatif, il a cependant été regardé comme adjectif verbal, parce que, comme nous l'avons déjà dit page 709, le raisonnement détermine si le mot en *ant* est participe ou adjectif d'une manière beaucoup plus infaillible que ce moyen grammatical.

Observation. — Malgré le principe admis et reconnu de l'indéclinabilité du participe, beaucoup d'auteurs, et surtout des poëtes, se sont donné la licence d'attribuer l'accord à des mots qui ont réellement la nature du verbe; mais comme tous les participes étaient, ainsi qu'on l'a vu, autrefois variables, il n'est pas étonnant qu'il nous reste quelques traces de cet ancien usage, et qu'on lise :

Dans Boileau (épître XI) :

> Et pour lier des mots si mal *s'entr'accordants*,
> Prendre dans ce jardin la lune avec ses dents.

Dans le même écrivain (satire VI) :

> Et plus loin des laquais, l'un l'autre *s'agaçants*,
> Font aboyer les chiens et jurer les passants.

Dans Racine (*Idylle sur la paix*) :

> En leur fureur de nouveau *s'oubliants*.....

Dans La Fontaine (*Philémon et Baucis*) :

> Moitié secours des dieux, moitié peur, se *hâtants*.

Dans le même écrivain (*les deux Perroquets, le Roi et son Fils*) :

> Ces deux rivaux un jour ensemble se *jouants*.

Dans Molière (*l'École des Maris*, acte I, sc. 6) :

> Et, du nom de mari fièrement se *parants*,
> Leur rompent en visière aux yeux des *soupirants*.

Cependant, puisqu'il est de principe que tout mot en *ant*, par cela seul qu'il est précédé du pronom *se*, régime direct, est le participe d'un verbe pronominal, et non un adjectif verbal, ce serait à présent une faute grave que de rendre variable ce participe; la plupart des écrivains mêmes que nous venons de citer ont reconnu cette règle fondamentale.

En effet, Boileau a dit dans sa satire III :

> Nos braves *s'accrochant* se prennent aux cheveux.

Régnier (satire XIII) et La Fontaine (liv. IV, fab. 12) :

> ..... Corsaires à corsaires,
> L'un l'autre *s'attaquant*, ne font pas leurs affaires.

Racine, dans *Athalie*, acte I, sc. 1 :

> Les morts se *ranimant* à la voix d'Elisée.

Bossuet a dit aussi : « La mémoire de la création allait *s'affaiblissant* peu à peu. » — Fénelon (*Télémaque*, liv. IV) : « En même

« temps j'aperçus l'enfant Cupidon, dont les petites ailes *s'agitant*
« le faisaient voler autour de sa mère. »

Participe présent, servant à former une proposition incidente.

Nous rappellerons ici une particularité que nous avons déjà signalée (voyez page 326), c'est que le participe présent, dans notre langue, peut s'employer d'une manière absolue pour former une phrase incidente, et qu'il équivaut alors à un mode direct et personnel du verbe, précédé d'une locution conjonctive. Le participe présent, en ce cas, peut avoir son sujet particulier indépendant du sujet de la phrase principale

> *Louis* en ce moment *prenant* son diadème,
> Sur le front du vainqueur *il* le posa lui-même.
> (Voltaire, *Henriade*, chant VII.)

Cependant, quand le sujet des deux phrases est le même, peut-être est-il plus naturel d'omettre dans la seconde le pronom qui n'est plus nécessaire. Mais souvent les deux sujets sont distincts, et alors l'emploi absolu du participe présent est encore mieux marqué :

> Cette *réflexion embarrassant* notre homme,
> On ne dort pas, *dit-il*, quand on a tant d'esprit.
> (La Fontaine, *Fables*, IX, 4.)

C'est-à-dire, *comme* cette réflexion *embarrassait* notre homme, *il dit*, etc.

> La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
> *Quelque diable* aussi me *poussant*,
> *Je tondis* de ce pré la largeur de ma langue.
> (La Fontaine, *Fables*, VII, 1.)

Il faut ranger dans cette catégorie les locutions *Dieu aidant*, *le cas échéant*, etc. Voyez encore les exemples cités page 326. Enfin nous signalerons une autre particularité, c'est que l'adjectif verbal s'emploie quelquefois de la même façon : « Venez me voir, toute affaire *cessante*. » C'est-à-dire, toute affaire *étant* suspendue, *cessante*. A. L.

§ III.

Les participes *ayant*, *étant*, ne peuvent jamais devenir adjectifs verbaux, et par conséquent sont toujours invariables : « Rarement, « après plusieurs générations, des hommes hors de leur pays con- « servent leur premier langage, même *ayant* des travaux communs, « et vivant entre eux en société. » (J.-J. ROUSSEAU, *Essai sur l'Origine des Langues.*) — « La géographie et la chronologie *étant* les « deux yeux de l'histoire, pour bien étudier celle-ci, il faut être « guidé par celles-là. » (BEAUZÉE.)

Il faut excepter cependant un cas où le mot *ayant* devient un adjectif verbal, selon la définition de l'Académie, ou plutôt reste participe avec un régime direct, mais se décline selon l'ancien usage. Il s'agit de deux termes de pratique, *les ayants cause*, *les ayants droits*. Voyez aux *Remarques détachées*. A. L.

§ IV.

DU PARTICIPE PRÉSENT ET DU GÉRONDIF.

Le participe présent, qui est une des formes du verbe, s'applique indifféremment aux trois personnes.

Mais quelquefois le participe présent est précédé de la préposition *en*, exprimée ou sous-entendue ; et alors, par analogie avec un temps des verbes latins, on l'appelle gérondif : EN *passant*, EN *faisant*, EN *courant*.

Toutes les fois que le gérondif se trouve accompagné de la préposition *en*, il est aisé de le reconnaître, puisque c'est sa marque caractéristique ; mais lorsque cette préposition est supprimée, ce qui arrive quelquefois, c'est le sens de la phrase ou sa construction, ou bien encore l'un et l'autre qui donnent le moyen de ne pas le confondre avec le participe présent.

Le premier de tous ces moyens est de voir si l'on peut, sans altérer ou sans changer le sens de la phrase, y ajouter la préposition *en* ; ainsi, par exemple, il est facile de s'apercevoir que l'on peut dire : « Je suis persuadé que, *travaillant* pendant six mois avec application, vous surpasserez beaucoup vos camarades, » aussi bien que : *je suis persuadé qu'*EN *travaillant pendant six mois*, etc. — D'où l'on conclura que *travaillant* est un gérondif.

Un autre moyen de reconnaître le gérondif et qui tient au sens de la phrase, c'est que le gérondif n'a rapport qu'au sujet, tandis que le participe présent peut se rapporter également au sujet ou au régime. Exemple : « *En rentrant* chez moi, j'ai trouvé mon frère. » — Dans cette phrase, que la préposition *en* soit supprimée, ou qu'elle ne le soit pas, la modification ou l'état exprimé par ces mots *rentrant chez moi*, se rapportant toujours au sujet *je*, j'en conclus que *rentrant* est un gérondif.

Mais si je dis : « J'ai été chez mon frère, et je l'ai trouvé *lisant* « Virgile, » *lisant* est ici un participe présent, parce qu'il exprime évidemment une action relative au régime *le*.

Il est si vrai que le gérondif exprime une action relative seulement au sujet, que l'on ne pourrait pas dire : *je l'ai rencontré en* SE *promenant*, mais que l'on dirait très bien *en* ME *promenant*, et s'il y avait, *je l'ai rencontré me promenant, je l'ai rencontré se promenant*, et que l'on se demandât dans laquelle de ces deux phrases on peut intercaler la préposition *en*, on verrait qu'elle peut entrer dans la première et qu'elle ne le peut pas dans la seconde.

Nous verrons tout à l'heure que les meilleurs écrivains n'ont pas toujours observé cette distinction, et que souvent ils font rapporter le gérondif à un autre mot de la phrase aussi bien qu'au sujet. A. L.

Présentement que l'on connaît la nature du participe présent et du gérondif, et les moyens de distinguer l'un de l'autre, nous allons donner quelques règles générales sur leur emploi.

PREMIÈRE RÈGLE. — Quand il y a dans une même phrase plusieurs gérondifs de suite, employés avec ou sans la conjonction *et*, c'est le goût et l'oreille qui doivent décider s'il faut répéter ou non la préposition *en*. « Il l'aborda *en jurant* et *blasphémant* le nom de « Dieu; » ou bien : « Il l'aborda *en jurant* et *en blasphémant* le nom « de Dieu, » sont deux phrases également correctes; mais si, au lieu de dire avec Bossuet : « Leur subtil conducteur qui, *en* com- « battant, *en* dogmatisant, *en* mêlant mille personnages divers, *en* « faisant le docteur et le prophète aussi bien que le soldat et le ca- « pitaine, vit qu'il avait tellement enchanté le monde, etc., » on disait : « Leur subtil conducteur qui, *en combattant*, *dogmatisant*, « *mêlant* mille personnages, etc., » on ne serait pas aussi correct.

Cependant on trouve des exemples de cette suppression de la particule, et nous croyons que ce n'est point une faute, car le style quelquefois y gagne en vivacité. Toutefois, plus ordinairement la particule se répète. A. L.

SECONDE RÈGLE. — Il ne faut mettre le pronom relatif *en* ni avant un gérondif, ni avant un participe présent, et ce serait mal s'exprimer que de dire : « Je vous ai mis mon fils entre les mains, en vou- « lant faire quelque chose de bon, » parce qu'on ne distinguerait pas le pronom relatif *en* de la préposition *en*, et qu'on dirait toute autre chose que ce que l'on veut dire : alors, pour éviter cette équivoque, il faut *voulant en faire*..... — De même, si l'on disait : « Le « prince tempère la rigueur du pouvoir, en *en* partageant les fonc- « tions ; » cette répétition choquerait l'oreille. Pour être correct il faut tourner différemment la phrase, et dire : « En partageant les « fonctions du pouvoir, le prince en tempère la rigueur. » (Wailly.)

TROISIÈME RÈGLE. — Comme le participe présent est susceptible d'exprimer, soit une action présente, soit une action passée; pour déterminer à quel temps il faut mettre le verbe de la proposition subordonnée, il est alors nécessaire de voir si l'action est ou présente ou passée, parce que, dans le premier cas, c'est du présent du subjonctif que l'on doit faire usage, et dans le second cas, on doit employer l'imparfait. Je dirai donc : « M*** désirant que je *voie* son « homme d'affaires avant que de commencer les poursuites, je me

« propose d'y aller cette semaine, » parce qu'il s'agit d'une action présente; mais je dirai : « M*** désirant que je *visse* son homme « d'affaires avant que de commencer les poursuites, j'ai déjà eu plu- « sieurs entretiens avec lui, etc., » parce que là il est question d'une action passée.

Dans la première phrase, le participe présent se tourne par le présent de l'indicatif : *comme M*** désire*, etc.; alors le deuxième verbe a dû se mettre au présent du subjonctif.

Dans la seconde phrase, le participe présent se tourne par l'imparfait de l'indicatif : *comme M*** désirait*, etc.; c'est pourquoi le second verbe a dû se mettre à l'imparfait du subjonctif.

Les bons écrivains viennent fortifier ces principes.

> Madame, il vous demande avec impati
> Mais j'ai cru vous devoir avertir par avance;
> Et, *souhaitant* surtout qu'il ne vous *surprît* pas,
> Dans votre appartement j'ai retenu ses pas.
>
> (Racine, *Bajazet*, acte III, sc. 8.)

Ici le verbe est à l'imparfait du subjonctif, parce que *souhaitant* signifie *comme je souhaitais*.

« Cependant Protésilas, ne pouvant souffrir que je ne *crusse* pas « tout ce qu'il me disait contre son ennemi, prit le parti de n'en « parler plus, et de me persuader par quelque chose de plus fort « que les paroles. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. XIII.) — Là *pouvant*, participe présent, équivaut également à l'imparfait : *Ce pendant Protésilas qui ne pouvait*, etc.

> Le compère aussitôt va remettre en sa place
> L'argent volé, *prétendant* bien
> Tout reprendre à la fois, sans qu'il y *manquât* rien
>
> (La Fontaine, livre X, fable 5.)

Prétendant signifie *parce qu'il prétendait*.

Quatrième règle. — Le gérondif se rapporte toujours au sujet de la phrase et jamais au régime. Quand on dit : *Je vous ai vu en priant Dieu*, cela signifie que c'est moi qui priais Dieu; mais si je veux signifier que c'était vous qui priiez Dieu, il faut que je me serve de l'infinitif ou du participe, et que je dise : *je vous ai vu prier* ou *priant Dieu*. La justesse de cette observation paraît dans le *Britannicus* de Racine, où le gérondif, mal placé, forme un sens équivoque. — *Mes soins*, dit Agrippine, en parlant de Claudius, dans *Britannicus* (acte IV, sc. 1),

> De son fils, *en mourant*, lui cachèrent les pleurs.

Est-ce Claudius, est-ce son fils qui mourait? et qu'est-ce que des soins qui cachent des pleurs en mourant? (D'Olivet.)

Une semblable faute se rencontre dans cette phrase : « En vous accordant cette faveur, c'est me procurer une véritable jouissance, » puisqu'elle ne renferme ni sujet exprimé, ni sujet sous-entendu; mais elle sera correcte si l'on dit : *En vous accordant cette faveur je me procure*, etc. (396 *bis*.)

Rapport régulier du Gérondif.

La maison du Seigneur, seule un peu plus ornée,
Se présente au dehors, de murs environnée;
Le soleil *en naissant* la regarde d'abord.

(Boileau, Épître VI.)

La tragédie, informe et grossière *en naissant*,
N'était qu'un simple chœur, où chacun en dansant, etc.

(Le même, *Art poét.*, ch. III.)

Enfin l'heure est venue, et la neuvième aurore
Des rayons d'un jour pur *en naissant* se colore.

(Delille, *Énéide*, liv. V.)

Rapport irrégulier du Gérondif.

Si son astre *en naissant* ne l'a formé poëte,
Dans son génie étroit il est toujours captif, etc.

(Boileau, *Art poét.*, ch. I.)

Oui, je voudrais qu'aucun ne vous trouvât aimable,
Que le ciel *en naissant* ne vous eût donné rien.

(Molière, *Misanthr.*, IV, 3.)

Cruelle, quand ma foi vous a-t-elle déçue?
Songez-vous qu'*en naissant* mes bras vous ont reçue?

(Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)

Tout *en parlant* de la sorte,
Un limier le fait partir.

(La Fontaine, liv. VI, f. 5.)

Dans la première colonne, le rapport se fait avec le sujet de la phrase
C'est le soleil *qui naît* et qui regarde la maison du Seigneur.
C'est la tragédie *qui naît* et qui est informe.
C'est la neuvième aurore *qui naît* et se colore des rayons d'un jour pur.

Dans la seconde colonne, le rapport du gérondif se fait contre l'analyse avec un autre substantif que le sujet, puisque *astre*, *ciel*, *biens*, *limier* sont les sujets, et que *en naissant*, *en parlant*, ne s'y rapportent pas.

(396 *bis*) Les mots *vu*, *attendu*, *excepté*, *supposé*, employés comme prépositions, se sont éloignés de leur signification primitive.

La véritable raison de l'invariabilité des mots précédents est l'ellipse du verbe *avoir* qu'on a faite dans certains cas; quand on a dit, par exemple, on massacra les habitants *excepté* les enfants, cela signifie : *ayant* excepté les enfants. C'est ainsi que l'on dit : *passé dix heures, je ne vous attendrai plus*; — *payé* cent francs à M***; — *reçu* de M*** la somme de; pour *ayant* passé dix heures; *j'ai* payé cent francs, etc.

— Cette règle est trop absolue, et nos meilleurs auteurs ne l'ont point observée. L'Académie ne la reconnaît pas non plus, puisqu'elle admet sans observation les locutions suivantes : « L'appétit vient *en mangeant;* la fortune lui vient *en dormant.* » Et qui donc s'avisera de penser que dans ces phrases c'est *l'appétit qui mange*, ou *la fortune qui dort?* Et pourtant dans la première, le gérondif n'est pas même accompagné d'un mot auquel on puisse le rattacher ; dans la seconde, il se rapporte au régime indirect *lui*. De là nous tirons cette conclusion, que le gérondif peut s'employer dans toutes les phrases où le rapport sera facilement saisi par l'esprit, et que la règle, en pareil cas, c'est d'éviter l'obscurité et l'amphibologie. Nous empruntons à la *Grammaire nationale* quelques exemples à l'appui de cette opinion : « Je voudrais pouvoir vous décrire les pleurs de Jacquine *en voyant* votre frère monter à cheval. » (Mme de Sévigné.) — « *En disant* ces mots, les larmes lui vinrent aux yeux. » (Fénelon.) — « Ce n'est pas être malheureux que d'occuper votre pensée soit *en dormant*, soit *en veillant*. » (Molière.)

La grâce, *en s'exprimant*, vaut mieux que ce qu'on dit. (Voltaire.)

Ces exemples, qu'il serait inutile de multiplier, joints à ceux qui viennent d'être critiqués, nous prouvent que l'usage de tous les bons écrivains est de ne pas restreindre l'emploi du gérondif au seul cas où il serait en rapport avec le sujet On peut donc les imiter, mais en se souvenant toujours que la première loi du style est la clarté. A. L.

Nous ne pouvons mieux terminer tout ce que nous venons de dire sur le participe présent et sur l'adjectif verbal qu'en réunissant dans un tableau plusieurs phrases choisies dans nos meilleurs écrivains, et dans lesquelles l'un ou l'autre sera employé. Ces exemples multipliés ne peuvent qu'être infiniment utiles à nos lecteurs, puisque, comme l'a dit J.-J. Rousseau : « Pour bien écrire il faut surtout « consulter les livres qui sont bien écrits. »

PREMIER TABLEAU

OU

RÉCAPITULATION DES RÈGLES SUR LE PARTICIPE PRÉSENT ET SUR L'ADJECTIF VERBAL.

Le participe présent, toujours terminé en *ant*, est une des formes du verbe; il exprime, de même que cette partie d'oraison, une action, comme *allant*; ou une opération de l'esprit, comme *pensant*.

Le participe présent ne prend ni genre ni nombre.

L'adjectif verbal, également terminé en *ant*, est un mot qui a une certaine analogie avec le verbe; il exprime une qualité, une aptitude, une disposition à agir plutôt qu'une action ; si le sens qu'il présente offre quelquefois l'idée d'une action, c'est une action qui, par sa durée, sa continuité, sa non-interruption, se transforme en manière d'être. — L'adjectif verbal prend le genre et le nombre du nom qu'il modifie.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le mot terminé en ANT peut être énoncé sans régime direct ou sans régime indirect, ou bien il peut être suivi de l'un ou de l'autre.

1° Énoncé sans régime, ce mot est presque toujours considéré comme adjectif verbal.

2° Suivi d'un régime : ou ce régime est direct ou il est indirect.

Si le régime est direct, le mot en *ant* est nécessairement participe, puisqu'il remplit les fonctions de verbe, et que d'ailleurs un adjectif ne peut avoir de régime de cette espèce.

Si le régime est indirect, la nature du mot en *ant* peut se déterminer, ou par la décomposition grammaticale, ou par le sens de la phrase. — Le participe présent se décompose par un des temps du verbe précédé du relatif *qui*, ou de l'un des mots *lorsque*, *puisque*, *parce que*. — L'adjectif verbal se décompose, en se construisant avec un des temps du verbe *être* précédé du relatif *qui*; mais ce moyen, que l'on peut appeler mécanique, n'est pas aussi sûr que le sens de la phrase, puisque, dans quelques cas, le participe présent et l'adjectif verbal semblent quelquefois susceptibles de la même décomposition.

PARTICIPES PRÉSENTS.

***Mots en* ANT *qui ne sont ni précédés ni suivis d'aucun régime, et que,* PAR L'ANALYSE, *on considère comme des* PARTICIPES PRÉSENTS.**

Voyez page 709.

« La mer, *mugissant*, ressemblait à une personne qui, ayant été trop longtemps irritée... »
(Fénelon.)

La mer *qui mugissait*, ou *parce qu'elle mugissait : mugissant* motive donc l'emploi du verbe qui suit; ainsi, c'est de l'action de mugir qu'il s'agit, dès lors c'est un participe.

. . . . Et l'assiette *volant*,
S'en va frapper le mur, et revient en roulant.
(Boileau, sat III.)

L'assiette *volant* est l'assiette qui *vole* : l'assiette va frapper le mur, parce qu'on la fait voler. *Volant* exprime donc une action.

Un moment elle est gaie, un moment sérieuse,
Riant, pleurant, jasant, se taisant tour à tour,
Enfin, changeant d'humeur mille fois en un jour.
(Destouches, *Philos. mar.*, act. Ier, sc. 2.)

Qui rit, qui pleure, qui jase. Il ne s'agit pas ici d'un acte permanent ; il s'agit peut-être d'une très courte durée : l'alternative d'ailleurs dénote un participe.

ADJECTIFS VERBAUX.

***Mots en* ANT *qui ne sont ni précédés ni suivis d'aucun régime, et que,* PAR L'ANALYSE, *on considère comme des* ADJECTIFS VERBAUX.**

Voyez page 709.

La terre *tremolante*
Frémit de terreur;
L'onde *turbulente*
Mugit de fureur.
(J.-B. Rousseau, Cantate VII.)

Figure-toi Pyrrhus, les yeux *étincelants*,
Entrant à la lueur de nos palais *brûlants*.
(Racine, *Andromaque*, act. III, sc. 8.)

L'étalon généreux a le port plein d'audace,
Sur ses jarrets *pliants* se balance avec grâce.
(Delille, Trad. des *Géorgiques*, liv. III.)

Si des beaux jours *naissants* on chérit les prémices,
Les beaux jours *expirants* ont aussi leurs délices ;
Dans l'automne, ces bois, ces soleils *pâlissants*,
Intéressent notre âme, en attristant nos sens.
(Le même, l'*Homme des Champs*, ch. I.)

Je vois ces murs *sanglants*, ces portes embrâsées,
Sous ces lambris *fumants* ces femmes écrasées.
(Voltaire, *Mérope*, act. Ier, sc. 1.)

Tous ces mots en *ant*, qu'on peut facilement construire avec un des temps du verbe *être*, précédé du relatif *qui*, et d'ailleurs désignant l'état, la qualité, et non suivis d'un régime, sont évidemment des adjectifs verbaux.

PARTICIPES PRÉSENTS.

Mots en ANT *suivis d'un régime direct, et qu'alors on considère toujours comme des* PARTICIPES PRÉSENTS.

Voyez page 710.

« Le plus sage de tous les rois, inspiré du désir de laisser à la postérité le portrait d'une femme héroïque, nous la représente *tirant* sa gloire d'une solide vertu. » (Fénelon.)

Une femme *qui tire* sa gloire. C'est parce qu'elle tire sa gloire d'une solide vertu qu'elle est héroïque. L'emploi d'ailleurs du régime direct ne laisse aucun doute que *tirant* est un participe.

Là, nageant dans son sang, et souillé de poussière,
Tournant encor vers moi sa mourante paupière,
Cresphonte.. . . . .
(Voltaire, *Mérope*, act. Ier, sc. 1.)

Qui tournait sa mourante paupière. *Tournant* peint l'action ; ensuite le régime direct indique un participe présent.

. . . . . . Rome, *subjuguant* l'univers abattu,
Ne vaut pas un hameau qu'habite la vertu.
(Delille, *l'Homme des Champs*, ch. I.)

Qui subjugue l'univers. Le régime est direct, point de difficulté.

Un peuple de beautés, un peuple de vainqueurs,
Foulant d'un pied léger les gazons et les fleurs.
(Thomas.)

Qui foule les gazons. *Foulant* peint une action ; et d'ailleurs le régime est direct.

Mots en ANT *suivis d'un régime indirect, et que,* PAR L'ANALYSE, *on considère comme des* PARTICIPES PRÉSENTS.

Voyez page 711 à 713.

. . . . J'ai vu de toutes parts,
Vaincus et renversés, les Romains et Pharnace,
Fuyant vers leurs vaisseaux. . . . . . .
(Racine, *Mithridate*, act. V, sc. 1.)

Les Romains et Pharnace *qui fuyaient*. *Fuyant*, employé en parlant des hommes ou des animaux, constitue toujours une action ; donc c'est un participe.

Nos pères, nos enfants, nos filles et nos femmes,
Au pied de nos autels *expirant* dans les flammes.
(Voltaire, *Zaïre*, act. II, sc. 1.)

Nos pères..... *qui expirent* : *expirant*, emportant l'idée de la perte de l'existence, prend la nature du verbe.

« Ils ont pitié des misères qui accablent les hommes *vivant* dans le monde. » (Fénelon, *Télém.*, liv. XIX.) Les hommes *qui vivent*.

« Ses chevaux fougueux ne sentant plus sa main défaillante, et les rênes *flottant* sur leur cou, l'emportent çà et là. » (Fénelon.)

Les rênes *qui flottent* sur leur cou. C'est parce que les rênes flottent sur le cou des chevaux qu'ils l'emportent çà et là : d'ailleurs, *flottant* sert ici de motif à l'action exprimée par le verbe qui suit, et alors, participant à l'action, il désigne lui-même un acte.

ADJECTIFS VERBAUX.

***Mots en* ANT *suivis d'un régime indirect, et que, par* L'ANALYSE, *on considère comme des* ADJECTIFS VERBAUX.**

Voyez page 711 à 713.

Mais sans cesse *ignorants* de nos propres besoins,
Nous demandons au ciel ce qu'il nous faut le moins.
(Boileau, Épître V.)

Le régime indirect n'empêche pas que le mot *ignorants* ne soit adjectif, parce qu'en le faisant précéder du *qui* relatif on dira: « Nous qui sommes *ignorants* de nos propres besoins; » d'ailleurs *ignorants* exprime évidemment un état, une qualité; donc c'est un adjectif verbal.

« Les Juifs apprirent la langue chaldaïque, fort *approchante* de la leur. » (Bossuet.) — « Des mots fort *approchants* des termes latins que je viens de rapporter. » (Boileau.)

La nature de la langue des Juifs est d'être *approchante* de la langue chaldaïque; de même, la nature des mots rapportés par Boileau est d'*être approchants* des termes latins: *approchante, approchants* expriment donc l'un et l'autre une qualité.

« Laissera-t-il cette infortunée *mourante* sur un sable désert? » (Traduction de *la Jérusalem délivrée*.)

Cette infortunée qui est *mourante*. Il ne s'agit point ici de la perte de l'existence, mais de l'état d'être mourante; c'est en quelque sorte l'image de la mort, et on sait que l'adjectif est propre à peindre l'image.

Abondante en richesse, ou *puissante* en crédit,
Je demeure toujours la fille d'un proscrit.
(Corneille, *Cinna*, act. Ier, sc. 2.)

Moi qui suis *abondante, puissante*...

Ces deux mots expriment une qualité, un état; donc ce sont des adjectifs verbaux.

***Mots en* ANT *précédés d'un régime indirect, et que, par* L'ANALYSE, *on considère comme des* ADJECTIFS VERBAUX.**

Voyez page 713, note 395.

Songe aux cris des vainqueurs, songe aux cris des [mourants,]
Dans la flamme étouffés, sous le fer *expirants*.
(Racine, *Andromaque*, act. III, sc. 8.)

Toi-même rappelant ma force défaillante,
Et mon âme déjà sur mes lèvres *errante*.
(Le même, *Phèdre*, act. III, sc. 1.)

Les flots de l'Océan, apportés goutte à goutte,
. . . .
Jusqu'au fond de leur sein lentement répandus,
Dans leurs veines *errants*, à leurs pieds descendus.
(L. Racine, *la Religion*, ch. Ier.)

Bientôt vous la verrez, prodiguant les miracles,
Du destin des Latins prononcer les oracles;
De Styx et d'Achéron peindre les noirs torrents,
Et déjà les césars dans l'Élysée *errants*.
(Boileau, *l'Art poétique*, ch. III.)

Et notre dernier roi, courbé du faix des ans,
Massacré sans pitié sur ses fils *expirants*.
(Voltaire, *Zaïre*, act. Ier, sc. 1.)

Je vis nos ennemis, vaincus et renversés,
Sous nos coups *expirants*, devant nous dispersés.
(Voltaire, *la Henriade*, ch. III.)

Tous ces mots en *ant*, désignant un état, une manière d'être, une qualité et non une action, sont des adjectifs verbaux.

Cependant, si c'était un *régime direct* qui les précédât, chacun serait alors un participe, parce que d'abord ils n'expliqueraient plus un état, mais une action; ensuite qu'un semblable régime ne peut, comme on le sait, appartenir à un adjectif.

ARTICLE XVIII.

DU PARTICIPE PASSÉ.

Nous allons traiter du participe passé employé sans auxiliaire, ou comme faisant partie des temps composés des verbes soit actifs, soit passifs, soit neutres, soit pronominaux, soit unipersonnels; or, dans certains cas, ce participe reste invariable, et dans d'autres il prend le genre et le nombre du substantif ou du pronom auquel il se rapporte.

Voyons donc quels sont ces cas, car c'est à cela que se réduit toute la difficulté des participes, que Vaugelas regardait comme le point de Grammaire le plus important et le plus ignoré.

§ I.

DU PARTICIPE PASSÉ SANS AUXILIAIRE.

PREMIÈRE RÈGLE. — Le participe passé employé sans auxiliaire s'accorde, comme l'adjectif, en genre et en nombre avec le substantif ou le pronom qui le modifie : « Les méchants ont bien de la peine à « demeurer *unis*. » (FÉNELON.)

> Que de remparts *détruits !* que de villes *forcées !*
> Que de moissons de gloire en courant *amassées !*
> (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

Exception. — Les participes *attendu, vu, supposé, excepté, y compris, ci-joint, ci-inclus*, sont invariables lorsqu'ils précèdent le substantif qu'ils qualifient, parce qu'alors ils sont considérés comme des espèces de prépositions : « *Attendu* les événements. — *Vu* les faits. « — *Supposé* telle circonstance. — *Excepté* elle et moi.—Il a quatre « maisons, *y compris* sa maison de campagne. — Vous trouverez « *ci-joint, ci-inclus* mes deux lettres. »

Mais on doit dire : « Des événements *attendus*. — Des faits *vus*. — « Telle circonstance *supposée*. — Vous et moi *exceptés*. — Sa mai- « son de campagne *y comprise*. — Vous trouverez mes deux lettres « *ci-jointes, ci-incluses*; » parce que les participes *attendus, vus, supposée*, etc., sont placés après le substantif qu'ils modifient.

(Domergue, MM. Lemare, Bourson et d'autres Grammairiens modernes.)

Voyez ce qui a déjà été dit pour les adjectifs, page 258, et aussi page 722, note.

REMARQUE. — Le participe passé, mis au commencement d'une phrase, doit toujours se rapporter d'une manière précise et sans

équivoque à un nom ou à un pronom placé après, soit en sujet, soit en régime : « *Honoré* de la confiance du prince, le ministre justifia « le choix qu'on avait fait de lui. » Ici le participe *honoré* se rapporte au sujet *le ministre*.

> *Chargé* du crime affreux dont vous me soupçonnez,
> Quels amis me plaindront quand vous m'abandonnez ?
> (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

Chargé se rapporte au régime *me*.

Le participe peut se rapporter également à un régime indirect.

> . . . . . Ou *lassés* ou *soumis*,
> Ma funeste amitié pèse *à* tous *mes amis*.
> (Racine, *Mithridate* III, 1.)

Nous examinerons tout à l'heure la question de savoir s'il peut se rapporter à un mot non exprimé dans la phrase. A. L.

Mais on s'exprimerait mal si l'on disait : « *Obligé* d'entreprendre « un long voyage, je crois que mon père sera très affecté de notre « séparation. » En effet, on ne sait pas si c'est le père ou le fils qui est OBLIGÉ *d'entreprendre un long voyage*. Pour faire disparaître cette équivoque, il faut prendre un autre tour, et dire par exemple : « Mon « père, *obligé* d'entreprendre un long voyage, sera sans doute très « affecté de notre séparation ; » ou, « Comme je suis *obligé* d'entre- « prendre un long voyage, je crois que mon père sera très affecté de « notre séparation. » Dans la première de ces phrases, on indique que c'est le père qui est OBLIGÉ *d'entreprendre*, et dans la dernière, que c'est le fils.

Il résulte de ce qui précède que les vers suivants ne sont pas corrects :

> *Vaincu*, mais plein d'espoir et maître de Paris,
> *Sa* politique habile, au fond de sa retraite,
> Aux ligueurs incertains déguisait sa défaite.
> (Voltaire, *la Henriade*, chant VII.)

Vaincu ne se rapporte ni à un nom, ni à un pronom exprimé après ; il est en rapport avec l'adjectif pronominal *sa* (pour *de lui*), qui, n'étant lui-même qu'un modificatif, ne peut devenir l'objet, le support d'un autre modificatif.

Cette remarque s'applique au participe présent, dont le rapport doit toujours être déterminé d'une manière précise. Il ne faut donc pas dire avec un auteur moderne : « *Aimant* autant l'étude, il est « étonnant que ses parents ne lui permettent pas de s'y livrer. » Effectivement, rien n'indique que ce soit plutôt *aux parents* qu'à *lui*

que se rapporte le participe *aimant;* alors il faut tourner la phrase autrement.

La règle posée ici est fort juste, car le rapport des diverses parties de la phrase doit toujours être clair et facile à saisir. Mais les orateurs et les poëtes surtout n'ont pas craint de s'écarter de la règle toutes les fois que le sens ne souffre pas de cette hardiesse. Le participe, isolé alors, n'a pas une liaison marquée avec les autres mots de la phrase, mais l'esprit l'y rattache aisément. Or, ce que la Grammaire ici blâme en principe, la Rhétorique l'approuve comme figure de style; et cela n'a pas lieu seulement avec les participes, mais encore avec les adjectifs et les substantifs. En voici des exemples :

> Dans un cachot affreux, *abandonné* vingt ans,
> Mes larmes t'imploraient pour mes tristes enfants.
> (Voltaire, *Zaïre*, II, sc. 3.)
>
> *Captive*, toujours *triste*, *importune* à moi-même,
> Pouvez-vous souhaiter qu'Andromaque vous aime.
> (Racine, *Andromaque*, I, 4.)
>
> Indomptable *taureau*, *dragon* impétueux,
> Sa croupe se recourbe en replis tortueux. (Racine, *Phèdre*, V, 6.)

La Harpe a dit sur ces vers cités d'*Andromaque :* « Cette construction n'est « point en elle-même inexacte, à moins que l'ablatif absolu et l'ellipse ne soient « interdits à notre langue, et heureusement elle comporte l'un et l'autre. » En effet, toutes ces tournures peuvent se rapporter par l'ellipse à l'emploi absolu du participe présent (voyez page 718) : *Moi étant abandonné, moi étant captive*, etc. Nous croyons cependant que c'est là plutôt un changement de construction, une *anacoluthe*, tandis que la forme de l'ablatif absolu des latins se retrouve davantage dans les formes suivantes :

> *Lui mort*, nous n'avons plus de vengeur ni de maître.
> (Corneille, *Cinna*, I, sc. 3.)
>
> Huit *ans* déjà *passés*, une impie étrangère
> Du sceptre de David usurpe tous les droits.)
> (Racine, *Athalie*, I, 1.)

Enfin, dans le style familier, on emploie souvent cette même ellipse : « Aussitôt votre lettre *reçue*, j'ai fait votre commission. » (Académie.) Ainsi donc on peut déroger à la règle en consultant le goût. A. L.

§ II.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS COMPOSÉS DES VERBES ACTIFS.

DEUXIÈME RÈGLE.—Tout participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, s'accorde en genre et en nombre avec son régime direct quand il est précédé de ce régime; et il reste invariable quand il n'en est pas précédé (397).

---

(397) On observera que le régime direct, lorsqu'il precède le participe, est tou-

On dira donc avec accord : « Si Dieu nous a *distingués* des autres « animaux, c'est surtout par le don de la parole. » (Quintilien.)

> Pour sauver son crédit, il faut cacher sa perte.
> Celle *que*, par malheur, nos gens avaient *soufferte*
> Ne put se réparer. (La Fontaine, fable 290.)

« Les meilleures harangues sont celles que le cœur a *dictées*. » (MARMONTEL, *Éléments de littérature*, t. IV, lettre H.)—« Je me flatte « de deux choses que l'on *a crues* longtemps impossibles. » (*Lettre de Voltaire au comte de Lewenhaupt*, 12 fév. 1768.) — « Quel plaisir « d'aimer la Religion, et de *la* voir *crue* et *soutenue* par les Bacon, « les Descartes, les Newton, les Grotius, les Corneille, les Racine, les « Boileau, les Turenne, les d'Aguesseau, l'éternel honneur de l'esprit « humain. » (LA BRUYÈRE, chap. des *Esprits forts*.) — « Le roi a été « bien aise de cette nouvelle, que l'on *a sue* par un courrier du duc « de Grammont. » (RACINE, *lett. à M. de Bonrepaux*.)

> Les vents *nous* auraient-ils *exaucés* cette nuit ?
> (Le même, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)

> ..... Si le sort ne *m'*eût *donnée* à vous,
> Mon bonheur dépendait de l'avoir pour époux.
> (Le même, *Mithridate*, acte III, sc. 5.)

> Les solides trésors sont ceux *qu'*on a *donnés*.
> (Racine le fils, *la Religion*, chant II, vers 126.

« Et pour m'avoir *trouvée* (398) le visage un peu découvert, il a « mis l'épée à la main. » (MOLIÈRE, le *Sicilien*, sc. 15.)

---

jours un des pronoms *que, me, te, se, le, la, les, nous, vous*, et quelquefois un nom précédé de *quel*, *combien de* ou de *que de*, dans le sens de *combien de*.

Mais on se rappellera que les pronoms *me, te, se, nous, vous* sont régimes directs lorsqu'ils sont mis pour *moi, toi, soi, nous, vous ;* et qu'ils sont régimes indirects quand ils tiennent lieu de *à moi, à toi, à nous, à vous*.

Et l'on n'oubliera pas que le sujet répond à la question *qui est-ce qui ?* ou *qu'est-ce qui?* et le régime direct à la question *qui* ou *quoi ?* — *Qui* pour les personnes, *quoi* pour les choses.

Enfin, on remarquera que dans ces phrases : *quels soldats, que de soldats, combien de soldats ont péri! Quels soldats, que de soldats, combien de soldats* sont le *sujet* du verbe neutre *périr ;* tandis qu'ils sont le *régime direct* du verbe *voir* dans celles-ci : *quels soldats, que de soldats, combien de soldats j'ai vus!*

(398) *Pour m'avoir* TROUVÉE *le visage un peu découvert*. C'est à tort que toutes les nouvelles éditions substituent dans cette phrase *trouvé* à *trouvée*. Ce n'est pas

Parce que les participes passés ***distingués***, ***soufferte***, ***dictées***, ***crues***, etc., etc., sont précédés chacun de leur régime direct.

Dieu a distingué *qui? nous*; — ***nous*** régime direct.

Nos gens avaient souffert ***quoi? la perte***, représentée par le relatif ***que***; — ***que*** régime direct.

Le cœur a dicté ***quoi? les harangues***, représentées par le relatif ***que***; — ***que*** régime direct. On a cru ***quoi? deux choses***, régime direct. On a ***donné quoi? les solides trésors***, représentés par le relatif ***que***.

Mais on dira sans faire subir de variations à aucun des participes passés employés dans les exemples qui suivent : « Il ou elle a ***aimé*** « les sciences. » — « Nous avons ***cultivé*** nos prairies. » — « Ils ou « elles ont ***reçu*** vos lettres. »

> Cette foule de chefs, d'esclaves, de muets,
> M'ont ***vendu*** dès longtemps leur silence et leurs vies.
> (Racine, *Bajazet*, acte II, sc. 1.)

« Didon ***a fondé*** sur la côte d'Afrique la superbe ville de Car- « thage. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. III.) — Pierre le Grand ***a forcé*** « la nature en tout, mais il l'***a forcée*** pour l'embellir. Les arts qu'il « a transplantés de ses mains dans des pays dont plusieurs alors « étaient sauvages, ***ont*** en fructifiant ***rendu*** témoignage à son génie « et ***éternisé*** sa mémoire. » (VOLTAIRE, *Hist. de Russie*, 1725.) Parce que dans ces phrases le régime direct suit le participe.

REMARQUE. — Si le participe était précédé de deux régimes, pour reconnaître s'il doit y avoir accord ou non, il suffirait de distinguer lequel des deux régimes est direct : et par exemple dans cette phrase

---

le visage de Zaïde qui a été *trouvé un peu découvert*; c'est Zaïde qui a été *trouvée* (ayant) *le visage un peu découvert*. (M. Auger, *Comment. sur Molière*.)

Cette nuance est extrêmement délicate, et elle prouve ce que nous avons déjà dit bien des fois, qu'en fait de difficultés grammaticales, le moyen le plus sûr de les résoudre d'une manière satisfaisante; c'est de s'attacher à saisir le sens de l'écrivain.

En effet, si Molière eût dit : *Avec ce chapeau* ou *avec cette coiffure il m'a trouvé le visage un peu découvert*, il n'aurait pas mis deux *e* à *trouvé*, car son intention aurait été de dire : *Avec cette coiffure, il a trouvé à moi le visage un peu découvert*; donc *trouvé* ne devrait pas prendre l'accord; mais lorsqu'il dit *pour m'avoir trouvée le visage un peu découvert*, etc., il est évident, comme le dit M. Auger, que ce n'était pas le visage de Zaïde qui avait été trouvé un peu découvert, mais bien elle-même qui a été trouvée ayant le visage un peu découvert.

de Fénelon (*Télémaque*, liv. XVIII) : « Une furie leur répétait avec « insulte toutes les louanges *que* leurs flatteurs *leur* avaient *données* « pendant leur vie ; » Il y a deux régimes, le premier représenté par *que*, et le second par *leur* ; mais comme l'un des deux est nécessairement direct et l'autre indirect, l'analyse, « une furie leur répétait « avec insulte toutes les louanges *que* ou *lesquelles* leurs flatteurs « avaient données à *eux* pendant leur vie, » m'indique que c'est *que* qui est le régime direct du participe *données*, et que c'est lui qui doit déterminer l'accord.

Les phrases suivantes sont conformes à ces principes, et s'analysent de même : « Il y a de certaines bornes que la nature a *données* « aux états pour mortifier l'ambition des hommes. » (MONTESQUIEU, *Grand. et Décad. des Rom.* ch. V.)

Toutes les dignités *que* tu m'as *demandées*,
Je te *les* ai sur l'heure et sans peine *accordées*.
(P. Corneille, *Cinna*, acte V, sc. 1.)

Mais que vos yeux sur moi se sont bien exercés !
Qu'ils m'ont vendu bien cher les pleurs *qu*'ils ont *versés* !
(Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 4.)

Eh ! quelle jouissance est, dis-moi, préférable
Au spectacle touchant des heureux *qu*'on a *faits* ? (Léonard.)

Du principe que nous venons d'établir sur l'accord du participe d'un verbe actif, il résulte que le participe d'un verbe qui n'a pas de régime direct doit rester invariable, et qu'on doit écrire, *ils ont chanté, elles ont répondu, elle a écrit.* En effet, dès que le régime direct n'existe pas, il est évident qu'il ne précède pas le participe.

Voyez dans le deuxième tableau, page 750, de nouveaux exemples à l'appui de cette seconde règle.

§ III.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS DES VERBES PASSIFS.

TROISIÈME RÈGLE. — Tous les verbes connus sous le nom de verbes passifs forment leurs temps à l'aide de l'auxiliaire *être* et de leur participe passé. Dans ces verbes, le participe s'accorde toujours, et sans exception, en genre et en nombre avec le sujet du verbe. Exemples : « La vertu timide *est* souvent *opprimée.* » (MASSILLON, *Vices et Vertus des Grands.*) — « La vertu obscure *est* souvent *méprisée.* » (Le même.) — « Les gens de mérite *étaient connus* parmi les Perses,

« et ils n'épargnaient rien pour les gagner. » (BOSSUET, *Hist. univ.*, IIIe partie, ch. 5.) — « Les anciens Grecs *étaient* généralement *per-« suadés* que l'âme est immortelle. » (BARTHÉLEMY, Introd. au *Voyage d'Anach.*, 1re partie.)

> Je ne vois rien ici dont je ne sois *blessée*.
> (Racine, *Bérénice à Titus*, acte V, sc. 5.)

§ IV.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS COMPOSÉS DES VERBES NEUTRES.

QUATRIÈME RÈGLE. — Nous avons dit, en parlant de la formation des temps composés des verbes neutres, que les uns prennent le verbe *être*, les autres l'auxiliaire *avoir*, et que d'autres se conjuguent tantôt avec *être*, tantôt avec *avoir*. Voyons dans quel cas le participe passé, employé dans les temps composés de ces verbes, doit s'accorder ou doit rejeter l'accord.

Le participe est-il accompagné du verbe *être*, il suit la règle des verbes passifs, c'est-à-dire qu'on le fait accorder en genre et en nombre avec le sujet : « Nous *sommes* enfin *venus* à ce grand em-« pire qui a englouti tous les empires de l'Univers, d'où *sont sortis* « les plus grands royaumes du monde que nous habitons.... » (BOSSUET, *Histoire universelle*, IIIe partie, chap. 6.)

> Tous les maux *sont sortis* de ce don détesté :
> Tous les maux *sont venus* de la triste Pandore.
> (Voltaire, *Opéra de Pandore*, acte V.)
>
> Mais je m'en fais peut-être une trop belle image;
> Elle *m'est apparue* avec trop d'avantage.
> (Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 2.)
>
> C'est à l'ombre des lois que tous les arts sont *nés*. (Thomas.)

Le participe est-il accompagné de l'auxiliaire *avoir*, il est invariable; car tout participe accompagné de cet auxiliaire ne prend l'accord que quand il est précédé de son régime direct; et jamais un verbe neutre n'est accompagné de cette espèce de régime :

> As-tu vu quelle joie *a paru* dans ses yeux ?
> (Th. Corneille, *Ariane*, acte III, sc. 5.)

« La justice et la modération de nos ennemis *nous* ont plus *nui* « que leur valeur. » (MARMONTEL, *Bélisaire*, XI.) — *Nous* pour *à nous*. — Si l'on écrivait *quelle joie a* PARUE. — *La justice et la modération de nos ennemis nous ont plus* NUIES, on ferait accorder le

participe avec son sujet, ce qui ne doit jamais avoir lieu lorsque le participe est précédé de l'auxiliaire *avoir*.

On écrit également sans accord : « Tous les moments qu'il a *souf-* « *fert.* » — « Les jours qu'il a *parlé;* qu'il a *conversé* avec ses en- « fants. » — « Les deux heures qu'ils ont *couru.* »

> Oui, c'est moi qui voudrais effacer de ma vie
> Les jours *que j'ai vécu* sans vous avoir servie.
> (P. Corneille, *le Menteur*, acte III, sc. 5.)
>
> Puisse le ciel, qui lit dans mon cœur éperdu,
> Ajouter à vos jours ceux *que* j'aurais *vécu!*
> (La Chaussée, *la Gouvernante*, acte IV, sc. 9.)

Le *que* est là régime indirect; il est pour *pendant lesquels :* Les moments *pendant lesquels* il *a* SOUFFERT; les jours *pendant lesquels* il *a* PARLÉ, il *a* CONVERSÉ; les heures *pendant lesquelles* ils *ont* COURU, etc., etc.

REMARQUE. — Quelquefois les verbes neutres sont employés activement, et alors ils suivent la deuxième règle; c'est-à-dire que leurs participes s'accordent quand le régime direct est placé avant; alors on dira avec accord : « Les meubles que l'huissier a *criés.* » (M. LEMARE.)—« La langue que Cicéron a *parlée.* » (Le même.)—« Il a re- « trouvé les deux enfants qu'il avait tant *pleurés.* » (M. BESCHER.)— « Quand je considère en moi-même les périls extrêmes et continuels « qu'a *courus* cette princesse sur la mer et sur la terre. » (BOSSUET, *Orais. funèb. de la duchesse d'Orléans.*) — « L'évêque de Meaux a « créé une langue que lui seul a *parlée.* » (M. DE CHATEAUBRIAND, *Génie du Christianisme*, t. III, chap. 4.) — « Le zèle d'une pieuse « sévérité reprochait à La Fontaine une erreur qu'il a *pleurée* lui- « même. » (CHAMPFORT, *Éloge de La Fontaine.*)

> N'épargnez pas les miens, achevez, Achorée,
> L'histoire d'une mort *que* j'ai déjà *pleurée.*
> (Corneille, Pompée, acte II, sc. 2.)

Voyez les remarques sur les participes *valu* et *coûté* à la fin de ce chapitre, et dans le deuxième tableau, page 751, de nouveaux exemples à l'appui de cette quatrième règle.

§ V.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES COMPOSÉS DES VERBES PRONOMINAUX.

Pour bien comprendre la règle qui va suivre, il faut se rappeler que nous appelons verbes pronominaux accidentels des verbes actifs

ou neutres de leur nature, qui sont employés accidentellement avec deux pronoms de la même personne; comme *je m'imagine*, *je me plais*; et que les verbes pronominaux essentiels sont ceux qui ne peuvent se conjuguer sans deux pronoms de la même personne, comme *je me repens*, *je m'abstiens*.

Voyez une explication un peu plus étendue de ces verbes, chapitre V, article II, paragraphe 4, page 452.

CINQUIÈME RÈGLE. — Le participe des verbes pronominaux s'accorde quand il est précédé de son régime direct, et reste invariable lorsqu'il en est suivi. D'où il résulte que :

1° Le participe des verbes pronominaux essentiels prend toujours l'accord, parce que ces verbes sont toujours précédés de leur régime direct exprimé par le second pronom. « Elle s'est *moquée* de vous. » — « Elle s'est *enfuie.* » — « La haine s'est *emparée* de son âme. » (L'Académie.) — « L'Académie s'est *souvenue* de cette longue pros- « périté qui l'a suivi jusqu'au tombeau. » (MARMONTEL, t. XVIII, *Mélanges*, *Éloge de M. de Saint-Aignan.*) — « Ces hommes se sont « *repentis.* » (DANGEAU.) — « J'estime après tout que ce sont des « fautes dont ils ne se sont pas *souciés.* » (BOILEAU, *Traité du Sublime.*)

On écrira également, en faisant accorder le participe avec le second pronom : « Elle s'est *servie* de son crédit. » — « Elle s'en est « *avisée*; ils s'en sont *avisés* trop tard. » — « Elle s'est *aperçue* dans « cette glace. » — « Ils se sont *aperçus* de l'erreur » (399). — « Elle « s'en est bien *doutée.* » — « Elles s'en sont *allées* sans me voir. » (Le *Dictionnaire de l'Académie,* à chacun de ces mots.)

---

(399) Cette locution semble offrir quelque difficulté ; cependant si l'on y réfléchit un peu, on verra que dans : *ils se sont* APERÇUS *de l'erreur*, il y a un régime indirect après le participe ; et comme le verbe *apercevoir* est toujours un verbe actif, et qu'alors il lui faut un régime direct, on en conclura naturellement que *se* est le régime direct ; et cette conclusion est d'autant plus raisonnable que l'on *aperçoit les personnes*.

De même, si l'on examine cette autre phrase : « Je me suis *aperçue* qu'un long badinage t'échauffe, » on verra que le régime direct placé avant le participe demande nécessairement un régime indirect, et ce régime indirect est la préposition *de* sous-entendue avant le *que : Je me suis aperçue* DE CE QUE, etc. L'usage ne permet pas de rétablir cette ellipse, mais l'analyse la réclame.

Laveaux justifie autrement cet accord : « *Erreur* ne saurait être le régime direct du participe, car la préposition *de*, dont ce mot est précédé, s'oppose à cet emploi;

Parce que, comme nous l'avons dit, en parlant du verbe pronominal, page 453, les verbes *se servir*, *s'apercevoir*, *s'aviser*, *se douter*, etc., doivent être par la nature de leur signification considérés comme essentiellement pronominaux.

Un seul verbe pronominal fait exception à cette règle, c'est le verbe *s'arroger*, qui, quoique essentiellement pronominal, n'a pas pour régime direct son second pronom. On écrira donc avec accord : « Les droits qu'ils se sont *arrogés*, » parce que le régime direct *que* précède le participe; et sans accord : « Ils se sont *arrogé* des droits, » parce que le régime direct *des droits* vient après le participe.

2° Les verbes pronominaux accidentels formés d'un verbe neutre ont toujours leur participe invariable, parce que ces verbes n'ayant pas de régime direct ne peuvent alors être précédés de cette sorte de régime : « Elles se sont *nui*. » — « Ils se sont *parlé*. » — « Ils se sont « *ri*. » — « Ils se sont *succédé*. » (DOMERGUE, MARMONTEL et M. BESCHER.) — « Les anciens se sont *plu* à raconter la mort singulière du « fameux poëte Eschyle, qui fut tué, dit-on, par le choc d'une tor- « tue, qu'un aigle, etc. » (BUFFON, des *Quadrupèdes ovipares*, t. I, page 207.) — « Elle s'est *plu* à me contredire. » — « Ils se sont « *plu* (400) à me persécuter. » (L'Académie, DOMERGUE, M. LEMARE, M. BESCHER, M. BONIFACE, etc.)

Le pronom *se* dans ces exemples est pour *à soi*.

---

il faut donc que ce soit *se*; cependant il est certain que *ce ne sont pas eux* qu'ils ont aperçus, mais bien *l'erreur*. Pourquoi donc fait-on accorder le participe avec le pronom? A cause de l'ellipse : *Ils se sont aperçus de l'erreur* signifie *ils se s nt aperçus ayant la connaissance de l'erreur*. Par cette analyse, le pronom *se* a l'emploi qui lui est naturel et justifie parfaitement l'accord du participe.

(400) Le verbe *plaire*, dit M. Lemare, n'a jamais qu'un sens unique; et son complément est toujours au datif : *Ils se plaisent ensemble*, c'est-à-dire, *ils plaisent à soi* lorsqu'ils sont ensemble.

Plaire, dit M. Boniface, est essentiellement neutre; quand je dis : *Elle s'est plu*, *plaire* ne cesse pas d'être verbe réfléchi; cela signifie *elle a plu à soi*. Dans : « Elles se sont *plu* à me contrarier, » *se plaire* a la même signification que dans . *Ces personnes se sont plu*. La seule différence qu'il y ait, c'est que dans la dernière phrase le participe est employé dans le sens propre, et que dans la première il est pris dans le sens figuré.

L'Académie, comme on l'a vu tout à l'heure, consacre l'opinion de ces deux Grammairiens; et Voltaire, Thomas, Delille et Domergue viennent encore la fortifier.

Thomas a dit : « Une foule d'écrivains *se sont plu* à recueillir tout ce que les femmes ont fait d'éclatant. »

REMARQUE. *Se plaire, se déplaire, se complaire, se rire, se sourire, se parler, se succéder, se nuire, s'entre-nuire*, sont les seuls verbes pronominaux accidentels formés d'un verbe neutre.

3° Les verbes pronominaux accidentels formés d'un actif ont leur participe tantôt invariable et tantôt variable, selon que le régime direct suit ou précède le participe. Exemple : « Ils se *sont dit* mille in- « jures. » (L'Académie.) — Ils ont dit, *quoi? mille injures*; le régime direct est après le participe, point d'accord.

« Quelques uns de nos auteurs modernes *se sont imaginé* qu'ils « surpassaient les anciens. » (D'OLIVET.) — Ont imaginé en eux, *quoi? qu'ils surpassaient les anciens*. Ici c'est un membre de phrase qui est régime ou complément direct, et qui, de plus, est après le participe : double raison pour que l'accord n'ait point lieu.

« Saturne, issu du commerce du Ciel et de la Terre, eut trois fils, « qui *se sont partagé* le domaine de l'univers. » (BARTHELÉMY, Introd. au *Voyage de la Grèce*, prem. partie.) — Ils se sont partagé, *quoi? le domaine de l'univers* : le régime direct est après le participe, point d'accord.

Mais on dira avec accord : « Elle *s'est louée* de moi. » — « Elle *s'est* « *plainte* de vous. » — « Nous *nous sommes plaints* de vos procé- « dés. » — « Elles *se sont* bien *réjouies*. » — « Ils *s'étaient persua-* « *dés* (401) qu'on n'oserait les contredire. » (L'Académie, à chacun de ces mots.) — « Ma patrie, ma famille *se sont présentées* à mon « esprit : ma tendresse *s'est réveillée*. » (FÉNELON, *Télémaque*, l. III.)

L'un et l'autre avant lui *s'étaient plaints* de la rime.
(Boileau, Satire IV.)

« Les uns *se sont plaints* que la loi chrétienne engageait à un dé-

---

Voltaire, dans *Micromégas*, page 171 : « Insectes invisibles que la main du Créateur *s'est plu* à faire naître dans l'abîme de l'infiniment petit. »

« Qu'il me soit permis de remarquer ici combien les auteurs *se sont plu* dans tous les temps à tromper les hommes. » (Le même, *Histoire de l'empire de Russie*, 1722.)

Delille, dans sa préface de *l'Énéide* : « Les poëtes épiques *se sont* toujours *plu* à décrire des batailles. »

Et Domergue (*Lettre à M. de Laurencin*, page 311 de ses *Solutions grammaticales*) : « Il n'y aurait pas de doutes sur ce point, si l'on avait donné une édition de Racine sur la copie qu'il *s'était plu* à faire lui-même de ses œuvres. »

(401) Plusieurs Grammairiens, au nombre desquels il faut mettre Marmontel, M. Maugard, M. Bourson, M[lle] Vauvilliers, sont d'avis que l'Académie a eu tort d'écrire *persuadés* au pluriel, car, disent-ils, *on persuade à soi quelque chose*, et

« tachement des choses du monde. » (NEUVILLE, *Sermon de la 4e sem.*) — « Quelques uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et *se sont* « *plaints* que j'en eusse fait un très méchant homme. » (RACINE, prem. préf. de *Britannicus.*) — « La réputation de Racine *s'est ac-* « *crue* de jour en jour. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV.*) — « C'est « une chose qui mérite d'être remarquée que la plupart des grands « hommes de mer que la France a produits *se sont formés* dans la « marine marchande. » (THOMAS, *Éloge de Duguay-Trouin.*) — « Les « folies qu'ils *se sont imaginées.* » (LEMARE.) — Parce que les participes de tous ces verbes pronominaux accidentels sont précédés de leur régime direct exprimé par le second pronom.

---

alors *se,* dans la phrase précitée, est un complément indirect, de même que dans *s'imaginer*, *se figurer que,* etc.

Mais M. Boniface fait observer dans le troisième numéro de son *Manuel des Amateurs*, page 70 et 88, que les verbes *s'imaginer*, *se figurer* sont toujours suivis d'un régime direct : « On se figure ordinairement *les choses* autrement qu'elles ne sont. » — « Vous vous êtes imaginé *cela* » (l'Académie); au lieu que l'on dit : « Persuader quelqu'un de quelque chose » et « persuader *quelque chose* à quelqu'un. » — « Je l'ai persuadé *de* la nécessité de faire telle chose; persuader *une vérité* à quelqu'un » (l'Académie); d'où il conclut que ce dernier verbe n'étant pas en parfaite analogie avec les deux autres, et la phrase de l'Académie pouvant se décomposer par : *ils avaient persuadé* EUX *de ceci*; ou par : *ils avaient persuadé* CECI *à eux,* le participe *persuadés*, écrit avec un *s*, est alors très correct.

M. Boniface ajoute ensuite que cette orthographe a été adoptée par plusieurs écrivains, comme le prouvent les exemples suivants : « Permettez pourtant que je vous désabuse, si *vous vous êtes persuadés* que ce grand prince, en m'accordant cette grâce, ait cru rencontrer en moi un écrivain capable de soutenir en quelque sorte par la beauté du style et la magnificence des paroles la grandeur de ses exploits. » (Boileau, *Rem. à l'Académie française.*) — « Les modernes *se sont persuadés* que cela suffit pour, etc. » (Buffon, *Manière de traiter l'hist.*) — « Ils *s'étaient persuadés* qu'il ne naissait des soldats qu'en France. » (Garnier, *Hist. de France.*) — « Il est certain que les jeunes métromanes *se sont persuadés* que la rime dispense de la raison. » (La Harpe, *Cours de littérature*, t. VIII, page 360.)

Ces raisonnements et ces exemples nous paraissent concluants, et alors nous pensons que l'on est maître de faire accorder ou de ne pas faire accorder le participe : « Ils se sont *persuadés* de cette vérité; — ils se sont *persuadé* cela. »

Toutefois, M. Bescher juge qu'il vaut mieux, lorsque la persuasion est fondée, regarder comme direct le régime qui précède le verbe pronominal *se persuader;* et que quand elle ne l'est pas, il faut le considérer comme indirect. *Persuader quelqu'un d'une chose,* c'est le convaincre; *persuader quelque chose à quelqu'un*, c'est le lui faire croire.

TABLEAU DES PARTICIPES PASSÉS

DANS LES VERBES PRONOMINAUX ACCIDENTELS.

Sans accord.	*Avec accord.*
Ils se sont *abandonné* leurs biens au dernier vivant.	Ils se sont *abandonnés* à la colère
Ils se sont *accusé* réception de leurs lettres.	Ils se sont *accusés* mutuellement.
Ils se sont *arraché* des larmes.	Ils se sont *arrachés* de nos mains.
Ils se sont *avoué* leurs torts réciproques.	Ils se sont *avoués* comme auteurs du délit.
Ils se sont *blessé* les doigts.	Ils se sont *blessés* à la tête.
Ils se sont *cassé* le cou.	Ils se sont *cassés* comme verre.
Ils se sont *cherché* querelle.	Ils se sont *cherchés* longtemps.
Ils se sont *découvert* la tête.	Ils se sont *découverts* en ma présence.
Ils se sont *disputé* le terrain.	Ils se sont *disputés* vivement.
Pluton, Neptune et Jupiter se sont *divisé* le ciel, la mer et les enfers. (Franç. de Neufch.)	Les hommes se sont *divisés* et ont été la proie des tyrans. (Lemare.)
Ils se sont *donné* l'un à l'autre une promesse de mariage. (Molière.)	Elles se sont *données* en spectacle.
Ils se sont *élevé* par leurs exploits un monument impérissable.	Ils se sont *élevés* par leurs talents.
Ils se sont *écorché* le visage.	Ils se sont *écorchés* dans les broussailles.
Ils se sont *épargné* des peines.	Ils se sont *épargnés* l'un l'autre.
Ils se sont *érigé* des statues.	Ils se sont *érigés* en juges.
Ils se sont *exprimé* leurs sentiments.	Ils se sont *exprimés* en termes choisis.
Ces dieux qui se sont *fait* une gloire cruelle De séduire le cœur d'une faible mortelle. (Racine.)	Les Romains s'étaient *faits* à la discipline. La sévérité de Manlius et l'exemple de Régulus y ont beaucoup contribué. (Lemare.)
Ils se sont *frappé* la tête.	Ils se sont *frappés* à la tête.
Ils se sont *jeté* des pierres.	Ils se sont *jetés* à l'eau.
Ils se sont *lié* les jambes.	Ils se sont *liés* d'amitié.
Ils se sont *épargné* des peines.	Ils se sont *épargnés* l'un l'autre.
Les Français s'étaient *ouvert* une retraite glorieuse par la bataille de Fornoue. (Voltaire.)	Ils se sont *ouverts* de leurs desseins à leurs ennemis les plus dangereux.
Il est vrai que lui et moi nous nous sommes *parlé* des yeux. (Molière.)	La langue latine et la langue grecque sont deux langues qui se sont longtemps *parlées*, et qui ne se parlent plus.

Sans accord.	*Avec accord.*
Ils se sont *percé* le ventre.	Ils se sont *percés* à coups d'épée.
Ils se sont *payé* d'anciennes dettes.	Ils se sont *payés* de raisons.
Ils se sont *persuadé* tout ce qu'ils ont voulu.	Ils se sont *persuadés* mutuellement.
Elle s'est *piqué* la peau.	Elle s'est *piquée* au doigt.
Elles se sont *proposé* de nous tromper.	Elles se sont *proposées* comme modèles de douceur.
Ils se sont *reconnu* une somme par contrat.	Ils se sont *reconnus* pour débiteurs.
Ils se sont *senti* le courage de résister.	Ils se sont *sentis* assez courageux pour résister.
L'âme du sage s'est *servi* de pâture à elle-même.	Grâces à mon amour, je me suis bien *servie* Du pouvoir qu'Amurat m'a donné sur sa vie. (Racine.)
Ils se sont *soustrait* des lettres.	Ils se sont *soustraits* au supplice.
Les grandes causes se sont *subordonné* les petites.	Les petites causes se sont *subordonnées* aux grandes.
Elles se sont *tranquillisé* l'esprit.	Elles se sont *tranquillisées* peu à peu.
Par des lectures dangereuses elles se sont *troublé* le cerveau.	Elles se sont *troublées* à ma vue.
Elles se sont *vendu* plusieurs objets.	Elles se sont *vendues* par leur indiscrétion.

Voyez dans le deuxième tableau, page 753, d'autres exemples à l'appui de cette règle.

§ VI.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS COMPOSÉS DES VERBES UNIPERSONNELS (402).

SIXIÈME RÈGLE. — Quand le participe passé forme avec l'auxiliaire ce que l'on appelle un verbe unipersonnel ou employé unipersonnellement, il reste invariable.

On dit : « Les chaleurs qu'il *a fait* pendant l'été. » (D'OLIVET et MARMONTEL.) — « La grande inondation qu'il y *a eu*. » (FROMANT.) — « La grande sécheresse qu'il *a fait*. » (MARMONTEL.) — « La disette qu'il y *a eu* pendant l'hiver. » (D'OLIVET.)

En effet, aucun de ces verbes n'a la voix active : les participes *eu* et *fait* ne se rapportent pas au *que* relatif, car il ne s'agit pas d'*inon-*

(402) On se rappellera ce que nous avons dit, page 454, que l'on connaît qu'un verbe est pris impersonnellement quand le pronom *il* qui le précède ne se rapporte ni à un individu, ni à une chose dont on ait fait mention.

dation ou de *disette* EUE par quelqu'un, ni de *sécheresse*, ni de *chaleurs* FAITES; les mots *eu*, *fait*, sont détournés ici de leur sens propre, pour marquer simplement l'existence; et le *que*, qui n'est le régime d'aucun verbe, est une expression dont on ne saurait rendre raison. Les mots *eu*, *fait*, n'ayant pas de régime direct, doivent donc rester invariables, puisqu'un participe conjugué avec *avoir* ne peut s'accorder qu'avec son régime direct, et quand il en est précédé.

On écrira également sans accord, mais par un autre motif : « Il « *est arrivé* de grands malheurs. » — « Quels avantages en *est-il* « *résulté?* » Parce que c'est une règle sans exception que le participe conjugué avec *être* (excepté dans les verbes pronominaux où il est pour *avoir*) s'accorde toujours avec son sujet : or, quel est dans ces deux phrases le sujet de *est arrivé*, *est résulté?* c'est *il* mot invariable, qui ne saurait exercer aucune influence sur le participe.

Il faudra aussi écrire sans accord : « Il s'est *rassemblé* une foule « de gens armés. » Ici le verbe unipersonnel n'est autre chose que le verbe pronominal accidentel *se rassembler* employé unipersonnellement; le sujet est *il*, *ceci*; et, comme le pronom *se*, régime direct, se rapporte à ce mot vague, il en résulte que le participe *rassemblé* reste invariable.

Enfin on écrira d'après le même principe : « Il s'est *glissé* une « faute. » — « Il s'est *trouvé* dix personnes chez moi. »

Nous avons déjà expliqué (p. 325) la valeur du pronom *il* dans le verbe impersonnel. Ici se présente une autre difficulté. Après l'auxiliaire *être*, point de doute sur l'emploi du participe, puisqu'alors il s'accorde toujours avec son sujet. Mais après l'auxiliaire *avoir*, la règle est plus difficile à établir. Ainsi les auteurs de la *Grammaire nationale* voient un complément direct du verbe dans les phrases suivantes : *Il a fait de grandes chaleurs; il y a eu une disette*, etc. D'où ils concluent que l'accord en ce cas devrait avoir lieu, quand ce même complément direct précède le verbe; et c'est par un aveugle usage, selon eux, qu'on déroge alors à la règle générale. Examinons donc si dans ces locutions on trouve vraiment un régime direct. Nous avons déjà vu dans les verbes pronominaux que *avoir* et *être* tendent quelquefois à se confondre. Les Grecs et les Latins, pour dire *c'est bien*, disaient *il y a bien*, καλῶς ἔχει, *benè habet*. Évidemment cette tournure est entrée dans notre langue; mais alors le verbe *avoir* n'a plus le sens actif, et il ne prend pas de régime; *il y a des hommes*, et *il est des hommes* sont deux locutions toutes semblables. Des deux côtés on exprime d'abord le verbe impersonnel avec sa forme indépendante; puis on y joint un substantif qui s'y rattache comme sujet par une sorte d'apposition, ou, si l'on veut, qui est le sujet d'un verbe analogue, sous-entendu par ellipse. Analysons : *il y a*, ou *il est* (une chose existe) savoir, *des hommes* sont. De même le verbe *faire*, devenu impersonnel, perd le sens actif pour prendre une signification passive, ou neutre, à l'exemple de *fit* en latin : *il*

fait (c'est-à-dire, un fait existe), savoir, *de grandes chaleurs* existent. Ainsi dans ces locutions on ne rencontre pas de complément direct ; il faudra donc écrire sans accord, *les chaleurs qu'il a fait, la disette qu'il y a eu, les cent francs qu'il m'a fallu.* Notons aussi qu'on peut alors rendre raison du *que* relatif par la méthode analytique que nous avons indiquée. A. L.

Nous avons établi avec le plus de clarté et le plus de précision qu'il nous a été possible les règles relatives aux participes passés employés dans les temps composés de toutes les espèces de verbes.

Présentement nous allons, pour rendre notre travail complet, mettre sous les yeux de nos lecteurs les exceptions proposées sur quelques-unes de ces règles ; ensuite nous donnerons la solution de plusieurs difficultés qui se présentent dans l'emploi des participes.

PREMIÈREMENT. — D'anciens Grammairiens, parmi lesquels on compte Vaugelas, Desmarais, le P. Bouhours, le P. Buffier, MM. de Port-Royal, Douchet et Restaut, voulaient que le participe passé d'un verbe actif, quoique précédé de son régime direct, n'en prît ni le genre ni le nombre, quand le sujet du verbe était mis après le participe; en conséquence, on devait écrire selon eux : « La leçon « *que* vous ont *donné* vos maîtres. » — « Les ouvrages *qu'a écrit* ce « grand homme. » — « Les peines *que* m'a *causé* cet événement. »

C'est dans ce sens sans doute que Corneille (*Cinna*, acte I, sc. 3) a écrit :

> Là, par un long récit de toutes les misères
> Que durant notre enfance ont *enduré* nos pères.....

Et Voltaire prétend que ce n'est point là une faute. Quoique nous ne partagions pas son avis, et que nous regardions cette phrase comme incorrecte aujourd'hui, nous allons cependant faire connaître son opinion : « Il serait ridicule de dire : *les* « *misères qu'ont souffertes nos pères*, quoiqu'il faille dire *les misères que nos pères* « *ont souffertes.* » S'il n'est pas permis à un poëte de se servir en ce cas du participe « absolu, il faut renoncer à faire des vers. » Ainsi c'est une licence poétique que réclame Voltaire, ce n'est pas une règle qu'il pose. A. L.

Mais Th. Corneille (*sur la* 184e *et* 196e *Remarque de Vaugelas*) ne comprenait rien à cette exception, et il était d'avis qu'elle ne devait point avoir lieu. D'Olivet (dans ses *Essais de Grammaire*, p. 204) pensait que pour donner atteinte à une règle générale, il aurait fallu que l'usage se fût prononcé de manière à ne laisser aucun doute; or, ajoutait-il, du temps même des Grammairiens qui avaient proposé cette exception, nos meilleurs écrivains avaient été les plus fidèles observateurs de la règle. Et, en effet, tout le monde connaît l'épigramme traduite d'Ausone par Charpentier

> Pauvre Didon où t'a *réduite*
> De tes maris le triste sort!

Et, pour s'assurer que ce n'est point la rime qui amène *réduite*, ne lit-on pas dans Racine :

> Fuis ; et si tu ne veux qu'un châtiment soudain
> T'ajoute aux scélérats *qu'a punis* cette main.
>
> (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc, 2.)
>
> .... Oui, je sais, Acomat,
> Jusqu'où les a *portés* l'intérêt de l'État.
>
> (*Bajazet*, acte II, sc. 4.)

Dans Corneille (*Rodogune*, act. I, sc. 6) :

> C'est cette Rodogune, où l'un et l'autre frère
> Trouve encor les appas qu'avait *trouvés* leur père.

Dans Boileau (7[e] *réflexion sur Longin*) : « La langue qu'ont « *écrite* Cicéron et Virgile était déjà fort changée du temps de Quin-« tilien. » Et (satire V) :

> Il ne peut rien offrir aux yeux de l'univers,
> Que de vieux parchemins *qu'*ont *épargnés* les vers.

Au surplus presque tous les écrits des auteurs modernes, tels que Voltaire (403), La Harpe, Buffon, Marmontel, Delille, prouvent que la règle de l'accord est généralement observée, et que le désir de ramener la langue à des principes plus simples et plus uniformes a décidément fait rejeter cette exception; de sorte qu'il est bien reconnu que la place du sujet ne peut influer sur le rapport du participe avec son régime; en conséquence l'exactitude veut que l'on dise : « La leçon *que* vous ont *donnée* vos maîtres. » — « Les « ouvrages *qu'*a *écrits* ce grand homme. » — « Les peines *que* m'a « *causées* cet événement. »

DEUXIÈMEMENT. — Les mêmes Grammairiens voulaient que le participe, quoique précédé de son régime direct, n'en prît ni le genre ni le nombre quand il était suivi d'un adjectif qui se rappor-

(403) Voltaire, par exemple, qui souvent n'a pas fait accorder le participe lorsque l'accord le gênait pour la mesure ou pour la rime, a dans ce cas même respecté cette règle de la Grammaire; dans *Brutus* (acte IV, sc. 3) :

> Ces murs, ces citoyens *qu'a sauvés mon courage.*

Dans *Œdipe* (acte III, sc. 2) :

> Des biens *que* m'a *ravis la colère céleste.*

Dans *Mariamne* (acte I, sc. 1) :

> Elle a voulu me perdre, et je n'ai fait enfin
> Que lui lancer les traits *qu'a préparés sa main.*

Même pièce (acte III, sc. 4) :

> Les chagrins dévorants *qu'a semés sa fureur.*

tait à ce même régime et qui en faisait partie; ainsi ils étaient d'avis que l'on écrivît : « Adam et Ève, *que* Dieu avait *créé* inno- « cents. » — « Madame de Sévigné s'est *rendu* célèbre par le na- « turel et la grâce inimitable de son style épistolaire. »

Mais Th. Corneille et Lamothe-Levayer (Lettre 58, p. 638, t. II, *sur la* 194e *et la* 486e *Remarque de Vaugelas*), Duclos (p. 207 de ses *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal*), Fromant (p. 233 de son Supplément), d'Olivet (p. 198 et 210), Condillac (p. 260, ch. XXII), Girard (t. II, p. 123), et le plus grand nombre des Grammairiens modernes n'admettent pas cette exception.

Les meilleurs écrivains l'ont également rejetée. On lit dans Fénelon (*Télémaque*, liv. II) : « Si la douleur de notre captivité ne « *nous* eût *rendus insensibles* à tous les plaisirs. » Dans Bossuet : « Les Perses, adorateurs du soleil, ne souffraient point les idoles ni « les rois *qu*'on avait *faits dieux*. » Dans Massillon : « Ils avaient « été les pères de leurs peuples, et *les* avaient *rendus heureux* pen- « dant leur règne. » Dans Corneille (*Cinna*, act. V, sc. dernière) :

> Ma haine va mourir, *que* j'ai *crue immortelle*.

Dans Racine, parlant de l'épée d'Hippolyte (*Phèdre*, act. III, sc. 1) :

> Je *l'ai rendue horrible* à ses yeux inhumains.

Dans Fléchier : « Il prodigua son sang et sa vie pour assurer au « roi cette province, *que* sa situation et la conjoncture du temps « avaient *rendue* très *importante*. » Dans Montesquieu (76e *Lettre persane*) : « De rendre carrée une boule que les premières lois du « mouvement avaient *faite* ronde. »

Dès lors plus de doute qu'il ne faille dans les deux phrases citées plus haut *créés* et *rendue*, au lieu de *créé* et *rendu* (404).

TROISIÈMEMENT. — D'autres Grammairiens, au nombre desquels est Vaugelas, étaient d'avis que l'on écrivît sans accord : « Les habitants *nous* ont *rendu* maîtres de la ville; » et avec accord : « Nous « *nous* sommes *rendus* maîtres de la ville. »

---

(404) A toutes ces autorités nous ajouterons celle de Voltaire, qui a également respecté cette règle :

> J'ai vu la mort de près, et je l'ai *vue* horrible.
> — Le salut de l'état nous a *rendus* parents.
> — Assez de rois que l'histoire a *faits* grands,
> Chez leurs tristes voisins ont porté les alarmes.
> — Hélas ! je vous ai *vus* ennemis dès l'enfance.
> — Par ma foi ces Anglais, que j'avais *crus* si sages,
> N'ont plus ni rime ni raison

Mais que le verbe soit actif ou pronominal, le rapport avec le régime change-t-il de nature? S'il n'en change pas, le participe doit être, dans l'un et dans l'autre cas, assujetti à la même règle; ainsi il faut dire : « Les habitants *nous* ont *rendus maîtres* de la « ville, » avec autant de raison que l'on dit : « Nous *nous* sommes « *rendus maîtres* de la ville. »

QUATRIÈMEMENT. — Les anciens Grammairiens avaient encore cherché à établir une exception bien singulière : ils voulaient que le participe passé employé dans les temps composés d'un verbe actif, quoique précédé de son régime direct, ne s'accordât point avec ce régime, lorsque le sujet était énoncé par le démonstratif *cela*, et ils étaient d'avis de dire : « Les soins *que cela a exigé*, les peines *que* « cela a *donné*, » au lieu de : « Les soins que cela a *exigés*, les « peines que cela a *données*. »

Mais depuis longtemps cette exception n'est plus admise.

CINQUIÈMEMENT. — Regnier-Desmarais avait aussi une idée un peu extraordinaire sur les deux participes *allé* et *venu*. Il prétendait que l'on devait écrire : « Elle est *allée* se plaindre, elle est *venue* « nous voir; » et si le régime venait à être transposé, il était d'avis d'écrire : « Elle s'est *allé* plaindre; elle *nous* est *venu* voir; » regardant, disait-il, *allé* et *venu* immédiatement suivis d'un infinitif comme inséparables, et n'offrant à l'esprit qu'une idée indivisible. Mais en vérité, dit d'Olivet, si cette opinion eût été adoptée, l'usage aurait bien mérité le reproche qu'on lui fait souvent d'être plein de caprices.

SIXIÈMEMENT. — Des Grammairiens ont trouvé de la difficulté dans cette phrase : « De la façon que *j'ai dit* les choses on a dû « m'entendre. » Ils voudraient que *j'ai dites*; mais Th. Corneille (dans ses *Remarques sur Vaugelas*), l'Académie (sur ces *Remarques*), Ménage et Girard font observer que pour mettre le participe du verbe *dire* au féminin il faudrait que le *que* fût relatif à *façon : de la façon laquelle*; mais *que* ne se résout pas par *laquelle*, il se résout par *avec* LAQUELLE; il est conjonctif et non relatif : d'ailleurs, le mot *choses* étant évidemment régime direct, ni *que*, ni *de la façon* ne sauraient l'être, puisqu'un verbe ne peut avoir deux régimes directs; de plus, le régime direct *choses* se trouve placé après le participe : donc le participe doit rester invariable.

PREMIÈRE REMARQUE. — Le participe ÉTÉ ne change jamais : « La « ville de Londres, ayant *été* brûlée en 1666, fut rebâtie, au grand

« étonnement de toute l'Europe, en trois années, plus belle et plus « régulière qu'auparavant. »

SECONDE REMARQUE. — On doit éviter, dit l'abbé Regnier, d'employer au féminin les participes *plaint, craint,* parce que la désinence de ces participes est la même que celle des substantifs formés des verbes *plaindre, craindre.* Qui dirait : « C'est une personne « *que* j'ai *plainte*, c'est une maladie *que* j'ai *crainte,* » obéirait à la Grammaire, mais révolterait l'oreille. Il faut donc s'exprimer autrement et dire : « C'est une femme dont j'ai plaint le sort; c'est « une maladie que j'ai appréhendée. »

Toutefois d'Olivet (pag. 192 de ses *Essais de Grammaire*), Vauglas (540e *Remarque*), Th. Corneille (sur cette *Remarque*) et Wailly (pag. 257) sont d'avis qu'on dirait très bien au masculin : « Les hommes *que* j'ai *plaints.* » — « Les accidents *que* j'ai *craints.*» — Et au féminin : « Les femmes *que* j'ai *plaintes.* » — « Les choses « *que* j'ai *craintes;* » pourvu qu'on ait l'art de placer ces participes de manière qu'on ne pût les confondre avec les substantifs. — « Elle « fut plus *crainte* qu'aimée, » ajoutent ces Grammairiens, n'a rien qui choque, parce que *plus* qui précède ôte l'équivoque.

Enfin l'Académie, dans ses observations sur Vaugelas, pense que l'emploi du participe féminin *plainte* est préférable à celui du participe *crainte.*

Mais quelles que soient les autorités qui prétendent exclure ou restreindre l'emploi du participe féminin *crainte,* il nous paraît évident que ce participe ne peut jamais être confondu avec le substantif *crainte;* et d'ailleurs dans cette phrase : « La maladie que « j'ai *crainte,* » *crainte* ne sonne pas plus mal à l'oreille que *plainte* dans les exemples suivants : « La pauvre Fanchon s'était « *plainte* de beaucoup de maux de tête tout le matin. » (Racine, lettre XXVe à son fils.)

> Laisse-moi respirer, du moins, si tu m'as *plainte.*
> (Corneille, *Polyeucte,* acte II, sc. 3.)
>
> ..... Je m'en suis souvent *plainte.*
> (Voltaire, *le Dimanche* ou *les Filles de Minée.*)

Avant de parler des difficultés qui peuvent se présenter dans l'emploi des participes, il ne sera peut-être pas inutile de donner les raisons pour lesquelles le participe est variable, lorsqu'il vient après son régime, et invariable lorsqu'il le précède; pour quels motifs on dit : « La pièce *que* j'ai *faite* vous *l'*avez *lue;* » et que l'on

ne dit pas : J'ai *faite* cette pièce, vous avez *lue* cette pièce. Pourquoi l'on dit : « *Quels* hommes avez-vous *rencontrés?* » plutôt que : Avez-vous *rencontrés* tels ou tels hommes? En effet dans ces phrases il s'agit également d'une pièce *faite,* d'une pièce *lue* et d'hommes *rencontrés*. L'analogie n'est-elle pas la même, soit que le participe passé suive le régime, soit qu'il le précède? Doit-il être adjectif dans une circonstance plutôt que dans une autre? N'avons-nous pas une infinité d'adjectifs, qui tantôt précèdent, tantôt suivent le nom dont ils déterminent l'acception, et qui ne varient pas? Enfin, si la valeur du mot ne varie point, pourquoi la forme de ce mot change-t-elle?

Écoutons ce que dit à ce sujet d'Olivet (pag. 189 et 190 de ses *Essais de Grammaire*) : Si l'on demande pourquoi le participe se décline lorsqu'il vient après son régime, et qu'au contraire, lorsqu'il le précède, il ne se décline pas, je m'imagine qu'en cela nos Français n'ont songé qu'à leur plus grande commodité. On commence une phrase, ne sachant pas bien quel substantif viendra ensuite : il est donc plus prudent, pour ne pas s'exposer par trop de précipitation à faire une faute, de laisser indéclinable un participe dont le substantif n'est point énoncé et peut-être n'est point prévu.

En effet (dit M. Bescher, pag. 116 de son *Traité des participes*), il est mille circonstances où nous commençons une phrase sans que nos idées soient arrêtées. Dans ce cas nous employons des mots dont la signification, en quelque sorte banale, peut s'adapter à toute espèce de discours; et tandis que nous prononçons ces mots, nos idées se fixent, et la phrase s'achève.

Si je dis : *On voit bien que cette personne a lu,* je puis terminer là mon discours; mais aussi je puis ajouter a *lu* Boileau, a *lu* la Henriade, a *lu* les bons auteurs, a *lu* les tragédies de Racine. Si *lu,* en cette circonstance, était regardé comme l'adjectif, il s'écrirait de quatre manières : il faudrait a *lu* Boileau; a *lue* la Henriade; a *lus* les bons auteurs; a *lues* les tragédies de Racine.

On a donc jugé bien plus simple, dans l'incertitude de ce qui peut suivre, de considérer le mot comme toujours énoncé dans un sens absolu quand le régime direct ne le précède pas.

Mais cette incertitude n'existe plus si le régime direct précède le participe. Le nom est exprimé, le genre et le nombre de ce nom sont connus, et alors plus de prétexte qui vienne empêcher l'accord du participe devenu adjectif. Le verbe *avoir,* qui, dans les précédents exemples, était inhérent au participe, se détache de

l'adjectif, reste le seul verbe, et l'adjectif devient son régime de même que le nom; car l'adjectif doit suivre le régime du nom dont il détermine l'acception.

La *Grammaire nationale* pose, sur l'accord du participe passé, une règle générale qui mérite de fixer l'attention : « Si le participe passé est employé pour exprimer une manière d'être active, *point d'accord*; s'il est employé pour exprimer une manière d'être non active, *accord.* » Ainsi dans *j'ai écrit une lettre*, *j'ai reçu une lettre*, on indique une manière d'être active, un acte dont l'objet n'est pas d'abord marqué; dans *la lettre que j'ai écrite*, *que j'ai reçue*, on indique l'objet tout d'abord, et le verbe exprime alors l'état de l'objet, sa manière d'être passive bien plutôt que l'action du sujet. Ainsi, dans le premier cas, le participe exprimant *l'action* reste absolu et invariable; dans le second cas il prend l'accord, parce qu'il marque *l'état*. A. L.

DEUXIÈME TABLEAU

OU

RÉCAPITULATION DES RÈGLES SUR LE PARTICIPE PASSÉ

Dans les verbes actifs, passifs, neutres, pronominaux, soit essentiels, soit accidentels, et dans les verbes unipersonnels.

RÈGLES GÉNÉRALES.

1° Le participe passé, employé dans les temps composés des verbes actifs, s'accorde toujours, et sans exception, en genre et en nombre avec son régime direct, lorsqu'il en est précédé.

Cette règle s'applique aux verbes neutres pris activement.

Elle s'applique également au participe passé employé dans les temps composés des verbes essentiellement ou accidentellement pronominaux, parce que l'auxiliaire *être* y tient lieu de l'auxiliaire *avoir*.

2° Le participe passé dans les verbes passifs, et dans les temps composés des verbes neutres conjugués avec *être*, s'accorde toujours, et sans exception, avec son sujet.

3° Le participe des verbes neutres, conjugués avec *avoir*, est toujours invariable, parce que ces verbes ne sont jamais précédés d'un régime direct.

4° Il en est de même à l'égard du participe passé des verbes unipersonnels.

VERBES ACTIFS.

Participe précédé d'un pronom personnel ou d'un pronom relatif, régime direct.

ACCORD, parce que le régime direct précède le participe.

Voyez page 730.

Malheureuse ! voilà comme tu m'as *perdue !*
Au jour que je fuyais c'est toi qui *m'*as *rendue !*
(Racine, *Phèdre*, IV, sc. 6.) C'est Phèdre qui parle.

D'une paix mal conçue on *m'*a *faite* le gage.
(Corneille, *Rodogune*, act. III, sc. 4.)

« Il est assez ordinaire aux personnes à qui le ciel a donné de l'esprit et de la vivacité, d'abuser des grâces *qu'*elles ont *reçues.* » (Fléchier, *Oraison funèbre de madame de Montausier.*) — « Les arts *que* les hommes ont *inventés* pour satisfaire à leurs besoins, tournent à leur gloire et à leurs délices. » (Fénelon, *Dial. d'Ulysse et de Grillus.*) — « De tous les spectacles *que* l'industrie de l'homme a *donnés* au monde, il n'en est peut-être aucun de plus admirable que la navigation. » (Thomas, *Éloge de Duguay-Trouin.*) — « La voilà cette princesse si admirée et si chérie. la voilà telle que la mort nous *l'*a *faite.* » (Bossuet, *Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans.*)

J'ai fait la guerre aux rois, je *l'*eusse *faite* aux dieux.
(Duryer, *Alcyonée.*)

Participe précédé de son régime d[…] suivi du SUJET ***du verbe.***

Voyez page 743.

S'assure-t-on sur l'alliance
*Qu'*a *faite la nécessité.*
(La Fontaine, fable

Là règnent de bons rois *qu'*ont *produits tous*
(Voltaire, la *Henriade*, chant

Participe précédé de son régime d[…] suivi d'un ADJECTIF.

Voyez page 744.

« Le long usage des plaisirs *les* leu[…] *dus inutiles.* » (Massillon.) — « Di[…] a *faits justes.* » (Bossuet.)

De soins plus importants je *l'*ai *crue agit[…]*
(Racine, *Andromaque*, act. I, sc. 2.) parle de la Grèce.)

Participe précédé de son régime d[…] suivi du pronom CELA.

Voyez page 746.

« Je ne puis te dire *quelle peine* t[…] m'a *faite.* »

Participe précédé du pronom LE, ***tenant la place ou d'un verbe, ou d'un adjectif, ou de tout un membre de phrase.***

POINT D'ACCORD, parce que dans ce cas ce pronom n'est susceptible de prendre ni le genre ni le nombre.

Voyez page 765.

« Triomphez, hommes lâches et cruels, votre victoire est plus grande que vous ne *l'*avez *cru.* » (La Harpe. *Éloge de Racine.*) — Plus grande que vous avez *cru qu'elle n'était.*

« Sa vertu était aussi pure qu'on *l'*avait *cru* d'abord » (Vertot.) — Nous n'avions pas *cru sa vertu*, mais nous avions *cru que sa vertu était pure.*

« Lorsqu'il nous eut fait comprendre que la chose était plus sérieuse que nous ne *l'*avions *pensé.* » (Lesage, *Histoire de Gil Blas.*) —Nous n'avions pas *pensé la chose*, mais nous avions *pensé que la chose était moins sérieuse.*

Participe précédé du pronom rel[…] considéré comme régime direct, et […]vant se supprimer.

POINT D'ACCORD, parce que le prono[…] de sa nature ni genre ni nombre.

Voyez page 766.

Madame, c'est à vous de prendre une vic[…]
Que les Scythes auraient dérobée à vos c[…]
Si *j'en* avais *trouvé* d'aussi cruels que vo[…]
(Racine, *Andromaque*, act. II,

« Idoménée a fait de grandes faut[…] cherchez dans les pays les mieux p[…] roi qui n'*en* ait pas *fait* d'inexcusable[…] nelon, *Télémaque*, liv. XII.) — « H[…] écrit sur l'agriculture ; Démocrite, Xé[…] Aristote, Théophraste *en* ont *traité* en[…] (Delille, *Discours préliminaire* plac[…] de la trad. des *Géorg. de Virgile.*)

Participe précédé du pronom EN, ***c[…] comme régime indirect, et pouvan[…] primer.***

ACCORD, parce que l'autre régime […]cède est alors le régime direct.

Voyez page 768.

J'ai supporté la honte et vu de près la mo[…]
Votre Égisthe cent fois m'*en* avait *menac[…]*
(Voltaire, *Oreste*, act.

Des pleurs ! ah ! ma faiblesse *en* a trop *ré[…]*
(Le même, même pièce, act.

Dans le sein paternel je me vis rappelée ;
Un malheur inouï m'*en* avait *exilée.*
(Le même, *Tancrède*, act.

VERBES ACTIFS.

Participe précédé de son régime direct, formé de l'un des mots* COMBIEN DE, QUE DE, PLUS, AUTANT, QUEL, QUELLE, *suivi d'un substantif.

ACCORD, parce que le régime direct précède.

Voyez pages 731 et 769.

Burrhus, avez-vous vu *quels* regards furieux
Néron, en me quittant, m'a *laissés* pour adieux?
(Racine, *Britannicus*, act. V, sc. 7.)

« *Quelle* réponse t'a-t-on *faite?* » (Molière, *l'Avare*, acte II, sc. 1.) — « *Combien de* projets a-t-il *faits* ou *réformés! combien* d'ouvertures a-t-il *données! combien de* services a-t-il *rendus*, dont il a dérobé la connaissance à ceux qui en ont ressenti les effets! » (Fléchier, *Oraison funèbre de M. de Lamoignon.*) — « *Autant de* lois il a *faites*, *autant de* sources de prospérité et de bonheur il a *ouvertes.* » (Marmontel.) — « *Quels* honneurs n'a-t-on pas *rendus* à M. Corneille et à M. Racine. » (Boileau, *Lettre à M. Perrault.*)

Quels pleurs par un amant ne sont pas *essuyés!*
(Racine, *Iphigénie*, act. II, sc. 3.)

Participes* VALU *et* COUTÉ *employés* ACTIVEMENT, *et précédés d'un régime direct.

ACCORD, parce que le régime direct précède le participe.

Voyez page 773.

Il paraît en effet digne de vos bontés;
Il mérite surtout les pleurs *qu*'il m'a *coûtés*.
(Voltaire, la *Comtesse de Givry*, act. II, sc. 2.)

« Je ne regretterai ni le temps ni la peine *qu*'il m'a *coûtés.* » (Thurot, *Phen.*) — « Si vous saviez toutes les *salutations que* mon habit m'a *values.* » — Un enfant devient plus précieux en avançant en âge; au prix de sa personne se joint celui des soins *qu*'il a *coûtés.* » (J.-J. Rousseau, *Émile*, t. I, p. 60.) — « Ne goûtons-nous pas mille fois le jour le prix des combats *que* notre situation nous a *coûtés?* » (Le même, *la Nouvelle Héloïse*, liv. VI.) — « Les soins *que* son éducation m'a *coûtés.* » (M. Bescher, Caminade et M. Jacquemard, deuxième numéro du *Manuel des Amateurs de la langue française.*—Deuxième année.)

Dans toutes ces phrases, le verbe *coûter*, employé au figuré, est *actif*.

Participe précédé de son régime, formé des mots* LE PEU DE *et d'un substantif.

Voyez page 770.

L'idée principale que l'écrivain a eue en vue doit déterminer l'accord ou le non-accord du participe.

ACCORD, quand le substantif que précède *le peu de* occupe la pensée.

« Elle regagne, par une course rapide, *le peu de moments qu*'elle a *perdus.* » (Fontenelle.) *Lesquels* elle a *perdus*. Elle a perdu peu de moments, mais elle en a perdu. — Le substantif *moments* occupe donc la pensée : alors il a dû déterminer l'accord.

« Je ne vous parlerai point *du peu de capacité que* j'ai *acquise* dans les armées. » (Vertot.) —*Laquelle* j'ai *acquise*. J'ai acquis peu de capacité, mais j'en ai acquis. — La capacité occupe la pensée et a déterminé l'accord.

« *Le peu de confiance que* vous m'avez *témoignée* m'a rendu le courage. » C'est la confiance que vous m'avez témoignée, quoique vous m'en ayez témoigné peu, qui m'a rendu le courage.

POINT D'ACCORD, quand *le peu* occupe seul la pensée.

« *Le peu de sûreté que* j'ai *vu* pour ma vie à retourner à Naples m'a fait y renoncer pour toujours. » (Molière, *l'Avare*, acte V, sc. 5.) J'ai *vu le peu*. C'est parce qu'il n'a point vu de sûreté qu'il n'est point retourné à Naples.— *Le peu* occupe la pensée, et alors détermine l'accord; il équivaut à *le manque*.

« Les circonstances dont l'expédition commandée par Néarque fut accompagnée, fournissent des exemples frappants *du peu de progrès que* les Grecs avaient *fait* dans la science de la navigation. » (*Histoire de l'Amérique*, traduction de MM. Suard et Morellet, t. I, p. 21.) Des exemples frappants prouvent que les Grecs n'avaient point fait de progrès dans la science de la navigation.

« *Le peu de confiance que* vous m'avez *témoigné* m'a ôté le courage. » Vous ne m'avez pas témoigné de confiance, et c'est pour cela que j'ai perdu le courage. — *Le peu* est le seul mot qui occupe la pensée, et alors il a dû déterminer l'accord.

VERBES PASSIFS.

ACCORD avec le sujet.

Voyez page 733.

O toi qui vois la honte où je suis descendue,
Implacable Vénus, *suis-je* assez *confondue?*
(Racine, *Phèdre*, act. III, sc. 2.) C'est Phèdre qui parle.

« Le cœur est un aveugle à qui *sont dues toutes nos erreurs.* » (Saint-Évremont, t. II, page 32.) — « *Les honneurs sont institués* pour récompenser la vertu, pour exercer la sagesse, et pour être des occasions de faire du bien. » (Fléchier, *Oraison funèbre de madame de Montausier.*)

Tôt ou tard la vertu, les grâces, les talents,
Sont vainqueurs des jaloux et *vengés* des méchants.
(Gresset, le *Méchant*, act. V, sc. 4.)

« C'est là que *la faim est rassasiée,* que *la nudité est revêtue,* que *l'infirmité est guérie,* que *l'affliction est consolée,* que *l'ignorance est instruite...* » (Fléchier, *Oraison funèbre de madame Lamoignon.*)

Le conquérant est *craint*; le sage est estimé;
Mais le bienfaisant charme, et lui seul est *aimé.*
(Voltaire.)

VERBES UNIPERSONNELS OU EMPLOYÉS UNIPERSONNELLEMENT.

POINT D'ACCORD, parce qu'aucun de ces verbes n'a la voix active.

Voyez page 741.

« Les chaleurs *qu*'il a *fait* cette année. » — « Les grands vents *qu*'il a *fait.* » — « La belle journée *qu*'il a *fait* hier. » — « C'est peut-être la plus jolie fête *qu*'il y ait jamais *eu.* » — « Il s'est *présenté* deux de vos amis. »

Le participe de ces verbes unipersonnels, ou employés unipersonnellement, n'a point la voix active, puisqu'on ne peut pas dire que ce soit *quelqu'un* qui ait *fait* les chaleurs, qui ait *produit* les grands vents, la journée, etc.

— Voyez sur ce sujet les explications données dans notre observation, page 742.
A. L.

VERBES NEUTRES.

Conjugués avec *Être.*

ACCORD avec le sujet.

Voyez page 734.

« Ces terres, trop remuées et devenues incapables de consistance, *sont tombées* de toutes parts et n'ont fait voir que d'effroyables précipices. » (Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*)

C'est à l'ombre des lois que tous les arts *sont nés.*
(Thomas.)

« Les gens de mérite étaient connus des Perses, et ils n'épargnaient rien pour les gagner. Il est vrai qu'*ils* ne *sont* pas *arrivés* à la connaissance parfaite de cette sagesse qui apprend à bien gouverner. » (Bossuet, *Hist. universelle.*) — « Leurs *bras* sanglants et raidis *sont restés* entrelacés. » (Florian, *Numa Pompilius.*)

Les temps prédits par la sibylle
A leur terme *sont parvenus.*
(J.-B. Rousseau, Ode II, 1.)

Conjugués avec *Avoir.*

POINT D'ACCORD, parce que le régime qui précède ne peut pas être direct.

Voyez page 734.

Non, c'est moi qui voudrais effacer de ma vie
Les jours *que* j'ai *vécu* sans vous avoir servie.
Corneille, le *Menteur*, act. II, sc. 5.)

« Les trois lieues *qu*'il a *couru.* » — « Les années *que* ces ouvrages ont *duré.* » — « Les cinq heures *qu*'il a *dormi.* » (Marmontel et les Grammairiens modernes.) *Que*, dans ces exemples, est pour *pendant lesquels* ou *lesquelles.*

« Les sommes considérables *que* son éducation a *coûté.* » (M. Bescher et les Grammairiens modernes.)

Ici le verbe *coûter*, employé au propre, est *neutre.* (Voyez page 773.)

VERBES ESSENTIELLEMENT PRONOMINAUX ET VERBES ACCIDENTELLEMENT PRONOMINAUX.

Participe d'un verbe ESSENTIELLEMENT *pronominal ou considéré comme tel.*

ACCORD, parce que le second pronom personnel qui précède cette sorte de verbe est toujours régime direct.

Voyez page 735.

« J'estime après tout que ce sont des fautes dont ils ne *se* sont pas *souciés*. » (Boileau, *Traité du Sublime*, ch. 27.) — « Les lecteurs éclairés *se* sont *aperçus* sans doute qu'une tragédie.... » (Voltaire, *Remarques sur Héraclius*. « Elle ne *s*'est que trop *aperçue* de la passion de Numa. » (Florian, *Numa Pompilius*.)

Voyez, page 736, note 399, une observation sur le participe passé du verbe *s'apercevoir*.

« Ils *se* sont *prévalus*, elle *s*'est *repentie*, elle *s*'est *moquée*, elle *s*'est *enfuie*, elle *s*'est *emparée* de... » (*Dictionnaire de l'Académie*, et un grand nombre de Grammaires.)

EXCEPTION UNIQUE (page 737.)

« Elle *s*'est *arrogé* plusieurs droits. » Il s'agit non de *soi*, d'*eux* arrogés, mais de *droits arrogés*, *attribués* à elle.

Participe d'un verbe ACCIDENTELLEMENT *pronominal, dont le second pronom personnel qui précède est régime direct; ou qui n'est pas suivi d'un régime direct.*

ACCORD, parce que le régime direct précède.

Voyez page 738.

A ces mots, j'ai frémi, mon âme *s'*est *troublée*.
(P. Corneille, *Polyeucte*, acte I, sc. 3.)

Mon âme a *elle-même* troublée.

Des enfants de Lévi la troupe partagée,
Dans un profond silence, aux portes *s'*est *rangée*.
(Racine, *Athalie*, acte V, sc. 1.)

La troupe a *elle-même* rangée.

Dis-leur que dans son sang cette main *s'*est *plongée*.
(Voltaire, *Zaïre*, act. V, sc. dernière.)

Cette main a *elle-même* plongée.

Mes ans *se* sont *accrus*.....
(Racine, *Mithridate*, acte V, sc. 2.)

Mes ans ont *eux-mêmes* accrus.

Dis-moi, ne *t'*es-tu point *présentée* à sa vue?
(Le même, *Andromaque*, act. V, sc. 2.)

N'as-tu point *toi-même* présentée?

Au joug depuis longtemps, ils *se* sont *façonnés*.
(Le même, *Britannicus*, act. IV, sc. 4.)

Ils ont *eux-mêmes* façonnés.

Participe d'un verbe ACCIDENTELLEMENT *pronominal, dont le second pronom personnel qui précède est régime indirect, ou bien qui est suivi d'un régime direct.*

POINT D'ACCORD, parce que le régime direct ne précède pas.

Voyez page 738.

Cent fois je *me* suis *fait* une douceur extrême
D'entretenir Titus dans un autre lui-même.
(Racine.) C'est Bérénice qui parle.

J'ai fait une douceur *à moi*...

« Les Asiatiques, très anciennement civilisés, *se* sont *fait* une espèce d'art de l'éducation de l'éléphant, et l'ont instruit et modifié selon leurs mœurs. » (Buffon, *Histoire naturelle de l'éléphant*.) Les Asiatiques ont fait un art *à eux*.— « Elle *s*'est *imaginé*, elle *s*'est *figuré*, elle *s*'est *formé* l'idée de pouvoir réussir. » (M. Bescher et les Grammairiens modernes.) Elle a imaginé en *elle-même*, elle a figuré *à elle-même*, elle a formé l'idée *en elle*.

Voyez page 738, note 401, une remarque sur le participe passé du verbe *se persuader*.

Participe d'un verbe ACCIDENTELLEMENT *pronominal, formé d'un verbe neutre.*

POINT D'ACCORD, parce que le second pronom personnel qui précède ne peut jamais représenter un régime direct.

Voyez page 737.

« Les poëtes *se* sont toujours *plu* à décrire des batailles. » (Delille, préface de *l'Énéide*.) — « Ils *se* sont *nui*; ils *se* sont *parlé*; ils *se* sont *ri*; ils *se* sont *succédé*. » (L'Académie et les Grammairiens.)

Voyez page 737, note 400, une remarque sur le participe du verbe *se plaire*.

SOLUTION DE PLUSIEURS DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE L'EMPLOI DU PARTICIPE PASSÉ.

§ I.

Lorsque le participe passé, conjugué avec l'auxiliaire *avoir* et précédé d'un régime direct, est immédiatement suivi d'un verbe à l'infinitif, il faut, pour déterminer s'il doit ou ne doit pas s'accorder avec le régime, examiner attentivement : 1° si le participe est un verbe actif et l'infinitif un verbe neutre; 2° si le participe est un verbe neutre et l'infinitif un verbe actif; 3° enfin si le participe et l'infinitif sont tous deux des verbes actifs.

Dans le cas où le participe est un verbe actif et l'infinitif un verbe neutre il n'y a point de difficulté, car l'action exprimée par le participe tombe nécessairement sur le régime qui le précède, puisque ce régime ne saurait dépendre du verbe neutre, un verbe de cette nature ne pouvant avoir de régime direct.

Ainsi dans cette phrase : *Je les ai vus tomber*, le participe *vus* doit s'écrire avec un *s* puisque *tomber* est un verbe neutre, et que l'action exprimée par le verbe actif *voir* porte sur le régime LES, mis pour EUX.

> Les a-t-on *vus* marcher parmi vos ennemis?
> Fut-il jamais au joug esclaves plus soumis?
> (Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)
>
> Allez, dis-je, et sachez quel lieu *les* a *vus* naître.
> (Voltaire, *Oreste*, acte II, sc. 3.)
>
> Vous *que* j'ai *vus* périr, vous, immortels courages.
> (Le même, *la Mort de César*, acte II, sc. 2.)
>
> Cette nuit, je *l'*ai *vue* arriver en ces lieux.
> (Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 2.)
>
> Lui-même d'aussi loin qu'il *nous* a *vus* paraître.
> (Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 10.)

« Peut-être devons-nous regretter ces temps d'une heureuse igno-« rance où nos aïeux vivaient pauvres et vertueux, et mouraient « dans le champ qui *les* avait *vus* naître. » (THOMAS, *Éloge de Duguay-Trouin*.) — « Les grands hommes appartiennent moins au « siècle qui *les* a *vus* naître et qui jouit de leurs talents, qu'au « siècle qui les a formés. » (GAILLARD, *Histoire de François Ier*.)—

« A peine l'avions-nous *entendue* parler. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XXII.)

Si le participe est un verbe neutre, et l'infinitif un verbe actif, il est évident que l'action exprimée par l'infinitif porte sur le régime placé avant, et qu'alors on doit écrire : « Je vous envoie les « livres que vous avez *paru* désirer ; » le participe *paru* sans accord, puisque *paraître* est un verbe neutre, et que l'action exprimée par l'infinitif *désirer* tombe sur le régime *livre* représenté par *que*.

Enfin, si le participe et l'infinitif sont tous deux des verbes actifs, l'infinitif est suivi d'un régime direct ou n'en est pas suivi. Dans le premier cas il n'y a aucune difficulté, car il est évident que le régime direct qui précède le participe appartient à ce participe, puisque l'infinitif a son régime direct après lui. Ainsi l'on écrira avec accord : « Je les ai *vus* combattre les ennemis ; » — « Nous les avons « *entendus* chanter une romance. »

> Je l'ai *vue* à genoux *consacrer* ses fureurs.
> (Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 2. — Titus parlant de la cour de Rome sous le règne de Néron.)
>
> Mazaël, tu m'as *vue* avec inquiétude
> *Traîner* de mon destin la triste incertitude.
> (Voltaire, *Variantes de Mariamne*, acte I, sc. 1.)
>
> Sire, au jour du péril les a-t-on *vus* jamais
> *Payer* de leur honneur ou la vie ou la paix ?
> (M. Raynouard, *les Templiers*, acte I, sc. 5.)

« Toute l'Europe sait que je ne l'ai jamais attaquée là-dessus, « non pas même lorsqu'on l'a *vue entreprendre* sur ma succession. » (VERTOT, la *Puc. d'Orléans*.)

Mais si l'infinitif n'est pas suivi d'un régime direct, c'est alors qu'il peut y avoir de l'incertitude, puisque le régime qui précède peut appartenir à l'un ou à l'autre : dans ce cas, le sens de la phrase peut seul indiquer auquel des deux le régime appartient. Si le régime est l'objet de l'action exprimée par le participe, ce participe prend le genre et le nombre ; s'il est l'objet de l'action exprimée par l'infinitif, le participe reste invariable, parce qu'alors il a pour régime direct l'infinitif, qui, n'ayant par lui-même ni genre ni nombre, et ne précédant pas d'ailleurs le participe, ne peut avoir sur celui-ci aucune influence.

Pour s'assurer du véritable sens de la phrase on aura recours à l'interrogation que nous avons indiquée plus haut, et par laquelle

on reconnaît le régime ; par exemple, si j'ai à écrire : « Je les ai *vus* « applaudir, » je dirai : j'ai vu, qui? *eux applaudir* (405).

Alors le participe prend l'accord, puisqu'il est précédé de son régime *eux*, représenté par LES.

Mais dans les phrases suivantes : « Les airs *que* j'ai *entendu chan-* « *ter*, les paysages *que* j'ai *vu dessiner*. » — Je dis : *J'ai entendu*, quoi? chanter des airs. — *J'ai vu*, quoi? dessiner des paysages.

Cette réponse m'indique que le pronom QUE, qui représente ces mots, *des airs, des paysages*, quoique énoncé avant le participe, est en rapport direct avec l'infinitif.

Les exemples suivants serviront à justifier cette règle : « La « guerre ne se faisait point autrefois comme nous *l'*avons *vu faire* « du temps de Louis XIV. » (VOLTAIRE, Introduction au *Siècle de Louis XIV*, ch. 11.)

> Croyez-moi, les humains *que* j'ai trop *su connaître*,
> Méritent peu, mon fils, qu'on veuille être leur maître.
> (Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 1.)

« Seigneur, dit Tancrède, je viens te confirmer des prodiges *que* « tu n'as pas *voulu croire*, et qui en effet paraissent incroyables. » (Trad. de la *Jérusalem délivrée.*) — « Monsieur, cette comparaison « est bonne ; mais elle n'est pas de vous, car je *l'*ai *entendu faire* à « notre curé. » (FLORIAN.)

Si dans toutes ces phrases les participes sont restés invariables, on voit facilement que c'est parce que les régimes sont en rapport direct avec les verbes à l'infinitif, puisque par la réponse à l'interrogation ils viennent après ; ou, si l'on veut, puisque ces infinitifs peuvent se rendre par la voix passive (406).

---

(405) On se rappellera que dans les phrases où le régime a un rapport direct avec le participe, le verbe à l'infinitif se résout par le participe présent ou par le relatif *qui* avec l'imparfait de l'indicatif : *J'ai vu eux* APPLAUDISSANT, — *qui* APPLAUDISSAIENT.

Dans les phrases où le régime appartient au verbe à l'infinitif, ce verbe se résout ordinairement par la voix passive : *J'ai* VU *applaudir* EUX : *eux* ÊTRE APPLAUDIS.

(406) Il est à remarquer que cette solution, ou plutôt cette règle, nous est donnée par Th. Corneille (sur la 184e *Rem.* de Vaugelas, page 209, t. II); Beauzée (*Encycl. méthod.*, au mot *Participe*) ; Duclos (page 204 et 208 de ses *Remarques sur la Grammaire de Port-Royal*); Condillac (page 258, chap. XXII); d'Olivet (page 201);

Mais il se présente une autre difficulté qui semble un peu moins facile à résoudre : c'est de savoir comment on doit s'y prendre quand le participe, suivi d'un verbe à l'infinitif, est précédé de deux régimes.

Le même principe est applicable dans cette circonstance, c'est-à-dire qu'il faut déterminer le rapport de chaque régime ; mais pour cela, il est indispensable de faire une double interrogation.

Ainsi dans cette phrase : « Les liqueurs *que* j'ai *vu* verser, » j'écris comme nous l'avons dit tout à l'heure *vu* sans accord, parce que le régime est en rapport direct avec l'infinitif : *J'ai vu* quoi? *verser des liqueurs.*

Mais si j'ai à exprimer que j'ai vu *des convives verser des liqueurs*, j'écrirai : « Les liqueurs *que* je *les* ai *vus* verser; » *j'ai vu* qui? *eux*; *verser* quoi? *des liqueurs; vus* au pluriel et au masculin, puisque le régime *eux*, de ce nombre et de ce genre, est en rapport direct avec ce participe ; et le substantif *liqueurs* en rapport avec l'infinitif *verser*.

De même, si j'ai à exprimer que j'ai vu *verser des liqueurs à des convives*, j'écrirai : « Les liqueurs *que* je *leur* ai *vu* verser; » *j'ai vu* quoi? *verser des liqueurs;* à qui? *à eux, aux convives ; vu* invariable, car le régime est en rapport direct avec l'infinitif, puisqu'on ne peut le placer qu'après, et *à eux* en rapport indirect avec ce même verbe.

D'après ce qu'on vient de lire on verra sans peine qu'il faut écrire :

AVEC ACCORD.	SANS ACCORD.
En parlant d'une femme qui était occupée à peindre :	En parlant d'une femme que l'on était occupé à peindre :
Je L'*ai* VUE *peindre.* J'ai vu *elle* peindre (peignant, qui peignait).	*Je* L'*ai* VU *peindre.* — J'ai vu peindre *elle* (elle être peinte).
En parlant de voleurs qui pillaient :	En parlant de paysans que des voleurs pillaient :
Je LES *ai* VUS *piller.* — J'ai vu *eux* piller (pillant, qui pillaient).	*Je* LES *ai* VU *piller.*— J'ai vu piller *eux* (eux être pillés).

---

l'Académie (dans son *Journal*, page 320) ; Girard (page 125 et 126, t. I); enfin, par Wailly, Restaut et les Grammairiens modernes.

Et il est d'autant plus nécessaire de ne pas perdre de vue cette observation, que plusieurs des Grammairiens dont on vient de lire les noms ont émis, à l'occasion du participe *laissé*, suivi d'un infinitif, une opinion qui est entièrement contradictoire avec les principes qu'ils ont eux-mêmes reconnus.

C'est au surplus ce que l'on va voir dans un instant.

En parlant d'actrices :

Je LES *ai* VUES *jouer.* — J'ai vu *elles* jouer (jouant, qui jouaient).

En parlant de personnes qui offraient des secours :

Je LES *ai* ENTENDUES *offrir.* — J'ai entendu *elles* offrir (offrant, qui offraient).

En parlant de secours offerts, mais dédaignés :

Les secours QUE *l'on vous a offerts, madame, je vous* LES *ai* VUE *imprudemment dédaigner.* — J'ai vu *vous* imprudemment dédaigner (dédaignant, qui dédaigniez).

En parlant d'une femme qui offrait des présents.

Je L'*ai* VUE *offrir des présents.* — J'ai vu *elle* offrir (offrant, qui offrait).

En parlant d'offres de service faites par...

Les offres de service QUE *je* LES *ai* VUS *faire.* — J'ai vu *eux* faire (faisant, qui faisaient des offres de service).

En parlant de tragédies :

Je LES *ai* VU *jouer.* — J'ai vu jouer *elles* (elles être jouées).

En parlant des secours offerts :

Je LES *ai* ENTENDU *offrir.* — J'ai entendu offrir *ces secours* (ces secours être offerts.)

En parlant de secours implorés et refusés :

Les secours QUE *vous avez implorés, madame, je vous* LES *ai* VU *inhumainement refuser.* — J'ai vu inhumainement refuser les secours *à vous*, madame (les secours être inhumainement refusés).

En parlant d'une femme à qui l'on offrait des présents :

Je LUI *ai* VU *offrir des présents.* — J'ai vu offrir des présents (des présents offerts *à elle*).

En parlant d'offres de services faites à...

Les offres de service QUE *je* LEUR *ai* VU *faire...* — J'ai vu faire des offres de service (des offres de service faites *à eux*).

§ II.

Le participe *laissé*, suivi d'un infinitif, est également assujetti aux mêmes principes, à la même règle; c'est-à-dire que pour déterminer l'accord, il faut examiner auquel du participe ou de l'infinitif appartient le régime qui précède le participe.

Mais afin de faciliter cet examen, il faut distinguer le cas où l'infinitif qui suit *laissé* est neutre; le cas où il est actif, mais employé sans régime; enfin le cas où il est actif et employé avec son régime direct.

Dans la première supposition nulle difficulté, puisqu'il est de principe qu'un verbe neutre ne peut avoir de régime direct. — Dans la seconde il y a un peu plus d'incertitude; mais alors il faut bien se pénétrer du sens de la phrase, et bien distinguer si le régime est

l'objet de l'action exprimée par le participe *laissé*, ou l'objet de l'action exprimée par l'infinitif qui le suit. — Dans la troisième supposition, puisqu'il est reconnu en principe que deux régimes directs ne peuvent dépendre d'un même verbe, il est évident que l'infinitif ayant son régime, celui qui précède appartient nécessairement au participe.

Ces principes bien entendus, il ne s'agit plus que d'en faire l'application.

Nous pensons donc que l'on doit écrire dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque l'infinitif est neutre : « Elle *s'*est *laissée* tomber. » — « Je *les* ai *laissés* aller, passer, marcher, venir, partir, sortir ; » de même que l'on écrit : « Je *l'*ai *vue* tomber, je *l'*ai *regardée* aller, « passer, marcher, etc. » (DUCLOS, DOMERGUE, sa *Gramm. simpl.* et son *Journ.*, Ire part.)

Quelques écrivains scrupuleux diront peut-être que cette construction n'est pas correcte, parce qu'il n'est pas selon l'usage de dire : elle a laissé qui? *elle tomber*. J'ai laissé qui? *eux passer*, *marcher*, etc. Mais il suffit qu'elle rende la pensée pour que l'on soit autorisé à regarder le régime comme dépendant du participe.

A l'appui de cette opinion nous avons l'Académie, cette autorité respectable à laquelle est dévolu le droit de prononcer sur toutes les difficultés relatives à la langue française.

Dans son *Dictionnaire* on lit au mot *aller :* « Cette femme *s'*est « *laissée* aller à sa passion. »

Nous avons encore pour autorité beaucoup d'écrivains : « Le ridi- « cule des femmes savantes n'est pas tout à fait poussé à bout ; il y « a d'autres ridicules plus naturels dans ces femmes *que* Molière a « *laissés* échapper. » (Le P. RAPIN.) — « Ainsi quand Jugurtha eut « enfermé une armée romaine, et qu'il *l'*eut *laissée* aller sur la foi d'un traité, on servit.... » (MONTESQUIEU, *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. VI.) — « O Julie ! si le destin *t'*eût *laissée* vivre, etc. » (MARMONTEL, Trad. de la *Pharsale de Lucain*, ch. I.) — « Il *l'*a *lais-* « *sée* trop vivre après la mort de l'empereur Maurice, son mari. » (P. CORNEILLE, *Examen d'Héraclius.*) — « Mon sujet s'étendant « sous ma plume, je *l'*ai *laissée* aller sans contrainte. » (J.-J. ROUSSEAU, *Préface de la Lettre à d'Alembert.*) — « Elle ne *s'*est point *lais-* « *sée* aller, comme bien des rois, aux injustices. » (L'abbé TERRASSON, rom. de *Séthos.*)

Enfin Marmontel, que nous citons autant comme littérateur que

comme Grammairien, a dit : « Elle *s*'est *laissée* aller, elle *s*'est *laissée* « tomber. »

Dans le second cas, c'est-à-dire si le verbe à l'infinitif est actif, mais employé sans régime, il est nécessaire, comme nous l'avons dit plus haut, de se bien pénétrer de ce que l'on veut exprimer, et alors de faire usage de l'interrogation pour arriver à connaître auquel du participe ou de l'infinitif appartient le régime, et en conséquence :

Si l'on avait à parler d'une biche que l'on n'a pas empêchée de prendre de la nourriture, on écrirait avec accord : « Je *l'*ai *laissée* « manger. » — J'ai laissé qui? *elle mangeant*, *qui mangeait*, parce que le pronom énoncé dans la réponse se rapporte directement au participe, puisqu'il vient immédiatement après; et comme il est régime direct et qu'il précède le participe, il le rend variable.

Mais si l'on avait à parler d'une biche que l'on a abandonnée aux chiens et dont on leur a fait faire curée, il faudrait écrire sans accord : « Je *l'*ai *laissé* manger. J'ai laissé quoi? *manger elle, la biche*, parce que cette réponse, venant à la suite du verbe à l'infinitif, m'indique que le pronom qui représente la biche a un rapport direct avec l'infinitif, et que par conséquent il n'influe pas sur le participe, quoiqu'il soit placé avant lui.

Les écrivains viennent encore fortifier ces principes. On lit dans J.-J. Rousseau : « Son père sait bien que tout le menu linge n'eût « point eu d'autre blanchisseuse qu'elle si on *l'*avait *laissée* faire. » — Dans Voltaire : « Il aurait certainement corrigé bien des choses « *que* le zèle inconsidéré de son écrivain avait *laissées* échapper. » — Dans la traduction de la *Jérusalem délivrée :* « Insensée, tu fuis « néanmoins à toute heure celui par qui tu *t'*es *laissé* charmer. »— Dans Lesage : « De concert avec lui elle *s'*était *laissé* renfermer pour « se dérober à des poursuites qui alarmaient sa vertu. »

Dans ces deux premiers exemples, l'infinitif est employé neutralement, et le régime direct dépend du verbe actif qui précède. Dans les deux derniers, au contraire, l'infinitif est employé activement; il a pour régime direct *te*, *se* qui précèdent, et lui-même est le régime direct du participe.

Enfin dans le cas où l'infinitif est actif, mais suivi lui-même d'un régime, il n'y a aucune difficulté pour déterminer s'il faut ou ne faut pas l'accord. En effet, puisqu'il est de principe qu'un verbe ne peut avoir deux régimes directs, il faut nécessairement que ce soit le substantif ou le pronom qui précède le participe qui en soit le régime, et qui alors le force à prendre le genre et le nombre.

On écrira donc : « Je *les* ai *laissés* tuer mes pigeons. » — « Je *les* « ai *laissés* chasser un chevreuil. » — « Je *les* ai *laissés* boire mon « vin. » J'ai laissé qui? *eux tuer mes pigeons*. J'ai laissé qui? *eux chasser un chevreuil*. J'ai laissé qui? *eux boire mon vin*.

Si le participe *laissé* était suivi de l'infinitif d'un verbe essentiellement pronominal ou accidentellement pronominal, formé d'un verbe actif, il prendrait toujours l'accord, parce qu'alors le régime précédant le participe en dépendrait nécessairement, le pronom *se* étant évidemment le régime de l'infinitif; ainsi l'on écrirait : « Je *les* « ai *laissés se* divertir, *se* consoler, *se* repentir (407). »

Voyez dans le troisième tableau, page 777, d'autres exemples à l'appui de cette solution sur le participe *laissé*.

---

(407) Th. Corneille, Restaut, de Wailly, Douchet, Girard, Condillac, de la Touche et Lévizac pensent que le participe *laissé*, suivi de l'infinitif d'un verbe, de quelque nature qu'il soit, doit toujours rester invariable, parce que, selon eux, le participe et l'infinitif doivent être regardés comme des mots inséparables et ne présentant qu'une seule idée à l'esprit. Quand on dit : *On les a* FAIT ou LAISSÉ *mourir, passer, tomber*, on ne veut pas, disent-ils, faire entendre simplement qu'on *les a faits* ou *laissés qui mouraient, passaient, tombaient*, puisque, selon la pensée, les personnes dont on parle sont réellement *mortes, passées, tombées*. Ces Grammairiens s'appuient en outre de l'autorité de Duclos, de Beauzée, de Domairon, etc., qui s'accordent à reconnaître l'invariabilité du participe *fait* suivi d'un infinitif, lors même que cet infinitif est neutre, et ils rappellent ces phrases de Duclos : « Une personne s'est présentée à la porte, je *l'*ai *fait* passer. » — « Avec des soins on aurait sauvé cette personne, ce remède *l'*a *fait* mourir. » Or, il n'y a pas moins de raison selon eux de regarder comme invariable le participe *laissé* suivi d'un verbe neutre, qu'il n'y en a de regarder le participe *fait* suivi des deux verbes neutres *passer, mourir*; en conséquence, ils veulent que l'on dise dans tous les cas, sans accord : « Je l'ai *laissé* passer, je l'ai *laissé* mourir, elle s'est *laissé* tomber, » comme on dit : « on l'a *fait* passer, on l'a *fait* mourir, elle s'est *laissé* séduire. »

Mais n'est-on pas fondé à répondre à Th. Corneille, à Restaut, etc., que le participe du verbe *laisser*, suivi d'un verbe à l'infinitif, ne peut pas être assimilé à celui du verbe *faire?* Quand je dis :

« Les livres qu'il a *laissés* tomber, » on laisse *les livres tomber*, on ne les retient pas lorsqu'ils tombent; *que* est donc le régime de *il a laissé*, et non de *tomber*.

Au lieu que lorsque je dis : « Les livres qu'il a *fait* tomber, » on ne fait pas les livres tomber, on fait *tomber les livres*; *que* ici est évidemment sous le régime des deux verbes ensemble, dont le premier est l'auxiliaire du second : *tomber*, quoique verbe neutre, précédé de *faire*, présente la périphrase d'un verbe actif qui demande absolument un régime, car il est impossible de faire tomber, à moins qu'on ne fasse tomber *quelqu'un* ou *quelque chose*.

Ensuite *laissé*, suivi d'un infinitif, peut avoir avant et après lui un régime direct, et le verbe à l'infinitif en avoir un aussi, car on pourrait très bien dire : « Je *les*

§ III.

Le participe *fait*, suivi d'un infinitif, est le seul qui fasse exception aux règles que nous venons d'établir, c'est-à-dire qu'il n'est point susceptible d'entrer en concordance avec le régime qui le précède, parce qu'il forme toujours un sens indivisible avec l'infinitif, tellement qu'on ne saurait, sans changer entièrement le sens de la phrase, mettre immédiatement après ce participe le substantif dont le régime pronom tient la place. On dira donc : « Une femme s'est présentée « à la porte; je *l'ai fait passer*. » (DUCLOS, Supplém. à la *Gramm.*

---

ai laissés chasser *un chevreuil,* » tandis qu'on s'exprimerait mal si l'on disait : « Je *les* ai fait chasser *un chevreuil.* »

D'autres Grammairiens, tels que Beauzée, Duclos, Domairon, Domergue, Morel, distinguent seulement le cas où l'infinitif qui suit le participe est neutre ou pris neutralement, de celui où il est actif ou pris activement. Dans le premier cas, disent-ils, le participe *laissé* doit être variable; dans le second cas, il doit être invariable; en conséquence, ils veulent que l'on écrive avec accord : Une personne s'est présentée à la porte, je *l'ai laissée passer,* » parce que le pronom régime direct appartient au participe, et non à *passer* qui est un verbe neutre, *j'ai laissé elle passer, qui passait.*

Mais ils voudraient que l'on dit sans accord : «Elle s'est *laissé* conduire, elle s'est *laissé* gouverner,» par cette seule raison que *conduire, gouverner* sont des *verbes actifs*, et qu'alors le pronom relatif n'est pas le régime du verbe *laisser*, mais de ces deux verbes, *elle a laissé conduire elle, elle a laissé gouverner elle.*

Si l'on adoptait cette seconde opinion ainsi motivée, il y a beaucoup de cas où l'analogie changerait tout à fait le sens du discours. En effet, si, lorsque *laissé* se trouverait avoir à sa suite un verbe actif, on reconnaissait pour règle générale que dans ce cas on ne devrait pas faire accorder le participe *laissé*, il faudrait donc décider que l'on doit écrire sans accord, en parlant d'une biche que l'on n'a pas empêchée de prendre de la nourriture : « Je l'ai *laissé* manger; » et en parlant d'enfants qui lisaient : « Je les ai *laissé* lire, » puisque les infinitifs qui suivent le participe *laissé* sont des infinitifs de verbes actifs; ce qui d'abord serait contradictoire avec l'opinion des Grammairiens mêmes que nous réfutons ici, et qu'ils ont émise (page 756, note 406) pour le cas où un participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, se trouve suivi d'un infinitif; ensuite une semblable décision donnerait à l'idée de l'écrivain un tout autre sens que celui qu'il a eu en vue, car les deux phrases orthographiées ainsi voudraient alors dire : j'ai laissé la biche *être mangée*, j'ai laissé les enfants *être lus.*

Cette opinion de Beauzée, de Duclos, etc., etc., n'est donc pas sous ce second point de vue plus admissible que celle de Th. Corneille, de Girard, etc., etc ; celle au contraire que nous avons émise (page 755) est une conséquence de la règle relative à tout participe suivi d'un infinitif; elle est de plus fondée sur des exemples pris dans nos meilleurs écrivains et dans le *Dictionnaire de l'Académie.*

de Port-Royal, ch. XXII.) — « Les serpents paraissent privés de tout « moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place « où le hasard *les fait naître.* » (M. DE LACÉPÈDE, *Discours sur la nature des Serpents*, vol. 3.)

Ne m'a-t-il pas caché le sang qui *m'a fait naître?*
(Voltaire, *Zaïre*, acte I, sc. 2. ; c'est Zaïre qui parle.)

« Sa famille l'a *fait interdire.* » (Géronte parlant de madame Bertrand, dans le *Retour imprévu*, de Regnard.) (408)

Quelques personnes objecteront peut-être que les verbes neutres n'ayant point de régime direct, le verbe *naître* dans le second exemple ne peut gouverner le pronom régime direct *les*; qu'en conséquence il faut que ce soit le participe *fait* qui le gouverne, et dès lors qu'on doit écrire : *les a faits naître;* mais Th. Corneille leur répondra que le verbe *faire* imprime son action et son régime à l'infinitif qui le suit, soit que ce verbe soit actif ou qu'il soit neutre; qu'ainsi l'on dit : *Faire mourir quelqu'un, faire tomber quelqu'un, faire venir quelqu'un;* et cependant ce ne sont pas les verbes *mourir, tomber, venir* qui gouvernent *quelqu'un*, puisque ce sont des verbes neutres ; ce n'est pas non plus le verbe *faire* qui les gouverne, puisqu'on ne peut pas dire *faire* QUELQU'UN *mourir :* le verbe *faire* imprime son action aux verbes neutres, qui prennent alors une signification active, de telle sorte que *faire mourir quelqu'un* se tourne par *faire que quelqu'un meure*. Enfin Th. Corneille leur dira que si l'infinitif qui suit *faire* est l'infinitif d'un verbe actif, il se résoudra par le passif : *Faire peindre quelqu'un : faire que quelqu'un soit peint.*

Observez, dit M. Bescher, que le participe *fait*, sur la nature duquel très peu de personnes élèvent de doute, ne pourrait lui-même précéder un infinitif auquel on prétendrait attribuer deux régimes directs; car le principe que deux régimes de cette espèce ne sauraient appartenir au même verbe ne souffre aucune exception. On ne dira donc pas : « Je *les* ai fait traverser le fleuve. » Mais on dira : *Je* LEUR *ai fait...* Le régime qui suit le verbe à l'infinitif demande que le régime qui précède soit indirect, puisqu'il ne peut jamais appartenir au participe *fait*.

(408) Ninon de Lenclos, suivant l'observation de Marmontel, disait : *Je me suits faite homme,* et elle parlait bien ; mais Ninon n'aurait pas dit : *Je me suis faite aimer*. Dans la premièré phrase, c'est *me* qui est régime de *faite ;* dans la se conde c'est *aimer* qui est régime de *fait.*

§ IV.

La même règle s'observera encore pour le cas où le participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe soit actif, soit pronominal accidentel, est suivi d'un infinitif précédé des prépositions *à* ou *de*; c'est-à-dire que l'on écrira sans accord : « C'est une forti- « fication *que* j'ai *appris* à faire. » (VAUGELAS, TH. CORNEILLE et l'Académie.)—J'ai appris quoi? *à faire une fortification*.—« Entraîné « par le torrent, il se trouva malgré lui hors de la route *qu*'il avait « *résolu* de suivre. » (BOURDALOUE, *Oraison fun. du prince de Condé*.) — Il avait résolu quoi? *de suivre la route*. — « Telles sont « les réflexions *que* j'ai *cru* utile de vous soumettre. » — J'ai cru quoi? *utile de vous soumettre les réflexions*. — « Les voyages *qu*'elles « se sont *proposé* de faire. » — Elles ont proposé à elles quoi? *de faire des voyages*; parce que dans toutes ces phrases l'interrogation amenant en réponse l'infinitif indique que c'est cet infinitif qui est l'objet de l'action, ou, ce qui est la même chose, le régime du participe.

Mais on écrira avec accord : « Pénélope, ne voyant revenir ni lui « ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants; son père *l*'aura « *contrainte* d'accepter un nouvel époux. » (FÉNELON, *Télémaque*.) — Son père aura contraint qui? *elle*. — « Les maladies lui ôtèrent « la consolation *qu*'elle avait tant *désirée* d'accomplir ses premiers « desseins. » (BOSSUET.) — Elle a tant désiré quoi? *la consolation*. — « Veux-tu bien ne pas prendre garde à l'imprudence *que* j'ai *eue* « de te le dire. » (MARIVAUX, *Jeux de l'Amour et du Hasard*, acte I, sc. 7.) J'ai eu quoi? l'*imprudence*. — « Elle s'est *chargée* d'écrire cette « lettre. » — Elle a chargé qui? *elle*; parce qu'ici la réponse à l'interrogation indique que le régime qui précède dépend du participe.

En effet, un verbe actif ne pouvant avoir qu'un régime direct, et les verbes *accepter* et *contraindre, accomplir* et *désirer*, *avoir* et *dire* ayant chacun le leur, il faut nécessairement que le pronom *le* et le pronom *que* qui précèdent les participes soient régis par les participes.

§ V.

L'infinitif est quelquefois sous-entendu à la suite du participe, ce qui arrive après les participes des verbes *devoir*, *vouloir*, *pouvoir* : « Je lui ai fait toutes les caresses *que* j'ai *dû*. » — « Il a eu de la cour « toutes les grâces *qu*'il a *voulu*. » — « Vous avez aimé votre pro-

« chain si vous lui avez rendu tous les services *que* vous avez *pu.* » (DOMERGUE et tous les Gramm. modernes.)

Comme dans ces phrases le relatif *que* n'est pas le régime du participe, car on n'a pas *dû les caresses*, on n'a pas *voulu les grâces*, on n'a pas *pu les services*, mais on a dû *faire* les caresses, on a voulu *avoir* les grâces, on a pu *rendre* les services; il l'est donc des infinitifs sous-entendus *faire, avoir, rendre* : d'où il résulte que les participes *dû, voulu, pu* doivent être invariables.

Toutefois les participes *dû* et *voulu* prennent le genre et le nombre dans les phrases suivantes : — « Elle m'a toujours payé les sommes « *qu*'elle m'a *dues.* » — « Il veut fortement toutes les choses *qu*'il a « une fois *voulues*, » parce qu'il n'y a point de verbes sous-entendus; il a dû *les sommes*, il a voulu *les choses*. Dans ces phrases, le relatif *que* est le régime direct de *a dues, a voulues;* et comme ce régime précède les participes, ceux-ci doivent prendre l'accord.

§ VI.

Tout participe précédé d'un *que* relatif, et suivi immédiatement de la conjonction *que* et d'un verbe, soit au conditionnel, soit au subjonctif, est toujours invariable, comme dans ces phrases : « La « lettre *que* j'ai *présumé* que vous recevriez. » (MARMONTEL.) — « Les affaires *que* vous avez *prévu* que vous auriez. » (BEAUZÉE.) Par la raison que la proposition subordonnée est toujours le régime direct du participe. En effet, j'ai présumé quoi? *que vous recevriez la lettre.* — Vous avez prévu quoi? *que vous auriez les affaires.* Dans ces sortes de phrases *que* relatif est, comme on le voit, le régime direct du verbe de la proposition subordonnée.

§ VII.

Écrira-t-on : « Cette femme n'est pas aussi belle que je l'avais « *imaginée* ou *imaginé;* que je *l*'avais *pensée* ou *pensé;* que je *l*'avais « *crue* ou *cru?*

On dirait d'une ou de plusieurs femmes : Je *l*'ai *crue* belle, je *les* « ai *crues* belles, » parce qu'on peut dire : « J'ai *cru* cette femme « belle, ces femmes belles; » et alors il semble qu'on devrait dire : « Elle n'est pas aussi belle que je *l*'avais *imaginée*, *pensée*, *crue;* » mais qu'on y prenne garde, le sens n'est pas ici le même. Le pronom *l'* dans la première phrase ne représente pas la femme, il ne représente que la qualification; aussi *l'* est-il pour *le.* On ne rendrait pas

sa pensée en disant : « Elle n'est pas aussi belle que j'avais *imaginé*, « que j'ai *pensé*, que j'ai *cru* elle; » il faudrait dire : « Elle n'est pas « aussi belle que j'ai *imaginé*, que j'ai *pensé*, que j'ai *cru* qu'elle « l'était» ou « que cela était.» *Le* tient donc lieu de *qu'elle l'était* ou de *que cela était*. En conséquence, comme il y a une règle de grammaire (page 385) qui dit que le pronom *le* ne prend ni le genre ni le nombre, quand il tient la place ou d'un adjectif, ou d'un verbe, ou de tout un membre de phrase, il faut écrire *imaginé*, *pensé*, *cru*, au masculin et au singulier. La preuve d'ailleurs que cela est correct, c'est que s'il était question de plusieurs femmes, on ne dirait pas : « Elles ne sont pas aussi belles que je *les* ai *imaginées*, » on dirait *que je* L'*ai* IMAGINÉ. Or, si le pronom représentait *les femmes*, il faudrait le mettre au pluriel, et si on ne l'y met pas, c'est qu'il ne représente pas *les femmes*; alors ne pouvant s'accorder en nombre avec ce mot pluriel, il ne doit pas non plus s'accorder en genre. Si donc dans ce cas le participe ne doit prendre ni genre ni nombre, il doit également rester invariable dans le premier.

(M. Morel, page 60 de son *Traité de la concordance du participe*.)

« Le détroit de la Sicile ne semble-t-il pas nous apprendre que la « Sicile était autrefois jointe à l'Apulie, comme l'antiquité *l'a* tou- « jours cru? » (VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs*; *chang. dans le globe*.) — « Lorsqu'il nous eut fait comprendre que la chose était « plus sérieuse que nous ne *l'avions pensé* d'abord. » (LE SAGE, *Gil Blas*.)

§ VIII.

Dans quel cas un participe passé précédé du mot *en* doit-il prendre ou rejeter l'accord?

D'après Lévizac, Féraud, Caminade, M. Bescner et M. Auger (dans son *Comment. sur Molière*), le pronom *en* joint à un verbe actif peut être considéré comme régime direct ou comme régime indirect de ce verbe.

Toutes les fois qu'il est considéré comme régime direct, le participe ne varie pas, car le pronom *en* n'ayant de sa nature ni genre ni nombre, ne saurait en communiquer au participe. Mais si le pronom *en* est regardé comme régime indirect, il n'influe nullement sur le participe, qui alors s'accorde avec son régime direct lorsqu'il en est précédé, ou reste invariable quand il en est suivi.

Toute la difficulté consiste donc à savoir dans quel cas *en* est régime indirect.

Ce pronom est régime direct, lorsque comme tous les mots qui

jouant ce rôle il est l'objet de l'action exprimée par le verbe ; et alors on ne peut pas le supprimer, car si on le retranchait de la phrase, on ne saurait plus à quoi se rapporte le participe. Si, par exemple, en parlant de fleurs, je dis : *j'en ai cueilli*, certainement le sens est parfaitement clair ; mais que je fasse disparaître *en* et que je dise : *j'ai cueilli*, l'action n'a plus d'objet ; il n'y a plus de sens, puisqu'on ne sait plus ce qui a été cueilli. Au contraire, le pronom *en* est régime indirect lorsqu'il n'est pas l'objet de l'action exprimée par le verbe employé comme participe, et dans ce cas on peut le retrancher de la phrase sans qu'on cesse de savoir à quoi le participe se rapporte. En effet, dans cette phrase : « Les deux lettres que j'en ai « reçues ; » que je supprime *en*, il reste, *les deux lettres que j'ai reçues*, où je vois que le participe *reçues* se rapporte au mot *lettres* représenté par le relatif *que*, et alors j'en conclus avec raison que *en* est régime indirect, car un même verbe ne peut avoir deux régimes directs.

Faisons maintenant l'application de cette règle à quelques exemples pris dans les auteurs.

Boileau (parlant de Louis le Grand, dans son discours à MM. de l'Académie) a dit : « Il a lui seul fait plus d'exploits que les autres « n'*en* ont *lu*. »

Quel est ici le régime direct de *ont lu ?* Le mot *en* ne peut pas se supprimer, car cette phrase, *que les autres n'ont lu*, n'offre pasde sens, on ne sait ce qui est lu. *En* est donc régime direct ; et par conséquent le participe doit rester invariable, comme l'a écrit Boileau, puisque *en*, ainsi que nous l'avons dit, n'a ni genre ni nombre.

D'après le même principe, le participe est resté invariable dans les phrases suivantes : « J'ai perdu plus de pistoles que vous *n'en* avez « *gagné*. » (VAUGELAS.) — « La crainte de faire des ingrats ou le déplai- « sir d'en avoir *trouvé*, ne l'ont jamais empêchée de faire du bien. » (FLÉCHIER, *Oraison fun. de madame de Montausier*.) — « Baléazar est « aimé des peuples ; en possédant les cœurs, il possède plus de tré- « sors que son père n'*en* avait *amassé* par son avarice cruelle. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. VIII.) — « Par son analyse, Descartes fit « faire plus de progrès à la géométrie qu'elle n'*en* avait *fait* depuis la « création du monde. » (THOMAS, *Éloge de Descartes*.) — « Il n'est « que trop vrai qu'il y a eu des anthropophages · nous *en* avons *trouvé* « en Amérique. » (VOLTAIRE.) — « Il n'y a qu'une tontine qui soit « onéreuse ; aussi les anciens n'*en* ont jamais *fait*. » (Le même.) — « Tout le monde m'a offert des services, et personne ne m'*en* a

« *rendu.* » (Mme DE MAINTENON.) — « J'ai vu des savants aimables;
« mais j'*en* ai *trouvé* d'un peu lourds. » (MARMONTEL.)

Effectivement la suppression de *en* ne peut avoir lieu dans aucun de ces exemples : *Que vous avez gagné; le déplaisir d'avoir trouvé; que son père n'avait amassé; qu'elle n'a fait,* n'offrent plus de sens : donc *en* est régime direct, donc le participe a dû être invariable.

Mais on dira avec accord : « Il avait une jolie maison, il a dissipé « follement tous les revenus qu'il *en* a *retirés :* » parce qu'ici je puis supprimer *en : Tous les revenus qu'il a retirés.* Cette suppression m'indique que ce n'est pas *en* qui est le régime direct, mais le mot *revenus* représenté par *que* relatif, qui, précédant le participe, l'oblige à s'accorder avec lui en genre et en nombre.

C'est d'après le même principe que le participe est invariable dans cette phrase : *J'en ai reçu deux lettres; en* peut se retrancher; mais comme le régime direct *deux lettres* est après le participe, ce dernier rejette nécessairement l'accord.

Conformément à cette règle, je dirai donc avec Racine :

> Et sur mon propre trône on me verrait placée
> Par le même tyran qui *m'en* aurait *chassée !*
> (*Alexandre le Grand,* acte III, sc. 2.)
>
> Votre père et les rois qui les ont devancés,
> Sitôt qu'ils y montaient, s'*en* sont vus *renversés.*
> (*Les Frères ennemis,* acte IV, sc. 5.)

Vertot : « Cassius ne cherchait dans la perte de César que la ven« geance de quelques *injures* qu'ils *en* avait *reçues.* » — J.-J. Rousseau : « On ne pouvait pas se plaindre de son administration, quoi« qu'elle ne répondit pas aux espérances qu'on *en* avait *conçues.* » — Delille : « La renommée que Virgile décrit d'une manière si « brillante est fort supérieure à toutes les imitations qu'on *en* a « *faites.* » — Et Le Sage : « Je ne trouvai point le château au des« sous de la description que mon mari m'*en* avait *faite.* »

REMARQUE. — Comme le pronom *en* n'influe sur le participe que lorsqu'il est régime direct, il en résulte que ce pronom n'exerce aucune influence sur le participe des verbes passifs, unipersonnels et neutres, puisque ces verbes n'ont point de régime direct. Il en est de même à l'égard des verbes essentiellement pronominaux, qui, ayant toujours un régime direct dans le second pronom, ne peuvent admettre le pronom *en* que comme régime indirect. Ainsi l'on écrira, sans faire attention au pronom *en :* « Elle *en* est « *aimée.* » — « Les malheurs qu'il *en* est *résulté.* » — « Cette gloire

« que Louis XIV désira, vous *en* avez *joui.* » — « Ils *en* sont *venus* « aux mains. » — « Ils s'*en* sont *repentis.* »

Voyez ce que nous disons sur le pronom *en*, page 389.

§ IX.

Combien de, que de, quel, quelle, suivis d'un substantif, peuvent être avec ce substantif le régime direct du verbe qui le suit; et alors le participe est variable, d'après la règle générale, qui veut que le participe s'accorde quand il est précédé de son régime direct.

On se rappellera que le régime direct répond à la question *qui?* pour les personnes, et *quoi?* pour les choses.

Racine a dit avec accord dans *Esther* (act. III, sc. 4) :

> *Quelle* guerre intestine avons-nous *allumée !*

parce que *quelle guerre* est régime direct, et qu'il précède le participe; nous avons allumé, quoi? *une guerre intestine.*

Dans *Bérénice* (act. IV, sc. 4) :

> *Quels* pleurs ai-je *séchés !*. . . . .

j'ai séché, quoi? *des pleurs.*

Dans *Phèdre* (act. I, sc. 1):

> *Quels* courages Vénus n'a-t-elle pas *domptés !*

Vénus a dompté, quoi? *des courages.*

Voltaire, dans *Zulime* (act. IV, sc. 5), a dit également :

> . . . . Je sais tout ce que j'ai commis,
> Et *combien* (409) de devoirs en un jour j'ai *trahis.*

j'ai trahi, quoi? *des devoirs.*

---

(409) Ces exemples donnent lieu à une observation sur la valeur du mot *combien.*

Ce collectif ne renferme pas en soi le nombre pluriel, car on dit : « Combien avez-vous *gagné?* » — « Combien avez-vous *obtenu?* » — « Combien vous a-t-on *donné?* »

Son influence dépend donc seulement du mot complétif qui le suit, et qui, s'il n'est énoncé, est supprimé par ellipse. « Combien (d'argent) avez-vous gagné, avez-vous obtenu, vous a-t-on donné? »

Mais je dirai : « Combien y sont *restés !* » — « Combien peu s'en sont *retirés !* » Combien de *gens* sont restés, se sont retirés !

> Combien à cet écueil se sont déjà *brisés !* (Corneille, *Cinna*, I, 2.)

L'abbé Barthélemy (*Voyage d'Anach.*, ch. 79) : « *Combien* de « pleurs m'eût *épargnés* cette philosophie que vous traitez de gros- « sière ! » eût épargné, quoi ? *des pleurs.*

Mais les mêmes écrivains ont fait le participe invariable dans les exemples suivants parce que le régime direct est après, et qu'alors *que de, combien de*, etc., forment avec le substantif le sujet du verbe suivant. Racine a dit dans *Athalie* (act. III, sc. 7) :

> Jérusalem, objet de ma douleur,
> *Quelle* main en un jour l'a *ravi tous tes* charmes?

a ravi, quoi ? *tous tes charmes.*

Dans *Andromaque* (act. I, sc. 1) :

> *Combien* à vos malheurs ai-je *donné* de larmes !

ai-je donné, quoi ? *des larmes.*

Et Voltaire dans *Brutus* (act. I, sc. 2) :

> *Quel* pouvoir a *rompu* des nœuds jadis si saints?

a rompu, quoi ? *des nœuds* jadis si saints.

§ X.

Si le participe passé employé dans les temps composés d'un verbe actif est précédé des mots *le peu* suivis d'un substantif, doit-on pour en déterminer l'accord ou le non accord avoir égard à ce substantif, ou est-ce toujours avec *le peu* que le participe doit entrer en concordance?

Le seul point de la difficulté est de bien saisir l'idée principale que l'on a en vue ; pour cela il faut nécessairement examiner si *le peu* qui précède le substantif signifie une quantité petite, insuffisante, ou bien s'il a un sens totalement négatif et qui équivaut à *le manque, le défaut.*

Dans le premier cas *le peu* n'est regardé que comme accessoire :

Combien de *gens* se sont déjà brisés à cet écueil !

« Combien Dieu en a-t-il *exaucés !* Combien en a-t-il *abaissés* ! » — Combien Dieu a-t-il exaucé, a-t-il abaissé de *gens ?*

L'ellipse a lieu aussi lorsqu'on dit : « Un grand nombre se sont précipités. » — « Quantité se sont enfuis. » — « Peu se sont échappés. »

(M. Bescher, *Traité des Participes*, page 173, première édition.)

c'est une espèce d'adjectif; l'objet désigné par le substantif est réellement l'idée principale, et alors c'est ce substantif, singulier ou pluriel, qui doit déterminer l'accord du participe.

Dans le second cas *le peu* sort de sa signification naturelle pour en prendre une de convention; ce n'est plus qu'un mot que l'urbanité française emploie pour désigner la véritable expression, qui serait trop dure ou pourrait blesser l'amour-propre, et ce mot est celui sur lequel se porte l'attention, abstraction faite de l'objet exprimé par le substantif; aussi est-ce lui qui doit déterminer l'accord du participe.

Conformément à ces principes on écrira :

Avec accord : « Le peu d'affection *que* vous lui avez *témoignée* « lui a rendu le courage. » Le courage ne lui a été rendu que parce que vous lui avez témoigné de l'affection; vous lui en avez témoigné peu, en petite quantité à la vérité, mais enfin vous lui en avez témoigné. *Le peu* n'est donc là qu'une circonstance, l'*affection* occupe réellement la pensée, et c'est pour cela que ce substantif détermine l'accord du participe.

Sans accord : « *Le peu* d'affection que vous lui avez *témoigné* « lui a ôté le courage. » Ici on voit facilement que le courage lui a été ôté parce que vous ne lui avez pas témoigné d'affection : si on emploie *le peu* de préférence à un autre mot qui eût été plus dur, ce n'est que pour adoucir le reproche. *Le peu* est vraiment le mot qui occupe la pensée, aussi est-ce ce mot qui a déterminé l'accord du participe.

Avec accord : « Le peu d'application *que* j'ai *donnée* à l'étude « de la géométrie m'a suffi pour n'être pas tout à fait novice dans « cette science. » C'est effectivement l'*application* qui occupe la pensée; j'ai donné peu d'application à cette science, mais enfin j'en ai donné, et cela m'a suffi pour n'être pas tout à fait novice dans cette science.

Sans accord : « D'où viennent ces difficultés, si ce n'est *du peu* « d'application qu'on y a *donné*. » Ici les difficultés ne naissent que faute d'application; on n'entend certainement pas dire que vous ayez donné de l'application, car si peu que vous en eussiez donné, peut-être les difficultés ne seraient-elles pas nées; on veut donc parler du manque total d'application, alors c'est *le peu* qui occupe la pensée.

Avec accord : « Le peu de lumières *que* j'ai *acquises* me font con- « naître.... » Il est évident que je veux dire que j'ai acquis des lu-

mières, quoique je convienne que j'en ai acquis *peu,* en petite quantité; *le peu* n'est donc là qu'une circonstance, et l'objet dominant, *les lumières acquises.*

SANS ACCORD : « *Le peu* d'exactitude que j'ai *trouvé* dans cet ou-« vrage ne m'a pas prévenu en faveur de l'auteur. » C'est parce que je n'ai pas trouvé d'exactitude que je n'ai pas été prévenu en faveur de l'auteur; il est évident que je veux dire qu'il y a défaut, manque d'exactitude, c'est donc *le peu* qui occupe la pensée, et alors c'est ce mot qui détermine l'accord.

Enfin, si Marmontel (page 258 de sa *Grammaire*) a écrit AVEC ACCORD : « Le peu de troupes qu'il a *rassemblées* ont tenu ferme dans « leur poste, » c'est parce que *le peu* n'est là qu'une circonstance, *troupes* est l'objet dominant.

Et s'il a écrit SANS ACCORD : « Le peu d'instruction qu'il a *eu* le « fait tomber dans mille erreurs, » c'est parce que ce n'est certainement pas l'instruction qu'il a eue qui le fait tomber dans l'erreur; mais bien le défaut, le manque total d'instruction; *le peu* alors est le mot qui occupe la pensée, donc c'est lui qui a dû déterminer l'accord.

De même, si Racine (dans la préface d'*Andromaque*) a dit AVEC ACCORD : « Je ne croyais pas que j'eusse besoin de cet exemple pour « justifier le peu *de liberté* que j'ai *prise,* » c'est parce que la liberté qu'il a prise nécessite sa justification; *le peu* n'est là qu'une circonstance, *liberté* est le vrai régime.

Les phrases suivantes consacrent les mêmes principes, nous nous contenterons de les présenter à nos lecteurs sans les analyser : « Je « ne parlerai point du peu de capacité que j'ai *acquise* dans les ar-« mées. » (VERTOT.) — « Déjotarus gagne le port de Pharsale, petite « ville, où il n'a point à craindre *le peu* d'habitants que la guerre y « a *laissés.* » (MARMONTEL, trad. de la *Pharsale*, liv. VIII.) — « Les « Numantins qui en eurent avis, et qui furent instruits *du peu* de « précaution qu'ils avaient *pris,* les poursuivirent à propos.» (SAINT-RÉAL, *Conjuration de Venise.*) — « Les Américains sont des peuples « nouveaux; il me semble qu'on n'en peut pas douter lorsqu'on fait « attention *au peu* de progrès que les plus civilisés d'entre eux « *avaient fait* dans les arts.... » (BUFFON, *Histoire naturelle de l'homme,* pag. 209; édition in-12 de l'imprimerie royale.) — « En « considérant *le peu* de progrès qu'on avait *fait* de part et d'autre « durant cette campagne, on devait s'attendre à voir traîner la guerre

« en longueur. » (SUARD, traduct. de l'*Histoire de Charles-Quint*, tome III, liv. 4.)

Voyez le deuxième tableau, page 751.

§ XI.

Les participes *valu* et *coûté* peuvent-ils quelquefois s'accorder? Un grand nombre de Grammairiens, considérant que le participe passé ne doit entrer en concordance qu'avec le régime direct qui le précède, pensent que les deux participes *valu* et *coûté* doivent toujours rester invariables, puisque, disent-ils, *valoir* et *coûter*, étant deux verbes neutres, n'ont pas de régime direct.

Valoir et *coûter* sont à la vérité essentiellement neutres en latin; mais ils ne le sont pas toujours en français. En effet, dans le sens figuré, on dit : « Cette bataille lui a *valu* le bâton de maréchal. » — « Ce plaisir lui a *coûté* bien des regrets, » et dans ce sens *valoir* et *coûter* quittent leur signification primitive pour prendre la signification active; VALOIR signifie alors *procurer*, *rapporter*; et COUTER signifie *exiger*, *occasionner*, *causer*, *donner*; par conséquent ils doivent subir les accidents grammaticaux des verbes dont ils tiennent lieu.

On devra donc écrire : « Les honneurs que m'a *valus* mon habit. » — « Les peines que cette affaire m'a *coûtées*; » par la raison que *valus* et *coûtées*, employés ici au figuré, sont actifs et précédés chacun d'un régime direct; — a *occasionné*, quoi? *des peines*; a *procuré*, quoi? *des honneurs*. (Caminade, Bescher, Jacquemard, Bourson et Lemare.)

Plusieurs exemples choisis dans de très bons écrivains viennent à l'appui de cette opinion. On lit dans *Télémaque* (liv. VII, édit. de Barrois, p. 219, et édit. de Lequien, p. 196, faite sur les trois manuscrits connus de Fénelon) : « Vous n'avez pas oublié les soins *que* « vous m'avez *coûtés* depuis votre enfance; » vous m'avez *occasionné*, quoi? *des soins*; le régime direct précède, donc accord.

Dans Racine (*Phèdre*, acte II, sc. 5, édit. de P. Didot) :

Que de soins m'eût *coûtés* cette tête charmante!

eût *exigé*, quoi? *des soins*.

(Dans sa première préface de la tragédie d'*Alexandre le Grand*) : « Sans compter les chagrins que leur ont peut-être *coûtés* les ap- « plaudissements que leur présence n'a pas empêché le public de me « donner. »

(Dans *Britannicus*, acte V, sc. 3, même édition) :

> Après tous les ennuis *que* ce jour m'a *coûtés*,
> Ai-je pu rassurer mes esprits agités?

a *occasionné*, quoi? *des ennuis*.

Dans J.-J. Rousseau (*Nouvelle Héloïse*, lett. XX) : « *Que* de pleurs « son départ m'aurait *coûtés* » (*m'aurait causé*, quoi? *des pleurs*)! —(*Émile*, liv. I) : « Mes manuscrits raturés, barbouillés et même « indéchiffrables, attestent la peine *qu*'ils m'ont *coûtée* » (ont *occasionné*, quoi? *de la peine*). — Enfin, dans M. Dussaulx (son livre intitulé.... *De mes Rapports avec J.-J. Rousseau*) : « *Que* de veilles, « *que* de tourments il m'a *coûtés* » (il a *occasionné*, quoi? *des veilles, des tourments*). — « Ne serait-il pas doux de retrouver dans l'effet « de nos soins les plaisirs qu'ils nous ont *coûtés*. » (J.-J. ROUSSEAU, *Nouvelle Héloïse*, t. I.)

Voyez dans le deuxième tableau, pages 750, 751, et dans le troisième, pages 776 à 779, d'autres exemples à l'appui de ces onze solutions.

— L'Académie, dans son Dictionnaire, en 1835, reconnaît le verbe *valoir*, dans le sens de *procurer*, *produire*, comme verbe actif. Mais au mot *coûter*, elle dit : « Le verbe *coûter* étant neutre n'a point de participe; cependant plusieurs « personnes écrivent : les vingt mille francs que cette maison m'a *coûtés*; la peine « que ce travail m'a *coûtée*. L'exactitude grammaticale exige *m'a coûté*. » Ainsi l'Académie condamne formellement le participe *coûté* employé dans le sens actif. Nous nous soumettons volontiers à cette décision, car, outre que l'Académie nous paraît en cette matière une autorité imposante, il nous semble encore que dans le verbe *coûter* le sens ne change pas tellement du propre au figuré qu'on puisse établir une différence totale, et que dans le premier cas on rende indéclinable un participe qui, dans le second, pourrait se décliner. A plus forte raison, le mot *pesé* devra toujours rester neutre; et l'on écrira dans tous les cas : « Les cent livres que « ce ballot a *pesé*. » Disons pourtant que la plupart des Grammairiens aujourd'hui s'accordent à donner le sens actif aux participes *coûté* et *pesé*, et que par conséquent cette irrégularité commence à s'appuyer sur l'autorité de l'usage. A. L.

TROISIÈME TABLEAU

OU

RÉCAPITULATION DES RÈGLES SUR LE PARTICIPE PASSÉ,

Conjugué avec l'auxiliaire avoir, *et accompagné d'un régime direct, qui est, ou l'objet de l'action exprimée par ce participe, ou l'objet de l'action exprimée par le verbe placé après le participe.*

RÈGLE GÉNÉRALE.

1° Le participe passé, conjugué avec l'auxiliaire *avoir*, et accompagné d'un régime direct, peut être suivi ou d'un verbe à l'infinitif, non précédé d'une préposition; ou d'un verbe, soit à l'indicatif, soit au subjonctif, soit au conditionnel; ou enfin d'un infinitif précédé de la préposition *à*, ou de la préposition *de*. Pour déterminer si le participe doit ou ne doit pas s'accorder avec le régime, il faut, dans le premier cas, avoir égard à la nature du participe et à celle de l'infinitif. Dans les deux autres cas, il faut examiner avec soin le sens de la phrase; c'est-à-dire que si le régime est l'objet de l'action exprimée par le participe, le participe prend le genre et le nombre de ce régime; mais si le régime est l'objet de l'action exprimée par le verbe qui suit le participe, le participe reste invariable, ayant alors pour régime direct le verbe suivant.

Cette règle est sans exception, lors même que l'infinitif qui pourrait suivre le participe serait sous-entendu.

2° Le participe *laissé*, suivi d'un infinitif, est soumis à la même règle; et c'est, ou la nature du verbe, ou le sens de la phrase qui détermine s'il doit prendre l'accord ou rester invariable.

3° Le participe *fait*, suivi de l'infinitif d'un verbe, soit actif, soit neutre, est le seul qui ne prenne jamais l'accord, parce qu'il forme toujours un sens indivisible avec cet infinitif, tellement qu'il est impossible dans l'analyse de séparer ce participe de l'infinitif, et qu'il imprime un sens actif au verbe neutre dont il peut être suivi.

OBSERVATION.

Dans les phrases où le participe est suivi d'un infinitif, non précédé d'une préposition, il faut nécessairement, ou que le participe appartienne à un verbe actif, et l'infinitif à un verbe neutre; ou que le participe appartienne à un verbe neutre, et l'infinitif à un verbe actif; ou enfin que le participe et l'infinitif appartiennent tous deux à des verbes actifs.

Participe d'un VERBE ACTIF *et Infinitif d'un* VERBE NEUTRE.

ACCORD, parce qu'alors le régime dépend nécessairement du participe.

Voyez page 754.

Les a-t-on *vus marcher* parmi vos ennemis? (Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)

« A peine *l'*avons-nous *entendue parler*. » (Fénelon.) — « Je *l'*ai *vue souffrir* et *mourir* sans jamais marquer un instant de faiblesse. » (J.-J. Rousseau, *Conf.*, liv. IV.)

Participe d'un VERBE NEUTRE *et Infinitif d'un* VERBE ACTIF.

POINT D'ACCORD, parce qu'alors le régime dépend nécessairement de l'infinitif.

Voyez page 755.

« Je vous envoie les livres *que* vous avez *paru désirer*. »

« *Que* d'efforts il a *semblé faire* ! » — « La prière *que* vous avez *daigné écouter*. »

Participe d'un VERBE ACTIF *et Infinitif d'un* VERBE ACTIF.

Le sens de la phrase peut seul déterminer l'accord ou le non accord.

Voyez page 755.

AVEC ACCORD.

« La dame *que* j'ai *entendue chanter*. » J'ai entendu *la dame chanter*, — (chantant, qui chantait).

« Je *les* ai *vus voler* des fruits. » J'ai vu *eux* voler, — (volant, qui volaient des fruits).

« Les sujets ont cessé d'en révérer les maximes, quand ils *les* ont *vues céder* aux passions et aux intérêts de leurs princes. » (Bossuet, *Or. fun. de la reine d'Angleterre*.) Ils ont vu les *maximes* céder, — (cédant, qui cédaient aux passions).

« Les liqueurs *que* je les ai *vus verser*. » J'ai vu *eux* verser, — (versant, qui versaient des liqueurs).

SANS ACCORD.

« Les airs *que* j'ai *entendu chanter*. » J'ai entendu chanter *les airs*, — (les airs être chantés).

« Je *les* ai *vu voler* par des filous. » J'ai vu voler *eux*, — (eux être volés par des filous).

« La guerre ne se faisait pas comme nous *l'*avons *vu faire* du temps de Louis XIV. » (Voltaire.) — Nous avons vu faire *la guerre*, — (la guerre être faite autrement).

« Les liqueurs *que* je leur ai *vu verser*. » J'ai vu verser *des liqueurs*, — (des liqueurs être versées à eux).

Participe LAISSÉ, *suivi de l'Infinitif d'un* VERBE NEUTRE.

ACCORD, parce qu'alors le régime direct dépend nécessairement du participe.

Voyez page 758.

« Il est vrai que vous n'êtes pas venus à bout de votre dessein ; le monde vous a *laissés rire* et *pleurer* tout seuls. » (Racine.)— « On a vu des bouvreuils qui ayant été forcés de quitter leur premier maître *se* sont *laissés mourir* de regret. » (Buffon, *Hist. nat. du bouvreuil*, vol. VIII.) — « Racine, Voltaire, Fénelon, Massillon et ceux qui comme eux ont goûté cette mollesse heureuse des anciens, *l'*ont *laissée entrer* dans leurs compositions. » (La Harpe, *Cours de litt.*, t. I, ch. 3.)— « Elle *s'*est *laissée aller* à sa passion. » (Le *Dict. de l'Acad.*, au mot *aller*.) — « Elle *s'*est *laissée mourir.* » (*Gramm. gén. de Port-Royal*, édit. de 1754.)

Participe LAISSÉ *suivi de l'Infinitif d'un* VERBE ACTIF *employé* SANS RÉGIME.

Le sens de la phrase détermine l'accord et le non accord.

(Voyez page 760.

En parlant d'une biche que l'on a donnée aux chiens pour faire curée : « Je *l'*ai *laissé manger.* » J'ai laissé manger *la biche*,—(la biche être mangée par les chiens).

« Ils étaient punis pour les maux *qu'*ils avaient *laissé faire.* » (Fénelon, *Télémaque.*) Ils avaient laissé faire *des maux*, — (des maux être faits).

« Elle s'est *laissé séduire.* »

En parlant d'une biche à qui on a laissé prendre de la nourriture : « Je *l'*ai *laissée manger.* » J'ai laissé *la biche* manger, — (mangeant, qui mangeait).

Et je *vous* ai *laissés* tout du long *quereller*,
Pour voir où tout cela pourrait enfin aller.
(Molière, *le Tartufe*, act. II, sc. 4.)

J'ai laissé *vous* quereller, — (querellant, qui querelliez).

(Le *Dictionn. de l'Acad.* et la *Gramm. gén. de Port-Royal*, édit. de 1754.)

Participe LAISSÉ *suivi de l'Infinitif d'un* VERBE ACTIF *employé* AVEC UN RÉGIME DIRECT.

L'Infinitif ayant après lui son régime, celui qui précède le participe appartient nécessairement à ce participe, et le force alors à prendre l'accord.

Voyez page 761.

« Je *les* ai *laissés courir* les spectacles. » — « Je *les* ai *laissés manger* mes fruits. » J'ai laissé *eux* courir, — (courant les spectacles). — J'ai laissé *eux* manger, — (mangeant mes fruits).

« Nous *les* eussions *laissés passer* tranquillement leur hiver à Paris. » (Marmontel.) Nous eussions laissé *eux* passer, — (eux passant leur hiver).

***Participe* FAIT *suivi de l'Infinitif d'un* VERBE, *soit* ACTIF, *soit* NEUTRE.**

POINT D'ACCORD, parce que le participe *fait* forme toujours *un sens indivisible avec l'Infinitif*, et que le régime qui précède ne dépend jamais de ce participe.

Voyez page 762.

J'ai pâli du dessein qui *vous* a [*fait sortir*.
(Racine, *Phèdre*, IV, 6.)

On ne fait pas quelqu'un sortir, on *fait sortir quelqu'un*; *que* dépend donc de *sortir*.

Une effrayante voix s'est *fait* [alors *entendre*.
(Voltaire, *OEdipe*, I, 3.)

Une voix ne se fait pas, elle fait entendre *soi; se* dépend donc de l'infinitif.

« L'amour d'une vaine gloire *vous* a *fait parler* sans prudence. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. IV.) On ne fait pas quelqu'un parler; on *fait parler quelqu'un*.

« La nature n'a-t-elle pas imposé une assez grande peine au peuple et aux malheureux de *les avoir fait* naître dans la dépendance? » (Massillon, *Hum. des Grands*.) La nature n'a pas fait le peuple; elle *a fait naître le peuple*.

« Télémaque prend ses armes, don précieux de la sage Minerve..... qui *les avait fait faire* par Vulcain. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. XVIII.) Minerve n'avait pas fait les armes, elle avait *fait faire*, commandé *de faire les armes*.

***Participe suivi d'un verbe précédé de la préposition* A *ou de la préposition* DE.**

ACCORD, quand le régime direct qui précède dépend du participe.

Voyez page 764.

« L'Europe a reconnu que Pierre le Grand avait aimé la gloire, mais qu'il *l'*avait *mise à faire* du bien. » (Voltaire, *Hist. de Pierre le Gr.*) Il avait *mis la gloire* à faire du bien.

« Le fils d'Ulysse comprit la faute *qu'*il avait *faite d'attaquer* ainsi le frère d'un des rois alliés qu'il était temps de secourir. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. XVI.) Il avait *fait la faute* d'attaquer.

—Nous n'écrirons pas avec Boniface : « Voilà les ennemis *que* la reine a *eus à* combattre; » parce que l'idée n'est pas qu'elle a *eu des ennemis;* mais qu'elle a *eu à combattre* ces ennemis. Au contraire, on écrira : « La peine *que* j'ai *eue à* m'échapper; la difficulté *que* j'ai *eue à* partir. » Enfin nous dirons : « Les places qu'il a *eues à* donner. » Mais ce dernier cas peut faire doute. On dit également, *j'ai une maison à vendre*, ce qui indique le fait; ou *j'ai à vendre une maison*, ce qui marque plutôt l'obligation, la volonté. Il nous semble qu'on doit admettre cette nuance dans le participe. Alors le propriétaire dira : « La maison *que* j'ai *eue à* vendre; » et le notaire dira : « *que* j'ai *eu à* vendre. » L'un a *eu la maison* qui était à vendre; l'autre *a eu* seulement *à* la vendre. A. L.

POINT D'ACCORD, quand le régime direct qui précède dépend de l'infinitif.

Voyez page 764.

« Ne faites rien qui ne soit digne des maximes de vertu *que j'*ai *tâché* de vous inspirer. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. XII.) Je n'ai pas tâché les maximes, J'AI TACHÉ *d'inspirer les maximes* DE VERTU : le régime dépend donc de l'infinitif.

« Je lui ai offert ma main *qu'*elle a *refusé d'accepter*. » (Molière, *Mal. imag.*, acte I, sc. 2.) Elle a refusé *d'accepter ma main*.

« Je ne révèle point ici tant de grandes actions *qu'*elle a *tâché de rendre* secrètes. » (Fléch., *Or. fun. de madame d'Aiguillon*.) Elle a tâché *de rendre les actions secrètes*.

« Il est vrai qu'entraîné par le torrent, il se trouva malgré lui hors de la route que sa sagesse et sa raison lui faisaient tenir, et *qu'*il avait *résolu de suivre*. » (Bourdaloue, *Or. fun. du prince de Condé*.) Il avait *résolu de suivre la route*.

« Les combats éternels *qu'*elle avait *eu à* soutenir du côté de ses passions sont finis. » (Massillon.) Elle *avait eu*, quoi? *à soutenir* des combats.

Participe précédé d'un régime qui est l'objet de l'action exprimée par un INFINITIF SOUS-ENTENDU.

POINT D'ACCORD, parce que le régime direct qui précède ne dépend point du participe.

Voyez page 764.

« N'est-il pas louable d'avoir cherché les plus noires couleurs *qu*'il a *pu*, pour donner de l'horreur d'un si détestable abus ? » (Arnault, let. à M. Perrault. *OEuv. de Boileau.*)

On ne peut pas les plus noires couleurs, *on peut les chercher;* cet infinitif est donc sous-entendu, et le régime en dépend.

« Je lui ai lu mon épître très posément, jetant dans ma lecture toute la force et tout l'agrément *que* j'ai *pu*. » (Boileau, *Let. à M. Verrier.*) Le sens fait voir qu'il y a un mot de sous-entendu ; ce mot est l'infinitif *jeter*, auquel le régime appartient.

« S'il avait demandé M. de Fontenelle pour examinateur, je lui aurais fait tous les vers qu'il aurait *voulu*. » (Voltaire.) C'est-à-dire, *qu'il aurait voulu* avoir, ou bien, que je lui fisse.

« Ils ont donné à leurs enfants toute l'éducation que leur *a permis* leur fortune. » Suppléez : *permis* de donner.

Participe suivi ou d'un Indicatif, ou d'un Subjonctif, ou d'un Conditionnel.

POINT D'ACCORD, parce que le régime direct qui précède ne dépend point du participe.

Voyez page 765.

« Je me laissai enlever de l'hôtellerie, au grand déplaisir de l'hôte, qui se voyait par là sevré de la dépense *qu*'il avait *compté* que je *ferais* chez lui. » (Lesage, *Gil Blas.*) Il n'avait pas compté la dépense ; il avait compté *que je ferais la dépense.*

« Les succès *que* vous avez *prétendu* que *j'obtiendrais* n'ont pas répondu à votre attente. » (Beauzée.) Vous n'avez pas prétendu les succès ; vous avez prétendu *que j'obtiendrais des succès.*

« Les affaires *que* vous aviez *prévu* que *vous auriez.* » — « La conduite *que* j'avais *supposé* que *vous tiendriez.* » — « La leçon *que* vous *avez voulu* que *j'étudiasse.* » (Les Grammairiens modernes.)

Vous n'aviez pas prévu les affaires, mais vous aviez prévu *que vous auriez des affaires.* Je n'avais pas présumé la conduite, mais j'avais présumé *que vous tiendriez la conduite.* Vous n'avez pas voulu la leçon, mais *vous avez voulu que j'étudiasse la leçon.*

Que, dans toutes ces phrases, n'est donc pas le régime du participe, mais il l'est du verbe qui est à la suite.

CHAPITRE VI.

DE LA PRÉPOSITION.

ARTICLE PREMIER.

La *Préposition* sert à marquer le rapport qui existe entre deux termes. Dans cette phrase : « Le titre de conquérant n'est écrit que « *sur* le marbre; le titre de père du peuple est gravé *dans* les cœurs » (MASSILLON, *Human. des Grands*); *sur* marque le rapport de position supérieure qu'il y a entre *est écrit* et *le marbre;* et *dans,* celui d'infériorité qu'il y a entre *est gravé* et *les cœurs.*

La préposition n'a d'elle-même qu'un sens incomplet; elle exige toujours après elle un mot qui en complète la signification. Le mot qui suit se nomme le *régime de la préposition,* et les deux forment ce qu'on appelle un régime indirect.

Les prépositions sont invariables parce que l'idée générale d'un rapport entre deux objets ne semble pas plus s'approcher de l'un que de l'autre, et qu'en conséquence il n'y aurait pas eu plus de raison de faire accorder la préposition avec le mot qui la précède qu'avec celui qui la suit. D'ailleurs de quelle utilité auraient pu être les genres et les nombres dans les prépositions? L'idée abstraite de rapport en est-elle susceptible? Les prépositions ont donc dû être invariables quant à leur terminaison, et elles le sont aussi dans toutes les langues. (Dumarsais.)

Leur usage est d'autant plus fréquent dans une langue qu'elle a moins d'autres ressources. Les Latins ont dû les employer beaucoup plus rarement que nous; elles étaient souvent inutiles dans une langue où, la différence des terminaisons distinguant les cas, le rapport des idées entre elles était, dans beaucoup de circonstances, indiqué d'une manière plus courte, plus commode et plus satisfaisante.

De là il résulte nécessairement que l'étude des prépositions est plus compliquée et en même temps plus importante dans notre langue et dans toutes celles qu'on parle en Europe, que dans les

langues mortes qui ont des terminaisons dont les langues modernes sont privées. C'est par l'emploi des prépositions que nous suppléons aux cas qui nous manquent en français; par exemple, la préposition *de* répond souvent au génitif et à l'ablatif des Latins. *Le livre* DE *Pierre.* — *Je viens* DE *Rome*. La voilà donc chargée de deux nouvelles fonctions que n'avait pas chez les Latins la préposition *de*, qu'elle représente. (Demandre, *Dict. de l'élocution.*)

Cependant, quoique le nombre des rapports qui peuvent exister entre deux objets soit infini, le nombre des prépositions n'est pas fort grand, parce qu'il arrive souvent qu'une même préposition exprime des rapports différents, et même des rapports opposés; par exemple, quand on dit : « Une étoffe *de* laine; » *de* sert à former un qualificatif. — « *Du* pain; » *de* est une préposition extractive. — « Le livre *de* Charles; » *de* marque un rapport de propriété. — « *De* « jour, *de* nuit; » *de* s'emploie pour *pendant* ou *durant*. — « Par- « lons *de* cette affaire; » *de* est mis pour *touchant, sur*. — « Je suis « chargé *de* sa fortune; » *de* est là pour *à cause*. — « *De* dessein pré- « médité; » *de* sert à former un adverbe, etc., etc.

(Duclos, supplément à la Grammaire de Port-Royal, page 141.)

De même quand on dit : « Il demeure *à* Paris; il reste *à* la porte; » *à* indique le lieu. — « Ils marchèrent deux *à* deux, pas *à* pas; » *à* indique alors l'ordre de la marche. — « Il faut travailler *à* modérer « ses passions; » *à* indique le but. (Wailly, page 97.)

ARTICLE II.

DIVISION DES PRÉPOSITIONS.

Les prépositions sont *simples* ou *composées*. Les prépositions simples sont celles qui s'expriment en un seul mot, comme *à*, *de*, *en, pour, sans, avec*, etc.; et les prépositions composées, celles qui s'expriment en plusieurs mots, comme *vis-à-vis, à côté de*, etc. — Celles-ci sont souvent désignées sous le nom de *locutions prépositives*.

§ I.

Comme les rapports qu'expriment les prépositions sont trop nombreux pour qu'on puisse ici les considérer tous, nous nous bornerons, dans le classement des prépositions, à ceux des principaux rapports qu'elles représentent, et que nous réduirons à neuf, à

l'exemple des Grammairiens, savoir : rapports *de lieu*, *d'ordre*, *d'union*, *de séparation*, *d'opposition*, *de but*, *de cause*, *de moyen* et *de spécification*. (Girard, page 184, t. II. — Wailly, page 96.)

1° Les prépositions qui marquent *le lieu* sont : *autour*, *chez*, *dans*, *dès*, *dessus*, *devant*, *derrière*, *jusque*, *parmi*, *près*, *proche*, *auprès*, *vis-à-vis*, *sous*, *sur*, *vers* :

« Il se répand *autour* des trônes certaines terreurs qui empêchent « de parler aux rois avec liberté. » (FLÉCHIER, *Panégyrique de Saint François de Paule.*) — « Que de restitutions, de réparations « la confession ne fait-elle pas faire *chez* les catholiques ! » (J.-J. ROUSSEAU, *Émile*, t. III.) — « La gaieté, le bonheur sont sous « un toit rustique; ils s'égarent *dans* les châteaux. » (FAVART.) — « *Dans* la prospérité il est agréable d'avoir un ami; *dans* le malheur « c'est un besoin. » (*Pensée de Sénèque.*) — « L'homme *dès* sa « naissance a le sentiment du plaisir et de la douleur. » (MARMONTEL.) — « *Devant* le temps passent rapidement toutes les générations, « les vieillards poussés par les hommes d'un âge viril, et ceux-ci « par les enfants. » (DE LA BEAUME.) — « Corneille s'est élevé au « dessus des poëtes qui l'ont précédé, et les a laissés bien loin *der-* « *rière* lui. »

Le plaisir d'obliger est le seul bien suprême
Qui puisse élever l'homme *au dessus* de lui-même.
(*Pensée de Cicéron.*)

« L'héroïsme de la bonté est d'aimer *jusqu'à* ses ennemis. » (MARMONTEL.) — « C'est une des miséricordes de Dieu de semer des « amertumes et des dégoûts *parmi* les douceurs trompeuses du « monde. » — « L'horreur que les Perses avaient pour le mensonge « fit qu'il passa toujours *parmi* eux pour un vice honteux et bas. » (BOSSUET, *Discours sur l'Histoire univ.*, 3ᵉ part., p. 432.)

. . . Tout usurpateur est *près* de son cercueil.
(Voltaire, *le Triumvirat*, acte IV, sc. 1.)

« Le caprice est dans les femmes tout *proche* de la beauté pour « être son contre-poison. » (LA BRUYÈRE, chap. III.) — « L'art est « toujours *auprès* de la nature. » (Le comte de VALMONT.) — « A « quoi sert-il à un peuple que son roi subjugue d'autres nations si « on est malheureux *sous* son règne ! » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. V.) — « Le vice est si hideux qu'il n'ose se produire que *sous* les traits « de la vertu. » (JOSÈPHE, historien.) — « Les grands seraient inu-

« tiles *sur* la terre, s'il ne s'y trouvait des pauvres et des malheu-« reux. » (MASSILLON, *IVe dim. de carême.*) — « Écrivez les in-« jures *sur* le sable et les bienfaits *sur* l'airain. » (L'Académie.)

Le premier moment de la vie
Est le premier pas *vers* la mort.
(J.-B. Rousseau, Ode 13, liv. II.)

2° Les prépositions qui marquent l'ordre sont : *avant, après, entre, depuis :*

« La conscience nous avertit en ami *avant* de nous punir en « juge. » (*Pensée de Stanislas*, roi de Pologne.) — « Je crains Dieu, « et *après* Dieu je crains principalement celui qui ne le craint pas. » (*Pensée de Sadi.*) — « L'homme est placé libre *entre* le vice et la « vertu. » (MARMONTEL.) — « Quelle distance *depuis* l'instinct d'un « Lapon ou d'un nègre jusqu'à l'intelligence d'un Archimède ou « d'un Newton ! » (Le même.)

3° Les prépositions qui marquent l'union sont : *avec, durant, pendant, outre, selon, suivant :*

« Le mortel heureux contracte une dette *avec* le malheur. » (LETOURNEUR, trad. de *Young*, première nuit.).

. . . . *Avec* notre existence,
De la femme pour nous le dévouement commence.
(Legouvé, *le Mérite des Femmes*, v. 107 et 108.)

« Si jamais on peut dire que la voie du chrétien est étroite, c'est « *durant* les persécutions. » (BOSSUET, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre.*) — « La vraie gloire est le lot d'un monarque qui s'est « occupé *pendant* un règne orageux du bonheur de ses sujets, et qui « s'en est occupé avec succès. » — « *Outre* l'estime de soi-même, « qui est elle seule un si grand bien, l'honnête homme a de plus « l'estime et la confiance universelles. » (MARMONTEL.) — « La terre, « cette bonne mère, multiplie ses dons *selon* le nombre de ses en-« fants qui méritent ses fruits par leur travail. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. V.) — « Les talents produisent *suivant* la culture. » (MARMONTEL.)

4° Les prépositions qui marquent la séparation sont : *sans, excepté, hors, sauf, vu :*

« Point de vertu *sans* religion, point de bonheur *sans* vertu. » (DIDEROT, *Essai sur le mérite et la vertu*, dédicace.) — « *Sans* les « femmes les deux extrémités de la vie seraient *sans* secours, et le « milieu *sans* plaisirs. » — « Il faut être toujours prêt à servir ses

« amis, *excepté* contre sa conscience. » — « *Hors* l'Église romaine, « toutes les autres sympathisent avec les incrédules. » (BOSSUET.) — « Le sort de la France a presque toujours été que ses entreprises, « et même ses succès *hors* ses frontières, lui sont devenus funestes. » (VOLTAIRE.) — « Si tous les livres devaient être brûlés, *hormis* un « seul, lequel voudriez-vous conserver? » — « On peut tout sacrifier « à l'amitié, *sauf* l'honnête et le juste. » (MARMONTEL.) — « L'homme, *vu* sa faiblesse et la longueur de son enfance, n'a ja- « mais pu être absolument sauvage. »

5° Les prépositions qui marquent l'opposition sont : *contre, malgré, nonobstant* :

« Un conquérant est un homme que les dieux, irrités *contre* le « genre humain, ont donné à la terre dans leur colère. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. VIII.) — « Le travail est une meilleure ressource « *contre* l'ennui que le plaisir. » (TRUBLET.) — « La loi ne saurait « égaler les hommes *malgré* la nature. » (VAUVENARGUES.) — « La « vérité, *nonobstant* le préjugé, l'erreur et le mensonge, se fait jour « et perce à la fin: » (MARMONTEL.)

6° Les prépositions qui marquent le but sont : *envers, concernant, touchant, pour, loin, par delà, à travers, voici, voilà* :

« L'humanité *envers* les peuples est le premier devoir des grands; « et l'humanité renferme l'affabilité, la protection et les largesses. » (MASSILLON, *Humanité des Grands.*) — « Celui qui a besoin de con- « seils *concernant*, *touchant* la probité, ne mérite pas qu'on lui en « donne. » (MARMONTEL.) — « Il ne faut qu'un soupir de l'innocent « opprimé *pour* remuer le monde. » (*Fable orientale.*)— « La nature, « sur la fin de nos jours, nous dégoûte de la vie par la douleur, « *pour* nous faire quitter ce monde avec moins de regrets. » (Le grand FRÉDÉRIC.) — « C'est *loin* de la foule que se retirent la sa- « gesse et la vérité. »

> *Par delà* tous ces cieux le Dieu des cieux réside.
> (Voltaire, *Henriade,* chant VII.)

« Le génie et la vertu marchent *à travers* les obstacles. » — « Quelque soin que l'on prenne de couvrir ses passions par des ap- « parences de piété et d'honneur, elles paraissent toujours *au tra-* « *vers* de ces voiles. » (LA ROCHEFOUCAULD, *Maxime* 1304.) — « *Voilà* deux mortelles maladies qui affligent le genre humain : « juger les autres en toute rigueur, se pardonner tout à soi-même. » (BOSSUET, *Serm. sur le jugem. hum.*) — « Silence! Silence! *Voici*

« l'ennemi, disait le grand Condé à l'auditoire, quand Bourdaloue « montait en chaire. »

7° et 8° Les prépositions qui marquent la cause et le moyen sont: ***par***, ***moyennant***, ***attendu*** :

« L'ennui est entré dans le monde *par* la paresse. » (La Bruyère, ch. XI.) — « J'aime mieux Racine que Voltaire, *par* la raison que « j'aime mieux les jours et les ombres que l'éclat et les taches. » (*Pensée de Rivarol.*) — « L'homme de bien, *moyennant* une con- « duite égale et simple, se fait chérir et honorer partout. » (Marmontel.) — « C'est pour l'espèce humaine une loi de nature d'être « secourable, *attendu* que tout homme a besoin de secours. » (Le même.)

9° Enfin, les prépositions qui marquent la spécification sont : ***à***, ***de***, ***en*** :

> L'hypocrisie est un hommage
> Que rend le vice *à* la vertu. (L'abbé Aubert, f. 10, liv. II.)

> *Du* crime au repentir un long chemin nous mène,
> *Du* repentir au crime un moment nous entraîne.
> (Colardeau, *Épître d'Héloïse à Abailard.*)

« L'oubli *de* toute religion conduit bientôt *à* l'oubli de tous les « devoirs de l'homme. » (J.-J. Rousseau.)

> Dans les temps bienheureux du monde *en* son enfance,
> Chacun mettait sa gloire en sa seule innocence.
> (Boileau, Satire V.)

— Les prépositions *à* et *de* marquent encore beaucoup d'autres rapports, comme on peut le voir par ce qui a déjà été dit page 781. Ces deux prépositions, les plus usitées de notre langue, sont prises dans un grand nombre d'acceptions diverses, et pourraient se ranger dans plusieurs des classes qui viennent d'être énoncées. Il serait trop long d'énumérer ici les différentes modifications que subit leur valeur primitive: c'est dans le *Dictionnaire de l'Académie* qu'il faut les étudier. A. L.

§ II.

DU RÉGIME DES PRÉPOSITIONS.

On peut encore diviser les prépositions selon leur régime, et alors on en distingue de trois espèces : celles qui régissent les noms sans le secours d'une autre préposition; celles qui les régissent à l'aide de la préposition ***de***, et celles qui les régissent à l'aide de la préposition ***à***.

Les prépositions qui régissent les noms sans le secours d'une autre préposition sont :

A, après, attendu, avant, avec, chez, concernant, contre, dans, de, depuis, derrière, dès, dessus, dessous, devers, devant, durant, en, entre, envers, excepté, hors, hormis (toutes trois servent à marquer exclusion), *malgré, moyennant, joignant, nonobstant, outre, par, pour, parmi, pendant, sans, sauf, selon, sous, suivant, sur, touchant, à travers, vers, voici, voilà, vu.*

Celles qui veulent être suivies de la préposition *de* sont :

Auprès, autour, ensuite, faute, hors, loin, près, proche, à cause, à côté, à couvert, à fleur, à force, à la faveur, à l'abri, à la mode, à la réserve, à l'exception, à l'exclusion, à l'égard, à l'insu, à l'opposite, à moins, à raison, à rez, en deçà, au delà, au dessus, au dessous, au dedans, au dehors, au devant, au milieu, au lieu, au moyen, au niveau, au péril, au prix, au risque, au travers, aux dépens, aux environs, en dépit, le long, vis-à-vis.

Celles qui veulent être suivies de la préposition *à* sont : *Jusque, attenant, par rapport, quant. Sauf* est quelquefois suivi de cette préposition, mais il ne l'est pas dans tous les cas ; on dit : SAUF *à recommencer ;* mais on dit : *sauf leur recours.*

La plupart des prépositions qui demandent *de* sont celles qui sont composées d'une préposition et d'un nom, et c'est la raison pour laquelle elles veulent cette préposition. Celles qui veulent la préposition *à* sont celles qui marquent un rapport de *tendance*, de *but.* (Restaut, page 388. — Lévizac, page 152, t. II.)

1re REMARQUE. — Il en est du régime des prépositions comme de celui des verbes. Quand le régime de deux prépositions mises de suite tombe sur un même nom, il faut que ces deux prépositions demandent le même régime, sinon le nom sur lequel tombent les différents régimes doit être répété ou par lui-même, ou par un pronom, et accompagné du régime qui convient à chacune des prépositions. On dira : « Un magistrat doit toujours juger *suivant* les « lois et conformément à ce qu'elles prescrivent. » Mais on s'exprimerait mal si l'on disait : « Un magistrat doit toujours juger « *suivant* et *conformément* aux lois, » parce que *suivant* ne veut pas de préposition à sa suite, tandis que *conformément* doit être suivi de la préposition *à.*

(Restaut, page 590. — Wailly, page 311. — Marmontel, page 173. — Lévizac, page 164, t. II.)

2e REMARQUE. — Il y a quelques prépositions qui en régissent

d'autres, telles sont : *de, hors, excepté ;* par exemple : « La préposition *de* peut régir *après, avec, en, entre, chez, par, auprès, près.* » On dit : « Les personnes qui figurent dans la belle estampe représentant le général Wolf mourant sont peintes *d'après* nature. » — « La faiblesse de la raison humaine empêche souvent de discerner le vrai *d'avec* le faux, le bien *d'avec* le mal, l'ami *d'avec* le flatteur. » — « Il faut que la partie *d'en* haut domine sur celle *d'en* bas. » — « Il y en a peu *d'entre* eux qui... » (Wailly.) — « Je sors de *chez* le prince. » (GIRARD.) — « De *par* le roi. » (L'Académie.) — « Il vient *d'auprès* du palais. » (Académie.) — « Il y regarde *de près.* »

La préposition *hors*, servant à marquer exclusion du lieu et des choses qui sont considérées comme ayant quelque rapport au lieu, régit *de :* HORS DE *la ville.* (L'Académie.)

> Misérables jouets de notre vanité,
> Nous cherchons *hors de* nous nos vertus et nos vices.
>
> (Boileau, Épître III.)

« Tous les maux sont depuis longtemps *hors de* la boîte de Pandore, mais l'espérance est encore dedans. (MARMONTEL.)

Toutefois la préposition *hors* en ce sens s'emploie dans certaines façons de parler du style familier sans la préposition *de* : « Cet homme est logé *hors* la porte Saint-Antoine, » a dit l'Académie. Et Rousseau (ses *Confessions*, liv. Ier) : « Il y avait *hors* la porte de la cour une terrasse. »

Employée avant un verbe, cette préposition régit également *de :*

> Ton esprit, fasciné par les lois d'un tyran,
> Pense que tout est crime *hors* d'être musulman.
>
> (Voltaire, *Mahomet*, acte III, sc. 8.)

« *Hors de* le battre, il ne pouvait pas le traiter plus mal. » (L'Académie.)

Avant les autres modes du verbe on fait usage de la conjonction *que :* « Il lui a fait toutes sortes de mauvais traitements, *hors qu'*il ne l'a pas battu. »

Hors, servant à marquer *exception*, régit les noms sans préposition : « *Hors* cela, je suis de votre avis. » (L'Académie.)

> Je lui peux immoler mon repos et ma vie,
> Tout, *hors* la vérité. . . . . (Voltaire.)
> Tout périt, *hors* la gloire, et surtout la vertu. (Dorat.)

Excepté a les mêmes significations, les mêmes régimes que *hors*.

ARTICLE III.

DE LA RÉPÉTITION DES PRÉPOSITIONS.

Les prépositions *à, de, en* se répètent avant chaque nom, chaque pronom ou chaque infinitif qui en est le régime : « Il est comblé « *d'*honneur et *de* gloire. » — « Vous recevrez une lettre *de* lui ou *de* « moi. » — « Il dut la vie *à* la clémence et *à* la magnanimité du « vainqueur. » — « On trouve les mêmes préjugés *en* Europe, *en* « Asie, *en* Afrique et jusqu'*en* Amérique. » — « Il s'occupe *à* lire et « *à* faire des vers. » — « Il tâche *de* mériter et *d'*obtenir votre con- « fiance. »

D'Ablancourt (dans sa traduction de l'*Afrique de Marmol*) a péché contre cette règle lorsqu'il a dit : « Ils sont riches *en* gros et menu « bétail; » il fallait, dit Ménage (t. III, p. 383), « *en* gros et *en* menu « bétail. »

Le traducteur de la *Pharsale* (Brébeuf) a fait une faute semblable dans ces vers :

> C'est de là que nous vient cet art ingénieux
> De peindre la parole et de parler aux yeux,
> Et, par les traits divers de figures tracées,
> *Donner* de la couleur et du corps aux pensées.
>
> (*La Pharsale*, chant II.)

Il a mis *l'art de peindre*, il devait mettre : DE *donner de la couleur*, etc.

J.-J. Rousseau a fait aussi cette faute : « La faiblesse originelle « (des enfants) qu'ils tirent de la constitution de leurs parents, les « soins qu'on prend *d'*envelopper et gêner tous leurs membres, etc. » Il faut : « *d'*envolopper et *de* gêner tous leurs membres. »

Les autres prépositions, et principalement celles qui contiennent deux ou plusieurs syllabes, se répètent lorsque les substantifs qui en sont le régime ont entre eux un sens opposé, et par conséquent ne se répètent pas lorsque les substantifs sont à peu près synonymes.

Exemples où les prépositions sont répétées : « *Dans* la ville et *dans* « la campagne. » — « L'homme est *sous* les yeux et *sous* la main de « la Providence. »

> . . . Le ciel fit les femmes
> *Pour* corriger le levain de nos âmes,
> *Pour* adoucir nos chagrins, nos humeurs,
> *Pour* nous calmer, *pour* nous rendre meilleurs.
>
> (Voltaire, *Nanine*, acte III, sc. 5.)

« Remplissez vos devoirs *envers* Dieu, *envers* vos parents et *en-*
« *vers* la patrie. »

Chaque peuple à son tour a brillé sur la terre
Par les lois, *par* les arts, et surtout *par* la guerre.
(Voltaire, *Mahomet*, acte III, sc. 5.)

Ce roi (Louis XIV) grand *par* lui seul et grand *par* ses sujets.
(M. Raynouard, *Fénelon et le duc de Bourgogne.*)

Exemples où les prépositions ne sont pas répétées : « Passer sa vie
« *dans* la mollesse et l'oisiveté. » — « Il est *sous* la garde et la pro-
« tection des lois. » — « Il faut être indulgent *envers* l'enfance et la
« faiblesse. » — « Elle charme tout le monde *par* sa bonté et sa dou-
« ceur. »

Cependant, fait observer Marmontel, on peut dire également : « *à travers* les dangers et *à travers* les obstacles, » ou simplement, « *à travers* les dangers et les obstacles. » La préposition *à travers* et plusieurs autres peuvent se répéter par emphase quoique les substantifs soient à peu près synonymes ; de même qu'on peut quelquefois les sous-entendre avant des substantifs opposés de signification, lorsque le goût ou l'harmonie l'exige. On dira donc bien : « *Loin du* « monde et *loin du* tumulte, » ou « *loin du* monde et du tumulte. » — « *Avec* une femme aimable, *avec* des enfants bien nés et *avec* « de bons livres on peut vieillir doucement à la campagne ; » ou « *avec* une femme aimable, des enfants bien nés et de bons livres « on peut vieillir doucement à la campagne. »

. . . . Les cœurs remplis d'ambition
Sont *sans* foi, *sans* honneur et *sans* affection.
(Crébillon, *le Triumvirat*, acte IV, sc. 4.)

Il est encore une circonstance où la préposition ne doit point se répéter : c'est lorsque l'esprit ne voit qu'une substance. Je dirai, par exemple : « La Fontaine, dans sa fable de l'Ane et le Chien, etc., » ou bien : « De tous les romans de l'antiquité, c'est *à Théagène et* « *Chariclée* que je donne la préférence. » Si je disais : « La Fontaine, « dans sa fable de l'Ane et du Chien, » ou « c'est *à Théagène et à* « *Chariclée*, » l'expression annoncerait deux fables, deux romans, et trahirait la pensée, qui ne considère qu'une seule fable, appelée *l'Ane et le Chien*, et un seul roman intitulé : *Théagène et Chariclée ;* il y a bien deux noms pour cette fable, pour cet ouvrage, mais ces deux noms ne forment qu'un seul titre, qu'une seule chose. Où l'esprit ne voit qu'une substance, la plume ne doit pas exprimer deux rapports.

La préposition ne doit pas non plus se répéter lorsque dans une phrase il se trouve deux participes qui sont liés par la conjonction *et*, et qui ont le même pronom pour régime; on dira : « Notre loi ne « juge personne sans l'avoir entendu et examiné; » mais il ne serait pas correct de dire : « Notre loi ne juge personne *sans* l'avoir entendu « et examiné ses actions; » ici il faut répéter *sans avoir*, parce qu'après *examiné* il y a un substantif en régime.

Enfin une préposition ne doit point être répétée avec divers sens dans une même phrase, comme si l'on disait, par exemple : « Caton, « *sur* le point de mourir, médita longtemps *sur* l'immortalité de « l'âme; » ou bien : « Commencez *par* me prouver *par* de bonnes « raisons; » ou encore : « Il passa la nuit *à* rêver *à* ce qu'il avait *à* « faire. »

C'est une négligence qu'il faut éviter autant qu'il est possible, quoiqu'elle se trouve dans de bons écrivains.

(Bouhours, Beauzée, Wailly, Domergue, page 313 de ses *Solutions grammaticales*, et Marmontel.)

ARTICLE IV.

DE LA PLACE DES PRÉPOSITIONS.

Les prépositions doivent toujours être devant les mots qu'elles régissent, de manière qu'on ne puisse pas se méprendre sur le rapport que l'on a en vue; c'est la netteté du sens qui l'exige : cependant elles n'ont pas une place fixe dans la langue française; et, pourvu que la phrase soit claire et l'oreille satisfaite, tout est bien.

— Les prépositions n'ont pas de place fixe, en ce sens qu'elles peuvent être placées avec leur complément, soit avant, soit après le verbe. Notons cependant qu'en prose il est plus ordinaire de mettre la préposition après le verbe. L'usage et le goût doivent servir de guides en pareil cas. Quant au substantif régi par la préposition, nous ne connaissons qu'un seul exemple où il puisse indistinctement la précéder ou la suivre. On dit : *durant toute sa vie*, et *sa vie durant; six mois durant.* A. L.

ARTICLE V.

Comme il arrive qu'une même préposition a des rapports différents, et comme aussi chaque préposition a des nuances qui la distinguent, nous croyons nécessaire de faire connaître et ces rapports et ces nuances par des observations sur celles des prépositions qui en sont susceptibles.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DE PLUSIEURS PRÉPOSITIONS.

Autour, Alentour (410).

Autour est une préposition qui veut un régime : « *Autour de* la « place. » — « Rôder tout *autour d'*une maison. » (L'Académie.)

> . . . . Ses gardes affligés
> Imitaient son silence *autour de* lui rangés.
> (Racine, *Phèdre,* acte V, sc. 6.)

Autour s'emploie quelquefois adverbialement, et alors sans régime : « Il regardait tout *autour* si on le suivait. »

On dit : *ici autour*, pour dire : *ici près*.

Alentour est un adverbe qui n'a pas de régime : *Les échos d'alentour, les bois d'alentour.*

> Dans les champs, dans les bois, sur les monts d'*alentour*,
> Quand tout rit de bonheur, d'espérance et d'amour.
> (Delille, *les Jardins*, chant V.)

Cependant de bons auteurs du siècle de Louis XIV, tels que MM. de Port-Royal, Voiture, d'Andilly, Benserade, Boileau, La Fontaine, ont fait ce mot préposition, tant en prose qu'en vers; mais Boileau, qui avait dit dans les premières éditions de ses œuvres :

> *A l'entour* d'un castor j'en ai lu la préface. (Épître VI.)

a mis dans sa dernière édition

> *Autour* d'un caudebec j'en ai lu la préface.

Cette correction de la part d'un écrivain aussi pur, l'usage bien constant à présent, et enfin la Grammaire, qui veut qu'un adverbe soit employé sans régime, décident sans appel que *alentour* ne doit plus être suivi d'un régime : ainsi on s'exprimerait mal si l'on disait qu'*une mère a ses filles* ALENTOUR *d'elle*. — Et La Fontaine ne dirait plus (dans sa fable de la *Mouche et le Lion*) :

> Fait résonner sa queue *à l'entour* de ses flancs.

---

(410) Le *Dict. de l'Académie,* édit. de 1762, et beaucoup d'écrivains du siècle de Louis XIV écrivent *à l'entour* en deux mots et avec une apostrophe après la lettre *l;* mais cet adverbe étant écrit en un seul mot (*alentour*) dans les dernières éditions du *Dictionnaire de l'Académie* et dans la plupart des ouvrages modernes, nous adopterons cette orthographe.

Ou encore (dans l'*Ivrogne et sa Femme*) :

. . . . . . A son réveil il trouve
L'attirail de la mort *à l'entour* de son corps.

AVANT, DEVANT.

L'un et l'autre de ces mots marquent également le premier ordre dans la situation; mais *avant* est pour l'ordre du temps, *devant* est pour l'ordre des places : « Nous venons *après* les personnes qui pas- « sent *avant* nous; nous allons *derrière* celles qui passent *devant.* » — « Le plus tôt arrivé se place *avant* les autres; le plus considérable « se place *devant.* »

Cette opinion de l'abbé Girard sur *avant* et *devant* a fait dire à Féraud que le premier de ces mots répond à *après*, et le second à *derrière.* Cela n'est pas exact, fait observer M. Laveaux; car on dit *marchez* DEVANT, *je marcherai* APRÈS, et non pas *je marcherai* DERRIÈRE, du moins dans le sens dont il est question.

Si Féraud est d'avis qu'il faut dire que l'*adjectif marche devant*, et non pas *avant son substantif*, comme le disent plusieurs Grammairiens et l'Académie elle-même, alors on devrait dire, ce que Féraud lui-même ne dit point, que l'*adjectif se met* DERRIÈRE *le substantif.*

On peut dire qu'un *adjectif se met avant son substantif*; et cela marque une priorité d'ordre. Par conséquent on dira bien aussi, dans un sens opposé, qu'*un adjectif se met après son substantif.* Dans ces phrases on suppose un rapport nécessaire d'ordre entre le substantif et l'adjectif. Mais s'il s'agissait de choses qui n'aient pas nécessairement un rapport d'ordre, et que l'on fît abstraction de ce rapport, on pourrait employer *devant*, comme l'emploient souvent plusieurs Grammairiens, et notamment Dumarsais. Par exemple, si j'ai à placer un substantif et son article, je dirai bien : « Il faut mettre « l'article avant le substantif. » Mais s'il est question de savoir s'il faut donner ou non un article à un substantif, on dira : « Il faut mettre un article devant ce substantif; » et on parlerait mal en disant : « Il faut mettre un article *avant* ce substantif. » — Donc on peut dire, suivant les différentes vues de l'esprit : il faut mettre *l'article avant ce substantif*, ou il faut mettre *un article devant ce substantif.*

D'après le principe que *devant* ne doit pas s'employer par rapport au temps, il est certain que Wailly, Marmontel, M. Guéroult et les

éditeurs du *Dictionnaire de Trévoux* ont eu raison de blâmer l'emploi de cette préposition dans les phrases suivantes : « Auguste com-« mença à régner quarante-deux ans *devant* Jésus-Christ. » — « Henri IV régna *devant* Louis XIII. » — J'avais donné ces ordres « *devant* que de savoir de vos nouvelles. » Il est vrai que du temps de Racine, de Boileau, de La Fontaine et de Voltaire lui-même, la préposition *devant* s'employait dans ce sens; mais puisque l'usage actuel lui a ôté cette signification, il faut la bannir de toutes ces phrases et autres semblables, et faire usage de la préposition *avant.*

AVANT QUE DE, AVANT DE.

Laquelle de ces deux locutions doit-on préférer?

Les Grammairiens et les écrivains sont très partagés d'opinion. Vaugelas (274ᵉ *remarque*) est d'avis que *avant que de* doit être préféré; l'Académie (dans son observation sur cette remarque et dans son *Dictionnaire*) s'est rangée à cette opinion, et les écrivains du siècle de Louis XIV ont employé *avant que de* plutôt que *avant de.*

Boileau (dans son *Art poét.*) a dit :

> *Avant* donc *que d'*écrire apprenez à penser.

Racine (dans *Bérénice*, act. IV, sc. 5) :

> *Avant que d'*en venir à ces cruels adieux.

La Fontaine (dans les *Deux Aventuriers*) :

> Fortune aveugle suit aveugle hardiesse :
> Le sage quelquefois fait bien d'exécuter,
> *Avant que de* donner le temps à la sagesse
> D'envisager le fait, et sans la consulter.

Molière (dans le *Tartuffe*, act. III, sc. 2) :

> . . . . . Ah! mon Dieu, je vous prie,
> *Avant que de* parler, prenez-moi ce mouchoir.

Massillon : « Il faut payer ses dettes, le salaire des artisans, les « gages des domestiques, *avant que de* faire des charités. » — Fénelon : « *Avant que de* se jeter dans le péril, il faut le prévoir et « le craindre. » (*Télémaque.*) Pour ce qui est des écrivains modernes, ils emploient indifféremment *avant que de* et *avant de;* et les prosateurs préfèrent même *avant de.*

Mais Dumarsais croit que c'est pécher contre le bon goût : car, dit-il, *avant* étant une préposition doit avoir un complément ou régime immédiat. Or, une autre préposition ne saurait être ce com-

plément, et l'on ne peut pas plus dire *avant de* que *avant pour, avant par, avant sur. De* ne se met après une préposition que quand il est partitif, parce qu'alors il y a ellipse, au lieu que dans *avant que*, ce mot *que* (*hoc quod*) est le complément, ou, comme on dit, le régime de la préposition AVANT; *avant que de*, c'est-à-dire, *avant la chose de.*

D'Olivet fait observer que Racine et Despréaux ont toujours dit *avant que de,* comme plus conforme à l'étymologie, qui est l'*antequam* du latin; et si aujourd'hui la plupart de nos poëtes préfèrent *avant de,* il est d'avis que rien n'est plus arbitraire.

Quoi qu'il en soit de l'opinion de ces deux grammairiens justement célèbres, de celle de Vaugelas, de la préférence donnée par les écrivains du siècle de Louis XIV à *avant que de*, enfin de l'autorité de l'Académie, Beauzée croit qu'il est plus dans l'analogie et mieux de dire: *avant de partir, avant de se mettre à table*; et il se fonde sur ce que, quand on regarderait *avant* comme préposition, *avant de partir* ne serait encore qu'une phrase elliptique aisée à analyser, *avant* (le moment) *de partir*; au lieu qu'il est impossible d'analyser d'une manière raisonnable et satisfaisante, *avant que de partir*.

L'usage, il est vrai, avait autorisé et consacré *avant que de*; mais quelques poëtes s'étant permis, pour la mesure du vers, de dire *avant de,* et quelques prosateurs ayant osé les imiter, l'usage s'est enfin partagé. Ainsi on peut du moins choisir aujourd'hui entre *avant que de* et *avant de*; mais toujours est-il vrai de dire que *avant de* s'emploie plus fréquemment aujourd'hui que *avant que de*, et que même Wailly, Lévizac, Domergue ne laissent pas la liberté du choix, puisqu'ils proscrivent *avant que de* comme une expression contraire à la grammaire et à l'usage.

Corneille et Racine ont dit *avant que* avec un infinitif:

> Mais *avant que* partir je me ferai justice.
> (Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)
>
> *Avant qu'*abandonner mon âme à mes douleurs.
> (Corneille, *Polyeucte*, acte III, sc. 2.)
>
> Pour me justifier *avant que* vous rien dire.
> (Le même, *Sertorius*, acte V, sc. 8.)

Cette manière de parler était plus conforme à l'étymologie, qui est l'*antequam* des Latins; elle était d'ailleurs autorisée de leur temps, puisque Vaugelas, le plus sage des écrivains de notre langue (comme le dit Boileau dans sa *première réflexion sur Longin*), l'approuvait;

ainsi l'on aurait tort de leur en faire un crime. Quoi qu'il en soit on désapprouverait avec raison l'écrivain qui s'en servirait actuellement.

— L'Académie, dans son *Dictionnaire*, en 1835, admet également *avant que de venir* et *avant de venir*. Ainsi on peut employer l'une et l'autre locution. Mais nous préférons la seconde comme plus rapide. A. L.

AUPRÈS DE, AU PRIX DE.

Ces deux expressions, d'après la définition qu'en a donnée le *Dictionnaire* de *l'Académie*, paraîtraient pouvoir s'employer indifféremment l'une pour l'autre; cependant toutes les deux servent à exprimer une comparaison, mais chacune d'elles marque une vue particulière de l'esprit.

Au prix de doit être préféré, lorsque l'on veut parler du mérite réel de deux objets, des avantages qu'ils peuvent procurer, de l'intérêt que l'on peut y prendre, de l'appréciation que l'on en peut faire : « Le cuivre est vil *au prix* de l'or. » — « La richesse n'est rien *au prix* de la vertu. » — « Tous les anciens physiciens ne sont « rien *au prix* des modernes. » (THOMAS, *Éloge de Descartes*.)— « L'intérêt n'est rien *au prix* du devoir. (MARMONTEL.)

Et l'on doit employer de préférence *auprès de*, lorque, n'entendant parler ni de prix, ni de valeur, ni d'appréciation, on veut seulement faire remarquer la différence énorme qui existe entre les deux objets que l'on compare : « Cette femme si brune est « blanche *auprès d'*une négresse. » — « La terre n'est qu'un point « *auprès du* reste de l'univers. » (L'Académie.) — « Tous les ou- « vrages de l'homme sont vils et grossiers *auprès des* moindres « ouvrages de la nature, *auprès d'*un brin d'herbe ou de l'œil d'une mouche. » (MARMONTEL.)

Mais un gueux qui n'aura que l'esprit pour son lot,
*Auprès d'*un homme riche, à mon gré n'est qu'un sot.
(Destouches.)

AUPRÈS DE, PRÈS DE.

L'une et l'autre de ces prépositions expriment dans le sens propre une idée de proximité; mais *près* marque une proximité plus vague, et *auprès* une proximité plus déterminée. « Il demeure *près* « *d'*ici» signifie que sa demeure n'est pas éloignée. «Il demeure *auprès* « *d'*ici » veut dire que sa demeure est très proche. « Ma maison

« est *près de* l'église, » en cinq minutes on va de l'une à l'autre; « ma maison est *auprès de* l'église, » elle touche à l'église ou à peu près. — « Le palais Bourbon est *près des* Tuileries; l'arc de « triomphe est *auprès du* château. »

Le mot *proche* s'emploie aussi quelquefois comme préposition ; alors il est synonyme de *près*, et se met seul ou avec *de* : « Il s'est allé loger *proche* le palais, » ou « *proche du* palais. » (Académie.) Malgré cette autorité, nous trouvons cette locution dure et peu agréable. Il nous semble qu'on doit préférer *près de*. A. L.

Cependant *auprès* éveille aussi une idée d'assiduité ou de sentiment, mais ce n'est que dans le sens figuré, où on l'emploie pour exprimer l'espèce de proximité que produit la fréquentation, la familiarité, la faveur : « On l'a placé *auprès du* ministre. » — « Cet « enfant est toujours *auprès de* sa mère. » — « Quand je vois *au-« près des* grands, à leur table, et quelquefois dans leur familiarité, « de ces hommes alertes, intrigants, etc. (La Bruyère.)

(Laveaux, son *Dictionnaire des difficultés.*)

Quoi qu'il en soit de ce que nous venons de dire, nos poëtes trouvent fort commode de mettre selon le besoin *près* ou *auprès*.

Mais en fait de style il s'agit non de la convenance de l'écrivain, mais de ce qu'exige la pensée.

D'Olivet, dans sa cinquième *remarque* sur ce vers de Racine (*Esther*, act. II, sc. 5) :

Pour vous régler sur eux, que sont-ils *près de* vous?

ne croit pas que l'usage actuel souffre que l'on emploie *près de vous* dans le sens de *en comparaison*.

Vaugelas (345e *Remarque*) dit positivement qu'on ne doit pas dire : « Il y a des gens *près de lui* qui ne valent rien; » mais bien : « Il y a des gens *auprès de lui* qui ne valent rien. » Th. Corneille approuve cette remarque, et l'Académie, ainsi que les éditeurs du *Dictionnaire* de Trévoux, paraîtraient être de la même opinion, puisqu'au mot *auprès* on lit que cette préposition peut s'employer dans le sens de *au prix de, en comparaison de,* faculté que ces autorités n'accordent pas au mot *près*.

Voyez plus bas *près, vis-à-vis, en face*, et *près de, prêt à*, p. 808.

Durant.

C'est la seule préposition qu'il soit permis de placer quelquefois après son complément; on peut dire : *durant sa vie*, ou *sa vie du-*

rant. Mais on ne dirait pas de même : *le jour durant, l'hiver durant.*

(Le *Dict. de l'Acad.* — Restaut, page 388. —Wailly, page 288, et le *Dict. crit.* de Féraud.)

Durant que s'employait très bien autrefois comme conjonction, et alors il signifiait *pendant que*, *tandis que* : « *Durant* qu'on est dans « la prospérité il faut se préparer à l'adversité. »

Régnier-Desmarais, Vaugelas, Restaut, les éditeurs du *Dictionnaire* de Trévoux et plusieurs écrivains de leur temps en offrent des exemples; mais l'usage actuel rejette cette locution; c'est du moins l'avis de Wailly, de Girard, de Féraud. Quant à l'Académie, elle n'offre dans son *Dictionnaire* aucun exemple qui fasse voir qu'on puisse l'employer correctement.

Durant, Pendant.

Durant exprime une durée continue; *pendant* marque un moment, une époque ou une durée susceptible d'interruption; ainsi l'on doit dire : « Les ennemis se sont cantonnés *durant* l'hiver, » s'ils sont restés cantonnés tant que l'hiver a duré; et « les ennemis « se sont cantonnés *pendant* l'hiver, » s'ils ont simplement fait choix de cette saison pour se cantonner, sans cependant qu'ils soient restés dans leurs cantonnements tout l'hiver. (Wailly, page 288.)

Gresset fournit un exemple remarquable où ces deux mots figurent dans le même vers :

> *Pendant* ces jours, *durant* ces tristes scènes,
> Que faisiez-vous dans vos cloîtres déserts,
> Chastes Iris du couvent de Nevers? (*Vert-Vert*, chant III.)

Par un premier coup de pinceau, l'auteur de *Vert-Vert* peint une époque : *Que faisiez-vous pendant ces jours?* c'est-à-dire : *que faisiez-vous dans ce temps-là?* Par un second coup, il donne au temps de l'étendue, de la continuité : *durant ces tristes scènes*.

Malgré cette distinction fort juste, les deux prépositions très souvent se confondent, et les meilleurs écrivains les emploient indistinctement. Personne n'hésitera à dire avec Bossuet : « *Pendant* tout le cours de sa vie. » A. L.

Dessus, Dessous, Dedans, Dehors.

Ces mots sont quelquefois prépositions et quelquefois adverbes.

Ils sont prépositions, et peuvent alors être accompagnés d'un régime;

1° Quand on met ensemble les deux opposés et qu'on ne place le nom qu'après le dernier : « Je l'ai cherché *dedans* et *dessous* la « table. » (L'Académie.) — « Il y a des animaux *dedans* et *dessous* « la terre. » (MM. de Port-Royal.)

(Vaugelas, 128e *Rem.* — L'Académie, page 141 de ses *Observations*. — MM. de Port-Royal, page 140. — Condillac, page 221, ch. XIII.)

— L'Académie, en 1835, admet, il est vrai, cette phrase : « Je l'ai cherché inutilement *dessus* et *dessous* le lit. » Mais au mot *dedans* elle ne dit pas qu'il puisse s'employer tout seul comme préposition ; il en est de même pour *dehors*. Voici dans quel cas elle admet ces mots comme locution prépositive : « *En dedans* et *en dehors de* la ville ; » ou bien : « Il passa *par dedans* la maison ; *par dehors* la ville. » Au reste, toutes ces locutions n'appartiennent plus qu'au langage familier. A. L.

2° Quand ils sont précédés des prépositions DE, A, PAR ; et, presque toujours alors, ils sont suivis de la préposition DE : « La « faveur met l'homme *au dessus* de ses égaux, et sa chute *au des-* « *sous*. » (LA BRUYÈRE, ch. VIII.) — « Le prince doit être *au dessus* « des autres, et la loi *au dessus* de lui. » (Mot de François Ier.) — « Nous portons tous *au dedans* de nous des principes naturels d'é- « quité, de pudeur, de droiture. » (MASSILLON, *Sermon du dimanche de la Passion*.) — « Il est riche, il est jeune, et *par dessus* « cela il est sage. » — « Otez cela *de dessus* le buffet. » (L'Académie.)

Remarquez que l'on dit : *par dessus cela, de dessus le buffet*, et non pas : *par sus cela, de sus le buffet.*

(Th. Corneille et l'Académie, *sur la* 517e *Rem. de Vaugelas*, et Wailly, page 296.)

Excepté ces deux cas, *dessus*, *dessous*, *dedans*, *dehors* sont de véritables adverbes, qui ne sauraient être accompagnés d'un régime : « On le cherchait sur le lit, il était *dessous*. » — « Il n'est « ni *dessus* ni *dessous*. » — « Il est allé *dehors*. » (L'Académie.)

Ainsi ne dites pas : « Parmi les animaux, il y en a qui vivent « *dessous* la terre, d'autres *dedans* l'air et *dedans* l'eau ; d'autres « *dessus* la terre et *dedans* l'eau ; d'autres enfin *dessus* la terre seu- « lement ; » mais dites : « Parmi les animaux, il y en a qui vivent « *sous* terre, d'autres *dans* l'air, *dans* l'eau, et d'autres *sur* la « terre, etc. » (Mêmes autorités.)

Autrefois cependant *dessus, dessous, dedans, dehors* s'employaient indifféremment comme préposition et comme adverbe. On en trouve plus d'un exemple dans les bons écrivains. Racine (dans *Alexandre*, act. II, sc. 2) a dit :

. . . . . Ses sacriléges mains
Dessous un même joug rangent tous les humains.

Corneille (dans *Rodogune*, act. V, sc. 4) a également fait usage de l'adverbe *dedans* comme préposition :

Puissiez-vous ne trouver *dedans* votre union
Qu'horreur, que jalousie et que confusion.

Enfin La Chaussée a fait suivre l'adverbe *dessous* d'un régime direct dans ces vers :

. . . . Les lettres anonymes
Sont ordinairement les armes d'un méchant,
Du plus vil assassin, qui frappe en se cachant
Dessous le masque épais de sa bassesse extrême.

Mais aujourd'hui la poésie se pique d'être aussi exacte que la prose ; et il est certain que Racine dirait présentement : SOUS *un même joug* ; — Corneille : DANS *votre union* ; — Et La Chaussée : SOUS *le masque épais*.

Sous, Sur, Dans, Hors.

Chacun de ces mots doit, comme préposition, être suivi d'un régime :

La vertu *sous* le chaume attire nos hommages.
(Bernis, *la Religion vengée*, chant V.)

« Le sort ne tombe jamais que *sur* les malheureux. » — « La « gloire d'un souverain consiste moins *dans* la grandeur de ses « états, que *dans* le bonheur de ses peuples. » (FÉNELON.)

Nous cherchons *hors* de nous nos vertus et nos vices.
(Boileau, Épître III.)
(Le *Dict. de l'Académie* et Wailly, page 207.)

Tout à l'heure nous entrerons dans quelque détail sur l'emploi des prépositions SUR et SUS.

Devers, Vers.

Autrefois on faisait usage de la préposition DEVERS pour signifier *du côté de* :

Plus que jamais confus, humilié,
Devers Paris je m'en revins à pied.
(Voltaire, *le Pauvre Diable*.)

C'est ainsi, *devers* Caen, que tout Normand raisonne.
(Boileau, Épître II.)

Et l'Académie elle-même a mis cet exemple dans son *Dictionnaire* :

« Il est allé quelque part *devers* Lyon. » Mais elle reconnaît que ce mot est vieux dans ce sens.

Quoi qu'il en soit, cette préposition a vieilli, et on lui a substitué le mot *vers*, autre préposition de lieu. On dit donc présentement : « Il demeure *vers* Toulouse; il est *vers* Lyon, » et non pas : « Il « demeure *devers* Toulouse; il est *devers* Lyon. »

(Vaugelas et Th. Corneille, 180e et 250e *Remarque*, et nombre de Grammairiens modern.)

Devers se joint quelquefois avec la préposition *par*, et alors il n'est guère d'usage qu'avec les pronoms personnels, et sert à marquer la possession : « Retenir des papiers *par devers soi*. »—« Avoir « le bon bout *par devers soi*. » (L'Académie.)

Vers est aussi préposition de temps : « Le papier a été inventé « *vers* la fin du quatorzième siècle et l'imprimerie *vers* le milieu « du quinzième siècle. »

Comme préposition de temps, *vers* demande toujours l'article avant le substantif qui suit; ainsi il faut nécessairement dire : « J'irai vous voir vers *les* quatre heures, vers *les* onze heures, » et non pas *vers quatre heures*, *vers onze heures*.

Quoique l'Académie, au mot *vers*, ne donne pour exemple que *vers les quatre heures*, nous croyons cependant qu'on peut retrancher l'article après cette préposition, et que l'usage, par exemple, est de dire *vers une heure*. L'Académie elle-même emploie cette expression au mot *un*. Il y a plus ; avec le mot *midi*, l'omission de l'article est indispensable, car *vers midi* et *vers le midi* sont deux expressions dont le sens est fort différent. A. L.

EN, DANS, A.

En marque un sens vague et indéterminé; *dans*, un sens précis et déterminé; *a* exprime aussi un sens précis; mais il exprime la situation, au lieu que *dans* marque l'intériorité. On dira: « J'ai vécu *en* pays étranger, *en* Italie. »

> *En* tous temps, *en* tous lieux le public est injuste :
> Horace s'en plaignait sous l'empire d'Auguste.
> (*Épître de Voltaire à mademoiselle Clairon.*)

« Ce livre est *dans* la bibliothèque. » — « Elle était *dans* sa cham- « bre. » — « Ils sont *à* la promenade. » — « Ils sont *au* spectacle. » Et comme souvent l'idée d'intériorité et celle de situation se confondent ensemble dans l'esprit de celui qui parle, et peuvent toutes deux exprimer sa pensée, il arrive alors que la préposition *dans* et la préposition *à* s'emploient indifféremment l'une pour l'autre, et qu'on dit également bien : *Il est* DANS *Paris, il est* A *Paris*.

(D'Olivet, 28e *Remarque sur Racine* et *Marmontel*, page 167.)

Il résulte de ce qui précède qu'on place *dans* avant un nom de ville, et *en* avant un nom de contrée ou de région ; et, en effet, un nom de ville présente un sens précis et particulier, et un nom de contrée ou de région présente un sens vague et général.

(Le P. Buffier, n° 653. — Th. Corneille, *sur la* 528e *Remarque de Vaugelas.* — Marmontel.)

C'est encore parce que *en* n'appartient qu'au sens indéfini, et *dans* au sens défini, et qu'il est de principe que le sens défini est le seul qui reçoive l'article, que l'usage a voulu qu'on mît toujours *en* avant les noms de royaume et de province, quand on les emploie sans article : *En France, en Espagne* ; et *dans*, lorsqu'on les emploie avec l'article : *Dans la France, dans l'Espagne.*

(Le P. Bouhours, page 67 de ses *Rem.* — Th. Corneille, *sur la* 128e *Remarque de Vaugelas.* — Wailly, page 186.)

C'est pour le même motif qu'on fait encore usage de *en* avant les noms qui n'expriment ni des royaumes ni des provinces, et qui sont sans article : *En paix, en guerre, en songe, en colère,* mais on dirait à cause de l'article : *Dans la paix, dans la guerre, dans les songes, dans la colère* ; cependant il faut remarquer : 1° que lorsque l'article est élidé, l'oreille permet d'employer *en* : « *En* l'absence « d'un tel. » — « *En* l'état où je suis réduit. » — « *En* l'horrible « situation où il se trouve, » quoique l'emploi de *dans* soit alors même préférable ; 2° qu'on souffre quelquefois *en* avec l'article avant un féminin singulier, quoique l'article ne soit pas élidé : EN *la belle saison,* EN *la saison des fruits.*

Mais ces exemples sont rares, et Marmontel doute que, quoi qu'en dise Bouhours, EN *la prospérité,* EN *la solitude,* EN *la paix,* EN *la guerre,* soient tolérés. (Le P. Bouhours, p. 67. — Th. Corneille et Marmontel.)

Cependant si la phrase exige en même temps l'article et *en* pour préposition, quel parti prendre? Par exemple, les verbes *diviser, changer, dissiper, fondre, résoudre* et leurs analogues veulent la préposition EN ; dans ce cas il n'y a aucune difficulté si le régime de ces verbes est indéfini sans article ; on dit : « Le nuage *fond en* « pluie, l'eau se *dissipe en* fumée, le bois se *réduit en* cendres, un « corps se *résout en* vapeurs. »

Il pense voir *en* pleurs *dissiper* cet orage.

(Racine, *Andromaque,* acte V, sc. 1.)

(Marmontel, page 169.)

De même que si au lieu de l'article c'est un des équivalents, *en* s'en accommode très bien, comme dans cette phrase de Voiture :

« J'ai une extrême tristesse de voir que mon âme se soit *divisée en* « deux corps aussi faibles que le vôtre et le mien. »

Mais si au régime du verbe l'article est indispensable, qu'arrivera-t-il? Dira-t-on : « Cette ville est tombée *en* le pouvoir des en- « nemis ? » Non; mais *en* cède la place, et l'on y substitue *à* ou *dans*, au gré de l'oreille : « Cette ville est tombée *au* pouvoir, *aux* « mains, *dans* les mains des ennemis. » (Marmontel, p. 170.)

Toutefois *en*, qui répugne absolument à recevoir l'article même, s'il n'est pour ainsi dire effacé par l'élision, s'accommode concurremment avec *dans* de tous les pronoms ou, comme dit Marmontel, de tous les suppléants de l'article, tels que : *ce, cet, celui, soi, nous*, etc., ou dérivés comme : *son, nos, votre, quel, quelque, tel*, etc. Il ne faut qu'ouvrir les livres pour trouver des exemples de tout cela en prose et en vers. Il y a pourtant des cas où l'un est mieux que l'autre, mais il est difficile de les marquer tous, et l'usage seul peut apprendre ces distinctions. (Marmontel.)

Mais quant aux occasions où l'esprit, l'oreille et l'usage s'accordent à permettre que *dans* et *en* soient employés indifféremment l'un pour l'autre, c'est une vaine délicatesse que d'en vouloir gêner le choix. On a dit de Socrate : « Il passa un jour et une nuit *en* une si « profonde méditation qu'il se tint toujours *dans* une même « place. » M. Patru a également dit : « Ce cher parent fut heureux « *dans* sa naissance, *dans* son mariage, *en* ses enfants, *en* ses em- « plois. » Fénelon (dans son livre de l'*Existence de Dieu*) s'est exprimé en ces termes : « Un danseur de corde ne fait que vouloir : et « à l'instant les esprits coulent avec impétuosité, tantôt *dans* cer- « tains nerfs et tantôt *en* d'autres. » Enfin Boileau a dit, faisant la peinture d'un jeune homme :

Est vain *dans* ses discours, volage *en* ses désirs.
(*L'Art poétique*, chant III.)

Et que l'on ne pense pas que si cet écrivain n'a pas répété *dans* ce n'est que par la contrainte de la mesure; en effet s'il l'eût voulu il l'eût pu sans peine en disant, comme l'a remarqué Ménage: *Léger* DANS *ses désirs*.

En marque aussi la durée; on dit : EN *une heure*, EN *peu de temps*, EN *mille ans*; alors *en* répond à la question EN *combien de temps?* *Dans* indique l'époque où une chose aura lieu : DANS *une heure*, DANS *peu de temps*, DANS *mille ans*; et en cette signification *dans* répond à la question *quand?*

Ainsi on dira : « Il arrivera *en* trois jours, » pour signifier qu'il

emploiera trois jours entiers pour sa route; et : « Il arrivera *dans* « trois jours, » pour faire entendre simplement qu'il s'écoulera trois jours avant que son arrivée ait lieu.

Il y a également une distinction à faire dans l'emploi des prépositions EN, DANS, A. Dire d'une personne qu'elle est EN *ville*, c'est dire qu'elle n'est pas chez elle; dire qu'elle est DANS *la ville*, c'est dire qu'elle n'est pas hors de la ville; enfin dire qu'elle est A *la ville*, c'est dire seulement qu'elle a la ville pour séjour.

(Le P. Bouhours, page 93 de ses *Rem.* — Restaut, page 393.)

De même EN *campagne* sert à signifier qu'on est en mouvement, qu'on est en marche, hors de chez soi; et c'est dans ce sens qu'on dit que *les troupes sont* EN *campagne*, comme on dit : « Il a mis « ses amis, il a mis bien des gens *en* campagne. » (L'Académie.) — *Être à la campagne* signifie qu'on a les champs pour séjour.

De cette distinction entre ces deux expressions, EN *campagne* et A *la campagne*, M. Chapsal (dans le *Manuel des amateurs de la langue française*, 3e numéro) conclut que l'on doit dire d'un négociant qui a quitté la ville pour ses plaisirs : « Il est à la cam- « pagne; » et au contraire que si ce négociant est sorti de la ville pour ses affaires, s'il est en voyage, on doit dire : « Ce négociant « est *en* campagne. »

En s'emploie avec plusieurs verbes, et en change la signification. Exemples :

« Des malheureux qui se sont attiré leur infortune par une mauvaise conduite ont tort de *s'en prendre* aux autres. » C'est-à-dire, d'imputer aux autres leur infortune.

« Après plusieurs explications on *en vint* aux reproches, ensuite aux menaces, et enfin aux coups. » C'est-à-dire, on poussa l'aigreur de la conversation jusqu'aux reproches, etc.

« Ils ne *s'en tinrent* pas là ; ils conservèrent l'un contre l'autre une haine implacable. » C'est-à-dire, ils ne se contentèrent pas de s'être querellés et battus, etc.

« Les gens qui se noient *se prennent* à tout ce qu'ils trouvent. » C'est-à-dire, s'attachent, etc.

« Après s'être occupés de choses indifférentes *ils vinrent* à parler des écrivains du siècle de Louis XIV, et tous furent d'avis, etc. » C'est-à-dire, ils s'entretinrent des écrivains, etc.

« Ils *tinrent* à leur opinion et la motivèrent. » C'est-à-dire, ils restèrent attachés à leur opinion.

(*Le Dictionnaire de l'Académie.* — Wailly, page 286.)

— Dans ces phrases, *en* n'est plus une préposition, mais bien plutôt un pronom qui indique toujours une idée sous-entendue, comme les explications données ici en

font foi. Voyez encore ce qui a été dit sur *s'en aller* (tome Ier, pages 528 et suivantes.) A. L.

En s'emploie sans relation à aucune chose exprimée, ni sous-entendue, mais seulement par une certaine redondance que l'usage a autorisée et rendue élégante : « Il *en* est de cela comme de la « plupart des choses du monde. » (L'Académie.)

Il faut avoir soin dans l'emploi de la préposition A d'éviter une locution qui est certainement vicieuse, quoiqu'elle se trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Quand on dit : « Ce bataillon viendra de « sept *à* huit heures, il est composé de sept *à* huit cents hommes, » on s'exprime correctement, et la préposition *à* est bien employée, parce que de *sept à huit heures*, il y a un intervalle ou une heure divisible en plusieurs minutes; de *sept à huit cents hommes*, il y a une centaine divisible en unités.

Mais dans cette phrase du *Dictionnaire de l'Académie* : « Il y « avait sept *à* huit personnes dans cette assemblée, » *à* est mal employé.

En effet, une personne n'est pas divisible en plusieurs parties, de sorte qu'il n'y a point d'intermédiaire, d'intervalle entre une et deux personnes, entre sept et huit personnes. Il peut y avoir dans une assemblée *sept* ou *huit personnes*; mais le bon usage, celui qu'avouent la raison et les bons écrivains, n'autorisera jamais à dire : *sept à huit personnes*. (M. Lemare, page 154.)

Racine, La Fontaine et Bernardin de Saint-Pierre viennent fortifier cette décision; le premier a dit dans une de ses lettres à Boileau : « On a tué ou pris aux Allemands sept *à* huit cents « hommes; » La Fontaine (*Amours de Psyché*) : « Les deux jeunes « bergères assises voyaient à dix pas d'elles cinq *ou* six chèvres; » et Bernardin de Saint-Pierre (*Études de la Nature*, Étude 13e) : « Il y avait dans la maison du paysan où je logeais cinq *ou* six « femmes et autant d'enfants qui s'y étaient réfugiés. » La Bruyère (*Caract.*, ch. XI) : « Je suis étonné de voir jusqu'à sept *ou* huit « personnes se rassembler sous un même toit. »

L'Académie, en 1835, reconnaît cette règle, et l'adopte formellement. Elle admet la préposition *à* entre deux nombres qui en laissent supposer un intermédiaire : « Vingt *à* trente personnes ; » ou bien entre deux nombres consécutifs, quand il s'agit de choses qu'on peut diviser par fractions : « Deux *à* trois livres de sucre. » Mais elle condamne positivement les locutions suivantes : « Cinq *à* six personnes ; onze *à* douze chevaux. » Elle exige dans ce cas la particule *ou*. A. L.

Beaucoup de personnes emploient, après *dans*, l'adverbe *y* dans la même phrase; c'est une faute grossière.

L'auteur de l'*Année littéraire* la relève dans ces vers :

> Mais j'aurai *dans* ces murs le tranquille avantage
> D'*y* trouver des mortels dont je chéris la foi. (Lesuire.)

Il faut dire : *de trouver.* (Féraud, *Dict. crit.*, au mot *Dans.*)

Cette remarque toutefois ne s'applique pas à la locution *il y a.*

JUSQUE.

Préposition de lieu et de temps qui marque le terme où l'on s'arrête, et qui exige toujours à sa suite une préposition avec son complément : « *Jusque* dans les enfers. » — « *Jusque* par dessus la tête. » (L'Académie.) — « On peut dire que Henri IV fut véritablement le « héros de la France. Ses talents, ses vertus, et *jusqu'à* ses défauts, « tout, pour ainsi dire, nous appartient. » (THOMAS, *Essai sur les Éloges.*)

> Il n'est pas *jusqu'*aux Quinze-Vingts
> Qui de me voir n'aient envie. (*L'Étoile.*)

On écrit très bien *jusque* avec un *s* à la fin, avant les mots qui commencent par une voyelle. En prose, c'est l'oreille qui en décide; en poésie, c'est aussi la mesure du vers : « *Jusques* au ciel. » — « Cette nouvelle n'était pas encore venue *jusques* à nous ; »

> J'ai poussé la vertu *jusques* à la rudesse.
> (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

> . . . . . Percé *jusques* au fond du cœur
> D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle.
> (Corneille, *le Cid*, acte I, sc. 10.)

« C'est ainsi que la puissance divine justement irritée contre « notre orgueil le pousse *jusqu'*au néant; et que pour égaler à ja- « mais les conditions, elle ne fait de nous tous qu'une même cen- « dre. » (BOSSUET.)

> . . . . . Le vrai héros, le grand homme
> Déplore *jusqu'à* ses succès. . . . . (Lamotte, Ode 2, liv. I.)
> (*Le Dict. crit. de Féraud* et celui de Wailly.

Il en est de même pour *grâce à, grâces à :*

> *Grâce* aux Dieux, mon malheur passe mon espérance !
> (Racine, *Andromaque*, acte V, sc. 5.)

> *Grâces* au ciel, mes mains ne sont point criminelles !
> (Le même, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)

Jusqu'à, *jusqu'aux* marque aussi quelque chose qui va au delà de l'ordinaire soit en bien, soit en mal : « Tous les pères, *jusqu'aux*

« plus graves, jouent avec leurs enfants. » (Le *Dictionnaire de l'Académie.*)

Jusque suivi de *là* adverbe prend toujours le trait d'union : « Ils en « vinrent *jusque-là*, qu'on crut qu'ils allaient se battre. » (Même autorité.)

Malgré.

Malgré régit les noms sans le secours d'une autre préposition : « Les mariages qui se font *malgré* père et mère sont punis par l'ex- « hérédation. » — « Il est sorti *malgré* la grêle *malgré* la pluie. » (Le *Dictionnaire de l'Académie.*)

> J'ai servi *malgré* moi d'interprète à ses larmes.
>
> (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 1.)

« *Malgré* plusieurs avantages, le roi de Pologne désespérait de « prendre la ville. » (Voltaire.)

Malgré que n'est plus d'usage qu'avec le verbe *avoir*, précédé de la preposition en ; en effet, *malgré que* veut dire *mauvais gré que*, *quelque mauvais gré que* ; ainsi *malgré que j'en* aie, *malgré que j'en* eusse, veut dire *mauvais gré que j'en* aie, *quelque mauvais gré que j'en* eusse : construction qui ne peut avoir lieu avec tout autre verbe.

Malgré que je fasse, *malgré que je sois*, ne doivent donc pas se dire. Il faut remplacer *malgré* par *quoique*, *bien que*, et dire : *quoique je fasse, bien que je sois.* (Richelet, Féraud et les Grammairiens modern.)

Par.

Nous avons parlé de l'emploi de cette préposition au régime des verbes, article XIV, p. 598.

Parmi.

Cette préposition est composée de *par* et de l'ancien nom mi, qui signifie *milieu*. Elle produit dans la phrase le même effet qu'y produiraient les quatre mots *par le milieu de*.

Parmi ne s'emploie qu'avec un nom pluriel indéfini, indéterminé, qui signifie plus de deux, ou avec un singulier collectif : Parmi *les hommes* ; parmi *le peuple*. — « *Parmi* de grandes vertus il y a sou- « vent de grands défauts. » (L'Académie, au mot *Parmi*.)

> Il faut *parmi le monde* une vertu traitable ;
> A force de sagesse on peut être blâmable.
>
> (Molière, *le Misanthrope*, acte I, sc. 1.)

« Le mérite de la bonté est d'être bon *parmi* les méchants. » (MARMONTEL.) — « *Parmi* la foule innombrable de ceux qui ont été loués, « où trouverons-nous des hommes comme Socrate, et des panégy- « ristes comme Platon. » (THOMAS, *Essai sur les Éloges*, ch. IX.)— « *Parmi* les nations de l'Europe, la guerre, au bout de quelques an- « nées, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV.*)

Rien n'empêche non plus de dire avec Boileau (Épître V) :

> Que crois-tu qu'Alexandre, en ravageant la terre,
> Cherche *parmi* l'horreur, le tumulte et la guerre?

Avec Voltaire (dans la *Henriade*, ch. V) :

> *Parmi ce bruit confus* de plaintes, de clameurs,
> Henri, vous répandiez de véritables pleurs.

Et dans *Mérope* (act. III, sc. 5) :

> Il y porta la flamme, et *parmi* le carnage,
> *Parmi les* traits, *le* feu, *le* trouble, *le* pillage.....

Parce que tout ce qui donne une idée de confusion donne aussi une idée de multitude, et que rien n'est moins défini que la multitude.

D'après cela, il y a un solécisme dans ce vers de Racine :

> Mais *parmi* ce plaisir, quel chagrin me dévore?
> (*Britannicus*, acte II, sc. 6.)

Et dans celui-ci de Corneille (*Polyeucte*, acte I, sc. 3) :

> *Parmi* ce grand amour que j'avais pour Sévère.

Car ces mots *ce plaisir*, *ce grand amour* excluent toute idée collective, et sont réduits à l'unité.

On s'exprimerait également mal si l'on disait : *parmi les deux frères*, *parmi les trois*; parce que le nombre *deux*, et même le nombre *trois*, ne sont pas indéfinis, ils ne présentent pas l'idée d'une multitude. Dans ce cas la préposition *entre* est le mot propre.

(L'Académie, au mot *Parmi*.)

Parmi s'est employé autrefois comme adverbe. La Fontaine Pluche l'ont employé de la sorte.

> Ces deux emplois sont beaux : mais je voudrais, *parmi*,
> Quelque doux et discret ami.
> (La Fontaine, fable de *l'Ours et l'Amateur des Jardins*.)

« Donner aux poulets un nombre de grains avec quelques cha- « rançons mêlés *parmi*. » (PLUCHE.)

Présentement cette tournure de phrase n'est plus en usage.

(Féraud, au mot *Parmi*.)

Près, Vis-a-vis, A côté, En face.

Toutes ces locutions marquent proximité de lieu ou d'époque, ou de terme ; chacune d'elles veut être suivie de la préposition *de :* « Nous sommes *près* du temps de la moisson, *près* des vendanges, « *près de* l'hiver. » — « Il loge *vis-à-vis de* mes fenêtres. » — « Mo- « lière marche *à côté de* Plaute et de Térence. » (*Le Dict. de l'Académie* à chacun de ces mots.) — « *Près du* déluge se range le décrois- « sement de la vie humaine. » (Bossuet.) — « Apollodore me fit « entrer dans la palestre de Tauréas, *en face du* portique royal. » — « *En face* du théâtre est un des plus anciens temples d'Athènes, ce- « lui de Bacchus (411). » (*Voyage d'Anacharsis*, ch. VIII, t. 2.)

Toutefois, dans le discours familier, et lorsque ces prépositions ont pour régime un substantif de plusieurs syllabes, on peut se dispenser de faire usage de la préposition *de ;* mais cette licence ne serait pas autorisée, même dans le discours familier, si le régime était un monosyllabe ; *près lui*, *près vous*, *vis-à-vis moi*, etc., seraient insupportables. (Le *Dict. de l'Académie*, et la plupart des Gramm. mod.)

Ceci mérite explication. Dans aucun cas, ce nous semble, on ne peut admettre après les locutions *en face*, *à côté*, l'omission de la préposition *de ;* ce serait un véritable solécisme. Mais l'Académie reconnaît que l'usage, avec *près*, permet cette omission dans plusieurs phrases : « Il demeure *près* la porte Saint-Antoine. » — « Ambassadeur *près* le Saint-Siége. » Il en est de même pour *vis-à-vis :* « *Vis-à-vis* l'église. » L'Académie ne donne à cette dernière locution que le sens de : *en face*, *à l'opposite ;* et par conséquent elle ne l'admet pas au figuré. Voltaire avait déjà condamné cette tournure; voyez page 814. A. L.

Près de, Prêt a.

Ces deux expressions sont très souvent confondues; cependant le sens de l'une est bien différent de celui de l'autre, et leur régime n'est pas le même.

D'abord *près de* est une préposition qui signifie *sur le point de ;* et *prêt à* est un adjectif qui signifie *disposé à*.

---

(411) *En face*. Cette expression qui sert ici de préposition s'emploie quelquefois adverbialement et dans le même sens : « Ce château a *en face* un fort beau canal. » (L'Académie.)

Ensuite ***près*** doit toujours avoir pour régime la préposition ***de***, et ***prêt*** la préposition ***à*** :

> Si *près de* voir sur soi fondre de tels orages,
> L'ébranlement sied bien aux plus fermes courages.
> (Pierre Corneille, *les Horaces*, acte I, sc. 1.)

> Un vieillard *près d'*aller où la mort l'appelait.
> (La Fontaine, fable du *Vieillard et ses enfants.*)

« On ne connait l'importance d'une action que quand on est ***près***
« ***de*** l'exécuter. » (LA FONTAINE, *Amours de Psyché*.) — « Les beaux
« jours sont *près de* revenir. » (L'Académie.)

> La mort ne surprend point le sage,
> Il est toujours *prêt à* partir.
> (La Fontaine, fable de *la Mort et le Mourant.*)

> Soyez-vous à vous-même un sévère critique ;
> L'ignorance toujours est *prête à* s'admirer.
> (Boileau, *Art poétique*, chant I.)

> Je définis la cour un pays où les gens,
> Tristes, gais, *prêts à* tout, à tout indifférents,
> Sont ce qu'il plait au prince ; ou s'ils ne peuvent l'être,
> Tâchent au moins de le paraître.
> (La Fontaine, *les Obsèques de la Lionne.*)

> Déjà même Hippolyte est tout *prêt à* partir. (Racine, *Phèdre*, I, 5.)

Enfin on dit : *Près de mourir*, pour signifier ***sur le point de mourir;*** et ***prêt à mourir***, pour dire *résigné à mourir*.

(Le *Dict. de l'Académie*. — Regnier-Desmarais, page 595. — Wailly, page 290. — Restaut, page 389. — Lévizac, page 162, t. II. — Sicard. — Et les Grammairiens mod.)

Beaucoup d'écrivains, tant anciens que modernes, se sont néanmoins peu occupés de la différence qui existe entre les deux expressions *près* et *prêt*; mais c'est un abus contre lequel les Grammairiens se sont toujours récriés, et il est certain que l'usage actuel réprouverait les phrases suivantes : « Je suis *près de* maintenir mon senti-
« ment la plume à la main jusqu'à la dernière goutte de mon encre. »
(COSTE.) — « Rome, *prête à* succomber, se soutint principalement
« durant ses malheurs par la constance et par la sagesse du sénat. »
(BOSSUET, *Discours sur l'Hist. universelle*, page 491.)

Présentement pour être correct, il faudrait dire : Je suis ***prêt*** à maintenir, parce que l'usage bien reconnu veut que l'on dise : ***Je suis disposé à maintenir***, et non pas *je suis disposé de maintenir*.

De même on dirait *Rome* PRÈS DE *succomber*, parce qu'il est constant que *Rome n'était pas disposée à succomber*, mais ***sur le point de succomber***.

Voyez *Près de*, *Auprès de*, page 795.

La distinction entre *près de* et *prêt à* est aujourd'hui bien arrêtée; et l'Académie ne donne à l'adjectif *prêt* d'autre régime que la préposition *à*. Ce serait donc une faute que de s'exprimer autrement. Cependant on trouve dans nos meilleurs écrivains du siècle de Louis XIV *prêt de*, et quelques Grammairiens défendent encore cette locution, que Voltaire lui-même a imitée :

> Sont *prêts*, pour vous servir, *de* verser tout leur sang.
> (Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 3.)
>
> Qu'il vienne me parler, je suis *prêt de* l'entendre.
> (Le même, *Phèdre*, acte V, sc. 5.)
>
> Je suis *prêt d'obéir*. (Voltaire, *Orphelin*, acte II, sc. 5.)

On a voulu établir une nuance entre les deux expressions, de sorte que *prêt de* indique plutôt une disposition naturelle ou habituelle, et *prêt à* une intention avec préparatif. Mais cette dernière tournure nous semble la seule conservée par l'usage.

A. L.

Quand et Quand.

Sorte de préposition signifiant *en même temps que* : « Il est parti « *quand et quand* nous. » — « Venez *quand et quand* moi. » (L'Académie au mot *Quand*.)

Quand et quand sont trois mots qui, comme tous les mots d'une langue, ont chacun leur sens individuel : *Il est parti quand et quand nous* veut dire : il est parti *quand* nous sommes partis, *et quand* nous sommes partis. La répétition de *quand* n'est là que pour préciser la simultanéité du départ. (M. Lemare, page 1042 de son Cours.)

Cette expression est populaire; et si l'on s'en sert il faut en prononcer le *d* comme celui de *grand homme*, *grand esprit*, *grand orateur*, c'est-à-dire, comme un *t*; mais ce serait une faute que d'écrire : *quant et quant*.

(Vaugelas, 62e Rem. — Ménage, ch. 220 de ses *Observ.* — Andry de Boisr., page 506 de ses *Réflexions*. — Et le *Dict. de l'Académie*.)

Sans.

Cette préposition a quelque chose de particulier; elle reçoit également après elle *ni* ou *et* entre deux régimes :

> *Sans* crainte *ni* pudeur, *sans* force *ni* vertu.
>
> . . . .
>
> Je reçus et je vois le jour que je respire,
> *Sans* que mère *ni* père ait daigné me sourire.
> (Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 1.)

Et dans ce cas *sans* ne se répète point.

On dit aussi :

> *Sans* crainte et *sans* pudeur, *sans* force et *sans* vertu.

Et *sans* est ici répété.

La raison de cette différence paraîtra peut-être subtile, mais elle est juste : *sans* est exclusif par lui-même, *ni* l'est aussi ; par conséquent *ni* le supplée ; au lieu que *et*, n'ayant pas le même caractère, ne dit pas ce que *sans* doit dire et l'oblige à se répéter (412).

(Marmontel, page 162.)

Puisque *sans* est une préposition exclusive, une préposition qui comprend elle-même la négative, et que *nul* la renferme aussi, c'est la répéter que d'associer ces deux espèces de mots. Ainsi ce vers de *l'Étourdi* de Molière (act. I, sc. 9) :

Vous le verriez dans peu soumis *sans nul* effort.

est une faute contre la langue. Les Latins disaient *sine ullo discrimine* et non pas *nullo*. Nous devons dire de même *sans aucun effort*, et non pas *sans nul effort*. (M. Auger, *Comment. sur Molière*, p. 33, t. I.)

Lorsque *sans* précède immédiatement un verbe, ce verbe doit-il être suivi de l'article contracté *du*, ou bien de la préposition *de* sans article ? Doit-on dire : « Asseoir les impôts sans exciter *de* plaintes, » comme a dit Linguet, et comme on dirait : *en n'excitant pas* DE *plaintes* ; ou faut-il dire *sans exciter* DES *plaintes* ? — « Il boit le vin « pur sans y mettre *d'*eau, » ou « sans y mettre *de* l'eau. »

La première manière paraît à Féraud plus conforme à l'analogie. Quant à l'Académie, elle ne met point d'exemples. — En voici un de Linguet avec *sans que* : « Cela pourrait arriver sans que la nation « française méritât *de* reproches. »

En général, voici la règle à suivre : quand la tournure de phrase est affirmative, on omet l'article : « *Ce sont* des libertés où l'on s'abandonne *sans* y penser *de* mal. » (Molière. *George Dandin*, acte III, sc. 8.)

Tout, *sans* faire *d'apprêts*, s'y prépare aisément.

(Boileau, *Art poétique*.)

Mais quand la tournure est négative, plus ordinairement on met l'article : « Il *ne* peut parler *sans* faire *des* fautes. » (Boniface.) C'est que dans le premier cas *sans* a la valeur d'une négative, *on n'y pense pas de mal*, et le substantif alors n'a pas

---

(412) Il me semble, dit M. Laveaux, que *sans crainte ni pudeur* dit quelque chose de moins que *sans crainte et sans pudeur*. La répétition de *sans* marque plus positivement le défaut que *ni*. Je pense que l'on ferait un reproche moins dur à une personne, en lui disant : « Comment avez-vous pu *sans* crainte *ni* pudeur tenir de tels propos ? » que si on lui disait : « Comment avez-vous pu *sans* crainte *et sans* pudeur tenir de tels propos ? »

Ce n'est là qu'une opinion particulière qui ne nous semble pas porter atteinte à la règle, et que nous citons pour remplir la tâche que nous nous sommes imposée de faire connaître à nos lecteurs les divers sentiments des Grammairiens.

besoin de l'article, parce qu'il est pris dans un seus indéterminé (voyez page 224). Dans le second cas, au contraire, *sans* devient une sorte d'affirmation, et donne au substantif un sens déterminé. A. L.

Enfin *sans* ne s'associe pas volontiers avec *plus* signifiant davantage :

Et *sans plus* me charger du soin de votre gloire,
Je veux laisser de vous jusqu'à votre mémoire.
(Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 5.)

Ce *sans plus*, fait observer Féraud, a quelque chose de choquant et de suranné.

On dirait en prose : « Sans me charger plus longtemps du soin « de votre gloire. » — On retrouve ce *sans plus* dans *Phèdre*, où Thésée dit des dieux :

Et je m'en vais pleurer leurs faveurs meurtrières,
Sans plus les fatiguer d'inutiles prières. (Acte V, sc. 5.)

Madame de Sévigné dit *un mot sans plus*, et La Fontaine :

Un point *sans plus* tenait le galant empêché.

Cette expression n'est permise que dans le style badin.

Voyez plus bas, au chapitre où il est traité de l'adverbe, si *sans que* doit être suivi de la négative.

Sur, Sus.

Ces deux prépositions signifient la même chose; mais *sus* n'est plus guère d'usage que dans cette phrase : « On a enjoint à tous les « bâtiments de courir *sus* aux Anglais. »

En sus est une façon de parler adverbiale, qui signifie *par delà* : « Il a touché des gratifications *en sus* de son revenu. »

Dans l'usage ordinaire, *la moitié, le tiers, le quart en sus* est l'addition de la *moitié*, du *tiers*, du *quart* d'une somme : « quatre francs « et le quart en sus font cinq francs. »

(L'Académie au mot *Sus*. — Gattel et M. Laveaux.)

Mais en terme de finance *le tiers en sus* veut dire *la moitié* d'une première somme, laquelle y étant ajoutée fait *le tiers* du total. — *Le quart en sus* veut dire le *tiers* d'une première somme, lequel, y étant ajouté, fait le *quart* du total : ainsi *le tiers en sus de douze mille francs* est, en termes de finance, six mille francs; total dix-huit mille francs. *Le quart en sus* est de quatre mille francs; total seize mille francs. (Mêmes autorités.)

Par sus ne se dit point, ni conséquemment *par sus tout*, il faut

dire : *par dessus tout j'admire;* ou mieux encore : *par dessus tout cela j'admire.*

(Vaugelas, 517e *Rem.*, et l'Académie sur cette *Rem.*)

A TRAVERS, AU TRAVERS.

A travers est toujours suivi d'un régime direct, et *au travers* l'est toujours de la préposition DE : « Nous n'apercevons la vérité qu'*à* « *travers* le voile de nos passions. » (SAINT-ÉVREMONT.)

A travers les respects, leurs trompeuses souplesses
Pénètrent dans nos cœurs et cherchent nos faiblesses.

(Voltaire, *OEdipe,* acte III, sc. 1.)

« *A travers* les murmures flatteurs des courtisans, Sully faisait « entendre la voix libre de la vérité. » (THOMAS, *Éloge de Sully.*)

. . . . Quel chemin a pu jusqu'en ces lieux
Vous conduire *au travers* d'un camp qui nous assiége?

(Racine, *Athalie,* acte V, sc. 2.)

« Nous passâmes *au travers* des écueils, et nous vîmes de près « toutes les horreurs de la mort. » (*Télémaque,* liv. I.)

Au travers des périls un grand cœur se fait jour.

(Racine, *Andromaque,* acte III, sc. 1.)

Mais un auteur, novice à répandre l'encens,
Souvent à son héros, dans un bizarre ouvrage,
Donne de l'encensoir *au travers* du visage.

(Boileau, Épître IX.)

(L'Académie dans ses *Observations sur Vaugelas,* page 213. — Son *Dict.* — Th. Corneille et Chapelain, sur la 243e *Rem. de Vaugelas.* — Ménage, ch. 55. — Le P. Bouhours, page 167. — Wailly, page 288. — Et les Grammairiens modernes.)

Buffon, par exemple, a dit : « Le lynx ne voit point *au travers* la « muraille, mais il est vrai qu'il a les yeux brillants, le regard « doux, l'air agréable et gai. »

Plusieurs écrivains n'ont pas toujours distingué ces deux régimes; mais leurs écarts ne sauraient faire loi. *A travers* et *au travers* ont des sens très différents. *A travers* désigne purement et simplement l'action de passer par un milieu, et d'aller par delà, ou d'un bout à l'autre; et *au travers* désigne proprement ou particulièrement l'action et l'effet de pénétrer dans un milieu, et de le percer de part en part, ou d'outre en outre. Vous passez *à travers le* milieu qui vous laisse un passage, une ouverture, un jour; vous passez *au travers d'*un milieu dans lequel il faut vous faire un passage, faire une ouverture, vous faire jour : « Le jour qui passe entre les nuages

« passe *à travers;* celui qui passe dans le corps d'un nuage passe
« *au travers.* » — « Le poil de chèvre ou de chameau passe *à tra-*
« *vers* l'aiguille qui est percée. » — « L'aiguille passe *au travers* de
« la peau qu'elle perce. » — « Un espion passe habilement et adroi-
« tement *à travers* le camp ennemi, et se sauve. » — « Un soldat
« se jette *au travers* d'un bataillon, et l'enfonce. » — « On ne voyait
« le soleil qu'*à travers* les nuages. » — « On voit le jour *au travers*
« des vitres, des châssis. »

(Le *Dict. de l'Académie*, et Roubaud dans ses *Synon.*)

Il faut remarquer cependant avec Boniface que si le complément des mots *à travers* est pris dans un sens partitif, on fera nécessairement usage de l'article contracté *du, des;* mais ce n'est pas là une dérogation à la règle : « Il porta ses armes redoutées *à travers des* espaces immenses de terre et de mer. » (Bossuet.) A. L.

Vis-a-vis, Envers.

Vis-à-vis de, dans le sens d'*envers*, est une des mille et une locutions vicieuses condamnées par tous les Grammairiens. Quoiqu'elle soit fort en usage dans le monde, elle doit être proscrite.

Vis-à-vis de ne s'emploie que dans le sens propre : *vis-à-vis de l'église*, etc.; il exprime un rapport de lieu, *en face*, *à l'opposite.* Dans le sens figuré, on se sert des prépositions *envers*, *à l'égard de :*

Tous tant que nous sommes,
Lynx *envers* nos pareils et taupes *envers* nous,
Nous nous pardonnons tout et rien aux autres hommes.

(La Fontaine, fable de *la Besace.*)

« Une triste expérience atteste à tous les pays et à tous les siècles
« que le genre humain est injuste *envers* les grands hommes. »
(Thomas.) — « La royauté est un ministère de religion *envers* Dieu,
« de justice *envers* les peuples, de charité *envers* les misérables, de
« sévérité *envers* les méchants, de tendresse *envers* les bons. »
(Fléchier, *Oraison funèbre de S. Louis.*)

Voltaire, dans ses *Questions encyclopédiques*, au mot *Langue française*, s'exprime ainsi sur cette locution :

« Aujourd'hui que la langue semble commencer à se corrompre,
« et qu'on s'étudie à parler un jargon ridicule, on dit : « Coupable
« *vis-à-vis* de nous; bienfaisant *vis-à-vis* de nous; mécontent *vis-*
« *à-vis* de nous; ingrat *vis-à-vis* de moi; fier *vis-à-vis* de ses supé-
« rieurs; » au lieu de : *coupable, bienfaisant envers nous, difficile*

« *envers nous*, *mécontent de nous*, *ingrat envers moi*, *fier pour*, *avec* « *ses supérieurs*.

« Une infinité d'écrits nouveaux sont infectés de l'emploi vi- « cieux de ce mot *vis-à-vis* : on a négligé ces expressions si bien « mises à leur place par de bons écrivains : *envers*, *avec*, *à l'égard*, « *en faveur de*.

« Presque jamais les Pélisson, les Bossuet, les Fléchier, les Mas- « sillon, les Racine, les Quinault, les Boileau, Molière même et La « Fontaine, qui tous deux ont commis beaucoup de fautes contre la « langue, ne se sont servis du terme *vis-à-vis* que pour exprimer une « position de lieu. »

Voyez ce que nous disons sur les prépositions *près*, *à côté*, page 808.

Voici, voila.

Lorsqu'on oppose ces deux mots, *voici* sert à montrer, à désigner l'objet le plus près, et *voilà* l'objet le plus éloigné.

Celui qui ayant une carte de géographie sous les yeux dit : *voilà* les Apennins, et *voici* le Caucase, est *plus près* du Caucase qu'il ne l'est des Apennins. C'est comme s'il disait : *vois ici le Caucase*, et *vois là les Apennins*.

(Le *Dict. de l'Académie*. — Le P. Buffier, n° 655. — Le *Dict. crit.* de Féraud et M. Lemare.)

Voici et *voilà* se disent aussi des choses qui ne s'aperçoivent pas par les sens; mais on se sert de *voici* pour les choses que l'on va dire : « *Voici* la cause de cet événement, écoutez. »

> *Voici* trois médecins qui ne nous trompent pas :
> Gaîté, doux exercice et modeste repas.
>
> (Domergue.)

> Je m'en rapporte à vous. Écoutez s'il vous plaît,
>
> . . . .
>
> *Voici* le fait : depuis quinze ou vingt ans en çà,
> Au travers d'un mien pré certain ânon passa.
>
> (Racine, *les Plaideurs*, acte I, sc. 7.)

Et l'on emploie *voilà* pour les choses que l'on vient de dire. « *Voilà* « les preuves sur lesquelles je me fonde : qu'avez-vous à répondre? » — « La droiture du cœur, la vérité, l'innocence et la règle des mœurs, « l'empire sur les passions, *voilà* la véritable grandeur et la seule « gloire réelle que personne ne peut nous disputer. » (Massillon.) — « Si ma religion était fausse, je l'avoue, *voilà* le piége le mieux « dressé qu'il soit possible d'imaginer. » (La Bruyère, livre XVI.)

— « Voilà les périls, *voici* les moyens de les éviter. » (MASSILLON.)

REMARQUE. — *Voilà* donne plus de mouvement et de force à la pensée, lorsqu'on songe plus à l'effet de l'action qu'à l'action même, encore que le sujet soit proche et s'attache à une action présente :

> Du côté du levant bientôt Bourbon s'avance ;
> Le *voilà* qui s'approche, et la mort le devance.
> (Voltaire, *la Henriade*, chant VI.)

Voici, voilà sont des mots formés de l'impératif du verbe *voir* et des adverbes *ci* et *là*. C'est par cette raison qu'ils peuvent avoir, comme les verbes, les pronoms conjonctifs pour régime, et que l'on dit : *Me voici, te voici, le voici, le voilà, nous voici, nous voilà, les voici, les voilà;* ce qui ne peut convenir aux autres prépositions.

C'est aussi par cette raison que l'on dit : *Le voilà, le voici* QUI *vient; la voyez-vous* QUI *vient?* et non pas : *le voilà, le voici* QU'IL *vient; la voyez-vous* QU'ELLE *vient?* car il est certain que dans les deux premières phrases *qui* est relatif à *le* et *la* qui est avant, quoiqu'on ne puisse pas l'exprimer par *lequel* ni par *laquelle;* et en effet, c'est la même chose que si l'on disait : *Voilà lui qui vient*, ou *voilà lui lequel vient; voyez-vous elle qui vient*, ou *voyez-vous elle laquelle vient?*

Mais on pourra dire : *Voici* QU'IL *vient; voilà* QUE *l'on sonne*, parce qu'alors l'absence du pronom conjonctif *le* permet d'employer le pronom conjonctif *que*.

(Vaugelas, 322e *Rem.* — Th. Corneille, *sur cette Rem.*, page 322, t. II. — L'Académie, page 345 de ses *Observ.* — Ménage, ch. 75. — Restaut, page 394. — Le *Dict. de l'Académie.* — Laveaux, son *Dict. des Difficultés*, et M. Lemare, page 1240 de son *Cours de langue française.*)

Lorsqu'on ne veut point marquer l'opposition, *voilà* est presque toujours le mot qu'on préfère, parce qu'il arrive rarement alors qu'on ait en vue l'idée de proximité : « *Voilà* une bibliothèque bien « composée. »

C'est sans doute pour le même motif que dans un appel nominal on répondra *me voilà*, et non pas *me voici*. — *Me voilà* veut dire : *Vous me voyez là, je suis là, dans cette assemblée.*

Des prépositions *voici, voilà*, on a fait deux autres prépositions réduplicatives, qui s'emploient communément dans le langage familier : *le revoici; le revoilà encore.* (L'Académie.) A. L.

CHAPITRE VII.

DE L'ADVERBE.

—

ARTICLE PREMIER.

L'adverbe sert à modifier soit un adjectif, soit un verbe, soit un autre adverbe; c'est-à-dire qu'il marque quelque manière, quelque circonstance de ce qui est exprimé par l'un ou par l'autre; ainsi dans cette phrase : « Henri IV était *vraiment* digne d'être assis sur « le trône de France; il était *continuellement* occupé de la prospé- « rité de ses états; il avait *éminemment* le caractère d'un bon roi; « son nom vivra *très longtemps.* » *Vraiment, continuellement, éminemment, éternellement* sont des adverbes qui désignent de différentes manières ce qui est spécifié par l'adjectif *digne,* par le participe *occupé,* par le nom qualificatif *roi* et par le verbe *vivra.* L'adverbe est comme l'adjectif du verbe, du participe et de l'adjectif. (Dumarsais.)

Les mots tirent leurs dénominations de l'usage auquel ils s'appliquent le plus fréquemment; or la fonction la plus ordinaire des adverbes est de modifier le verbe : voilà pourquoi on les a appelés adverbes, c'est-à-dire, mots joints au verbe; mais, lorsqu'on dit que l'adverbe modifie un verbe, on doit entendre qu'il modifie la qualité ou l'attribut renfermé dans le verbe, comme : « Ce jeune « homme se conduit *sagement;* » l'adverbe *sagement* modifie l'attribut *conduisant* renfermé dans *conduit,* qui est pour *est conduisant.* (Dumarsais, *Encycl. méth.*, et Lévizac, page 171, t. II.)

Comme les mots modifiés par l'adverbe n'ont par eux-mêmes ni genre ni nombre, il en résulte que cette partie d'oraison est toujours invariable.

Ce qui distingue l'adverbe des autres espèces de mots, c'est qu'il a la valeur d'une préposition avec son complément. Par exemple, *sagement* signifie la même chose que *avec sagesse.* Dans *il y est,* le mot *y* est un adverbe qui vient du latin *ibi;* car *il y est* est la même

chose que *il est dans ce lieu-là*. Dans *où est-il? où* est également un adverbe qui vient du latin *ubi*; et en effet, *où est-il?* c'est comme si l'on disait : *en quel lieu est-il? Si*, quand il n'est pas conjonction conditionnelle, est aussi adverbe, et par exemple, dans *elle est* SI *sage, il est* SI *savant; si* vient du latin *sic*, et veut dire *à ce point, au point que*. (Même autorité.)

Puisque l'adverbe emporte toujours avec lui la valeur d'une préposition, et que chaque préposition marque une espèce de manière d'être, une sorte de modification dont le mot qui suit la préposition fait une application particulière, il est évident que l'adverbe doit ajouter quelque modification ou quelque circonstance à l'action que le verbe indique, par exemple : « Il a été reçu *avec politesse* ou *po-* « *liment*. »

Il suit encore de là que l'adverbe n'a pas besoin lui-même du complément ou du régime, puisqu'il renferme en lui son régime; et voilà aussi pourquoi il offre toujours à l'esprit un sens complet.

Cependant il y a quinze adverbes, qui, s'employant avec un régime, font exception à ce principe : ce sont *dépendamment, différemment, indépendamment*, qui prennent la préposition *de*; et *antérieurement* (413), *conformément, conséquemment, convenablement, exclusivement, inférieurement, postérieurement, préférablement, privativement, proportionnément, relativement* et *supérieurement*, qui prennent la préposition *à*. Exemples choisis dans le *Dictionnaire de l'Académie :*

« Cette dette a été contractée *antérieurement* à la vôtre. »—« Parler

---

(413) *Antérieurement* se met après le verbe, et il exige un régime exprimé ou sous-entendu. — *Convenablement* se met avec ou sans régime ; et dans ces deux cas il se met après le verbe.—*Conformément* est toujours suivi de la préposition *à*, et peut se mettre avant et après le verbe. — *Conséquemment* ne régit la préposition *à* que quand il signifie *en conséquence;* lorsqu'il signifie *d'une manière conséquente*, il ne prend point de régime et se met toujours après le verbe. — *Dépendamment* se met toujours avec un régime, et ne se place qu'après le verbe. — *Différemment* s'emploie absolument ou avec la préposition *de*, et se met toujours après le verbe. — *Inférieurement* prend le même régime que l'adjectif. — *Supérieurement* suit le même principe ; mais il diffère d'*inférieurement* en ce qu'il s'emploie quelquefois absolument, et sans qu'il y ait de comparaison exprimée. — *Indépendamment* se met toujours avec un régime et se place après le verbe, et quelquefois au commencement de la phrase. — *Préférablement* est toujours suivi de la préposition *à*, et ne peut se mettre qu'après le verbe. *Privativement*, qui signifie la même chose qu'*exclusivement*, se met toujours avec la préposition *à*, et n'est

« *convenablement* au sujet. » — « Il faut vivre *conformément* à son « état. » — « Il a conduit l'affaire *conséquemment* à ce qui avait été « réglé. » — « L'âme agit souvent *dépendamment* des organes. » — « Les princes agissent *différemment* des particuliers. » — « Deux au- « teurs ont écrit sur cette matière ; mais l'un a écrit bien *inférieure-* « *ment*, bien *supérieurement* à l'autre. » — « Dieu peut agir par lui- « même, *indépendammment* des causes secondes. » — « Il faut aimer « Dieu *préférablement* à toutes choses. » — « Ce qu'il demandait lui a « été accordé *privativement* à tout autre. » — « Cet acte a été fait *pos-* « *térieurement* à celui dont vous me parlez. » — « Il n'a pas été ré- « compensé *proportionnément* à son mérite. » — « Cela a été dit « *relativement* à ce qui précède. » — J.-J. Rousseau a dit : « Régulus « aimait la patrie *exclusivement* à soi. »

Première remarque. — Chacun des adverbes a conservé le même régime que celui de l'adjectif dont il est formé.

Deuxième remarque. — Quelques uns de ces adverbes peuvent s'employer sans régime : « Ils en parlent tous deux bien *différem-* « *ment*. » (L'Académie.) — « Dans cette affaire, vous n'avez pas agi « *convenablement*. » (Même autorité.)

Les adverbes de quantité, étant employés substantivement, prennent *de* pour régime. « Il a *infiniment d'*esprit, *considérablement* « *d'*amour-propre. — « Il n'y aura pas *extrêmement* de vin cette « année, etc., etc. » Ce *de* là forme ce qu'on appelle dans les langues « anciennes un génitif.

Il y a des adjectifs qui deviennent de véritables adverbes, quand, ne se rapportant à aucun substantif, ils perdent leur nature de qualificatif, et qu'ils ne figurent dans la phrase que pour modifier le verbe auxquels ils sont joints, ou, ce qui revient au même, pour en exprimer une circonstance, comme quand on dit : *Elle sent* BON, *elle chante* JUSTE, *elle chante* FAUX, etc., etc. Ces mots *bon, juste, faux*, quoique adjectifs de leur nature, n'exprimant que des circonstances

---

guère d'usage qu'en cette phrase : *Privativement à tout autre.* — *Postérieurement* exige toujours un régime, et se place toujours entre l'auxiliaire et le participe. — *Proportionnément* se met toujours avec la préposition *à*, et se place toujours après le verbe. — *Relativement* se gouverne d'après les mêmes principes. — *Exclusivement* se met le plus ordinairement sans régime ; cependant Rousseau l'a employé avec la préposition *à*.

Voyez plus bas, art. V, la place que l'on doit donner aux adverbes.

des verbes auxquels ils sont joints, doivent être regardés comme des adverbes. (Restaut, page 409.— Lévizac, page 173, t. II.)

Lorsque le modificatif d'un participe, d'un adjectif ou d'un adverbe est exprimé en plusieurs mots, comme : *à coup sûr, tout d'un coup*, etc., etc., on l'appelle *expression adverbiale*.

ARTICLE II.

DE LA DIVISION DES ADVERBES.

On peut considérer les adverbes, ou par rapport à leur forme, ou par rapport à leur signification.

§ I.

Considérés par rapport à leur forme, on peut, comme tous les mots de la langue, les distinguer en primitifs et en dérivés, en simples et en composés. Mais comme cette première distinction n'est d'aucune conséquence pour l'usage qu'on doit faire des adverbes, on ne les regardera ici, par rapport à leur forme, que comme *simples* ou *composés*, entendant par le terme d'*adverbe simple* un adverbe qui de lui-même, ou par le long usage de la langue, ne fait qu'un seul mot, comme : *quand, comment, jamais, désormais, toujours, beaucoup*, etc.; et par le terme d'*adverbe composé* un adverbe qui est formé de plusieurs mots que l'on est dans l'usage de séparer dans l'écriture, comme : *à présent, en haut, en bas, au moins, du moins, à la hâte, plus que jamais*, etc.; lesquels sont moins des adverbes que des expressions adverbiales.

§ II.

Les adverbes, considérés par rapport à leur signification, pourraient presque se diviser en autant de différentes classes qu'il y a de différentes énonciations dans la langue; mais pour ne pas trop multiplier les divisions, qui apporteraient plus d'embarras que d'éclaircissement, on se contentera de les distinguer en *adverbes de temps, de lieu* ou *de situation, d'ordre* ou *de rang, de quantité* ou *de nombre, de qualité* et *de manière, d'affirmation, de négation, de doute, de comparaison* et *d'interrogation*.

On ne se propose pas de donner ici la liste de tous les adverbes de chaque classe; ce serait une affaire de longue haleine, et en même temps de trop peu d'utilité; on se propose seulement de marquer les

principaux, et d'y ajouter ensuite les observations les plus nécessaires sur leur *formation*, leur *répétition*, leur *place* et leur *emploi*.

§ III.

DES ADVERBES DE TEMPS.

Ce sont ceux qui expriment quelques circonstances ou rapports de temps, et par lesquels on peut répondre à la question *quand?* Ils sont de deux sortes, les uns désignent le temps d'une manière déterminée ; ce sont, pour le *présent : aujourd'hui, présentement, maintenant, à cette heure*, etc. ; pour le *passé : hier*, *avant-hier*, *jadis, au temps passé, depuis peu;* et pour le *futur : demain, bientôt, tantôt, dans peu*, etc. Les autres ne désignent le temps que d'une manière indéterminée; ce sont : *souvent, d'abord, à l'improviste, sans cesse*, etc. Parmi ces derniers, il y en a qui sont susceptibles de degrés de qualification ; on dit : « Venez *plus ou moins* souvent, etc. »

§ IV.

DES ADVERBES DE LIEU.

Ce sont ceux qui appartienent à toutes sortes de lieux indifféremment, et qui servent à exprimer la différence des distances et des situations, par rapport ou à la personne qui parle, ou aux choses dont on parle. Ce sont pour le lieu *: ici, là, devant, derrière, dessus, dessous, en haut, en bas*, etc. Ces adverbes ne prennent ni comparatif ni superlatif : *Venez* ICI, *allez* LA, *courez* PARTOUT.

Pour la distance, ce sont : *près, loin, proche*, etc. Ces derniers sont susceptibles de degrés de signification, et peuvent être modifiés par d'autres adverbes : « Les plus favorisés du prince ne sont « pas ceux qui en approchent de plus *près*. » — « Il ne faut être « ni trop *près*, ni trop *loin* pour être dans un beau point de « vue. » (Lévizac, page 197, t. II.)

§ V.

DES ADVERBES D'ORDRE ET DE RANG.

Ces adverbes sont ceux qui servent à exprimer la manière dont les choses sont arrangées les unes à l'égard des autres, sans attention au lieu : ils ont deux branches, les uns regardent l'ordre nu-

méral, tels que : *premièrement*, *secondement*, etc., qui se forment en ajoutant *ment* au singulier féminin des nombres ordinaux; et les autres regardent le simple arrangement respectif, tels que : *d'abord*, *après*, *devant*, *auparavant*, *ensuite*, etc., comme : « Il faut « *premièrement* faire son devoir; *secondement* il ne faut prendre « que des plaisirs permis. » — « Les yeux admirent *d'abord* la « beauté; *ensuite* les sens la désirent; le cœur s'y livre *après*. »

Ni les uns ni les autres de ces adverbes ne sont susceptibles de degrés de qualification, ni ne peuvent modifier d'autres modificatifs; ils ne peuvent non plus en être modifiés; et, leur service n'ayant pour objet que l'événement, il ne s'étend pas jusqu'aux adjectifs. (Girard, page 136, t. II.)

§ VI.

DES ADVERBES DE QUANTITÉ.

Ce sont ceux qui modifient par une idée de quantité soit physique, soit morale; ils peuvent énoncer l'une et l'autre de ces deux sortes de quantité en trois manières : par estimation précise, par comparaison, et par extension : ce qui les partage en trois ordres. Ceux du premier ordre sont : *Assez*, *trop*, *peu*, *beaucoup*, *bien*, *fort*, *très*, *au plus*, *au moins*, *tout*, *du tout*, *tout à fait*.

Ceux du second ordre sont : *Plus*, *moins*, *davantage*, *aussi*, *autant*. Ceux du troisième sont : *Tant*, *si*, *presque*, *quelque*, *encore*.

Ces adverbes sont tous propres à modifier les verbes, les adjectifs nominaux et verbaux, les adverbes de manière, et quelques-uns de lieu. Il n'y a d'exception dans cet usage que pour *très*, *quelque*, *si*, *aussi*, *tout*, *davantage*, *du moins*, *au plus*, *au moins*. Dans cette classe, *très*, *quelque*, *aussi*, *tout*, ne modifient que les adjectifs, les participes et les adverbes. *Davantage*, *du moins*, *au plus*, *au moins* ne modifient que les verbes, et *tout à fait* ne peut modifier que les participes.

Tout à fait se joint aussi avec un adjectif : « Il était dans un état *tout à fait* déplorable. » (*Académie.*) A. L.

§ VII.

DES ADVERBES DE MANIÈRE ET DE QUALITÉ.

Ces adverbes expriment comment et de quelle manière les choses se font. Il y a peu de noms adjectifs dans notre langue dont on n'ait formé des adverbes de cette nature. Ainsi, de *sage*, de *pru-*

dent, de *juste*, de *constant*, etc., on a fait *sagement*, *prudemment*, *justement*, *constamment*.

Cette terminaison en *ment* est celle de presque tous les adverbes qui signifient *qualité* et *manière*, au moins de tous ceux qui ne consistent qu'en un seul mot formé du nom adjectif; car pour les autres, comme ils ne sont composés que de quelque préposition et d'un nom substantif ou pris substantivement, ils n'ont point d'autre désinence que celle du nom même : ceux-ci ne sont guère en moins grand nombre que les premiers. On parlera ailleurs de la formation des uns et des autres; et cependant, pour exemple des derniers, ceux qui suivent pourront suffire : *à tort*, *à travers*, *à regret*, *à la hâte*, *à la mode*, *de biais*, *par hasard*, *avec soin*, etc.

Ces adverbes de manière sont sujets aux trois degrés de qualification, positif, comparatif et superlatif, à l'exception de ceux dont la valeur renferme une analogie à la quantité ou à la similitude, comme : *extrêmement*, *totalement*, *suffisamment*, *ainsi*, *de même*, *en vain*, *exprès*, *comment*, *incessamment*, *notamment* et *nuitamment*.

Le comparatif et le superlatif se forment dans ces adverbes de la même manière et avec les mêmes mots que le comparatif et le superlatif des adjectifs; on dit : *Vivement*, *aussi vivement*, *plus vivement*, *très vivement*.

Deux adverbes seulement forment leur comparatif et leur superlatif d'une manière irrégulière; ce sont *bien* et *mal*. Le premier fait *mieux*, le second fait *pis*.

Le, avant *plus* ou *moins* ou avant le comparatif, sert à former le superlatif : « Il faut toujours parler *le plus* sagement, s'énoncer *le plus* clairement qu'il est possible. »

Ces adverbes sont très rarement employés pour en modifier d'autres, soit de la même classe, soit d'une autre; mais ils sont modifiés eux-mêmes par les adverbes de quantité. On dit : « Cet « homme traite *bien* fièrement ses inférieurs, et parle *peu* décemment « aux femmes. » — « Une personne sage et parfaitement prudente « ne dit rien sans en avoir *bien* soigneusement examiné la valeur. »

§ VIII.

DES ADVERBES D'AFFIRMATION, DE NÉGATION ET DE DOUTE.

Quelques Grammairiens ne mettent point au rang des adverbes les mots qui expriment l'affirmation, la négation et le doute; les

uns les classent parmi les conjonctions, les autres les nomment des particules; mais peu importe que ces mots soient adverbes, conjonctions, particules; ce qu'il est essentiel de connaître c'est la manière de les employer.

Les adverbes d'affirmation sont : *certes*, *sans doute*, *vraiment*, *oui*, *volontiers*, *soit*, *d'accord*, etc. Il n'y a qu'un seul adverbe de doute, c'est *peut-être*. Les adverbes de négation sont : *non*, *ne*, *ne pas*, *ne point*, *nullement*, *point du tout*, *nulle part*.

On voit par ces exemples que la négative *ne* marche tantôt accompagnée de *pas* ou de *point*, et tantôt seule : dans un instant nous parlerons de l'usage de cette négation, et des cas où l'on doit employer ou supprimer *pas* et *point*.

(Régnier-Desmarais, page 508. — Lévizac, page 176, t. II.)

§ IX.

DES ADVERBES DE COMPARAISON.

Les adverbes qui par eux-mêmes marquent comparaison, ou différence de degrés dans les personnes ou dans les choses, sont : *comme*, *de même*, *ainsi*, *plus*, *moins*, *pis*, *mieux*, *très*, *davantage*, *de plus*, *ni plus ni moins*, *presque*, *quasi*, *à peu près*, *pour le plus*, *tout au plus*, *à qui mieux mieux*, *à l'envi*, *de mieux en mieux*.

Comme une chose peut être ou égale, ou supérieure, ou inférieure à une autre en qualité ou en quantité, il y a aussi trois sortes de comparaison ou degrés de signification.

Comparaison d'égalité exprimée par les adverbes : *comme*, *de même*, *ainsi*, *pareillement*, *autant*, *aussi*, *si*, etc.

Comparaison de supériorité exprimée par les adverbes : *plus*, *davantage*, *de plus*, *pis*, *mieux*, *de mieux en mieux*.

Comparaison d'infériorité exprimée par les adverbes : *moins*, *presque*, *quasi*, *à peu près*, *tout au plus*, etc.

L'usage veut qu'avec les adverbes *peu*, *beaucoup*, *guère*, les signes de comparaison *plus* ou *moins* se mettent à la suite ; ainsi l'on dit : *un peu plus*, *un peu moins* ; *beaucoup plus*, *beaucoup moins* ; *guère plus*, *guère moins* ; et à l'égard de *pis* et *de mieux* l'usage veut aussi que pour marquer un plus grand excès dans l'un et dans l'autre, on se serve de *beaucoup* et de *bien*, comme : « Il est *beaucoup mieux* que tantôt. » — « C'est *bien* mieux ; *bien* pis. »

§ X.

DES ADVERBES D'INTERROGATION.

Ces adverbes sont : ***combien, où, d'où, par où, comment, quand, pourquoi.***

ARTICLE III.

DE LA FORMATION DES ADVERBES SIMPLES.

En parlant ici de la formation des adverbes simples, on n'entend parler ni de ceux d'une syllabe, comme ***oui, non, si, là, où,*** qui ne doivent leur formation à aucun autre mot français; ni de quelques autres comme ***pas, point, bien, mal, soit,*** qui sont pris de ***ne pas*** et de ***ne point,*** de ***bien*** et de ***mal,*** noms substantifs, et de ***soit,*** troisième personne de l'impératif du verbe ***être.***

On ne prétend pas non plus parler ici de certains adverbes qui ne font plus qu'un seul mot, étant originairement formés ou de deux mots, comme ***toujours, jamais, demain, auprès, après, enfin, ensuite, beaucoup,*** etc., ou même de trois ou quatre, comme ***désormais, aujourd'hui, dorénavant, auparavant;*** car l'étymologie de ces adverbes ne serait pas ici d'une grande utilité.

Il ne sera donc question que des adverbes terminés en ***ment,*** dont la formation présente quelques difficultés à cause de la diversité de terminaison des adjectifs d'où ils dérivent.

Tous les adverbes en ***ment*** sont formés d'un adjectif et du subtantif italien ***mente,*** substantif latin ***mens, mentis,*** qui signifie ***esprit, intention, manière.***

Régnier-Desmarais est d'avis d'en excepter ***instamment, notamment, incessamment, sciemment, comment, nuitamment, diablement;*** mais M. Lemare, pag. 173 de sa Grammaire, note 332, fait observer que cet académicien n'eût pas créé ces exceptions s'il se fût occupé de l'étymologie de chacun de ces mots.

Instamment, dit M. Lemare, vient de l'adjectif ***instant, instante,*** qui n'était pas usité du temps de Régnier-Desmarais, mais qui l'est aujourd'hui, et qui vient évidemment de l'adjectif latin ***instans.***

Notamment vient de l'adjectif actif ***notant,*** du verbe ***noter.***

Incessamment vient de ***in*** négatif, et de ***cessamment,*** lequel vient de ***cessant,*** du verbe ***cesser : Sans cesser, sans tarder.***

Sciemment vient de l'adjectif latin *sciens*, d'où le vieux mot français *scient* qui se trouve dans tous les dictionnaires du vieux langage, et qui signifie *sachant, savant, qui sait.*

Comment vient de l'adjectif *quâ* et du substantif *mente.* — On a dit *quament, quoment, comment.* Et le sens confirme cette étymologie, car *comment* signifie *de quelle manière.*

Nuitamment vient du latin *noctans, noctantis*, d'où le vieux mot français *nuictant*, et puis le mot inusité *nuitant, qui passe la nuit.*

Diablement, dit l'Académie, est du style familier. C'est une crase de *diaboliquement.*

La formation de ces adverbes se fait par la simple addition de *ment* aux adjectifs, avec quelques différences pourtant, suivant la différente terminaison des adjectifs.

PREMIÈRE RÈGLE. — Quand l'adjectif finit au masculin par une voyelle, la simple addition de *ment* forme l'adverbe; ainsi de *juste, honnête, joli, vrai, résolu, absolu* se forment les adverbes *justement, honnêtement, joliment, vraiment, résolument, absolument.*

EXCEPTION. — De *impuni* se forme l'adverbe *impunément.*

L'*e* muet des adjectifs masculins *aveugle, commode, conforme, énorme* se change en *e* fermé, *aveuglément, commodément, conformément, énormément*; l'*e* muet des adjectifs féminins *commune, confuse, expresse, importune, obscure, précise* et *profonde* se change également en *é* fermé, *communément, confusément*, etc., etc.

Les adverbes *follement, mollement, nouvellement, bellement* se forment des adjectifs féminins *folle, molle, nouvelle, belle.*

Bellement, qui veut dire doucement, avec modération, est familier et très peu usité.

REMARQUE. — Quelques Grammairiens, tels que Régnier-Desmarais et Restaut, prétendent que c'est sur le féminin de l'adjectif terminé par une simple voyelle que doit se former l'adverbe; d'autres sont d'avis que c'est sur le masculin : cette dernière opinion, qui est la plus générale, est fondée sur ce que l'*e* muet du féminin, se trouvant précédé d'une voyelle et ayant un son muet et nul, ne pourrait avoir dans l'adverbe qu'un son pénible et difficile : qu'on en fasse l'essai sur quelques adjectifs, tels que *poli, vrai, ingénu, assidu*, et l'on verra le mauvais effet que produirait l'*e* muet du féminin entre la voyelle dont il se trouverait précédé et la finale *ment :*

*Poli, polie, polie*MENT. — *Vrai, vraie, vraie*MENT. — *Ingénu, ingénue, ingénue*MENT. — *Assidu, assidue, assidue*MENT.

Pour se conformer à l'usage, dans l'orthographe de ces adverbes,

on serait obligé d'ajouter que l'*e* muet entre la voyelle précédente et la finale *ment* ne doit pas s'y trouver.

(Wailly, page 101. — Lévizac, page 194, t. II. — Sicard, page 386, t. II.)

DEUXIÈME RÈGLE. — Quand l'adjectif finit par *e* fermé, la simple addition de *ment* fait l'adverbe : ainsi de *aisé, déterminé, privé, sensé*, etc., etc., se forment les adverbes *aisément, déterminément, privément*, etc., où l'*e*, comme dans les adjectifs, est fermé et marqué d'un accent aigu.

TROISIÈME RÈGLE. — Quand l'adjectif est terminé au masculin par une consonne, l'adverbe se forme de la terminaison féminine en y ajoutant *ment* : ainsi les adjectifs *fort, franc, doux, vif, long, heureux* forment de leur féminin *forte, franche, douce, vive, longue, heureuse*, les adverbes *fortement, franchement, doucement, vivement, longuement, heureusement*.

EXCEPTIONS. — *Gentil* fait *gentiment*, parce que dans *gentil* la lettre *l* ne se prononce pas.

— *Commun, confus, exprès, importun, obscur, précis, profond* suivent la règle, mais changent l'*e* muet en *é* fermé.

QUATRIÈME RÈGLE. — Quand l'adjectif est terminé au masculin par *ant* ou par *ent*, l'adverbe se forme de cet adjectif en changeant *ant* en *amment*, et *ent* en *emment*; ainsi de *vaillant, élégant, constant, diligent, éloquent, évident*, se forment les adverbes *vaillamment, élégamment, constamment, diligemment, éloquemment, évidemment*.

EXCEPTION. — Les adjectifs d'une seule syllabe forment exception à cette règle; c'est sur leur terminaison féminine que se forment les adverbes, en ajoutant *ment*; comme dans cet exemple : *lent, lentement*. L'adjectif *présent* forme aussi son adverbe de son féminin *présente*, etc. Toutefois lorsque l'adjectif finit par deux voyelles, comme *étourdie, vraie, due*, le besoin d'abréger a fait syncoper l'*e* muet. La rencontre des adjectifs féminins en *ante, ente*, avec *ment*, a aussi amené une construction bien naturelle. Car si l'on prononce un peu vite *élégantement, prudentement*, à peine fait-on entendre le T; d'où *élégan-ment*, qui s'est transformé en *élégamment*.

(M. Lemare, page 1045 de son Cours.)

REMARQUE. — Les adjectifs terminés par *ant* et par *ent* forment l'adverbe, ainsi que nous venons de le dire, en changeant *ant* en *amment*, et *ent* en *emment* ; cependant Restaut et Wailly voudraient que, puisque dans ces adverbes on ne prononce qu'un seul *m*, on n'en

pût écrire qu'un seul; mais bientôt un pareil système brouillerait tout dans l'orthographe, sans respect pour l'étymologie.

Au surplus, cette suppression n'est admise ni par l'Académie ni par les écrivains qui peuvent faire autorité

ARTICLE IV.

DE LA RÉPÉTITION DES ADVERBES.

Les adverbes comparatifs *si*, *aussi*, *plus* et *autant* doivent se répéter avant chaque adjectif, chaque verbe ou chaque adverbe qu'ils modifient : « Il est *si* sage, *si* bon, qu'il n'a pas son pareil. » (L'Académie.) — « *Plus* on remonte dans l'histoire, *plus* on trouve de « peuples qui honoraient un seul Dieu. » (PLUCHE, *Hist. du Ciel.*) — « *Plus* je vais en avant, *plus* je trouve qu'il n'y a rien de si doux « au monde que le repos de la conscience. » (RACINE, Lettre 24 à son fils.) — « *Plus* les crimes sont impunis et excusés sur la terre, *plus* « ils sont dans les enfers l'objet d'une vengeance implacable à qui « rien n'échappe. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XVIII.) — « L'âne « est de son naturel *aussi* humble, *aussi* patient, *aussi* tranquille, « que le cheval est fier, ardent, impétueux. » (BUFFON, *Histoire naturelle de l'âne.*) — « *Autant* le toucher concentre ses opérations au- « tour de l'homme, *autant* la vue étend les siennes au delà de lui. » (J.-J. ROUSSEAU, *Émile*, liv. II.)

(Th. Corneille, *sur la* 486e *Remarque de Vaugelas*. — L'Académie, page 508 de ses *Observations*, et le *Dict. crit.* de Féraud.)

REMARQUE. — D'Olivet est d'avis que dans les phrases où les adverbes comparatifs *autant*, *aussi*, *plus*, *moins* se répètent, on ne doit pas ordinairement faire usage de la conjonction *et*.

Voici comment il établit son opinion. Dans cette phrase : « Plus « on lit Racine, plus on l'admire, » il y a deux propositions simples : *On lit Racine*, *on l'admire*, lesquelles prises séparément n'ont point encore de rapport ensemble; pour les unir et n'en faire qu'une phrase, je n'ai qu'à dire : « On lit Racine *et* on l'admire; » mais si je veux faire entendre que l'une est à l'autre ce qu'est la cause à l'effet, alors il ne s'agit plus de les unir, il s'agit de marquer le rapport qu'elles ont ensemble. Or, c'est à quoi nous servent ces adverbes comparatifs *plus*, *moins*, etc., dont l'un est toujours nécessaire à la tête de chaque proposition, sans pouvoir céder sa place, ni pouvoir souffrir un autre mot avant lui. Conséquemment on doit dire : « *Plus*

« notre discernement se perfectionne, *plus* les classes se multiplient. » (CONDILLAC.) Et non pas : ET *plus les classes se multiplient.* « *Plus* « le malheur est grand, *plus* il est grand de vivre. » (CRÉBILLON.) Et non pas : ET *plus il est grand de vivre.* « *Autant* les lois sont fortes « avec les mœurs, *autant* elles sont faibles sans les mœurs et contre « les mœurs. » Et non pas : « *Et* autant elles sont faibles. »

L'Académie, dans son *Dictionnaire,* ne s'explique pas positivement sur cette difficulté ; mais dans tous les exemples qu'elle donne, elle n'admet pas la conjonction : « *Plus* on est élevé en dignité, *plus* on doit être modeste. » — « *Moins* vous en direz, *plus* il en fera. » Cette locution est abrégée et remplace l'ancienne tournure, aujourd'hui peu usitée, « *d'autant plus que* vous lui en direz, *d'autant moins* il en fera. » Or, dans ce dernier cas, la conjonction ne peut jamais être employée, comme le prouve l'analyse de la phrase, *il en fera d'autant moins que vous lui en direz d'autant plus.* C'est alors tout à fait la tournure latine *quò plus.... eò minus.* Si donc les mots *plus* ou *moins*, répétés, sont une abréviation de l'ancienne phrase, il semble logique de ne pas admettre la conjonction. Cependant beaucoup de bons écrivains en ont fait usage : « *Plus* les hommes seront éclairés, *et plus* ils seront libres. (Voltaire.) — *Plus* ils s'accumulent, *et plus* ils se corrompent. » (J.-J. Rousseau.) On ne peut donc nier que l'usage ne semble admettre aussi cette tournure ; et alors la conjonction *et* indiquera le rapport entre les deux adverbes de comparaison. Mais s'il est vrai, comme nous venons de le voir, qu'il y ait ici une ellipse des mots *d'autant que,* il nous semble bien plus régulier de n'admettre aucune autre conjonction. A. L.

ARTICLE V.

DE LA PLACE DES ADVERBES.

La place qu'on donne aux adverbes est différente selon que le verbe est employé dans ses temps simples ou dans ses temps composés.

Lorsque le verbe est employé dans ses temps simples, on met ordinairement l'adverbe après le verbe qu'il modifie : « Il n'y a point « d'offense que l'homme sente plus *vivement* que le mépris. » (L'abbé ESPRIT.) — « Que de gens prennent *hardiment* le masque de la « vertu ! » (SCUDÉRI.)

Si le verbe est à un temps composé, alors on place l'adverbe entre l'auxiliaire et le participe : « On ne peut juger de la félicité de l'homme « qu'après qu'il a *heureusement* fourni sa carrière. » (GIRARD, p. 145, t. II. — LÉVIZAC, p. 205, t. II.)

L'adverbe *hier* peut se placer avant ou après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire et le participe. On peut dire : HIER *nous allâmes ;* ou, *nous allâmes* HIER. — *Quand* HIER *nous serions arrivés ;* ou,

quand nous serions arrivés HIER; mais on ne dirait pas bien: *quand nous serions* HIER *arrivés*. (Le Dict. crit. de Féraud).

REMARQUE. — On place toujours après le verbe les adverbes composés, ainsi que ceux qui ont ou qui peuvent avoir un régime. On dit: « Celui qui juge à la hâte juge assez *ordinairement* mal. » — « Votre frère a posé de faux principes, et s'est trompé pour avoir « raisonné *conséquemment* à ses principes. » On ne dirait pas bien: *pour avoir* CONSÉQUEMMENT *raisonné à ses principes*.

(Wailly, page 325. — Lévizac, page 205.)

Cependant nous pensons qu'on pourrait dire, sans que cela fût une faute: « Assez *ordinairement* celui qui juge à la hâte juge mal. »

On place encore après le verbe les adverbes qui marquent le temps d'une manière relative; on dit: « Quand on a des défauts, il vaut « encore mieux s'en corriger *tard* que de ne s'en corriger *jamais*. »

(Mêmes autorités.)

Les adverbes d'ordre et d'arrangement, de même que ceux qui marquent le temps d'une manière fixe, se mettent avant ou après le verbe: « Il fait *aujourd'hui* beau temps, il pleuvra *demain*. » — « *Aujourd'hui* il fait beau temps, *demain* il pleuvra. » (Mêmes autorités.)

On doit placer avant le verbe les adverbes *comment*, *où*, *combien*, *quand*, *pourquoi*: « Où la haine domine, la vérité fait naufrage. » — « *Comment* voulez-vous qu'on vous aide, vous qui dans la pros« périté n'avez aidé personne? » — « *Pourquoi* s'enorgueillirait-on « de sa naissance puisqu'elle est un pur effet du hasard? »

(Mêmes autorités.)

A l'égard des adverbes *bien*, *mal*, *mieux*, *pis*, etc., tous adverbes de quantité, leur place est tantôt arbitraire et tantôt elle ne l'est pas.

Elle est arbitraire quand ils sont employés avec l'*infinitif d'un verbe*, car dans la rigueur de la Grammaire on peut dire également: « *Bien* faire son devoir. » — « Faire *bien* son devoir, etc. » Mais quand les mêmes adverbes sont employés avec les temps simples des verbes, alors ils ne peuvent plus être mis qu'après le verbe: « Vous « fîtes *bien*, il fit *mal*; faites *mieux*, il fera *pis*; » et avec les temps composés, ils se placent entre l'auxiliaire et le participe: « Vous « avez *mal* fait. » — « J'ai été *bien* reçu. » — « Je l'ai *mal* reçu. »

Enfin l'adverbe se place ordinairement avant l'adjectif qu'il modifie: « Elle s'est montrée *fort* aimable. » — « *Trop* ambitieux, *trop* « aveugle ministre. » (LAVEAUX et LÉVIZAC.)

Si, au lieu de se servir d'adverbes simples, on veut se servir d'adverbes composés, ou de façons de parler adverbiales, alors c'est ordi-

nairement après l'adjectif et après le participe que l'on place ces sortes d'adverbes : « Il est heureux *au dernier point.* »

On ne prétend pas que ce que l'on vient de dire ici comprenne tout ce qui peut appartenir à la manière dont il faut placer les adverbes dans le discours ordinaire; car la place de la plupart est si peu réglée par l'usage que, comme il ne leur en a déterminé précisément aucune, c'est la justesse et la délicatesse de l'oreille de celui qui les emploie qui doit décider de la place qui leur convient.

ARTICLE VI.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DE PLUSIEURS ADVERBES.

ALENTOUR.

Voyez au chapitre des prépositions, p. 791, ce que nous disons sur cet adverbe.

AUJOURD'HUI.

Cet adverbe de temps signifie le jour où l'on est; Girard voudrait que l'on écrivît *aujourdhui;* mais l'usage et tous les Grammairiens sont pour que l'on écrive *aujourd'hui* avec une apostrophe entre le *d* et l'*h*, parce que ce mot veut dire *au jour de hui.*

JUSQU'AUJOURD'HUI, JUSQU'A AUJOURD'HUI.

Sur la question de savoir si l'on doit écrire *jusqu'aujourd'hui* ou *jusqu'à aujourd'hui*, Th. Corneille *sur la* 514e *Remarque de Vaugelas* pense que *aujourd'hui* étant regardé comme un seul mot (attendu que pour marquer que c'est aujourd'hui que je dois répondre sur une assignation qui m'a été donnée, je suis obligé de dire *je suis assigné à aujourd'hui*), on doit écrire *jusqu'à aujourd'hui,* ou mieux encore *jusques à aujourd'hui.*

D'Olivet, dans sa 25e *Remarque sur Racine,* est d'avis qu'il faut écrire *jusqu'à aujourd'hui,* comme on écrit *jusqu'à hier, jusqu'à demain;* mais il trouve juste de permettre aux poëtes *jusqu'aujourd'hui;* sans quoi ils ne pourraient jamais employer cette expression à cause de l'hiatus.

Wailly se décide pour *jusqu'aujourd'hui,* et la raison qu'il en donne est que, comme on ne saurait dire *jusqu'à ici, jusqu'à là, jusqu'à auprès de Rouen,* on ne doit pas plus dire *jusqu'à aujourd'hui;* mais Féraud fait observer que l'Académie cite pour le sentiment contraire

des exemples plus analogues, *jusqu'à hier, jusqu'à demain*; et il croit qu'une meilleure raison en faveur de *jusqu'aujourd'hui*, c'est que l'article contracté est déjà renfermé dans ce mot *au jour d'hui* (à le jour de hui), et qu'alors il n'y pas nécessité de le répéter.

Enfin, l'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1835, a adopté les deux expressions; en effet, ces deux manières de s'exprimer ont l'usage pour elles.

AUPARAVANT.

La véritable manière d'employer ce mot c'est d'en faire un adverbe marquant priorité de temps, comme dans cet exemple : « Alexandre « donna à Porus un royaume plus grand que celui qu'il avait *au-* « *paravant.* »

Ceux qui parlent et qui écrivent le mieux ne s'en servent jamais que de cette façon; mais ceux qui négligent la pureté du langage font de cet adverbe une préposition; et au lieu de dire : « *Avant que* « de parler il faut réfléchir; » — « J'arrivai *avant* lui; » ils disent. « *Auparavant que* de parler il faut réfléchir. » — « J'arrivai *aupa-* « *ravant* lui. » Cette façon de parler blesse tellement les oreilles délicates, qu'il n'y en a point qui n'en soient choquées.

(Th. Corneille, *sur la* 448e *Rem. de Vaugelas.* — Menage, chap. 333. — Restaut, pages 407 et 433. — Wailly, page 206. — M. Lemare, page 175, et d'autres Grammairiens modernes.)

AUSSI, SI, AUTANT, TANT.

Si et *aussi* se joignent aux adjectifs, aux participes et aux adverbes : « Le monde est *si* corrompu, que l'on acquiert la réputation « d'homme de bien seulement en ne faisant pas de mal. » (DE LÉVIS, *Pensée V.*) — « Le plaisir de l'étude est un plaisir *aussi* tranquille « que celui des autres passions est inquiet. » (GIRARD.)

Tant et *autant* accompagnent les substantifs et les verbes à tout autre temps que les participes passés : « Le mauvais exemple nuit « *autant* à la santé de l'âme que l'air contagieux à la santé du corps. » (MARMONTEL.)

De *tant* de passions que nourrit notre cœur,
Apprenez qu'il n'en est pas une
Qui ne traîne après soi le trouble, la douleur,
Le repentir ou l'infortune.

(Madame Deshoulières, parlant du jeu.)

(Le P. Buffier, nos 695 et 729. — Wailly, page 293. — Domergue, page 117. — Girard, page 159, t. II.)

On peut néanmoins employer *autant* au lieu de *aussi*, avec deux adjectifs séparés seulement par *que;* et par exemple on pourra dire : « Il est modeste *autant* qu'instruit. Cette qualité est estimable *au-* « *tant* que rare; » de même que : « Il est *aussi* modeste qu'instruit; « cette qualité est *aussi* estimable que rare. »

(Lévizac, page 201, t. II. — Sicard, page 261, t. II. — Boinvilliers, page 370.)

On observera que lorsque l'on emploie *aussi* il se place avant l'adjectif, et le *que* qui en dépend se place après ; au lieu que lorsqu'on se sert d'*autant,* il est toujours suivi immédiatement de *que*, et ils se placent tous deux après le premier adjectif : les exemples qu'on vient de lire confirment cet usage.

On observera encore qu'après la conjonction *que*, qui est placée après *aussi* et autres adverbes, tels que *plus, moins,* suivis d'un adjectif, il faut faire précéder le verbe de *le :* « Elle n'est pas *aussi* douce « qu'elle *le* semblait. » — « Il est *plus* instruit qu'on ne me *l'*avait dit. » Ainsi Rollin, qui a dit : « Une place *aussi* forte qu'était Corinthe, » aurait dû dire, QUE L'*était Corinthe.*

De même, M. Collin, au lieu de dire : « Pouvait-il être recevable à « intenter une action *aussi* rigoureuse qu'est une saisie?» devait dire : QUE L'*est une saisie.* (Le *Dict. crit.* de Féraud.)

Si s'emploie dans les propositions négatives, et *aussi* dans les propositions affirmatives.

Néanmoins, *si* peut être employé dans les propositions affirmatives quand il signifie *tellement :* « Il est devenu tout à coup *si* gros et *si* « gras, qu'il est à craindre qu'on ne le trouve un jour étouffé dans « son lit. » (L'Académie.) — « Les gens riches sont-ils *si* heureux? »

(Le P. Buffier, n° 695, et le *Dict. de l'Académie.*)

Autant sert à énoncer une comparaison : « J'aime Horace *autant* « que je l'admire. » (Le P. BUFFIER.)

Mais lorsqu'on ne veut qu'exprimer le nombre, sans énoncer aucune comparaison, il faut se servir de *tant* et non de *autant :* « Cette « tragédie offre *tant* de beautés, ou un *si* grand nombre de beautés, « que je l'aurais crue de Racine. » (Fabre, p. 262, et M. Boinvilliers, p. 370.)

L'usage a fixé l'emploi de l'adverbe *aussi* aux seules propositions affirmatives où il y a comparaison, soit entre deux sujets, soit entre deux qualifications ou modifications, pour en exprimer l'égalité. « Horace est *aussi* enjoué que solide. » (Le P. BUFFIER.) — « Aristide « était *aussi* vaillant que juste. » (GIRARD, page 159, t. II.)

Toutefois, lorsque dans les propositions affirmatives il n'est ques-

tion d'aucune comparaison d'égalité entre deux choses différentes, mais seulement de marquer par quelque circonstance le degré d'augmentation ou de modification qu'on attribue au sujet, c'est à l'adverbe *si* à y figurer : « L'amitié est une chose *si* précieuse, qu'il ne « faut pas la prodiguer. » (SCUDÉRY.)

(Girard, page 159, — Wailly, page 294.)

Si la proposition est négative, Girard prétend que, même dans le cas de la comparaison, il faut employer *si* : « Personne ne vous a « servi *si* utilement que je l'ai fait; » cependant il y a bien des écrivains qui emploient alors presque indifféremment *si* ou *aussi* : « Il « ne sera pas *aussi* constant qu'il le dit. » — « Il ne sera pas *si* con- « stant qu'il le dit; » et, en effet, la négation donne à la phrase une force exclusive qui semble demander dans ce cas un adverbe d'extension; la phrase d'ailleurs renferme une comparaison.

Au surplus, dit Demandre, c'est à la justesse de l'esprit à décider, dans les circonstances particulières, laquelle doit l'emporter, et par conséquent s'il faut employer *si* ou *aussi*.

Les adverbes *aussi*, *si*, *autant*, *tant*, employés comme adverbes comparatifs, demandent *que* après eux, et jamais *comme*; on dira donc : « L'amour du prochain est de tous les sentiments le plus sage et le « plus utile; il est *aussi* nécessaire dans la société civile pour le « bonheur de notre vie, *que* dans le christianisme pour la félicité « éternelle. » (LA ROCHEFOUCAULD.) — « Vous me devez *autant* « *que* lui. »

Il est vrai que dans Malherbe, dans Amyot, dans Corneille et dans Molière, on trouve une infinité d'exemples où *comme* est employé au lieu de *que*; mais c'était le langage du temps où ils écrivaient.

Aussi, dans le sens de *également*, *pareillement*, entre dans les propositions affirmatives : « Il a montré *aussi* un grand courage. » Au lieu de l'adverbe *aussi*, on fait usage de *non plus* dans les propositions négatives : « Il n'a pas montré *non plus* un grand courage. » C'est donc à tort qu'un écrivain moderne a dit : « La patrie n'a pas *aussi* à « regretter sa perte. » Il faut : *n'a pas* NON PLUS *à regretter*, etc.

(Ménage, ch. 234. — Th. Corneille, *sur la* 73e et *la* 522e *Rem. de Vaugelas*. — L'Académie, pages 76 et 264 de ses *Observations*. — Wailly, page 293. — Et Sicard, page 262, t. II.)

Bien, Beaucoup.

On fait sur ce sujet *bien* des récits bizarres;
Il s'en faut défier, les esprits sont fort rares.
(M. Andrieux, *les Étourdis*, III, 4.)

« On fait sur ce sujet (sur les reve-
« nants) *beaucoup de* récits bizarres. »
(M. Lemare.)

« Un repentir efface souvent *bien*
« des péchés. » (Bossuet.)

On hasarde de perdre en voulant trop gagner.
Bien des gens y sont pris....
(La Fontaine, *le Héron.*)

« *Beaucoup de* gens y sont pris. »
(Le même.)

« On fait *bien* du bruit ! holà ! oh !
« qu'on se taise ! »

On fait *beaucoup de* bruit, et puis on se
[console;
Sur les ailes du temps la tristesse s'envole.
(La Fontaine, *la jeune Veuve.*)

Bien et *beaucoup*, substitués l'un à l'autre dans ces phrases et autres semblables, donnent à peu près le même résultat. Mais il n'en faut pas conclure que réellement ils ont le même sens, et que si l'un est un nom de qualité, l'autre l'est aussi. Ils diffèrent essentiellement par l'étymologie, par le sens, par l'espèce, par l'emploi et par la syntaxe.

Par l'étymologie : *Bien* est une altération du latin *benè*, altéré lui-même de *bonè*, de *bonus*, et signifie *bonnement* ou d'une *bonne manière*, tandis que *beaucoup* vient de *bella copia* (d'où le français *copieux*), qui signifie *belle quantité* ou *abondance*.

Par le *sens :* Si j'entre dans un spectacle, et que j'y trouve, contre mon attente, une grande quantité de monde, je dirai : « Il y a *bien* « du monde ici, » et ce tour exprime une sorte d'étonnement. Je dirai, au contraire, « il y a *beaucoup* de monde, » si j'y arrive prévenu d'y trouver une grande affluence.

Il a BEAUCOUP *d'argent* signifie seulement une grande quantite : *Il a bien de l'argent* paraît de plus marquer la confiance avec laquelle on assure la chose, ou même la satisfaction que l'on aurait d'avoir la somme que possède la personne dont on parle; et il semble qu'un avare ou un envieux dirait d'un homme riche : « Il « a *bien* de l'argent; » lorsqu'un autre dirait : « Il a *beaucoup* « d'argent. »

Bien et *beaucoup* diffèrent aussi par l'*espèce :* l'un est adverbe de manière ou de qualité, c'est-à-dire, un mot qui n'a point de complément, et qui n'exerce dans la phrase aucune influence sur un mot suivant; l'autre est un adverbe, ou plutôt un nom, ou un substantif de quantité; aussi dit-on : « Le peu ou le beaucoup d'argent fait la

« plus grande différence qui paraisse exister parmi les hommes, » et l'on ne dirait pas *le bien* de l'argent, etc.

Enfin par la *syntaxe* : La syntaxe elle-même prouve que *bien* n'est point un adverbe de quantité; car, à ce titre, il serait suivi de la seule préposition sans déterminatif, et l'on dirait *bien de*, comme on dit *beaucoup de*, *peu de*. (M. Lemare, p. 651 de son *Cours anal.*)

Beaucoup.

Ce mot, employé pour *plusieurs*, ne doit pas être mis tout seul. Il y faut ajouter *personnes* ou *gens*, ou quelque autre substantif, comme *beaucoup de personnes pensent; beaucoup d'hommes sont d'avis*.

(Vaugelas, 456e *Rem.* — Th. Corneille, *sur cette Rem.* — Wailly, page 379, et Féraud, au mot *Beaucoup*.)

Cependant *beaucoup* peut passer *dans la conversation*, et en poésie où l'on se permet des licences, sans qu'on ajoute le mot *personnes* ou *gens*, pourvu cependant qu'il serve de sujet au verbe.

Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connue.
(Voltaire, *la Henriade*, chant II.)

Si dans ce cas *beaucoup* peut être employé seul, il est hors de doute qu'il ne peut l'être dans les cas obliques, et l'on ne doit pas dire : *C'est de l'avis de* BEAUCOUP, *j'ai entendu dire à* BEAUCOUP. Il faut nécessairement dire : « C'est de l'avis de *beaucoup* de person-« nes, etc. »

Mais on peut bien dire : « J'en connais *beaucoup* qui se persua-« dent, » parce que le pronom *en* qui est avant *beaucoup* fait sous-entendre *personnes*.

(Th. Corneille, *sur la* 456e *Rem. de Vaugelas*. — L'Académie, page 476 de ses *Observ.*, et ses *Décisions* recueillies par Tallement, page 42.)

Beaucoup, mis avant ou après le comparatif, sert à marquer une augmentation considérable; s'il est mis après, il doit toujours être précédé de la préposition *de* : « Vous êtes plus savant *de beaucoup*. » S'il est mis avant, on peut faire ou ne pas faire usage de la préposition DE, et dire : *Vous êtes beaucoup plus savant que lui*, et *vous êtes de beaucoup plus savant que lui;* mais la seconde manière dit plus que la première.

(Le *Dict. de l'Académie*, au mot *Beaucoup*, et Marmontel, page 111.)

Enfin, s'il était question d'exprimer que *la quantité* qui devrait être dans un objet quelconque n'y est pas à beaucoup près, il fau-

drait dire, *il s'en faut* DE BEAUCOUP : « Vous croyez m'avoir tout « rendu, il s'en faut *de beaucoup*.»

(L'Académie, au mot *Beaucoup*; Boiste et M. Laveaux, *Dict. des Diffic.*)

« Il s'en faut *de beaucoup* que la somme y soit. » (Mêmes autorités.) « Le pays n'est pas peuplé à proportion de son étendue, il « s'en faut *de beaucoup*; mais tel qu'il est, il possède autant de « sujets qu'aucun état chrétien. » (VOLTAIRE, *Hist. de l'Empire de Russie*, ch. II.)

Mais si l'on avait à spécifier une *grande différence* entre deux personnes ou deux choses, il faudrait faire usage de *il s'en faut beaucoup* : « Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'en *faut beau-* « *coup*. » (L'Académie, au mot *beaucoup*.)—« Il s'en *faut beaucoup* « que l'un soit du mérite de l'autre. » (Même autorité, au mot *Falloir*.) — « L'auteur n'est pas l'ami du comte Lally, il s'en *faut* « *beaucoup*. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, ch. 34.) —« Il s'en « *faut beaucoup* qu'il fût si à plaindre que moi. » (RACINE, *Lettre à M. Levasseur*.) — « Il s'en *faut beaucoup* cependant que Don Garcie « soit une pièce indigne d'estime. » (M. AUGER, *Notice historiq. et Avis sur Don Garcie de Navarre*.) — « Il s'en *faut beaucoup* que « nos commerçants nous donnent l'idée de cette vertu dont nous « parlent nos missionnaires; on peut les consulter sur les brigan- « dages des mandarins. » (MONTESQUIEU, de l'*Esprit des Lois*, ch. XXI.) — « Il s'en *fallait beaucoup*, avant Pierre le Grand, que « la Russie fût aussi puissante. » — (VOLTAIRE, *Hist. de l'Emp. de Russie sous Pierre le Grand*.)

Voyez, page 843, l'emploi analogue du mot *guère*. Nous dirons plus loin dans quel cas il faut employer *ne* après *il s'en faut*.

CI, LA.

L'adverbe de lieu *ci*, qui est l'abréviation de *ici*, sert à désigner l'endroit où est celui qui parle, ou du moins un lieu qui est proche de lui, ou bien encore une chose présente; il se met toujours à la suite d'un nom : *Ce temps*-CI. (L'Académie.) — « *Cette vie*-CI *n'est* « *qu'un songe*. » (VOLTAIRE.)

De cet exemple-*ci* ressouvenez-vous bien,
Et, quand vous verriez tout, ne croyez jamais rien.

(Molière, *Sganarelle*, sc. dernière.)

Certaine fille un peu trop fière
Prétendait trouver un mari
Jeune, bien fait et beau, d'agréable manière,
Point froid et point jaloux : notez ces deux points-*ci*.

(La Fontaine, *la Fille*, f. 129.)

Joint à des adjectifs ou à des adverbes, *ci* les précède ordinairement. — *Les témoins* CI-*présents.* — CI-*devant.* — CI-*après.*

Dans les épitaphes seulement, *ci* commence la phrase : CI-*gît,* etc. (L'Académie.)

Dans les livres de commerce, etc., il se met à la suite de l'article d'un compte pour marquer qu'on exprime en chiffres la somme qui est portée en toutes lettres.

Beaucoup de personnes font la faute de dire : *Cet homme* ICI, *ce moment* ICI; et du temps de Vaugelas, tout Paris disait: *cet homme*-CI, *ce temps*-CI ; mais la plus grande partie de la cour disait : *cet homme* ICI, *ce temps* ICI, et Vaugelas lui-même était pour cette façon de parler. Aujourd'hui il n'y a plus de choix: la première est la seule bonne, l'autre n'est que dans la bouche du peuple.

(M. Auger, Comment. sur *l'Étourdi*, page 57, note 3. — Les *Décisions de l'Académie*, page 169. — Ses *Observations*, page 362. — *Opuscules sur la langue française*, page 236. — Le P. Bouhours, page 593 de ses *Rem.* — Et les Grammairiens modernes.)

Ci s'oppose quelquefois à l'adverbe *là*, qui alors se joint à un substantif pour faire voir que la chose dont on parle est éloignée : *Cet homme*-CI, *cet homme*-LA.

Ci marque l'objet le plus proche; *là* marque l'objet le plus éloigné.

(Restaut, page 117, et le *Diction. de l'Acad.*)

Page 843, nous parlerons de l'adverbe *ici* et de l'adverbe *là*.

COMBIEN, QUE.

Combien, qui est un adverbe de quantité, ne peut pas modifier un mot précédé d'un des adverbes *bien*, *très*, *fort*, *extrêmement*; et ce serait mal s'exprimer que de dire, par exemple : « *Combien* les grands « sont *extrêmement* malheureux d'être presque toujours trompés! » *Extrêmement* est de trop.

Que, mis pour *combien*, est assujetti à la même règle; ainsi Crébillon a fait une faute lorsqu'il a dit :

> Hélas! après les pleurs que j'ai versés pour vous,
> *Que* cet heureux instant me doit être *bien doux!*
>
> (*Électre*, acte III, sc. 5.)

Il fallait : « *Que* cet heureux instant doit m'être doux! »

(Rem. gramm. et littér. de M. d'Arcq sur *l'Électre* de Crébillon.)

Combien, comme adverbe de quantité, prend ordinairement la préposition *de* ; *combien de gens*, *combien de fois*. Cependant on l'emploie aussi absolument, par ellipse, quand le substantif sous-entendu peut aisément se suppléer : « *Combien* « avez-vous mis pour faire ce trajet? » (Académie.) — « *Combien* vaut cela? »

c'est-à-dire, combien *de temps*, combien *d'argent*. Mais cet adverbe signifie aussi *à quel point*, et dans ce cas il doit tomber directement sur le verbe : « Combien il « m'est pénible de vous parler ainsi ! » (Académie.) Cependant on trouve dans Racine, *Esther*, II, 1 :

> Tu sais *combien terrible* en ses soudains transports,
> De nos desseins souvent il rompt tous les ressorts.

Ici l'adverbe paraît se rapporter plus directement à l'adjectif. Cette construction, quoique peu commune, ne nous paraît point irrégulière. A. L.

COMMENT, COMME.

Comment s'emploie pour signifier de quelle sorte, de quelle manière : « Voulez-vous savoir *comment* il faut donner? mettez-vous à « la place de celui qui reçoit. » (Madame DE PUYSIEUX.)

> Et je sais que de moi tu médis l'an passé.
> — *Comment* l'aurais-je fait si je n'étais pas né ?
> (La Fontaine, fab. 10.)

> *Comment* se sont-ils vus ? depuis quand ? dans quels lieux ?
> (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

Il s'emploie encore par exclamation et pour marquer l'étonnement où l'on est de quelque chose, et alors il signifie *est-il possible ?* « Comment ! vous voilà ? » (Académie.)

Il se dit aussi dans la signification de *pourquoi*, *d'où vient que ?* « Dites-moi *comment* il arrive, qu'étant si soigneux de l'estime des « autres, on le soit si peu de sa propre estime. » (MARMONTEL.)

On peut quelquefois se servir de *comme* dans l'acception qui est particulière à *comment*, c'est-à-dire, pour signifier *de quelle manière :* « Je ne vous dirai pas *comme* la ville fut emportée d'assaut. » — « Voici *comme* l'affaire se passa. » (Le Diction. de l'Académie.)

> Un cœur né pour servir sait mal *comme* on commande.
> (Corneille, *Pompée*, acte IV, sc. 2.)

« Vous voyez *comme* les empires se succèdent les uns aux autres. » (BOSSUET, *Discours sur l'Hist. universelle.*)

> Dans la France un Martel, en Espagne un Pélage,
> Le grand Léon dans Rome, armé d'un saint courage,
> Nous ont assez appris *comme* on peut la dompter.
> (Voltaire, *Tancrède*, acte I, sc. 1.)

> Je ne sais point encor *comme* on manque de foi.
> (Le même, *OEdipe*, acte III, sc. 2.)

(L'Académie. — Trévoux. — Wailly, page 889 ; — et Th. Corneille, *sur la* 297ᵉ *Rem. de Vaugelas.*)

Cependant on doit être très réservé sur cet emploi de *comme* au lieu de *comment*, parce que souvent cela ferait une équivoque ; par exemple, quand on dit : *Voyez comment il travaille*, cela tombe sur la manière dont il travaille ; et si l'on dit en raillant : « Voyez comme « il travaille, » cela tombe sur la personne, et fait entendre que celui qui doit travailler ne travaille point, ou qu'il ne travaille pas comme il faut. (TRÉVOUX.)

Ensuite, *comme* au lieu de *comment* ne vaut rien dans le sens interrogatif ; Malherbe cependant a dit : « Comme y fournirez-vous ? » — Et Corneille : « Albin, comme est-il mort ? » mais aucun d'eux n'est à imiter. (WAILLY, page 381.)

Voyez aux Conjonctions les différentes significations de *comme*.

DAVANTAGE, PLUS.

Davantage était autrefois suivi de *que* ; plusieurs bons auteurs, tels que Saint-Evremont, les deux Racine, Montesquieu, Pascal et d'Alembert l'ont employé avec cette conjonction ; mais aujourd'hui c'est un adverbe et rien de plus ; en faire usage autrement, c'est, comme dit Dangeau (page 230), faire un solécisme des plus barbares quoique des plus communs. (LEMARE, page 1057 de sa *Grammaire*, le croit aussi.)

Andry de Boisregard, Girard, Domergue, Demandre, Fabre et Levizac ont émis une semblable opinion. Voici leurs motifs : *plus* est un mot comparatif après lequel vient naturellement un *que*, qui amène le second terme, ou le terme conséquent du rapport énoncé dans la phrase comparative ; *davantage* est un adverbe après lequel on ne doit jamais mettre un *que* ni un *de*, parce que le second terme est énoncé auparavant.

On dira donc : « La langue paraît s'altérer tous les jours, mais le « style se corrompt bien *davantage*. » (VOLTAIRE.) — « Il est atta- « ché à la nature qu'à mesure que nous sommes heureux nous vou- « lons l'être *davantage*. » (MONTESQUIEU, *Arsace et Isménie*.)

> Dans les champs de l'honneur il nous faut du courage ;
> Mais je vois qu'en ces lieux il en faut *davantage*.
> Tel marche à l'ennemi sans être épouvanté
> Qui n'ose dans les cours dire la vérité.
>
> (M. Raynouard, *les Templiers*, acte I, sc. 5.)

Ainsi il y a une faute dans les passages suivants :

> Ceux qui te veulent mal sont ceux que tu conserves ;

Tu vas à qui te fuit, et toujours te réserves
A souffrir en vivant *davantage* d'ennuis. (Malherbe.)

« Il n'y a rien assurément qui chatouille *davantage* que les ap-
« plaudissements; mais cet encens ne fait pas vivre. » (MOLIÈRE, le *Bourgeois gentilhomme*, acte I, sc. 1.)

L'Académie dit que *davantage* s'emploie toujours absolument : c'est aujourd'hui la règle généralement reconnue. Mais les auteurs de la *Grammaire nationale* font ici une chicane : « Presque tous les Grammairiens, disent-ils, possédés de la ridi-
« cule manie de prescrire sur tous les cas des règles absolues, ont répété, comme à
« l'envi, après Girault-Duvivier, que *davantage* ne devait jamais avoir un *de* ou
« un *que* à sa suite. » Et pour prouver que cette règle est fausse, ils citent les phrases suivantes : « Celui-ci me venge *davantage des* sottises d'autrui. » (Champfort.) — « On remarquera *davantage qu'elle* suppose, etc. » (Mirabeau.) Il est bien évident que la construction amène *me venge des sottises, on remarquera que* ; le mot *davantage* reste donc isolé ; les mots *de* ou *que* n'en dépendent nullement ; et si le hasard les place à la suite, cela ne prouve rien contre la règle. Nous trouvons dans la même Grammaire une assertion plus erronée encore ; on y prétend que « *davan-*
« *tage* peut être précédé de *en*, qui alors en est le vrai complément. » Et pour preuve, on rapporte les vers de M. Raynouard, cités plus haut. Mais c'est se tromper étrangement et faire un solécisme complet que d'analyser ainsi la phrase, *il faut davantage de courage*. Le vrai sens est sans contredit, *il faut du courage encore bien davantage*. Ainsi rien de tout cela ne contredit la règle. A. L.

C'est encore mal employer *davantage* que de l'employer pour *le plus*; ainsi au lieu de : « De toutes les fleurs d'un parterre la rose est celle qui me plaît *davantage* ; » il faut dire : *est celle qui me plaît* LE PLUS.

(Wailly, page 262. — Fabre, page 260. — Sicard, page 260, t. II. — Lévizac, page 203, t. II. — Le *Dict. crit.* de Féraud, et M. Lemare, page 1058 de son *Cours de langue française*.)

— Il nous semble que cette dernière décision est bien rigoureuse ; car enfin le mot *davantage*, désignant toujours un rapport de supériorité et un rapport absolu, signifie *plus que tel autre*, ou *plus que les autres*. L'Académie cite comme exemple cette phrase : « Cela me plaît *davantage*, » c'est-à-dire, cela me plaît *plus que tout le reste*, ou *le plus*. Or, dans la phrase critiquée, le rapport nous semble parfaitement établi, *de toutes les fleurs, la rose... me plaît davantage*, c'est-à-dire, *plus que toutes les autres*. Nous croyons cette façon de parler régulière, et nos bons écrivains l'ont quelquefois employée. A. L.

DESSUS, DESSOUS, DEDANS, DEHORS.

Nous avons parlé de ces quatre adverbes au chapitre des prépositions, page 797.

ENVIRON.

Cet adverbe signifie *à peu près*, *un peu plus*, *un peu moins*. — « Combien y a-t-il dans ce sac? Il y a *environ* trois cents francs; « quatre cents francs ou *environ*. » (L'Académie.)

Environ de n'est pas français; on dit : « Il était *environ deux* « heures, » et non pas *environ de deux heures*.

(Ménage, 269e chap. — Et Féraud, *Dict. crit.*)

Il y en a qui disent : « La perte a été d'environ cinq *ou* six cents « hommes; » c'est dire deux fois la même chose. *Cinq* OU *six cents hommes* font un nombre incertain qui ne souffre pas qu'on y ajoute l'expression *environ*, marquant également quelque chose d'incertain. Pour s'exprimer correctement il faut dire : « La perte a « été *de cinq ou six* cents hommes ; » ou bien, « la perte a été *d'en-* « *viron six cents* hommes ; » ou encore, « d'environ cinq *à* six cents « hommes, » et non pas, *d'environ cinq* OU *six cents hommes*. (TH. CORNEILLE, sur la 284e *Remarque de Vaugelas*.)

GUÈRE.

Guère vient du latin *gerere*; d'où *agger*, tas, monceau. *Guère* réveille donc l'idée de *beaucoup*; mais comme cet adverbe ne s'emploie jamais sans être précédé de la négative, alors ainsi employé, il signifie *pas beaucoup*, *presque*, *presque point* : « Il n'y a *guère* de « gens tout à fait désintéressés. » (L'Académie.) — « On ne trouve « *guère* d'ingrats tant que l'on est en état de faire du bien. » (LA ROCHEFOUCAULD, *pensée* 313.) — « L'émulation et la jalousie ne se « rencontrent *guère* que dans les personnes du même art, de même « talent et de même condition. » (LA BRUYÈRE, II.)

(M. Lemare, page 1060 de son *Cours de langue française*.)

L'étymologie de cet adverbe nous paraît quelque peu hasardée, d'autant plus que le mot français, loin de signifier *beaucoup*, porte au contraire en lui-même le sens de *pas beaucoup*, et la négative est complétée par *ne*, comme pour les adverbes *nullement*, *aucunement*, *jamais*, *rien*. A. L.

Il ne faut jamais dire *de guère*. « Il ne s'en est *de guère* fallu » ne vaut rien; dites : « Il ne s'en est *guère* fallu; » excepté quand cet adverbe dénote une quantité comparée avec une autre; alors le *de* convient : ainsi si l'on mesure deux choses, et que l'une ne soit pas beaucoup plus grande que l'autre, on dit fort bien qu'*elle ne la passe de guère*.

(Vaugelas, 284e *Rem.* — Et Th. Corneille, *sur cette Rem.*)

L'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1798, ne paraît pas approuver entièrement cette opinion, puisqu'elle fait observer que l'on dit quelquefois familièrement : *Il ne s'en faut* DE GUÈRE, pour dire, *il ne s'en faut* GUÈRE ; cependant, s'il nous est permis d'énoncer notre sentiment après cette imposante autorité, nous ferons remarquer que l'Académie étant d'avis, au mot *beaucoup*, que l'on doit dire quand il s'agit simplement d'une différence sans comparaison : « Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'*en faut beaucoup* ; » et que quand il s'agit d'exprimer que dans deux choses comparées entre elles la quantité n'y est pas, on doit dire : « Vous croyez m'avoir tout rendu, il s'*en faut de beaucoup* ; » nous pensons, disons-nous, que par une conséquence de ce principe, on doit être autorisé à dire : « Il ne s'en faut *guère* qu'il ne soit aussi avancé que son frère ; » et : « Il ne s'en faut *de guère* que ce vase ne soit plein. »

L'Académie, en 1835, semble adopter pleinement cette conclusion, puisqu'elle ne donne que ce dernier exemple pour l'expression *de guère*. En effet, le principe émis ici paraît extrêmement juste. Voyez ce qui a été dit au mot *beaucoup*, p. 836. A.L.

Les poëtes écrivent *guère* ou *guères* selon le besoin de la mesure ou de la rime.

Ici, Là.

Ici est le lieu même où est la personne qui parle. *Là* est un lieu différent : le premier marque et spécifie l'endroit, le second est plus vague ; il a besoin pour être entendu d'être accompagné de quelque signe de l'œil ou de la main, ou encore d'avoir été déterminé auparavant dans le discours. On dit : *Venez* ICI, *venez* LA ; l'un est près, l'autre est éloigné. (Les *Synon.* de Beauzée, et le *Dict. crit.* de Féraud.)

. . . . . . Ici-bas nous sommes pour souffrir.
(Florian, *le Tourtereau*.)

Ici signifie en ce lieu-CI : « Je voudrais qu'il fût *ici*. » — « *Ici* com-« mence un tel traité. »

Ici très souvent est opposé à *là*, et il marque certains lieux que l'on désigne : « *Ici* il y a une forêt, *là* il y a une montagne. »

Voyez, page 838, ce que nous disons sur le mauvais emploi que l'on fait de l'adverbe *ici*.

Même.

Même est adverbe quand il est employé dans la signification d'*aussi*, *plus*, *encore*.

Voyez, page 420, volume Ier, ce que nous disons sur ce mot; nous sommes entrés dans assez de détails pour que nous puissions nous contenter d'y renvoyer.

MIEUX.

Cet adverbe signifie *parfaitement, d'une manière plus accomplie, d'une façon plus avantageuse :* « Il est à la cour *mieux* qu'homme du monde. » (L'Académie, Féraud et M. Laveaux.)

Avec *mieux*, suivi de deux infinitifs, on met *de* avant le second, quoique le premier ne soit pas précédé de cette préposition : « Il vaut *mieux* étouffer un bon mot qui est près de nous échapper, *que de* chagriner qui que ce soit. » (BOSSUET.) — « Il vaut mieux se taire « *que de* parler mal à propos. » — « Il vaut *mieux* s'accommoder *que de* « plaider. » (L'Académie.) — « Il vaut *mieux* prévenir le mal *que* « *d*'être réduit à le punir. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XIV.) — « Vous ne pouvez faire *mieux que de* vous attacher à sa fortune. » (TH. CORNEILLE.) — « J'aime *mieux* vous déplaire *que de* vous « tromper. » (Même autorité.)

(Th. Corneille, *sur la* 333e *Rem. de Vaugelas.* — L'Académie, page 453 de ses *Observations.* — Wailly et les Grammairiens modernes.)

Quelques auteurs, tels que La Motte, Montesquieu et Mirabeau ont supprimé le *de*; Marmontel, page 112 de sa Grammaire, est même d'avis qu'on ne fait pas une faute en l'omettant; cependant il croit (et nous sommes de cet avis) qu'il est mieux d'en faire usage, car, ajoute-t-il, ce n'est pas inutilement qu'il s'est glissé entre le *que* comparatif et le verbe : il indique une ellipse, et suppose confusément un mot sous-entendu, qui, dans la phrase analytique, le régirait; comme lorsqu'on dit : « J'aime *mieux* n'être plus *que de* vivre avili » (THOMAS, *Ode au Temps*), *de* fait entendre : « J'aime mieux le « malheur de n'être plus que la honte de vivre avili. »

MIEUX, PLUS.

Lorsqu'on veut élever un adjectif ou un adverbe au degré comparatif ou superlatif, et qu'on balance entre *plus* et *mieux*, sans trop savoir lequel doit être préféré, il faut considérer quelle est la nature du qualificatif. Si la qualité qu'il exprime est susceptible de plus grande quantité, d'extension, d'ampliation, on doit employer *plus*; mais si elle est seulement susceptible de perfection, si elle n'est pas de nature à admettre du plus ou du moins, mais un degré de bonté ou de qualité, il faut se servir de *mieux*

Ainsi l'on dit : « Cet homme est *mieux* fait que son frère, » parce que l'adjectif *fait* n'est susceptible que de bonté ou de qualité, que l'on ne peut être plus ou moins fait, que tout ce qui existe ne peut différer par le plus ou le moins d'existence actuelle, mais seulement par la manière d'exister, par la perfection de chacun des différents êtres. Au contraire on dit : « Cet homme est *plus* aimable que son frère, parce qu'il n'y a pas, à parler avec exactitude, une bonne et une mauvaise amabilité, mais qu'il peut y avoir plus d'amabilité dans un objet que dans un autre.

C'est ainsi que s'expriment Fabre, page 264 de sa *Grammaire*, et Demandre, dans son *Dictionnaire de l'Élocution*, à l'article *degrés de comparaison*.

Sicard, page 263, t. II, s'énonce avec autant de clarté et beaucoup plus brièvement. *Plus* et *mieux*, dit ce grammairien distingué, ne sont pas synonymes. Le premier ne s'emploie que quand il s'agit d'extension; et le second, quand il s'agit de perfection. Exemple : « L'abbé Prévôt a *plus* écrit que Fénelon; mais Fénelon a *mieux* « écrit que l'abbé Prévôt. » *Plus* dans la première phrase tombe sur le nombre des volumes, et *mieux* dans la seconde a pour objet la perfection du style.

Enfin l'Académie a sanctionné ces principes dans des termes non équivoques. Au mot *mieux* on lit : « On dit qu'une chose vaut *mieux* qu'une autre, pour dire qu'elle est meilleure; et qu'elle vaut *plus* qu'une autre, pour dire que le prix en est plus grand. »

Ne dites pas : « J'ai gagné *mieux* de cent francs. » — « Cette terre « vaut *mieux* de cent mille francs; » mais dites, comme les gens qui parlent purement : « J'ai gagné *plus* de cent francs. » — « Cette « terre vaut *plus* de cent mille francs. »

(Fabre, page 265. — Et le *Dict. crit.* de Féraud.)

Dans un instant nous ferons des observations plus étendues sur l'adverbe *plus*.

JAMAIS.

Quelquefois avec *jamais* les noms appellatifs s'emploient sans article : « Jamais *homme* n'a eu plus de succès avec aussi peu de mé« rite. » Mais dans ce cas ce nom appellatif doit s'employer au singulier, parce que *jamais* avec la négation est une expression exclusive, qui alors n'a pas besoin de pluriel.

Rousseau fournit un exemple contraire : *jamais* MORTELS *n'ont joui*, etc.; il fallait : *jamais* MORTEL *n'a joui*. (Le *Dict. crit.* de Féraud.)

Voyez dans cette même page l'emploi de *jamais* avec ou sans négative.

De l'usage de la négative NE, PAS, POINT, *et autres mots divers, appelés négatifs.*

La négation s'exprime en français ou par *ne* ou *non* tout seul, ou par *ne* ou *non*, accompagné de *pas* ou de *point.*

D'autres y joignent les adverbes négatifs de comparaison, comme : *tant, autant, aussi, plus, moins, mieux, pis, autrement,* etc. ; les adjectifs négatifs de comparaison : *meilleur, pire, moindre, autre,* etc. ; les adverbes négatifs absolus : *rien, jamais, nullement, rarement, sinon, si ce n'est,* etc. ; les conjonctions négatives : *à moins que, de crainte que, de peur que, ni,* etc. ; les pronoms négatifs indéfinis : *aucun, nul, personne, pas un, qui que ce soit,* etc. ; enfin les prépositions négatives, comme : *sans, avant que,* etc.

Mais tous ces mots divers, appelés improprement négatifs, ne portent ce nom qu'à raison de la négative *ne* dont ils sont presque toujours accompagnés, tels que : *Plus, moins, pis, autrement :* « Cela « est *plus* ou *moins* grand ; *pis* ou *autrement* que vous *ne* dites. » (L'Académie. — FÉRAUD. — WAILLY, page 292. — Et M. LAVEAUX.)

JAMAIS : « *Jamais* la fortune n'a placé un homme si haut qu'il « *n*'eût besoin d'un ami. » (SÉNÈQUE.)

> *Jamais* un souverain *ne* doit compte à personne
> Des dignités qu'il fait et des grandeurs qu'il donne.
> (Corneille, *Don Sanche*, acte III, sc. 4.)
>
> De ses remords secrets, triste et lente victime,
> *Jamais* un criminel *ne* s'absout de son crime (414).
> (L. Racine, *la Religion*, ch. I.)

RIEN : « *Rien n*'est plus commun que la mort, et *rien n*'est si rare

---

(414) JAMAIS : *Vertus* JAMAIS *démenties.* (Le président Hénault.) —*Une règle sacrée et* JAMAIS *violée.* (Linguet.) Pour la régularité de la phrase, il faut ajouter *ne* et le verbe *être* : *Qui* NE SONT JAMAIS *démenties.* — *Qui* N'A JAMAIS ÉTÉ *violée.*

Cependant *jamais* se dit quelquefois sans négative : «C'est ce qu'on peut *jamais* « dire de plus fort, de mieux ; » — « La puissance des Normands était une puissance « exterminatrice s'il en fut *jamais* » (L'Académie) ; parce que dans ces phrases l'idée est affirmative ; la première signifie : «On ne pourra jamais rien dire de mieux ;» et la seconde : « Il y a eu plus d'une puissance exterminatrice, et celle des Nor« mands était de ce nombre. » (Féraud et M. Laveaux.)

« que de n'en être pas surpris (415). » (NICOLE, *Essais de morale*, livre I.)

> Hélas ! un fils n'a *rien* qui *ne* soit à son père.
>
> (Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 1.)

NULLEMENT : « Il *n*'est *nullement* instruit de cette affaire (416). » (L'Académie.)

A MOINS QUE : « *A moins que* vous *ne* lui parliez. » (L'Académie, édition de 1835.) (417) — « *A moins qu*'un homme *ne* soit un « monstre, la douceur d'une femme le ramène et triomphe de lui « tôt ou tard. » (J.-J. ROUSSEAU, *Émile*, liv. V.)

DE PEUR QUE : « Chez les Perses on marquait sur un registre les « services que chacun avait rendus, *de peur qu*'à la honte du prince « et au grand malheur de l'état ils *ne* demeurassent sans récom- « pense (418). » (BOSSUET, *Discours sur l'Histoire univ.*, IIIe part., page 435.)

> *De peur que* d'un coup d'œil cet auguste visage
> *Ne* fît trembler son bras, et glaçât son courage.
>
> (Voltaire, *la Henriade*, ch. II.)

---

(415) RIEN. Voyez aux *Remarques détachées*, lettre R, que *rien*, qui demande impérieusement la négative, peut cependant être employé sans la négative, lorsque l'idée que l'on veut exprimer est une idée affirmative.

(416). NULLEMENT. Nous ferons la même observation pour cette phrase de l'abbé Desfontaines : « Un savant, *nullement* versé dans les humanités latines et fran- « çaises, n'est qu'un pédant érudit. » *Nullement* ne peut modifier les participes et les adjectifs que par le moyen de la négative *ne* et du verbe *être*.

D'ailleurs *les humanités latines et françaises* n'est pas correct.

(417) A MOINS QUE. Corneille a dit dans *OEdipe* :

> *A moins que* pour régner le destin *les sépare*.

Dans *Agésilas* :

> *A moins que vous ayez* l'aveu de Lysander.

Et Molière (*le Dépit amoureux*, acte I, sc. 1) :

> *A moins que* la suivante *en fasse* autant pour moi.

C'est une licence qu'on ne doit pas imiter. En effet *à moins que* est une de ces expressions qui entraînent après elles le signe de la négative, encore plus par la force du sens que par la raison grammaticale. *A moins que je ne fasse* est pour *si je ne fais pas*.

(418) DE PEUR QUE. Du temps de Molière les poëtes ne se faisaient pas de scrupule de retrancher la négative. (M. Auger, page 20, note 1, t. I.)

> Et tu trembles *de peur qu*'on t'ôte ton galant.

Aujourd'hui ce serait une faute.

PAS UN : « Il n'y a *pas un* homme qui *n'*ait ses défauts; le meilleur « est celui qui en a le moins. » (*Pensées d'Horace,* liv. I, satire IV.)

Nul à Paris *ne* se tient dans sa sphère.
(Voltaire, *Conte des Anes et les Chevaux, Étrennes aux sots.*)

MEILLEUR, PIRE, MOINDRE : « Cela est *meilleur,* ou *pire,* ou *moin-* « *dre* que vous *ne* dites. » (L'Académie.)

AUCUN : « Il n'y a *aucun* de ses sujets qui *ne* craigne de le per- « dre (419). » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. VIII.)

PERSONNE : « Il n'y a *personne* qui *n'*entre tout neuf dans la vie; « et les sottises des pères sont perdues pour les enfants. » (FONTENELLE, *Dialogue de Socrate et de Montaigne.*) (420)

Quant à *sans, sinon, si ce n'est,* ce sont des mots composés de la négative *ne*. Voyez plus bas pages 854 et suivantes.

Les doutes qui peuvent s'élever à l'égard des mots négatifs ne regardent absolument que la négative *ne*, suivie d'un verbe et précédée d'un *que;* les autres mots appelés négatifs ne faisant naître aucune difficulté.

Afin donc de dissiper ces doutes, et pour établir les règles qu'on doit suivre, soit pour retrancher la négative, soit pour l'admettre, nous nous servirons de l'ouvrage de M. Collin d'Ambly sur les négations dans la langue française. Ce petit traité, fort de raisons et d'exemples d'un bon choix, et le plus complet que nous ayons lu sur ce sujet, sera la principale base de notre travail. L'Académie, Beauzée et l'auteur anonyme d'un *Traité des Négations* seront aussi nos guides. Nous consulterons également plusieurs autres ouvrages moins importants, mais dignes cependant de figurer à côté de ceux que nous venons de citer.

Nous commencerons par examiner quand il faut faire usage de la négative *ne* après *que* dans les phrases comparatives; et pour pro-

---

(419) AUCUN. Dans les phrases interrogatives ou de doute, on peut retrancher *ne*, parce que le doute et l'interrogation font le même effet que la négation. Voyez plus bas si, précédé ou suivi de *ne, aucun* demande la suppression de *pas* ou de *point*.

(420) PERSONNE. Dans ce sens, c'est-à-dire, dans le sens de *nul, aucun, qui que ce soit,* ce pronom négatif ne doit s'employer qu'avec des verbes accompagnés d'une négative ou d'une expression exclusive comme *sans*.

Pour le cas où *personne* peut s'employer sans négation, voyez page 407.

Et à la fin de cet article, voyez une observation sur l'emploi de *point* sans la négative.

céder à cet examen avec ordre, nous distinguerons avec Beauzée deux sortes de comparatifs, l'un d'égalité, qui se marque par *tant*, *autant*, *aussi*, *si*; l'autre d'inégalité, qui se marque par *autre*, *autrement*, *plus*, *moins*, ou par d'autres termes équivalents, comme *mieux*, *meilleur*, *pis*, *pire* (421).

1° Dans les comparatifs d'égalité le *que* n'est jamais suivi de *ne* : « Je n'ai pas *tant* de crédit *que* vous l'imaginez. » (BEAUZÉE.) — « La plus heureuse vie n'a pas *autant* de plaisirs *qu*'elle a de pei- « nes. » (MARMONTEL.) — « La vérité ne fait pas *tant* de bien dans « le monde *que* ses apparences y font de mal. » (LA ROCHEFOUCAULD, 64e pensée.) — « Il vit *aussi* magnifiquement *qu*'il se peut. » (L'Académie.)

2° Dans les comparatifs d'inégalité marqués par *plus* ou par *moins*, explicitement ou implicitement, ou bien par *autre* ou *autrement*, ou autres termes équivalents, la proposition subordonnée prend toujours *ne* quand la proposition principale n'est ni négative ni interrogative : « C'est *autre* chose *que* je *ne* pensais. » — « Il est fait tout « *autrement que* vous *ne* croyez. » (L'Académie.) — « Te voilà immor- « tel, mais *autrement que* tu *ne* l'avais prétendu » (FÉNELON, dial. *d'Alexandre et de Clitus*); et personne ne se permettrait de dire, comme La Bruyère (*Caractères ou Mœurs de ce siècle*, chap. 2) : « Un « glorieux est incapable de s'imaginer que les grands dont il est vu « pensent *autrement* de sa personne *qu*'il fait lui-même. » (BEAUZÉE, *Encyclopédie méth.*, au mot *Négation*.)

. . . . . Acomat, c'est assez,
Je me plains de mon sort *moins* que vous *ne* pensez.
(Racine, *Bajazet*, acte II, sc. 3.)

« Vous écrivez *mieux* que vous *ne* parlez. » — « Il est *moins* « riche, *plus* riche qu'on *ne* croit. » (L'Académie, au mot *ne*.) — « Il chante *mieux*, beaucoup *mieux* qu'il *ne* faisait. » — « Il a été « *mieux* reçu qu'il *ne* croyait. » (L'Académie, au mot *mieux*.) — « Les sciences et les arts ayant été *plus* cultivés et *plus* répandus « depuis un siècle qu'ils *ne* l'étaient auparavant, etc. » (Même autorité.)

---

(421) Beauzée distingue deux comparatifs, l'un d'égalité, l'autre d'inégalité ; et nous (page 246), nous en avons distingué trois ; savoir : un rapport d'égalité, un rapport de supériorité et un rapport d'infériorité ; ainsi Beauzée réunit le rapport de supériorité et celui d'infériorité en un seul rapport d'inégalité, ce qui est absolument indifférent pour la question dont nous allons traiter.

Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'abhorre encor *plus* que tu *ne* me détestes.
(Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 5.)

« Depuis l'invention de la poudre, les batailles sont beaucoup *moins* « sanglantes qu'elles *ne* l'étaient, parce qu'il n'y a presque plus de « mêlée. » (MONTESQUIEU, *Lettres Persanes*, lettre 106.) — « L'homme se fait *plus* de maux à lui-même que *ne* lui en fait la « nature. » (MARMONTEL.) — « L'avarice, l'ambition, l'envie et la « colère sont des plaies *plus* grandes et *plus* dangereuses dans les « âmes que les abcès et les ulcères *ne* le sont dans le corps. » (FÉNELON.) — « La poésie est *plus* naturelle à tous les hommes qu'on « *ne* le pense. » (SAINT-LAMBERT, Discours préliminaire de son *Poëme des Saisons.*)

Mais si la proposition principale est négative, Beauzée dit qu'il trouve constamment le *ne* supprimé après le *que*; exemples : « Cette « guerre *ne* fut pas *moins* heureuse qu'*elle était* juste. » (L'Académie.) — « On *n*'est pas *plus* maître de toujours aimer qu'*on l'a été* « de ne pas aimer. » (LA BRUYÈRE.) — « La Hire disait à Char- « les VII : Je pense, sire, qu'on *ne* peut perdre un royaume *plus* « gaîment que *vous le faites.* » (BUSSY-RABUTIN.) — « Elle *n*'a pu « être pendant sa vie *plus* qu'*elle était;* elle *ne* peut être après sa « mort *moins* qu'*elle est.* » (BOUHOURS, qui en pareil cas ne construit jamais autrement.) — « Les rochers de Thrace et de Thessalie *ne* « sont pas *plus* sourds, *plus* insensibles aux plaintes des amants « désespérés que Télémaque l'*était* à ces offres. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XXI.) — « *Ne* croyez pas que la reine aime *plus* M. de « Guise qu'*elle hait* MM. de Condé. » (Le président HÉNAULT, *François II.*) — « Assurez-vous qu'on *ne* peut pas vous aimer *plus* ten- « drement que *je le fais.* » (J. RACINE, *Lettre à son Fils.*)

. . . . De ton retour (*de la paix*) le laboureur charmé
Ne craint *plus* désormais qu'une main étrangère
Moissonne avant le temps le champ qu'il a semé.
(J. Racine, *Idylle sur la Paix.*)
(Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *Négation.*)

C'est encore la même construction, si la proposition principale est interrogative ou dubitative, et employée sans négation : « Puis- « je *mieux* servir un maître que *j'ai servi* don Garcie? (Le roman de *Zaïde.*) — « Je ne sais si en prose on peut subtiliser *plus* qu'*il* « *fait.* » (BOUHOURS.) — « Croyez-vous qu'un homme puisse être

« *plus* heureux que *vous l'êtes.* » (J.-J. ROUSSEAU, *Émile.*)— « Puis-
« je être *plus* malheureux que *je le suis.* (L'Académie.)
(Même autorité.)

L'interrogation ou le doute, dans de pareils exemples, indique formellement la négation et en est l'équivalent. En effet, la proposition principale deviendrait en style simple : « Je *ne* puis mieux servir un maître que j'ai servi don Garcie ; » ou, en renversant les deux membres : « J'ai mieux servi don Garcie que je *ne* puis servir « aucun maître. »

Si le verbe principal du premier membre était accompagné de *ne pas,* ou *ne point,* ce premier membre indiquerait formellement l'affirmation ; il en serait alors l'équivalent, et exigerait *ne* après *que* dans le second membre : « *Ne* peut-on *pas mieux* servir un maître « que vous n'avez servi don Garcie? » (Même autorité.)

Enfin, si le tour interrogatif se trouve dans une comparaison d'égalité sous la forme négative, il faut faire usage de *ne* dans le second membre : « L'existence de Scipion sera-t-elle plus douteuse « dans dix siècles qu'elle *ne* l'est aujourd'hui? » Et en parlant d'un homme habituellement malade on dira : « Est-il *mieux* portant à la « ville qu'il *ne* l'était à la campagne? (M. Collin d'Ambly, page 60.)

La syntaxe, par rapport à *ne* après *que* dans les phrases comparatives, paraît donc pouvoir se réduire à trois règles justifiées non seulement par l'usage, mais par le raisonnement.

PREMIÈRE RÈGLE. — Dans les comparatifs d'égalité, le *que* qui réunit les deux membres de la comparaison n'est jamais suivi de *ne.*

C'est parce que le second membre énonce affirmativement le terme auquel on compare le premier pour affirmer ou pour nier l'égalité du premier avec le second, en rendant simplement le premier positif ou négatif ; c'est le procédé le plus simple et le plus naturel : « *Je* « *fis* ou *je ne fis* pas *autant* de réponses victorieuses qu'on me fit « d'objections ; » c'est-à-dire, on me fit des objections, et c'est le terme auquel je compare mes réponses victorieuses : *J'en fis* ou *je n'en fis pas* un nombre égal. (Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *négation.*)

DEUXIÈME RÈGLE. — Dans les comparatifs d'inégalité, caractérisés par *plus* ou par *moins* explicitement ou implicitement énoncé, soit par *autre, autrement*, soit par d'autres termes équivalents, si la proposition principale est affirmative, la proposition incidente doit prendre *ne* : « Il est *plus* riche qu'il *ne* l'était. » — « Vous écrivez « *mieux* que vous *ne* parlez. » (BEAUZÉE.)

On se voit d'un *autre* œil qu'on *ne* voit son prochain.
(La Fontaine, *la Besace.*)

« Il est fait *autrement* que vous *ne* croyez. » (L'Académie.)

Je vous entends ici *mieux* que vous *ne* pensez.
(Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 4.)

« Les pauvres sont *moins* souvent malades faute de nourriture, « que les riches *ne* le sont pour en prendre trop. » (FÉNELON.)

Si dans toutes ces phrases la négative est employée dans la proposition subordonnée, c'est pour faire sentir la différence qu'il y a entre ce qui est exprimé dans la première proposition, et ce qui est exprimé dans la seconde. « Il est plus riche qu'il *ne* l'était, » exprime que la richesse qu'il possède présentement n'est pas égale à celle qu'il possédait autrefois; il possède *plus*, et il n'avait pas ce *plus* : pour faire sentir cette différence, il faut donc employer la négation dans la proposition subordonnée. Si on la supprimait, on n'exprimerait pas cette différence, qui est cependant essentielle, puisqu'elle est dans la pensée. Mais on ne complète pas la négation, parce qu'on ne nie pas l'existence de la richesse, on nie seulement l'existence d'une richesse plus grande. Le sens négatif ne se porte pas uniquement sur *il est riche*, mais sur *il est plus riche*. (M. COLLIN D'AMBLY, page 63.)

TROISIÈME RÈGLE. — Dans les mêmes comparatifs d'inégalité, si la proposition principale est négative, la proposition subordonnée ne prend point *ne* : « Il *n*'est pas *plus* riche qu'*il était.* » — « Vous « *n*'écrivez pas *mieux* que vous *parlez.* » — « Vous ne pensez pas « *autrement* que *vous dites.* » (BEAUZÉE.)

Les motifs qui servent à justifier la seconde règle sont les mêmes pour cette troisième règle; et, en effet, dans les comparaisons d'inégalité il y a toujours une proposition négative; de telle façon que si la proposition principale est affirmative, la proposition subordonnée doit être négative; et si la proposition principale est négative, la proposition subordonnée doit être affirmative; car, au moyen d'une simple conversion, on peut toujours ramener la phrase dont le premier membre est négatif à la forme simple, et pour cela il suffit de mettre le second membre à la place du premier. Deux ou trois exemples vont le prouver.

Cette phrase : « Personne *ne* peut être *plus* persuadé que *je le* « *suis* » (BOUHOURS), se convertit en : « Je suis plus persuadé que « personne *ne* peut l'être. »

Celle-ci : « Les rochers de Thessalie *ne* sont pas *plus* sourds ni « *plus* insensibles aux plaintes des amants désespérés que Télémaque « que *l'était* à toutes ces offres » (FÉNELON), se convertit en cette « phrase : « Télémaque était plus insensible à toutes ces offres que « les rochers *ne* le sont, » etc.

Enfin cette autre : « On *n*'en peut pas user *mieux* que *je fais* » (MOLIÈRE); c'est comme si l'on disait : « Je pense que j'en use « mieux qu'on *n*'en peut user. » (M. Collin d'Ambly, page 55.)

Au reste, ces deux règles ne sont vraies que quand on veut réellement faire entendre l'inégalité dans la comparaison; car il est des cas où l'on prend le même tour pour marquer l'égalité réelle, au moyen d'une proposition négative qui nie l'inégalité. « Pierre n'est pas moins riche que Paul, » est un tour que l'on prend quelquefois pour faire entendre que l'un est aussi riche que l'autre. Cependant l'inégalité pouvant être en plus ou en moins, la négation simple de l'une n'emporte pas la négation de l'autre, et conséquemment il peut rester du doute parce qu'il y a équivoque; mais on peut, en prenant le même tour, et selon le sens qu'on voudra donner à la phrase, éviter cette équivoque au moyen de *ne* mis ou supprimé après le *que*. Ainsi, pour exprimer qu'on est persuadé, et que personne ne peut l'être davantage, on dira : « On ne peut être plus persuadé « que je le suis ;» et, pour dire qu'on n'est point persuadé, et que personne ne peut l'être davantage, on dira : « On ne peut être plus persuadé que je *ne* le suis. » (BEAUZÉE, *Encycl. méth.*)

Cette manière de s'exprimer se trouve au surplus justifiée par l'exemple suivant : « L'existence de Scipion *ne* sera pas plus dou- « teuse dans dix siècles qu'elle *ne* l'est aujourd'hui. » D'Alembert veut dire par là que l'existence de Scipion n'est pas douteuse aujourd'hui, et qu'elle ne le sera pas dans dix siècles. La comparaison, mise sous la forme d'une comparaison d'inégalité, est une comparaison d'égalité, de certitude; car l'existence de Scipion sera aussi certaine dans dix siècles qu'elle l'est aujourd'hui.

Si cette observation est aussi fondée qu'elle le paraît, il y a une faute dans les deux phrases suivantes : « L'animal que l'on appelle « cujuacu-apara *ne* diffère *pas plus* de notre chevreuil que le cerf du Canada *diffère* de notre cerf. » (BUFFON.) (Beauzée, *Encycl. méth.*)

En effet, on voit ici une comparaison d'égalité, mise sous la forme d'une comparaison d'inégalité. L'animal diffère de notre chevreuil autant que le cerf du Canada diffère de notre cerf. Buffon ne veut pas faire entendre *que le cerf du Canada* diffère de notre cerf, comme

le *cujuacu-apara* diffère de notre chevreuil. Au contraire, il veut dire qu'il n'y a pas plus de différence entre les deux cerfs qu'entre le chevreuil et le cujuacu-apara. Ainsi il devait dire : *que le cerf du Canada* NE *diffère.*

« Cependant vous m'aviez fait une réponse, et on *ne* peut avoir été *mieux* perdue qu'elle *ne* l'a été. » (MADAME DE SÉVIGNÉ.)

Il faut supprimer le *ne* du second membre de la phrase, parce que madame de Sévigné fait entendre que la réponse a été perdue *mieux* qu'aucune autre *ne* l'a été. » (M. COLLIN D'AMBLY, page 58.)

Voyons présentement quels sont les mots avec lesquels on doit employer *ne.*

A MOINS QUE, SANS QUE.

Ces deux expressions conjonctives lient une proposition subordonnée sous un rapport négatif. *A moins que* est toujours suivi de *ne,* et *sans que* n'en a pas besoin.

> Un lièvre en son gîte songeait;
> Car que faire en un gîte, *à moins que* l'on *ne* songe?
> (La Fontaine, *le Lièvre et les Grenouilles.*)

> *A moins que* votre cœur, animé d'un beau zèle,
> De vos nouveaux amis *n'*embrasse la querelle.
> (Racine, *Alexandre le Grand,* acte II, sc. 2.)

> *A moins que* ses parents *n'*approuvent son dessein.
> (Destouches, *le Glorieux,* acte I, sc. 9.)

« Vous ne serez jamais payé, *à moins que* vous *ne* le fassiez mettre en prison. » (TRÉVOUX.) — « Je ne sors pas, *à moins qu'*il *ne* fasse beau. » (BEAUZÉE.) — « Il n'en fera rien, *à moins que* vous *ne* lui parliez. » (L'Académie.)

Quelques poëtes cependant retranchent la négative quand elle les embarrasse; on en trouve des exemples dans Corneille et dans Molière.

L'Académie elle-même (dans son *Dictionnaire,* édition de 1762) met deux phrases, dont l'une a la négative, et l'autre ne l'a pas : mais dans l'édition de 1798, et dans celle de 1835, la phrase employée sans négative ne se trouve pas, et l'usage paraît s'être décidé contre cette suppression. (Voyez page 847.)

Les auteurs de la *Grammaire nationale* citent une phrase de Voltaire où la négative se trouve supprimée, et où elle doit l'être : « C'est une règle assez générale qu'un vers héroïque ne doit guère finir par un adverbe, *à moins* que cet adverbe *se fasse* à peine remarquer comme adverbe. » Il est certain que les mots *à peine*

s'opposent dans ce cas à l'emploi de *ne*; mais c'est parce qu'ils en sont une sorte d'équivalent. A. L.

Sans que ne doit pas être suivi de la négative *ne;* et pour le prouver, nous ne pouvons mieux faire que d'analyser ce que dit M. Vallant dans ses *Lettres académiques sur la langue française*, page 27.

D'abord il examine si la préposition exclusive *sans* n'entre pas tantôt dans une proposition affirmative, tantôt dans une proposition négative; et si, dans l'une comme dans l'autre de ces propositions, la négative *ne* n'a pas été rejetée par nos maîtres dans l'art d'écrire.

Il lit 1° dans Pascal : « On ne pourra se moquer des passages d'Escobar ni des décisions si fantasques et si peu chrétiennes de vos autres auteurs, *sans qu'on soit accusé* de rire de la religion. » (Lettre XI°.)

2° Dans Bossuet : « Hélas! nous ne pouvons un moment arrêter « les yeux sur la gloire de la princesse, *sans que* la mort *s'y mêle* « aussitôt pour tout offusquer de son ombre. » (*Oraison funèbre de madame la duchesse d'Orléans.*)

Et de ces deux exemples il tire la conséquence que la proposition qui suit *sans que* est réellement affirmative; en effet, Pascal ne veut-il pas faire entendre que l'on *est accusé;* Bossuet, que la mort se *mêle* à la gloire? Et ni Pascal ni Bossuet n'ont fait usage de la négative *ne* pour exprimer un sens affirmatif.

M. Vallant fait observer ensuite que La Fontaine a combiné l'expression *sans que* avec un sens négatif qui la précède, et avec un pareil sens qui la suit.

> Jamais idole, quel qu'il fût (*),
> *N*'avait eu cuisine si grasse ;
> *Sans que* pour tout ce culte à son hôte il *échût*
> Succession, trésor, gain au jeu, nulle grâce.
>
> (Livre IV, *l'Homme et l'Idole de bois.*)

Et que Regnard a dit dans le même sens : « Ne le voyez-vous pas « bien *sans que* je vous le dise?» (*Le Retour imprévu*, sc. 20.)

Alors il se croit autorisé à inférer des quatre exemples précédents, quelles qu'en soient les nuances, et précisément parce qu'elles ne sont pas les mêmes, que nos auteurs n'admettent dans aucun cas la négative *ne* pour complément de *sans que*.

(*) La Fontaine, ainsi que plusieurs écrivains de son temps, a fait le mot *idole* masculin, ce qui est contre l'usage présent.

Il y a plus, il est convaincu qu'elle n'est pas même reçue dans les propositions où *sans que* est suivi de *ni*, d'*aucun*, de *personne*, de *rien*, de *jamais*.

Et pour prouver que cette assertion n'est pas sans fondement, M. Vallant cite les exemples suivants :

> *Sans que ni* vos respects, *ni* votre repentir,
> *Ni* votre dignité vous en pût garantir.
> (Corneille, *Pompée*, acte II, sc. 3.)
>
> Le soin de m'élever est le seul qui me guide,
> *Sans que rien* sur ce point *m'arrête* ou *m'intimide.*
> (Crébillon, *Xerxès*, acte I, sc. .
>
> Dans un mois, dans un an, comment souffrirons-nous,
> Seigneur, que tant de mers me séparent de vous;
> Que le jour recommence et que le jour finisse,
> *Sans que jamais* Titus *puisse* voir Bérénice,
> *Sans que* de tout le jour je *puisse* voir Titus?
> (Racine, *Bérénice*, acte IV, sc. 5.)

« Des puissances établies par le commerce... s'élèvent peu à peu, et *sans que personne s'en aperçoive.* » (MONTESQUIEU, *Grandeur et Décadence des Romains*, ch. IV.) — « Vous irez par mer à la première occasion, *sans qu'aucun* obstacle *vous arrête*, le surprendre en Macédoine. » (D'OLIVET, trad. de la première *Philip.*)

(Trévoux, Féraud, Restaut, Wailly et les Grammairiens modernes, au mot *que*.)

Or, ajoute notre judicieux observateur, il est hors de doute que si nous supprimons l'expression *sans que* employée dans ces exemples, il faudra dire avec la négative *ne* : « Rien *ne* m'arrête, rien *ne* « m'intimide. » — « Comment souffrirons-nous que jamais Titus *ne* « puisse...? » etc., etc.

Ainsi, les mots *aucun*, *personne*, *rien*, *jamais*, qui se combinent ordinairement avec *ne*, sont subordonnés à *sans que*, expression qui rejette la négative *ne* avant un verbe.

Mais, se demande-t-il, pourquoi l'expression *sans que* entre-t-elle toujours à l'exclusion de *ne*, soit dans les propositions affirmatives, soit dans les propositions négatives?

Parce que telle proposition matériellement négative est en effet conditionnelle, et que celle dont elle est suivie, étant affirmative, doit exclure absolument la négative *ne* après la préposition *sans*.

Et pour ne rien hasarder en fait de principes, M. Vallant analyse ainsi la phrase de Pascal et celle de Bossuet, citées plus haut :

1° Le sens de la phrase est celui-ci : *Si l'on se moque des passa-*

ges d'Escobar...., l'exception d'*être accuse* (exception renfermée dans le mot *sans*) ne peut se faire; ou bien : *Se moque-t-on des passages d'Escobar...*, *on est* ACCUSÉ; ou bien : *Se moquer des passages d'Escobar..., c'est se faire* ACCUSER...

Et si l'on donne à la conjonction *que* sa vraie signification, qui est celle du mot *ce*, on rendra ainsi la proposition de Pascal : *On ne pourra se moquer* SANS ou *excepté* CE, *être accusé; sans* ou *excepté* CE, *L'accusation.*

De ces différentes analyses, qui sont exactement conformes à la pensée de Pascal, et dans lesquelles le verbe passif *être accusé* a évidemment un sens affirmatif, M. Vallant conclut qu'une *proposition affirmative* qui suit immédiatement les mots *sans que* ne peut renfermer la négative *ne*.

Il tire la même conséquence de la phrase de Bossuet, qu'il analyse ainsi : *Si nous arrêtons les yeux sur la gloire de la princesse.....* l'exception de la mort qui *s'y mêle* ne peut se faire; ou bien : *Arrêtons-nous les yeux sur la gloire...? la mort* S'Y MÊLE; ou bien : *Arrêter les yeux sur la gloire..., c'est voir la mort* S'Y MÊLER.

Enfin M. Vallant est d'avis que toute autre proposition subordonnée à *sans que*, et dont le sens est négatif, ne saurait renfermer la négative; et à l'appui de cet opinion, il cite les exemples suivants : « Raoul, comte d'Eu et de Guines, accusé d'intelligence avec les An- « glais, est décapité *sans qu*'on observe les formes de la procédure. » (HÉNAULT, *Histoire de France*, 3e race, p. 148.)

> Tous les fleuves du monde entrent au sein des mers,
> *Sans que* leurs flots unis ravagent l'univers.
> (Lefranc de Pompignan, *Disc.* 7.)

Toutes ces phrases, tant celles qui ont été analysées que celles qui les suivent, et dont on peut faire une semblable application, prouvent donc évidemment que *sans que* ne doit être suivi de *ne*, ni dans les propositions *affirmatives*, ni dans les propositions *négatives*, et que *ne* n'est pas même admis après *sans que*, suivi de *ni*, *aucun*, *personne*, *rien*, *jamais*.

AVANT QUE.

On doit faire usage de *ne* après *avant que*, toutes les fois qu'il y a du doute sur la réalité de l'action exprimée par le verbe qui vient après *avant que*; et l'on doit supprimer le *ne* toutes les fois que le

verbe qui suit *avant que* exprime une action sur l'existence de laquelle il ne s'élève aucun doute.

Quand je dis : « Fermez la cage *avant que* l'oiseau *ne* sorte, » j'indique les précautions que l'on doit prendre, et je n'affirme pas que l'oiseau sortira; tandis que si je veux faire prendre des précautions pour tenir chaudement un oiseau lorsqu'il est encore sans plumes, je dirai : « Tenez ce petit oiseau dans un nid ou dans du coton, pour « qu'il ne souffre pas *avant que* ses plumes aient paru. » Je supprime ici le *ne*, parce que je n'ai pas de doute sur la naissance future des plumes. Quelques exemples pris dans nos bons écrivains confirmeront la règle que nous venons de donner.

Marmontel a dit : « A peine chacun se contient dans l'attente du « signal; hâtez-vous de le donner vous-mêmes, *avant que* vos trom- « pettes *ne* vous échappent et *ne* le donnent malgré vous. » — « N'a- « vons-nous pas vu les satellites de Pompée environner Milon *avant* « *qu*'il fût jugé? » — Dans le premier exemple, il y a du doute sur l'action future des trompettes; cela est si vrai, que si l'on prend la précaution indiquée par le premier membre de la phrase, l'action à peindre après *avant que* n'existera pas. Dans le second exemple, il ne peut pas y avoir de doute sur le jugement de Milon, puisque le jugement avait existé.

On lit dans Buffon : « L'isatis, moins fort, mais beaucoup plus « léger que le glouton, lui sert de pourvoyeur : celui-ci le suit à la « chasse, et souvent lui enlève sa proie *avant qu*'il *ne* l'ait en- « tamée; au moins il la partage. » — « Lorsque le tigre leur fend « et leur déchire le corps, c'est pour y plonger la tête et pour sucer « à longs traits le sang dont il vient d'ouvrir la source, qui tarit « presque toujours *avant que* sa soif *ne* s'éteigne. » Dans ces deux circonstances, le doute est bien établi; il peut se faire que la proie soit entamée par l'isatis, mais aussi elle peut ne pas l'être. Dans le second exemple, la soif du tigre s'éteindra-t-elle? S'il y a des probabilités pour l'affirmative, il y en a davantage pour la négative; donc il fallait exprimer le doute, et mettre la dubitative *ne*.

C'est ainsi que Delille a dit (traduct. de l'*Énéide*) :

> Je ne puis y toucher *avant que* des eaux pures
> Du sang dont je suis teint *n*'aient lavé les souillures.

Que Racine, dans *Athalie*, a dit sans employer la négative *ne* :

> *Avant que* son destin s'explique par ma voix. (Acte I, sc. 2.)

Bossuet (dans son *Oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche*) : « Gand tombe avant qu'on pense à le munir. »

Et Voltaire (*Siècle de Louis XIV*) : « Le roi voulut voir ce chef-« d'œuvre (le *Tartuffe*) *avant* même *qu'il* fût achevé. »

(M. Perrier, *Manuel des Amateurs de la langue française*.)

L'Académie ne donne pas un seul exemple de la négative après *avant que*; et nous pensons qu'il est assez difficile de bien établir la distinction avancée ici. Par exemple, dans les vers cités de Delille, il ne peut y avoir doute sur le résultat de l'ablution ; elle purifiera ; elle lavera les souillures : donc la négation est inutile. Nous croyons qu'en général il est plus sûr de supprimer la négative ; mais ici encore l'usage et le goût sont la meilleure règle. A. L.

Nier.

Le sens négatif de *nier* se porte sur la proposition subordonnée : ainsi *je* NIE *que je l'aie dit* signifie à peu près : *je dis que je ne l'ai pas dit*, sauf toutefois la différence qui se trouve entre une proposition exprimée par un tour négatif, et la même proposition avec le tour positif.

Avec *je nie*, le sens est moins décidé, moins précis, et le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif; avec *je dis*, le sens est plus affirmatif, plus précis, et le verbe de la proposition subordonnée est à l'indicatif. Cette phrase : *je nie qu'il l'ait fait* n'est pas exactement la contradictoire de *je dis qu'il l'a fait*.

(M. Collin d'Ambly, page 70.)

Si nous rendons *je nie* négatif, nous disons *je ne nie pas que je ne l'aie dit*, et non pas *je ne nie pas que je l'aie dit*. Notre langue aime deux négatives ensemble qui n'affirment pas comme en latin, où *nec non* veut dire *et*.

Telle est l'opinion de Vaugelas (42ᵉ *Remarque*), de Patru (sur cette même *Remarque*), de l'Académie (p. 45 de ses *Observations*), de Beauzée (*Encyclop. mét.*, au mot *Négation*), de Marmontel (p. 300), de Féraud, de Lévizac, etc., etc.

Et les écrivains paraissent l'avoir adoptée, puisqu'on lit dans Voltaire (*la Princesse de Babylone*) : « Après les quarante énormes « diamants qu'il vous a donnés, vous *ne* pouvez *nier* qu'il *ne soit* « le plus généreux des hommes. » — Dans Boileau (*Réflexion crit. sur Longin*) : « Je *ne nierai pas* cependant qu'il *ne* fût homme de très « grand mérite, fort savant surtout dans les matières de physique. » — Dans J.-J. Rousseau (*Mélanges : le Persiffleur*) : « On *ne* peut *nier* « que *je ne* sois très fondé à m'ériger en Aristarque, en juge sou-« verain des ouvrages nouveaux, etc. » — Dans D'Alembert : « Je *ne*

« *nie pas* que nous *ne* puissions en sentir quelque chose. » — Dans Fénelon (*Dial. de Socrate et d'Alcibiade*) : « Vous *ne* sauriez *nier* « qu'un homme *n*'apprenne bien des choses quand il voyage et « qu'il étudie sérieusement les mœurs des peuples. » — Et dans le *Dictionnaire de l'Académie* (édit. de 1762) : « Je *ne nie pas* que cela « *ne* soit. »

Il semble, dit M. Collin d'Ambly, que ce *ne* soit redondant, parce qu'il détruit le sens négatif de *je nie*, et que la valeur positive de cette phrase est à peu près, *je dis que je l'ai dit*; mais il faut observer que le sens de *je nie* se porte sur la proposition subordonnée, et qu'il ne peut être entièrement détruit que par une négative dans cette proposition. En effet, *je ne nie pas* ne signifie pas exactement *je dis oui*, du moins dans toutes les circonstances; il reste toujours du négatif qui force le verbe de la proposition subordonnée à être au subjonctif, et que le *ne* de cette proposition achève de détruire.

Quand *je nie* est interrogatif, l'interrogation produit l'effet de la négation, et alors il faut employer *ne* dans la proposition subordonnée. « Peut-on *nier* que la santé *ne* soit préférable aux richesses ? » (M. Collin d'Ambly et Féraud.)

Il est à remarquer cependant que quelques écrivains ont retranché, avec nier, la négative qui doit précéder le second verbe. J.-J. Rousseau a dit : « Je ne *nie* pas qu'il *ait* raison. »

Cette manière de s'exprimer, dit Féraud, est bien loin d'être adoptée par beaucoup d'écrivains. L'Académie d'ailleurs s'est prononcée contre cette suppression, et déjà, du temps de Vaugelas, la négative était, comme le fait observer Th. Corneille, employée même par le peuple.

L'Académie, en 1835, au mot *ne*, dit formellement qu'après le verbe *nier* on peut indifféremment supprimer le *ne* ou l'employer, et elle admet cette phrase : « Je ne *nie* pas que cela *soit*. » Il semble qu'il y ait dans cette forme une affirmation plus positive du fait. Ainsi, elle conviendrait mieux pour énoncer une vérité incontestable : « Je ne *nie* pas que Dieu existe. » Mais en général l'usage de la négative est plus commun. A. L.

Enfin, dans le sens affirmatif il ne faut point de négative au verbe mis après *nier* : « *Nier* que la puissance divine *s'étend* à toutes choses, c'est un blasphème. » (Féraud.)

Désespérer, Disconvenir.

On dit avec la négative dans la proposition subordonnée, comme après *nier* négatif ou interrogatif : « On *ne désespérait* pas que vous

« *ne* devinssiez riche. » (BEAUZÉE et M. LAVEAUX.) — « Je *ne dé-*
« *sespère* pas que nous *n*'ayons du beau temps. » (M. COLLIN
D'AMBLY.) — « Pouvez-vous *désespérer* que vous *ne* le revoyiez quel-
« que jour? » (Le même.) — « Je *ne disconviens pas* que vous *ne*
« soyez instruit. » (BEAUZÉE.) — « Pourriez-vous *disconvenir* que
« ce remède *ne* soit meilleur que tous les autres? » (SÉVIGNÉ.)
« Vous *ne* sauriez *disconvenir* qu'il *ne* vous ait parlé. »

(Féraud, M. Laveaux, *Dict. des diffic.*, et l'Académie, édit. de 1762.)

NOTA. On trouve aussi dans le *Dictionnaire de l'Académie* : « Vous *ne sauriez disconvenir* qu'il vous ait parlé ; » et elle dit, comme pour le verbe *nier*, que l'on peut à volonté supprimer la particule *ne* ou l'employer.

DOUTER.

Le verbe *douter* produit à peu près les mêmes résultats que *nier*. Nous disons : « Je *doute* qu'il soit heureux, » cela veut dire à peu près : « je crois, je soupçonne qu'il n'est pas heureux. »

« Je *doute que* le ris excessif *convienne* aux hommes, qui sont « mortels. » (LA BRUYÈRE.) — Ainsi le sens de la négative de *je doute* se porte sur la proposition subordonnée. (M. Collin d'Ambly, p. 73.)

Si *douter* est négatif, nous mettons *ne* dans la proposition subordonnée : (Même autorité.)

Ne doutez point, seigneur, que ce coup *ne* la frappe,
Qu'en reproches bientôt sa douleur *ne* s'échappe.
(Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 1.)
Et *je ne doute point*, quoiqu'il n'en ait rien dit,
Que tu *ne* sois de tout le complice maudit.
(Molière, *l'Étourdi*, acte IV, sc. 7.)

« Je *ne doute pas* que le successeur qui m'est destiné *n'ait* plus
« de talent et de capacité que moi. » (FLÉCHIER.) — « Je *ne doute*
« *pas* que la vraie dévotion *ne* soit la source du repos. » (LA
BRUYÈRE.) — « Aucun physicien *ne doute* aujourd'hui que la mer
« *n'ait* couvert une grande partie de la terre habitée. » (D'ALEMBERT.) — « Je *ne doute pas* qu'il *n*'arrive. » (L'Académie et M. LAVEAUX.)

Douter, lorsqu'il est interrogatif, exige également que le second verbe soit précédé de *ne* : « *Doutez-vous* qu'il *ne* vienne? » (MARMONTEL.) — « *Doutez-vous* qu'il *n*'obéisse? » (FÉRAUD.)

Doutez-vous que l'Euxin *ne* me porte en deux jours
Aux lieux où le Danube y vient finir son cours?
(Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)

Ainsi Crébillon a péché contre cette règle quand il a dit dans *Rhadamiste :*

> *Doutez-vous*, quels que soient vos services passés,
> Qu'un retour criminel les ait tous effacés? (Acte I, sc. 2.)
>
> (M. Collin d'Ambly et Marmontel.)

— L'Académie, dans son *Dictionnaire*, en 1835, donne pour exemples : « *Doutez-vous* que je *sois* malade? » — « *Doutez-vous* que je *ne tombe* malade, si je fais cette imprudence? » Dans le premier cas *doutez-vous* signifie *révoquez-vous en doute*, et alors la proposition subordonnée est une affirmation. Ici donc encore la pensée domine la règle. Dans le second cas, au contraire, le verbe indique l'incertitude et la règle s'applique. C'est ainsi que Molière a pris une tournure exceptionnelle dans ce vers : « Il ne faut point *douter* qu'il *fera* ce qu'il peut; » c'est-à-dire, on peut être assuré, il faut croire que, etc. A. L.

Empêcher, Défendre, Tenir.

La proposition subordonnée de *empêcher* est toujours négative, parce que ce verbe exprime un obstacle pour qu'une chose ne soit pas et jamais pour qu'elle soit. Cette proposition ne devient jamais positive, quand même *empêcher* serait négatif ou interrogatif :

« J'empêche
« Je n'empêche pas } qu'il *ne* vienne. »
« Puis-je empêcher

M. Collin d'Ambly, qui donne cette règle sur le verbe *empêcher*, a pour lui l'autorité d'un grand nombre d'écrivains.

> Vous *n'empêcherez* pas *que* ma gloire offensée
> *N*'en punisse aussitôt la coupable pensée.
>
> (Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 6.)

« Il marche, dort, mange et boit tout comme les autres; mais cela « *n'empêche* pas qu'il *ne* soit fort malade. » (Molière, le *Malade Imaginaire*, acte II, sc. 3.) — « Les fautes d'Homère *n*'ont jamais « *empêché* qu'il *ne* fût sublime. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, t. III.) — « Je *n'empêche* point qu'on *ne* te donne.... » (Madame Dacier, *Odyssée.*) — « Cela *n'empêchait* pas qu'elle *ne* connût la bonne « littérature, et qu'elle *n*'en parlât fort bien. » (J.-J. Rousseau.)

Et dans le sens affirmatif : « La pluie *empêcha* qu'il *ne* s'en allât « promener. » (L'Académie.) — « La pluie presque continuelle *em-* « *pêche* qu'on *ne* se promène dans les cours et dans les jardins. » (Racine, 45e lettre à Boileau.) — « Cela *n'empêche* pas qu'à la sour- « dine les gens qui veulent s'instruire *ne* lisent des ouvrages qu'il

« faut méditer. » (VOLTAIRE.) — « Je couvrais ces matières-là d'un « galimatias philosophique qui *empêchait* que les yeux de tout le « monde *ne* les reconnussent pour ce qu'elles étaient. » (FONTENELLE, *Dialogue de Platon et de Marguerite d'Écosse.*)

Cependant nous ferons observer que pour le sens négatif seulement cette règle a plus d'un contradicteur.

D'abord l'Académie dit indifféremment : *Je* N'EMPÊCHE *pas qu'il* NE *fasse,* ou *je* N'EMPÊCHERAI *pas qu'il fasse.*

Et M. Auger, dans son *Commentaire sur le Misanthrope de Molière* (acte IV, sc. 4) et sur *Mélicerte* (acte I, sc. 5), paraît adopter cette tournure de phrase.

Ensuite Wailly, Féraud, MM. Boinvilliers, Lemare et Chapsal disent positivement qu'on ne doit plus mettre *ne* après *que*, quand *empêcher* est accompagné de *ne pas* ou *ne point :* « Si l'on ne veut « pas faire le bien, il *ne* faut pas *empêcher* que les autres le fassent. »

Et Marmontel, qui croit que l'usage autorise de dire : *je* N'*empêche pas qu'il* NE *sorte*, pense que s'il sort en effet il faut dire *qu'il sorte* sans négation ; mais que s'il ne sort point, alors *je n'empêche pas qu'il* NE *sorte* lui semble mieux dit.

De sorte que l'écrivain qui, dans le sens négatif, ferait usage de la négative ou qui la supprimerait ne serait pas à blâmer.

DÉFENDRE a beaucoup d'analogie avec *empêcher;* l'un et l'autre expriment un obstacle apporté. Mais *défendre,* opposé direct de *permettre*, est un obstacle apporté par une volonté puissante qui agit; c'est un ordre précis pour qu'une chose ne soit pas. *Empêcher* est un obstacle qui ne suppose souvent ni volonté ni action; il peut être apporté par des êtres sans volonté et en repos.

Notre langue considère l'ordre précis de *défendre*, et transporte le sens négatif sur la proposition subordonnée, qui n'a jamais *ne :* « J'ai *défendu* que vous *fissiez* cette chose. » (L'Académie.)

> Mais il me semble, Agnès, si ma mémoire est bonne,
> Que j'avais *défendu* que vous *vissiez* personne.
> (Molière, *l'École des Femmes*, acte II, sc. 6.)

> J'ai même *défendu* par une expresse loi
> Qu'*on osât* prononcer votre nom devant moi.
> (Racine, *Phèdre,* acte II, sc. 5.)

« Il *défendit* qu'aucun étranger *entrât* dans la ville. » (VOLTAIRE, *Charles XII.*) — « Je *défends* qu'on *marche* de ce côté. — Je *défends* « qu'on *prenne* les armes. » (VOLTAIRE, 9e *Remarque sur Corneille.*

Plusieurs écrivains cependant ont fait usage du verbe ***défendre*** avec la négative ***ne*** : « Le roi ***défendit*** de ***ne*** pas songer à ce ma-« riage. » (Mém. de BERWICK.) — « Il lui ***défendit*** avec dureté de « ***ne*** jamais se présenter devant lui. » (VERTOT.) — « On vérifia « quatre déclarations.... la troisième pour ***défendre*** au parlement de « ***ne*** plus se mêler que des affaires civiles et criminelles. » (D'AVRIGNY.) — « Sa Majesté défend de ***ne*** rien écrire pour soutenir cette « doctrine. » (Le même.)

Mais, comme le fait observer Féraud, la négative ***ne*** doit d'autant plus être supprimée dans chacune de ces phrases, que ***défendre de ne pas songer, de ne jamais se présenter, de ne plus se mêler***, enfin ***de ne rien écrire***, c'est vouloir qu'on songe, qu'on se présente, etc., etc.

TENIR. Lorsque la phrase principale offre une espèce d'obstacle, il faut avec ce verbe employer ***ne*** dans la phrase subordonnée; dans le cas contraire il ne faut pas en faire usage. On dira donc : « Il ***tient*** « à moi que cela se fasse. » — « Il ne ***tient*** pas à moi que cela ***ne*** se « fasse. » — « A quoi ***tient***-il que cela ***ne*** se fasse? » (M. COLLIN D'AMBLY.)

« Il ne ***tient*** à rien
« Il ne ***tient*** pas à grand'chose } que nous ***n***'ayons un procès. »
« Il a ***tenu*** à peu

(L'Académie et M. Laveaux.)

La phrase subordonnée est accompagnée de la négative dans les cinq derniers exemples, parce que la phrase principale marque une espèce d'obstacle. En effet, ***il ne*** TIENT ***pas à moi*** peut se rendre par ***je n'empêche pas; il ne*** TIENT ***à rien***, par ***il s'en faut peu;*** mais il n'en est pas ainsi de ***il*** TIENT ***à moi, il dépend de moi;*** ces deux expressions ne présentent pas l'idée d'un obstacle, et ne peuvent se rendre par ***j'empêche***.

Les Grammairiens et les écrivains viennent justifier ces principes: « Je ne sais à quoi il ***tient*** que je ***ne*** lui rompe en visière. » (L'Académie.) — « Il ne ***tiendra*** qu'à lui que le différend ***ne*** se vide par « une bataille. » (VAUGELAS.) — « Il ne ***tint*** pas à eux que la ville « ***ne*** fût démolie. » (D'ABLANCOURT.)

Mais il ***ne tient*** qu'à vous que son chagrin ***ne*** passe.
(Molière, *le Misanthrope*, acte II, sc. 3.)

« Il ne ***tiendra*** pas à moi qu'on ***ne*** vous rende tout l'honneur qui « vous est dû. » (BOILEAU.)

Si ***il ne tient pas*** est interrogatif, on peut supprimer ***ne***.

« Ne *tient*-il pas à moi que tout cela se fasse? »

En général, il me semble qu'on doit supprimer *ne* de la phrase subordonnée toutes les fois que la phrase principale, avec ses accessoires, ne présente pas l'idée d'un obstacle apporté.

(M. Collin d'Ambly, page 77.)

Craindre, Trembler, Appréhender, Avoir peur.

Craindre, employé par extension, exprime une affection pénible, un sentiment d'inquiétude, et dans ce sens il est opposé à *désirer*; il signifie *désirer* négativement, de même que *regretter* signifie *désirer* ce qu'on n'a plus.

Comme on peut désirer la réussite ou la non-réussite d'une affaire, de même on peut craindre sa réussite ou sa non-réussite. Ainsi *je désire la réussite* et *je crains la non-réussite* sont deux phrases qui ont à peu près la même valeur; il en est de même de *je désire la non-réussite*, et *je crains la réussite.*

Il y a donc deux cas à considérer dans l'emploi de *craindre :* lorsqu'on désire la chose, ou lorsqu'on ne la désire pas.

1° Lorsqu'on désire la chose, on *craint*, on *tremble*, on *appréhende*, on *a peur* qu'elle n'arrive pas. La proposition subordonnée de *craindre,* de *trembler*, de *appréhender,* de *avoir peur* est toujours négative dans ce cas; elle a *ne pas*, quelque forme qu'ait la proposition principale : « Je *crains*, je *tremble*, j'*appréhende*, j'*ai peur* « qu'il *n*'arrive *pas*. » — « Je *ne crains pas*, je *ne tremble pas*, je « *n'appréhende pas*, je *n'ai pas peur* qu'il *n*'arrive *pas*. » — « *Crai-* « *gnez-vous*, *tremblez-vous*, *appréhendez-vous*, *avez-vous peur* qu'il « *n*'arrive *pas?* »

Il semble que dans ce cas le sens négatif de *je crains*, *je tremble*, *j'appréhende*, *j'ai peur* est détruit par le négatif de la proposition subordonnée; c'est à peu près comme si l'on disait : *Je ne désire pas qu'il n'arrive pas*, *je désire qu'il arrive.*

2° Lorsqu'on ne désire pas la chose, on la craint. La proposition subordonnée dans ce cas prend *ne* sans *pas*, si *craindre*, *trembler*, *appréhender*, *avoir peur* n'est ni négatif ni interrogatif : « Je *crains*, « je *tremble*, j'*appréhende*, qu'il *n*'en arrive faute. » (L'Académie et M. Laveaux.) — « J'ai *peur* qu'il *n*'en *soit mauvais marchand.* » (L'Académie.) — « Je *tremble* qu'il ne *revienne*. » (M. Laveaux.)

Ce *ne* de la proposition subordonnée, que d'Olivet appelle prohibitif, paraît redondant et abusif à d'autres Grammairiens. Cepen-

dant il a lieu en latin; c'est également l'usage constant et uniforme de tous nos écrivains, et nous sentons nous-mêmes que nous ne pouvons le supprimer; il est donc fondé en raison.

Ce *ne*, employé dans ce cas après *craindre*, *trembler*, *appréhender*, *avoir peur*, sert à achever le sens négatif annoncé par *je crains*. Le sens négatif de *je crains* ne se porte pas assez directement, assez efficacement sur la proposition subordonnée; nous employons ce *ne* pour marquer sous quel rapport cette proposition doit être comprise : « Je n'ai jamais importuné Votre Majesté pour lui demander « du bien; *je crains* que je *ne* l'importune en lui disant qu'elle m'en « a fait (*). » (FLÉCHIER.)

> *Je crains* presque, *je crains* qu'un songe *ne* m'abuse.
> (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 2.)

> Je *tremble* qu'un discours, hélas! trop véritable,
> Un jour *ne* leur reproche une mère coupable.
> (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3.)

> *Tremble* qu'à mon retour, amant fier et jaloux,
> Je *n*'immole avec toi deux perfides époux.
> (Colardeau, *Caliste*, acte I, sc. 3.)

« *Je tremble* que cela *n*'arrive. » (L'Académie.)

> *Craignez*, Seigneur, *craignez* que le ciel rigoureux
> *Ne* vous haïsse assez pour exaucer vos vœux.
> (Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 3.)

« *J'appréhende* un peu qu'il *ne* vous retienne. » (Le même, *Lettre à Boileau.*) — « La même justesse d'esprit qui nous fait écrire de « bonnes choses, nous fait *appréhender* qu'elles *ne* le soient pas as- « sez pour mériter d'être lues. » (LA BRUYÈRE, chap. I[er], p. 141.) — « On *appréhende* que la fièvre *ne* revienne. » (L'Académie.) — « Jus- « que-là que mes amis *eurent peur* que cela *ne* me fît une affaire « auprès de cet illustre ministre. » (BOILEAU, *Lettre à M. de Vivonne.*)

> J'*ai peur* que l'univers, qui sait ma récompense,
> *N'*impute mes transports à ma reconnaissance.
> (Le même, Épître VIII.)

> Le soleil étonné de tant d'effets divers,
> Eut *peur* de se voir inutile,
> Et qu'un autre que lui *n*'éclairât l'univers.
> (Racine, *la Nymphe de la Seine à la Reine.*)

(*) *De l'importuner* eût été plus correct.

« *J'ai peur* que cela *ne* vous fasse de la peine. » (L'Académie.)

Si *craindre, appréhender, avoir peur, trembler* sont accompagnés de *ne pas*, la proposition subordonnée ne prend pas *ne; « Je ne « crains pas*, je *n'appréhende pas*, je *ne tremble pas*, je *n'ai pas « peur* qu'il arrive. » (L'Académie.)

Dans ce cas l'inquiétude cesse, il n'y a plus de désir qu'il arrive ou qu'il n'arrive pas : *Je suis tranquille, je suis sûr qu'il n'arrivera pas*. Il n'y a pas de *ne* dans la proposition subordonnée parce que cette phrase équivaut à peu près à celle-ci : « Je *ne crois pas* qu'il « arrive, je crois qu'il n'arrivera pas. »

> Hélas! on *ne craint pas* qu'il venge un jour son père,
> On *craint* qu'il *n'*essuyât (422) les larmes de sa mère.
> (Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 4.)

> *Ne craignez point* que prêt à vous désobéir,
> Il apprenne avec moi, seigneur à vous trahir.
> (Crébillon, *Xerxès*, acte III, sc. 5.)

« Je *ne crains pas* qu'on soupçonne de partialité sur cet article « un homme que l'on n'a pas accusé jusqu'ici d'être fort douce- « reux.» (CRÉBILLON, *Préface de la tragédie d'Idoménée.*)

> . . . . Vous *ne* devez *pas craindre*
> Qu'à prendre aucun parti je veuille vous contraindre.
> (Destouches.)

Dans tous ces cas *ne pas craindre* indique une espèce de certi-

(422) Beaucoup de Grammairiens voudraient substituer *qu'il n'essuie* à *qu'il n'essuyât;* mais il n'y a pas le moindre doute que ce changement occasionnerait un contre-sens; car ici l'action *d'essuyer les larmes* est conditionnelle : « *On craint* qu'il n'essuyât les larmes de sa mère s'il restait avec elle, » ou « *on craindrait* qu'il n'essuyât, » dit évidemment la même chose; et comme l'imparfait du subjonctif doit s'employer lorsqu'on veut exprimer une action dépendante d'une condition à laquelle on ne s'attend point, puisqu'on ne peut changer le passé, Racine, dont le tact était sûr, a pu et dû dire, *on craint qu'il n'essuyât*, et non pas : *on craint qu'il n'essuie*.

— Nous avons déjà (page 694) donné notre avis sur ces deux vers, et nous persistons à y voir une incorrection. Si l'action *d'essuyer les larmes* est conditionnelle, l'action *de venger son père* l'est aussi. On peut également suppléer la condition : « On ne craint pas que, *si on le laissait vivre*, il *vengeât* son père, mais on craint qu'il *n'essuyât*, etc. » Nous persistons à croire qu'il eût été plus régulier de mettre les deux verbes au même temps; et de plus, nous ne pensons pas qu'après les mots *il venge un jour*, le présent *il n'essuie*, qui serait plus exact, puisse en aucune façon occasionner un contre-sens. A. L.

tude. « On est sûr qu'il *ne* se vengera *pas*... Soyez sûr qu'il *n'*ap-« prendra *pas*. »

On aura les mêmes résultats si *craindre* est interrogatif ou accompagné de quelques mots qui produisent l'effet de la négation.

Quand on est bien portant,	On ne craint pas On craint peu On craint moins Doit-on craindre On vit sans craindre	Que les excès incommodent.

Je *crains* peu qu'un grand roi puisse en être jaloux.
(Crébillon, *Electre*, acte II, sc. 4.)

Car dans tous ces cas on a une espèce de certitude que les excès n'incommoderont pas. Si cette certitude n'a pas lieu, il faut employer *ne* dans la proposition subordonnée. C'est ainsi que Crébillon a dit :

Et si je *n'*avais *craint* que d'un si noir forfait
Ma pitié *ne* m'eût fait soupçonner en secret.
(*Xerxès*, acte V, sc. 7.)

Quoi ! *craignez-vous* déjà qu'ils *ne* soient écoutés ?
(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 4.)

Parce que dans ces exemples le sens interrogatif de *craignez-vous* n'est pas équivalent au négatif *ne craignez pas*, *soyez sûr*. C'est ainsi que nous dirions : « Vous avez l'air inquiet, *craignez-vous* « qu'il *ne* soit arrivé quelque chose de fâcheux à vos enfants? »

Cependant Racine a dit dans *Bérénice* (act. V, sc. 5) :

Quoi ! dans mon désespoir trouvez-vous tant de charmes ?
Craignez-vous que mes yeux versent *trop peu* de larmes?

L'expression *trop peu* tient lieu de la négative, car nous rendrons le même sens par : « *craignez-vous* que mes yeux *ne* versent pas « assez de larmes? »

Si *craindre* est négatif et interrogatif en même temps, on doit mettre *ne* : « Ne *craignez-vous* pas qu'il *ne* vienne? » (pour dire, *il pourrait bien venir*, espèce de menace.)

(Marmontel et M. Auger, *Comment. sur Molière : Don Garcie de Navarre*, vol. II, page 203.)

Racine, au lieu de dire dans *Phèdre* (act. V, sc. 3) :

Craignez, seigneur, *craignez* que le ciel rigoureux
Ne vous haïsse assez pour exaucer vos vœux.

aurait pu dire :

> Et *ne craignez-vous* pas que le ciel rigoureux
> *Ne* vous haïsse assez, etc.

C'est encore ainsi qu'il s'exprime dans *Athalie* (act. III, sc. 5), où l'interrogation n'est marquée que par le sens et la ponctuation, et non par la transposition du pronom sujet :

> Vous souffrez qu'il vous parle? et vous *ne craignez pas*
> Que du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas
> Il *ne* sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,
> Ou qu'en tombant sur lui ces murs *ne* vous écrasent?

Il aurait pu dire : *et ne craignez-vous pas*....? Mais il a voulu donner à cette phrase le même tour qu'à la précédente, *vous souffrez*..... qui signifie évidemment : *comment pouvez-vous souffrir*....?

Toutefois ce grand écrivain n'est pas si correct quand il dit dans une lettre : « *Ne craignez-vous point* que l'on vous fasse le même « traitement? » au lieu de NE CRAIGNEZ-VOUS POINT *que l'on* NE *vous fasse,* parce que cette phrase peut se rendre par : *vous devez craindre que l'on ne vous fasse*..... (M. Collin d'Ambly, p. 70 et suiv.)

SE DÉFIER.

Ce verbe ayant à peu près le sens de *craindre* doit, pour la négative, suivre la même règle. Ainsi puisqu'on dit : « On doit *craindre* qu'ils *ne* viennent, » pourquoi ne dirait-on pas : « On doit « se *défier* qu'ils *ne* viennent? »

Au contraire, quand *se défier* est employé avec la négative, on la supprime avant le verbe régi, comme cela se pratique avec le verbe *craindre* : « Je *ne* me serais jamais *défié* que vous dussiez me man- « quer. » (L'Académie.) (Le *Dict. crit.* de Féraud.)

PRENDRE GARDE, GARDER.

Prendre garde, signifiant *faire attention*, *observer*, est suivi d'une proposition positive ou négative, selon le sens : « *Prenez garde* qu'on « vous dit la vérité. » — « *Prenez garde* qu'on ne vous dit pas la « vérité. » (M. COLLIN D'AMBLY.) — « *Prenez garde* que l'auteur « *ne* dit pas ce que vous lui prêtez. » BEAUZÉE.)

Si *prendre garde* signifie *prendre des précautions*, la proposition

subordonnée a toujours *ne*, de même que pour le verbe *empêcher*; parce que l'on prend des précautions pour qu'une chose ne soit pas, et non pour qu'elle soit; et alors, l'esprit étant occupé du désir que la chose ne soit pas, il n'y a que la négation qui puisse exprimer ce désir : « *Prenez garde* que cela *n'*arrive. » (L'Académie.) — « *Prenez garde* qu'il *ne* sorte. » (BEAUZÉE.) — « *Prenez* « *garde* que cet enfant *ne* tombe. » (FÉRAUD.)

> *Prends garde* que jamais l'astre qui nous éclaire
> *Ne* te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.
> (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

(Beauzée, *Encycl. méth.* — M. Collin d'Ambly, page 85. — Et l'Auteur anonyme du *Traité des Négations*, page 39.)

Garder. Dans le sens de *prendre garde*, ce verbe s'emploie quelquefois sans pronom personnel. Voyez ce qui a été dit page 628.

Employé ainsi, *garder* exige *ne* dans la proposition subordonnée :

> *Gardez* qu'une voyelle à courir trop hâtée
> *Ne* soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
> (Boileau, *Art poétique*, chant I.)

> Mais pour un vain honneur qui vous a fait rimer,
> *Gardez* qu'un sot orgueil *ne* vous vienne enfumer.
> (Le même, chant II.)

> *Gardez* qu'avant le coup votre dessein *n'*éclate.
> (Racine, *Andromaque*, acte III, sc. 1.)

> *Gardez*, pour vous punir de cet orgueil étrange,
> Que le ciel à la fin *ne* souffre qu'on vous venge.
> (Corneille, *le Cid*, acte V, sc. 4.)

IL S'EN FAUT.

Il *s'en faut* exprime (dans toute sa conjugaison) une absence, une privation dont le sens négatif se porte sur la proposition subordonnée; alors, quand ce verbe n'est accompagné ni d'une négation, ni de quelque mot qui ait un sens négatif, tel que *peu*, *guère*, *presque*, *rien*, etc., etc., la proposition subordonnée s'emploie sans la négative *ne :* « *Il s'en faut* beaucoup que l'un soit du mérite de « l'autre. » (L'Académie, au mot *falloir*.) — « *Il s'en fallait* cent « pistoles que la somme entière y fût. » (BEAUZÉE.) — « *Tant s'en* « *faut* qu'un chrétien doive haïr son prochain, qu'au contraire il « est obligé de le secourir et de faire du bien même à ses ennemis. » (TRÉVOUX.) — « Je puis vous assurer qu'il *s'en fallut* bien qu'on y

« meure de faim. » (RACINE, *let. XVIe à Boileau.*) — « Il *s'en fallait* « cependant bien que la tranquillité de Lusane eût l'air de l'insulte, « et il était facile de voir qu'il se faisait violence. » (MARMONTEL, *le bon Mari.*) — « Le feu des volcans n'est pas si éloigné du som« met des montagnes, et *il s'en faut bien* qu'il redescende au ni« veau des plaines. » (BUFFON.)

Si *il s'en faut* est précédé de la négative ou des mots *peu*, *guère*, etc., qui ont un sens négatif, ou bien encore si la phrase marque interrogation, la proposition subordonnée prend la négative *ne*, qui alors compense ou détruit le négatif exprimé par le verbe *il s'en faut* : « *Peu s'en est fallu* qu'il *ne* se soit tué. » (L'Académie, au mot *peu.*) — « Il *ne s'en faut* pas de beaucoup (423) que la somme « *n*'y soit. » (M. LAVEAUX, *Dict. des difficultés gramm.*) « Il *s'en* « *faut peu* que l'un *ne* soit du mérite de l'autre. » — « Il *s'en fallait* « *peu* qu'il *n*'eût achevé. » — « Il *s'en est peu fallu* qu'il *n*'ait été « tué. » (L'Académie, au mot *falloir.*) — « Il *ne s'en fallut guère* « qu'il *n*'en vint à bout. » (BEAUZÉE.) — « Il *ne s'en faut presque* « rien qu'il *ne* soit aussi grand que son frère. » (*Le Dict. crit.* de Féraud, au mot *falloir.*)

> *Peu s'en faut* que Mathan *ne* m'ait nommé son père.
> (Racine, *Athalie*, acte III, sc. 6.)
>
> *Peu s'en faut* que d'amour la pauvrette *ne* meure.
> (Molière, *l'Étourdi*, acte I, sc. 4.)

« *Peu s'en faut* que je *n*'interrompe mon discours. » (FLÉCHIER.) — « Un discours que rien ne lie et n'embarrasse, marche et coule « de soi-même, et *il s'en faut peu* qu'il *n*'aille quelquefois plus « vite que la pensée même de l'orateur. » (BOILEAU, *Traité du Sublime*, ch. XVI.) — « *Peu s'en est fallu* qu'il *ne* l'ait obtenue à « honte de la raison. » (D'ALEMBERT.)

Voyez, aux *Remarques détachées*, une observation sur le verbe *respirer*, qui ne s'emploie le plus ordinairement qu'avec la négative.

PAS, POINT.

Présentement pour compléter nos observations sur les expressions négatives, il est nécessaire d'examiner : — Dans quelles cir-

---

(423) Voyez page 837, au mot *beaucoup*, dans quel cas il faut dire *il s'en faut beaucoup*, et *il s'en faut de beaucoup*.

constances on peut également supprimer les négatives *pas* et *point.* — Quand on doit les supprimer. — Quand *pas* est préférable à *point,* et réciproquement. — Enfin, quelle est la place que les négatives doivent occuper dans le discours.

PREMIÈRE QUESTION. — Quand peut-on supprimer *pas* et *point?*

On le peut après les verbes *cesser, oser, pouvoir* et *savoir.*

« Il n'a *cessé* de gronder. » — « On n'*ose* l'aborder. » — « Je ne « *puis,* je ne *saurais* me taire. » (*Le Dict. de l'Académie.*)

Beauzée fait observer que ce ne serait pas une faute que de dire : « Il n'a *pas cessé* de gronder. » — « On ne *peut pas* avoir confiance « en lui. » — « Je ne *puis,* je ne *saurais pas* me taire. » Mais cela est moins élégant. »

« Ses sujets ne *cessèrent* d'être heureux que lorsqu'il cessa lui-« même d'être fidèle à Dieu. » (MASSILLON.)

> Pourquoi faut-il, ingrat.....
> Que vous *n'osiez* pour moi ce que j'osais pour vous?
> (Racine, *Bajazet,* acte II, sc. 5.)
>
> Grand roi, c'est mon défaut, je *ne saurais* flatter.
> (Boileau, *Discours au roi.*)

Toutefois, comme le dit très bien M. Collin d'Ambly, il y a des circonstances où nous ne pouvons supprimer *pas.* Nous dirons bien: « cet ouvrier ne *cesse* de travailler ; » mais si l'on demande à quelle heure cet ouvrier cesse de travailler, nous répondrons : « Cet ou-« vrier ne *cesse pas* de travailler avant midi. »

Ensuite lorsque *cesser, oser, pouvoir* n'ont pas pour complément un infinitif, ou lorsqu'ils sont employés sans complément, ils sont presque toujours suivis de *pas* (étant employés dans le sens négatif): « Dieu ne *peut pas* l'absurde. » — « Tu ne *sais pas* ce que c'est que « d'avoir des reproches à se faire. » — « Il ne *cesse pas,* vous « n'*osez pas.* »

Après le verbe *bouger,* dans le style familier, on supprime *pas;* on dit : « Il ne *bouge* des spectacles, » pour dire qu'il y est fort assidu.

DEUXIÈME QUESTION. — Quand doit-on supprimer *pas* et *point?*

Après les verbes *douter, nier,* précédés de *ne* et suivis de la conjonction *que,* la phrase amenée par cette conjonction demande qu'on répète *ne,* mais tout seul : « Je ne *doute* pas, je ne *nie* pas que cela « *ne* soit. » (Le *Dict. de l'Académie,* au mot *ne.*)

Beauzée ajoute à ces deux verbes *disconvenir* et *désespérer :* « Je

« ne *disconviens* pas que vous *ne* soyez instruit. » — « On ne *dé-*
« *sespérait* pas que vous *ne* devinssiez riche. » L'Académie, dans son *Dictionnaire*, emploie *disconvenir* avec et sans la négation. — Quant au verbe *désespérer*, l'Académie ne s'en explique dans aucune de ses éditions.

Marmontel (pag. 300 de sa Gramm.) et Féraud (dans son *Dict. crit.*) pensent comme Beauzée, et sont d'avis que l'on doit dire : « Je
« ne *disconviens* pas que cela *ne* soit. »

Après le verbe *craindre*, suivi de la conjonction *que*, on supprime *pas* et *point*, lorsqu'il s'agit d'un effet qu'on ne désire pas : « Un
« père qui n'a inspiré à ses enfants aucun principe de religion
« doit toujours *craindre qu*'ils *ne* tombent dans le travers; » au contraire, il faut *pas* ou *point* lorsqu'il s'agit d'un effet que l'on désire : « Je *crains* que ce que je dis *ne* plaise *pas* à tout le monde.» (*Le Dict. de l'Académie* et BEAUZÉE.)

La même chose est à observer avec le verbe qui suit *de peur que*, *de crainte que*; ainsi lorsqu'on dit : « *De crainte qu*'il *ne* perde son
« procès, » on souhaite qu'il le gagne, et « *De peur qu*'il *ne* soit
« *pas* puni, » on souhaite qu'il soit puni. (Mêmes autorités.)

Elle est également à observer avec les verbes *avoir peur*, *appréhender*, *trembler*. (Mêmes autorités.) Voyez p. 865.

Après *prendre garde*, quand il signifie *être sur ses gardes*, on met le subjonctif, et l'on supprime *pas* et *point* : « *Prenez garde* qu'il
« *ne* vous séduise, qu'il *ne* vous trompe. » (*Le Dict. de l'Académie*, au mot *prendre*.)

Après le verbe *tenir* dans le sens de *faire obstacle* ou *empêchement*, employé affirmativement ou négativement, le *que* doit être accompagné de *ne* seulement : « Il ne *tiendra* pas à moi qu'il *ne*
« gagne son procès. » (L'Académie.)— « Il ne *tenait* pas à lui qu'on
« *n*'oubliât ses victoires. »

Avec le verbe *empêcher* on supprime *pas* et *point* après *ne* :
« Quand on le peut, il faut *empêcher* que le mal *ne* s'accomplisse.»
(M. LAVEAUX.)

> D'*empêcher* que Caron, dans la fatale barque,
> Ainsi que le berger, *ne* passe le monarque.
>
> (Boileau, *Art poétique*, chant III.)

On supprime *pas* et *point*, quand l'étendue qu'on veut donner

à la négative est suffisamment déclarée 1° par d'autres termes qui la restreignent.

On *ne* lit *guère plus* Rampale et Ménardière.

(Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

« Je *ne* sortirai de *trois jours*. » (L'Académie.) — « Il n'y a *guère* « de gens tout à fait désintéressés. (BEAUZÉE, *Encycl. méth.*, au mot *ne*, et FÉRAUD.)

2° Ou par des termes qui excluent toute restriction, et qui emportent avec eux-mêmes la négative; tels que *rien*, *jamais*, *personne*, *aucun*, *nul*, etc.

— On remarquera que ces mots n'emportent pas absolument la négative, et qu'ils ont au contraire un sens affirmatif, quand la phrase est affirmative ou interrogative. Ainsi on trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie* : « Y a-t-il *rien* de si beau? » — « La puissance des Normands était une puissance exterminatrice s'il en fut *jamais*. » — « Si *jamais personne* est assez hardi pour l'entreprendre, il réussira. » — « *Aucuns* croiront, etc. » C'est seulement avec la négation *ne* que ces mêmes adverbes prennent le sens négatif ; mais c'est l'emploi le plus ordinaire, et alors ils tiennent lieu de *pas* ou *point*. A. L.

Quand le peuple est le maître, on *n'*agit qu'en tumulte ;
La voix de la raison *jamais ne* se consulte.

(Corneille, *Cinna*, acte II, sc. 1.)

« L'honnête homme est celui qui fait tout le bien qu'il peut, et « *ne* fait de mal à *personne*. » (TERRASSON.) — « Socrate disait « qu'il ne savait qu'une chose, c'est qu'il *ne* savait *rien*. » (SAINT-ÉVREMOND.)

Tout est charmant, divin, *aucun* (424) mot *ne* le blesse.

(Boileau, *Art poétique*, chant II.)

« *Nul* presque de tous ceux qui m'écoutent ici *n'est* content de sa « destinée. » (MASSILLON.) — « Je *ne* veux *aucunement* (425) trou- « bler votre bonne fortune. » (Mêmes autorités.)

---

(424) *Aucun*, précédé ou suivi de *ne*, est l'équivalent exact de *pas un*. Ainsi *pas* est non seulement inutile, mais même vicieux dans ce vers de Molière (*l'Étourdi*, acte I, sc. 4) :

Autrefois j'ai connu cet honnête garçon,
Et vous n'avez *pas lieu* d'en prendre aucun soupçon.

C'est, comme a dit Molière lui-même, trop d'une négative. Cette faute est si fréquente dans Corneille et dans les autres poëtes de la même époque, qu'on pourrait presque douter que c'en fût une alors.

(M. Auger, *Comment. sur Molière*, page 15, t. I.)

(425) Molière a dit dans *le Misanthrope* (acte V, sc. 2) :

Je ne veux *point*, monsieur, d'une flamme importune
Troubler *aucunement* votre bonne fortune.

Mais, comme le fait très bien observer M. Auger, *point* est de trop.

3° Ou enfin par des termes qui signifient les moindres parties d'un tout, et qui se mettent sans article; tels que *goutte*, *mot*, *aucun* : « Le savant voit le double des autres, et l'ignorant *ne* voit *goutte*, « lors même qu'il croit voir le plus clair. » — « Il vaut mieux *ne* « dire *mot* que de dire des sottises. » — « Je *n*'en ai recueilli *brin*. » — « Je *ne* fais *aucun* cas de la hardiesse, si elle n'est accompagnée « de la prudence. » (Mêmes autorités.)

Dans toutes ces phrases, si la conjonction *que*, ou les relatifs *qui* et *dont* amènent une autre phrase qui soit négative, on y supprime *pas* et *point* : « Je ne soupe jamais *que* je *ne* m'en trouve « mal. » — « Je ne vois personne *qui ne* le loue. — « Vous ne « dites mot *qui ne* soit applaudi. »

(L'Académie, Beauzée et Th. Corneille, *sur la* 380ᵉ *Rem. de Vaugelas*.)

Si un adjectif numéral accompagne le substantif *mot*, il faut employer *pas* : « Il ne dit *pas un mot* qui ne soit à propos. » (L'Académie.)

Il faut encore employer *pas* avant la préposition *de* : « Je *ne* « fais *pas* de doute que. » — « Il *ne* fait *pas* de démarche inutile. » (L'Académie.)

On supprime *pas* et *point* après la conjonction *que*, mise à la suite d'un terme comparatif, ou de quelque équivalent : « Vous « écrivez *mieux* que vous *ne* parlez. » — « Il est *moins* riche, *plus* « riche qu'on *ne* croit. » — « C'est *autre* chose que je *ne* croyais. » (*Le Dict. de l'Académie*.)

On supprime *pas* et *point* lorsque avant la conjonction *que* on doit sous-entendre *rien*, comme dans ces phrases : « Il *ne* fait que rire. » — « Je *ne* demande que le nécessaire. » (Même autorité.)

On les supprime quand la conjonction *que* peut se résoudre par *sinon*, *si ce n'est*, comme dans ces phrases : « Il *ne* tient *qu*'à vous. » — « Trop de lecture *ne* sert *qu*'à embrouiller l'esprit. » (Même autorité.)

On les supprime quand la conjonction *que* signifie *pourquoi*, au commencement d'une phrase : « *Que n*'avons-nous autant d'ardeur « pour la vertu que nous en avons pour le plaisir ! » ou quand elle sert à exprimer un désir, à former une imprécation : « *Que n*'est-il « à cent lieues de moi ! » (*Le Dictionn. de l'Académie* et Beauzée.)

Après *depuis que*, ou *il y a*, suivi d'un mot qui signifie une quantité déterminée de temps, on les supprime quand le verbe est au prétérit : « *Depuis que* je *ne* vous *ai vu*, il s'est passé de bien

« grandes choses. » (L'Académie.) — « *Il y a* six mois *que* je *ne* lui « *ai parlé.* » (Même autorité.)

Mais il faut *pas* ou *point* si le verbe est au présent : « *Depuis que* « nous *ne* nous *voyons pas.* » — « *Il y a* six mois *que* je *ne* lui « *parle pas.* » (*Le Dictionnaire de l'Académie* et BEAUZÉE.)

Après les conjonctions *à moins que* et *si* dans le sens d'*à moins que*, on met le subjonctif, et l'on supprime *pas* et *point :* « Vous ne « serez jamais instruit *à moins que* vous n'étudiiez beaucoup. » — « N'espérez pas obtenir les faveurs du ciel *si* vous *ne* remplissez vos « devoirs envers Dieu et envers les hommes. » (Mêmes autorités.)

On les supprime quand deux propositions négatives sont jointes par *ni*, comme : « Je *ne* l'aime *ni ne* l'estime; » et quand cette conjonction est redoublée : « *Ni* les biens, *ni* les honneurs *ne* valent la « santé. » — « Il est avantageux de *n'*être *ni* pauvre *ni* riche. » — « Heureux qui *n'*a *ni* dettes *ni* procès. » (Mêmes autorités.)

Après *sans* on supprime *pas* et *point :* « Il a fait le relevé de tout « ce registre *sans* faute. » — SANS POINT *de faute* est une locution que l'on employait autrefois, mais qui est rejetée depuis longtemps.

(Vaugelas et Th. Corneille, 167 et 389e *Rem.* — Féraud.)

Ce que nous disons sur la question de savoir si l'expression *sans que* peut recevoir la négative *ne* pour complément n'est pas sans intérêt; on la trouvera résolue pages 854 et suivantes.

Quand *rien* est employé comme signifiant *néant, nulle chose*, on supprime *pas* et *point*, mais on emploie *ne :* « La science achève de « polir un esprit bien tourné, elle *n'*a *rien* de rude ni de sauvage. » (MARMONTEL, *Bélisaire.*)

Le pénible fardeau de *n'*avoir *rien* à faire.

(Boileau, XIe Épître.)

(Restaut, page 165. — Wailly, page 209. — D'Olivet, 4e *Rem. sur Racine.*)

Voyez aux *Remarques détachées* ce que nous disons sur le mot *rien*.

TROISIÈME QUESTION. — Dans quel cas *pas* est-il préférable à *point*, et réciproquement?

1° *Pas* énonce simplement la négative, *point* l'exprime avec beaucoup plus de force. Le premier souvent ne nie la chose qu'en partie ou avec modification; le second la nie toujours absolument, totalement et sans réserve.

On dira : « Vous ne croyez *pas* une chose qu'on ne peut vous per- « suader. » — « Vous ne croyez *point* celle que votre esprit rejette « absolument. » Dans le premier cas, il peut rester quelque doute; vous êtes décidé dans le second

On dira aussi : « Il n'a *pas* l'esprit qu'il faudrait pour une telle « place, » parce que cela suppose qu'il n'est pas réellement sans esprit ; mais si l'on dit : « Il n'a *point* d'esprit, » cela signifie qu'il en est entièrement dépourvu.

Toutefois les poëtes ne s'assujettissent pas scrupuleusement à cette règle, et, dans l'emploi de l'un ou de l'autre de ces mots, ils consultent plus souvent l'oreille que l'exactitude grammaticale.

Cependant ces deux vers de Molière (*Tartuffe*, acte II, sc. 5),

> Je ne vous réponds *pas* des volontés d'un père,
> Mais je ne serai *point* à d'autres qu'à Valère.

marquent d'une manière bien précise la différence qu'il est bon d'observer dans l'emploi de *pas* ou de *point.*

2° Par cette raison, *pas* vaut mieux que *point* avant les mots qui servent à marquer le degré de qualité ou de quantité, tels que : *moins*, *plus*, *beaucoup*, *si*, *fort*, et autres semblables : « Cicéron n'est *pas* « *moins* véhément que Démosthène ; Démosthène n'est *pas si* abon- « dant que Cicéron. » (L'Académie, au mot *ne*, et BEAUZÉE, *Encyclopédie méthodique*, au mot *pas*.) — « Les riches ne sont *pas* toujours « *plus* heureux que les pauvres. » (RESTAUT.) — « Assez ordinaire- « ment il n'y a *pas beaucoup* d'argent chez les gens de lettres. » (BEAUZÉE.)

Par la même raison *pas* est préférable avant les noms de nombre : « Qui n'a *pas un* sou à dépenser n'a *pas un* grain de mérite à faire « paraître. » (Même autorité.)

(Th. Corneille, *sur la* 389e *Rem. de Vaugelas*, et le *Dict. de l'Académie* au mot *ne*.)

3° De même *pas* convient mieux à quelque chose de passager et d'accidentel ; *point* a quelque chose de permanent et d'habituel : « Il « ne lit *pas* ; » c'est-à-dire, présentement. « Il ne lit *point*, » c'est-à-dire, jamais, dans aucun temps. On dira également d'un homme *qu'il ne dort* POINT, pour faire entendre qu'il a une insomnie habituelle ; et *qu'il ne dort* PAS, pour marquer qu'actuellement il est éveillé. (Le *Dict. de l'Académie*, et Beauzée, *Encycl. méth.*)

4° Par la même raison encore, *pas* après *tout* marque une exclusion partielle, et *point*, une exclusion totale : « *Tous* ceux qu'on ac- « cusait n'ont *pas* été convaincus. » c'est-à-dire, « Quelques uns « de ceux qu'on accusait n'ont *pas* été convaincus ; » et « tous ceux « qu'on accusait n'ont *point* été convaincus, » veut dire : « Aucun « de ceux qu'on accusait n'a été convaincu. » (BEAUZÉE.)

5° Quand *pas* ou *point* entre dans l'interrogation, c'est avec des

sens un peu différents; car si ma question est accompagnée de quelque doute je dirai : « N'avez-vous *point* été là? N'est-ce *point* « vous qui me trahissez? » Mais si j'en suis persuadé, je dirai par manière de reproche : « N'avez-vous *pas* été là? N'est-ce *pas* vous « qui me trahissez? (L'Académie, au mot *ne*, et BEAUZÉE, *Encyclopédie méthodique.*)

De même, lorsqu'on dit : « N'avez-vous point vu un tel? » l'interrogation n'est qu'une question simple, et lorsqu'on dit : « N'avez-« vous *pas* vu un tel? » on veut marquer par là qu'on croit que celui qu'on interroge a vu celui dont on parle. (*Le Dictionnaire de l'Académie*, au mot *point.*)

Point se met quelquefois sans la négative, et alors il y a ellipse, comme dans ces vers de Crébillon (*Catilina,* acte I, sc. 4),

> Souvenez-vous enfin qu'un généreux courage
> Pardonne à qui le hait, mais *point* à qui l'outrage.

C'est-à-dire, *ne pardonnne point* à qui l'outrage.

« *Point* de bonheur sans vertu, » c'est-à-dire : « Il n'y a *point* de « bonheur sans vertu. »

Il en est de même quand *point* sert de réponse à une question: « En voulez-vous?—*point;* » c'est-à-dire : « Je *n*'en veux *point.*

L'usage le met aussi quelquefois seul avant un adjectif, et l'ellipse a encore lieu : « Cet homme est bienfaisant, indulgent, *point* soup-« çonneux; » c'est-à-dire : « Il n'est *point* soupçonneux. »

Point dans cette phrase est employé au même usage : « Je le croyais « mon ami, mais *point.* »

Remarquez que *pas* ne saurait être employé d'aucune de ces manières. (Le *Dict. de l'Académie*, celui de Féraud, et M. Laveaux.)

— Cependant le mot *pas* s'emploie quelquefois d'une manière analogue. La Fontaine a dit :

> *Pas* un seul petit morceau
> De mouche ou de vermisseau.

Voltaire : « Sous Louis XI, *pas* un grand homme. » L'Académie : « Avez-vous de l'argent? — *Pas* trop, *pas* beaucoup. » Mais on n'emploie jamais *pas* tout seul, au lieu de *non*; il faut alors dire *point*. A. L.

Cependant plusieurs poëtes se sont permis l'ellipse de *ne :*

> Voilà-t-il *pas* de vos jérémiades. (Voltaire, *Contes en vers.*)
> Voyez-vous *pas* s'enfuir les hôtes du bocage? (Delille.)
> Voulez-vous *pas* que ce maître étourdi....
> (Voltaire, *Contes en vers.*)

mais ces exemples sont à présent très rares, et ne sont point à imi-

ter. Ménage, Th. Corneille, l'Académie condamnent cette suppression.

On a pu se convaincre par tout ce qui précède que la négation a différentes nuances.

La négation *ne* seule est une négation très faible : elle désigne ordinairement de l'incertitude dans la volonté.

> Je sens de veine en veine une subtile flamme
> Courir par tout mon corps sitôt que je te vois :
> Et dans les doux transports où s'égare mon âme,
> Je *ne* saurais trouver de langue ni de voix.
> (Boileau, *Traité du Subl.*, chap. VII, trad. d'une *Ode de Sapho.*)

Ne pas est une négation plus forte ; elle tient le milieu entre *ne* et *ne point* : « Ces idoles que le monde adore, à combien de tentations « délicates *ne* sont-elles *pas* exposées? » (BOSSUET.)

Ne point est la négation la plus prononcée.

> . . . . Je *ne* cherche *point*, je *ne* veux *point* d'excuse :
> Il *n*'en est *point* pour moi lorsque l'amour m'accuse.
> (Voltaire, *Alzire*, acte III, sc. 4.)

Ces nuances sont faciles à saisir : il suffit pour les employer à propos de se bien pénétrer de l'idée qu'on veut exprimer.

(M. Chapsal, *Dict. gramm.*)

QUATRIÈME QUESTION. — Quelle est la place que les négations doivent occuper dans le discours?

Ne précède invariablement le verbe, et il précède également le pronom en régime s'il y en a de joint au verbe, comme : « Je *ne* « pense pas que; vous *ne* le pensez pas. »

(Le *Dict. crit.* de Féraud, et Lévizac, page 181, t. II.)

La place de *pas* et de *point* varie. On peut indifféremment les mettre avant ou après le verbe, s'il est à l'infinitif : « Pour ne *point* « souffrir. » — « Pour ne souffrir *point*; » en cela on consulte l'oreille; toutefois, la première manière est la plus usitée. A l'impératif, ils se placent toujours après le verbe : « Ne faites *pas* cela. » — « N'allez « *pas* au jeu. » Dans les temps simples du verbe, ils doivent toujours suivre le verbe : « Il ne joue *point*. » Dans les temps composés, ils se mettent entre l'auxiliaire et le participe : « Il n'a *point* joué. »

(L'Académie au mot *ne*, et le *Dict. crit.* de Féraud.)

Nous pensons qu'on peut aussi dans certains cas séparer du verbe les mots *pas* et *point*, mais seulement par un adverbe qui tombe alors sur la négation, et qui tend seulement à lui donner plus de force, comme : « Je ne le ferai *certainement pas* · je n'en veux *vraiment point*, » etc. A. L.

Peu.

Peu est opposé à *beaucoup*. Il se construit de même, et signifie une petite quantité : « Parler *peu* et manger *peu* ne fait jamais de « mal. » — « Le peuple est un animal à beaucoup de langues et *peu* « d'yeux. » (Frédéric II.)

Le mot *petit* avant *peu* est vicieux ou au moins inutile; en effet, *peu*, signifiant *une petite quantité*, dit alors tout ce qu'on veut dire.

(Trévoux, au mot *peu*.)

Voltaire dit au sujet de ce vers de Corneille (*Sertorius*, acte II, sc. 2) :

> Je n'ose m'éblouir d'un *peu* de nom fameux.

« L'adverbe *peu* ne va pas avec le mot *nom : Un peu de gloire*, « *un peu de renommée*, *de réputation*, *de puissance*, se disent dans « toutes les langues, et *un peu de nom* ne se dit dans aucune. Il y a « une grammaire commune à toutes les nations, qui ne permet pas « que les adverbes de quantité se joignent à des choses qui n'ont pas « de quantité. On peut avoir plus ou moins de gloire et de puissance, « mais non pas plus ou moins de nom. » (*Comment. sur Corneille.*)

Peu et *tout* s'excluent l'un l'autre; aussi Voltaire a-t-il blâmé cet autre vers de la même tragédie :

> Et malgré *tout* le *peu* que le ciel m'a fait naître.
>
> (Acte II, sc. 2.)

« *Tout* le *peu*, dit-il, renferme une contradiction manifeste. »

Quand *c'est* se joint à *peu*, et qu'un infinitif doit suivre, on ajoute seulement *de*, et non pas *que de :*

> C'est *peu d'être* agréable et charmant dans un livre,
> Il faut savoir encore et converser et vivre.
>
> (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

« C'est *peu de* reconnaître la nécessité de mourir, l'importance « même de bien mourir, si l'on n'en tire des motifs et des consé- « quences pour bien vivre. » (Fléchier.) — « C'est *peu d'*être clair, « il faut être précis, car tous les genres d'écrire ont leur précision. » (Marmontel, *Poëtique franç.*)

> C'est *peu d'être* un guerrier, la modeste douceur
> Donne un prix aux vertus, et sied à la valeur.
>
> (Voltaire, *Tancrède*, acte I, sc. 2.)
>
> C'est *peu de charmer* l'œil, il faut parler au cœur.
>
> (Delille.)

(Voyez aux Participes, page 769, quelle règle on doit suivre à l'égard du participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif précédé des mots *le peu de*, et suivi d'un substantif singulier ou pluriel.)

Peut-être.

Cet adverbe dubitatif se met toujours avec le trait d'union, et se joint souvent avec un *que* : *Peut-être que* oui, *peut-être que* non, *peut-être qu'*il viendra. » Cependant il est permis de dire : « *Peut-* « *être* viendra-t-il. » (L'Académie.) — « *Peut-être* le Grec, artificieux « et fourbe, tentera de le faire retourner sur ses pas. » (*La Jérusalem dél.*, ch. I.)

Mais *peut-être* j'invente une fable frivole. (Boileau, Sat. X.)

C'est une négligence de style de mettre le verbe *pouvoir* avec *peut-être*, parce que ce mot, exprimant une idée de possibilité, ne saurait modifier un verbe qui l'exprime également ; ou, si l'on veut, parce que, comme le dit M. Lemare, ce mot n'est qu'un temps du verbe *pouvoir* et l'impersonnel *être*.

Cette phrase de Bossuet : « Mais *peut-être* au défaut de la fortune « les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées *pour-* « *ront* nous distinguer du reste des hommes ; » et ces vers de La Harpe :

Peut-être, satisfait que ce grand cœur fléchisse,
Le peuple, s'il vous voit soumis à son pouvoir,
Peut en votre faveur se laisser émouvoir.
(*Coriolan*, acte I, sc. 1.)

ne sont donc pas corrects. — Cette remarque sur *peut-être* s'applique aux locutions *il est possible*, *il est impossible*. Alors on ne dira pas : « Il est *impossible* qu'il *puisse* réussir, » mais simplement : « Il est *impossible* qu'il réussisse. »

— Le verbe *pouvoir*, employé avec *il est possible*, forme un pléonasme. Mais avec le mot *peut-être*, qui n'est plus pour nous qu'un simple adverbe dubitatif, la question est différente. Ainsi dans la phrase citée de Bossuet, si l'orateur eût dit : *les qualités de l'esprit.... pourront nous distinguer*, il eût affirmé ce pouvoir ; ce qui serait contraire à sa pensée, puisqu'il n'a voulu faire qu'une objection dubitative. Il a donc dû employer l'adverbe *peut-être*. D'ailleurs, malgré la ressemblance de ce mot avec le verbe *pouvoir*, ils ont tous deux un sens entièrement distinct, comme en latin *forsan* et *possum*, qui peuvent très bien se trouver ensemble. A. L.

Plus.

Cet adverbe est suivi tantôt d'un *que* et tantôt d'un *de*.

Il demande un *que* lorsque l'on compare la qualité d'une personne ou d'une chose à une autre, c'est-à-dire, lorsque l'adverbe *plus* sert

à former un comparatif : « L'envie est *plus* irréconciliable *que* la « haine. » (LA ROCHEFOUCAULD, *Maxime* 328.)

. . . . Salomon a dit
Que femme sage est *plus que* femme belle.
(Voltaire, *Ce qui plaît aux Dames.*)

Mais l'adverbe *plus* doit être suivi de la préposition *de*, 1° lorsque l'on compare d'une manière générale la qualité d'une personne ou d'une chose avec celle de plusieurs personnes ou de plusieurs choses; c'est-à-dire, lorsque l'adverbe *plus* forme un superlatif : « Démos-« thène fut le *plus* éloquent *des* orateurs de la Grèce, et Caton le *plus* « sage *des* Romains. » (GIRARD, p. 155, t. II de *ses vrais Princ.*)

2° Lorsque l'adverbe *plus* est adverbe de quantité, et non adverbe de comparaison, c'est-à-dire, lorsque le terme de comparaison énoncé après l'adverbe de quantité marque quelque mesure précise et positive de cette quantité. (Girard, page 156. — Wailly, page 394.)

On dira donc : « Cela est *plus* long *d*'un quart. » — « Cela ne vaut pas *plus d*'un écu. » (L'Académie, au mot *plus*.) — « Il est *plus* grand « *de* toute la tête. » (WAILLY.)

Girard s'autorise de ces exemples pour décider qu'il faut dire : « Il est *plus d*'à demi mort (425 *bis*). » — « Il a été *plus d*'à demi « convaincu ; » parce que, dit-il, ces expressions de mesure qui suivent l'adverbe *plus* servent moins à faire terme de comparaison qu'à spécifier la quantité différentielle entre les choses comparées, et que par conséquent elles doivent avoir la préposition *de* et non la conjonction *que*, qui ne s'emploie que dans ce dernier cas.

Wailly, M. Maugard et M. Laveaux émettent la même opinion, et blâment Racan d'avoir dit (dans sa stance sur la *retraite*) :

La course de nos jours est plus *qu'à demi* faite.

au lieu de *plus* D'*à demi faite*.

Domergue, Demandre approuvent au contraire cette phrase. — Domergue est d'avis que sa décomposition ne saurait amener *de*, parce que son véritable sens est : « La course de nos jours est faite « supérieurement à ceci, à demi. »

Demandre pense que *à demi* dans la phrase de Racan est employé pour fixer le sens dans lequel *faite* est pris, pour marquer la juste

---

(425 *bis*) Observez que l'on ne met pas le tiret aux mots *à demi mort*, *à demi faite*. Voyez-en les motifs aux *Remarques détachées*, au mot *demi*.

valeur qu'on lui donne, plutôt que comme mesure : et en effet, ajoute-t-il, supposons que la langue ait un adjectif qui seul et d'un seul mot présente la même idée qu'*à demi faite*, cet adjectif dans notre phrase se ferait précéder de *que*; or, *à demi faite*, n'est-il pas employé comme un seul mot ne présentant qu'une idée simple de qualité inférieure de moitié à celle que nous exprimons par le mot *faite*? *Demi* ne s'unit-il pas ainsi aux noms qu'il précède jusqu'à ne plus varier sa terminaison, quoiqu'il soit adjectif? Ne dit-on pas *demi-chopine*, quoiqu'on dise *chopine et demie*, etc ?

Enfin M. Lemare analyse ainsi la phrase de Racan : « La course « de nos jours est faite à demi, et plus (que cela). » On ne dirait pas, ajoute-t-il : « Cette course est faite *plus d'*à moitié, » car *à* et *de* s'opposent, et ne peuvent jamais se modifier l'un l'autre; on ne dit pas même qu'une course est faite de *moitié*, mais à *moitié*.

Voyons si l'usage, ou plutôt si les écrivains sont d'accord avec ces trois Grammairiens.

On trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie*, au mot *moitié*, ces exemples : « De l'argent plus d'*à moitié* dépensé. » — « Du vin plus « d'*à moitié* bu. »

Ensuite, on lit dans La Fontaine (fable des *Deux Pigeons*) :

> Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié)
> Prit sa fronde, et du coup tua plus d'*à moitié*
> La volatile malheureuse.

(Fable de *Belphégor*) :

> Je me suis dit seulement votre ami ;
> De ceux qui sont amants *plus d'à demi*.

Bernardin de Saint-Pierre (*Études de la nature*, t. I) : « Les glaces « polaires sont déjà *plus d'à moitié* fondues lorsqu'elles arrivent sur « le banc de Terre-Neuve. » — (*Les Amours de Psyché et de Cupidon*) : « Nos deux sœurs entendirent *plus d'à demi* ses paroles, et se rap- « prochèrent. » On lit aussi dans Moreau (*Histoire de la Maison de France*) : « Les évêques *plus d'à moitié* laïques. » Et dans Jean-Jacques Rousseau (*Émile*, liv. III) : «Son apprentissage est déjà *plus d'à moitié* fait. » (Livre IV) : « L'oubli de toute religion conduit à l'oubli « des devoirs de l'homme. Ce projet était déjà *plus d'à moitié* fait « dans le cœur du libertin. » Et dans Buffon (*Hist. nat. des miné-* « *raux*, vol. IV, p. 342) : « Pourquoi ne céderait-on pas aux descen- « dants des Mexicains et des Péruviens quelque portion de ces terres

« qui faisaient leur domaine, puisqu'elles sont si vastes et *plus d'aux* « *trois quarts* incultes? »

De sorte qu'il paraît que *plus d'à demi* a pour lui l'usage et les bons écrivains; et nous croyons que ce n'est pas sans raison. En effet, puisqu'on dit *plus d'une fois*, *plus d'un quart*, *plus de la moitié*, *plus de la demie*, pourquoi, par analogie, ne dirait-on pas *plus d'à moitié*? Il s'agit dans toutes ces phrases, ainsi que dans celle de Racan, de quantité; donc *plus de* est préférable à *plus que*.

— L'Académie, en 1835, admet également *plus d'à demi* et *plus qu'à demi*. Les raisons énoncées plus haut servent à justifier l'une et l'autre tournure. A. L.

Si l'adverbe comparatif *plus* est suivi d'un *que* et d'un verbe à l'infinitif, on répète avant cet infinitif la préposition que demande l'adjectif qui précède : « Il n'y a rien *de plus* agréable *que de* l'entendre.» (L'Académie.) — « Nous sommes *plus* portés *à* nous excuser *qu'à* « reconnaître nos torts. » (Le *Dict. crit.* de Féraud, et Wailly, page 202.)

Plus d'un, terme collectif partitif, ou adverbe de quantité, demande le verbe qui le suit au singulier.

> Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
> *Plus d'une* Pénélope *honora* son pays. (Boileau, Satire X.)

« *Plus d'un* pays *serait* peut-être devenu une solitude, si des vertus souvent ignorées ne combattaient sans cesse les crimes ou les erreurs de la politique. » (LA HARPE, *Él. de Fénelon*.)

> *Plus d'*une main, conduite par l'amour,
> *Sut* lui donner une seconde vie
> Par les couleurs et par la broderie.
> (Gresset, *Vert-Vert*, chant IV.)

> *Plus d'un* héros, épris des fruits de mon étude,
> *Vient* quelquefois chez moi goûter la solitude. (Boileau, Épître X.)

> A vouloir trop voler de victoire en victoire,
> *Plus d'un* ambitieux *diminua* sa gloire.
> (Piron, *Fernand Cortès*, acte I, sc. 4.)

> *Plus d'un* Mathieu Garo *s'érige* en novateur,
> Lucas est usurier, Colas agioteur.
> (Delille, poëme de *la Pitié*, chant I.)

« Nous avons *plus d'une* ancienne pièce, qui, étant corrigée, *pourrait* aller à la postérité.» (VOLTAIRE, *Épître dédicat. de la trag. de Sophonisbe*.) — « *Plus d'un* témoin *a* déposé. » (L'Académie.)

Cependant il est un cas où le pluriel serait nécessaire après *plus d'un*, c'est celui où l'on se servirait de cette expression avec un verbe pronominal; car, comme cette espèce de verbe exprime l'action de

deux ou plusieurs sujets, alors il est certain qu'il faudrait employer le pluriel. Marmontel nous en offre un exemple dans ses *Incas*, ch. XLV : « A Paris on voit *plus d'un* fripon qui se *dupent* l'un l'autre. »

Voyez page 828 dans quel cas *plus* se répète ; — page 844, dans quel cas on doit préférer l'emploi de l'adverbe *mieux* à celui de l'adverbe *plus*; — et au mot *ne*, page 851, dans quel cas on doit mettre la négative *ne* avant le verbe qui suit l'adverbe comparatif *plus*.

Non plus s'emploie pour *aussi, pareillement*, quand la phrase est négative : « Vous ne le voulez pas, je ne le veux pas *non plus*. »

La phrase suivante n'est donc pas exacte : « L'âme de Mazarin, « qui n'avait pas la barbarie de celle de Cromwell, n'en avait pas « *aussi* la grandeur. » Il faut : n'en avait pas *non plus* la grandeur.

PLUTÔT, PLUS TÔT, PLUS TARD.

Plutôt, comme le dit M. Lemare, n'est qu'une contraction de *plus tôt*. Cependant, quoique ces deux expressions soient originairement identiques, il n'est jamais permis d'employer l'une pour l'autre.

Plutôt s'emploie pour marquer le choix que l'on fait d'une chose par préférence à une autre, et s'écrit toujours en un seul mot : « *Plu-* « *tôt* perdre tout que de rien faire contre sa conscience. » (L'Académie.)

> . . . Le travail, aux hommes nécessaire,
> Fait leur félicité *plutôt* que leur misère.
> (Boileau, Épître XI.)

> Nouveau prédicateur aujourd'hui, je l'avoue,
> Écolier ou *plutôt* singe de Bourdaloue.
> (Boileau, Satire X.)

Plus tôt, qui réveille une idée de temps, s'emploie pour signifier *plus vite, de meilleure heure*; et *plus tard* s'oppose à *plus tôt* : ces deux expressions adverbiales de temps et de lieu s'écrivent en deux mots :

> Mais il faut, croyez-moi, sans attendre *plus tard*,
> Ainsi que notre hymen, presser notre départ.
> (Racine, *Mithridate*, acte I, sc. 3.)

> Le père mort, les trois femelles
> Courent au testament sans attendre *plus tard*.
> (La Fontaine, *Testam. expliqué par Esope*.)

« Il a été donné aux Chinois de commencer en tout *plus tôt* que les

« autres peuples, pour ne plus faire aucun progrès. » (VOLTAIRE, *Épître dédicatoire de l'Orphelin de la Chine.*)

> . . . . La vie
> Ou *plus tôt* ou *plus tard* doit nous être ravie;
> Ils peuvent de nos jours éteindre le flambeau :
> La vertu brille encore au delà du tombeau.
>
> (M. Raynouard, *les Templiers*, acte V, sc. 2.)

« La mort nous attend tous : peu importe à l'homme qui n'a rien « à se reprocher qu'elle arrive un peu *plus tôt*, un peu *plus tard.* » (Trad. de *Properce.*) — *Plutôt* est donc mal employé dans le passage suivant : « N'était-ce que l'erreur de Calvin que vous vouliez faire « condamner sous le nom de Jansénius? que ne le déclariez-vous « *plutôt?* vous vous fussiez épargné bien de la peine. » (PASCAL, VII[e] *Lettre provinciale.*) — Il est évident que dans l'idée de Pascal il fallait : « que ne le déclariez-vous *plus tôt* ? » — Mais il faut *plutôt* dans la phrase suivante : « A quoi servent ces détours ? Vous craignez de « vous compromettre avec moi; que ne le déclariez-vous *plutôt?* » C'est-à-dire, que ne déclariez-vous cela, PLUTÔT *que d'employer des détours?* (M. Lemare, page 1019.)

Suivi de la conjonction *que, plutôt* veut toujours être accompagné de la préposition *de :* « Ceux qui nuisent à la réputation ou à la for- « tune des autres, *plutôt que* de perdre un bon mot, méritent une « peine infamante. » (LA BRUYÈRE.) — « Que les dieux me fassent « périr *plutôt que* de souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent « de mon cœur. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. I.)

(Th. Corneille, *sur la* 331[e] *Rem. de Vaugelas.* — Wailly, page 356. — Le *Diction. de l'Académie.* — Féraud et M. Auger, Comment. sur *la Mélicerte* de Molière, II, 4.)

Enfin *plus tôt, plus tard* s'emploient quelquefois substantivement, et alors ces expressions se construisent avec l'article ou son équivalent : « Le *plus tôt* sera le mieux. » (L'Académie.) — « Il arri- « vera au *plus tard* dans un mois. » (Même autorité.)

POURTANT, CEPENDANT, NÉANMOINS, TOUTEFOIS.

Pourtant a plus de force et d'énergie : il assure avec fermeté malgré tout ce qui pourrait être opposé. *Cependant* est moins absolu et moins ferme; il affirme seulement contre les apparences contraires. *Néanmoins* distingue deux choses qui paraissent opposées, et il en soutient une sans détruire l'autre. *Toutefois* dit proprement une

chose par exception ; il fait entendre qu'elle n'est arrivée que dans l'occasion dont on parle.

« Que toute la terre s'arme contre la vérité, on n'empêchera « *pourtant* pas qu'elle ne triomphe. » — « Quelques docteurs se pi- « quent d'une morale sévère, ils cherchent *cependant* tout ce qui « peut flatter leur sensualité. » — « Corneille n'est pas toujours « égal à lui-même, *néanmoins* Corneille est un excellent auteur. » — « Que ne haïssait pas Néron ? *toutefois* il aimait la courtisane « Poppée. » (GIRARD, *Synonymes*.)

Pourtant se met ou immédiatement après le verbe dans les temps simples, ou entre l'auxiliaire et le participe dans les temps composés : « Je voudrais *pourtant* bien vous parler. » — « Quoiqu'il soit « habile, il a *pourtant* fait une grande faute. » — On peut dire aussi : « Il est habile, *et pourtant* il a fait une grande faute. » (L'Académie.)

Cependant se met avant ou après le verbe, ou après la conjonction *et* : « *Cependant* toutes les nymphes, assemblées autour de « Mentor, prenaient plaisir à le questionner. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. VII.) — « On crie beaucoup contre les vices, *et cependant* « on ne se corrige point. » (GIRARD.)

Néanmoins se met également avant ou après le verbe, et s'emploie avec ou sans la conjonction *et* : « Personne *néanmoins* n'ignore « que les bons livres sont l'essence des meilleurs esprits. » — « Cet « enfant est encore très jeune, *et néanmoins* il est fort sage. » — « Quoique Dieu ait une aversion infinie pour le crime, il ne l'em- « pêche pas *néanmoins*, pour ne pas faire violence à notre liberté. »

Toutefois se place, comme *cependant* et *néanmoins*, avant ou après le verbe : « Quoique la langue du geste et celle de la voix « soient également naturelles, *toutefois* la première est plus facile, « et dépend moins des conventions. »

> *Toutefois* les froides soirées
> Commencent d'abréger le jour.
> (J.-B. Rousseau, Ode 5, livre II.)

(Wailly, page 326. — Girard, page 271, t. II, de *ses vrais Principes*.)

« Qui est semblable à Tyr ? *Et toutefois* elle s'est tue dans le « milieu de la mer. » (BOSSUET.)

NOTA. *Cependant que* pour *pendant que* serait à présent très vicieux : *cependant* est toujours adverbe, et n'est jamais conjonction, ni préposition. La Fontaine, Voltaire l'ont employée ainsi ; mais il faut le pardonner aux poëtes, qui ont souvent besoin d'une syllabe de plus pour faire leurs vers. (Le *Dict. crit. de Féraud*.)

QUAND, LORSQUE, ALORS QUE, DÈS LORS QUE.

Quand, adverbe de temps, a la même signification que les adverbes *lorsque*, *dans le temps que :* « *Quand* d'honnêtes gens sont « dans le besoin, c'est le moment de faire provision d'amis. » (Trad. d'*Horace*, Ép. IV.) — « *Quand* je suis avec mon ami je ne suis pas « seul, et nous ne sommes pas deux. » (*Pensée de Pythagore.*) — « *Quand* on ne trouve pas son repos en soi-même, il est inutile de « le chercher ailleurs. » (*Pensée d'Amelot de La Houssaye : Max. de La Rochefoucauld.*)

Employé au premier membre d'une période, *quand* demande au second membre *que,* mais on a le soin de ne pas changer le mode.

> *Quand* un livre au palais *se vend* et se débite,
> *Que* chacun par ses yeux *juge* de son mérite, etc.
>
> (Boileau, Satire X.)

(Th. Corneille, sur la 71e *Rem. de Vaugelas.* — Et le *Dictionn. crit. de Féraud.*)

Quand, qui signifie *lorsque,* s'emploie aussi pour *lors même, quand même, supposé que :* « *Quand* il serait vrai... » Dans ces significations, ou bien encore dans l'interrogation, *lorsque* ne peut être employé pour *quand :* « *Quand* sera-ce que vous viendrez « me voir? » (L'Académie.)

> *Quand* vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas.
>
> (Racine, *Phèdre,* acte II, sc. 5.)

> *Quand* le malheur ne serait bon
> Qu'à mettre un sot à la raison,
> Toujours serait-ce à juste cause
> Qu'on le dit bon à quelque chose.
>
> (La Fontaine, *le Mulet se vantant de sa généalogie.*)

Quand, dit M. Lemare, renferme un *que* pour son premier élément; au contraire, *que* est le dernier élément de *lorsque :* voilà pourquoi l'un peut servir dans les phrases interrogatives, et l'autre ne le peut pas.

Ces cas exceptés, *quand* et *lorsque* sont absolument synonymes, et l'oreille seule détermine le choix. Dans les exemples suivants l'un ou l'autre pourrait être employé indifféremment.

> Mais *quand* le peuple est maître, on n'agit qu'en tumulte ;
> La voix de la raison jamais ne se consulte.
>
> (Corneille, *Cinna,* acte II, sc. 1.)

Lorsque dans un haut rang on a l'heur de paraître,
Tout ce qu'on fait est toujours bel et bon;
Et, suivant ce qu'on peut être,
Les choses changent de nom.
(Molière, *Prologue d'Amphitryon.*)

Amour, amour, *quand* tu nous tiens,
On peut bien dire : adieu prudence.
(La Fontaine, fable du *Lion amoureux.*)

« On n'est pas digne de soutenir la justice et la vérité, *quand* on « peut aimer quelque chose plus qu'elles. » (MASSILLON.)

Craint-on de voir les malheureux
Quand on veut soulager leurs peines?
(Bernis, *le Nouvel Élysée.*)

« L'honneur des femmes est mal gardé *quand* l'amour ou la re« ligion ne sont pas aux avant-postes.» (M. DE LÉVIS, *Réflex. mor.*) — « La France, qui a dans son sein une subsistance assurée et des « richesses immortelles, agit contre ses intérêts et méconnait son « génie *quand* elle se livre à l'esprit de conquête. » (RIVAROL, *de l'Universalité de la Langue franç.*)

Dès lors que s'emploie aussi pour *lorsque*; et, quoique peu usité, il est fort convenable, témoin cet exemple :

Les grands se font honneur *dès lors qu'ils* nous font grâce.
(La Fontaine, fable 14, *Simonide préservé par les dieux.*)

— L'Académie n'indique pas cette locution. A. L.

Alors que pour *lorsque* n'est plus employé dans la prose ordinaire; mais, comme le fait observer l'Académie, il est reçu dans le style élevé et en poésie : « *Alors* que la trompette guerrière se fait « entendre, tout s'ébranle, etc. » (*Le Dict. de l'Académie.*)

..... On n'a point d'amis *alors qu'ils* sont payés.
(Voltaire, *les Scythes*, acte IV, sc. 2.)

Je n'aime point Thalie, *alors que* sur la scène
Elle prend gauchement l'habit de Melpomène.
(Voltaire, *les Deux Siècles.*)

La colère est aveugle *alors qu'elle* est extrême.
(L'abbé Aubert, fable 16, livre VI, *le Lion et les Animaux.*)

— Nous remarquerons que tous ces mots cités comme adverbes sont de véritables conjonctions. A. L.

QUAND, QUANT.

Pris dans la signification de *pour ce qui est de*, *à l'égard de*, ce

mot s'écrit avec un *t*, et alors il est toujours suivi de *à*; pris dans la signification de *lorsque*, *à quelle époque*, *dans quel temps*, il s'écrit avec un *d*. On écrira donc : « Cet homme a le cœur bon; *quant* « à la tête, elle est mauvaise. »

> Il n'est pour voir que l'œil du maître;
> *Quant* à moi, j'y mettrais encor l'œil de l'amant.
> (La Fontaine, *l'Œil du Maître.*)

> Je ne sais pas s'ils ont raison;
> Mais, *quant* à moi qui ne suis bon
> Qu'à manger, ma mort est certaine.
> (La Fontaine, fable 154, *le Cochon, la Chèvre et le Mouton.*)

parce que *quant*, dans ces exemples, peut se traduire par *pour ce qui est de*, ou par *à l'égard de*

— Ce mot est emprunté du Latin : « *quantum ad me pertinet*, en *tant que* la chose me regarde. » L'autre expression vient également du latin *quando*, dont notre adverbe français a pris toutes les significations. A. L.

Ainsi donc on écrira : « Le royaume, *quand* il a des besoins, est le « premier pauvre. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, au mot *Église.*) — « L'amour est privé de son plus grand charme *quand* « l'honnêteté l'abandonne. » (J.-J. ROUSSEAU.)

> *Quand* le peuple est le maître,
> Les honneurs sont vendus aux plus ambitieux,
> L'autorité livrée aux plus séditieux.
> (Corneille, *Cinna*, acte II, sc. 1.)

« *Quand* les hommes cesseront-ils de se nuire? »

Parce que *quand* peut se traduire par *lorsque*, et dans le dernier exemple, par *à quelle époque*. (M. Lemare et l'Académie dans son *Dict.*)

QUELQUE.

Voyez page 430 et suiv., aux *adjectifs pronominaux indéfinis*, dans quels cas on le considère comme adverbe.

RIEN DE MOINS, RIEN MOINS.

Rien de moins s'emploie dans les phrases qui ont un sens affirmatif, et *rien moins* dans celles qui ont un sens négatif.

RIEN DE MOINS.	RIEN MOINS.
« Il ne faut *rien de moins* dans les cours qu'une vraie et naïve impudence	« Il n'aspire à *rien moins* qu'à obtenir cette place; il ne l'accepterait

pour réussir, » (La Bruyère, VIII.) Le sens est : « Il faut dans les cours une vraie et naïve impudence. »

« La *Phèdre* de Racine, qu'on dénigrait tant, n'était *rien de moins* qu'un chef-d'œuvre. » (Marmontel, *Grammaire.*) Le sens est : « La *Phèdre* de Racine était un chef-d'œuvre. »

« Écoutez bien cet homme, il n'est *rien de moins* qu'un sage. » (Marmontel, *Grammaire.*) Le sens est : « Il est un sage. »

« Il n'est *rien de moins* vrai, de moins attesté que ce que vous dites. » (M. Collin d'Ambly.) Le sens est : « Ce que vous dites est moins vrai, moins attesté que quoi que ce soit; ce que vous dites n'est pas vrai. »

« Il ne pense à *rien de moins* qu'à vous supplanter. » (M. Collin d'Ambly.) Le sens est : « Il pense seulement, uniquement à vous supplanter. »

point, lui fût-elle offerte. » (Marmontel.) Le sens est : « Il n'aspire pas à obtenir cette place. »

« Ne le craignez pas tant, il n'est *rien moins* que votre père. » (L'Académie.) Le sens est : « Il n'est pas votre père. »

« N'écoutez point cet homme, car il n'est *rien moins* que sage. » (M. Collin d'Ambly.) Le sens est : « Ce qu'il est le moins, c'est sage ; il n'est pas sage. »

« Il ne pense à *rien moins* qu'à ses affaires. » (M. Collin d'Ambly.) Le sens est : « Il n'est aucune chose à quoi il pense aussi peu qu'à ses affaires ; il ne pense pas à ses affaires. »

« Il ne pense à *rien moins* qu'à vous supplanter. » (M. Collin d'Ambly.) Le sens est : « Il pense moins à vous supplanter qu'il ne pense à autre chose ; il ne pense pas à vous supplanter. »

Après avoir ainsi établi le sens de ces deux expressions adverbiales, M. Lemare et M. Collin d'Ambly font observer que l'Académie s'est étrangement trompée lorsque, dans son *Dictionnaire* (édition de 1762), elle a prétendu que quelquefois cette phrase, « il n'est « *rien moins* que votre père, » voulait dire *il est votre père*, et quelquefois *il n'est pas votre père*. L'un et l'autre trouvent beaucoup plus exact et plus simple, si l'on veut exprimer qu'il n'est pas votre père, de dire, ainsi qu'on vient de l'établir : « Il n'est *rien moins* que votre « père; » et si l'on veut exprimer le contraire de dire : « Il n'est « *rien de moins* que votre père, » plutôt que d'employer une expression qui présente tellement d'équivoque que l'Académie, tout en l'approuvant, ajoute qu'il faut éviter de s'en servir.

L'Académie, en 1835, établit ainsi la distinction : *Il n'est rien moins que*, devant un adjectif, a toujours le sens négatif; mais devant un substantif, il change selon la circonstance. « Il n'est rien moins que votre bienfaiteur, » veut donc dire, *il est* ou *il n'est pas* votre bienfaiteur. *Rien moins* ou *rien de moins*, avec un verbe impersonnel, a toujours le sens négatif. Mais avec un verbe actif ou neutre, le sens est équivoque ; il doit être déterminé par ce qui précède. Ainsi, « il n'aspire à rien moins (*ou* rien de moins) qu'à vous supplanter, » signifie tout à la fois : « Vous supplanter est la chose à laquelle il aspire le moins, » ou « il n'aspire pas à

moins qu'à vous supplanter. » L'Académie ici constate l'usage; mais nous pensons que la distinction établie plus haut est très juste, et qu'il faut s'y ranger pour détruire toute amphibologie. A. L.

Si ce n'est.

Expression adverbiale qui signifie *excepté*, et qui est invariable pour le temps et pour le verbe : « L'ambitieux ne jouit de rien, *si ce* « *n'est* de ses malheurs et de ses inquiétudes. » (MASSILLON.)

Cependant, dans le cas où la négation serait suivie de *pas*, alors le verbe *être* perdrait la qualité d'adverbe, et changerait de temps et de nombre : « *Si ce ne sont* pas de bons livres, pourquoi les lisez-« vous? » (WAILLY, page 211.)

Cette locution adverbiale s'emploie aussi avec l'imparfait, et on la peut joindre à un pluriel : « *Si ce n'était* la crainte de vous déplaire. » (Académie.) — « *Si ce n'est* eux, quels hommes eussent osé l'entreprendre. » (Même autorité.) Enfin, on emploie quelquefois *n'était* dans le même sens, comme nous le verrons plus loin, à la fin du chapitre sur les conjonctions. A. L.

Tout.

Au chapitre des *Pronoms*, page 425, tome Ier, nous disons tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur le mot *tout* employé adverbialement.

Tout de suite, De suite.

Phrases adverbiales qu'il ne faut pas confondre.

De suite signifie l'un après l'autre, sans interruption : « Il a mar-« ché deux jours *de suite.* » — « Il ne saurait dire deux mots *de* « *suite.* » — Il se dit encore de l'ordre dans lequel les choses doivent être rangées : « Ces livres, ces médailles ne sont pas *de suite.* »

Mais *de suite*, précédé de l'adverbe *tout*, signifie *incontinent*, *sur l'heure* : « Il faut que les enfants obéissent *tout de suite.* » — « Il faut « envoyer chercher *tout de suite* le médecin, sans quoi il serait trop « tard. » (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

Cette distinction n'est cependant pas toujours observée, ou plutôt les deux sens souvent se rapprochent. En effet, on fait *sans interruption* une chose qu'on fait *sans délai*. Ainsi on dit: « Il but trois rasades *tout de suite.* » (Académie.) Ce qui présente l'un et l'autre sens, et l'Académie les admet tous les deux. A. L.

Y.

Y est quelquefois pronom relatif; mais quand il s'agit d'une idée de localité, il est adverbe, et alors il signifie *en cet endroit-là*. Si donc quelqu'un nous demandait si *un tel viendra à la campagne*, il faudrait répondre, *il m'a dit qu'il* Y *viendrait :* supprimer l'adverbe *y* serait une faute contre la Grammaire.

Cependant Th. Corneille (sur la 115e *Remarque de Vaugelas*), Beauzée (*Encyclopédie méthodique*, au mot *aller*) et l'Académie (son *Dictionnaire*, même mot) font observer que si le verbe commençait par un *i*, alors, pour éviter la rencontre de deux *i*, dont la prononciation serait trop rude, l'usage autorise à supprimer le pronom *y;* c'est-à-dire qu'à la question ci-dessus on répondrait : *on m'a dit qu'il irait* et non pas *qu'il* Y *irait*.

Mais M. Boniface est d'avis qu'à la vérité, cette expression revenant souvent dans la conversation, l'euphonie a fait supprimer l'adverbe avant l'*i*; mais il ne croit pas que dans le discours soutenu et même dans l'écriture cette suppression soit tolérée; et pour justifier cette opinion, M. Boniface cite Fénelon, dont le style est si harmonieux, et qui n'a pas craint de faire dire à Calypso dans son *Télémaque*, liv. VII : « Il ne me sert donc de rien d'avoir voulu troubler ces deux « amants, en déclarant que je veux être de cette chasse? En serai-« je?.... O malheureuse! qu'ai-je fait? Non, je *n'y irai* pas, ils *n'y* « *iront* pas eux-mêmes; je saurai bien les en empêcher. »

Malgré cette autorité, nous croyons avec l'Académie, au mot *aller*, qu'il vaut mieux supprimer *y ;* c'est une loi établie par les exigences de l'oreille. Mais l'exception n'a lieu qu'avec les temps du verbe *aller* qui commencent par un *i;* avant tout autre verbe, la suppression de *y* serait une faute. Il faudra donc dire *il s'y introduira*, *je l'y imprimerai*, etc. A. L.

Voyez plus haut, page 392, et dans les *Remarques détachées*, au mot *Voir*, une observation sur le mauvais emploi que l'on fait du pronom *Y*, dans des cas où il n'y a pas de relation à exprimer avec ce qui précède.

CHAPITRE VIII.

DE LA CONJONCTION.

ARTICLE PREMIER.

Les conjonctions ne signifient pas l'objet de notre pensée; elles ne signifient que la manière dont notre esprit considère tout ce qui peut en être l'objet : c'est la partie systématique du discours, puisque c'est par leur moyen qu'on assemble les phrases, qu'on en lie le sens et que l'on compose un tout de plusieurs portions qui, sans cette huitième espèce de mots, ne paraîtraient que comme des énumérations ou des phrases décousues, et non comme un ouvrage suivi et affermi par les liens de l'analogie, par les conséquences et l'enchaînement de la raison. Si je dis, par exemple : « Cicéron et « Quintilien sont les auteurs les plus judicieux de l'antiquité, » je porte de Quintilien le même jugement que j'énonce de Cicéron. Voilà le motif qui fait que je rassemble Cicéron avec Quintilien; le mot *et*, qui marque cette liaison, est une conjonction.

Il en est de même si l'on veut marquer quelque rapport d'opposition ou de disconvenance; si je dis : « Il y a un avantage réel à « être instruit, » et que j'ajoute ensuite sans aucune liaison : « Il « ne faut pas que la science inspire de l'orgueil, » j'énonce deux sens séparés; mais si je veux rapprocher ces deux sens et en former l'un de ces ensembles qu'on appelle *période*, j'aperçois d'abord de la disconvenance, et une sorte d'éloignement et d'opposition qui doit se trouver entre la science et l'orgueil. Ainsi, en les rassemblant, j'énoncerai cette idée accessoire par la conjonction *mais*; et je dirai qu'*il y a un avantage réel à être instruit*, MAIS qu'*il ne faut pas que cet avantage inspire de l'orgueil.* Ce *mais* rapproche les deux propositions ou membres de la période. et les met en opposition.

(Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *conjonction.*)

Ainsi les conjonctions servent à lier les propositions, les idées.

Elles sont invariables comme les prépositions et les adverbes, et

Il est toujours facile de les distinguer de ces deux parties du discours, qui sont les seules avec lesquelles on puisse les confondre. En effet la conjonction, qui est employée pour faire une liaison dans le discours, diffère de l'adverbe en ce qu'elle ne sert à modifier ni un verbe, ni un adjectif, ni un adverbe; et elle diffère de la préposition en ce qu'elle n'exprime pas le rapport d'une chose avec une autre. (Restaut, page 431.)

On compte autant de sortes de conjonctions qu'il y a de différence dans les points de vue sous lesquels notre esprit observe un rapport entre un mot et un autre mot, ou entre une pensée et une autre pensée; ces différences sont autant de manières particulières de lier les propositions et les périodes. (Dumarsais.)

ARTICLE II.

DIVISION DES CONJONCTIONS.

On peut considérer les conjonctions, ou relativement à *l'expression*, ou relativement à la *signification*.

Considérées relativement à l'expression, elles sont simples ou composées. Les conjonctions simples sont celles qui sont exprimées en un seul mot, comme : *Et. ou, mais, si, car, ni, aussi, or, donc*, etc. Les conjonctions composées sont celles qui se forment de plusieurs mots, comme : *A moins que, soit que, pourvu que, parce que, par conséquent*, etc. On pourrait les appeler *locutions conjonctives*.

Considérées relativement à la signification, elles se divisent en différentes espèces qui répondent aux diverses opérations de l'esprit, et c'est sous ce rapport qu'il est essentiel de les connaître.

Les conjonctions sont *copulatives*, *augmentatives*, *alternatives* ou *disjonctives*, *hypothétiques*, *adversatives*, *périodiques*, *causatives* ou *de motif*, *conclusives*, *explicatives* et *transitives*.

Les *conjonctions copulatives* sont celles dont le sens ne s'étend pas au delà de celui de la liaison, n'y ajoutant aucune idée particulière. Il y en a deux : ET, NI, qui ne diffèrent entre elles qu'en ce que la liaison que l'une exprime tombe purement sur les choses pour les joindre; au lieu que la liaison exprimée par l'autre tombe directement sur la négation attribuée aux choses pour la leur rendre commune.

> Le sage est citoyen : il respecte à la fois
> *Et* le trésor des mœurs *et* le dépôt des lois.
> (Champfort, *Poésies diverses*.)

« Heureux celui qui sait se contenter de peu! Son sommeil n'est « troublé *ni* par les craintes, *ni* par les désirs honteux de l'avarice.» (Trad. d'*Horace*, livre II, ode 16.) (Girard, page 259, t. II.)

Les *conjonctions augmentatives* sont ainsi nommées, parce que, outre l'idée modificative de liaison, elles ont une idée accessoire d'accroissement et d'augmentation, et désignent une addition faite à quelque chose qui précède; ce sont : DE PLUS, D'AILLEURS, OUTRE QUE, ENCORE, AU SURPLUS.

« L'oisiveté étouffe les talents, et *de plus* engendre les vices. » — « La plupart des riches sans naissance sont fiers et pleins d'arro- « gance : ils sont *d'ailleurs* brutaux et insolents. » — « Rien n'est « plus amusant que l'histoire; *outre qu'*on y trouve d'excellentes « instructions sur la politique, elle renferme d'utiles leçons de « morale. » — « Il a véritablement quelques défauts; *au surplus* il « est honnête homme. » (L'Académie.) — « La philosophie ne peut « faire aucun bien que la religion ne fasse *encore* mieux, et la reli- « gion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire. » (J.-J. ROUSSEAU. *Émile*, liv. IV, note 41.)

Les *conjonctions alternatives* ou *disjonctives* sont celles qui marquent alternative, ou partition, ou distinction, dans le sens des choses dont on parle; ce sont : OU, OU BIEN, SINON, TANTÔT. — « L'instinct *ou* l'esprit des animaux varie; mais le sentiment est pareil dans toutes les races; sous la peau de l'ours vous retrouverez « le cœur de la colombe. » (M. DE CHATEAUBRIAND, *Génie du Christianisme*, ch. X.) — « L'homme est incertain dans ses résolutions; « *tantôt* il veut une chose, *tantôt* il en veut une autre. » (RESTAUT, page 414.) — « Que la fortune soit sans reproche, j'accepte ses fa- « veurs; *sinon* je les refuse. » (RÉGNIER-DESMARAIS, page 651.)

Les *conjonctions hypothétiques* et *conditionnelles* sont celles qui, en liant un membre du discours à un autre, servent à opposer entre les deux sens qu'elles joignent une condition sans laquelle ce qui est exprimé dans le principal des deux membres cesse d'avoir lieu. Ces conjonctions sont : SI, SOIT, POURVU QUE, *à* MOINS QUE, QUAND (signifiant BIEN QUE, QUOIQUE), BIEN ENTENDU QUE, *à* CONDITION QUE, *à* LA CHARGE QUE, AU CAS QUE, *en* CAS QUE : « *Si* Dieu agissait toujours « d'une manière miraculeuse, on serait comme forcé à le reconnaî- « tre, et alors il n'y aurait plus de foi. » — « Le bien qu'on fait n'est « jamais perdu; *si* les hommes l'oublient, les dieux s'en souviennent « et le récompensent. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XIV.) — « La « fortune, *soit* bonne ou mauvaise, *soit* passagère ou constante, ne

« peut rien sur l'âme du sage. » (MARMONTEL.) — « Bien des gens « s'embarrassent peu de la route, *pourvu qu*'elle les mène à la source « des richesses. » — « Une âme honnête, si elle a des torts, ne sau- « rait être en paix avec elle-même, *à moins qu*'ils ne soient réparés. » — « Un état touche à sa ruine, *quand* on élève les mécontents aux « premières dignités. » (DIDEROT). — « *Quand* je n'aurais d'autre « preuve de l'immatérialité de l'âme que le triomphe du méchant et « l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcherait d'en « douter. » (J.-J. ROUSSEAU, *Émile,* liv. IV.)

Les *conjonctions adversatives* sont celles qui marquent quelque différence, quelque opposition ou restriction entre ce qui suit et ce qui précède; elles rassemblent les idées, et font servir l'une à contre-balancer l'autre; telles sont : MAIS, QUOIQUE, COMBIEN QUE, ENCORE QUE, LOIN QUE, AU CONTRAIRE, AU LIEU DE, AU MOINS, DU MOINS : « Anciennement on avait moins de savoir, *mais* plus de religion. »

> Le conquérant est craint, le sage est estimé;
> *Mais* le bienfaisant charme, et lui seul est aimé.
>
> (Voltaire, *réponse au Roi de Prusse.*)

« Il est beau d'aider de son crédit un galant homme, *quoiqu*'on « ait quelque sujet de se plaindre de lui. » — « *Combien que* les mal- « honnêtes gens prospèrent, ne pensez pas qu'ils soient heureux. » (MARMONTEL.) (*Combien que* est une expression qui a vieilli.) — « L'envie honore le mérite, *encore qu*'elle s'efforce de l'avilir. » (Le même.) — « L'adversité, *loin qu*'elle soit un mal, est souvent un re- « mède et le contre-poison de la prospérité. » (Le même.) — « Un « homme est plus fidèle au secret d'autrui qu'au sien propre; une « femme *au contraire* garde mieux son secret que celui d'autrui. » (LA BRUYÈRE, *des Femmes*, ch. III.) — « Les grands noms abaissent *au lieu d*'élever ceux qui ne les savent pas soutenir. » (LA ROCHE-FOUCAULD, *Max.* 94.) — « Quand nous sommes malheureux, *au* « *moins* avons-nous la mort, qui est comme un port assuré pour « sortir de nos misères. » (BOILEAU, *Traité du Sublime*, ch. VII) — « Il serait à souhaiter, pour le bonheur du genre humain, qu'après « les grands crimes des spectres vengeurs poursuivissent *du moins* « ceux qui par leur place et leur pouvoir sont au dessus des lois. » (THOMAS, *Essai sur les Éloges*.)

Les *conjonctions augmentatives* sont celles qui lient par extension de sens; telles sont : JUSQUE, ENFIN, MÊME : — « Il faut conserver « un véritable ami *jusqu*'à la mort. » — « *Enfin*, La Motte-Houdard

« prouva que dans l'art d'écrire on peut encore être quelque chose « au second rang. » (VOLTAIRE, *Siècle de Louis XIV*, Beaux-Arts.) — « L'intérêt parle toutes sortes de langues, et joue toutes sortes de « personnages, *même* celui de désintéressé. » (LA ROCHEFOUCAULD, 39e *pensée*, n° 2.) (Girard, page 272.)

Les *conjonctions périodiques*, autrement appelées *de temps et d'ordre*, servent non seulement à marquer une certaine circonstance de temps, mais elles servent tellement à la liaison et à l'ordre du discours qu'elles contribuent à en joindre toutes les parties, et à en rendre l'assemblage meilleur. Ce sont : PENDANT QUE, DURANT QUE, TANDIS QUE, TANT QUE, AUSSITÔT QUE, AVANT QUE, DÈS QUE : — « *Pendant que*, « *durant que* les Romains méprisèrent les richesses, ils furent sobres et vertueux. » (BOSSUET, *Hist. univ.*) — « *Tandis que* tout change et « périt dans la nature, la nature elle-même reste immuable et impérissable. » (MARMONTEL.) — « *Tant que* les hommes pourront mourir et « qu'ils aimeront à vivre, le médecin sera raillé et bien payé. » (LA BRUYÈRE, *De quelques usages*, chap. XIV.)

Tant que l'on hait beaucoup, on aime encore un peu.
(Madame de la Suze.)

« *Aussitôt que* le Khan de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous « les autres princes de la terre peuvent aller dîner, si bon leur sem- « ble. » (MONTESQUIEU, 44e *Lettre persane*.) — « L'amitié ne sub- « siste guère, *dès que* l'estime réciproque est détruite. » — « *Dès qu'*on « sent qu'on est en colère, il ne faut ni parler ni agir. » (MARMONTEL.)

Les *conjonctions causatives* ou de *motif* renferment dans la force de la liaison la cause de quelque chose, ou la raison pourquoi on l'a faite. Ce sont : AFIN QUE, PARCE QUE, PUISQUE, CAR, COMME, DE MÊME QUE, AUSSI, DE PEUR DE, DE PEUR QUE : « Dieu ne veut pas que les hom- « mes goûtent ici-bas aucun bonheur certain, *afin que*, n'y trouvant « rien de fixe, ils aspirent à une félicité plus durable. » — « Dieu « accorde quelquefois le sommeil aux méchants, *afin que* les bons « soient tranquilles. » (SADI, *Fable orientale*. — « Il y a des vérités « qui sont la source des plus grands désordres, *parce qu'*elles re- « muent toutes les passions. » (CHATEAUBRIAND, *Génie du Christianisme*, 3e partie, ch. IV.) — « *Puisque* Dieu ne punit pas toujours le

(*) *Afin*. Aux *Remarques détachées* il est question de la ressemblance qu'il y a entre cette conjonction et la préposition *pour*.

« crime, et ne récompense pas toujours la vertu sur la terre, à la « mort tout ne peut être fini. » — « Le culte que l'on rend aux « saints ne peut être regardé comme profane et mondain, *puisqu*'il « se rapporte à Dieu. » — « L'homme orgueilleux est insensé; *car* « il est né faible, imbécile, indigent et nécessiteux. » (MARMONTEL.) — « Les hommes vivent *comme s'ils* ne devaient jamais mourir : « à les voir agir, on dirait qu'ils n'en sont pas bien persuadés.» (LE TOURNEUR, trad. *de Young*, première Nuit.) — « Haïssez vos enne-« mis *comme* si vous les deviez aimer un jour. » (*Pensée d'Aristote.*) — « La prospérité éprouve les caractères, *de même que* l'infortune. » (MARMONTEL.) — « Il a employé beaucoup de temps et beaucoup de « soins à cet ouvrage; *aussi* espère-t-il qu'on le trouvera utile. » — « Il faut rire avant que d'être heureux, *de peur* de mourir sans avoir « ri. » (LA BRUYÈRE, *du Cœur*, chap. IV.) (Girard, page 277.)

Les *conjonctions conclusives* sont celles qui servent à déduire une conséquence d'une proposition précédente. Ce sont : DONC, VU QUE, ATTENDU QUE, PAR CONSÉQUENT, C'EST POUR QUOI, AINSI, PARTANT : « Je pense, *donc* Dieu existe, car ce qui pense en moi, je ne le dois « point à moi-même.» (LA BRUYÈRE, *des Esprits forts,* chap. XVI.) — « L'homme bienfaisant ne s'indigne point de rencontrer des in-« grats, *attendu qu*'il, *vu qu*'il n'a pas compté sur la reconnais-« sance, et *qu*'il se trouve payé par le plaisir d'avoir fait du bien. » (MARMONTEL.)

> J'eus un maître autrefois que je regrette fort,
> Et que je ne sers plus, *attendu qu*'il est mort.
> (Destouches, *le Glorieux,* acte I, sc. 3.)

« L'envie est un sentiment triste et bas, un noir chagrin du bon-« heur d'autrui; elle est *par conséquent* le supplice des âmes viles, « comme l'émulation est la passion des âmes nobles. » (MARMONTEL.) — La fortune est inconstante; *c'est pourquoi* on doit tou-« jours avoir des sujets de crainte dans la prospérité, et des motifs « d'espérance dans l'adversité. » — « Notre prince est juste et bon; « *ainsi* vous pouvez espérer tout de sa magnanimité. »

> Les tourterelles se fuyaient ;
> Plus d'amour, *partant* plus de joie.
> (La Fontaine, *les Animaux malades de la peste.*)

(Restaut, page 422.)

Les *conjonctions explicatives* sont celles qui lient par forme d'explication C'est : SAVOIR, à laquelle on joint les cinq expressions

suivantes, qui sont des locutions conjonctives : DE SORTE QUE, AINSI QUE, DE FAÇON QUE, C'EST-A-DIRE : « Il y a trois choses à consulter, « *savoir :* le juste, l'honnête et l'utile. » (MARMONTEL.) — « Soyez « sincère, franc et loyal, et conduisez-vous *de sorte que* vos parents « puissent se glorifier de vous avoir pour fils. »

> Vous connaissez l'impétueuse ardeur
> De nos Français; ces fous sont pleins d'honneur;
> *Ainsi qu*'au bal ils vont tous aux batailles.
>
> (Voltaire, *la Pucelle d'Orléans,* chant IV.)

« Les quatre lettres I. N. R. I. qui sont au haut de la croix de « Notre-Seigneur signifient *Jesus Nazarenus, rex Judæorum ;* c'est-« à-dire, *Jésus de Nazareth, roi des Juifs.* » (GIRARD, pag. 287.)

Les *conjonctions transitives* marquent un passage ou une transition d'une chose à une autre. Telles sont : OR, AU RESTE, DU RESTE, APRÈS TOUT, DE LA, QUANT : « Tout homme est inconstant; *or,* mon « ami, vous êtes homme. » — « *Au reste,* vous pouvez en toute oc-« casion compter sur mon zèle. » — « Je vous ai dit ce que je « pensais sur cette affaire ; *du reste,* consultez des personnes plus « éclairées que moi. » — « *Après tout,* est-il fort étrange qu'un jeune « homme ne soit pas toujours sage? » (L'Académie.) — « Un homme « parvenu emprunte sa règle de son poste et de son état ; *de là* l'ou-« bli, la fierté, l'arrogance, la dureté, l'ingratitude. » — « Gagnons « l'estime des gens de bien ; *quant* à l'opinion de la multitude, mé-« nageons la sans la flatter. » (MARMONTEL.) (Restaut, page 484.)

ARTICLE III.

DU MODE QU'EXIGENT LES CONJONCTIONS.

Parmi les conjonctions il y en a qui veulent que le verbe de la proposition subordonnée soit à l'indicatif, et d'autres qu'il soit au subjonctif. Comme nous en avons donné la liste, pages 677 et 678, §. 4, nous croyons devoir y renvoyer le lecteur afin d'éviter ici une répétition inutile.

ARTICLE IV.

DE LA RÉPÉTITION DES CONJONCTIONS.

Les conjonctions *et, ni, ou, si, soit,* etc., se répètent avant les mots qu'elles servent à lier :

Une coquette est un vrai monstre à fuir ;
Mais une femme, *et* tendre, *et* belle, *et* sage,
De la nature est le plus digne ouvrage.
(Voltaire, *la Prude*, acte I, sc. 5.)

« Rien n'est constant dans le monde, *ni* les fortunes les plus floris-
« santes, *ni* les amitiés les plus vives, *ni* les réputations les plus
« brillantes, *ni* les faveurs les plus enviées. » (MASSILLON, *Sermon de la Toussaint*.)

N'en doutez point, seigneur, *soit* raison, *soit* caprice,
Rome ne l'attend point pour son impératrice.
(Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 2.)

Moi seul je leur résiste : *ou* lassés, *ou* soumis,
Ma funeste amitié pèse à tous mes amis.
(Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)

Et je serais heureux, *si* la foi, *si* l'honneur
Ne me reprochaient point mon injuste bonheur.
(Le même, *Bajazet*, acte III, sc. 4.)

NOTA. A la fin de ce chapitre, on trouvera plusieurs observations sur l'emploi des conjonctions *et, ni, si*.

Si une longue suite de propositions sont subordonnées à un verbe principal au moyen d'un *que* conjonctif, il faut répéter ce *que* à la tête de chacune de ces propositions. Ainsi l'on dira avec Fléchier : « N'attendez pas, messieurs, *que* j'ouvre ici une scène « tragique; *que* je représente ce grand homme étendu sur ses pro- « pres trophées; *que* je découvre ce corps pâle et sanglant auprès « duquel fume encore la foudre qui l'a frappé; *que* je fasse crier « son sang comme celui d'Abel, et *que* j'expose à vos yeux l'i- « mage de la religion et de la patrie éplorée. » Et avec Wailly : « Les Gaulois adoraient Apollon, Minerve, Jupiter et Mars; ils « croyaient *qu'*Apollon chassait les maladies; *que* Minerve pré- « sidait aux travaux; *que* Jupiter était le souverain des cieux, et « Mars l'arbitre de la guerre. » Dans tout autre cas on peut se dispenser de répéter le *que*; par exemple, il nous semble qu'on n'oserait pas blâmer cette phrase : « Je crois *que* le ministre vous re- « cevra et vous accordera sa protection; » — *et* QU'*il vous accordera* serait languissant.

Quelquefois aussi il est des cas où, au lieu de répéter la conjonction *si*, et autres conjonctions semblables, on met *que*; et cette conjonction employée de la sorte après *si* régit le subjonctif. Au lieu de dire : « *Si* vous m'aimez, et *si* vous voulez me le persuader, etc., »

on dira : « *Si* vous m'aimez, et *que* vous *vouliez* me le persuader. » — Quand le *que* tient la place d'une conjonction autre que *si*, qu'il faudrait répéter, il demande l'indicatif : « *Lorsque* je vous ai dit, « et *que* je vous *ai assuré*, etc. ; » c'est-à-dire, *et* LORSQUE *je vous* AI ASSURÉ. — « *Comme* il le soutenait, et *que* je ne le *croyais* « pas, etc. » (Le P. BUFFIER.)

Il faut éviter d'employer dans une même phrase la même conjonction sous des rapports différents, c'est-à-dire, avec des mots qui sont de nature différente. La répétition de la conjonction est dans ce cas une source d'obscurité.

Voyez page 907.

ARTICLE V.

DE LA PLACE DES CONJONCTIONS.

La place des conjonctions dépend de celle qu'occupent les propositions qu'elles précèdent.

Quand une phrase est composée de deux propositions unies par une conjonction, l'harmonie et la clarté demandent ordinairement que la plus courte marche la première : « *Lorsqu'*on est honnête « homme, on a bien de la peine à soupçonner les autres de ne « l'être pas. » (GIRARD.) — « *Puisque* la nature se contente de peu, « à quoi bon une table servie avec somptuosité et avec profusion? » (*Pensée de Cicéron*, trad. de D'OLIVET.) — « *Quand* on est vertueux, « on ne peut haïr une religion qui ne prêche que la vertu. »

On placerait mal à la fin de chacune de ses phrases la proposition partielle qui les commence. Si l'on disait : « On a bien de la peine « à soupçonner son semblable de n'être pas honnête homme, « *lorsqu'on* l'est soi-même; » — « On ne peut haïr une religion qui « ne prêche que la vertu; *quand* on est vertueux; » on ne s'exprimerait ni avec grâce, ni avec harmonie. (WAILLY, pag. 226. — Et LÉVIZAC, pag. 235, t. II.)

On ne peut pas cependant mettre indistinctement toutes les conjonctions au commencement ou au milieu d'une période. Ainsi la conjonction *comme*, dans le sens de *vu que*, doit toujours être au commencement, tandis que beaucoup d'autres ne peuvent se placer que dans la suite du discours, et après un premier membre de phrase dont elles indiquent la conséquence ; ce sont : *aussi bien*, *partant*, *car*, *mais*, *sinon*, *c'est-à-dire*, *donc*, *en effet*, *savoir*, *à condition que*, *sans quoi*, etc. L'usage et l'étude des bons écrivains feront connaître ces différences. A. L.

ARTICLE VI.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DE PLUSIEURS CONJONCTIONS.

A MOINS QUE DE, A MOINS DE.

A moins régit la préposition *de* avant un nom : « A moins *d'*un « prompt secours. » (L'Académie, FÉRAUD et M. LAVEAUX.)

Avant un verbe cette conjonction régit *que* et le subjonctif : « A « moins *que* vous ne *soyez* utile, vous ne serez pas recherché. » (Mêmes autorités et BEAUZÉE.)

A moins que se construit aussi avec l'infinitif et la préposition *de :* « Il faut, *à moins que d'abandonner* les récompenses éter- « nelles, se mortifier chaque jour, se renoncer pour ainsi dire « soi-même. »

Mais devant un infinitif faut-il toujours dire *à moins que de*, et jamais *à moins de ?*

L'Académie, page 353 de ses observations sur Vaugelas, était d'avis que les deux monosyllabes *que de* sont nécessaires. Dans son Dictionnaire, édit. de 1762, elle avait émis la même opinion; mais dans l'édition de 1798, elle a laissé le choix de dire *à moins que de*, ou *à moins de*.

Wailly, Restaut et Marmontel se sont rangés à ce dernier avis; et les écrivains paraissent partager ce sentiment par l'emploi qu'ils font de l'une et de l'autre de ces deux expressions. — Seulement il nous semble que *à moins que de* a plus de force que *à moins de*.

Nous ne voyons aucune différence entre ces deux locutions, si ce n'est que *à moins de* est plus rapide. L'Académie, en 1835, admet les deux tournures. A. L.

Au chapitre des Adverbes nous avons parlé de la question de savoir si *à moins que* doit être suivi de *ne*. Voyez page 854.

AU RESTE, DU RESTE.

Ces deux conjonctions, quoique prises souvent l'une pour l'autre, ne sont pourtant pas synonymes. *Au reste* s'emploie quand, après avoir exposé un fait, ou traité une matière, on ajoute quelque chose dans le même genre, et qui a du rapport à ce qu'on a déjà dit.

Par exemple, après avoir parlé d'Hypéride, qui avait une facilité

merveilleuse à manier l'ironie, et avoir remarqué qu'il est tout plein de jeux et de certaines pointes d'esprit, qui frappent toujours où il vise, Longin ajoute : « *Au reste,* il assaisonne toutes ces choses d'un « tour et d'une grâce inimitables. » (BOILEAU, *Traité du Sublime.*) — « C'est là ce qu'il y a de plus sage; *au reste,* c'est aussi ce qu'il y « a de plus juste. » (MARMONTEL.) — « Madame doit dissimuler son « mécontentement, faire bonne mine, et attendre tout du temps; « *au reste,* elle est maîtresse de sa conduite. » (GIRARD.)

Mais on emploie *du reste* quand ce qui suit n'est pas dans le même genre que ce qui précède, et qu'il n'y a pas une relation essentielle. Par exemple : « Cet homme est bizarre, emporté; *du reste,* « brave et intrépide. » (BOUHOURS.) — « Il est capricieux ; *du reste,* « honnête homme. » (L'Académie.) — « Je ne demande à mes lec- « teurs que de lire tout, et de suite, avant que de juger; *du reste,* « qu'ils usent de tous leurs droits. » (GIRARD.)

Du reste, il n'a rien fait que par votre conseil. (Racine.)

(Les éditeurs du *Dict. de Trévoux.* — Marmontel, page 291. — Et Girard, page 290, t. II.)

COMME.

La conjonction *comme*, employée au premier membre d'une phrase, ne se répète pas au second : l'usage a décidé que l'on doit y employer *que* avec la conjonction *et :* « *Comme* il était très habile « homme, et *que* ses sentiments tenaient lieu de loi. » (VAUGELAS.) — « *Comme* l'ambition n'a pas de frein, et *que* la soif des richesses « nous consume tous, il en résulte que le bonheur nous fuit à me- « sure que nous le cherchons. » (TH. CORNEILLE, sur la 71[e] *Remarque de Vaugelas.*)

Comme a beaucoup d'acceptions différentes; il signifie :

AINSI QUE : « Les peuples, *comme* les hommes, ne peuvent être « heureux que dans un état de calme, et loin des grands efforts que « supposent de grands besoins. » (THOMAS, *Essai sur les Éloges,* chap. 23.) — « Il y a des héros en mal *comme* en bien. » (LA ROCHEFOUCAULD, *Maxime* 185[e].)

DE MÊME QUE : « Le philosophisme est l'abus de la philosophie, « *comme* la superstition est l'abus de la religion. » (BOISTE.) — « La « reconnaissance est le plus doux *comme* le plus saint des de- « voirs. » (THOMAS, *Essai sur les Éloges.*)

LORSQUE : « *Comme* Abraham était prêt de frapper son fils Isaac, « un ange vint l'avertir. » (RESTAUT.)

PARCE QUE, VU QUE : « *Comme* l'estime publique est l'objet qui « fait produire de grandes choses, c'est aussi par de grandes choses « qu'il faut l'obtenir, ou du moins la mériter. » (D'ALEMBERT.)

EN QUELQUE SORTE : « Un véritable ami est *comme* un autre soi- « même. »

AUTANT QUE : « Il n'y a rien qui rafraîchisse le sang *comme* d'a- « voir su éviter de faire une sottise. » (LA BRUYÈRE, *de l'Homme*, chap. XI)

PUISQUE : « *Comme* toutes les disgrâces peuvent arriver aux « hommes, ils devraient être préparés à toutes les disgrâces. » (Le même.)

PRESQUE : « On se donne à Paris, sans se parler, *comme* un ren- « dez-vous public, mais fort exact, tous les soirs, au Cours et aux « Tuileries, pour se regarder au visage et se désapprouver les uns « les autres. » (Le même, *de la Ville*, chap. VII.)

(Vaugelas, 297e *Rem.* — Th. Corneille, *sur cette Rem.* — Wailly, page 380. — L'Académie et M. Laveaux.)

Voyez, à l'*Accord du verbe avec son sujet*, art. XIII, page 581, quelle syntaxe on doit observer quand deux sujets sont liés par la conjonction *comme*, et autres semblables.

Voyez aussi, page 839, l'emploi de *comment*.

CRAINTE DE, DE CRAINTE DE, DE CRAINTE QUE, DE PEUR QUE.

Crainte de s'emploie avant un nom : ***crainte d'accident, crainte de pis***. — ***De crainte de***, ***de crainte que*** avant un verbe : « Ne nous li- « vrons pas trop, ***de crainte qu'***on ne nous trompe. » — « L'orgueil- « leux n'approuve rien, ***de crainte de*** se soumettre. » (Le P. RAPIN.)

On dit toujours ***de peur***, et jamais ***peur de*** : « ***De peur des*** voleurs ; « ***de peur qu'***on ne vous critique. » (L'Académie.) On le dit même avant un verbe à l'infinitif, quoique la répétition de la préposition ***de*** paraisse blesser l'oreille. « Charles VII s'abstint de manger, par « la crainte d'être empoisonné, et se laissa mourir ***de peur de*** mou- « rir. » (VAUGELAS.)

(Th. Corneille, *sur la* 52e *Rem. de Vaugelas*. — L'Académie, page 55 de ses *Observ.*, et son *Dict.* — Wailly, page 382.)

Quelques-uns omettent la négative après ***de crainte***, ***de peur*** ; et ils disent, par exemple : « Il renonçait au plaisir, ***de peur***, ***de***

« *crainte que*, s'y adonnant trop, il oubliât ce qu'il devait au service « de son prince; » il faut dire : DE PEUR, DE CRAINTE QU'*il n'oubliât*.

(Vaugelas et Th. Corneille, 506e *Rem.* — Le *Dict. de l'Académie*, au mot *ne*, et Beauzée au mot *négation* et aux mots *crainte*, *peur*.)

Voyez page 873.

DE MÊME QUE.

Lorsqu'on a deux membres d'une comparaison, et qu'on met *de même que* au commencement du premier, on met aussi ordinairement *de même* au commencement du second : « *De même que* la cire « molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes et de figures, *de* « *même* un jeune homme reçoit facilement toutes les impressions « qu'on veut lui donner. » (L'Académie.) — « *De même que* le so-« leil brille sur la terre, *de même* le juste brillera dans les cieux. » (*Le Dictionnaire de l'Académie* et celui de Féraud, au mot *même*.)

ET.

Cette conjonction copulative est d'usage dans l'affirmation; sa fonction est de lier simplement les parties d'oraison, et même les phrases d'un discours : « C'est être faible *et* timide que d'être inac-« cessible *et* fier. » (MASSILLON.) — « Les gens de bien sont la seule « source du bonheur *et* de la prospérité des empires. » (Le même.)

Le sage est ménager du temps *et* des paroles. (La Fontaine.)

Les personnes qui connaissent toute la délicatesse de la langue française ont soin que les choses que cette conjonction lie soient du même ordre, et qu'il y ait entre elles uniformité de rapport à l'égard de celle dont elles dépendent en commun; c'est-à-dire que la conjonction *et* ne doit joindre que des substantifs avec des substantifs, des adjectifs avec des adjectifs, des verbes avec des verbes. Les exemples vont éclairer ce précepte. Si l'on dit : *David était* ROI *et prophète*, on s'exprime bien, parce que les mots liés se trouvent du même ordre, *roi* et *prophète* étant substantifs.

Mais si l'on dit : *David était* ROI *et* PRUDENT, on sent quelque chose qui déplaît; c'est la différence d'ordre entre *roi* et *prudent*, l'un étant substantif et l'autre adjectif.

— Il peut arriver cependant que le substantif soit employé comme qualificatif, ou bien encore qu'on veuille établir un rapport entre la chose et la qualité; alors on peut dire : « Il était *poëte* et *modeste!* » A. L.

Il n'y a pareillement rien de choquant dans cette phrase: « Saint Louis aimait à chanter les louanges de Dieu *et* à rendre la « justice aux hommes » Mais on ne serait pas content de celle-ci :

« Saint Louis aimait la justice *et* à chanter de saints cantiques, » à cause de la disparité des régimes.

(Girard, page 261, t. II de ses *Vrais Principes*. — Le *Dict. crit.* de Féraud, et M. Laveaux, son *Dictionnaire des difficultés*, au mot *et*.)

— Ce qui choque dans la dernière phrase citée, c'est moins encore la disparité des régimes que le manque de suite dans les idées. En effet, nos bons écrivains n'ont pas toujours observé strictement cette règle, qui veut que *et* lie seulement des substantifs avec des substantifs. A l'exemple des Latins qui disaient :

Discite *justitiam* moniti *et* non *temnere* Divos,
(Virgile, *Enéide*, VI, 620.)

Racine a écrit dans *Andromaque*, acte I, sc. 2 :

Vous-même de vos soins craignez *la récompense*,
Et que dans votre sein ce serpent élevé
Ne vous *punisse* un jour de l'avoir conservé.

Boileau, Satire I :

Pour moi qu'en santé même un autre monde étonne,
Qui crois *l'âme* immortelle *et que c'est* Dieu qui tonne.

Ces phrases, où la construction change et passe du substantif au verbe, n'ont rien de choquant, et nous pensons qu'elles peuvent être imitées. Mais peut-être est-ce la seule tournure qui permette un tel changement, car on ne dirait pas : « Saint-Louis voulait *la gloire* de la France, *et rendre* ses sujets heureux. » L'exactitude demanderait au second membre de phrase : « *et le bonheur* de ses sujets. » A. L.

La conjonction *et* rend louche le discours quand, précédée d'un régime direct, elle est suivie d'un sujet qui est séparé de son verbe par un grand nombre de mots. Si je dis : « Je condamne sa paresse, « *et les fautes* que sa nonchalance lui a fait faire en beaucoup d'oc« casions m'ont toujours paru inexcusables; » il semble d'abord que *sa paresse* et *les fautes*, etc., soient tous deux régimes directs, et qu'on veuille dire : « Je condamne sa paresse et les fautes que sa « nonchalance lui a fait faire, etc. » Pour éviter cet inconvénient, on pourrait dire : « Je condamne sa paresse, *et* j'ai toujours regardé « comme inexcusables les fautes, etc. »

(L'Académie, *sur la* 119e *Rem. de Vaugelas*, page 129 de ses *Observations*, et Wailly, page 299.)

La copulative *et*, dit Marmontel, ne s'emploie point avec les mots qui, régis l'un par l'autre, sont naturellement liés par leur rapport de concordance : comme le sujet et le verbe, le verbe et son régime, le relatif et l'antécédent, l'adjectif et son substantif. C'est lorsque ces mots de même espèce, sans relation l'un avec l'autre, comme deux verbes, deux noms, deux adjectifs, se réunissent pour former un terme composé, que la conjonction *et* est nécessaire entre les deux. Je dis entre *les deux*; car, s'il y en a trois ou plusieurs il

n'en est plus de même; et l'usage de *et* varie, selon le caractère qu'on veut donner à l'expression.

Ne s'agit-il que de la liaison de plusieurs mots ensemble, il suffit que, avant le dernier, *et* marque cette agrégation : « L'esprit, la « science *et* la vertu sont les véritables biens de l'homme. »

Elle bâtit un nid, pond couve *et* fait éclore.
(La Fontaine, *l'Alouette et ses Petits*, liv. IV, fable 22.)

Si deux adjectifs sont assez analogues pour qu'au second l'article soit inutile, il faut absolument que *et* en tienne lieu : « La faible « *et* timide innocence. » *Et* y est moins nécessaire, si l'article y est employé : *La faible, la timide innocence.* Mais s'il y a trois adjectifs, l'article est alors indispensable, et *et* devient superflu : « L'humble, « la faible, la timide innocence. »

S'agit-il de donner à l'énumération plus de poids et plus d'énergie, *et* se répète à chaque mot, à commencer par le premier :

Quel carnage de toutes parts !
On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
Et la sœur *et* le frère,
Et la fille *et* la mère,
Le fils dans les bras de son père.
(Racine, *Esther*, acte I, sc. 5.)

Et le riche *et* le pauvre, *et* le faible *et* le fort,
Vont tous également des douleurs à la mort. (Voltaire.)

S'agit-il non de lier les mots et les idées, mais d'en marquer, d'en graduer, d'en presser la succession, non seulement la copulative *et* y serait superflue, mais elle y serait employée à contre-sens, car ce n'est plus le cas de lier, mais de graduer l'expression :

Femmes, moines, vieillards, tout était descendu :
L'attelage suait, soufflait, était rendu.
(La Fontaine, *le Coche et la Mouche*, fable 133.)

Captive, toujours triste, importune à moi-même.
(Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 5.)

Tout nous trahit, la voix, le silence, les yeux.
(Le même, acte II, sc. 2.)

Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue.
(Le même, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)

Il avait votre port, vos yeux, votre langage.
(Le même, acte II, sc. 5.)

Dis-lui que l'amitié, l'alliance, l'amour

Ne pourront empêcher que les trois Curiaces
Ne servent leur pays contre les trois Horaces.
(Corneille, *Horace*, acte II, sc. 2.)

On voit que *et* serait froid dans ces vives gradations; surtout lorsque, pour rendre l'énumération plus rapide, on supprime l'article:

Je confesserai tout, exils, assassinats,
Poison même..... (Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 3.)
(Marmontel, page 261, leçon 7.)

Et, Ni.

Ces deux conjonctions diffèrent entre elles en ce que la liaison exprimée par *et* tombe purement sur les choses pour les joindre, au lieu que la liaison exprimée par *ni* tombe directement sur la négation attribuée aux choses pour la leur rendre commune. Elles se mettent l'une et l'autre à la tête de ce qu'elles lient, n'ayant point d'autre fonction que celle de lier.

La première ne se multiplie point dans l'énumération; on n'en fait usage, comme on vient de le voir, que dans certains cas; mais il faut dans l'énumération multiplier *ni* autant de fois qu'il y a de choses auxquelles on veut rendre la négation commune; ainsi l'on dira: « La religion commande des choses difficiles, mais elle n'est *ni* af- « freuse, *ni* farouche, *ni* cruelle. » (Benserade.) — « Les enfants « n'ont *ni* passé *ni* avenir; et, ce qui ne nous arrive guère, ils jouis- « sent du présent. » (La Bruyère, ch. XI.) — « C'est le sort des « choses humaines de n'être *ni* stables *ni* permanentes. » (Vaugelas.) — « La boussole n'a point été trouvée par un marin, *ni* le télescope « par un astronome, *ni* le microscope par un physicien, *ni* l'impri- « merie par un homme de lettres, *ni* la poudre à canon par un mi- « litaire. » (L. Racine, note 173 du poëme de *la Religion*, ch. V.)
(Girard, *Vrais Principes de la langue française*, page 259, t. II.)

Lorsqu'il y a plusieurs verbes qui se succèdent, c'est communément *ne* qui avant le premier tient la place de *ni* : « Je *ne* veux, *ni* « ne dois, *ni* ne puis obéir. » (Marmontel, page 225.)

Observez que jamais avec *ni* répété il ne faut ni *pas*, ni *point*. (Voy. p. 877.) Ainsi l'on ne dira pas : « Il ne faut *pas* être *ni* avare *ni* prodigue, mais bien : « Il ne faut être *ni* avare *ni* prodigue. »
(Vaugelas, 389e *Rem.* — Th Corneille et Chapelain *sur cette Rem.*, page 16, t. III. — Le P. Buffier, no 634, et le P. Bouhours, page 19.)

Corneille a fait cette faute dans *Horace* (act. III, sc. 4) :

> Vous ne connaissez *point ni* l'amour *ni* ses traits.

Et Voltaire, son commentateur, l'a relevée.

Quand la conjonction *ni* n'est pas répétée, *pas* ou *point* peut se rencontrer avec *ni*; aussi Boileau a-t-il dit :

> Ma maison *ni* mon lit ne sont *point* faits pour vous.
>
> (Satire X.)

Remarquons qu'il aurait été plus correct et plus conforme à l'usage de dire : « *Ni* ma maison *ni* mon lit ne sont faits pour vous. »

La conjonction *et* sert à unir deux propositions affirmatives, comme : « La vertu *et* la science sont estimables; » ou à lier une proposition affirmative avec une proposition négative, comme : *je plie* ET *ne romps pas;* mais la conjonction *ni* sert à lier les substantifs, les adjectifs, les verbes et les adverbes, quand la proposition est négative : « Voyez les oiseaux du ciel, ils *ne* sèment *ni ne* moissonnent. »

(Wailly, page 300, et Demandre, *Dict. de l'Élocut.*)

Cependant on trouve souvent *et* au lieu de *ni* dans les propositions négatives; et *ni* au lieu de *et* dans les propositions affirmatives; mais ceux qui veulent écrire purement doivent éviter de semblables fautes. Par exemple, au lieu de dire avec Roy (dans le ballet des *Éléments*):

> Je *ne* connaissais pas Almanzor *et* l'Amour :

il faut dire, attendu que la phrase est négative :

> Je *ne* connaissais pas Almanzor *ni* l'Amour.
>
> (Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *conjonction.*)

De même, au lieu de : « La poésie *n*'admet *pas* les expressions *et* « les transpositions particulières qui ne peuvent pas trouver quel« quefois leur place en prose dans le style vif et élevé; » il faut dire : « La poésie n'admet pas les expressions *ni* les transpositions, etc.; » ou plus élégamment : « La poésie n'admet *ni* les expressions *ni* les « transpositions, etc. » (Dumarsais, même ouvrage.)

Boileau a également manqué à l'exactitude qui le caractérise, quand il a dit du sonnet, qu'Apollon

> Défendit qu'un vers faible y pût jamais entrer,
> *Ni* qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer.
>
> (*Art poétique*, chant II.)

Defendit n'étant pas employé négativement, c'est *et* et non pas *ni* que Boileau devait employer.

On a un semblable reproche à faire à La Bruyère (*de l'Homme*, ch. XI), qui a dit : « Il n'est rien que les hommes aiment mieux à « conserver *et* qu'ils ménagent moins que leur propre vie, » au lieu « de : *ni* qu'ils ménagent moins, etc. »

(Wailly, page 300, et M. Lemare, 1re édit. de son *Cours théor. et prat.*, page 191.)

Nous avons déjà dit que la pensée doit l'emporter sur la règle, ou plutôt que la seule règle c'est l'expression exacte de la pensée. Voyons donc si les phrases citées ici sont fautives. En mettant *ni* dans celle de La Bruyère, on établit une distinction, on oppose deux idées, on fait en quelque sorte deux propositions séparées ; ce qui est contraire à l'intention de l'écrivain, car il n'a voulu faire qu'une seule proposition complexe : *et* signifie dans ce cas *et en même temps, et tout à la fois*. Nous en dirons autant du vers de Roy. Si c'est Almanzor qui a inspiré le premier sentiment d'amour, il est impossible de séparer ces deux noms. Or, la conjonction *ni* indiquerait deux personnages distincts, qui peuvent exister séparément ; la conjonction *et* tend au contraire à confondre l'amour dans la personne d'Almanzor : *ni* ferait donc un contre-sens. Par la raison opposée, l'écrivain pourra dans certains cas employer *ni* au lieu de *et*, quand la pensée sera négative, quoique le verbe ait la forme d'une affirmation. Boileau, le plus correct de nos poëtes, offre plusieurs exemples de cette exception.

Bientôt ils *défendront* de peindre la Prudence,
De donner à Thémis *ni* bandeau, *ni* balance.

Gardez donc de donner, ainsi que dans Clélie,
L'air *ni* l'esprit français à l'antique Italie.

La disjonctive, en ce cas, répond mieux à la pensée de l'auteur, et s'il fallait la justifier comme une licence, la syllepse pourrait en rendre raison. A. L.

Toutefois Vaugelas (dans sa 41e Rem.) est d'avis que *ni* ne doit pas se mettre avant la seconde épithète, ou le second adjectif d'une proposition négative, quand cette seconde épithète n'est que le synonyme de la première, et alors il pense que l'on ne doit pas dire. « Il n'est point de mémoire d'un *plus rude ni* plus furieux combat ; » mais bien : « d'un plus rude *et* plus furieux combat. »

Cependant Th. Corneille et l'Académie, sur cette remarque, préfèrent encore le *ni* ; Wailly et Domairon pensent que, comme nous n'avons point de synonymes parfaits, il faut toujours employer *ni* dans les propositions négatives.

Enfin avec *ni* il est bon de retrancher la préposition *de*, exigée ordinairement par la négative : « Quels seront nos transports à la « vue de cet immense océan, qui ne connaît *ni de* fond, *ni de* termes, « *ni de* rivages ! » (P. du Rivet.) — Il serait mieux de dire : *qui ne connaît* NI *fond*, NI *terme*, NI *rivage*, sans *de*, et au singulier.

(Le *Dict. crit.* de Féraud.)

Nota. Au chapitre des verbes (*Accord du verbe avec son sujet*), nous examinons la question de savoir si, lorsque deux sujets sont liés par *ni* répété, c'est le singulier ou le pluriel que l'on doit employer; et aux *Disconvenances grammaticales* nous parlerons de plusieurs cas où la conjonction *ni* et la conjonction *et* sont employées incorrectement.

Ou.

Ne dites pas : « Lequel des deux fut le plus intrépide, *de* César *ou d'*Alexandre? » L'analyse qui suit fera connaître le vice de cette locution. Dans cette phrase : « Lequel des deux fut le plus intrépide, « *de* César *ou d'*Alexandre? je distingue trois propositions : 1° « Lequel des deux fut le plus intrépide? » 2° « César fut-il plus intrépide qu'Alexandre? » (Cette proposition est elliptique.) 3° « Alexandre fut-il plus intrépide que César? » (Cette proposition est encore elliptique.) César et Alexandre sont donc chacun le sujet d'une proposition : or le sujet d'une proposition ne saurait être précédé d'une préposition; l'un et l'autre sujet doivent être nommés purement et simplement, et alors il s'ensuit qu'on doit dire : « Lequel des « deux fut le plus intrépide, *César ou Alexandre?* » C'est ainsi que parlent les Latins, les Anglais, les Italiens et tous les peuples qui ont une langue raisonnée. La préposition *de*, que l'on a introduite dans ces sortes de locutions, ne peut être regardée comme euphonique; c'est un terme né de l'ignorance ou de l'inattention; et la raison veut qu'on le proscrive.

Voyez un peu plus loin notre observation sur cette tournure. A. L.

Il faut dire également sans la préposition *de :* « Ils ne savent qui ils « doivent admirer le plus, *ou un roi* qui donne une couronne, *ou un* « *prince* qui la refuse; » parce que les substantifs *roi* et *prince* sont le régime direct du verbe *admirer* sous-entendu, et par conséquent rejettent la préposition *de*, qui annoncerait un régime indirect.

Mais vous direz, par exemple : « Duquel des deux a-t-on le plus « honorablement parlé, *de* mon père ou *de* mon oncle? » parce que la proposition sous-entendue est celle-ci : « A-t-on parlé plus honorablement de mon oncle que de mon père? » où l'on voit que les substantifs *père*, *oncle*, étant le régime indirect du verbe neutre *parler*, réclament impérieusement la préposition *de*.

Ainsi, l'emploi de la préposition *de* est contraire aux lois de la grammaire, toutes les fois que les substantifs précédés de la conjonction *ou* sont sujets ou régimes directs du verbe sous-entendu; et l'on connaît, sans recourir à l'analyse, qu'ils sont *sujets* ou *régi-*

mes directs, quand le mot interrogatif *qui* ou *lequel* n'est pas précédé de la préposition *de* comme dans les deux phrases citées précédemment : « Lequel fut le plus intrépide, César ou Alexandre? — Ils « ne savent qui ils doivent admirer le plus, ou un roi qui, etc. »

Cette opinion de M. Boinvilliers sur la suppression qu'il veut que l'on fasse de la préposition *de*, dans la première locution est conforme à celle qu'à émise Domergue (p. 335 de ses *Solutions grammaticales*). Toutefois nous nous permettrons de lui faire observer que l'usage n'a point, comme il le dit dans sa grammaire, sanctionné l'emploi de la préposition *de*; et afin de le lui prouver, et de venir d'ailleurs à l'appui de ses excellentes raisons, nous lui citerons les exemples suivants :

> Lamoignon, nous irons, libres d'inquiétude,
> Discourir des vertus dont tu fais ton étude;
> Chercher quels sont les biens véritables ou faux;
> Si l'honnête homme en soi doit souffrir des défauts,
> Quel chemin le plus droit à la gloire nous guide,
> *Ou la vaste* science, ou *la vertu* solide.
>
> (Boileau, Épître VI.)

« Lequel vaut mieux, *ou une ville* superbe en marbre, en or et « en argent, avec une campagne négligée et stérile; *ou une campagne* « cultivée et fertile, avec une ville médiocre et modeste dans ses « mœurs. » (FÉNELON, *Télém.*, liv. XXII.) — « Commençons à être « amis, et voyons lequel de nous deux sera de meilleure foi avec « l'autre? *ou moi*, qui te laisse la vie; *ou toi*, qui me la devras? » (LA HARPE, *Cours de Littér.*, tome II.) — « On ne savait dans l'Eu- « rope qui on devait plaindre davantage (426), *ou un jeune prince* « accusé par son père, et condamné à la mort par ceux qui devaient « être un jour ses sujets, *ou un père* qui se croyait obligé de sa- « crifier son propre fils au salut de son empire. » (VOLTAIRE, *Histoire de Russie*, année 1718.)

> ... Je ne sais dans son funeste sort
> Qui m'afflige le plus *ou* sa vie, *ou* sa mort.)
>
> (Corneille, *Rodogune*, acte V, sc. 5.)

« Je demande qui a le plus de religion, *ou le calomniateur* qui « persécute, *ou le calomnié* qui pardonne! » (VOLTAIRE, Épître à

(426) Cette phrase de Voltaire renferme une faute : *davantage*, ainsi que nous l'avons fait voir page 841, ne pouvant être employé pour *le plus*; mais nous la citons ici à cause de l'emploi de la conjonction *ou* sans la préposition *de*.

mad. du Châtelet, en tête de la trag. d'*Alzire*.) — « Qui est plus « criminel, à votre avis, *ou celui* qui achète un argent dont il a « besoin, *ou bien celui* qui vole un argent dont il n'a que « faire? (427.) (MOLIÈRE, *l'Avare*, act. II, sc. 3.)

Que loûrai-je le plus, *ou la cadence* juste,
Ou de ses vers aisés *le tour* harmonieux? (Chaulieu.,

« Lequel des deux a tort, *ou celui* qui cesse d'aimer, *ou celui* qui « cesse de plaire? (MARMONTEL, *les Quatres Flacons*, conte moral.) — « On ne savait ce qu'il fallait le plus admirer dans l'auteur (Champfort), *ou son* génie *ou son* âme. » (LA HARPE, *Cours de littér.*, remarques sur Mustapha.)

Qui des deux est plus fou, *le* prodigue ou *l'*avare? (427 *bis*.)
(Regnard, Épître à *M. le marquis de* ..)

A ces exemples, nous ajouterons que M. Laveaux, dont l'opinion est d'un très grand poids, est entièrement d'accord avec M. Boinvilliers.

Toutefois, nous ne tairons pas que M. Lemare n'est pas de leur avis, et il croit avoir beaucoup fait en citant trois exemples où le *de* est employé; mais cela suffit-il pour écarter les motifs donnés par M. Boinvilliers, et pour ne pas écrire comme les imposantes et nombreuses autorités que nous avons citées? c'est ce que nous ne croyons pas.

— L'Académie (au mot *de*) décide qu'on peut dire, en considérant à part l'un de l'autre les termes comparés et en redoublant la préposition : « Quel est le plus habile, *de* cet homme-ci ou *de* celui-là? » En effet, cette dernière partie de la phrase est le complément de l'interrogation; or, prétendre qu'il faut retrancher alors la préposition *de*, c'est prétendre que le mot interrogatif ne peut avoir de régime : ce qui serait contraire à l'évidence. Puisqu'on peut dire : « *Lequel* aimez-vous le mieux *de* vos deux cousins? » (Académie.) on doit pouvoir dire : « *Lequel* aimez-vous le mieux *de* Pierre ou *de* Paul? » Les deux noms alors remplacent l'appellation générale *cousins*. Mais, s'il en est ainsi, quelle faute trouvera-t-on dans cette phrase : « *Lequel des deux* fut le plus intrépide, *de* César ou *d'*Alexandre? » N'est-ce pas toujours la conséquence du même principe? Supposons d'abord que les mots *des deux* soient omis, la phrase évidemment serait très correcte. Eh bien, s'ils sont exprimés, c'est pour annoncer tout d'abord dans quelles limites on veut circonscrire les termes de la comparaison; or, ces termes ne sont plus qu'une apposition, un complément elliptique de la première expression : *lequel des deux* (c'est-à-dire, le-

(427 et 427 *bis*.) Observez que Molière aurait dû dire *qui est le plus criminel*, et Regnard, *qui des deux est le plus fou*. Voyez-en le motif page 249, note 244, vol. Ier.

quel) *de César ou d'Alexandre*, etc On rend donc ainsi un compte exact de la préposition, et l'on n'a pas besoin, comme Boinvilliers, d'aller chercher dans cette phrase une analyse trop compliquée. La *Grammaire nationale* donne une autre analyse, qui nous paraît un peu moins exacte, mais qui cependant peut encore être admise : « Ayant à choisir *de César ou d'Alexandre,* dites *lequel*, etc. » Cette locution est donc très correcte, et l'on peut en faire usage. En voici la preuve :

> Dans les champs Phrygiens les effets feront foi
> *Qui* la chérit le plus, *ou d'*Ulysse, *ou de* moi.
> (Racine, *Iphigénie*, I, 2.)

Mais souvent l'autre manière semble avoir plus de vivacité, et c'est pour cela qu'elle est assez généralement employée. A. L.

Il faut éviter avec soin de joindre par la conjonction *ou* deux membres de phrase dont l'un exige la négative, et l'autre ne l'exige pas : « Des pays qui ont été *ou* point *ou* mal décrits. » (BARTHÉLEMY, *Voyage d'Anacharsis*.) — Il fallait : « qui n'ont point été « décrits, ou qui l'ont été fort mal. » — « On y trouve peu *ou* point « d'eau douce; » dites : « on n'y trouve pas d'eau douce, ou du « moins on y en trouve fort peu. » (*Le Dict. crit.* de Féraud.)

Au chapitre des verbes (*Accord du verbe avec son sujet*), nous parlons de la question de savoir si c'est le *singulier* ou le *pluriel* que l'on doit employer lorsque *deux sujets* sont liés par *ou* répété. — Voyez t. I. p. 579.

Où QUE.

Cette conjonction, admise par l'Académie dans son *Dictionnaire*, signifie : *en quelque lieu que* : « *Où que* vous alliez, conformez-vous aux mœurs du pays. » Plusieurs Grammairiens rejettent cette locution; mais comme elle est vive et ne peut être remplacée commodément, il faut la conserver. C'est une imitation du Latin, *ubicumque sis, où que tu sois.* A. L.

PARCE QUE, PAR CE QUE.

Parce que, séparé en deux mots, est une conjonction qui sert à marquer la raison de ce qu'on a dit; elle signifie *à cause que, d'autant que :* « La mémoire de Henri IV est et sera toujours chère « aux Français, *parce qu*'il mettait sa gloire et son bonheur à « rendre son peuple heureux. » — « Rien n'enfle et n'éblouit les « grandes âmes, *parce que* rien n'est plus haut qu'elles. » (MASSILLON.)

Quand *par ce que* est séparé en trois mots, *par* est une préposition, *ce* est un pronom démonstratif qui en est le régime, et *que* est

un pronom relatif, dont l'antécédent est *ce : par ce que* alors signifie *par la chose,* ou *par les choses que.*

(Restaut, page 422. — Wailly, page 109, et le *Dict. crit.* de Féraud.)

. . . . . Et toi, fils de Vénus,
Vois *par ce que* je suis, ce qu'autrefois je fus.
(Delille, *Énéide,* livre V.)

Par ce que je vous dis, ne croyez pas, madame,
Que je veuille applaudir à sa nouvelle flamme.
(Th. Corneille, *Ariane,* acte III, sc. 3.)

Pendant que, Tandis que.

Pendant que marque la simultanéité de deux événements, de deux choses : « Pendant que vous goûtiez toutes sortes de plaisirs, « j'enrichissais ma mémoire de la connaissance des langues. » *Tandis que* marque non pas la simultanéité de deux événements, de deux choses, mais une opposition, soit entre le temps que cette conjonction indique, et un autre temps exprimé ou sous-entendu, soit entre deux actions qui se font simultanément : « Faites des heu- « reux, tandis que vous êtes riche, vous ne le serez peut-être pas « toujours. » Dans cette phrase, il y a opposition entre un temps exprimé et une autre temps qui n'est que vaguement indiqué. — « Tandis que vous vous divertissez, je me consume dans le chagrin.» ici on ne veut pas marquer précisément la simultanéité de deux choses, mais l'opposition de deux choses qui sont simultanées.

Nos meilleurs écrivains sont d'accord avec ces principes : « *Pen- « dant que* Rome était affligée d'une peste épouvantable, S. Grégoire « le Grand fut élevé malgré lui sur le siège de S. Pierre; il apaisa « la peste par ses prières. » (Bossuet.)

Ces Juifs, dont vous voulez délivrer la nature,
Que vous croyez, seigneur, le rebut des humains,
D'une riche contrée autrefois souverains,
Pendant qu'ils n'adoraient que le Dieu de leurs pères,
Ont vu bénir le cours de leurs destins prospères.
(Racine, *Esther,* acte III, sc. 4.)

Dans ces deux exemples il y a simultanéité.
Mais dans ces vers de La Fontaine :

Pendant qu'un philosophe assure
que toujours par leurs sens les hommes sont dupés,
Un autre philosophe jure

Qu'ils ne nous ont jamais trompés.

(Fable 142 : *un Animal dans la Lune.*)

Il y a une faute, car il n'y a pas expression de la simultanéité de deux événements, mais opposition entre deux événements simultanés. La Fontaine aurait dû dire : *Tandis qu'*un philosophe assure, etc.

C'est l'asile du juste ; et la simple innocence
Y trouve son repos, *tandis que* la licence
N'y trouve qu'un sujet d'effroi.

(J.-B. Rousseau, Ode sur la *Justice divine*, livre I.)

Et que me servira que la Grèce m'admire,
Tandis que je serai la fable de l'Épire ?

(Racine, *Andromaque*, acte III, sc. 1.)

Un astrologue un jour se laissa choir
Au fond d'un puits. On lui dit : Pauvre bête,
*Tandis qu'*à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête ?

(La Fontaine 35e fable, *l'Astrologue.*)

Ici, il y a opposition entre deux événements simultanés.

Néanmoins on observera que l'Académie n'établit aucune différence dans l'emploi de ces deux conjonctions ; mais, puisque le sens de *pendant que* n'est réellement pas celui de *tandis que*, il faut regarder ce silence comme un oubli, et alors se bien garder de les employer indistinctement.

L'Académie n'établit pas de différence, parce que tous les bons auteurs confondent sans cesse ces deux conjonctions. En effet, la distinction devient bien subtile dans certains cas : il y a toujours une sorte d'opposition entre deux événements qu'on met en rapport en face l'un de l'autre, même pour en marquer la simultanéité. De là vient qu'on peut presque toujours substituer *tandis* à *pendant*. D'un autre côté, voyez la phrase critiquée de La Fontaine : Le poëte, il est vrai, indique une opposition ; mais en même temps il met en scène deux philosophes qui parlent simultanément ; le rapport n'est donc pas faux, seulement on peut le trouver incomplet. Nous concluons de là que si le purisme exige qu'on observe la distinction établie plus haut, l'usage n'en fait pas une loi. A. L.

Que.

La conjonction *que* est d'un grand usage. Elle sert à conduire le sens à sa perfection, étant toujours placée entre deux idées, dont celle qui précède est énoncée de manière qu'elle en fait toujours attendre une autre pour former une proposition entière ; en sorte que leur liaison ne consiste pas dans une pure jonction ou dans un

simple rapport de dépendance, mais dans une union qui fait continuité de sens. (Girard, page 291, t. II.)

Cette conjonction se présente à chaque instant; et il n'est, pour ainsi dire, point de phrase où elle ne se trouve, sans doute parce que l'usage lui a donné la faculté de conduire le sens à son terme par diverses voies; aussi Girard l'appelle-t-il *conjonction conductive.*

Sa fonction la plus commune est d'être mise à la suite d'un grand nombre de verbes qui expriment des actions ou des opérations de l'esprit; alors elle sert comme de passage à un autre verbe, ou à une autre proposition qui explique et développe l'objet de ces opérations, comme dans ces phrases : « Je crois *que* l'âme est immor- « telle. » — « Je doute *que* l'on puisse être heureux lorsqu'on a « quelque faute à se reprocher. » D'où il arrive que la conjonction *que* doit toujours être suivie d'un autre verbe, qui se met tantôt à quelqu'un des temps de l'indicatif, tantôt à quelqu'un des temps du subjonctif; et à cet égard, les règles que nous avons données, vol. I, page 665, pour le choix que l'on doit faire de chacun de ces deux temps, nous dispensent d'en parler ici.

La conjonction *que* sert encore à lier les deux termes dans la comparaison : « Il y a dans la jalousie plus d'amour-propre *que* d'a- « mour. » (La Rochefoucauld, *Maxime* 324.)

En traitant de l'Adverbe, pages 849 et 851, nous avons donné des cas où après *que,* dans les phrases comparatives, on doit faire ou ne pas faire usage de la négative *ne.*

Que sert à restreindre les phrases négatives, et alors *ne que* est mis pour *seulement :* « Il *ne* reste de l'homme *que* la mémoire du bien « ou du mal qu'il a fait. » (Sadi.) (428) — Il se met aussi pour *rien :* « Je *n'*ai *que* faire ici; » c'est-à-dire, *je n'ai rien à faire ici.*

Que sert à marquer un souhait, un commandement, une imprécation; et alors il y a un verbe sous-entendu qui le précède : « *Qu'*il « parte tout à l'heure, » c'est-à-dire, « Je souhaite, je veux, j'or- « donne *qu'*il parte tout à l'heure. »

---

(428) L'usage a placé *ne que* parmi les conjonctions; mais si on l'y conserve, c'est pour suivre la marche commune aux Grammairiens, car ce n'est pas une conjonction, attendu qu'elle ne sert point à lier une proposition à une autre. Dans cette phrase : « On *n'*est heureux *que* loin du monde; » il n'y a qu'une proposition, par conséquent point de liaison à opérer. *Ne que* accompagne toujours un verbe ou un adjectif qu'il modifie, et de cette dernière fonction il résulte que c'est un adverbe.

Que après l'impératif se met pour *afin que :* « Approchez *que* je « vous parle. »

Les auteurs de la *Grammaire nationale* disent que l'assertion de M. Girault-Duvivier est fausse, car jamais *que* ne peut renfermer implicitement le sens de *afin que*. Selon eux, il y a ellipse de l'expression *afin*. Nous ne disons pas le contraire; mais alors *que* est mis par ellipse pour l'expression complète *afin que*. Ce qui ne change rien à l'assertion. Au reste, dans notre langue, ce mot *que* s'emploie très souvent avec ellipse de la locution conjonctive. En voici quelques exemples pris dans le *Dictionnaire de l'Académie :* « Il ne fait pas de voyage (*sans*) *qu*'il ne lui arrive quelque accident. » — « Je lui parlai (*lors*) *qu*'il était encore au lit. » — « Retirez-vous (*de peur*) *qu*'il ne vous maltraite. » — « On le régala (*si bien*) *que* rien n'y manquait. » Ces ellipses peuvent rendre raison de plusieurs tournures de ce genre; mais il en est d'autres plus difficiles à expliquer, comme nous allons le voir. A. L.

Que se met encore après *il y a,* et alors il signifie *depuis que :* « Il « y a deux ans *que* je ne l'ai vu. »

Que signifie *et cependant :* « Les avares auraient tout l'or du Pé- « rou, *qu*'ils en désireraient encore. »

La *Grammaire nationale* donne pour analyse de cette phrase : «(Leur caractère est tel) qu'ils en désireraient encore. » Cette explication est raisonnable; mais comment supposer une pareille ellipse? Et puis, il ne faut ici qu'une locution conjonctive, et non point une phrase entière, que chacun pourrait arranger à son gré. C'est là, selon nous, qu'est la difficulté de toutes ces explications où il entre toujours beaucoup d'arbitraire; car on peut aussi bien ajouter : *et ils s'en contenteraient si peu que,* etc. Il faudrait ici suppléer une expression comme *en même temps que*, *de façon que, de telle sorte que*. Mais la véritable expression nous échappe. A. L.

Que après l'interrogation se met pour *puisque :*

> Qu'avez-vous donc, dit-il, *que* vous ne mangez point?
>
> (Boileau, Satire III.)

Que s'emploie encore pour l'énergie et pour donner plus de force à ce qu'on dit : « C'est une chose bien difficile *que* de savoir conser- « ver ce qu'on a. »

Que se met pour *lorsque*, *quand, si,* etc., lorsqu'à des propositions qui commencent par ces mots on en joint d'autres sous le même régime, par le moyen de la conjonction *et:* « Lorsqu'on a des dispositions et *qu*'on veut étudier, on fait des progrès rapides. » — « Un « honnête homme ne doit jamais rien faire d'indigne de lui, quand « il ne serait pas exposé aux regards du monde, et *qu*'il n'aurait « que lui-même pour témoin de ses actions. » — « Si les hommes « étaient sages, et *qu*'ils suivissent les lumières de la raison, ils « s'épargneraient bien des chagrins. »

L'Académie dit aussi que dans ces phrases *que* remplace *comme, quand, si, etc.* Mais la *Grammaire nationale* regarde cette opinion comme tout à fait erronée, parce qu'il n'y a aucune espèce d'analogie ni pour l'orthographe, ni pour le sens, entre *que* et ces autres conjonctions. Il faudrait alors supposer encore ici une ellipse, qu'on expliquerait en répétant la première conjonction avec le verbe impersonnel *il arrive.* Voici quelle serait la phrase complète : « Comme il était tard et (*comme il arriva*) *qu'*on craignait la chute du jour.... » — « Quand on est jeune et (*quand il arrive*) *qu'*on se porte bien.... » — « Si les hommes étaient sages et (*s'il arrivait*) *qu'*ils suivissent, etc. » Cette analyse a le mérite de rendre d'une façon plausible un compte exact de la locution. A. L.

Enfin, *que* se joint à beaucoup de mots, conjonctions, prépositions, adverbes; tels que : *afin, sans, avant, après, encore, pourvu, ainsi, aussi bien, dès,* etc., avec lesquels il forme des locutions conjonctives. « Dieu accorde le sommeil aux méchants, *afin que* les bons « soient tranquilles. » *(Pensée de Sadi.)*— « Le mérite des hommes « a sa saison *aussi bien que* les fruits. »

Ainsi que la vertu, le crime a ses degrés.
(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

« Les hommes ont la volonté de rendre service *jusqu'à ce qu'*ils « en aient le pouvoir. » (VAUVENARGUES.) — « Les grands hommes « entreprennent de grandes choses *parce qu'*elles sont grandes, et « les fous *parce qu'*ils les croient faciles. » (Le même.) — « *Pourvu* « *qu'*on sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de « lui plaire. » (PASCAL.)

Puisqu'on plaide et *qu'*on meurt, et *qu'*on devient malade,
Il faut des médecins, il faut des avocats.
(La Fontaine, fable 245.)

« Platon compare l'or et la vertu à deux poids qu'on met dans « une balance, et dont l'un ne peut monter *sans que* l'autre baisse. » (BARTHÉLEMY, *Voyage d'Anacharsis*, chap. LV, liv. 5.)

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords;
On n'y peut plus rentrer *dès qu'*on en est dehors.
(Boileau, Satire X.)

(Wailly, page 201. — Et Lévizac, page 222, t. II.)

La conjonction *que* a encore d'autres usages, et il n'y a qu'une longue habitude de la langue qui en puisse donner la connaissance; on en trouvera, dont nous ne parlons pas, dans le *Dictionnaire de l'Académie,* auquel nous renvoyons.

QUAND.

Ce mot, lorsqu'il est employé comme conjonction, est synonyme de *lorsque;* quelquefois il signifie *encore que*, *quoique, bien que,* et alors on s'en sert avec un des deux conditionnels : avec le conditionnel présent, si le verbe de la phrase relative est au futur ou au conditionnel présent : « Je *serais* votre ami, *quand* bien même vous « ne le *voudriez* pas. »

Avec le conditionnel passé, si le verbe de la phrase relative est au conditionnel passé : « Je ne *serais* pas *venu* à bout d'achever *quand* « *j'aurais travaillé* toute la journée. »

On observe la même chose avec *quand* mis pour *si :* « Quand vous « *auriez consulté* quelqu'un sur votre ouvrage, vous n' *auriez* pas « mieux *réussi.* » *(Le Dictionnaire de l'Académie.)*

Voyez page 888.

QUOIQUE.

Cette conjonction signifie *encore que*, *bien que;* elle s'écrit en un seul mot, et régit toujours le subjonctif : « *Quoiqu'*il *aimât* la gloire, « il la cherchait dans le témoignage de ses actions et non dans le « témoignage des hommes. » (FLÉCHIER, *Oraison funèbre de M. de Montausier.*)

> *Quoique* le ciel *soit* juste, il permet bien souvent
> Que l'iniquité règne et marche en triomphant.
> (Voltaire, *Don Pèdre*, acte V, sc. 1.)

On dira cependant bien : QUOIQUE *peu riche il est généreux;* mais alors le subjonctif est supprimé par l'ellipse.

(Th. Corneille, *sur la* 100e et la 479e *Rem. de Vaugelas.* — Ménage, 85e chap. de ses *Observ.* — Restaut, page 437. — Et Wailly, page 263.)

Il y a donc une faute dans cette phrase dont un Grammairien a fait un exemple : « Je fis l'année dernière moins d'ouvrage, *quoique* « je *travaillai* plus assidûment que je n'ai fait celle-ci. » Il fallait dire : QUOIQUE *j'*AIE TRAVAILLÉ... (Restaut, page 437.)

Vaugelas, page 146 de la 1re édition de ses Remarques, s'est servi de *quoique* avec le conditionnel passé : « *Quoique* quelques-uns *se-* « *raient* d'avis que, nonobstant l'équivoque, on dit toujours Arrien, « et jamais Arrian; » il devait dire : « *Quoique* quelques-uns *soient* « d'avis qu'on dise toujours Arrien... » ou mieux encore : QUOIQUE *plusieurs* SOIENT *d'avis;* afin d'éviter la cacophonie de *que*, *quelques.*

(Ménage 85e chap.)

Quoique ne doit point s'unir à des participes présents : « *Quoique* « n'*ayant* pu recueillir les particularités de la vie de.... il mérite « d'être préservé de l'oubli. » (FORMEY.) La construction de cette phrase, dit Mallet du Pan, est d'autant plus bizarre qu'*ayant* ne se rapporte pas même au sujet du verbe *mérite,* ou que, pour mieux dire, il ne se rapporte à rien. Il fallait : « *Quoique* je n'*aie* pu re « cueillir. »

Lorsqu'un membre d'une période commence par *quoique*, et que le commencement du second membre exige la même marche, il ne faut pas répéter *quoique* au second membre, mais il faut mettre *que* à la place : « *Quoique* Dieu soit bon, et *qu*'il soit toujours prêt à re- « cevoir les pécheurs à repentance, cependant etc. » (*Le Dictionnaire critique de Féraud.*)

Enfin prenez garde de ne jamais mettre cette conjonction avec un *que,* à cause de la cacophonie. Ainsi, au lieu de dire : « Je vous as- « sure *que, quoiqu*'il soit très instruit et jeune, il est très modeste, » dites : « Je vous assure *que,* bien qu'il soit, etc. »

(Vaugelas, 100e *Remarque,* et l'Académie, page 10 de ses *Observations.*)

QUOIQUE, QUOI QUE

Quoique est, comme on vient de le voir, une conjonction qui signifie *encore que, bien que;* mais *quoi* construit avec *que*, et séparé de ce mot, signifie *quelque chose que :*

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin (429)
Est toujours, *quoi qu'il* fasse, un méchant écrivain.
(Boileau, *Art poétique*, chant I.)

Souvenez-vous, *quoi que* le cœur vous dise,
De ne jamais former nulle hantise
Qu'avec des gens dans le monde approuvés.
(J.-B. Rousseau, Épître 6, liv. II.)

Quoi que dans ces exemples veut dire *quelque chose que.*

(Voyez ce que nous disons sur cette expression, page 435.)

(Régnier-Desmarais, page 280. — Et le *Dict. de l'Académie.*)

---

(429) *Divin* est une expression incorrecte. Voyez page 255, note 248, ce que nous disons à ce sujet.

Si.

Cette conjonction conditionnelle et dubitative peut se résoudre par *en cas que, pourvu que, à moins que :*

Nul empire n'est sûr *s*'il n'a l'amour pour base. (Villefré.)

« *Si* la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort « de Jésus sont d'un Dieu. » (J.-J. Rousseau, *Émile*, liv. VI.)

On peut se servir de *si* au premier et au second membre d'une période ; mais il est plus élégant de changer le *si* du second membre en *que*, et alors comme ce *que* marque par lui-même le doute, on fait usage du subjonctif :

C'est le dernier remède ; et *s*'il y faut venir,
Et *que* de mes malheurs cette pitié vous *dure*,
Vous serez libre alors de venger mon injure.
(P. Corneille, *le Cid*, acte III, sc. 2.)

Si vous saviez ma honte, et *qu*'un avis fidèle
De mes lâches combats vous *portât* la nouvelle !
(Racine, *Mithridate*, acte IV, sc. 5.)

(Le P. Buffier, n° 67. — L'Académie, page 392 de ses *Observations* sur la 377e *Rem. de Vaugelas*. — Marmontel, page 314.)

— Autrefois on retranchait cette conjonction dans une certaine tournure de phrase qui reste encore dans le langage familier, *n'était, n'eût été*, pour *si ce n'était, si ce n'eût été :* « Cet ouvrage serait fort bon, *n'était* la négligence du style. » (Académie.) A. L.

CHAPITRE IX.

DE L'INTERJECTION.

L'*interjection* sert à peindre d'un seul trait les affections subites de l'âme; ce n'est, pour ainsi dire, qu'un cri, mais ce cri tient la place d'une proposition entière.

L'interjection est principalement un son, un cri arraché par la passion; sa valeur dépend surtout de l'accent de la voix. Ainsi la voyelle *a*, prononcée avec une aspiration plus ou moins marquée, répond presque à tous les mouvements de l'âme; elle peint la joie ou la douleur, la crainte ou l'admiration, l'ironie, le mépris, l'amour. De là vient que chacun, selon ses impressions du moment, modifie cette forme du langage, et qu'il est fort difficile en ce cas d'établir des règles précises sur sa va leur. A. L.

Les interjections se divisent de la manière suivante, savoir :

1° Pour la douleur ou l'affliction : *Ah! aïe! ouf! ahi! hihi! hé! hélas!*

2° Pour la joie et le désir : *Ah! bon!*

3° Pour la crainte : *Ah! hé!*

4° Pour l'aversion, le mépris, le dégoût : *Fi! fi donc!*

5° Pour la dérision : *Oh! hé! zest!*

6° Pour l'admiration : *Oh!*

7° Pour la surprise : *Ho! ha! miséricorde! bon Dieu!*

8° Pour encourager : *Ça! oh ça! allons! courage! ferme!*

9° Pour avertir : *Holà! hem! oh! gare! tout beau!*

10° Pour appeler : *Holà! hé!*

11° Pour le silence : *Chut! st! paix!* (LÉVIZAC, page 237, t. II.)

Il faut encore considérer comme interjections certains mots qui ne le sont pas de leur nature, et qui le deviennent par l'usage qu'on en fait pour exprimer quelque mouvement de l'âme; tels sont : *Bon Dieu! miséricorde! paix! tout beau!* tels sont également le *Ventre-saint-gris* de Henri IV, beaucoup de mots dont Molière fait usage, comme *morbleu! parbleu! diantre! corbleu!* etc., et une infinité d'autres expressions semblables.

* Beaucoup de personnes écrivent indistinctement les interjections *ah!* et *ha! ô! oh!* et *ho! eh!* et *hé!* Cette diversité d'orthographe

vient de la difficulté de représenter nettement par l'écriture le mouvement de l'organe dans l'espèce de cri inarticulé que nous arrache une émotion vive. On n'a su où était l'aspiration; les uns l'ont mise après la voyelle, les autres auparavant.

Cependant il serait avantageux, pour terminer cette incertitude, que l'on écrivît ces interjections d'une manière uniforme; mais, comme nous n'en sommes pas à ce point, et que quelques lecteurs scrupuleux pourraient désirer d'être en état de faire un choix, nous allons pour les satisfaire leur donner une définition de chacune de ces sept interjections.

Ah! exprime la joie, la douleur, l'admiration, la commisération, l'impatience : « *Ah!* quel plaisir! *Ah!* que cela me fait mal! *Ah!* « quelle pitié! » *(Le Dictionnaire de l'Académie.)* — « *Ah!* que je « suis heureux de revoir un ami! » (DOMERGUE.)

> *Ah!* que de la vertu les charmes sont puissants!
> (Th. Corneille, *Essex*, acte III, sc. 4.)
>
> *Ah!* que la renommée est injuste et trompeuse! (Voltaire.)
>
> *Ah!* ne me parlez pas d'un vieux célibataire.
> (Dorat, *le Célibat*.)
>
> *Ah!* s'il est un heureux, c'est sans doute un enfant. (Villefré.)

Ah! n'est souvent qu'une particule explétive, servant à rendre l'expression plus forte, plus énergique :

> *Ah!* si du fils d'Hector la perte était jurée.
> (Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 2.)
>
> *Ah!* si d'une autre chaîne il n'était point lié.
> (Le même, *Bajazet*, acte III, sc. 8.)

Ha! est particulièrement employé pour exprimer la surprise et l'étonnement : « *Ha!* l'homme savant, on vous y prend aussi. » (DOMERGUE.) — « *Ha!* voyons donc qu'est-ce que l'éloquence? » (FÉNELON.)

> *Ha!* vous êtes dévot, et vous vous emportez.
> (Molière, *Tartuffe*, acte II, sc. 2.)

« *Ha!* vous voilà. » (L'Académie.)

Mais pourquoi cette différence d'orthographe? voici la raison qu'en donne M. Boniface (page 290 de son *Manuel*) : Si l'on éprouve un sentiment de joie, de douleur, une émotion vive, on l'exprime en proférant le son *a* prolongé (*ah!*), et c'est le *h* qui, placé après ce son, peint cette durée.

Un homme, plongé dans ses réflexions, marche sans regarder de-

vant lui; il trouve quelque chose qui l'arrête : un fossé par exemple; il fait un mouvement, et dans sa surprise s'écrie : *ha !* Ici le son n'est point prolongé, la voix s'arrête sur *a*, qui est précédé d'une aspiration causée par la frayeur, le saisissement.

OH ! s'emploie dans l'exclamation. — « *Oh !* que nous ne sommes « rien ! (BOSSUET.) — « *Oh!* qu'il est cruel de n'espérer plus! » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. XVIII.)

Oh! sert aussi à exprimer l'affirmation : « *Oh!* pour le coup, j'avais « tort. » (DOMERGUE.) — « *Oh!* que la nature est sèche, qu'elle est « vide quand elle est expliquée par des sophistes ! » (M. DE CHATEAUBRIAND, *Génie du Christ.*, vol. I, ch. 8.)

L'interjection *Ho!* marque l'étonnement : « *Ho!* que me dites-« vous là ! » (DOMERGUE, et l'Académie.)

Elle sert aussi à appeler : « *Ho!* venez un peu ici. » (L'Académie et DOMERGUE.)

Enfin, l'interjection *ô* sert à marquer les autres passions, les autres mouvements de l'âme : « *ô siècle! ô temps! ô mœurs!* » (L'Académie.) — « *O!* qu'il est difficile de se modérer dans une grande fortune ! » (L'Académie.) — « *O!* suprême plaisir de pratiquer la vertu. » (DOMERGUE.) — « *O!* si la sagesse était visible, de quel amour les hom-« mes s'enflammeraient pour elle. » (D'OLIVET, trad. *de Cicéron.*)

> D'une âme généreuse ô volupté suprême !
> Un mortel bienfaisant approche de Dieu même !
> (L. Racine, *la Religion*, chant VI.)

« O mon fils ! adorez Dieu, et ne cherchez pas à le connaître. » (L'abbé BARTHÉLEMY.)

> *O* passion du jeu ! hé quoi ! l'homme en délire
> Même avec des hochets se blesse et se déchire. (Lemierre.)

Eh! exprime l'admiration, la surprise : « *Eh!* qui aurait pu croire « que.....» (L'Académie et Voltaire, 1er art. des éclaircissem. addit. et corr., dern. vol.)

> *Eh!* qui n'a pas pleuré quelque perte cruelle ! (Delille.)

Hé! sert principalement à appeler : HÉ ! *viens ça;* ce qui ne se dit qu'à des personnes fort inférieures. (L'Académie et Voltaire.)

Hé convient mieux que *eh!* lorsqu'on veut avertir de prendre garde à quelque chose; comme : « *Hé!* qu'allez-vous faire? » (L'Académie.) — *Hé!* dit Caminade, semble avoir un degré de force que n'a pas *eh!* C'est pour cela qu'il faut écrire *hé bien! hé quoi!* par un *h* initial, et non par *h* final.

Hé bien ! contentez donc l'orgueil qui vous enivre.
(Boileau, Épître X.)

Voltaire est d'avis d'écrire : ***eh quoi! eh bien!***

On se sert aussi de ***hé!*** pour marquer la douleur : « ***Hé!*** que je « suis misérable! » ou pour témoigner de la commisération : « ***Hé!*** « pauvre homme, que je vous plains! » (L'Académie.)

Hé! mon père, oubliez votre rang à ma vue.
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 2.)

Enfin la tragédie et l'élégie emploient le plus souvent l'exclamation ***eh!***

La comédie, la fable, le style familier font un plus grand usage de l'interjection ***hé!***

Les interjections n'ont pas de place fixe dans le discours, mais elles y figurent selon que le sentiment qui les produit les manifeste à l'extérieur : la seule attention qu'on doive avoir, c'est de ne jamais les placer entre deux mots que l'usage a rendus inséparables, comme entre le sujet et le verbe, entre l'adjectif et le substantif qu'il modifie.

L'interjection ne prend ni l'inflexion du genre, ni celle du nombre. Cependant, fait observer Domergue, quand elle s'annonce par un substantif, elle subit la loi des substantifs, et prend le nombre qu'indique la pensée. Un chrétien, par exemple, ne reconnaissant qu'un Dieu, écrira toujours ***grand Dieu!*** au singulier; mais dans le système de la religion païenne, où l'on reconnaissait plusieurs dieux, on écrit au pluriel, ***grands dieux!***

Enfin l'interjection est plus usitée dans le dialogue que dans le discours oratoire; elle convient plus à la comédie qu'à la tragédie; mais n'oubliez pas que rien ne serait plus déplacé dans une période qu'une interjection employée sans nécessité, et que n'avouerait pas le sentiment.

— Nous allons donner une liste assez étendue des interjections et des exclamations en indiquant la valeur de chacune, d'après le *Dictionnaire de l'Académie*. Nous marquerons d'une étoile celles que l'Académie ne donne pas.

Ah! (sert à marquer la joie, la douleur, l'admiration, l'amour, etc.)

Ahi! Aïe! (expression de la douleur.)

Allons! (souhait, exhortation, menace, indignation.)

Bah! (étonnement, doute, insouciance, négation.)

Baste; (indifférence, dédain.)

* *Bon!* (surprise. — Racine, *les Plaideurs*, acte III, sc. 3.)

Bravo! (pour applaudir.)

Ça! (pour exciter, encourager.)

Chut! (pour avertir, pour ordonner de faire silence.)

Ciel! ô ciel! juste ciel!

Courage! bon courage!

Crac! (marque la soudaineté d'un fait.)

Da! (exprime plus formellement l'adhésion ou le refus.) *Oui-da, nenni-da.*

Dame! (surprise, affirmation.)

Dia! (pour faire aller les chevaux à gauche.)

Diable! (admiration, doute, mécontentement, inquiétude.)

Diantre! Au diantre! (employé pour éviter de prononcer le mot *diable*.)

Dieu! Bon Dieu! Grand Dieu!

Eh! (admiration, surprise.) *Eh bien!* (L'Académie n'admet pas *Hé bien!*)

* *Euh! Euh, euh!* (appréhension, impatience; onomatopée pour indiquer l'enrouement. — Molière, *Femmes savantes,* acte II, sc. 6. — Racine, *les Plaideurs*, acte III, sc. 3.)

Fi! Fi donc! (mépris, répugnance, dégoût.)

Foin! (dépit, colère, haine, mépris.)

Gare! (pour avertir de se ranger, de se détourner.)

Ha! (surprise, étonnement.)

Haïe! (pour animer les chevaux.)

Hé! (pour appeler, avertir; marque la commisération, l'étonnement, le regret.)

Hé, hé! (adhésion, approbation.)

Hein? (interrogation, surprise.)

Hélas! (plainte, regret, affliction.)

Hem! (pour appeler: pour commander l'attention. — Molière, *les Fâcheux,* acte I, sc. 5.)

* *Hi, hi.* (douleur ou rire.)

Ho! Ho, ho! (pour appeler; étonnement, dérision, indignation.)

Hola! (pour appeler, pour aire cesser.)

Hom! (doute, défiance.) * *Hon!* (Racine, *les Plaideurs*, acte II, sc. 4.)

* *Hum!* (Variante de la meme expression.)

* *Houp!* (cri. L'Académie ne donne que le verbe *houper*, appeler son compagnon à la chasse.)

Hue! (pour faire avancer les chevaux, et particulièrement pour les faire tourner à droite.) Voy. t. I, p. 52.

Là! (pour insister sur une circonstance: pour exciter l'attention ou le souvenir.)

La, la! (pour apaiser, consoler, réprimer ou menacer.)

Malepeste! (surprise.)

Miséricorde! (Extrême surprise; pour demander du secours.)

Motus! (pour avertir de ne rien dire.)

O! (marque diverses passions, divers mouvements de l'âme.)

* *Oé! ohé!* (mimologie du cri des charretiers pour arrêter leurs chevaux. — *Dict. des Onomatopées* de M. Ch. Nodier. — Sert aussi pour appeler.)

Oh! (surprise; donne au sens plus de force.)

Ouais! (étonnement, surprise.)

Ouf! (douleur subite, étouffement, oppression.)

Or (pour exhorter, inviter); *or ça! or sus!*

* *Paf!* * *Pan!* (onomatopées pour indiquer une chute, un coup.)

Paix! (pour imposer le silence.)

Patatras! (marque le bruit d'un corps qui tombe avec fracas.)

Peste! (imprécation; exclamation affirmative.)

Pouah! (dégoût. — M. Ch. Nodier écrit *Pouha!*)

* *Poue!* (pour indiquer le bruit d'une arme à feu. — Molière, *Malade imaginaire,* acte I, intermède, sc. 5.)

Pouf! exprime le bruit sourd que fait un corps en tombant.)

Quoi! (admiration, étonnement, indignation.) *Eh quoi!*

Silence! (employé elliptiquement pour commander le silence.)

St! st! st! (on prononce *sitt* avec l'*i* très faible. Terme qui sert pour appeler ou pour avertir de se taire.) —On trouve aussi quelquefois * *pst*, qui se prononce de la même manière, avec articulation du *p*. Il est à remarquer, du reste, que ces deux interjections, espèce de sifflement, existent en grec, σίττα et ψίττα, mots qui servaient aux bergers pour appeler leur troupeau.

Sus! (pour exhorter, exciter.) *Sus donc! Or sus!*

* *Ta, ta, ta, ta!* (pour interrompre; dérision. — Racine, *les Plaideurs*, acte III, sc. 3.)

Taïaut! (cri du chasseur quand il voit le cerf. — Molière, *les Fâcheux*, acte II, sc. 7.)

Tarare! (pour marquer qu'on se moque de ce qu'on entend dire ou qu'on ne le croit pas.)

Tôpe! (consentement.)

Tout beau! (doucement, modérez-vous.) *Tout doux!*

Va! (pour dire : soit, j'y consens.)

Vivat! (pour applaudir.)

* *Voi!* (ce mot semble le même que *Ouais*. — Racine, *les Plaideurs*, acte I, sc. 7.)

Zest! (incrédulité, moquerie, promptitude. — Racine, *les Plaideurs*, acte II, sc. 4, écrit *zeste*, et l'emploie pour marquer un étonnement ironique.)

Les auteurs comiques font usage d'un grand nombre de jurons qui se placent comme interjections dans les phrases; en voici quelques uns : *Corbleu, mordienne, morbleu, palsambleu, parbleu, pardienne, têtebleu, ventrebleu, vertubleu*, etc. Tous ces mots sont d'anciens jurements qu'on a déguisés ; on a dit d'abord : *Par le corps de Dieu, par la mort de Dieu, par le sang*, etc. C'est ainsi qu'on emploie aussi les locutions *ma foi! jour de Dieu! mort de ma vie!* etc., et les adjectifs ou adverbes *alerte! ferme! preste!* etc. Enfin, on trouve encore bien d'autres exclamations que l'usage enseignera. A. L.

CHAPITRE X.

DE L'ORTHOGRAPHE (430).

§ I.

Dans la première partie de cette grammaire nous avons considéré les lettres selon le rapport qu'elles ont avec les sons, c'est-à-dire, quant à la prononciation : ici nous allons les considérer comme représentatives du son, et destinées à le peindre aux yeux. Avant que d'entrer dans le détail des règles qui regardent les lettres considérées sous ce second rapport, c'est-à-dire, quant à l'orthographe, nous croyons indispensable de parler des motifs sur lesquels les écrivains, tant anciens que modernes, fondent les différentes réformes qu'ils ont voulu y introduire.

La principale raison que donnent ces écrivains, c'est que les caractères appelés *lettres* sont institués pour représenter les divers sons qu'on forme en parlant; que, cependant, il y a quantité de mots où les mêmes lettres se prononcent d'une manière très différente, et quantité d'autres où tantôt elles se prononcent, et tantôt elles ne se prononcent pas; et que comme la parole écrite ne doit être propre-

---

(430) Ce mot vient de deux mots grecs ὀρθός (*orthos*), droit, correct, et γράφω (*graphô*), j'écris; ainsi les personnes qui ne mettent point de *h* après le *t* font une faute et contre l'étymologie, et contre l'usage. (Le *Diction. de Morin* et celui de l'Académie.) Quoique l'on dise *orthographe*, il faut dire *orthographier*, et non *orthographer*. (L'Académie, dans son *Observation sur la* 118e *Rem. de Vaugelas.* — Th. Corneille, sur cette *Rem.* — Ménage, chap. 51. — Le *Dictionnaire de l'Académie.*)

Ajoutons qu'anciennement on disait l'*orthographie*. « Tu culderas toute *orthographie* superflue, et ne mettras aucunes lettres en tels mots, si tu ne les prononces en les lisant, etc. » (*Abrégé de l'Art poétique* de Ronsard, édit. de 1561.)

De là, M. Leduc (l'un des rédacteurs du *Manuel des amateurs de la Langue française*) conclut qu'il serait plus raisonnable de dire *orthographie*, car *orthographe* ne devrait s'entendre que de celui qui enseignerait l'*orthographie*, comme *géographe* s'entend de celui qui pratique ou enseigne la *géographie*.)

ment que l'image de la parole prononcée, il est juste par conséquent de réduire l'orthographe à la prononciation propre et primitive de chaque lettre.

Ce n'est pas tout : quand on aura, disent-ils, réglé l'orthographe sur la prononciation, les femmes, les enfants et les étrangers ne seront plus embarrassés, comme ils le sont, pour deviner de quelle manière il faut prononcer plusieurs mots. dans la prononciation desquels les lettres ou se suppriment ou s'altèrent, de telle sorte qu'elles ne se font pas entendre, ou qu'elles rendent un son tout différent de celui qu'elles ont par elles-mêmes.

Nous ne rapporterons pas ici les divers projets de ces réformateurs : cela serait plus curieux qu'utile; et, puisque notre intention n'est pas de discuter leur plus ou moins de justesse, nous allons nous borner à les examiner sous un point de vue général.

C'est abuser du principe sur lequel ces novateurs se fondent, que de prétendre que, *les lettres étant instituées pour représenter les sons, l'écriture doit se conformer à la prononciation*; car cette règle générale a ses exceptions comme toutes les autres règles ; et vouloir réformer tout ce qui en est excepté, c'est comme si un grammairien, se fondant sur les principes généraux de la grammaire, voulait y ramener toutes les conjugaisons des verbes irréguliers d'une langue et toutes les façons de parler qu'un long et constant usage a délivrées de la servitude de la syntaxe.

Parmi toutes les langues que l'on connaît, il n'en est pas une seule dont toutes les lettres se prononcent toujours de la même manière, et où le son des voyelles et des consonnes ne varie souvent, selon les différents mots qu'elles forment, parce qu'il est impossible que les diverses combinaisons des lettres n'apportent pas de la différence dans le *son propre de chaque nation*.

C'est ainsi que, dans la musique, les mêmes notes ne retiennent pas entièrement le même son et la même force quand elles sont jointes, que quand elles sont séparées, ou lorsqu'elles sont jointes avec certaines notes, ou qu'elles le sont avec d'autres. Plusieurs couleurs différentes entre elles ne font pas non plus le même effet aux yeux si elles sont vues seules et séparées, ou si elles sont vues ensemble, et à une certaine distance les unes des autres. Et ce qu'on dit ici, soit des sons, soit des couleurs, peut s'appliquer à toutes les choses simples, lorsqu'on vient à les combiner et à les joindre. Car telle est la loi de toute combinaison, que deux choses mises ensemble empruntent toujours je ne sais quoi l'une de l'autre; de

sorte que, quand même nous aurions autant de caractères que certaines langues orientales, il serait toujours impossible que nous n'eussions pas plus de sons que de caractères.

Pour revenir aux différentes manières dont quelquefois les mêmes lettres se prononcent dans toutes les langues, selon les différentes combinaisons qu'elles forment, on peut avancer hardiment qu'il n'y a aucune langue dans l'univers dont les différentes articulations soient suffisamment exprimées par les lettres de son alphabet, et dans laquelle, par conséquent, il n'arrive souvent que les mêmes lettres servent à représenter des sons différents.

Les grammaires hébraïques, en parlant de la prononciation des lettres, marquent que la lettre כ a deux prononciations : avec le *daghès* כּ, elle se prononce *caph*; et sans *daghès*, ou avec le *raphé* כֿ, elle se prononce comme le ח *cheth*. De même que notre langue a plusieurs lettres qui ne se prononcent pas toujours dans les mots où elles s'écrivent, de même la langue hébraïque a l'*aleph*, le *hé*, le *vav* et le *jod*, qui ne passent pas toujours de l'écriture dans la prononciation, et que, par cette raison, on appelle *lettres dormantes* ou qui *reposent*.

On sait pareillement que chez les Grecs le *gamma* devant un autre *gamma*, ou avant un *cappa*, ou un *chi*, ne se prononçait à peu près que comme s'il était écrit par un νγ. Et de là vient que nous écrivons et nous prononçons par *n* la première syllabe des mots *ange*, *ancre*, *anguille*, et quantité d'autres qui viennent du grec ἄγγελος, ἄγκυρα, ἔγχελυς.

On n'a qu'à lire ensuite Priscien sur les lettres romaines, pour voir que l'orthographe latine avait autant d'anomalies que la nôtre; l'italien et l'espagnol n'en ont pas moins; il y en a en allemand d'aussi choquantes pour ceux qui veulent partout la précision géométrique; et la langue anglaise, qui est, selon les Anglais, un arbre saxon sur lequel le latin et le français ont été entés, peut fournir toute seule plus d'exemples d'une orthographe différente de la prononciation, que toutes les autres langues ensemble.

Pourquoi l'honneur de notre langue serait-il plus intéressé au succès de tous les systèmes que Dubois, Meigret, Pelletier, Ramus, Rambaud, De Lesclache, d'Artigault, l'abbé de Saint-Pierre, Dumarsais, Duclos, Wailly et Voltaire ont proposés pour réformer son orthographe? La gloire de la langue fançaise n'est véritablement intéressée qu'au maintien de ses usages, parce que ses usages font ses lois, ses richesses et ses beautés.

Mais ce qu'on ne peut trop dire ni trop répéter à ceux qui, sur des

raisons spécieuses, mais mal entendues, veulent, de leur autorité privée, réformer l'orthographe française, c'est que l'usage n'a pas moins de droit et de juridiction sur la prononciation des mots que sur les mots mêmes; et, comme la prononciation de plusieurs mots vient à varier de temps en temps, selon le caprice de l'usage, il faudrait aussi de temps en temps varier l'orthographe des mêmes mots, pour en représenter la prononciation courante. Ainsi la réforme qu'on ferait aujourd'hui pour que l'orthographe fût d'accord avec la prononciation, ne tarderait guère à avoir besoin d'une autre réforme.

Toutes ces observations sont justes. Mais n'en faut-il pas conclure que si la prononciation se modifie par l'usage, l'orthographe peut aussi se modifier de même? Ainsi donc aujourd'hui que l'usage a fait prévaloir dans certaines parties l'orthographe dite de Voltaire, au point que l'Académie elle-même a cru devoir adopter ces changements dans son *Dictionnaire*, il est évident que le raisonnement ne peut rien contre un fait, et qu'il faut bien se soumettre à la réforme. Voyez d'ailleurs les raisons qui vont être déduites, page 936. A. L.

D'ailleurs, si l'on établissait pour maxime générale que la prononciation doit être le modèle de l'orthographe, le Normand, le Picard, le Bourguignon, le Provençal écriraient comme ils prononcent; car dans le système des novateurs cette liberté devrait leur être accordée; alors on verrait des ouvrages qui seraient vraiment français et dont les mots ne seraient corrompus que dans la prononciation et dans l'orthographe : de là la source de l'altération des anciennes langues.

Sur l'objection faite par les prétendus réformateurs, que les femmes et les enfants éprouvent de grandes difficultés à bien retenir la valeur de chaque lettre et les différentes variations qu'un long usage y a introduites, nous leur demanderons où l'on en serait, si par un semblable motif il fallait aussitôt y remédier par un changement uniforme de l'orthographe; nous leur demanderons pourquoi les enfants n'apprendraient pas à lire comme leurs pères l'ont appris, et pourquoi les femmes, qui veulent s'instruire par la lecture et cultiver leur esprit, ne se serviraient pas des moyens qui sont entre les mains de tout le monde pour la juste prononciation de chaque lettre.

— Ajoutez qu'en voulant éviter une difficulté, on tombe dans un inconvénient plus grave, puisqu'il faudrait alors écrire d'une seule manière, et confondre ainsi : *ton, taon, thon, tond; pan, paon, pend; frais, fret, ferait,* etc. A. L.

Sur l'autre objection qu'ils font, que les étrangers ont une très grande peine à bien prononcer notre langue, nous ne pouvons nous empêcher d'être étonné que l'on exige que la langue française fasse

à l'égard des étrangers ce que nulle langue ne fait, ni ne doit faire à l'égard de ceux pour qui elle est étrangère. La peine que nous avons de bien prononcer le *ch* et certaines autres lettres de la langue allemande, ne nous a jamais fait prétendre que les Allemands dussent changer leurs caractères pour nous en faciliter la prononciation. Nous n'avons jamais prétendu non plus que les Anglais, réglant leur orthographe sur la nôtre, discontinuassent d'écrire par *a* une infinité de mots qu'ils prononcent par un *e* ouvert. La difficulté de la prononciation du *x*, du *g* et de l'*i* consonne des Espagnols, dans les mots *axedrez*, *muger*, *ojos*, et dans plusieurs autres semblables, ne fait point croire à cette nation qu'elle dût pour cela réformer son orthographe ou sa prononciation. Enfin, quoique ceux qui commencent à apprendre l'italien soient surpris de voir qu'il faut prononcer *figliuolo* à peu près comme s'il était écrit *filiouolo*; et quelque peine qu'ils aient d'abord à accommoder leur écriture et leur prononciation à ce qui leur paraît extraordinaire en d'autres mots, où les lettres ont un son différent de celui de leur première institution, les Italiens ne se sont jamais crus pour cela obligés à rien innover dans leur langue pour la commodité de ceux qui ne la savent pas.

De même que c'est à ceux qui sont étrangers dans un pays de se conformer aux lois et aux coutumes du pays, de même, c'est à ceux qui veulent apprendre une langue qui n'est pas la leur, de s'assujettir à ses règles et à ses irrégularités; et pourquoi changerions-nous en cela nos usages pour les étrangers, qui ne changent les leurs pour personne? pourquoi ne feraient-ils pas à l'égard de notre langue ce qu'ils font à l'égard des autres et ce que nous essayons tous les jours de faire à l'égard de celles qui nous sont étrangères?

Si donc ceux qui ont proposé une réforme dans notre orthographe en avaient bien examiné les inconvénients, s'ils avaient considéré ce qui se fait dans les autres langues, s'ils s'étaient bien pénétrés de cette vérité incontestable que notre orthographe est fondée sur la raison, puisqu'elle nous donne des notions plus faciles de l'origine, par conséquent de l'intelligence des mots, et que par elle on peut avoir une connaissance plus juste et plus nette des règles de la Grammaire, ils n'entreprendraient certainement pas de la réformer, ni sur le principe, dont ils abusent, que l'écriture doit représenter la prononciation; ni encore moins sur la difficulté que les femmes et les enfants ont à apprendre à bien lire; ni enfin sur celle que les étrangers ont à bien prononcer notre langue.

Au surplus, ce qui répond plus victorieusement encore que tout ce qu'on vient de lire aux divers projets tendant à la réforme de l'orthographe ordinaire, c'est que Régnier-Desmarais, le P. Buffier, le P. Bouhours, MM. de Port-Royal, Beauzée, Condillac, Girard, d'Olivet et le plus grand nombre des Grammairiens modernes se sont constamment opposés à leur adoption; c'est que les écrivains du siècle de Louis XIV, et enfin l'Académie, juge auquel doit se soumettre tout auteur, quelque célèbre, quelque éclairé qu'il soit, les ont rejetés. — Voyez un peu plus loin.

Cependant on est forcé de convenir qu'il aurait fallu observer quatre choses pour amener à leur perfection les lettres considérées comme sons :

1° Que toute lettre marquât quelque son; c'est-à-dire, qu'on n'écrivît rien qu'on ne prononçât;

2° Que tout son fût marqué par une lettre; c'est-à-dire, qu'on ne prononçât rien qui ne fût écrit;

3° Que chaque lettre ne marquât qu'un son, ou simple, ou double : car ce n'est pas contre la perfection de l'écriture qu'il y ait des lettres qui aient un son double, puisque par là elles la facilitent en l'abrégeant;

4° Qu'un même son ne fût point marqué par des lettres différentes.

Mais comme il n'y a pas une seule langue où ces quatre choses soient observées, on doit donc suivre avec une sorte de scrupule l'orthographe adoptée par les grammairiens et les écrivains les plus accrédités, et surtout celle qu'indique dans son *Dictionnaire* l'Académie, ce corps respectable auquel la nation a spécialement et exclusivement reconnu le droit d'y faire des changements.

De ce que nous venons de dire, concluons que :

L'orthographe est la manière d'écrire les mots d'une langue conformément au bon usage; c'est-à-dire, à l'usage qu'ont adopté la *majorité des écrivains*, l'Académie et les grammairiens les plus accrédités.

Ainsi nous écarterons tous les projets de réforme proposés par Dubois, Meigret, Bérain, Duclos, Wailly, etc., etc., et avant de parler des signes orthographiques, qui sont : les *accents*, l'*apostrophe*, le *tiret*, le *tréma* ou la *diérèse*, la *cédille*, la *parenthèse* et les différentes marques de *ponctuation*, nous donnerons quelques principes généraux d'orthographe.

DES CHANGEMENTS

ADOPTÉS PAR L'ACADÉMIE DANS LA DERNIÈRE ÉDITION DE SON DICTIONNAIRE.

La réforme prêchée par Voltaire, et adoptée successivement par un grand nombre d'écrivains illustres, avait fini par triompher dans l'usage, et le changement de *oi* en *ai* dans les verbes et dans plusieurs substantifs était désormais un fait accompli. Quelles que soient les raisons dont s'appuie le système contraire, elles sont impuissantes contre la volonté générale. Sous ce point de vue d'abord, l'Académie était entraînée à constater le changement. Nous allons voir maintenant si la révolution s'est opérée sans motifs raisonnables. A. L.

Pour remédier à l'inconvénient des différents sons de la combinaison *oi*, un nommé Bérain, avocat assez obscur au parlement de Rouen, proposa en 1675 d'y substituer la combinaison *ai*, c'est-à-dire, d'écrire par *ai* tous les imparfaits et les conditionnels des verbes : *J'aimais*, *j'aimerais*, au lieu de *j'aimois*, *j'aimerois* ; certains infinitifs : *paraître*, *disparaître*, au lieu de *paroître*, *disparoître* ; d'écrire de même par *ai faible* et ses dérivés, *monnaie* et ses dérivés, *Français*, *Anglais*, *Hollandais*, *Irlandais*, *Polonais*, *Charolais*, etc., que l'on prononce *Francès*, *Anglès*, etc., etc.

Mais ce changement fut rejeté, et par les grands écrivains du siècle de Louis XIV (*), et depuis par les plus célèbres grammairiens.

D'Olivet (12e rem. sur *Racine*) donna pour motifs de son refus que *ai* a, de même que *oi*, plusieurs sons. En effet, dans *bienfaisant*, cette combinaison a le son de l'*e* muet ; dans j'*aimai*, elle a le son de l'*é* fermé ; dans *jamais*, elle a le son de l'*è* ouvert ; dans j'*aimerai*, elle a un son différent de j'*aimais* et de j'*aimerais* ; enfin dans *douai-*

(*) Tous les manuscrits des écrivains du siècle de Louis XIV, et les meilleures éditions que l'on a faites de leurs ouvrages le prouvent ; et un fait, dont il est facile de se procurer la connaissance, en achèvera la conviction.

Racine avait mis dans la première édition de sa tragédie d'*Andromaque* (acte II, sc. 1) :

> . . . . . Lassé de ses trompeurs attraits :
> Au lieu de l'enlever, seigneur, je la *fuirais*.

Mais comme il se fit apparemment scrupule d'avoir adopté cette orthographe pour rimer aux yeux, il corrigea dans les éditions suivantes :

> . . . . . Lassé de ses trompeurs attraits,
> Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.

rière, elle a à peu près le son de l'*a*, et l'on prononce *douarière*.

Cette première objection nous paraît peu fondée; car il n'est pas juste de dire que *ai* a plusieurs sons. Quelques exceptions ou plutôt quelques corruptions du langage familier ne peuvent pas constituer une règle. Au théâtre et dans le discours soutenu, dit l'Académie, on prononce *bienfèsant*. De même, elle n'indique pas d'exception à *douairière*. Voyez ce qui a été dit à ce sujet, tome Ier, pages 18 et 19. Il reste donc à *ai* le son de l'*è* plus ou moins ouvert, c'est-à-dire, avec les différentes nuances que prend cette même voyelle. Si entre j'*aimai* et j'*aimais* la prononciation change, il faut remarquer que la lettre *s* peut suffire pour expliquer le changement. Il nous semble, en tout cas, que la disparate est encore plus forte dans la syllabe *oi*, prenant tout à la fois le son *oa* et le son *è*. Ainsi donc, à ne comparer que les deux combinaisons *oi* et *ai*, celle-ci nous paraît préférable. A. L.

L'abbé Girard adopta d'abord cette innovation; mais lorsqu'il vit qu'il en résultait de très grands inconvénients, et qu'elle renversait toutes les analogies, il se rétracta dans son ouvrage intitulé : *Vrais principes de la Langue Française* (pag. 343, t. II).

Dumarsais (*Encl. méth.*, au mot *diphthongue*), dont Voltaire a dit qu'il avait dans l'esprit une dialectique très profonde et très nette, jugea que la combinaison *ai* n'est pas plus propre que la combinaison *oi* à représenter le son de l'*è* ouvert; si l'on écrit *François*, j'*avois*, c'est, disait-il, parce que nos pères prononçaient ces mots en diphthongue : *Fran-çois*, j'*a-vois*; mais on n'a jamais prononcé *François*, j'*avois*, en faisant entendre l'*o* et l'*i* : *présentement que l'on prononce ces noms avec le son de l'*è *ouvert*, si l'on voulait une réforme, il fallait plutôt la prendre des mots *accès*, *procès*, *succès*, *très*, *auprès*, *dès*, que de se régler sur *palais* et un petit nombre de mots pareils, que l'on écrit par *ai*, à cause de l'étymologie *palatium*, et parce que telle était la prononciation de nos pères; autrement, c'est réformer un abus par un plus grand. D'ailleurs, ajouta-t-il, ce changement renverse toutes les analogies pareilles à celles qu'il y a entre *notion* et *connoître*, *apparoir* et *paroître*, *notoire* et *connoissance*, *monnoie* et *monnoyeur*, *Anglois* et *anglomane*, etc., etc., enfin, il n'y a pas plus de raison de réformer *François* par *Français*, qu'il n'y en aurait de réformer *palais* par *palois*.

M. Dessiaux, qui a répondu à ces objections dans le *Journal grammatical*, fait observer : « Qu'ici, à la vérité, l'analogie est altérée dans une lettre, mais qu'elle « n'est pas détruite pour cela; que dans une foule d'expressions il y a des muta- « tions, des suppressions, des métaplasmes qui divisent les mots de la même fa- « mille, quand la prononciation est contraire à l'uniformité de leur orthographe.

« Ainsi nous avons *barbe* et *imberbe*, *inaptitude* et *inepte*, *foin* et *faner*, *vert* et « *verdure*, *nuit* et *nocturne*, et des milliers de mots semblables. » Nous ajouterons de plus, que toutes les raisons avancées par Dumarsais prouvent également contre la prononciation, et que pour conserver les analogies, il ne faut pas se contenter d'écrire, mais qu'il faut aussi prononcer *connoître* comme *apparoir*. Quand on a abandonné l'analogie sur le point principal, qui est le son, qu'est-ce qu'un signe dont la prononciation n'amène plus que des disparates choquantes? Et d'ailleurs ne trouverait-on pas aussi des règles d'analogie pour la nouvelle orthographe? Le futur et le conditionnel n'ont-ils pas la même origine (voyez page 500)? Tous les imparfaits en latin ne prennent-ils pas un *a* dans la terminaison? Enfin, n'y a-t-il pas dans notre langue une infinité de mots où, comme on va le voir, la combinaison en *ai* se rencontre? A. L.

Domergue fut d'une opinion à peu près semblable à celle de Dumarsais (dans la 2ᵉ édition de sa *Grammaire simpl.*, et dans ses *Sol. gramm.*) : *Oi* est mal, dit-il, parce que c'est un signe trompeur; mais *ai* l'est également, puisqu'on le prononce d'une manière dans *essai*, *délai*, et d'une autre manière dans *bienfaisant*, *j'aimai*, *j'aimerai*, etc. Or, dans les réformes, on ne doit pas remplacer un abus par un abus. De la combinaison de l'*a* ou de l'*o* avec l'*i*, il ne peut résulter un *é*; une voix simple ne doit s'exprimer que par un caractère simple. Donc le changement proposé par Bérain augmente les difficultés au lieu de les diminuer; et ce n'était pas la peine de changer pour ne pas faire mieux.

M. Dessiaux répond : « J'avouerai de bonne foi qu'en thèse générale *è* n'est pas « mieux représenté par *ai* que par *oi*; mais examinons les circonstances particu- « lières qui viennent affaiblir cette objection, et nous la verrons tomber d'elle- « même..... Si Voltaire et les réformateurs dont il embrasse l'opinion eussent pro- « posé l'introduction de ce signe dans notre langue à la place de la diphthongue *oi*, « nos adversaires auraient raison; mais l'usage de la voyelle *ai* y est si ancien, si « fréquent, que l'on reste stupéfait en voyant Dumarsais écrire que les réforma- « teurs se sont réglés sur un petit nombre de mots pour réclamer ce changement. » A l'appui de cette raison vient un calcul, qui prouve que près de sept cents mots de notre langue prennent la voyelle *ai* pour terminaison, comme *balai*, *plaie*, *haine*, *plaire*, *biais*, *fraise*, *lait*, *aide*, *aigre*, *aile*, etc. Il se trouve un nombre plus considérable encore de mots où cette voyelle se rencontre dans les autres syllabes. Ainsi donc la réforme n'est que l'application particulière d'un principe complétement adopté dans notre langue. A. L.

Le chancelier Bacon et Beauzée pensaient également que c'est une prétention chimérique que de vouloir pervertir la nature des choses, de donner de la mobilité à celles qui sont essentiellement permanentes, telle que l'orthographe; et de la stabilité à celles qui sont essentiellement changeantes et variables, telle que la prononciation.

Eh! devons-nous nous plaindre de l'incompatibilité des natures de deux choses qui ont d'ailleurs entre elles d'autres relations si intimes? Applaudissons-nous, au contraire, des avantages qui en résultent. Si l'orthographe est moins sujette que la voix à subir des changements de forme, elle devient par là même dépositaire et témoin de l'ancienne prononciation des mots; elle conserve les traces de la génération des mots; elle conserve les traces de la génération d'une langue, et rend un hommage durable aux langues mères, que la prononciation semble désavouer en les défigurant.

Alors pourquoi n'écrit-on plus *advocat*, *mesme*, *apostre*, *aureille*, etc.? L'ancienne orthographe française a changé de mille manières, et l'on s'obstine défendre un seul point, moins important peut-être que beaucoup d'autres. A. L.

Enfin l'Académie (*), cette autorité à laquelle est dévolu le droit de prononcer sur tout ce qui intéresse la langue française, après avoir examiné, discuté (lors même que Voltaire était un des membres de cette compagnie) les différentes raisons données pour et contre le changement de la combinaison *oi* en la combinaison *ai*, ne voulut jamais en faire usage.

Dans cet état de choses, Voltaire, ne respectant ni l'opinion de ces imposantes autorités, ni même (**) celle de D'Alembert, le seul littérateur qu'il crut devoir consulter, se déclara le plus chaud partisan du changement proposé par Bérain, et en fit usage dans tous ses écrits. Cependant, puisqu'il a unanimement été rejeté par des écrivains qui jusqu'à présent ont été nos oracles, par des grammairiens dont l'opinion a toujours été d'un très grand poids, par plusieurs imprimeurs qu'on peut regarder comme d'excellentes autorités, et par l'Académie, le vrai juge compétent en fait de langage; enfin, puisque ce changement renverse toutes les analogies, augmente les difficultés au lieu de les diminuer, etc., etc., nous croyons

---

(*) Voyez les différentes éditions de son *Dictionnaire* aux mots *Anglicisme*, *François*, *Imparfait*, *Majesté*, *Mettre*, *Naître*, *Peuple*, *Harnois*, etc., etc. (que l'on prononce *harnès*), et *Roide* (que l'on prononce *rède*).

(**) D'Alembert, l'un des plus grands admirateurs de Voltaire, lui objecta, dans une lettre qu'il lui adressa le 11 mars 1770, que *français* écrit par *ai* ne représente pas mieux la prononciation que *françois* écrit par *oi*; qu'alors cet emploi de *ai* au lieu de *oi* est un autre abus.

—D'Alembert, il est vrai, n'aime pas la substitution de *ai*, parce qu'il voudrait *è*; mais il la préfère cependant à *oi* qu'il condamne. Ajoutons que *ai*, représentant le son *è*, comme nous venons de le prouver, est dans le génie de la langue. A. L.

être fondé à dire qu'il peut sans inconvénient ne pas être adopté : on n'est pas tenu de se ranger à l'avis de quelques littérateurs qui ne se sont sûrement empressés de s'emparer de cette nouvelle orthographe que parce qu'ils l'ont crue de Voltaire, imitant en cela les courtisans d'Alexandre, qui se croyaient des héros lorsqu'à l'exemple de leur maître ils penchaient la tête d'un côté (*).

Quoi qu'il en soit de tous ces motifs, de toutes ces imposantes autorités, comme le plan que nous avons embrassé nous impose l'obligation de dire à nos lecteurs tout ce qui peut contribuer à fixer leur opinion, nous ne leur tairons pas que l'usage paraît, depuis quelque temps, avoir assez généralement adopté le changement de la combinaison *oi* en la combinaison *ai*, accueillie par Voltaire, et que l'Académie, croyant devoir déférer aveuglément à l'usage, fait, dit-on, imprimer son nouveau dictionnaire avec cette orthographe. Dès lors, quelque bonnes que soient les raisons données par les autorités que nous avons citées, il nous semble qu'elles ne doivent plus être invoquées, puisque, ainsi que nous l'avons dit au commencement de ce chapitre, l'*usage* et l'Académie sont les seuls régulateurs en fait d'orthographe.

Si la réforme n'eût présenté que des inconvénients et pas d'avantages, si elle eût, comme on le dit, augmenté les difficultés, aurait-elle donc été si facilement et si généralement adoptée? Non, l'Académie n'a pas déféré aveuglément à l'usage, mais elle a pesé les raisons. Elle a voulu ne laisser à la diphthongue *oi* qu'une seule prononciation ; elle a écrit par *ai* un son déjà représenté par cette voyelle dans plus de mille mots de la langue. Elle a donc détruit une exception bizarre, et par conséquent diminué les difficultés. Ainsi l'usage et la raison s'accordent pour faire une loi de la nouvelle orthographe. A. L.

§ II.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ORTHOGRAPHE.

L'orthographe française ne paraît si difficile et si bizarre que parce qu'on néglige beaucoup trop la *distinction des genres* et la *dérivation*; ces deux principes à l'aide desquels on peut écrire sans diffi-

(*) Cette orthographe était, depuis la mort de Voltaire, tombée dans un oubli général, lorsqu'un nommé Colas, prote de l'imprimerie du *Moniteur*, en 1790, imagina de l'y introduire. Les personnes curieuses de ce fait acquerront facilement la certitude que le 31 octobre 1790, dans le *Moniteur* comme partout ailleurs, on imprimait encore avec un *o était, prouvait*, et que le lendemain la métamorphose des *o* en *a* s'est faite.

culté la presque totalité de nos mots, sont les plus étendus qu'il y ait dans notre langue :

1° De la *distinction des genres* résulte cette règle, qui s'applique à un très grand nombre de mots :

On écrit avec un *e* muet final les substantifs féminins terminés par :

Le son AI; exemple : une *raie*, une *claie*, une *baie*, etc., etc.; excepté la *paix*;

Le son É; exemple : une *croisée*, une *épée*, etc., etc.; excepté *clef*, les mots en *tié* comme *amitié*; et ceux en *té* qui ne sont pas des participes employés substantivement. On écrira donc avec *un* e *charité*, et avec deux, *dictée*; à cause du verbe *dicter*, dont il est le participe.

REMARQUE. — Les substantifs féminins en *té*, qui expriment une idée de contenance, prennent *tée* : une *assiettée* (ce que contient une assiette); une *hottée* (ce que contient une hotte), etc. Ces substantifs sont : *assiettée, charretée, hottée, jattée, platée, pelletée, potée*, etc., etc.

Le son I; exemple : la *vie*, la *jalousie*, etc.; excepté : *souris, fourmi, brebis, houri*, la *merci*.

Le son U; exemple : la *rue*, la *vue*, etc.; excepté : *bru, glu*, une *tribu, vertu*.

Le son EU; exemple : *lieue, queue*, etc.; sans exception.

Le son OI; exemple : *joie, proie*, etc.; excepté : la *foi*, une *croix*, la *voix*, une *noix*, de la *poix*.

Le son OU; exemple : *joue, roue*, etc.; excepté *toux* (causée par un rhume).

De même, dans les substantifs dont le final est *al, ol, ul, ir, oir, ur* : une *cabale*, une *boussole*, une *bascule*, de la *cire*, la *gloire*, la *culture*.

2° Très souvent la consonne finale d'un mot ne sonne pas; pour la connaître, il faut avoir recours à la dérivation, c'est-à-dire, il faut consulter les mots qui en sont formés, et qu'on appelle dérivés.

D'après ce principe on écrira :

	à cause des dérivés,		à cause des dérivés,
Abus,	*Abuser.*	Art,	*Artistes.*
Accord,	*Accorder.*	Avis,	*Aviser.*
Accort,	*Accortise.*	Bât,	*Bâter.*
Acquit,	*Acquitter.*	Berger,	*Bergerie.*

Billard,	***Billarder.***
Bigot,	***Bigoterie.***
Bois,	***Boiserie.***
Bond,	***Bondir.***
Bord,	***Border.***
Bourgeois,	***Bourgeoisie.***
Bras,	***Brasser.***
Bris,	***Briser.***
Cafard,	***Cafardise.***
Célibat,	***Célibataire.***
Chamois,	***Chamoiser.***
Champ,	***Champêtre.***
Chant,	***Chanter.***
Conduit,	***Conduite.***
Connexe,	***Connexion.***
Courtois,	***Courtoisie.***
Damas,	***Damasser.***
Dard,	***Darder.***
Début,	***Débuter.***
Diffus,	***Diffusion.***
Dispos,	***Disposer.***
Dépit,	***Dépiter.***
Désert,	***Déserter.***
Dessert,	***Desserte.***
Doigt,	***Doigtier.***
Drap,	***Draper.***
Echafaud,	***Echafaudage.***
Eclat,	***Eclater.***
Excès,	***Excessif.***
Exploit,	***Exploiter.***
Fard,	***Farder.***
Fin,	***Finir.***
Fusil,	***Fusiller.***
Galop,	***Galoper.***
Goût,	***Goûter.***
Gros,	***Grossir.***
Hasard,	***Hasarder.***
Indivis,	***Indivisible.***
Intrus,	***Intrusion.***
Lard,	***Larder.***
Lambris,	***Lambrisser.***
Las,	***Lasser.***
Légat,	***Légation.***
Lot,	***Loterie.***
Matelas,	***Matelassier.***
Magistrat,	***Magistrature.***
Marchand,	***Marchandise.***
Mignard,	***Mignardise.***
Mont,	***Montagne.***
Mort,	***Mortel.***
Os,	***Osselet.***
Parfum,	***Parfumer.***
Pays,	***Paysan.***
Pavois,	***Pavoiser.***
Plat,	***Platitude.***
Poignard,	***Poignarder.***
Pont,	***Ponton.***
Pot,	***Poterie.***
Précis,	***Préciser.***
Profit,	***Profiter.***
Progrès,	***Progressif.***
Reclus,	***Réclusion.***
Refus,	***Refuser.***
Repos,	***Reposer.***
Ressort,	***Ressortir***
Ris,	***Risée.***
Sang.	***Sanglant.***
Tamis,	***Tamiser.***
Tapis,	***Tapisser.***
Toit,	***Toiture.***
Trépas,	***Trépasser.***
Trois,	***Troisième.***
Univers,	***Universel.***
Vernis,	***Vernisser.***
Vis,	***Visser.***

Le nombre des mots qui sont terminés par une consonne nulle pour l'oreille, et qui n'ont pas de dérivés, n'est pas grand, si l'on considère la multitude des mots auxquels le principe de la dérivation s'applique.

Voici les principaux :

MOTS SANS DÉRIVÉS, TERMINÉS PAR C.

Cotignac, tabac, arsenic, cric, flanc, almanach.

Pour la prononciation de ces mots et des suivants, voyez t. Ier, pages 58 et suivantes. L'Académie donne aujourd'hui le dérivé *arsenical*. A. L.

MOTS SANS DÉRIVÉS, TERMINÉS PAR D.

Égard, éfendard, boulevard, brancard, différend (*contestation*), épinard, renard, brouillard, vieillard, tisserand, nid, plafond, lord, nord, muid, nœud, pied.

L'Académie indique les dérivés *renardier*, *tisseranderie*. A. L.

MOTS SANS DÉRIVÉS, TERMINÉS PAR G.

Étang, orang-outang (*singe*).

MOTS SANS DÉRIVÉS, TERMINÉS PAR I.

Api, bailli, bistouri, démenti, parti, autrui *et* étui.

MOTS SANS DÉRIVÉS, TERMINÉS PAR L *OU PAR* P.

Beaucoup, coup, loup, trop, nombril, avril, alguazil, baril, fournil.

MOTS SANS DÉRIVÉS, TERMINÉS PAR S.

Appas (*charmes*), cas, canevas, frimas, chasselas, repas, verglas, ananas, cervelas, coutelas, fatras, galimatias, galetas, hélas, lilas, platras, taffetas; — dais, jais, biais, frais, marais, laquais, palais, panais, relais, désormais, jamais, mais, rais, (*rayon*); — *un* mets, *un* legs, décès, congrès, abcès, près, auprès, après, volontiers; — abattis, brebis, cacis, châssis, cliquetis, coloris, croquis, débris, devis, gâchis, glacis, hachis, logis, panaris, paradis, parvis, pilotis, radis, ris, souris (*rire*), *une* souris, sursis, taillis, treillis, torticolis, buis, cambouis, puits, chenevis; — anchois, carquois, *une ou deux* fois, empois, minois, mois, poids (*pesanteur*), pois (*légume*), fonds (*de terre*), *le* remords, *le* corps, *un* mors (*frein*), *le* cours (*et les composés :* concours, secours, *etc.*), *à* rebours, toujours, velours; — chaos, héros; — talus, plus; — ailleurs *et* d'ailleurs.

Biais a pour dérivé *biaisement*, *biaiser*. A. L.

MOTS SANS DÉRIVÉS, TERMINÉS PAR T.

Achat, apparat, appât (*amorce*), apostat, apostolat, carat, certificat, contrat, dégât, électorat, état, goujat, odorat, pensionnat,

plagiat, potentat, résultat; *et un assez grand nombre de mots où* at *est une finale ajoutée à un mot français :* orgeat (*orge*), consulat (*consul*), pensionnat (*pension*), résultat (*résulter*), *etc.*

Un fait, *un* trait, *et leurs composés*, forfait, attrait, portrait, *etc.* —intérêt, banquet, bosquet, filet, hoquet, cabinet *et tous les mots où le son* é final bref *se fait entendre.*

Acabit, appétit, bandit, biscuit, circuit, conflit, dédit, délit, habit, manuscrit, *et* esprit.

Détroit, endroit, surcroît.

Billot, bot (*pied*), canot, escargot, loriot, minot, cachot, camelot, charriot, chicot, dépôt, écôt, entrepôt, îlot, impôt, javelot, mot, paquebot, pavot, prévôt, suppôt, effort, port (*de mer*), renfort, sort, tort, tôt *et ses dérivés.*

Artichaut, assaut, défaut, hérault (*d'armes*), levraut, quartaut, marabout, surtout, atout.

MOTS SANS DÉRIVÉS, TERMINÉS PAR X *OU* Z.

Choix, croix, noix, poix (*goudron*), voix, crucifix, perdrix, dix, six, deux, faix (*fardeau*), *la* paix, *la* chaux, *la* faux, *un* faux, *le* taux (*des denrées*), *le* flux, *le* reflux, *le* courroux, *la* toux, *un* époux, *un* jaloux, heureux, *etc.*, *le* gaz (*fluide aériforme*), *le* nez, *un* rez (*de chaussée*), *du* riz (*plante*), assez, chez.

L'Académie indique les dérivés *gazomètre, rizière*, et de plus *dixième, sixième, deuxième* sont des dérivés. A. L.

§ III.

DU DOUBLEMENT DES CONSONNES.

Dans plusieurs mots de notre langue on double les consonnes, ou par raison d'étymologie, comme *opposer*, *offrir*, à cause d'*opponere*, *offerre*; ou contre l'étymologie, comme *donner*, *honneur*, *personne*, *homme*, etc., qui viennent de *donare*, *honor*, *persona*, *homo*.

De telle sorte que l'usage seul peut apprendre quand les consonnes se doublent ou ne se doublent pas dans un mot. Cependant voici quelques remarques qui pourront être utiles en plusieurs occasions.

On ne double jamais les consonnes *h*, *j*, *k*, *q*, *v*, *x*; mais les consonnes *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *s* et *t* sont plus ou moins susceptibles de redoublement.

Une règle générale, et qui ne souffre que très peu d'exceptions,

c'est que quand les consonnes sont doublées, et que ce n'est pas par raison d'étymologie, c'est presque toujours parce que les syllabes qu'elles forment sont brèves.

Les consonnes qui se doublent le plus ordinairement par cette raison sont *l*, *m*, *n*, *p*, *t*, comme dans ces mots *moelle*, *pomme*, *couronne*, *frapper*, *trompette*.

Les mêmes consonnes sont simples dans les mots *poëte*, *dôme*, *trône*, *tempête*, parce que les syllabes qui les précèdent sont longues.

Cependant ces consonnes ne se doublent pas après toutes les voyelles.

Les voyelles *a* et *e*, et surtout la dernière, sont celles qui font le plus communément doubler le *l* dans les syllabes brèves; et ce doublement à l'égard de l'*e* sert encore à le faire prononcer ouvert, comme dans *belle*, *selle*, *chandelle*, *libelle*, *sentinelle*, *vaisselle*, etc.

Le *m* se double souvent après l'*a*, l'*e* et l'*o* quand la syllabe est brève : *grammaire*, *ammoniac*, *femme*, *homme*, *somme*, excepté le mot *flamme*, où l'*a* est long, quoique suivi de deux *m*.

Il en est de même à l'égard du *n* : *bannir*, *canne*, *méridienne*, *colonne*.

Le *p* se double à la fin, et plus souvent au commencement des mots, après les voyelles *a* et *o* : *envelopper*, *apprendre*, *rapporter*, *opposer*, *opprimer*, etc.

L'Académie écrit *saper*, *taper*, quoique l'*a* soit bref. A. L.

Le *t* se double après *a*, *e*, *o*, *u*, mais principalement après *e*, tant pour avertir que la syllabe est brève que pour faire prononcer l'*e* ouvert : *patte*, *battre*, *baguette*, *mouchettes*, etc.

Souvent la raison d'étymologie empêche que les consonnes ne se doublent, quoique employées dans les syllabes brèves, comme dans *scandale*, *lame*, *opérer*, *dispute*, etc.

Souvent aussi, sans aucune raison d'étymologie et dans des mots purement français, les syllabes sont brèves et les consonnes simples, comme dans *cabale*, *trame*, *chicane*, *étape*, *apanage*, etc.

On peut encore établir une règle générale pour le doublement des consonnes, c'est que toutes les fois qu'un mot commence par les voyelles *a* ou *o*, et qu'elles y sont employées comme prépositions inséparables, les consonnes qui les suivent se doublent. — On connaît que ces voyelles sont employées comme prépositions inséparables dans un mot, lorsqu'en les retranchant de ce mot celui qui reste est un mot français qui entrait dans la composition du premier. Ainsi

en retranchant la voyelle *a* du mot *apprendre*, il reste *prendre*, qui est un autre mot français. La voyelle *a* y était donc employée comme préposition inséparable; par conséquent *apprendre* est un mot composé, dont le simple est *prendre.*

Suivant cette règle, les consonnes sont doubles dans les mots *acclamation*, *accoler*, *accommoder*, *accompagner*, *affermir*, *affronter*, *aggraver*, *allaiter*, *annoter*, *apparaître*, *approuver*, *arranger*, *arrondir*, *assiéger*, *attendrir*, *attirer*, *opposer*, *oppresser*, etc., parce qu'ils sont formés des mots simples *clameur*, *col*, *commode*, *compagnie*, *ferme*, *front*, *grave*, *lait*, *note*, *paraître*, *prouver*, *ranger*, *rond*, *siége*, *tendre*, *tirer*, *poser*, *presser*.

En général, quand une voyelle commence un mot composé, on double la consonne qui suit lorsqu'après cette consonne il y a une voyelle.

Enfin on doit doubler la consonne dans la formation des temps des verbes, quand ce doublement a lieu à leur racine, qui est l'infinitif. On écrira donc vous *frappez*, ils *moissonnent*, je *mouille*, vous *promettez*, etc., parce que l'infinitif de ces verbes s'écrit avec deux *p*, deux *n*, deux *l*, deux *t*, *frapper*, *moissonner*, *mouiller*, *promettre*, etc.

Présentement nous allons donner des règles particulières sur chacune de nos consonnes, afin d'éclaircir cette matière autant qu'il est possible de le faire.

B.

Cette consonne se double dans *abbaye*, *abbé*, *rabbin*, *sabbat*, et dans les dérivés. — Voyez t. I, p. 36.

C.

Le *c* se double dans les mots qui commencent par AC : *Accablant*, *accent*, *accident*, *accoucheur*, *accusateur*, etc

Excepté : *Acabit*, *acacia*, *académie*, *acagnarder*, *acajou*, *acanthe*, *acariâtre*, *acatalepsie*, *acensement*, *acéphale*, *acerbe*, *acéré*, *acescence*, *acétate*, *acide*, *acier*, *acolyte*, *acoustique*, *acutangle*, les dérivés et tous les mots où la prononciation annonce qu'il ne faut qu'un *c*.

Par BAC : *Bacchanale*, *baccalauréat*, *bacchante*, *baccharis* (sorte de plante), *bacchas* (sorte de lie), *Bacchus*, *baccifère*.

Par EC : *Ecclésiaste*, et les dérivés.

Par OC : *Occasion*, *occulte*, *occupation*, etc., etc.; excepté : *Ocre*, *oculaire*, *oculiste* et les cas où la prononciation annonce qu'il ne faut qu'un *c* : *Océan*, etc.

D.

D se double dans *addition*, *adduction*, *reddition*;
Et dans les dérivés *additionnelle*, *adducteur*, etc.—Voyez t. I, p. 41.

F.

La consonne *f* se double :

1° Dans les mots qui commencent :

Par AF : *Affirmer*, *affranchir*, etc., etc.; excepté *âfre*, *afin*, *afourragement*, *Afrique*, et les dérivés.

L'Académie ne reconnaît pas le mot *afourragement* qui se trouve dans Boiste; mais elle écrit *affre*, en remarquant que l'*a* est long. A. L.

Par EF : *Effrayer*, etc., etc.; excepté : *Éfaufiler* et *éfourceau* (BOISTE), sorte de voiture.

Par DIF : *Difficile*, etc., etc.
Par OF : *Offense*, etc., etc.
Par SUF : *Suffisant*, etc., etc. } Sans exception.

Par SOUF : *souffler*, etc., etc., excepté *soufre* et les dérivés.

2° Lorsqu'elle est médiale; dans :

Biffer, et tous les mots en *fer*,	Buffle,	Gouffre,	Raffoler,
Beffroi,	Chauffage,	Greffier,	Siffler,
Bouffée,	Chiffe,	Griffonneur,	Suffire,
Bouffi,	Chiffonner,	Griffon,	Suffoquer,
Bouffon,	Chiffre,	Mafflé,	Suffragant,
Boursouffler,	Coffre,	Piffre,	Suffrage,
Buffetier,	Ebouriffé,	Raffe,	Taffetas,
Buffet,	Giraffe (L'Acad. écrit *Girafe*.)	Raffermir,	Touffu,
		Raffiner,	Et les dérivés.

3° Lorsqu'elle est finale; dans :

Bouffe, *chiffre*, *escogriffe*, *étoffe*, *gaffe*, *greffe*, *griffe*, *touffe*, *truffe*; partout ailleurs on ne met qu'un *f* : *Tartufe*, etc., etc.

Nous remarquerons que l'Académie écrit *un tartufe*, quoique le personnage de Molière s'écrive *Tartuffe*. A. L.

G.

G ne se double que lorsqu'il a le son dur; encore n'est-ce que dans les mots *agglutiner*, *agglomérer*, *aggraver*, *suggérer* et les dérivés.

J *et* K.

J et *k* ne se doublent jamais

L *médial.*

La consonne *l* médiale se double toujours lorsqu'elle est ***mouillée :*** ***œillade, meilleur, d'ailleurs, mouillage,*** etc., etc.

Quand elle n'est pas ***mouillée,*** elle se double dans les mots qui commencent par *al :*

Allaitement, allant, allée, allége, allemand, aller, alléser, allésoir (BOISTE), ***alleu*** (franc), ***alliance, allié, allier, allitération, allouable, allumer, allumette, allure,*** dans leurs dérivés et dans tous ceux où l'on entend le son de deux *l.*

Elle se double dans ceux commençant par COL :

Collationner, colle, collége, collerette, collet, colleter, colleur, collier, colline, dans leurs dérivés et dans ceux où l'on entend le son de deux *l.* — Voyez t. I, p. 56.

Et par IL, où l'on entend le son de deux *l.*

Hors de là *l* médial ne se double pas.

L *final.*

Cette consonne s'emploie dans les terminaisons suivantes tantôt double, tantôt simple; mais souvent elle est suivie d'un *e* muet. C'est ce qui va être expliqué.

ALLE termine les mots *balle, dalle, galle* (une noix de), ***halle, intervalle,*** *malle* (coffre), je *déballe,* j'*installe,* j'***intercalle,*** je ***ravalle.***

Ces deux derniers mots sont écrits par un seul *l* dans le *Dictionnaire de l'Académie,* et cela doit être, puisque l'infinitif est *intercaler, ravaler;* on ne double *l* que dans les verbes en *eler,* comme on va le voir. A. L.

AL ou ALE règne partout ailleurs, selon que le mot est masculin ou féminin.

ELLE termine tous les substantifs et les adjectifs féminins : une ***bagatelle,*** une ***chapelle,*** une mode ***nouvelle,*** etc.

On en excepte seulement les mots ***Cybèle, clientèle, parallèle, grèle, hydrocèle, fidèle, infidèle, Philomèle.***

ELLE règne aussi dans ***rebelle,*** subst. masc. ou adj. fém., dans *libelle.* subst. masc., et dans tous les verbes en ***eler,*** lorsque la terminaison amène un *e* muet : ***J'appelle,*** j'***excelle,*** etc., etc. Voyez ce qui est dit page 511.

EL règne partout ailleurs, à l'exception cependant de ***fidèle, infidèle, poêle, érysipèle, modèle*** et ***zèle,*** tous substantifs masculins qui se terminent par ***ele.***

ILLE termine les mots suivants :

Codicille, calville, distille (je), *Gille, imbécille, mille* (nombre et mesure itinéraire), *oseille*, *mantille* (sorte de mantelet), *pupille tranquille, vacille* (je), *vaudeville*, *ville.*

Mais IL termine les mots :

Alguazil, baril, bissextil, chartil, chenil, cil, civil, exil, fil, fournil, fusil, *gentil* (idolâtre), *gril*, *il* (pronom), *incivil*, *mil*, *morfil*, *Nil, pistil, profil, puéril, persil, nombril*, *outil*, *sextil*, *subtil, viril, volatil.* —Pour la prononciation, voyez t. I, p. 55.

Et ILE règne partout ailleurs.

Cependant cette terminaison *il* ou *ile* est quelquefois mouillée; alors elle est tantôt double, tantôt simple. Elle se rend :

Par ILLE, 1° dans les substantifs et dans les adjectifs féminins *paille, aiguille, coquille. treille. vétille, grille*, etc.

2° Dans les verbes je *travaille*, je *brille*, je *fouille*, etc.

Mais elle se rend par IL dans les substantifs et dans les adjectifs masculins : *Avril. babil, corail, mil* (plante), *péril, travail, sommeil* et *vermeil.*

M *médial*

Se double

1° Dans les mots qui commencent

Par COM suivi d'une voyelle : *Commettre*, *commentaire*, etc., excepté : *Comédie, comestible*, *comète*, *comique*, *comité, Comus* et les dérivés.

Par IM également suivi d'une voyelle : *Immortel, immanquable*, etc., etc.; excepté : *Image*, *imaginer*, *imiter* et les dérivés.

2° Se double dans les mots *dommage*, *grammaire*, *grommeler, hommage, hommasse, sommeil, sommet.*

3° Dans les adverbes qui sont formés d'adjectifs terminés au masculin par ANT ou par ENT : *Abondamment*, *antécédemment*, *arrogamment*, *concurremment,* etc., etc. — On en excepte cependant les adverbes *lentement* et *présentement*, qui se forment sur la terminaison féminine des adjectifs.

M *final*

Se double dans les mots *femme*, *flamme.* — Dans les mots en GRAMME : *Programme, anagramme*, *épigramme, kilogramme.* — Et dans *gomme, homme, pomme*, *somme*, etc.

N.

N se double dans les mots suivants :

Anneau,
Année,
Anniversaire,
Annonce et tous ceux où l'on entend les deux *n*. Dans les mots :
Baïonnette,
Banneret,
Bannière,
Bannir,
Biennal,
Bonnement,
Bonnet,
Canneler,
Cannibale,
Connaître,
Connivence,
Connétable,
Connexe,
Donner,
Ennemi,
Ennoblir,
Ennui,
Hanneton,
Hennir,
Honnête,
Honneur,
Honnir,
Innocent,
Innombrable,
Innover,
Manne,
Monnaie,
Nenni,
Nonne,
Panneau,
Paonneau,
Penne,
Pinne marine,
Sonner,
Sonnet,
Sonnez,
Tanner,
Tonneau,
Tonner,
Vanner.

Et dans les dérivés et composés : ***Ennuyer*, *connaissance*, *déshonnête*,** etc., etc.; excepté : ***Honorer*. *honorable*, *honorifique*,** formés du substantif ***honneur*.**—Voyez t. I, p. 58.

N *final*

Se double

1° Dans les substantifs suivants :

Antienne,
Antenne,
Banne,
Canne,
Chaconne,
Colonne,
Consonne,
Couenne,
Couronne,
Cretonne,
Étrenne,
Garenne,
Manne (panier),
Indienne,
Julienne,
Méridienne,
Mordienne,
Nonne,
Panne,
Parguienne,
Personne,
Quotidienne,
Sorbonne,
Suzanne,
Tonne (subst.),
Tonne (verbe).

2° *N* se double dans les adjectifs féminins dont le masculin est

En AN : ***Paysan*, *paysanne*; *partisan*, *partisanne*,** etc., etc.; on en excepte ***sultan*, *mahométan*, *océan*, *persan*, *ottoman*, *anglican*,** dont le féminin est ***sultane*, *mahométane*, *océane*, *persane*,** Porte ***ottomane*, *anglicane*.**

L'Académie ne reconnaît pas *partisanne*. A. L.

Ou en IEN : ***Ancien*, *ancienne*, *égyptien*, *égyptienne*,** etc.;

3° Dans les dérivés des mots en ON, comme dans ***conditionnel*, *conditionnellement*** (à cause de ***condition***); ***sonner*, *sonnerie*, *sonneur*** (à cause de ***son***); ***bonne*, *bonnement*** (à cause de ***bon***); excepté ***bonification*, *bonifier*,** qui dérivent de ***bon*; *colonial*, *colonisation*,** qui dérivent de ***colon*.**

Cependant ce doublement n'a lieu que devant une voyelle, car on écrit avec un seul ***n* : *Bonheur*, *bonhomme*, *bonhomie*,** quoique dérivés de ***bon*.**

Sont exceptés ***donation***, ***intonation***, ***national***, ***démoniaque***, ***limonade***, ***patronal***, ***septentrional***, ***saumoneau***, ***sonore*** et ***colonie***.

4° Dans les féminins des adjectifs en ON : ***Baron***, ***baronne***, ***bouffon***, ***bouffonne***, etc., etc. ; excepté ***mignone***, ***moutone*** et ***patrone***.

5° Dans toutes les personnes des verbes de la première conjugaison qui ont pour consonnance ONE : ***Abandonne***, ***actionne***, ***additionne***, etc., etc.

6° Dans les verbes ***prendre***, ***tenir***, ***venir*** et leurs composés, lorsque la conjugaison amène le son d'un *e* muet après la consonne ***n*** : Que je ***prenne***, ils ***tiennent***, que tu ***apprennes***, qu'il ***vienne***, etc.

P *médial*

Se double dans les mots qui commencent

Par AP : ***Apprendre***, ***apporter***, etc., etc.

Excepté :

Apaiser,	**Api,**	**Apologétique,**	**Apothicaire,**
Apanage,	**Apis,**	**Apologue,**	**Apôtre,**
Aparté,	**Apitoyer,**	**Apophthegme,**	**Apozême,**
Apathie,	**Aplanir,**	**Apoplexie,**	**Apre,**
Apens (Guet-),	**Aplatir,**	**Apostasie,**	**Après,**
Apercevoir,	**Aplomb,**	**Apostème,**	**Apreté,**
Apennin,	**Apocalypse,**	**Aposter,**	**A-propos,**
Apéritif,	**Apoco,**	**Apostiller,**	**Apside,**
Apetisser,	**Apocope,**	**Apostolat,**	**Apte,**
Aphérèse, et tous les mots où le *p* est suivi d'un *h*,	**Apocryphe,**	**Apostrophe,**	**Aptitude,**
	Apogée,	**Apostume,**	**Apurer,**
	Apollon,	**Apothéose,**	**Et les dérivés.**

Par HIP : ***Hippocentaure***, etc., sans exception.

Par HOUP : ***Houppe***, etc., excepté l'interjection ***houp***.

Par OP : ***Opportun***, ***opportunité***, ***opposition***, ***oppression***, ***opprimer***, ***opprobre*** et les dérivés.

Partout ailleurs tous les mots commençant par OP s'écrivent avec un seul P.

Par SUP : ***Supplice***, ***supplier***, etc. ; excepté : ***Supin***, ***suprême***, ***suprématie***, et tous les mots qui commencent par ***super*** ; comme ***supercherie***, ***superfin***, etc., etc.

P *final*

Se double dans les mots suivants :

Développe (je),	**Frappe (je),**	**Houppe,**	**Nappe,**
Échappe (j'),	**Grappe,**	**Huppe,**	**Nippe,**
Échoppe,	**Grippe,**	**Jappe (il),**	**Rattrappe (je),**
Enveloppe,	**Happe (il),**	**Lippe,**	

Et dans les dérivés et les composés : *Échappade*, *agripper*, *développer*, etc.

Partout ailleurs le *p* final est simple : *Souper, coupure, troupe,* etc.

Q.

La consonne *q* ne se double jamais; et au lieu de la doubler, on la fait précéder d'un *c*, ce qui n'a lieu que dans *acquérir*, *acquiescer*, *acquitter* et leurs dérivés.

R *médial*

Se double dans les mots qui commencent :

1° Par AR :

Arracher,	Arrêt,	Arrière-boutique,	Arrondir,
Arraisonner,	Arrêté,	Arrimage,	Arroser,
Arranger,	Arrêter,	Arriser,	Les dérivés et tous
Arrenter,	Arrher,	Arriver,	les mots composés
Arrérager,	Arrhes,	Arrogance,	commençant par
Arrestation,	Arriéré,	Arroger (s'),	*arrière*.

Hors de là on n'emploie qu'un seul *r*.

Par COR : *Corrégence*, *corrélatif*, *corridor*, *corriger*, *corroi*, *corrompre, corroyer,* leurs dérivés et tous les mots où l'on entend le son de deux *r*.

Partout ailleurs le *r* est simple.

Par IR : *irrécusable*, *irréfléchi*, etc., etc., et tous les mots où l'on entend le son de deux *r*.

Ailleurs le *r* est simple.

2° Dans

Barrer,	Bourriche,	Charretier,	Erroné,
Barrette,	Bourrique,	Charretière,	Fourrager,
Barricade,	Bourru,	Charrette,	Fourreau,
Barrière,	Carre,	Charrue,	Fourrer,
Barrique,	Carré,	Courrier,	Fourreur,
Bourrache,	Carreau,	Courroie,	Fourrier,
Bourrade,	Carrefour,	Courroucer,	Garrot,
Bourras,	Carrelage,	Courroux,	Horreur,
Bourrasque,	Carrer,	Derrière,	Interrègne,
Bourre,	Carrier,	Diarrhée,	Interroger,
Bourreau,	Carrière,	Errant,	Interrompre,
Bourrée,	Carriole,	Errata,	Jarre,
Bourreler,	Carrosse,	Errement,	Jarreter,
Bourrelle,	Carrousel,	Erre,	Larron,
Bourrer,	Carrure,	Errer,	Marraine,

Marri (fâché),	**Perruche,**	**Serrer,**	**Terroir,**
Marron,	**Perruque,**	**Serrure,**	**Torréfier,**
Merrain,	**Porreau,**	**Squirre,**	**Torrent,**
Myrrhe,	**Pourrir,**	**Terre,**	**Torride,**
Narrer,	**Pyrrhonien,**	**Terrasse,**	**Verrat,**
Nourrir,	**Sarrasin,**	**Terreau,**	**Verre,**
Parrain,	**Sarrau,**	**Terre-plain,**	**Verrou,**
Parricide,	**Sarrette,**	**Terreur,**	**Verrue.**
Perron,	**Serre,**	**Terrine,**	
Perroquet,	**Serre-tête,**	**Territoire,**	

[1] **L'Académie écrit par un seul r *carillonner, maroquiner*. A. L.**

Et dans les dérivés et les composés : ***carrossier***, ***courroucer***, ***débarrasser***, etc.

3° *R* se double au futur et au conditionnel des verbes ***courir***, ***envoyer***, ***mourir***, ***pouvoir***, ***voir***, et dans les composés de ces verbes, ainsi que dans ceux du verbe ***quérir***, comme ***acquérir***, ***conquérir*** : je ***courrai***, je ***courrais***; je ***concourrai***, je ***concourrais***; j'***enverrai***, j'***enverrais***; je ***mourrai***, je ***mourrais***; je ***pourrai***, je ***pourrais***; je ***verrai***, je ***verrais***; j'***acquerrai***, je ***conquerrai***.

Partout ailleurs *r* ne se double point.

Voyez pour la prononciation, t. I, p. 65. A. L.

R *final*.

Arre règne dans j'***amarre***, ***bagarre***, ***barre*** (verbe et substantif), ***bécarre***, ***bizarre***, ***carre***, je ***démarre***, ***fanfarre***, je ***chamarre***, je ***contrecarre***, je ***narre***, ***simarre***, ***tintamarre***.

Erre règne dans ***cimeterre***, ***desserre***, ***équerre***, ***fumeterre***, j'***erre***, je ***ferre***, la ***guerre***, ***lierre***, ***parterre***, ***pierre***, je ***serre***, ***serre*** (d'oiseau), ***terre***, ***tonnerre***, ***verre*** (vase).

Eurre termine les deux seuls mots ***beurre*** et ***leurre***.

Oirre ne termine aucun mot.

Orre règne dans j'***abhorre***, etc., et dans ***clorre***.

Ourre règne dans ***bourre*** (substantif et verbe), dans les dérivés j'***embourre***, je ***débourre***.

Urre ne termine aucun mot.

S *médial*.

On écrit par ssion, 1° les mots terminés

Par ession : ***accession***, ***agression***, ***concession***, etc.

Par mission : ***admission***, ***commission***, ***émission***, etc.

Par cussion : ***discussion***, ***répercussion***.

2° Les mots suivants : ***compassion***, ***scission***.

S *final.*

ASSE règne dans *basse, bécasse, bonasse, brasse, calebasse, carcasse, chasse, classe, cocasse, crasse, crevasse, cuirasse, culasse, échasse, embrasse, impasse, masse, Parnasse, paperasse, paillasse, potasse, tasse, teignasse, tétasse, terrasse.*

ACE dans les autres mots.

AISSE termine *caisse, graisse, j'abaisse,* il *laisse,* il *affaisse,* et les dérivés *j'encaisse,* je *délaisse,* etc.

ESSE règne dans tous les autres mots; à l'exception cependant des quatre mots : *espèce, Grèce, nièce* et *pièce,* qui ont la terminaison ECE.

ISSE termine *abscisse, coulisse, éclisse, écrevisse, esquisse, génisse, jaunisse, Jocrisse, lisse, mélisse, métisse, Narcisse, pelisse, pythonisse, réglisse, lisse* (adjectif), *saucisse, suisse,* et les verbes je *glisse,* je *plisse,* etc., etc.

ICE règne partout ailleurs.

AUSSE termine *chausse, fausse* (adjectif), *gausse* et *hausse.* Mais AUCE a lieu dans *sauce* et dans *j'exauce;* et OCE dans *atroce, féroce, négoce, noce, précoce* et *sacerdoce.*

OSSE règne dans les autres mots.

UCE règne dans *astuce, puce, prépuce,* il *suce.*

USSE partout ailleurs.

T

T se double 1° dans les mots qui commencent

Par AT : *attention, attirer, attrister,* etc., etc.

Excepté :

Atelier,	Athlète,	Atours,	Atroce,
Atermoiement,	Atlas,	Atout,	Atropos,
Athée,	Atmosphère,	Atrabilaire,	Et les dérivés.
Atlante,	Atôme,	Atre,	

2° Dans le corps des mots suivants :

Betterave,	Débotter,	Gigotter,	Pirouetter,
Botter,	Décrotter,	Gobelotter,	Pittoresque
Botteler,	Dégoutter,	Gratter,	Quitter,
Brouetter,	Démaillotter,	Grelotter,	Regretter,
Buvotter,	Égoutter,	Guetter,	Ribotter,
Carotter,	Émietter,	Hutter,	Sagittaire,
Crotter,	Emmaillotter,	Littéral,	Sottise,
Culotter,	Fouetter,	Littérature,	Tetter,
Cette (pron. fém.),	Frotter,	Mettre,	Trompette,
Chattemite,	Garotter,	Nettoyer,	Vergetter,

Et dans les dérivés et composés : *Littéralement, nettoyage, commettre, permettre,* etc.

T *final.*

ATTE règne dans :

Baratte,	Datte (fruit),	Jatte,	Natte,
Batte (subst. et v.),	Flatte (il),	Latte,	Patte (d'animal),
Chatte,	Gratte (il),	Matte (plante).	

Et dans les composés et les dérivés.

ATE règne dans les autres mots.

ETTE règne dans *baguette*, *assiette*, *brette*, *banquette*, *emplette*, *dette*, et dans nombre d'autres; ETTE règne aussi dans que je *rachette*, j'*achette*, que je *démette*, j'*entremette*, je *jette*, j'*étiquette*, je *feuillette*, je *fouette*, j'*interjette*, que je *promette*, que je *remette*, que je *soumette*

Mais on écrit avec un seul *t* :

Athlète, épithète, *interprète*, *planète*, *poëte*, *prophète*, *proxénète*, *replète*, *secrète*.

ITTE règne dans être *quitte*, il *quitte*, il *acquitte*.

ITE règne partout ailleurs.

OTTE termine les substantifs féminins : *Botte*, *calotte*, *carotte*, *cotte*, *crotte*, *culotte*, *échalotte*, *fiévrotte*, *flotte*, *gibelotte*, *griotte*, *grotte*, *hotte*, *huguenotte*, *linotte*, *marcotte*, *marmotte*, *marotte*, *motte*, *polyglotte*, *quenotte*, *trotte*, *vieillotte*.

L'Académie écrit *échalote*, *huguenote*. A. L.

Et les verbes :

Je baisotte,	Je débotte,	Je frotte,	Il gringotte,
Je balotte,	J'emmaillotte,	Je garotte,	Je marmotte,
Je buvotte,	Je flotte,	Je grelotte,	Je trotte.

OTE partout ailleurs.

OUTTE termine le seul mot *goutte* (substantif et *dégoutte* verbe).

OUTE règne dans les autres mots.

UTTE termine *butte*, *hutte*, *lutte*, et les verbes qui en sont formés.

UTE règne dans les autres mots.

V.

Cette lettre ne se double que dans six mots devenus français : *Waux-hall*, *Whigh*, *Wolfram* (mine de fer), *Wallon* (langage), *Whist* ou *Wish*, *Wiski*. — Voyez tome Ier, pag. 72 et suivante.

La lettre *x*, faisant les fonctions de deux consonnes, ne se double jamais.

Z.

Le doublement de la lettre *z* n'a lieu que dans ***lazzi, mezzo***, *pouzzolane.* — Voyez tome Ier, page 77

§ IV.

DE L'ORTHOGRAPHE DES VERBES.

L'orthographe des verbes demandant, par son importance, des développements particuliers, nous avons cru devoir en faire un article à part, qui pour être bien compris du lecteur exige qu'il se rappelle ce que nous avons dit sur la *formation des temps*, page 499, et sur *la conjugaison des verbes tant réguliers qu'irréguliers*, page 518 à 573.

I. La première personne singulière du présent de l'indicatif est toujours terminée par un *e* muet dans les verbes de la première conjugaison; tels que : *Prier, convier, aimer*, et dans ceux de la seconde qui ont l'infinitif en *frir* et en *vrir*, tels que : *Offrir, souffrir, ouvrir, couvrir.* — *Cueillir* et ses composés suivent la même orthographe. On écrira donc :

Je prie, je convie, j'aime, je souffre, j'ouvre, je couvre. — *Je cueille, je recueille;* on excepte *appauvrir*, qui fait *j'appauvris.*

(Restaut, page 260.)

Dans les verbes des trois autres conjugaisons, cette première personne est terminée par un *s* : *Je finis, je reçois, je rends, je vais, je cours, je meurs, je conclus.*

NOTA. On trouve dans plusieurs bons auteurs, poëtes ou prosateurs, la première personne singulière du présent de l'indicatif de quelques verbes écrite sans *s*, comme: *je sai, je voi, je croi;* mais, ainsi que nous l'avons dit page 551, en parlant de la conjugaison du verbe *voir*, ce serait actuellement pécher contre l'usage et contre la règle générale de les imiter.

EXCEPTION. — *Pouvoir, valoir. équivaloir, prévaloir, vouloir*, verbes irréguliers de la troisième conjugaison, prennent un *x* au lieu d'un *s* : *Je peux, je veux, j'équivaux, je prévaux, je vaux.*

II. La seconde personne singulière du présent de l'indicatif de tous les temps simples, et dans tous les verbes, a toujours pour lettre finale un *s* :

Tu pries, tu offres, tu ouvres, tu appauvris, tu cueilles; tu priais, tu offrais, tu ouvrais, tu appauvrissais, tu cueillais, etc., etc.

Cette règle générale a une exception pour les verbes *pouvoir, vouloir, prévaloir, valoir*, dans lesquels on met à la seconde per-

sonne du présent de l'indicatif un *x* au lieu d'un *s* : *Tu peux*, *tu veux*, *tu prévaux*, *tu vaux*.

III. La troisième personne singulière du présent de l'indicatif est semblable à la première, dans les verbes qui ont cette personne terminée par un *e* muet. Ainsi, *je prie*, *j'offre*, *j'ouvre*, *je cueille*. font *il prie*, *il offre*, *il ouvre*, *il cueille*.

Quand la première personne singulière du présent de l'indicatif finit par un *s* ou par un *x*, la troisième personne de ce temps finit par un *t* : *je crois*, *il croit*; *je peux*, *il peut*; *je sais*, *il sait*, etc.

EXCEPTIONS. — Les verbes en *dre*, terminés par *ds* à la première personne singulière du présent de l'indicatif, finissent par un *d* à la troisième personne singulière de ce même temps : *je couds*, *il coud*; *je réponds*, *il répond*; *je prends*, *il prend*; *je répands*, *il répand*, etc.

Les trois verbes *absoudre*, *dissoudre*, *résoudre*, et tous les verbes en *aindre*, en *oindre* et en *eindre*, ne conservant pas le *d* à la première personne du singulier du présent de l'indicatif, finissent régulièrement par un *t* à la troisième : *J'absous*, *il absout*; *je dissous*, *il dissout*; *je résous*, *il résout*; *je crains*, *il craint*; *je peins*, *il peint*; *je joins*, *il joint*; *je disjoins*, *il disjoint*, etc., etc.

Le verbe *vaincre* et son composé *convaincre* gardent le *c* aux trois premières personnes singulières du présent de l'indicatif : *Je vaincs*, *tu vaincs*, *il vainc*; *je convaincs*, *tu convaincs*, *il convainc*.

IV. La première personne plurielle du présent de l'indicatif, et, en général, de tous les temps simples et dans tous les verbes, a toujours pour lettre finale un *s* : *Nous aimons*, *nous aimions*; *nous dissolvons*. *nous dissolvions*; *nous cousons*, *nous cousions*; *nous voyons*, *nous voyions*.

V. La seconde personne plurielle de tous les temps simples se termine en *s* ou en *z*.

Elle prend un *s* quand la pénultième est un *e* muet : *Vous dites*, *vous faites*, *vous aimâtes*, *vous reçûtes*, etc. Elle prend un *z* quand la pénultième est un *e* fermé : *Vous aimez*, *vous rendez*, *vous dédisez*, *vous médisez*, etc.

Cette lettre sert à caractériser cette seconde personne et à la distinguer du participe passé et de l'adjectif verbal.

VI. La troisième personne plurielle de tous les temps simples est généralement en *nt* : *Ils aiment*, *ils disent*, *ils reçurent*, *ils ambitionnerent*, etc.

Ces règles ne sont pas applicables aux temps composés.

1° Les terminaisons de l'imparfait de l'indicatif sont les mêmes dans tous les verbes, tant réguliers qu'irréguliers, sans aucune exception : pour le singulier, elles sont en *ais*, *ais*, *ait*; et pour le pluriel, en *ions*, *iez*, *aient* : *J'aim*ais, *tu aim*ais, *il aim*ait; *nous aim*ions, *vous aim*iez, *ils aim*aient. *Je voy*ais, *tu voy*ais, *il voy*ait; *nous voy*ions, *vous voy*iez, *ils voy*aient (431).

(Restaut, page 253. — Wailly, page 78. — Lévizac, page 55, t. II.)

2° Le prétérit défini de l'indicatif a quatre terminaisons : 1° en *ai*, *as*, *a*, *âmes*, *âtes*, *èrent* : *Je donn*ai, *tu donn*as, *il donn*a; *nous donn*âmes, *vous donn*âtes, *ils donn*èrent; 2° en *is*, *is*, *it*, *îmes*, *îtes*, *irent* : *Je guér*is, *tu guér*is, *il guér*it; *nous guér*îmes, *vous guér*îtes, *ils guér*irent; 3° en *ins*, *ins*, *int*, *înmes*, *întes*, *inrent* : *Je v*ins, *tu v*ins, *il v*int; *nous v*înmes, *vous v*întes, *ils v*inrent; 4° en *us*, *us*, *ut*, *ûmes*, *ûtes*, *urent* : *Je reç*us, *tu reç*us, *il reç*ut; *nous reç*ûmes, *vous reç*ûtes, *ils reç*urent.

3° Le futur de l'indicatif est toujours en *rai*, *ras*, *ra*, *rons*, *rez*, *ront* : *J'aime*rai, *tu aime*ras, *il aime*ra; *nous aime*rons, *vous aime*rez, *ils aime*ront

4° Le présent du conditionnel est en *rais*, *rais*, *rait*, *rions*, *riez*, *raient* : *J'aime*rais, *tu aime*rais, *il aime*rait; *nous aime*rions, *vous aime*riez, *ils aime*raient.

Première Remarque. — Puisque, comme nous l'avons vu à la formation des temps, le futur se forme du *présent de l'infinitif*, on ne doit mettre un *e* avant la finale du futur que quand il y en a un avant le *r* de l'infinitif; c'est-à-dire qu'on écrira avec *e* muet, avant le *r*, les futurs j'*avouerai*, je *jouerai*, je *crierai*, je *prierai*, je *pallierai*, je *dédierai*, je *lierai*, je *m'écrierai*, parce qu'il y en a un avant *r* des infinitifs des verbes *avouer*, *jouer*, *crier*, *prier*, *pallier*, *dédier*, *lier*, *s'écrier*, tous verbes de la première conjugaison; mais aussi on ne mettra point d'*e* muet avant le *r*, aux futurs je *conclurai*, je *coudrai*, je *rirai*, j'*écrirai*, je *pâlirai*, je *dédirai*, je *lirai*, parce qu'aucun de ces verbes n'est de la première conjugaison, et qu'alors il n'y a point d'*e* avant le *r* des infinitifs *conclure*, *coudre*, *rire*, *écrire*, *pâlir*, *dédire*, *lire*.

Cette remarque sur le futur est applicable au *conditionnel présent*.

Deuxième Remarque. — Suivant la règle qui veut que l'on change *r* ou *re* en *rai* pour le futur; *r* ou *re* en *rais* pour le conditionnel présent, on devrait dire et écrire je *noyerai*, je *noyerais*; je *payerai*, je *payerais*; mais comme l'*e* du futur et du conditionnel présent de ces verbes est muet, on change l'*y* en *i* je *noierai*, je *noierais*; je *paierai*, je *paierais*.

---

(431) Sur l'orthographe de l'imparfait et du conditionnel, voyez ce qui a été dit page 936.

Voyez page 514.

5° La seconde personne singulière de l'impératif est toujours semblable à la première personne du présent de l'indicatif.

Ainsi il ne faut pas mettre de *s* à cette seconde personne lorsqu'il n'y en a point à la première personne du présent de l'indicatif; et en conséquence, il faut écrire : *Aime*, *donne*, *souffre*, *cueille*, parce que l'on écrit : *j'aime*, *je donne*, *je souffre*, *je cueille*; et *emplis*, *reçois*, *rends*, parce que l'on dit et écrit : *j'emplis*, *je reçois*, *je rends*.

EXCEPTIONS.— Le verbe *aller* fait à la première personne du présent de l'indicatif *je vais*; et à la seconde personne singulière de l'impératif, *va*. *Avoir*, qui fait *j'ai*, fait *aie*; *être*, qui fait *je suis*, fait *sois*.

Dans le cas où la seconde personne singulière de l'impératif est terminée par un *e* muet, et est suivie de l'un des pronoms *y*, *en*; alors, pour éviter un hiatus, on ajoute un *s* euphonique, et l'on écrit : *Donne*-S-EN, *porte*-S-Y; ou plutôt, ainsi que l'usage le veut : *donnes*-EN, *portes*-Y.

Mais il faut avoir soin, dans cette expression, de ne pas écrire : *donnes*'EN, *portes*'Y; ce n'est pas ici une lettre élidée, c'est une lettre ajoutée. (Restaut, Wailly, Lévizac et Sicard.)

REMARQUE. — On ne fait point usage de la lettre euphonique *s*, lorsqu'après la seconde personne de l'impératif terminée par un *e* muet, c'est la préposition *en* qui qui suit : « *Accepte en* échange ce bijou. » — « *Souffre en* patience les caprices de cet homme. »

O Dieu ! *porte en* mon sein la douceur et la paix.

(Th. Corneille, sur la 191e *Rem. de Vaugelas*. — Le P. Buffier, n° 533. — — Restaut, page 259. — Beauzée, au mot *élision*.)

6° Le présent du subjonctif, dans les verbes des quatre conjugaisons, se termine en *e*, *es*, *e*, *ions*, *iez*, *ent* : *Que je pri*e, *que tu pri*es, *qu'il pri*e; *que nous pri*ïons, *que vous pri*ïez, *qu'ils pri*ent. — *Que je conclu*e, *que tu conclu*es, *qu'il conclu*e; *que nous conclu*ïons, *que vous conclu*ïez, *qu'ils conclu*ent.

Il n'y a d'exception que pour les auxiliaires *avoir* et *être* : *Que j'a*ie, *que tu a*ies, *qu'il a*it; *que nous a*yons, *que vous a*yez, *qu'ils a*ient. — *Que je* sois, *que tu* sois, *qu'il* soit; *que nous* soyons, *que vous* soyez, *qu'ils* soient.

REMARQUE. — La première et la troisième personne singulière du présent du subjonctif sont semblables et se terminent, dans tous les verbes réguliers ou irrégu-

liers, par un *e* muet : *Que je coure, qu'il coure ; que je meure, qu'il meure ; que je rie, qu'il rie.*

7° L'imparfait du subjonctif a quatre terminaisons : ***asse***, ***isse***, ***usse***, ***insse*** :

*Que je donn*asse, *que tu donn*asses, *qu'il donn*ât; *que nous donn*assions, *que vous donn*assiez, *qu'ils donn*assent.

*Que je sent*isse, *que tu sent*isses, *qu'il sent*ît; *que nous sent*issions, *que vous sent*issiez, *qu'ils sent*issent.

*Que je reç*usse, *que tu reç*usses, *qu'il reç*ût; *que nous reç*ussions, *que vous reç*ussiez, *qu'ils reç*ussent.

*Que je v*insse, *que tu v*insses, *qu'il v*înt; *que nous v*inssions, *que vous v*inssiez, *qu'ils v*inssent.

Il n'y a, comme on le voit, que la troisième personne du singulier qui, à l'imparfait du subjonctif, ait un accent; ce qui, outre le *t* qu'elle prend, établit une différence remarquable entre elle et la troisième personne singulière du prétérit défini, qui a la même finale, mais qui s'écrit sans accent et sans *t* à la première conjugaison : *il donna;* et sans accent aux trois autres conjugaisons : *il sentit, il reçut, il vint.*

REMARQUE. — Lorsqu'on doute entre il *fut* et il *fût* ; il *donna* et il *donnât;* entre il *sentit*, il *reçut*, il *vint*, et il *sentît*, il *reçût*, il *vînt* ; si le sens permet de dire nous *fûmes*, nous *donnâmes*, nous *sentîmes*, nous *reçûmes*, nous *vînmes*, il faut écrire sans accent, il *fut*, il *donna*, il *sentit*, il *reçut*, il *vint*.

Le même procédé lève les doutes sur les terminaisons analogues : je *serai*, je *serais*, j'*aimerai*, j'*aimerais*, et entre je *donnai*, je *donnais ;* si le sens permet de dire : nous *serons*, nous *aimerons*, nous *donnâmes*, il faut je *serai*, j'*aimerai*, je *donnai*.

8° Le présent de l'infinitif a quatre terminaisons, qui sont : ER, *donner ;* IR, *remplir ;* OIR, *recevoir ;* RE, *rendre.*

9° Le participe passé a douze terminaisons différentes; les principales sont en *é*, en *i*, en *çu*, en *du*, etc. : *Donné, empli, reçu, rendu.*

Voyez les terminaisons des temps primitifs, page 476, au *Chapitre des verbes*.

10° Le participe présent est toujours terminé en *ant : Donnant, remplissant, recevant, rendant.*

Ainsi le même mot, substantif ou adjectif, terminé en *ent*, par cela seul qu'il est employé comme participe présent (ou comme adjectif verbal), prend la terminaison *ant.* Exemples : « Le per- « roquet et la perruche, le corbeau et la corneille, la bécasse et la « bécassine, sont d'espèces *différentes*. » — « C'est en *différant* de « jour en jour à s'occuper de son salut, que l'on arrive au moment

« où il n'est plus temps d'y songer. » — « Achille de Harlay, pre-
« mier *président* du parlement pendant la Ligue, montra dans cette
« charge la fermeté et l'intégrité des anciens magistrats romains. »
— « Les passions, *présidant* presque toujours au choix que nous
« avons à faire d'un plan de conduite, y exercent leur injuste pou-
« voir. » — « Les envoyés des têtes couronnées n'ont pas tous la
« qualité d'ambassadeur; il y en a qui n'ont que celle de *résident.* »
— « C'est surtout en *résidant* dans leurs diocèses que les évêques
« accomplissent leurs obligations envers l'Église. » (432)

Si dans les premières phrases les mots *différent*, *président* et *résident* sont terminés en *ent*, c'est parce qu'ils y sont employés comme substantifs ou adjectifs; mais si dans les secondes phrases, *différant*, *présidant* et *résidant* sont terminés en *ant*, c'est qu'ils y sont employés comme participes.

Les mots *intrigant*, *fatigant*, *extravagant* s'écrivent sans *u*, lorsqu'ils sont employés comme adjectifs; mais on écrit *intriguant*, *fatiguant*, *extravaguant*, quand ils sont employés comme participes.

On écrira donc: « elle a réussi en *intriguant;* elle agit en *intri-*
« *gante.*»

(Restaut, page 480. — Wailly, page 74. — Domergue, page 125 de son journal, 1er mars 1786. — Et le *Dict. de l'Acad.*)

11° Quand l'infinitif est terminé par *quer*, les lettres *qu* se conservent dans toute la conjugaison, lorsque la prononciation pourrait permettre qu'on y substituât un *c*, comme dans nous *suffoquons*, vous *fabriquâtes*, dérivés des verbes *suffoquer*, *fabriquer*, et que, sans altérer la prononciation, on pourrait écrire par un *c :* nous *suffocons*, vous *fabricâtes*. Mais hors de la conjugaison, ce changement a presque toujours lieu : on écrit par *c*, et non par *qu*, la *suffocation*, la *fabrication*.

12° Les verbes en *dre*, où l'on entend le son *an*, se terminent en

---

(432) Neuf mots, ayant tous des dérivés, changent d'orthographe en cessant d'être employés comme participes présents, ou comme adjectifs verbaux ; ce sont

Adhérent,	Divergent,	Président,
Affluent,	Excellent,	Résident,
Différent,	Négligent,	Violent,

C'est de ces neuf mots que se forment les dérivés, et non des participes présents *adhérant*, *différant*, etc., etc ; ainsi l'on écrira par *en* les mots : *adhérence*, *affluence*, *différence*, *divergence*, *excellence*, *négligence*, *présidence*, *résidence*, *violence*.

endre, comme *prendre*, *fendre*, *tendre*, *vendre*, *rendre*, *reprendre* *refendre*, etc. Il faut en excepter *répandre*.

On écrit par *ire* les verbes dont le participe présent se prononce *vant* ou *zant*; comme *lire*, *dire*, *écrire*, *souscrire*.

Ajoutez par exception : *Rire*, *sourire*, *bruire*, *maudire*, *frire*.

Par conséquent, *tenir*, *vêtir*, *courir*, etc., ne prendront pas d'*e* final, le participe ne se prononçant ni *zant*, ni *vant*.

Contraindre, *craindre*, *plaindre*, et leurs composés, sont les seuls verbes en *aindre*; tous les autres sont en *eindre*, *teindre*, *feindre*. — *Vaincre* s'écrit aussi par *ain*.

§ VI.

DES LETTRES MAJUSCULES OU GRANDES LETTRES.

On appelle *lettres majuscules* ou *grandes lettres* certaines lettres plus grandes que les autres, et qui ont une figure différente de celle des lettres que l'on appelle *minuscules* ou petites lettres.

A est une lettre majuscule; *a* est une lettre minuscule.

Éviter de faire majuscules les lettres initiales dans les cas que nous allons établir, c'est, comme le dit Beauzée, une pratique contraire à un usage très réfléchi de la nation, pratique qui tend à bannir de notre écriture la netteté de l'expression, de laquelle dépend toujours la distinction précise des objets. Ajoutons que l'œil même est intéressé à la conservation des lettres majuscules; il s'égarerait et se lasserait de l'uniformité d'une page où toutes les lettres seraient constamment égales. Les grandes lettres, répandues avec intelligence parmi les petites, sont des points de repos pour l'œil, auquel elles offrent en même temps le plaisir de la variété; ce sont, en outre, des avis muets sur des observations nécessaires; c'est une heureuse invention de l'art, pour augmenter ou pour fixer la lumière; et alors leur usage est d'un très grand prix. Les règles que nous allons donner méritent de fixer l'attention de nos lecteurs.

Afin de répandre plus de netteté dans les discours écrits, en y introduisant des distinctions sensibles, l'orthographe exige que les lettres initiales de certains mots soient majuscules dans les cas suivants :

1° Le premier mot d'un discours quelconque, et de toute proposition nouvelle qui commence après un point ou un alinéa, doit être distingué des autres par une lettre initiale majuscule : « *Quel* doigt

« a désigné à la mer la borne immobile qu'elle doit respecter dans
« la suite des siècles? » — « *De* quelques superbes distinctions que
« se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette
« origine est petite. »

Il en est de même d'un discours direct que l'on cite, quoiqu'il soit précédé d'une ponctuation plus faible que le point, comme c'est l'ordinaire après l'annonce qu'on en fait.

> Je ne suis pas de ceux qui disent : *Ce* n'est rien,
> C'est une femme qui se noie.
> Je dis que c'est beaucoup; et ce sexe vaut bien
> Que nous le regrettions, puisqu'il fait notre joie.
> (La Fontaine, fable 58.)

L'initiale majuscule sert dans ce cas à distinguer les sens indépendants les uns des autres, et facilite par conséquent l'intelligence de ce qu'on lit. (Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *initial.*)

2° Les noms propres d'ange, d'homme, de femme, de fausse divinité, d'animaux, de royaume, de province, de rivière, de montagne, de ville ou autre habitation, de constellation, de jour, de mois, de fleuve, de vaisseau, etc., doivent avoir une initiale majuscule. (Beauzée, même ouvrage.)

> Le lendemain *Thisbé* sort et prévient *Pyrame*.
> (La Fontaine, *les Filles de Minée*.)

> Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
> On pourra voir la *Seine* à la *Saint-Jean* glacée,
> Arnauld à *Charenton* devenir huguenot,
> *Saint-Sorlin* janséniste, et *Saint-Pavin* bigot.
> (Boileau, Satire I.,

> La *Seine* a des *Bourbons*, le *Tibre* a des *Césars*.
> (Le même, *Épître au Roi*.)

> Plût à *Dieu* qu'on réglât ainsi tous les procès !
> (La Fontaine, *les Frelons et les Mouches à miel*.)

> *Vénus*, ainsi que *Mars*, demande la jeunesse.
> (Delille, *Géorgiques*, livre III.)

« Le *Formidable* a mis à la voile. »

> *Plutus*, la *Fortune* et l'*Amour*
> Sont trois aveugles-nés qui gouvernent le monde.
> (Voltaire, *lettre à madame du Deffant*, 1764.)

> Le médecin *Tant-pis* allait voir un malade
> Que visitait aussi son confrère *Tant-mieux*.
> (La Fontaine, *les Médecins*.)

La *Grèce* était en jeux pour le fils de *Sémèle*.
(Le même, *les Filles de Minée.*)

L'amour languit sans *Bacchus* et *Cérès*. (Deshoulières.)
(Beauzée, *Encycl. méth.*)

NOTA.— On doit regarder comme de vrais noms propres les mots *Champs-Élysées*, *Mer Rouge*, *Mer Méditerranée*, car c'est sous ces noms qu'on a généralement coutume de désigner ces lieux. Il faut donc les commencer par une *majuscule;* il en faut aussi une au second mot *Élysées*, *Rouge*, *Méditerranée;* autrement on croirait que *Champs* et *Mer* forment seuls le nom propre. Par la même raison, il ne suffirait pas non plus de mettre une *majuscule* au second mot.

Toutefois, si tous ces mots étaient unis par un tiret, et que le second ne fût pas un nom propre, il ne faudrait pas de *majuscule* à ce second mot. Ainsi l'on écrira : *Port-royal*, *les Pays-bas*.

Les champs thessaliens, *les monts idaliens* ne sont pas de vrais noms propres. Ce sont des tournures poétiques pour dire la *Thessalie*, l'*Idalie*. Aussi M. Didot écrit-il sans *majuscule* ces mots et autres semblables.

(M. Lemare, note 527, page 314 de son *Cours anal.*, 1re édit.)

— L'Académie cependant écrit sans majuscule au premier mot *mer Rouge*, *mer Méditerranée*, et avec majuscule au second, *Pays-Bas*, *Port-Royal*. Ce qui nous paraît préférable, parce que dans le premier cas l'adjectif seul est caractéristique, et que, dans le second, malgré le tiret, il ne sert pas moins à former le nom propre. A. L.

L'emploi d'une lettre initiale majuscule est d'autant plus nécessaire, dans tous ces cas, que les noms propres étant pour la plupart appellatifs dans leur origine, une initiale majuscule lève tout d'un coup l'incertitude qu'il pourrait y avoir entre le sens appellatif et le sens individuel. Cette utilité de distinguer les différents sens est le fondement des règles qui vont suivre immédiatement.

(Beauzée, *Encycl. méth.*)

3° Le nom *Dieu*, quand il désigne individuellement l'Être Suprême, doit avoir une initiale majuscule, parce qu'il est alors comme un nom propre : « On doute de *Dieu* dans une pleine santé, et, quand « l'hydropisie est formée, on croit en *Dieu*. » — « La crainte de « *Dieu* est le commencement de la sagesse. » (BEAUZÉE, *Encyclopédie méthodique.*)

Mais le nom de *Dieu* s'écrit avec une initiale minuscule s'il est appliqué aux fausses divinités du paganisme; s'il est pris dans un sens figuré; ou bien encore s'il est regardé comme sujet de quelque qualification déterminative, ou, ce qui est la même chose, comme nom appellatif.

« On a compté jusqu'à cent cinquante-neuf *dieux* que les païens « ont adoré. » (TRÉVOUX.) — « Parmi les nations les plus éclairées

« et les plus sages (les Grecs et les Romains), le crime était adoré « et reconnu nécessaire au culte des *dieux.* » (BOSSUET, *Discours sur l'Histoire universelle.*) — « Le *dieu* des miséricordes, le *dieu* des « vengeances, le *dieu* d'Abraham. » — « Les rois sont ordinaire- « ment appelés les *dieux* de la terre. » (BEAUZÉE, *Encyclop. méth.*)

La mort est le seul *dieu* (433) que j'osais implorer.
(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

Dans tous ces cas, le mot *dieu* est un vrai nom appellatif. (Même autorité.)

4° Les noms des sciences, des arts, des métiers, s'ils sont pris dans un sens individuel qui distingue la science, l'art, le métier, de toute autre science, de tout autre art, de tout autre métier, doivent prendre une initiale majuscule : « La *Grammaire* a des « principes plus importants et plus solides qu'il ne paraît d'abord. » — « Les poëtes disent que la *Musique* est un présent des dieux. » — « Il est honteux d'ignorer le fondement de l'*Orthographe.*» — La « *Menuiserie* emprunte le secours de la *Géométrie* et du *Dessin* pour « fournir des embellissements à l'*Architecture.* » (Même autorité.)

Toutefois ces noms rentrent dans la classe des noms appellatifs quand ils sont présentés comme sujets d'une qualification déterminative; et alors on les écrit sans initiale majuscule : « On a appli- « qué sans jugement la *grammaire* latine à toutes les langues, « comme si chaque langue ne devait pas avoir sa *grammaire* pro- « pre. » — « Notre *orthographe* actuelle est loin de l'*orthographe* an- « cienne. » — « La question de savoir si la *musique* italienne est « préférable à la *musique* française a déjà été agitée bien des fois, « et n'est pas encore résolue. » — « Les curieux font grand cas des « *dessins* des grands peintres. » — « La *menuiserie* du buffet d'or- « gue de l'église Saint-Sulpice est travaillée bien délicatement. » (Même autorité.)

5° On fait usage d'une lettre initiale majuscule pour indiquer au lecteur tout nom abstrait et personnifié.

Les *Vertus* devraient être sœurs,
Ainsi que les *Vices* sont frères.
(La Fontaine, fable 167, *les deux Chiens et l'Ane mort.*)

---

(433) *Dieu.* O mal à propos ce vers, en disant : la mort n'est point un dieu, mais une déesse. Cette critique est absurde : *dieu* est pris ici dans un sens générique; c'est comme s'il y avait : *je n'osais implorer d'autre dieu que la mort.*

Jadis trop caressé des mains de la *Mollesse*,
Le *Plaisir* s'endormit au sein de la *Paresse*.
(Voltaire, *Discours sur la Modération*.)

Vouloir tromper le *Ciel* est folie à la *Terre*;
Le dédale des cœurs en ses détours n'enserre
Rien qui ne soit d'abord éclairé par les *Dieux*.
(La Fontaine, *l'Oracle et l'Impie*.)

L'*Allégorie* habite un palais diaphane. (Lemierre.)

. . . . . La *Mollesse* oppressée,
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée;
Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend les bras, ferme l'œil et s'endort.
(Boileau, *le Lutrin*, chant III.)

Qui ne court après la *Fortune*?
(La Fontaine, *l'Homme qui court après la Fortune*.)

Sur les ailes du *Temps*, la *Tristesse* s'envole.
(Le même, *la Jeune Veuve*.)

Sévigné, de qui les attraits
Servent aux *Grâces* de modèle.
(Le même, *le Lion amoureux*.)

« Si l'on peint les *Grâces* nues, c'est pour montrer qu'elles n'em-
« pruntent rien de l'art, et qu'elles n'ont d'autres charmes que ceux
« de la nature. » (Bouhours.) (M. Lemare, p. 314, et Boiste, *Dict. univ.*)

6° Il faut donner des lettres majuscules pour initiales aux noms appellatifs des tribunaux, des compagnies, des corps, et à ceux qui déterminent, par l'idée d'une profession ou d'une dignité, soit ecclésiastique, soit civile, lorsque ces noms sont employés sans complément déterminatif pour désigner individuellement leur objet: « On comptait autrefois douze *Parlements* en France. » — « L'Église « est la colonne et le soutien de la vérité. » — « L'*Académie* a été « établie pour connaître principalement de l'ornement, de l'embel- « lissement et de l'augmentation de la langue française. » — « L'*A- « pôtre* fait une belle peinture de la charité. » — « Le *Roi* des rois « est le souverain créateur du ciel et de la terre. »

Mais ces sortes de mots s'écrivent sans majuscule initiale s'ils sont présentés dans le discours sans application individuelle, ou si l'application est désignée par un complément déterminatif : « La « fermeté des membres du *parlement* a souvent fait époque dans « notre histoire. » — « Nous devons prier pour l'union des *églises*. » — « On doit de grandes lumières aux *académies* de l'Europe. » — « Un « *apôtre* doit surtout prêcher d'exemple. » — « Le lion est le *roi* des

« animaux ; le phénix, le *roi* des oiseaux ; le basilic, le *roi* des ser-
« pents. » (BEAUZÉE, *Encyclopédie méthodique.*)

7° Les adjectifs *saint, grand,* et semblables, doivent prendre une initiale majuscule, lorsqu'ils entrent dans la composition d'un nom propre, et en font partie : SAINT *Pierre,* SAINT *Paul*, SAINTE *Madeleine, le* SAINT DES SAINTS, *les litanies des* SAINTS, *Henri le* GRAND, *Saint Grégoire le* GRAND, *le* SAINT *Père, la* SAINTE *Trinité, le* SAINT *Esprit, la* SAINTE *Bible.* » (BOISTE, *Dictionnaire universel.*)

8° Quand on adresse la parole à une personne, ou à un être quelconque, le nom qui désigne cette personne ou cet être, fût-il appellatif, doit avoir une initiale majuscule, parce qu'il est déterminé individuellement par l'idée de la seconde personne : « Il n'y a plus
« qu'un seul prodige que j'annonce aujourd'hui au monde : ô *Ciel !*
« ô *Terre !* étonnez-vous à ce prodige nouveau. » (Même autorité.)

C'est par la même raison que l'on écrit avec une initiale majuscule les mots *Roi*, *Reine, Monseigneur*, *Monsieur*, *Madame*, *Mademoiselle*, en adressant la parole aux personnes.

> Grand *Roi*, cesse de vaincre ou je cesse d'écrire.
>
> (Boileau, Épître VIII.)

Cela arrive si souvent qu'on a cru devoir écrire ces mots avec une majuscule, même hors le cas de l'apostrophe. On a senti depuis qu'il fallait donner à cet usage universel un principe également universel ; et l'on a imaginé que c'était une affaire de politesse, comme si l'orthographe devait peindre autre chose que la parole avec les accessoires relatifs aux différents sens. Cette politesse déplacée a suggéré ensuite aux imprimeurs d'écrire avec des majuscules les pronoms *il*, *elle*, quand ils se rapportent aux noms *Roi* ou *Majesté*. Ce sont de vrais abus, des fautes contre les vrais principes ; car les pronoms, même se rapportant aux noms *Roi* ou *Majesté*, doivent toujours, et dans tous les cas, s'écrire avec une initiale minuscule, par cela seul que les pronoms *il*, *elle,* et en général les pronoms personnels, *je, me, moi, tu, te, soi, il, elle, lui*, *leur*, désignent trop clairement des individus déterminés pour qu'on puisse s'y tromper. (Même autorité.)

Beauzée est même d'avis que l'on doit écrire avec une initiale minuscule : *monsieur, madame, sa majesté*, dans les phrases suivantes : « J'ai remis votre lettre à monsieur, *ou* à m. l'abbé N... ; à
« madame, *ou à* m^me^ la duchesse de M. » — « Sa majesté, etc. etc.,
« le nomma à cet emploi dès qu'elle fut instruite de ses éminentes

« qualités; » mais comme l'usage est contraire, nous n'engagerons pas nos lecteurs à se ranger à l'avis de Beauzée.

9° Quand un mot a plusieurs sens différents, il est assez convenable d'employer une initiale majuscule, pour désigner le sens le plus considérable. Cette attention est propre à prévenir bien des équivoques et à faciliter au lecteur l'intelligence de ce qu'il lit, en lui faisant apercevoir sur-le-champ dans quelle acception il doit prendre les mots dont il fait usage. Ainsi l'on écrira avec une initiale majuscule : LA JEUNESSE, pour désigner les jeunes gens ; et *votre* GRANDEUR, en parlant à un grand d'Espagne, à un évêque; mais on écrira avec une *minuscule : la jeunesse,* pour marquer le plus bel âge de la vie; et *la grandeur* de Dieu, pour désigner son excellence.

On écrira le mot *grand* avec une majuscule dans cette phrase : « Les Grands seraient inutiles sur la terre s'il ne s'y trouvait des « pauvres et des malheureux. » (MASSILLON.)

Et avec une minuscule dans celle-ci : « Un *grand* homme ex- « celle par un *grand* sens, par une vaste prévoyance et par une « haute capacité. »

Le mot *Justice* s'écrira par un grand *J* lorsqu'il exprimera cette vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient: « La *Justice* est la première des vertus, elle est due à tous les « hommes sans distinction; » ou bien encore, lorsqu'on voudra parler des officiers ou magistrats qui rendent la justice : « Éloignez « cette idée qu'on a de la *Justice*, qu'elle doit toujours être ef- « frayante, toujours armée; elle lève quelquefois son bandeau pour « jeter des regards de pitié sur les misérables. » Mais le mot *justice* s'écrira par un petit *j* lorsqu'il signifiera *bon droit, raison :* « Il ne « faut pas se faire *justice* à soi-même. »

On écrira le mot *Ciel* par un grand *C* s'il signifie *Dieu.*

Le *Ciel* reçut toujours nos vœux et notre encens.

Et par un petit *c*, dans toutes ses autres acceptions.

O CIEL ! s'écrira par un grand *C*, parce que cette exclamation est une sorte d'invocation à Dieu.

Père s'écrira par un petit *p*, quand il signifiera celui qui a un ou quelques enfants : « Il n'y a qu'un bon gouvernement qui puisse « encourager les pauvres à devenir *pères.* »

Par un grand *P*, quand ce sera un titre d'honneur : PÈRES *conscrits.* — PÈRES *de l'Église.*

La noblesse par un petit *n* est l'avantage d'être noble : « La « vertu est la vraie *noblesse* de l'homme de bien. »

La *noblesse* par un grand *N* est le corps des nobles : « La *No-* « *blesse* de France s'est de tout temps distinguée par son atta- « chement à la Monarchie. »

Cette distinction doit même avoir lieu entre deux sens individuels d'un nom appellatif : « Il se rendit au *sénat* » (en parlant du lieu); « il fut blâmé par le *Sénat* » (en parlant du corps); quoique dans les deux cas il s'agisse uniquement du sénat.

10° On écrira avec une initiale majuscule tout nom devenu commun de nom propre qu'il était originairement, pourvu qu'il soit pris pour désigner la qualité principale qui caractérise le nom propre; exemple :

Oh! combien de *Césars* deviendront *Laridons!*
(La Fontaine, fable 166, *l'Education.*)

J'ai lu, chez un conteur de fables,
Qu'un second Rodilard, l'*Alexandre* des chats,
L'*Attila*, le fléau des rats,
. . . .
Vrai *Cerbère*. . . .
(Le même, fable 60, le *Chat et le vieux Rat.*)

Quand un Sully renaît, espère un *Henri*-quatre.
(Voltaire, *le Temps présent*, t. XIV de ses *OEuvres.*)

Que de frelons vont pillant les abeilles!
Que de *Pradons* s'érigent en *Corneilles!*
Que de *Gauchats* semblent des *Massillons!*
Que de *Le Dains* succèdent aux *Bignons*.
(Le même, *Étrennes aux Sots.*)
(M. Lemare, page 414.)

11° Il convient également de distinguer le titre d'un livre ou d'une pièce quelconque par une initiale majuscule. Il en est de même lorsqu'on le cite. On écrira donc :

Fable des deux Amis. — Fable des deux Pigeons.

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
Je ne reconnais plus l'auteur du *Misanthrope*.
(Boileau, *l'Art poétique*, chant III.)

Toujours sur sa toilette est la *Sainte-Écriture*,
Et le *Petit-Carême* est surtout sa lecture.
(Voltaire, conte de *Gertrude.*)
(M. Lemare, page 315.)

12° Les noms qui expriment le principal sujet du discours doivent être distingués des autres par une grande lettre.

Ainsi, dans le précédent chapitre sur l'Orthographe, ce dernier mot a dû être partout marqué d'une grande lettre, parce que l'Orthographe était l'objet de ce chapitre. Cette méthode a pour but de soutenir l'attention du lecteur, en lui rappelant sans cesse le sujet de ce qu'il lit.

13° Dans la poésie, il est reçu, pour mieux assurer la distinction des vers, de mettre une initiale majuscule au commencement de chaque vers, grand ou petit, soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse que partie d'un sens commencé :

> Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
> Est prompt à recevoir l'impression des vices ;
> Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
> Rétif à la censure, et fou dans les plaisirs.
> L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
> Se pousse auprès des grands, s'intrigue, se ménage,
> Contre les coups du sort songe à se maintenir,
> Et loin dans le présent regarde l'avenir.

(Boileau, *Art poétique*, chant III.)

(Beauzée, *Encycl. méth.*, et Boiste.)

14° Enfin il y a de certains mots qu'on a coutume d'abréger et de représenter par des lettres majuscules, ainsi qu'il suit :

J.-C. Jésus-Christ.
N. S. Notre Seigneur.
N. S. J.-C. Notre Seigneur Jésus-Christ.
S. S. Sa Sainteté.
S. M. Sa Majesté.
S. M. I. Sa Majesté Impériale.
S. M. B. Sa Majesté Britannique.
S. M. C. Sa Majesté Catholique.
S. M. T. C. Sa Majesté Très Chrétienne.
S. M. T. F. Sa Majesté Très Fidèle.
S. M. S. Sa Majesté Suédoise.
S. A. R. Son Altesse Royale.
S. A. I. Son Altesse Impériale.
S. Ex. Son Excellence.
S. Ém. Son Éminence.
*M*gr Monseigneur.
*M*d Marchand.

Mde Marchande.
Mme Madame.
Mr Monsieur.
Négt Négociant.

§ VII.

DES ACCENTS.

Il ne faut pas confondre les accents dont il a été question, chap. III, Ire partie, page 78, avec ceux dont nous allons parler ; et, quoique les anciens aient donné le même nom à la chose et au signe de la chose, ceux-ci ne sont que de purs signes d'orthographe qui se mettent sur une voyelle, soit pour en faire connaître la véritable prononciation, soit pour faire distinguer le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même, mais dont le sens est différent.

On reconnaît dans la langue française trois sortes d'accents : l'accent aigu, l'accent grave et l'accent circonflexe.

L'accent aigu (´) se met sur tous les *é* fermés qui terminent la syllabe, ou qui sont seulement suivis d'un *s*, signe du pluriel : la *bonté*, la *vérité*, l'*assemblée*, les *procédés*, les *prés émaillés*. Mais on écrira sans accent aigu l'*e* fermé de *nez*, de *berger*, attendu que ce n'est point l'*e*, mais une des consonnes *z*, *r*, qui termine la syllabe. (M. Chapsal.)

L'accent grave (`) se met sur tous les *è* ouverts qui terminent la syllabe, comme dans : *pèle*, *règle*, *prophète*, il *mène*, ou qui sont suivis d'un *s* qui achève le mot : *procès*, *succès*, *décès*, *après*. Sont exceptés : *ces*, *les*, *mes*, *tes*, *ses* et *des*, article composé. D'après ce principe, on écrit : *j'appelle*, *terre*, *coquette*, *mer*, *secret*, sans accent grave; car les consonnes *l*, *r*, *t*, qui terminent la syllabe, en donnant à l'*e* le son ouvert, rendent l'accent inutile.

La lettre *x*, qui fait les fonctions de deux consonnes, dont l'une appartient à la syllabe précédente, qu'elle termine, l'autre à la syllabe suivante, exige pour cette raison que l'*e* ouvert, qui la précède, ne soit pas surmonté d'un accent grave, *convexe*, *vexe*, *circonflexe*. (Domergue, page 142 de sa Gramm.)

Il faut remarquer que l'*e* est toujours ouvert lorsqu'il termine la syllabe, et qu'il est suivi d'une consonne et d'un *e muet*; exemple : il *espère*, il *pèse*, *modèle*.

Sont exceptés, 1° les mots en *ége*, comme : *sacrilége*, *sortilége*, etc.,

où l'*e* n'est point ouvert, mais fermé, quoiqu'il termine la syllabe, et qu'il soit suivi d'une consonne et d'un *e* muet.

2° Ces phrases : *aimé-je*, *dussé-je*, *veillé-je*, etc., dans lesquelles l'*e* est également fermé, et prend un accent aigu.—Voy. t. I, p. 313.

Voyez plus bas ce que nous disons sur l'emploi de la *diérèze*, et aux *Remarques détachées*, sur la manière d'écrire le mot *poëte*.

On fait également usage de l'accent grave dans plusieurs mots, pour empêcher qu'on ne les confonde avec d'autres; par exemple, on l'emploie pour le mot *là*, adverbe, afin de le distinguer de *la*, article, ou de *la*, pronom relatif :

« L'égalité est au cimetière, mais elle n'est que *là*. » (M. DE LÉVIS.)

Où, pronom ou adverbe, s'écrit avec l'accent grave : « L'adversité « est le creuset *où* la vertu s'épure, et la pierre de touche *où* l'ami- « tié s'éprouve. »

Où la vertu finit, *là* commence le vice.

Ou, écrit sans accent, sert purement de liaison, et alors il est conjonction, et peut se remplacer par *ou bien* :

Les rois sont, dans la main des dieux,
Les instruments de la clémence
Ou de la colère des cieux.

(J.-B. Rousseau, Ode 14, livre IV.)
(L'Académie. — Wailly. — Restaut.)

Dès s'écrit avec l'accent grave quand il signifie *à partir de*, *du moment où*, *puisque* : « L'homme *dès* sa naissance a le sentiment du « plaisir et de la douleur. » (MARMONTEL.)

Et il s'écrit sans accent quand il est article composé; alors il peut se tourner par *de les* : « *Des* talents précoces mûrissent rarement « — La plupart *des* gens ne jugent des hommes que par la vogue « qu'ils ont, ou par leur fortune. » (LA ROCHEFOUCAULD, Maxime 212.)

A s'écrit avec l'accent grave dans tous les cas où il est employé comme préposition : « Il n'y a pas de mérite *à* savoir l'orthographe, « mais il y a beaucoup de honte *à* l'ignorer »; il s'écrit sans accent, quand il forme la troisième personne du verbe *avoir* : « La religion « *a* pour piédestal l'humanité. »

La peine *a* ses plaisirs, le péril *a* ses charmes.

(Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

Ou quand il est employé substantivement : « Il ne sait ni *a* ni *b*. »

On emploie l'accent circonflexe (^) lorsque la voyelle est longue, et qu'il y a suppression de lettre, comme dans les mots : *âge*, *bâil*

ter, *tête*, *épître*, *côte*, où le son est long, et l'on écrivait autrefois : *aage*, *baailler*, *teste*, *épistre*, *coste*. Mais *motion* s'écrira sans accent circonflexe sur l'*o*, parce qu'il y a allongement de son, sans suppression de lettre.

D'après le principe que nous venons d'établir, il faut mettre un accent circonflexe, 1° sur *a* long qui précède ou *ch*. comme dans *lâche*, *tâche*, *fâcheux*; ou *t*, prononcé avec le son qui lui est propre, comme dans *château*, *gâter*, *bâtir*. Quoique l'*a* soit long dans *nation*, il ne prend pas d'accent circonflexe, parce que le *t* n'a pas le son qui lui est propre, mais celui du *s*. — 2° Sur l'avant-dernier *e* des mots en *ême* : *même*, *blême*, *extrême*. (Excepté cependant les adjectifs numéraux ordinaux, comme *deuxième*, *troisième*, etc., et plusieurs mots comme *problème*, *système* et *poëme*). — 3° Sur l'*i* des verbes en *aître*, comme *naître*, *paraître*; en *oître*, comme *accroître*; dans tous les temps où *i* est suivi de *t* : il *naît*, il *paraîtra*, nous *accroîtrons*.

Remarquez qu'on ne met jamais de point sur l'*i* surmonté d'un accent circonflexe.

4° Sur l'*o* qui précède les finales, *le*, *me*, *ne* : *pôle*, *rôle*, *dôme*, *fantôme*, *trône*, *zône*.

Cet accent se met encore sur les pronoms possessifs, le *nôtre*, le *vôtre*, etc., mais on ne le met pas sur *notre*, *votre*, suivis d'un substantif et non précédés de l'article.

On en fait également usage à la première et à la seconde personne plurielle du prétérit défini de l'indicatif : *nous aimâmes*, *vous aimâtes*, *nous reçûmes*, *vous reçûtes*, etc.; et à la troisième personne singulière de l'imparfait du subjonctif : *qu'il fût*, *qu'il eût*, *qu'il aimât*, *qu'il reçût*, etc. (L'Académie, Girard, Wailly, Restaut.)

Cet accent ne se met pas sur l'*u* de la préposition *sur*, ni sur celui du substantif masculin *mur*. « Réfléchissez *sur* les merveilles « de la nature, et osez dire qu'il n'y a point de Dieu. »

On peut dans les prisons entraîner l'innocence;
Mais l'homme généreux, armé de sa constance,
Sous le poids de ses fers n'est jamais abattu :
S'ils pèsent *sur* le crime, ils parent la vertu.

(M. Raynouard, *les Templiers*.)

Mais on le met sur l'*u* des mots *mûr*, *sûr* (adjectifs), etc., parce qu'on écrivait autrefois *meur*, *seur*. (Girard et Beauzée)

Ami *sûr* et douce amie
Font le charme de la vie. (La Fontaine.)

Des raisins, *mûrs* apparemment,
Et couverts d'une peau vermeille.
(Le même, *le Renard et les Raisins*.)

Il se met aussi sur le mot *du*, participe du verbe *devoir*, afin d'empêcher qu'on ne le confonde avec le mot *du*, article : « Songez que « votre cœur est un bien qui m'est *dû*. »

Arrêtez ! à ses mœurs votre respect est *dû* ;
La vertu dans les fers est toujours la vertu.
(Gresset, *Édouard*, acte III, sc. 6.)

Toutefois ce participe ne prend d'accent ni au pluriel masculin, ni au féminin, tant singulier que pluriel ; parce qu'alors le participe *dû* ne peut être confondu avec l'article composé *du* (434).

---

(434) Pour ne rien laisser à désirer sur l'*accentuation*, nous allons donner ici la liste des mots dans lesquels on fait usage de l'accent circonflexe ; bien entendu que nous n'y comprendrons pas ceux auxquels s'appliquent les règles contenues dans les derniers alinéas qui concernent cet accent.

Acre, âge, âne, appât (amorce), *âpre, blâme, dégât, mâle, mât* de vaisseau, *pâle*.

Ancêtre, apprêt, arête de poisson, *arrêt, bêche, bêler, bête, champêtre, chêne* (arbre), *conquête, crêpe, crête, dépêche, empêche, être* et ses composés, *bien-être, peut-être*, etc. ; *archevêque, évêque, fenêtre, fêter, forêt, frêle, gêne, grêle, hêtre* (arbre), *honnête, intérêt, mêler, pêche* (fruit), *pêcher* (du poisson), *pêle-mêle, prêcher, prêt, prêter, prêtre, protêt, quête, enquête*, les *rênes* d'un cheval, *revêche, rêve, salpêtre, tempête, tête, vêler*, les *vêpres* et *vêtir*.

Abîme, aîné, puîné, dîner, épître, faîte (sommet), *fraîche, gaîté, gîte, île, maître, regître, surcroît, traîner, traître*.

Apôtre, clôture, côté, côte, dépôt, entrepôt, hôpital, hôte, hôtel, impôt, maltôte, ôter, rôder, rôt, rôti, suppôt, tôt, aussitôt, bientôt, plutôt, tantôt, trône.

Août, affût, brûler, bûche, chûte (*), *embûche, coûter, jeûne* (abstinence), *flûte, goût, joûte, piqûre, voûte*.

Les dérivés s'écrivent également avec un accent circonflexe : *âcreté, blâmer, arrêter, enchaîner*, etc.

Ame. Ce mot, depuis Montaigne, s'est toujours écrit sans accent circonflexe, et l'Académie, Trévoux, Gattel, Boiste, Girard, Rolland, Prévost, M. Noel et M. Laveaux n'en ont jamais fait usage. Cependant Féraud, qui voulait que l'on mît l'accent circonflexe sur toutes les syllabes longues, écrivait *ame* avec cet accent ; et, quoique l'Académie n'ait point admis l'innovation proposée par ce grammairien, elle a cependant, dans son *Dictionnaire*, édition de 1798, écrit le mot *ame* avec

(*) L'Académie écrit ce mot sans accent circonflexe sur l'*u* ; mais quelques grammairiens sont d'avis que cet accent est indispensable. En effet tout le monde prononce cet *u* long ; et l'accent est d'autant plus nécessaire que l'on prononçait autrefois *cheute*, et qu'alors l'accent doit remplacer l'*e*.

Sans vous parer pour lui d'une foi qui m'est *due*.
(Racine, *Mithridate*, acte IV, sc. 4.)

A ces beaux sentiments les dignités sont *dues*.
(Piron, *la Métromanie*, acte III, sc. 7.)
(Mêmes autorités.)

Enfin l'accent circonflexe se met sur le mot *tû*, participe passé du verbe *taire*, pour le distinguer du pronom *tu*; et sur *crû*, participe de *croître*, pour le distinguer de *cru*, participe de *croire* :

Pour ne la plus aimer, j'ai cent fois combattu :
Je n'ai pu l'oublier ; au moins je me suis *tû*.
(Racine, *Bérénice*, acte V, sc. 7.)

« Cet enfant a *crû* en moins de rien. » (L'Académie.)

§ VIII.

DE L'APOSTROPHE.

L'apostrophe est, dans la langue française, une petite marque en forme de virgule ('), que l'on met au haut d'une lettre pour marquer l'élision ou la suppression d'une voyelle, quand le mot suivant commence par une voyelle. (Le *Dict. de l'Académie* et Dumarsais.)

Nous ne connaissons que trois lettres qui, se trouvant à la fin d'un mot, se suppriment avant un autre mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. Ces trois lettres sont *a*, *e* muet, *i*; si

---

l'accent circonflexe; mais comme cet accent suppose la suppression d'une lettre, et que l'on n'a jamais écrit *aame* ni *asme*; comme ensuite cet accent sert à rendre une syllabe longue, et que la première syllabe du mot *ame* est longue, d'après les règles générales de la prononciation, nous ne pouvons adopter la dernière décision de l'Académie, puisqu'elle est contraire à tous les principes, et que d'ailleurs il nous est impossible de voir pour cette décision un motif raisonnable.

— On va voir que pour le mot *théâtre* l'usage a triomphé de l'étymologie ; il en est de même pour le mot *âme*. L'Académie, en 1835, a persévéré dans l'emploi de l'accent circonflexe. Quoiqu'il puisse nous suffire ici de constater le fait, parce qu'en pareil cas l'Académie fait autorité, nous ajouterons cependant que le mot *âme* est évidemment formé par contraction, soit qu'on le tire du grec ἄνεμος, soit qu'on lui donne pour origine le latin ou l'italien *anima*. Or la contraction qui rend la première syllabe longue, tandis qu'elle est brève dans *amour* qui n'est pas contracté, nous semble un motif suffisant pour admettre l'accent circonflexe. A. L.

THÉATRE. Ce mot devrait, par les mêmes motifs, s'écrire sans accent, puisque d'ailleurs il vient évidemment de *theatrum*; mais ici tous les lexicographes et l'usage généralement adopté en ont décidé autrement.

(Domergue, page 206 de ses *Solut. gramm.*)

nous en avons d'autres qui se suppriment dans quelques circonstances, on n'applique point à cette suppresion le terme d'élision.

(Demandre, *Dict. de l'Élocut.*)

La lettre *a* et la lettre *e* se retranchent dans l'article *le, la,* et dans le pronom *le, la :* « Les vertus se perdent dans *l'*intérêt, « comme les fleuves se perdent dans la mer. » (LA ROCHEFOUCAULD, Maxime 171.) — « L'envie est détruite par la véritable amitié, et la « coquetterie *l'*est par le véritable amour. » (Le même, Max. 376.)

La lettre *i* s'élide dans la conjonction *si,* avant le pronom masculin *il,* tant au singulier qu'au pluriel : « Il viendra *s'il* peut; » — « Ils auront tort *s'ils* se fâchent » (L'Académie); mais cela n'a lieu avant aucun autre mot, par quelque voyelle qu'il commence, quand même ce serait par un *i;* et l'on dit et écrit : « *Si* elle vient. » — « *Si* on vous dit que. » — « *Si* un homme était assez témé- « raire. » — « *Si* Irène avait tenu une autre conduite. »

(Le *Dict. de l'Académie,* Th. Corneille, *sur la* 549e *Rem. de Vaugelas,* et Dumarsais, *Encycl. méth.,* au mot *apostrophe.*)

Si, précédé de la conjonction *et,* s'employait autrefois pour dire *cependant, avec cela, néanmoins;* et alors il ne perdait jamais sa voyelle, non pas même devant le pronom. « Il est brave et vaillant, « et *si* il est doux et facile. » — « Je souffre plus que vous, et *si* je « ne me plains pas. » (Le *Dictionnaire de l'Académie.*) — Employé dans ce sens, *si* est une expression qui a vieilli et dont on ne se sert plus que dans le langage familier.

L'*e* muet final s'élide toujours dans la prononciation et dans l'écriture, devant une voyelle, dans les monosyllabes : *je, me, te, se, que, ne, ce, le.* On en marque l'élision par l'apostrophe : J'*y cours, je* M'*y rendrai, je* T'*admire.* etc. L'*e* muet de *grande* s'élide quelquefois dans la prononciation et même dans l'écriture, devant des substantifs féminins qui commencent par une consonne; on dit et on écrit : *Grand'mère, grand'tante, grand'messe, grand'salle, grand'-chambre, grand'chère, grand'croix, grand'pitié.*

(Th. Corneille, *sur la* 173e *Rem. de Vaugelas.* — L'Académie, page 190 de ses *Observ.* — Restaut, et le *Dict. de l'Académie.*)

Cependant il n'y a que les mots *grand'mère, grand'tante,* pour lesquels la règle soit générale ; et si on supprime l'*e* de *grande* dans d'autres mots, ce ne peut être que dans le style marotique, dans la fable et dans le vaudeville.

La pauvre femme eut si *grand'peur.*

(La Fontaine, fable 184e, *le Mari, la Femme et le Voleur.*)

Quand le mot *grande* est précédé de quelque prépositif ou équi

valent de l'article, l'*e* muet final ne souffre pas d'élision, et l'on dit : *Une grande chambre, la plus grande chère, une très grande messe, la plus grande peine*, etc.

(Th. Corneille, *sur la* 175e *Rem. de Vaugelas.* — Et l'Académie, page 190 de ses *Observ.*)

L'*e* muet de la préposition *entre* s'élide dans les verbes réciproques, *s'entr'aider, s'entr'accorder, s'entr'accompagner, s'entr'accuser s'entr'excuser, s'entr'ouvrir*, etc.

Féraud, Wailly, Demandre, Gueroult, Lévizac écrivent avec élision *entr'elles, entr'eux, entr'autres*, et M. Maugard a dit et écrit : « Les véritables sages vivent *entr'*eux retirés et tranquilles. »

Trévoux écrit sans élision *entre elles, entre une et deux heures.*

Et l'Académie, aux mots *abouchement, agent*, etc., etc., écrit aussi *entre eux.* Cette autorité doit faire loi.

Toutefois il n'y a aucun doute que l'on écrit sans élision : « *Entre* « onze heures et midi. » (L'Académie.) « *Entre un* bon et un mau- « vais ami. » — « *Entre amis.* »

L'*e* final de *jusque* s'élide avant *a, au, aux, ici* : JUSQU'A *Rome.* — JUSQU'AU *ciel.* — JUSQU'AUX *nues.* — JUSQU'ICI.

(Le *Diction. de l'Académie*, Domergue, Wailly et Restaut.)

L'*e* de *puisque* et de *quoique* s'élide, mais ce n'est que quand ces mots sont suivis de *il, ils, elle, elles, on, un, une*, ou d'un mot avec lequel ces conjonctions sont immédiatement liées : « *Puisqu'ainsi* est. » — « *Puisqu'il* le veut. » — « *Quoiqu'elle* soit. » — « *Quoiqu'il* soit. » (L'Académie.) — « *Puisqu'un* ami vous en prie. »

Mais on écrira : « *Puisque* aider les malheureux est un devoir. » — « Le maître de la maison me paraît un homme généreux, *quoique* « un peu fier. » (VOLTAIRE.) — « *Quoique étranger*, on vint me « chercher pour me faire roi. » (FÉNELON, *Télémaque.*) — « *Quoique* « *invisibles*, il est toujours deux témoins qui nous regardent : Dieu « et la conscience. » (Le même, *Dialog. De Dion et de Gélon.*)

(Domergue, page 156.)

L'*e* final de *quelque* s'élide devant *un, une ; quelqu'un, quelqu'une ;* et dans : *quel qu'il soit, quelle qu'elle soit.*

Dans les autres cas, l'*e* ne s'élide pas :

> J'avais de *quelque espoir* une faible étincelle.
>
> (Voltaire, *Mérope*, acte II, sc. 2.)

« J'aimerais mieux m'aller cacher dans *quelque île* déserte, que de « me charger de gouverner une république. » (FÉNELON, *Dialogue de Dion et de Gélon.*) — « Comme je m'imagine que vous avez *quelque*

« *impatience* de voir quelque chose de la satire des femmes, etc. » (BOILEAU, *Lettre à Racine*.) — « Tâchez de trouver *quelque autre* chose « qui vous satisfasse. » (RACINE, *Lettre à Boileau*.) — « *Quelque élé-* « *gante*, *quelque admirable*, *quelque diverse* que soit la structure des « végétaux, elle ne frappe pas assez un œil ignorant pour l'intéres- « ser. » (J.-J. ROUSSEAU, *Confessions*.) (L'Académie, Domergue et Féraud.)

Wailly, Lévizac, Lhomond, MM. Le Tellier et Gueroult sont d'avis d'élider l'*e* final de *quelque*, quand il est suivi du mot *autre*. Mais l'Académie, en 1835, écrit toujours *quelque autre*.

L'*e* final de *presque* ne s'élide que dans *presqu'île*; hors de là, on l'écrit sans élision : « Un ouvrage *presque* achevé, un habit *presque* « usé. » (Le *Dictionnaire de l'Académie*, ceux de Richelet et de Féraud.) — « On peut regarder le climat comme la cause première et *presque* « *unique* de la couleur des hommes. » (BUFFON, *Histoire de l'Homme*.) — « Dans la constitution économique des états, de longues vic- « toires ressemblent *presque* à des défaites. » (THOMAS, *Essai sur les Éloges*, chap. 23.)

A et *e* ne s'élident pas dans les pronoms relatifs LE, LA, placés après un impératif, ni dans *là*, adverbe : « Menez-*le* à Paris. » — « Ira-t-il *là* avec vous? » (L'Académie.)

A et *e* ne s'élident pas non plus dans *de*, *le*, *la*, *que*, *ce*, employés avant les mots *huit*, *huitaine*, *huitième*, *onze*, *onzième*, et avant l'expression *oui* et *non*. — « De *huit* qu'ils étaient. » — « Le *huit* du « mois. » — « Le *onze* de janvier. » — « Le *oui* et le *non*. » (D'OLIVET, *Prosodie franç.*, page 53 et suiv. — Wailly, page 476. — Le *Dictionnaire de l'Académie*, aux mots *huit*, *onze*, *oui*, *un*.)

— Les mots *huit*, *huitaine*, *huitième* ne font point une exception, puisque le *h* est aspiré, comme nous l'avons dit, t. I, p. 52. Nous avons également parlé à la page 31 de l'aspiration des autres mots. A. L.

Jamais, dans aucun cas, on ne doit en écrivant élider l'*e* muet de la préposition *contre*; ainsi, on écrit sans élision : *contre-allée*, *contre-amiral*, *contre-enquête*, *contre-hermine*, *contre-ordre*, etc., etc.

> Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville ;
> Et *contre eux* la campagne est mon unique asile.
>
> (Boileau, Épître VI.)

(Les *Dictionnaires de l'Académie* et de Féraud, à chacun de ces mots.)

Enfin les diphthongues *moi* et *toi*, placées après un impératif, s'élident devant *en*, jamais devant *y* : *donnez*-M'*en*, *va*-T'*en*. Mais on dit : *conduisez-y-moi*, et non pas *conduisez-m*'Y. — Voy. t. I, p. 316.

(*Décis. de l'Acad.*, page 142. — Ses *Observations sur les Rem. de Vaugelas*, page 110, et son *Dictionnaire*, aux mots *moi* et *me*.)

§ IX.

DU TIRET.

Le *tiret* est un petit trait, droit et horizontal en cette manière (-), qu'on met entre deux mots que l'on veut unir, soit parce qu'ils sont censés ne faire qu'un même mot, soit parce qu'il n'est pas permis de les séparer dans le discours.

On le met, 1° entre les mots radicaux des mots composés, tels que *chef-d'œuvre*, *arc-en-ciel*, *serre-tête*. (Beauzée, *Encycl. méth.* au mot *tiret.*)

2° Entre les mots qui sont réunis pour ne former qu'une seule expression, comme : *c'est-à-dire*, *vis-à-vis*, *peut-être*, *sur-le-champ*, etc. (Le *Dictionnaire de l'Académie.*)

3° Entre le pronom personnel et le mot *même* : *moi-même*, *lui-même*, *nous-mêmes*, *vous-mêmes*. (Le *Dictionnaire de l'Académie.*)

4° On le met après le verbe, quand il est suivi du pronom qui en est le sujet, ou des mots, également sujets, *ce* et *on*, pour quelque raison que se fasse cette transposition : « Irai-je? Viendrez-vous? « Aussi le croyons-nous. Puisses-tu réussir! Était-ce moi? Sont-ce « vos livres? Que dit-on? » (Beauzée.)

5° Lorsque ces mots *il*, *elle*, *on* (435) sont ainsi transposés apres un verbe terminé par une voyelle, on place entre eux un *t* euphonique, que l'on sépare du verbe par un tiret et du sujet par un autre : « M'aime-*t*-elle? Les approuve-*t*-on? Puisse-*t*-il se désabuser! » — « La mort n'a-*t*-elle pas toujours surpris, et ne surprendra-*t*-elle « pas toujours les hommes? » — « Quand on donne des conseils, « pourquoi ne donne-*t*-on pas aussi la sagesse d'en profiter? » (La Rochefoucauld, au mot *conseil.*)

> Lorsque sur la nature on règle ses besoins,
> Combien *s'épargne-t-on* de travaux et de soins! (Du Resnel.)

Observez bien que ce serait une faute de mettre une apostrophe au lieu du second tiret, comme beaucoup de gens le font sans réflexion. (Beauzée et l'Académie.)

6° Lorsqu'après les premières et les secondes personnes de l'impératif, il y a pour complément l'un des mots : *moi*, *toi*, *nous*, *vous*,

---

(435) Observez bien que la lettre euphonique *t*, ne servant qu'à empêcher la rencontre de deux voyelles, cesse d'être employee lorsque le verbe qui précède *on* finit par une consonne, cette consonne étant toujours la lettre *t*, comme dans *craint-on*, ou la lettre *d*, comme dans *m'attend-on*, *se pend-on?*

le, la, lui, les, leur, en, y, on les joint aussi aux verbes par un tiret, et l'on met même un second tiret, s'il y a de suite deux de ces mots pour complément de l'impératif : « Donnez-moi, dépê-« chez-vous, flattons-nous-en, transportez-vous-y, accordez-la-« leur, rends-la-lui. » (BEAUZÉE.)

Mais on écrit : *faites-moi lui parler,* et non *faites-lui-moi parler,* parce que *lui* est régime de *parler,* et non de *faites* : *venez me parler, va te récréer,* parce que *me* et *te* ne sont pas régis par les impératifs *venez* et *va,* mais par les infinitifs *parler* et *récréer.*

(Beauzée et le *Dict.* de Féraud, au mot *impératif.*)

7° On réunit aussi par un tiret les monosyllabes *ci, là, ce,* lorsqu'ils sont joints à des mots dont ils ne peuvent être séparés, à cause de leur liaison intime avec ces mots : *Celui-ci, celui-là, cet homme-ci, cette femme-là, là-haut, là-bas, ci-dessus, ci-dessous, venez-çà, quels gens sont-ce-là?* — « Quel discours est-ce-là? » (RESTAUT et l'Académie.)

Toutefois on écrira sans tiret : « C'est là une belle action. » — « Que me dites-vous là?—« Sont-ce là nos gens? »—«Vous avez fait « là une belle affaire, » parce que dans ces phrases *là* n'est pas un mot indispensable, nécessaire; il n'y est employé que par une espèce de redondance, et pour donner plus de force et plus d'énergie au discours. (L'Académie.)

8° Tous les mots précédés de *très* se joignent également par un tiret. *Très-bien, très-fort, très-vaillant, très-sagement* (436); mais on écrit sans ce signe : *bien sage, bien aimable, fort bon, fort beau.*

(Lemare, page 156 de son *Cours pratique.* — Laveaux, son *Dict des Diffic.* — Gattel, Boiste et le *Dict. de l'Académie.*)

9° On réunit encore par un tiret les mots précédés de la préposition *contre:* on n'en excepte pas même les cas où le mot qui suit cette préposition commence par une voyelle : *Contre-allée, contre-amiral, contre-enquête, contre-hermine,* etc. (L'Académie.)

10° Enfin on fait usage du tiret pour les noms de nombre, lors-

---

(436) Cependant M. Dessiaux, un des rédacteurs du *Journal grammatical,* est d'avis que l'on ne doit pas faire usage du tiret, considérant *très* comme un mot bien caractérisé, comme un tout bien distinct, et non comme une simple particule; et à l'appui de cette opinion, il cite Didot, Crapelet et autres imprimeurs qui n'en font pas usage. — Mais l'Académie en 1835, a conservé encore le tiret dans toutes ces expressions. A. L.

que le dernier ne passe pas la dizaine; ainsi l'on écrit *dix-sept*, *dix-huit*, *vingt-deux*, *mil huit cent dix-huit*.

Quant à *quatre-vingts*, un usage constant et invariable lui donne le trait d'union, et ce n'est pas sans raison, puisque dans cette expression on ne pense pas à la multiplication qu'elle exprime, mais seulement à l'idée qu'elle réveille de la huitième dizaine. — Il en est de même de *quinze-vingts*, expression où l'idée de la multiplication est si bien effacée que l'on dit : *un quinze-vingt*.

(L'Académie, aux mots *dix*, *vingt*, *quatre-vingts;* Gattel, Féraud et M. Le Duc, l'un des rédacteurs du *Manuel des Amat. de la langue franç.*)

§ X.

DU TRÉMA OU DE LA DIÉRÈSE.

Le tréma ou la diérèse est une figure composée de deux points disposés horizontalement, en cette manière (¨), que l'on met sur une voyelle pour indiquer qu'on doit la prononcer séparément d'une autre voyelle qui la précède immédiatement, et avec laquelle elle formerait, sans cela, une diphthongue ou le signe composé d'une voix simple. (Beauzée, *Encycl. méth.*, et Girard.)

Quelques Grammairiens préfèrent de donner à ces deux points la dénomination de diérèse, mot qui signifie division; parce qu'en effet ce signe orthographique divise ou sépare une lettre d'une autre; et ils réservent le mot tréma à l'une des trois voyelles *e*, *i*, *u*, sur lesquelles on place la diérèse. (Beauzée, *Encycl. méth.*)

L'usage général est d'employer la diérèse pour les mots *païen*, *aïeul*, *aïe*, *haïr*, *héroïde*, *héroïque*, *Esaü*, *Antinoüs*, *faïence*, *faïencier*, *laïque*, *naïf*, etc., afin d'indiquer que dans chacun d'eux la voyelle qui précède celle sur laquelle on place cette diérèse doit être prononcée séparément; ou, si l'on aime mieux, afin d'indiquer que la voyelle sur laquelle on la place commence une nouvelle syllabe, et ne forme, avec la voyelle qui la précède, ni une diphthongue, ni un signe composé d'une voix simple.

(L'Académie, Girard et Demandre, au mot *tréma*.)

On mettra également la diérèse sur l'*e* qui se trouve après un *u*, précédé de *g*, dans le mot substantif, *ciguë*, et dans les adjectifs féminins *ambiguë*, *exiguë*, *contiguë*, *aiguë*, pour indiquer que cette voyelle doit faire une syllabe distincte de celle de l'*u*, et que ces mots doivent être prononcés autrement que les mots *intrigue*, *brigue*, *figue*, etc., dans lesquels la lettre *u* n'est placée que pour donner au *g* une articulation dure. (Demandre, au mot *tréma*.)

Mais aussi on se dispensera d'en faire usage dans les mots *statue*, *charrue*, *vue*, *étendue*, parce que leur prononciation est la même sans les deux points;

Ainsi que dans les mots *poésie*, *poétique*, *poétiser*.

(Le *Dict. de l'Académie*, édit. de 1835, et Domergue, page 162 de sa Grammaire, et page 148 de son Journal. — Wailly, page 473. — Restaut, page 352.)

Voyez les *Remarques détachées*, au mot *poëte*, lettre *P*.

Il faut remarquer que l'*i* grec ne doit jamais être surmonté d'un tréma. Ce serait donc une faute d'écrire : *citoÿen*, *moÿen*, *essaÿer*. Il ne serait pas moins irrégulier de remplacer cette lettre par un *i* surmonté de deux points, et d'écrire : *citoïen*, *moïen*, etc.

(Le *Dict. de l'Académie*, édit. de 1798. — Beauzée, *Encycl. méth.* Lettre I. — Wailly et Restaut.)

Enfin, ce serait encore abuser de la diérèse que de la mettre sur un *i* précédé d'un *e* accentué, parce que l'accent suffit pour faire détacher les deux voyelles ; ou, en d'autres termes, lorsqu'une des deux voyelles peut être accentuée, le tréma ou la diérèse est inutile, et l'accent est de règle : alors on écrira : *athéisme*, *déifié*, *réintégration*, *déiste*, *plébéien*.

(Le *Dict. de l'Académie* et Domergue, page 157 de sa Grammaire.)

§ XI.

DE LA CÉDILLE.

La cédille (437) est une petite figure tournée de droite à gauche (ç) que l'on place sous la lettre *c*, avant les voyelles *a*, *o*, *u*, lorsque, par raison d'étymologie, on conserve cette lettre. De *glace*, *glacer*, on écrit *glaçant*, *glaçon* ; de *France*, *Français* ; de *recevoir*, *reçu*, etc.

En cette occasion la cédille sert à indiquer que le *c* ne doit pas prendre la prononciation dure qu'on a coutume de lui donner avant l'une de ces trois lettres, mais qu'il doit avoir la prononciation douce du mot primitif. (Dumarsais.)

Par ce moyen, dit M. Maugard, le dérivé ne perd pas la lettre caractéristique, et conserve ainsi la marque de son origine.

---

(437) La cédille est une petite figure en forme de *z*, etc. Nos ancêtres écrivaient *franczois*, *leczon*, *faczon*, etc. Ils déplacèrent ensuite le *z*, le mirent sous le *c* en le diminuant de grandeur ; et du mot *zède*, ils firent le diminutif *zédille*, qu'on prononce *cédille*. (L'éditeur des *Rem. crit. sur le Dict. de l'Académie*.)

— Dumarsais fait venir ce mot de l'espagnol *cedilla*, qui signifie *petit c* ; et l'Académie definit le signe : « petite marque *en forme de c* tourné de droite à gauche qu'on place, etc. » Mais l'étymologie ici importe peu A L.

Observez que ce serait une faute d'écrire avec la cédille ***recevoir***, ***adoucir***, etc.; puisque dans ces mots la voyelle qui suit le *c* n'est ni *a*, ni *o*, ni *u*, et qu'alors le *c* a naturellement le son doux.

§ XII.

DE LA PARENTHÈSE.

La parenthèse est une figure formée de cette manière ( ), et que l'on emploie pour clore une espèce de note qui jette un trait de lumière dans la phrase où elle est interposée, ou qui y ajoute une idée qui ne s'enchaîne pas avec les autres : elle doit être courte et vive. En voici plusieurs qui atteignent le but :

Je crois aussi (soit dit sans vous déplaire)
Que femme prude, en sa vertu sévère,
Peut en public faire beaucoup de bien,
Mais en secret souvent ne valoir rien.
(Voltaire, *la Prude*, acte I, sc. 4.)

Je croyais, moi (jugez de ma simplicité),
Que l'on devait rougir de la duplicité;
Que trahir son ami c'était faire un grand crime,
Et que rien n'assurait plus de gloire et d'estime,
Que de s'immoler même aux droits de l'amitié.
(Destouches, *le Dissipateur*, acte I, sc. 3.)

Caton se la donna (la mort). — Socrate l'attendit.
(Lemierre.)

CHAPITRE XI.

DE LA PONCTUATION (438).

La ponctuation est l'art de distinguer par des signes reçus les phrases entre elles, les sens partiels qui constituent ces phrases, et les différents degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LA PONCTUATION.

(438) Il existe un grand nombre de manuscrits anciens où ni les sens partiels qui constituent les phrases, ni les propositions ne sont distingués en aucune manière; ce qui pourrait donner lieu de penser que l'art de la ponctuation était ignoré dans les premiers temps.

Les principes sur certains points en sont même aujourd'hui si peu fixés par l'usage uniforme et constant des bons auteurs, qu'au premier aspect on serait en effet disposé à croire que c'est une invention moderne; le P. Buffier *(Gramm. fr.*, nº 975) et Restaut (chap. XVI) disent expressément que c'est une pratique introduite par les Grammairiens dans ces derniers siècles.

Cependant on trouve dans les écrits des anciens une suite de témoignages qui ent que la nécessité de cette distinction raisonnée s'était fait sentir de bonne heure, et il paraît bien constant que l'on avait institué des caractères pour cette fin, et que la tradition s'en conservait d'âge en âge.

Dans le septième siècle de l'ère chrétienne, Isidore de Séville dit que la ponctuation est une *figure particulière, placée à la manière d'une lettre, pour démontrer chaque division des mots, des sens et des vers.*

Voici ses termes : *Nota est figura propria in litteræ modum posita, ad demonstrandam unamquamque verbi, sententiarumque, ac versuum rationem.*

Aristote, qui vivait il y a plus de 2000 ans, disait (*Rhét. III*, 5) qu'il n'osait ponctuer (διαστίζαι, *diastizai*) les écrits d'Héraclite, craignant de donner dans quelque contre-sens. Le philosophe de Stagyre, non seulement sentait la nécessité de faire avec intelligence des pauses convenables dans l'énonciation du discours, et de les marquer dans le discours écrit, mais il connaissait même l'usage des points pour cette distinction ; le mot original διαστίζαι, dont il s'est servi, signifie *pungere ad dividendum*, ou *punctis distinguere : séparer par des points, des intervalles.*

Cicéron connaissait aussi ces notes distinctives, et l'usage qu'il convenait d'en faire. Dans son traité *De Oratore*, livre III, nº 44, il est fait mention de signes, de

Une bonne ponctuation, dit Rollin, sert à donner au discours de la clarté, de la grâce, de l'harmonie; elle soulage les yeux et l'esprit des lecteurs et des auditeurs, en faisant sentir l'ordre, la suite, la liaison et la distinction des parties; en rendant la prononciation naturelle, et en lui prescrivant de justes bornes et des repos de différentes sortes, selon que le sens le demande.

De même que l'on ne parle que pour se faire entendre, dit Beauzée (*Gram. gén.*, p. 572, ch. X), de même on n'écrit que pour transmettre ses pensées aux lecteurs d'une manière intelligible. Or, il en est à peu près de la parole écrite comme de la prononcée. Les repos de la voix dans le discours, dit Diderot (*Encyclop.*, au mot *Ponctuation*), et les signes de la ponctuation dans l'écriture, se correspondant toujours, indiquent également la liaison ou la disjonction des idées, et suppléent à une infinité d'expressions. Ainsi il y aurait autant d'inconvénient à supprimer ou à mal placer dans le discours écrit les signes de la ponctuation qu'à supprimer ou à mal placer dans la parole les repos de la voix : les uns et les autres servent à déterminer le sens; et il y a telle suite de mots qui n'auraient, sans le secours des pauses ou des caractères qui les indiquent, qu'une signification incertaine et équivoque, et qui pourraient même présenter des sens contradictoires, selon la manière dont on y placerait ces caractères. (Beauzée, *Gr. gén.*, page 572.)

Pour rendre cela sensible, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs plusieurs phrases absolument semblables, mais qui seront chacune ponctuées d'une manière différente.

> Règne de crime en crime; enfin te voilà roi.
> Règne; de crime en crime, enfin te voilà roi.
> (Corneille, *Rodogune*, acte V, sc. 4.)

Suivant la première ponctuation, on exhorte celui à qui l'on parle à accumuler crime sur crime pendant son règne; suivant la seconde, on fait entendre qu'à force de crimes il est devenu roi.

« Régnez en père, lorsque vous aurez vaincu; souvenez-vous que « vous avez un maître dans le ciel. »

---

notes destinées à marquer des repos et des mesures, qu'il a qualifiées *librariorum notæ*.

De telle sorte que l'on peut raisonnablement penser que l'invention des signes distinctifs de la ponctuation est fort ancienne, et que certainement elle serait depuis longtemps arrivée à sa perfection si l'imprimerie, qui est si propre à éterniser les inventions de l'esprit humain, eût existé dans ces premiers temps.

« Régnez en père : lorsque vous aurez vaincu, souvenez-vous que « vous avez un maître dans le ciel. »

Le sens de la première ponctuation est une exhortation à régner en père, après avoir vaincu ; celui de la seconde est une exhortation à se souvenir de Dieu, quand on aura vaincu.

« Il viola toutes les lois; pour venir à bout de ses desseins, il ne « respecta pas même la pudeur des dames. »

« Il viola toutes les lois, pour venir à bout de ses desseins; il ne respecta pas même la pudeur des dames. »

Le sens que nous offre la première ponctuation est qu'il outragea les dames pour venir à bout de ses desseins; celui qu'offre la seconde est qu'après avoir violé toutes les lois pour venir à bout de ses desseins, il outragea même encore les dames.

« Il propageait sa religion; l'Alcoran d'une main et l'épée dans « l'autre, il mourut empoisonné. »

« Il propageait sa religion, l'Alcoran d'une main et l'épée dans « l'autre; il mourut empoisonné. »

Suivant la première ponctuation, ces mots *l'Alcoran d'une main, et l'épée dans l'autre*, désignent la manière dont Mahomet mourut; suivant la seconde, ils désignent la manière dont Mahomet propageait sa religion.

« Ce prince, défenseur de Tarquin le Superbe, chassé de Rome, « alla assiéger cette ville. »

« Ce prince, défenseur de Tarquin le Superbe chassé de Rome, « alla assiéger cette ville. »

La première ponctuation indique que ce prince avait été chassé de Rome; la seconde que Tarquin le Superbe avait souffert l'expulsion.

Cependant, malgré l'importance manifeste et la nécessité bien démontrée de la ponctuation, on n'est pas encore convenu tout à fait de l'usage de ses divers signes, car la plupart du temps chaque auteur se fait son système sur cet objet; et le système de plusieurs, c'est de n'en point avoir. Quelques uns en ont proposé de particuliers, et le public ne les a pas admis. Est-ce sa faute, ou celle des auteurs? Il est certain qu'il est très difficile, ou même impossible d'établir sur la ponctuation un système juste et sur lequel tout le monde s'accorde, soit à cause de la variété infinie qui se rencontre dans la manière dont les phrases et les mots peuvent être arrangés, soit à cause des idées que chacun se forme à cette occasion. Toutefois, voici sur cette matière ce que nous avons de plus généralement approuvé et

de plus complet ; c'est dans le *Traité de Ponctuation* de Beauzée que nous puisons, en grande partie, ce qu'on va lire :

Les caractères usuels de la ponctuation sont : la virgule (,) ; le point-virgule (;) ; les deux points (:) ; le point (.) ; le point interrogatif (?) ; le point exclamatif ou admiratif (!) ; les points suspensifs (.....) ; le trait de séparation (-) ; le guillemet («), et l'alinéa.

Le choix de ces caractères devant dépendre de la proportion qu'il convient d'établir dans les pauses, l'art de ponctuer se réduit à bien connaître les principes de cette proportion. Or, elle doit se régler : 1° sur le besoin de respirer ; 2° sur la distinction des sens partiels qui constituent les proportions totales ; 3° sur les différents degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens partiels, dans l'ensemble d'une proposition ou d'une période.

ARTICLE PREMIER.

DE LA VIRGULE.

La virgule indique la moindre de toutes les pauses, une pause presque insensible. On l'emploie 1° pour séparer entre elles les parties semblables d'une même phrase ; savoir : Les sujets se rapportant au même verbe : « La richesse, le plaisir, la santé deviennent « des maux pour qui ne sait pas en user. » (*Théor. des Sentim. agréables*, chap. XIV.) « Les plaisirs de l'esprit, la tranquillité de « l'âme, la joie, la satisfaction intérieure se trouvent aussi souvent « à la suite d'une médiocre fortune que dans le cortége des rois. »

Les attributs se rapportant au même sujet : « La charité est « patiente, douce, bienfaisante, etc. »

Plusieurs verbes se rapportant au même sujet : « Il alla dans cette « caverne, trouva des instruments, abattit les peupliers, et mit en « un seul jour un vaisseau en état de voguer. » (FÉNELON, *Télémaque*.)

Les régimes d'un même mot, quand ils sont de la même nature :

Il sait régler ses goûts, ses travaux, ses plaisirs.
(Voltaire, *Épître sur la Modération*.)

REMARQUE. Si deux parties semblables d'une même phrase, c'est-à-dire si deux sujets, ou deux attributs, ou deux régimes, ou deux propositions de la même nature, sont liées par une des conjonctions *et*, *ni*, *ou*, et que les deux ensemble n'excèdent pas la portée commune

de la respiration, la conjonction suffit pour marquer la diversité des parties; et alors la virgule est inutile, puisque le besoin de respirer ne la réclame pas :

« Un style toujours noble *et* rapide distingue les écrits de Bossuet. »
(THOMAS).

« Il parle de ce qu'il ne sait point *ou* de ce qu'il sait mal. »

Ni l'or *ni* la grandeur ne nous rendent heureux.
(La Fontaine, *Philémon et Baucis*.

Mais si les deux parties semblables, réunies par la conjonction, ont une certaine étendue qui empêche qu'on ne puisse aisément les prononcer de suite sans respirer, alors, nonobstant la conjonction, qui marque la diversité, il faut faire usage de la virgule, pour indiquer la pause; c'est le besoin seul de respirer qui fait ici la loi :

Tout reconnaît ses lois, *ou* brigue son appui.
(Boileau, Vers pour mettre au bas du buste du roi.)

Je porte un cœur sensible, *et* suis épouse et mère.

— Nous croyons la conclusion juste, mais par d'autres motifs; car ces vers ne sont pas plus longs que les phrases citées plus haut, et il s'agit ici des yeux et non de la respiration. Mais dans ce second cas il y a deux propositions distinctes, et, selon nous, c'est le sens qui doit toujours décider de la ponctuation. A. L.

2° Dans les phrases où un sens total est énoncé par plusieurs propositions qui se succèdent rapidement, et dont chacune a un sens fini et qui semble complet, la simple virgule suffit encore pour séparer ces propositions, si aucune d'elles n'est subdivisée : « Tibulle « est sans contredit le premier des poëtes érotiques : sa philosophie « est douce, sa mélancolie est touchante, son coloris est brillant, ses « tableaux sont animés, sa sensibilité est profonde. »

On débute dans cette période par une proposition générale qui est séparée du reste par une ponctuation plus forte; les autres propositions sont comme différents aspects et divers développements de la première.

3° Si une proposition est simple et sans inversion (439), et que l'étendue n'excède pas la portée commune de la respiration, elle doit

---

(439) L'*Inversion*, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant, est une figure qui a lieu lorsqu'on s'écarte de l'ordre ordinaire de la construction simple. Exemple : « *Ceux-là seuls sont heureux en possédant les faveurs de la fortune, qui pourraient être heureux sans les posséder.* » Suivant la construction simple, on eût dit : « *Ceux qui pourraient être heureux sans posséder les faveurs de la fortune sont seuls heureux.* »

s'écrire de suite sans aucun signe de ponctuation : « Le cœur d'une « mère est le chef-d'œuvre de la nature » (GRÉTRY.) — « Un mal- « heureux est une chose sacrée. (SÉNÈQUE, LE PHIL.) — « Un misanthrope est un honnête homme qui n'a pas bien cherché. » (M. DE LINGRÉE, 393e Réflex. mor.)

Un mortel bienfaisant approche de Dieu même.
(L. Racine, *la Religion*, chant V, vers 123.)

Mais si l'étendue d'une proposition excède la portée ordinaire de la respiration, il faut y marquer des repos par des virgules, placées de manière qu'elles servent à y distinguer quelques unes des parties constructives, comme : le sujet logique (440), la totalité d'un complément objectif (441), d'un complément circonstanciel du verbe, un attribut total, etc.

Exemple où la virgule distingue le sujet logique : « Le plaisir de « soulager un infortuné, est un remède sûr contre la peine que nous « fait sa présence. »

Exemple où la virgule sépare les compléments objectifs : « Heureuse « l'âme chrétienne qui sait se réjouir sans dissipation, s'attrister « sans abattement, désirer sans inquiétude, acquérir sans injustice, « posséder sans orgueil, et perdre sans douleur ! » (FLÉCHIER, *Oraison fun. du chanc. Le Tellier.*)

Exemple où la virgule sert à distinguer les compléments circonstanciels : « L'Amérique fut découverte par Christophe Colomb, en « 1492, sous le règne d'Isabelle. »

Lorsque l'ordre naturel d'une proposition simple est troublé par quelque inversion, la partie transposée doit être terminée par une virgule, si elle commence la proposition ; si elle est enclavée dans

---

(440) Le *sujet logique* consiste dans l'expression totale de ce qui constitue le sujet, ou, comme d'autres disent, le nominatif de la phrase. On dit le *sujet logique*, par opposition au *sujet grammatical*, qui ne consiste que dans un mot. Par exemple : « *La jeunesse d'une femme est pour elle les jardins d'Armide, mais le désert est au bout :* » *la jeunesse* est le sujet grammatical, *la jeunesse d'une femme* est le sujet logique.

(441) *Un complément* est une addition à quelque mot pour en mieux déterminer ou développer le sens. Le *complément objectif* est celui qui exprime l'objet de l'action ; le *complément déterminatif* est le *terme* où elle aboutit ; le *complément circonstanciel* exprime une circonstance. Par exemple, dans cette phrase : « *Ne faites jamais de discours frivoles*, POUR ÊTRE TOUJOURS EN ÉTAT DE PARLER AVEC JUSTESSE ; » *de discours frivoles* est un complément objectif ; et *pour être toujours en état de parler avec justesse* est un complément circonstanciel.

d'autres parties de cette proposition, elle doit être placée entre deux virgules.

Exemple de la première espèce : « De tous les plaisirs, il n'en est « guère de plus délicieux que celui que l'on goûte après une bonne « action. »

Exemple de la seconde espèce :

> Heureux qui, *dans le sein de ses dieux domestiques*,
> Se dérobe au fracas des tempêtes publiques
> (Delille, *l'Homme des champs*, chant II.)

Cependant il ne faut pas employer la virgule lorsque l'inversion a pour objet le complément déterminatif d'un nom, ce qui arrive souvent en poésie, comme dans ces vers .

> Celui qui met un frein à la fureur des flots
> Sait aussi *des méchants* arrêter les complots.
> (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 1.)

où *des méchants* est le complément déterminatif de *complots*.

Il en est de même de tout autre complément déplacé par l'inversion, s'il est d'une petite étendue : « Je ne sentis point devant lui « le désordre où nous jette ordinairement la présence des grands « hommes. » (MONTESQUIEU, *Dial. de Sylla et d'Eucrate*.)

Les mots *où nous jette ordinairement* ne sont point séparés de *la présence des grands hommes*, qui en est le sujet. On comprend par ceci que le renversement d'ordre, amené par l'inversion, ne rompt pas la liaison des idées consécutives; et la ponctuation serait en contradiction avec l'ordre actuel de la phrase, si l'on introduisait des pauses où la liaison des idées est continuée.

4° Il faut mettre entre deux virgules toute proposition incidente, purement explicative, et écrire de suite, sans virgule, toute proposition déterminative.

Une proposition incidente explicative est celle qu'on peut retrancher de la phrase sans altérer le sens de la proposition principale, comme dans cette phrase : « Les passions, *qui sont les maladies de* « *l'âme*, ne viennent que de notre révolte contre la raison » (Pensée de Cicéron, traduite par d'Olivet); où l'incidente explicative est, *qui sont les maladies de l'âme*.

La proposition incidente déterminative est indispensable à l'énonciation du sens de la proposition principale, tellement que cette dernière offrirait un autre sens si l'on supprimait l'incidente déterminative : « Ne vous fiez pas aux hommes qui outragent la vérité

« dans leurs discours. » En effet, retranchez l'incidente déterminative, *qui outragent la vérité dans leurs discours*, la proposition principale offre un sens général, qui n'est pas celui qu'on veut exprimer.

Il faut donc écrire avec la virgule :

> Tandis que vous vivrez, le sort, *qui toujours change*,
> Ne vous a point promis un bonheur sans mélange.
> (Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)

« La vie, *disait Socrate*, ne doit être que la méditation de la « mort. » — « Les hommes les plus heureux en apparence ont be-« soin de faire, de temps en temps, un tour à l'école du malheur. » (Le cardinal de ROHAN.) Et sans virgule : « La gloire des grands « hommes se doit toujours mesurer aux moyens dont ils se sont « servis pour l'acquérir. » (LA ROCHEFOUCAULD, Maxime 157.)

5° On fait usage de la virgule quand un substantif ou un adjectif suivi de quelques compléments, soit qu'il commence, soit qu'il termine la phrase, peut se retrancher sans en altérer le sens :

> Le fruit meurt en naissant, *dans son germe infecté.*
> (Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

> *Soumis avec respect à sa volonté sainte*,
> Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte
> (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 1.)

« *Avides de plaisirs*, nous nous flattons d'en recevoir de tous les « objets inconnus qui semblent nous en promettre. » (*Théorie des Sentiments agréables*.)

> Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle
> Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
> *De la chute des rois funeste avant-coureur!*
> (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 2.)

6° On fait encore usage de la virgule quand les propositions avec leur régime qui se trouvent au commencement ou à la fin de la phrase, et qui forment un complément circonstanciel, peuvent se retrancher sans nuire au sens principal de la phrase.

On les met entre deux virgules, si elles se trouvent au milieu de la phrase : « Le cœur, *pour être touché*, n'a pas besoin que l'imagi-« nation soit émue. »

7° On fait également usage d'une virgule, ou l'on met entre deux virgules les mots en apostrophe, selon qu'ils se trouvent au commencement, dans le corps ou à la fin de la phrase : « *Tribuns*, cé-

« dez aux consuls. » (*Révolutions Romaines*, t. II.) — « Vous avez « vaincu, *plébéiens.* » (Ibid.)

> Un ami, don du ciel, est le vrai bien du sage.
> (Voltaire, *Discours sur l'Homme.*)

8° La virgule s'emploie aussi pour remplacer le verbe qui est sous-entendu dans le second membre de la phrase :

> On a toujours raison, *le Destin*, toujours tort.
> (La Fontaine, fable 138, *l'Ingratitude et l'injustice des hommes envers la Fortune.*)

La virgule remplace ici le verbe *a* sous-entendu.

« L'éloge de Démosthène revient sous la plume de Cicéron, *comme* « *l'éloge de Racine*, sous la plume de Voltaire. » — Sous-entendu *revient,* suppléé par la virgule qui est mise après *Racine.*

Il serait très facile de multiplier les observations que l'on pourrait faire sur l'usage de la virgule, en entrant dans le détail minutieux de tous les cas particuliers ; mais il suffit d'avoir exposé les règles les plus générales, et qui sont d'une nécessité plus commune, parce que, quand on en aura compris le sens, la raison et le fondement, on saura très bien ponctuer dans les autres cas qui ne sont pas ici détaillés.

ARTICLE II.

DU POINT-VIRGULE.

Le *point-virgule* marque une pause plus forte que la virgule.

1° Lorsque les parties semblables d'une proposition, ou les membres d'une période, ont d'autres parties subdivisées par la virgule, pour quelques unes des raisons énoncées plus haut, ces parties semblables ou ces membres doivent être séparés les uns des autres par un point-virgule :

> Le bien de la fortune est un bien périssable ;
> Quand on bâtit sur elle, on bâtit sur le sable ;
> Plus on est élevé, plus on court de dangers.
> Les grands pins sont en butte aux coups de la tempête ;
> Et la rage des vents brise plutôt le faîte
> Des palais de nos rois, que les toits des bergers.
> (Racan, *Stances sur la Retraite.*)

« Platon et Cicéron, chez les anciens, Clarke et Leibnitz, chez les « modernes, ont prouvé métaphysiquement et presque géométri- « quement l'existence du Souverain Être ; les plus grands génies,

« dans tous les siècles, ont cru à ce dogme consolateur. » (M. DE CHATEAUBRIAND, *Génie du Christianisme,* chap. II.) — « Vante-t-« on dans un poëte la vigueur de l'âme, les sentiments sublimes, « c'est Corneille; la sensibilité du cœur, le style tendre et harmo-« nieux, c'est Racine; la molle facilité, la négligence aimable, c'est « La Fontaine; la raison parée des ornements de la poésie, c'est « Despréaux; la verve, l'enthousiasme, c'est Jean-Baptiste Rous-« seau; les crayons noirs, les peintures effrayantes, c'est Crébillon; « le coloris qui donne aux pensées, aux sentiments, aux images un « éclat éblouissant, c'est Voltaire. » (RADONVILLIERS, répondant à Ducis, qui succédait à Voltaire à l'Académie française.)

Dans ces exemples, on voit des phrases liées ensemble par le sens, et qui sont séparées les unes des autres par un point-virgule, parce que chacune de ces phrases a des parties subalternes distinguées par la virgule.

2° Lorsque plusieurs propositions incidentes sont accumulées sur le même antécédent, et que toutes ou quelques unes d'entre elles sont subdivisées par des virgules, il faut les séparer les unes des autres par un point-virgule. Si elles sont déterminatives, la première tiendra immédiatement à l'antécédent; si elles sont explicatives, la première sera séparée de l'antécédent par une virgule, selon la règle du premier article. Exemple :

« Politesse noble, qui sait approuver sans fadeur, louer sans ja-« lousie, railler sans aigreur; qui saisit les ridicules avec plus de « gaieté que de malice; qui jette de l'agrément sur les choses les « plus sérieuses, soit par le sel de l'ironie, soit par la finesse de « l'expression; qui passe légèrement du grave à l'enjoué; sait se « faire entendre en se faisant deviner; montre de l'esprit sans en « chercher, et donne à des sentiments vertueux le ton et les couleurs « d'une joie douce. » Ce sont ici des propositions incidentes explicatives, et c'est pour cela qu'il y a une virgule après *politesse noble.*

3° Dans le style coupé, si quelqu'une des propositions détachées qui forment le sens total est divisée, par quelque cause que ce soit, en parties subalternes distinguées par des virgules, il faut séparer par un point-virgule les propositions partielles du sens total; c'est-à-dire, celles qui concourent de la même manière à l'intégrité de ce sens total.

L'étalon généreux a le port plein d'audace,
Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce.
Aucun bruit ne l'émeut; le premier du troupeau,

Il fend l'onde écumante, affronte un pont nouveau.
Il a le ventre court, l'encolure hardie,
Une tête effilée, une croupe arrondie;
On voit sur son poitrail ses muscles se gonfler,
Et ses nerfs tressaillir, et ses veines s'enfler.
Que du clairon bruyant le son guerrier l'éveille,
Je le vois s'agiter, trembler, dresser l'oreille;
Son épine se double, et frémit sur son dos;
D'une épaisse crinière il fait bondir les flots;
De ses naseaux brûlants il respire la guerre;
Ses yeux roulent du feu, son pied creuse la terre.
(Delille, traduction des *Géorgiques*, liv. III.)

4° Dans l'énumération de plusieurs choses opposées ou seulement différentes, que l'on compare deux à deux, il faut séparer les uns des autres par un point-virgule les membres de l'énumération qui renferment une comparaison; et, par une simple virgule, les parties subalternes de ces membres comparatifs.

On a dit de La Motte : « Il voulait rire comme La Fontaine, mais « il n'avait pas la bouche faite comme lui; il faisait la grimace. »

En général dans toute énumération dont les principaux articles sont subdivisés pour quelque raison que ce puisse être, il faut distinguer les parties subalternes par la virgule, et les articles principaux par un point-virgule. Exemple : « Là brillent d'un éclat « immortel les vertus politiques, morales et chrétiennes des Le « Tellier, des Lamoignon et des Montausier; là les reines, les prin- « cesses, les héroïnes chrétiennes reçoivent une couronne de « louange, qui ne périra jamais; là Turenne paraît aussi grand « qu'il l'était à la tête des armées et dans le sein de la victoire. » (L'abbé COLLIN, parlant des *Oraisons funèbres de Fléchier*.)

ARTICLE III.

DES DEUX-POINTS.

Les deux-points expriment un repos encore plus considérable que le point-virgule.

On les emploie 1° après une phrase finie, mais suivie d'une autre qui l'éclaircit, ou qui sert à la développer :

Les cieux instruisent la terre
A révérer leur auteur :
Tout ce que leur globe enserre
Célèbre un Dieu créateur.

Quel plus sublime cantique
Que ce concert magnifique
De tous les célestes corps !
Quelle grandeur infinie !
Quelle divine harmonie
Résulte de leurs accords ! (J.-B. Rousseau, Ode 2, livre I.)

« Le Système de la Nature, qui détruit tout; le livre de l'Esprit, qui « fait tout haïr, ne sont pas de mon goût; faible, j'ai besoin d'appui; « sensible, j'ai besoin d'aimer. » (Mademoiselle Clairon.)

Est-il donc, entre nous, rien de plus despotique
Que l'esprit d'un état qui passe en république?
Vos lois sont vos tyrans : leur barbare rigueur
Devient sourde au mérite, au sang, à la faveur :
Le sénat vous opprime, et le peuple vous brave ;
Il faut s'en faire craindre, ou ramper leur esclave.
(Voltaire, *Brutus*, acte II, sc. 2.)

2° Après une proposition qui annonce une énumération :

« On demande quatre choses à une femme : que la vertu habite dans « son cœur; que la modestie brille sur son front; que la douceur « découle de ses lèvres, et que le travail occupe ses mains. »

Et avant la proposition qui est précédée d'une énumération :

Du lait, du pain, des fruits, de l'herbe, une onde pure :
C'était de nos aïeux la saine nourriture.

3° On met les deux-points après qu'on a annoncé un discours direct qu'on va rapporter, soit qu'on le cite comme ayant été dit ou écrit, soit qu'on le propose comme pouvant être dit par un autre ou par soi-même : « Pythagore a dit : Mon ami est un autre moi-même; « et Plaute : Le bien que l'on fait à d'honnêtes gens n'est jamais « perdu. » — « La mort n'effraie point l'homme vertueux, qui, satis- « fait du rôle qu'il a joué, se retire de la scène avec tranquillité, et « dit : J'ai vécu, j'ai bien fourni la carrière que le sort m'avait tra- « cée. » (D'Olivet, *trad. de Cicéron.*)

ARTICLE IV.

DU POINT.

On distingue trois sortes de points : le *point simple*, le *point interrogatif* et le *point admiratif* ou *exclamatif*.

1° On met le point simple à la fin de toutes les phrases qui ont un

sens tout à fait indépendant de ce qui suit, ou du moins qui n'ont de liaison avec la suite que par la convenance de la matière, et l'analogie générale des pensées dirigées vers une même fin :

Le travail est souvent le père du plaisir.
Je plains l'homme accablé du poids de son loisir.
(Voltaire, *Discours sur la Modération.*)

« On ne peut douter que cette foule de grands hommes qui paru-
« rent sous le règne de Louis XIV ne fut le fruit d'un gouvernement
« attentif et éclairé. On doit savoir gré à ce prince d'avoir répandu
« l'éclat sur les talents et sur les arts, d'avoir su apprécier ces hom-
« mes que leur fortune rend obscurs, mais que leur génie rend cé-
« lèbres; qui ne sont point destinés par leur naissance à approcher
« des rois, mais qui sont quelquefois destinés à honorer leur rè-
gne. » (THOMAS, *Essai sur les Éloges*, ch. 33.)

2° Le point interrogatif n'indique pas une pause plus grande que les deux-points, que le point-virgule, que la virgule même, selon l'étendue des phrases et le degré de liaison qu'elles ont entre elles. Il se met à la fin de toute proposition qui interroge, soit qu'elle soit pleine ou elliptique, soit qu'elle fasse partie du discours où elle se trouve, soit qu'elle y soit seulement rapportée comme prononcée directement par une autre personne.

« Peut-on regarder le ciel et contempler ce qui s'y passe, sans
« voir, avec toute l'évidence possible, qu'il est gouverné par une
« suprême, par une divine intelligence. » (Pensée de Cicéron.)
— « Qu'y a-t-il de plus beau? l'univers. — De plus fort? la néces-
« sité. — De plus difficile? de se connaître. — De plus facile? de
« donner des avis. — De plus rare? un véritable ami. »
(THALÈS DE MILET : *Voyage d'Anacharsis*, chap. XXIX.)

S'il fallait condamner
Tous les ingrats qui sont au monde,
A qui faudrait-il pardonner? (La Fontaine.)

Est-ce au peuple, madame, à se choisir un maître?
Sitôt qu'il hait un roi, doit-on cesser de l'être?
(Racine, *les Frères ennemis*, acte II, sc. 3.)

Si la phrase interrogative n'est pas directe, et que la forme en soit rendue dépendante de la construction grammaticale d'une proposition principale qui précède, on ne doit pas mettre le point interrogatif, et la ponctuation doit se régler sur la proposition principale, dans laquelle celle-ci n'est qu'incidente. Exemple : « Mentor

« *demanda* ensuite à Idoménée *quelle* était la conduite de Protésilas « dans le changement des affaires. » (FÉNELON, *Télémaque,* liv. XIII.) — « S'il fallait condamner tous les ingrats qui sont au monde, *di-* « *tes-moi* à qui il faudrait pardonner. » (LEMARE, chap. V, p. 1237.)

3° Le point exclamatif termine toutes les phrases qui expriment la surprise, la terreur, la pitié, la tendresse, ou quelque autre sentiment que ce puisse être. Exemple : « Que l'homme est un être « étonnant! Après Dieu c'est le plus inconcevable. Que l'homme est « vil! que l'homme est auguste! quel contraste de richesse et de « pauvreté, d'abjection et de grandeur! » (LE TOURNEUR, Discours préliminaire de la traduction des *Nuits d'Young.*)

> Amitié, doux penchant des humains vertueux,
> Le plus beau des besoins, et le plus saint des nœuds ;
> Le ciel te fit pour l'homme, et surtout pour le sage;
> Trop souvent l'infortune est son triste partage;
> Ta bienfaisante main vient essuyer ses pleurs.
> Trop heureux deux mortels dont tu charmes les cœurs!
> Leurs plaisirs sont plus vifs, et leurs maux s'affaiblissent :
> En se réunissant, leurs âmes s'agrandissent.
>
> (Delille, *Épître sur l'utilité de la retr. pour les gens de lettres.*)

Le point exclamatif se place immédiatement après l'exclamation :

> *Hélas!* quel est le prix des vertus? La souffrance.

« *Eh quoi!* homme, pouvez-vous penser que tout soit corps et « matière en vous? » (BOSSUET, *Sermon pour la fête de tous les Saints.*)

Cependant *ô* ne prend point de ponctuation immédiate : *ô cervelle indocile* (MOLIÈRE) ! et non pas : *ô! cervelle indocile.* De même lorsque l'exclamation est répétée, le point exclamatif ne se met qu'après la dernière exclamation : *oh, oh!*

Quelquefois il arrive qu'une période exprime, soit l'interrogation, soit l'exclamation dans une première phrase partielle, sans que les suivantes qui lui sont liées lui ressemblent; quelquefois aussi toutes ces phrases partielles ont la même forme d'exclamation ou d'interrogation.

On demande si, dans le premier cas, le signe de ponctuation doit être renvoyé à la fin de toute la période, ou placé à la fin de la phrase partielle à laquelle il convient. On demande de même, dans le second cas, si ce signe doit être répété après chaque phrase partielle, ou bien s'il doit être renvoyé après la dernière.

Faut-il ponctuer ainsi : « Pouvais-je prévoir tant de mauvaise foi « de votre part, vu toutes les assurances que vous aviez eu soin de « me donner de votre droiture? » ou bien : « Pouvais-je prévoir « tant de mauvaise foi de votre part? vu toutes les assurances que « vous aviez eu soin de me donner de votre droiture. »

« Que l'homme est aveugle, puisque l'expérience même la plus « souvent répétée parvient si rarement à l'éclairer! » ou bien : « Que « l'homme est aveugle! puisque l'expérience, même la plus souvent « répétée, parvient si rarement à l'éclairer. » Quoique l'on voie quelques auteurs suivre la dernière méthode, il nous paraît cependant qu'en général la première est préférable.

Mais il n'en est pas de même, lorsque chaque phrase partielle est soumise à la même forme; alors on peut marquer le point d'interrogation ou d'exclamation après chaque phrase, ou seulement à la fin de la période, parce que l'usage est partagé là-dessus. On écrira donc également : « Peut-on soutenir que le vice soit toujours puni, « et que la vertu soit toujours récompensée? » — « Que les sages sont « en petit nombre! et qu'il est rare d'en trouver! » ou bien : « Peut-« on soutenir que le vice soit toujours puni, et que la vertu soit « toujours récompensée? Que les sages sont en petit nombre, et qu'il « est rare d'en trouver! »

Dans le choix, la dernière pratique paraîtrait encore la meilleure; mais il ne faudrait qu'un bien léger changement, que la conjonction *et* retranchée, par exemple, pour rendre la première pratique nécessaire et seule bonne.

(Demandre, *Dict. de l'éloc.*, au mot *ponctuation.*)

ARTICLE V.

DES POINTS SUSPENSIFS.

On trouve souvent, surtout chez les poëtes *plusieurs points de suite;* ils ne s'emploient que dans les grands mouvements de passion, lorsque les sentiments qui oppressent l'âme ne pouvant se faire jour tous en même temps, on laisse échapper des phrases interrompues et sans suite, qui peignent avec force le désordre intérieur. Cette ponctuation peut également avoir lieu dans le genre sérieux et dans le genre plaisant :

J'aime...... A ce mot fatal je tremble, je frissonne.
J'aime ..... (Racine, *Phèdre,* acte I, sc. 3.)

Après le malheur effroyable
Qui vient d'arriver à mes yeux,
Je croirai désormais, grands dieux!
Qu'il n'est rien d'incroyable.
Jai vu..... sans mourir de douleur,
J'ai vu.... (siècles futurs, vous ne le pourrez croire!)
Ah! j'en frémis encor de dépit et d'horreur;
J'ai vu..... mon verre plein, et je n'ai pu le boire. (Scarron.)

ARTICLE VI.

DU TRAIT DE SÉPARATION.

Le trait de séparation est, quant à la forme, semblable au trait d'union (—); il s'emploie pour éviter la répétition de ***dit-il, répond-il***, et pour annoncer le changement d'interlocuteur :

L'homme, sourd à ma voix, comme à celle du sage,
Ne dira-t-il jamais : C'est assez, jouissons?
Hâte-toi, mon ami : tu n'as pas tant à vivre.
Je te rebats ce mot, car il vaut tout un livre :
Jouis. — Je le ferai. — Mais quand donc? — Dès demain.
— Eh! mon ami, la mort peut te prendre en chemin.
Jouis dès aujourd'hui......
(La Fontaine, fable 169, *le Loup et le Chasseur*.)

ARTICLE VII.

DES GUILLEMETS.

Le guillemet est une espèce de caractère qui représente deux sortes de virgules assemblées; on le met avant le premier mot et avant chaque ligne d'un discours cité ou supposé, ou bien encore interrompu par un récit; on le met également après le dernier mot du discours :

Quel plaisir de penser et de dire en vous-même :
« Partout, en ce moment, on me bénit, on m'aime;
« On ne voit point le peuple à mon nom s'alarmer;
« Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer;
« Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage;
« Je vois voler partout les cœurs à mon passage! »
(Racine, *Britannicus*, acte IV, sc. 3.)

Je songeais cette nuit que, de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avait inhumé;
Et que, n'en pouvant pas souffrir le voisinage,
En mort de qualité, je lui tins ce langage :

« Retire-toi, coquin ! va pourrir loin d'ici ;
« Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
« Coquin ! (ce me dit-il, d'une arrogance extrême)
« Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même !
« Ici, tous sont égaux ; je ne te dois plus rien :
« Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien. »
(P. Patrix, écrivain mort en 1672.)

Si la citation est en vers dans un ouvrage en prose, les guillemets sont superflus; la manière de l'écrire la distingue suffisamment. Si la citation est courte, l'écriture à la main la souligne, et l'impression la rend en lettres italiques.

ARTICLE VIII.

DE L'ALINÉA.

Écrire *alinéa* ou *à la ligne*, c'est abandonner la ligne où l'on vient de terminer une phrase, quoique cette ligne ne soit pas remplie, et commencer la phrase qui suit, au commencement de la ligne suivante, laquelle, pour devenir plus sensible, rentre un peu en dedans, comme on le voit au mot *Écrire*, qui commence cette définition, et à tous les alinéa de cette grammaire.

On doit employer ce signe de distinction pour différencier, par exemple, les diverses preuves d'une même vérité, les diverses considérations que l'on peut faire sur un même fait, sur un même projet, les différentes affaires dont on parle dans une lettre, dans un mémoire; en un mot, toutes les fois que l'on passe d'un point de vue dont l'exposition a eu une certaine étendue, à un autre point de vue qui permet de prendre un repos plus considérable que celui du point. (Beauzée, *Encycl* in-folio, au mot *prononciation*.)

CHAPITRE XII.

DE LA CONSTRUCTION GRAMMATICALE

ET DE LA CONSTRUCTION FIGURÉE.

ARTICLE PREMIER.

DE LA CONSTRUCTION GRAMMATICALE.

La construction grammaticale est, en général, l'arrangement des mots dans le discours, tel qu'il est fixé dans chaque langue par un usage long et constant. Toute construction est donc bonne, toutes les fois qu'elle est conforme aux règles établies par cet usage; et elle est vicieuse, toutes les fois qu'elle s'en écarte. Or cet usage peut être fondé, ou sur le caractère et la nature des hommes qui parlent une même langue, ou sur la nature de la langue qui est parlée. Dans le premier cas il y a dans chaque langue une construction qui doit lui être commune avec toutes les autres langues, puisque les hommes, ayant partout le même fond d'idées et de sentiments, avec les mêmes organes, ont dû nécessairement adopter la manière la plus prompte et la plus sûre de manifester ce qui se passe en eux, et suivre, pour y réussir, l'impulsion même de la nature, qui a, en tous lieux, une marche constante. Mais, dans le second cas, chaque langue a une construction qui lui est propre, et qui tire son origine de l'influence du climat sur les organes, et par conséquent sur les opérations de l'esprit. Ces deux constructions se mêlent et se combinent ensemble. De cette combinaison résulte un tout plus ou moins puisé dans la nature, et ce tout est ce qui constitue le génie de la langue : le génie d'une langue n'est donc que l'habitude que l'esprit a contractée de transmettre ou de recevoir les idées dans un tel ordre plutôt que dans un autre.

Par construction grammaticale nous entendons, dans la langue française, l'ordre que le génie de cette langue veut qu'on donne dans le discours aux neuf espèces de mots que nous avons distinguées: or, cet ordre, qu'il est si essentiel de connaître pour s'exprimer

avec clarté et avec justesse, n'est pas toujours aisé à saisir, parce que le génie de notre langue diffère en deux points principaux de celui des langues anciennes.

La première cause de différence vient de ce que les substantifs régis n'y ayant point de caractère extérieur qui les distingue des substantifs régissants, il n'est possible de les reconnaître que par la place qu'ils occupent dans le discours; au lieu que dans les langues anciennes, dans le latin, par exemple, les régissants et les régis sont si bien distingués les uns des autres, par la seule inflexion caractéristique des cas, qu'il est indifférent qu'ils aient telle ou telle place. D'où il suit que, dans la langue française, il y a, relativement à ces mots, un ordre fixe de construction dont on ne peut s'écarter sans s'exposer à n'être pas entendu, parce que cette construction est la seule qui ôte toute équivoque, en présentant les idées à l'esprit de celui qui écoute, dans l'ordre selon lequel elles sont conçues dans l'esprit de celui qui parle, ou selon lequel il veut les présenter.

De là ce principe fondamental, que de deux substantifs dont l'un est *régissant*, et l'autre *régi*, c'est le *régissant* qui marche ordinairement avant le *régi*; principe dont l'application est facile pour tous les mots régissants et régis.

La seconde cause de différence vient de cette multitude d'auxiliaires et d'autres petits mots dont la langue française est hérissée, mais dont elle ne peut se passer, afin d'exprimer les divers rapports que les Latins marquaient par la différence des inflexions dans leurs mots.

L'auxiliaire *avoir* pour l'actif; l'auxiliaire *être* pour le passif; souvent la réunion de ces deux auxiliaires; le *que* conjonctif; les pronoms personnels *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, etc., sont autant de sources de confusion, d'embarras et de difficultés.

De là, pour ne pas déchirer l'oreille par des sons désagréables, on est souvent forcé de préférer l'actif au passif, l'infinitif aux autres modes; de changer, selon les phrases, la place des pronoms personnels; de mettre le verbe entre les deux mots négatifs, de ne faire contraster les idées opposées qu'en masse, etc. Cette contrainte entraîne un ordre différent dans la suite et l'enchaînement des mots, et par conséquent les constructions variées, mais toutes propres à la langue française.

La construction est irrévocablement fixée pour les phrases *expositives*, *interrogatives* ou *impératives*. (Lévizac, pages 240 et suiv., t. II.)

La phrase expositive est celle qui décrit simplement, soit en narrant, soit en faisant une hypothèse, soit en tirant une conséquence : « Si l'équité régnait dans le cœur de tous les hommes; si « la vérité et la vertu leur étaient plus chères que les plaisirs, la « fortune et les honneurs, ils seraient heureux. » — « Puisqu'il y « a des crimes impunis et des vertus sans récompense dans ce « monde, il faut qu'il y ait une autre vie où chacun reçoive se- « lon ses œuvres. »

La phrase interrogative est celle qui a un tour d'enquête, qu'elle peut prendre par manière de question, de doute, ou d'avis, comme on voit dans ces exemples : « Sommes-nous plus heureux dans « l'élévation que dans la médiocrité?» — « Se voit-on des mêmes yeux « que l'on regarde les autres ? »

La phrase impérative est celle qui commande, qui exhorte, ou qui supplie :

« Peuples, obéissez à vos rois. » — « Rois, daignez prêter l'oreille « à la voix des malheureux. » (Girard, page 116, t. I, de sa Grammaire.)

Il ne s'agit pas dans ce que nous allons dire de l'accord des mots entre eux ; nous en avons fixé les règles en traitant de chaque espèce de mots.

Nous allons seulement parler de la manière dont ils doivent figurer dans le discours, et de la place qu'ils doivent respectivement y occuper.

Première règle. — Dans la phrase expositive le sujet marche ordinairement avant le verbe, et celui-ci précède à son tour le régime direct et le régime indirect. lorsqu'ils sont énoncés par des expressions formelles, et non simplement désignés par des pronoms personnels ou relatifs. Ainsi l'on dit : « Le sage trouve son bonheur « dans le témoignage d'une bonne conscience. »

On ne saurait changer cet ordre sans renverser entièrement le sens.

Cette règle s'observe également dans la phrase impérative, qui n'admet de sujet qu'en troisième personne. On dirait donc : « Que « tout soit soumis à la volonté divine. »

Elle a lieu aussi dans la phrase interrogative seulement, lorsque le sujet est énoncé par le pronom *qui*, ou par un mot accompagné du pronom *quel*, comme dans les deux phrases suivantes « : Qui « peut se flatter d'être sans prévention? » — « Quelle raison « triomphe du préjugé? »

Mais lorsque le sujet est énoncé par un autre pronom que *qui* ou *quel*, alors il ne se place qu'après le verbe. Si néanmoins ce verbe était à un temps composé, et que le sujet fût énoncé par un pronom personnel, ou par le pronom *on*, il se mettrait entre l'auxiliaire et le participe. Exemples : « A quoi sert-*il* sans protection? » (On parle du mérite.) — « Avez-*vous* pénétré dans le secret du « cabinet? » — « A-t-*on* suivi les maximes d'équité dans tous les « jugements? »

DEUXIÈME RÈGLE. — Le sujet des petites phrases faites en formules de citation, et placées comme phrases incidentes pour appuyer ce que l'on dit, doit nécessairement marcher après son verbe, ou du moins se placer entre l'auxiliaire et le participe, quand il est énoncé par un pronom personnel, ou par l'indéfini *on*. En voici la preuve : « Enfin, *disait ce bon roi*, je ne me croirai heureux « qu'autant que j'aurai fait le bonheur de mon peuple. » — « Son- « gez donc, *lui a-t-on dit*, combien vous serez aimé. »

TROISIÈME RÈGLE. — Il y a dans la phrase expositive une autre occasion où le sujet peut se placer après le verbe, et quelquefois avec plus de grâce que devant. C'est lorsque le sens exclut tout régime direct, que du moins il n'est énoncé que par un de ces pronoms, *se*, *que*, *le*, ou par le pronom indéfini *tel*; comme dans ces exemples : « Ce *que* pense le philosophe n'est pas toujours ce que « dicte la raison. » — « C'est ainsi *que le* voulut la Providence. » — « *Tel* parut à nos yeux l'éclat de sa beauté. » — « *Tel* est son grand cœur. »

Le sujet pourrait encore être placé après le verbe, s'il y avait à la tête de la phrase quelque mot qui, selon l'usage, favorisât cette sorte d'inversion; on ne dirait pas bien : *Obéit-il* pour il *obéit*; mais on dirait fort bien : « *aussi* obéit-il sur-le-champ. »

QUATRIÈME RÈGLE. — Le verbe ne marche jamais à la tête de la phrase expositive; mais il s'y trouve assez ordinairement dans la phrase interrogative et impérative : « *Gagne-t-on* le ciel en tour- « mentant les hommes? » — « *Règle* ta propre conduite avant de « censurer celle des autres. »

CINQUIÈME RÈGLE. — Lorsque le régime direct et le régime indirect sont énoncés par des pronoms personnels non accompagnés de prépositions, ou par des relatifs autres que *qui*, *que*, ils se placent entre le sujet et le verbe : « Les passions *nous* tourmentent plus qu'elles « ne nous satisfont. » — « L'Évangile *nous* ordonne de faire l'au-

« mône aux pauvres. » — « Quand on n'a point la force de *se* corri-
« ger de ses défauts, on doit du moins avoir l'attention de *les*
« cacher, afin d'en garantir ceux à qui l'on doit servir d'exemple. »

Quand un de ces pronoms exprime le régime direct, et l'autre le régime indirect, *me, te, se, nous, vous* paraissent toujours les premiers; ensuite *le, la, les*. Après ceux-là *lui* et *leur*; enfin *y* et *en* se présentent les derniers et près du verbe : « Prêtez-moi votre livre, « je *vous le* remettrai demain; si vous *me le* refusez, je saurai *m'en* « passer. » — « Aurez-vous le courage de *le leur* dire? » — « Il n'a pas « voulu *vous y* mener. »

On suit cette règle dans la phrase impérative, pour la troisième personne, et même pour la seconde et la première, si le tour est négatif. « Qu'on *me le* pardonne, j'ai cru bien faire. » — « Ne *lui en* « épargnez pas la peine. »

Tout change si le tour est affirmatif, dans le commandement fait en seconde et en première personne. Les membres énoncés par ces pronoms vont alors se placer immédiatement après le verbe; de façon que *le, la, les* prennent la première place, et, faisant reculer les autres, le pronom *en* qui était près du verbe, s'en trouve le plus éloigné : « Renvoyez-*le-moi* demain. » — « Présentez-*les-leur* de « bonne grâce. » — « Punissez-*les-en* rigoureusement. » — « Appro-« chons-*nous-en* avec respect. »

Sixième règle. — Le régime direct énoncé par le pronom *tout*, ou par le substantif *rien*, se place après le verbe, quand celui-ci est énoncé par un temps simple; on dit : « *Il soumet* TOUT. »

Mais quand le verbe est à un temps composé, ce régime direct se met entre les deux; ainsi l'on dit : « Il a *tout* soumis, il n'a *rien* « dit. »

Septième règle. — Le circonstanciel énoncé par l'adverbe se place, pour l'ordinaire, immédiatement après le verbe dans la phrase expositive; mais il se met presque toujours entre l'auxiliaire et le participe, quand le verbe est à un temps composé; on dira : « Par-« donnons aux autres, comme si nous faisions souvent des fautes, « et abstenons-nous du mal, comme si nous n'avions *jamais* par-« donné à personne. » — « Il a grand soin de parer sa personne, mais « il ne s'occupe *aucunement* d'orner son esprit. »

Cette règle n'est pas si générale qu'elle ne souffre exception pour certaines conjonctions qui, venant à la suite du verbe, ne peuvent absolument s'en éloigner, et même pour d'autres circonstanciels de

temps et d'habitude, qui, quoiqu'ils soient énoncés par plusieurs mots, précèdent néanmoins ceux qui expriment la manière : « Vous « vous rendez *donc* promptement où les plaisirs vous attendent. » — « Il mange et boit *pour l'ordinaire* copieusement, et dort une « heure *après* très profondément. »

Quand le circonstanciel est exprimé par plusieurs mots, c'est à la netteté du sens de régler sa place. Ainsi dans cette phrase : « *Avec* « *toute son adresse*, il a fait un pas de clerc; » le circonstanciel, *avec toute son adresse*, ne saurait être ailleurs qu'à la tête; car, au milieu ou à la fin de la phrase, il rendrait le sens louche, en ce que la préposition *avec* semblerait indiquer le moyen ou l'instrument avec lequel le pas de clerc a été fait, au lieu que dans ce circonstanciel, cette préposition tient lieu de *malgré*.

Lorsque la netteté du sens n'en souffre pas, ce n'est plus à la Grammaire, mais au goût de l'écrivain de décider s'il doit placer le circonstanciel composé au commencement, au milieu, ou à la fin de la phrase; on peut donc également dire : « *En peu de temps* il a fait « une grande fortune. » — « Il a fait *en peu de temps* une grande « fortune. » — « Il a fait une grande fortune *en peu de temps*. »

Remarquons seulement que les circonstanciels se placent rarement entre l'auxiliaire et le participe, du moins en prose. Ainsi l'on dit communément : « Il s'est démasqué *trop tôt*, » et rarement : « Il s'est « *trop tôt* démasqué. »

Dans la forme interrogative, le circonstanciel énoncé par un adverbe ne se met qu'après le sujet composé, et avant ou après le participe : « Aimera-t-elle *constamment?* » — « Nos amis arriveront-ils « *aujourd'hui?* » — « Avez-vous *beaucoup* gagné? » — « Avez-vous « gagné *beaucoup?* »

Dans la forme impérative, il est renvoyé après tous les pronoms personnels ou relatifs, qui, n'étant pas accompagnés d'une préposition, suivent le verbe, pour faire la fonction de régime direct ou de régime indirect . « Répondez-lui *hardiment*. » — « Offrons-la-lui « *galamment*. »

Quelquefois dans les phrases impératives où deux régimes (l'un direct et l'autre indirect) sont employés, l'adverbe peut être placé entre ces deux régimes; c'est alors la netteté du sens ou l'harmonie qui doit en déterminer la place : « Faites-lui *respectueusement* vos « observations. » — « Adressez-vous *immédiatement* à lui. » — « Sa « crifiez-leur *plutôt* celle-ci. »

Huitième règle. — La place du conjonctif, énoncé par de simples conjonctions, dépend de la nature de ces conjonctions; les unes se mettent à la tête de la phrase, comme : *mais*, *car*, *ainsi*; les autres se mettent avec d'autres mots, comme : *donc*, *pourtant*; et quelques unes n'ont point de place déterminée; tels sont : *cependant*, *néanmoins*. Mais nous ne croyons pas nécessaire d'en parler ici, attendu qu'au chapitre des conjonctions, tout ce qui les regarde est développé de manière à ne laisser rien à désirer.

Quant au conjonctif énoncé par des expressions composées de plusieurs mots, il occupe le premier rang dans les phrases qu'il lie : « Il a voulu vivre comme les opulents, *de sorte que* d'aisé il est de- « venu pauvre. » — « Elle sait se rendre aimable, *au point qu'elle* fait « oublier la laideur de son visage. » — « Nous sommes souvent trom- « pés par les apparences, *c'est-à-dire* qu'il ne faut pas juger des gens « sur la mine. » (Girard, *Vrais principes de la langue française*, page 134 et suiv., t. I.)

Voilà tout ce qu'on peut dire sur la construction grammaticale des membres de la phrase dans la forme expositive, interrogative et impérative; mais l'ordre successif des rapports des mots n'est pas toujours exactement suivi dans l'exécution de la parole : la vivacité de l'imagination, l'empressement à faire connaître ce qu'on pense, le concours des idées accessoires, l'harmonie, le nombre, le rhythme, etc., font souvent que l'on supprime des mots dont on se contente d'énoncer les corrélatifs. On interrompt l'ordre de l'analyse, on donne aux mots une place qui, au premier aspect, ne paraît pas être celle qu'on aurait dû leur donner. Cependant celui qui lit ou qui écoute ne laisse pas d'entendre le sens de ce qu'il lit ou écoute, parce que l'esprit rectifie l'irrégularité de l'énonciation, et place dans l'ordre de l'analyse les divers sens particuliers, et même le sens des mots qui ne sont pas exprimés.

C'est en ces occasions que l'analogie est d'un grand usage, et ce n'est que par l'analogie, par imitation, et allant du connu à l'inconnu, que nous pouvons concevoir ce qu'on nous dit. Si cette analogie nous manquait, que pourrions-nous comprendre dans ce que nous entendons dire? Ce serait pour nous un langage inconnu et inintelligible. La connaissance et la pratique de cette analogie ne s'acquièrent que par imitation, et par l'habitude, qui commence dès les premières années de notre vie.

Les façons de parler, dont l'analogie est, pour ainsi dire, l'inter-

prête, sont des phrases de la construction figurée; et cette construction est celle où l'ordre et le procédé de l'analyse énonciative ne sont pas suivis, quoiqu'ils doivent toujours être aperçus, rectifiés ou suppléés.

ARTICLE II.

DE LA CONSTRUCTION FIGURÉE.

La construction figurée est ainsi appelée, parce qu'en effet elle prend une figure, une forme qui n'est pas celle de la construction grammaticale; à la vérité, elle est autorisée par l'usage, mais elle n'est pas conforme à la manière de parler la plus régulière, c'est-à-dire, à la construction directe et grammaticale dont il vient d'être question. Lors donc que l'ordre fixé par cette construction est altéré, on dit que la construction est figurée, ou mieux encore, indirecte ou irrégulière. Or, elle peut être irrégulière, ou par ellipse ou par pléonasme, ou par syllepse, ou par inversion ; c'est ce qu'on appelle les quatre figures de mots. (DUMARSAIS, *Encycl. méth.*, et *Lévizac*, page 251, t. II.)

§ I.

DE L'ELLIPSE.

L'ellipse est une figure de construction qui consiste à supprimer un ou plusieurs mots, afin d'ajouter à la précision, sans rien ôter à la clarté. (LA HARPE, *Cours de littérature*.)

Cette figure doit son introduction dans les langues au désir qu'ont naturellement les hommes d'abréger le discours. En effet, elle le rend plus vif et plus concis, et lui donne, par ces qualités, un plus grand degré d'intérêt et de grâce. Mais pour qu'une ellipse soit bonne, il faut, comme nous venons de le dire, que l'esprit puisse suppléer aisément la valeur des mots qu'on a jugé à propos d'omettre, il faut qu'elle soit autorisée par l'usage; cet arbitre souverain en matière de langage ne la permet pas toujours en prose, où parfois elle a quelque chose de trop brusque et par conséquent de désagréable.

(Dumarsais et Lévizac.)

L'ellipse est fréquente dans notre langue, comme dans toutes les autres; cependant elle y est bien moins ordinaire qu'elle ne l'est dans les langues qui ont des cas, parce que dans celles-ci le rapport du mot exprimé avec le mot sous-entendu est indiqué par une terminaison relative; au lieu qu'en français, et dans les langues

dont les mots gardent toujours leur terminaison absolue, il n'y a que l'ordre, ou observé, ou facilement aperçu, et rétabli par l'esprit, qui puisse faire entendre le sens des mots énoncés. (Dumarsais.)

L'emploi de l'ellipse exige donc, dans la langue française, beaucoup de réserve et de précaution, pour que le style ne soit pas obscur. Néanmoins elle est très fréquemment employée, et tous nos bons écrivains en sont remplis. En voici quelques exemples : « Celui « qui rend un service doit l'oublier ; celui qui le reçoit, s'en souve-« nir. » (Pensée de Démosthènes.) — « Apprenons de nos malheurs « à jouir des moindres biens ; de nos fautes, à n'en plus commettre ; « de nos ennemis, à réformer notre conduite ; et des méchants, à « mieux sentir tout le prix des bons. » (M. DE LINGRÉE.) — « L'opu-« lence est dans les mœurs et non dans les richesses. » (MONTESQUIEU, *Grand. et décad. des Romains*, chap. X.) — « Notre mérite « nous attire la louange des honnêtes gens ; et notre étoile, celle du « public. » (LA ROCHEFOUCAULD, Max. 165.) — « Le vieillard est ri-« che de ce qu'il possède, et le jeune homme, de ce qu'il espère. » (SADI, fable orientale.) — « Le brave ne se connaît que dans la « guerre, le sage, que dans la colère ; l'ami, dans le besoin. » (Sentence persane.)

Toutes ces ellipses sont telles que celui qui lit, ou qui écoute, entend si aisément le sens qu'il ne s'aperçoit pas seulement qu'il y ait des mots supprimés dans ce qu'il lit ou dans ce qu'on lui dit ; mais quoique ces ellipses soient bonnes, quoiqu'elles soient reçues par l'usage, il est certain qu'elles n'ont pas ce genre de beauté dont on trouve plus d'un exemple dans nos grands poëtes.

Lorsque Corneille fait dire à Nérine, confidente de Médée, dans la tragédie de ce nom :

Contre tant d'ennemis, que vous reste-t-il ?

et que Médée répond :

Moi.. ..
Moi, dis-je, et c'est assez ;

ce moi, qui est pour *je me reste*, est sublime, et dit plus qu'un long discours.

Lorsque, dans une autre tragédie de Corneille, Prusias dit à Nicomède (act. IV, sc. 3) : *Et que dois-je être? Roi*, réplique Nicomède ; ce seul mot dit tout. Voilà du sublime, et du vrai sublime, qui n'aurait pas lieu sans l'expression elliptique. (LÉVIZAC, p. 259, t. II.)

Quant aux ellipses qui ont besoin d'un commentaire pour être entendues, l'usage les rejette ; et par exemple, si, dans une propo-

sition, le verbe est au singulier, il faut que chacun des sujets soit au singulier comme lui; car alors, au lieu de les embrasser tous, il répond à chacun en particulier, comme s'il était répété : et s'il y en a quelqu'un qui soit au pluriel, entre le verbe et celui-là, il n'y a plus concordance, l'ellipse est irrégulière. Ainsi lorsque Racine a dit :

..... Les rois dans le ciel ont un juge sévère,
L'innocence un vengeur, et l'orphelin un père.
(*Athalie*, acte V, sc. dern.)

Voltaire :

Vous régnez, Londre est libre, et vos lois florissantes.
(*La Henriade*, chant II.)

Et Racine : (*Andromaque*, act. IV, sc. 5.)

Je t'aimais inconstant, qu'aurais-je fait fidèle?

Ces écrivains se sont donné une licence que leur nom peut à peine faire pardonner. (Marmontel, page 348.)

— Cette dernière ellipse a toujours été admirée comme l'expression rapide et énergique d'un mouvement passionné. Ce n'est pas le nom de Racine, c'est le juste sentiment des beautés littéraires qui doit la faire admettre. Malheur à la Grammaire si elle condamnait de pareilles hardiesses! Mais elle peut faire observer que l'heureux emploi de ces figures est un secret du génie. Quant à la première ellipse, elle donne à la phrase plus de vivacité sans nuire à la clarté du style. Nous ne croyons pas qu'elle soit condamnable quand on en fait un bon usage, car alors il est toujours facile de suppléer le verbe. N'allons donc pas par un vain scrupule nous priver d'une tournure vive et élégante. A. L.

Une licence plus grande encore dans l'ellipse, c'est de supposer la répétition du verbe, lorsque le temps est changé :

J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
Chrétienne dans Paris, *musulmane en ces lieux*.
(Voltaire, *Zaïre*, acte I, sc. 1.)

Car le verbe sous-entendu avant *musulmane* est *je suis*, et non pas *j'eusse été*. (Même autorité.)

Un autre défaut dans l'ellipse, c'est la différence du passif à l'actif; comme si l'on dit : EN AIMANT *on veut* L'ÊTRE. — J'AIMAIS, *je me flattais de* L'ÊTRE.

Qui ne sait point *aimer* n'est pas digne de l'*être*.

On se permettait cette ellipse du temps de Vaugelas, et récemment encore quelques bons écrivains se la sont permise : « On ne « trompe pas long-temps les hommes sur leurs intérêts, et ils ne haïssent rien tant que de L'ÊTRE. » (VAUVENARG.)—Mais, quoique

cela s'entende, l'expression ne répond pas au sens; elle présente un faux régime.

(Th. Corneille, *sur la 27e Remarque de Vaugelas.* — Dumarsais, page 92, tome I. —Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *répétition.*)

— Cette locution n'est pas précisément une ellipse, puisque le participe exigé par le sens de la phrase se trouve remplacé par le pronom *le*. On ne peut donc voir là qu'un emploi vicieux du pronom, et non une ellipse défectueuse. Cette tournure, du reste, semble avoir pour elle l'autorité de l'usage; c'est une sorte de gallicisme qui ne présente aucune obscurité; et quoique blâmée par les Grammairiens, elle se perpétue et se propage parce qu'elle est bien plus vive que l'expression régulière. Après un temps composé, la difficulté devient encore moins marquée : « Ils les *auraient méprisés* autant qu'ils méritent de *l'être*. » (Voltaire.) A. L.

Cependant l'ellipse semble bonne à Marmontel, lorsqu'entre deux adjectifs de divers genres, tous deux au même nombre, la désinence est semblable pour tous les deux. Comme lorsqu'un homme dit à une femme: « Vous êtes sensible, je le suis plus que vous. » — « Vous « avez été malade, et moi je le suis. » — « Vous êtes jeune, et je ne « le suis pas. »

Vaugelas (433e *Rem.*) et Th. Corneille (*sur cette Rem.*) ne désapprouvaient pas absolument qu'une femme dît : « Je suis plus grande « que mon frère; » et un homme : « Je suis plus grand que ma « sœur; » mais ils sont d'avis que l'on doit éviter ce tour de phrase.

L'Académie, consultée à cet égard, a pensé que ces locutions sont fort bonnes, parce que l'adjectif, pour ne regarder qu'un des deux sexes, ne laisse pas de convenir à l'autre par la sous-entente, qui tacitement le fait du genre qu'il faut. En effet, la conjonction *que* suppose une proposition après elle. C'est comme si l'on disait : « Je « suis plus grande que mon frère n'est grand. »

Andry de Boisregard (pag. 238 de ses *Réflexions sur la langue française*), Chapelain (*sur la remarque de Vaugelas*), Wailly (p. 151 de sa *Grammaire*) et Lévizac (p. 263) se sont rangés à l'avis de l'Académie, et l'usage l'a confirmé. En effet Saint-Evremond a dit : « L'âme des femmes coquettes n'est pas moins *fardée* que leur « visage. » —Madame de Maintenon : « Je suis aussi *lasse* du monde « que les gens de la cour le sont de moi. » — La Bruyère : « La fai- « blesse est plus *opposée* à la vertu que le vice. »

Lorsque dans une proposition l'un des deux membres est affirmatif, et l'autre négatif, on doit répéter le verbe, et ce serait, d'après l'avis de Beauzée (*Encycl. méth.*, au mot *répétition*) et de Dumarsais (p. 217, t. Ier), une incorrection, une ellipse irrégulière, que de s'en dispenser.

Lors donc que Corneille a dit (dans *le Cid*, act. III, sc. 6) :

L'amour n'est qu'un plaisir, et l'honneur un devoir.

il a fait ce que l'on appelle une ellipse irrégulière, et il eût évité cette incorrection s'il eût dit :

L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir.
(L'Académie, *Sentim. sur le Cid.*)

Les Grammairiens que nous venons de citer sont d'avis d'appliquer cette règle aux propositions liées par la conjonction ***mais***, et dont l'un des deux membres est affirmatif et l'autre négatif. Suivant eux, c'est une faute que de dire : « Notre réputation ne dépend pas « du caprice des hommes, mais des actions louables que nous « faisons. »

M. Lemare pense au contraire que *mais*, servant à marquer une idée d'opposition ou de restriction, annonce assez par lui-même dans quel sens (affirmatif ou négatif) est pris le second membre de la phrase; dès lors il croit que la répétition du verbe, absolument inutile, serait fastidieuse et ne servirait qu'à entraver la marche du style. En effet, elle est contraire à l'usage des meilleurs écrivains, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les exemples suivants : « L'har- « monie ***ne*** frappe pas simplement l'oreille, ***mais*** l'esprit. » (BOILEAU, *Traité du Sublime.*) — « Les richesses engendrent le faste et « la mollesse, qui ***ne sont*** point des enfants bâtards, ***mais*** leurs vraies « et légitimes productions. » (Le même, *Traité du Sublime*, ch. 35.) — « Le flambeau de la critique ***ne*** doit pas brûler, ***mais*** éclai- « rer. » (FAVART.) — « Il n'est pas dans l'esprit humain de se mettre « à la place des gens qui sont plus heureux, ***mais*** seulement de ceux « qui sont plus à plaindre. » (J.-J. ROUSSEAU, *Emile.*) — « Curius, « à qui les Samnites offraient de l'or, répondit que son plaisir « ***n'était*** pas d'en avoir, ***mais*** de commander à ceux qui en « avaient. » (BOSSUET, *Hist. univ.*, IIIe part.) — « Quand on a be- « soin des hommes, il faut bien s'ajuster à eux; et puisqu'on ne « saurait les gagner que par les louanges, ce ***n'est*** pas la faute de « ceux qui flattent, ***mais*** de ceux qui veulent être flattés. » (MOLIÈRE, *l'Avare*, act. I, sc. 1.) — « Ce ***ne sont*** pas les places qui ho- « norent les hommes, ***mais*** les hommes qui honorent les pla- « ces. » (Mot d'Agésilas.)

Enfin, comme le fait observer Marmontel (*Grammaire*, p. 358), dans la langue usuelle, le besoin que l'on a communément de dire vite a introduit infiniment plus de ces abréviations que dans la

langue soigneusement écrite; c'est pour cela que le style familier en admet, dans toutes les langues, beaucoup plus que le style noble. Combien y a-t-il moins de tours elliptiques dans Racine et dans Fénelon que dans Molière, La Fontaine et Mme de Sévigné!

Mais en revanche la langue noble, surtout la langue poétique, a bien d'autres licences et d'autres hardiesses. Racine, le modèle dans l'art d'écrire la tragédie, Racine, le plus pur, le plus élégant de nos poëtes, s'est permis souvent ce qu'on ne passerait à aucun écrivain de nos jours.

— On passera toujours à un écrivain les hardiesses fondées sur le bon sens et avouées par la saine raison. Tel est l'avantage de Racine. A. L.

Ainsi, au défaut de l'usage, l'analogie l'a autorisé à dire : « l'ef- « froi de ses armes, » comme on dit : « la terreur de son nom. » Il a pu dire : « Il prend l'humble sous sa défense, » comme on dit : « sous « sa garde, sous sa protection, » puisque l'un comme les deux autres présentent l'image d'un bouclier. Il a pu dire : « persécuter le père « sur le fils, » comme on dirait : « se venger du père sur le fils, » puisque l'action est oppressive, et que *sur* la peint mieux que *dans*. Il a pu dire : « Mon âme inquiétée d'une crainte; » et, dans le même sens :

> La Grèce en ma faveur est trop *inquiétée*.
> (*Andromaque*, acte I, sc. II.)

puisque cette expression *inquiétée* a plus d'énergie qu'*inquiète*; elle signifie *troublée*, *agitée*, ce qu'*inquiète* ne dirait pas; car on ne dit pas *inquiète* en faveur de quelqu'un. — Enfin il a été permis à Racine de dire : *En votre main*, au lieu de, *en vos mains*.

> .... . Savez-vous si demain
> Sa liberté, ses jours seront *en* votre main?
> (*Bajazet*, acte I, sc. 7.)

et *en ma main*, au lieu de, *en mes mains* :

> J'en dois compte, madame, à l'empire romain,
> Qui croit voir son salut ou sa perte en ma *main*.
> (*Britannicus*, acte I, sc. 2.)

parce qu'en image, et familièrement parlant, dans *ma main* est plus vif, plus fort que *dans mes mains* : « Je tiens cette affaire dans ma « main. » — « Je tiens sa fortune dans ma main. »

Il y a encore, ajoute Marmontel, une foule de locutions elliptiques, dont la plupart ne sont susceptibles d'aucune construction analy-

tique, mais que l'usage et la raison autorisent, et qui, reçues dans le langage, ne sont plus soumises à aucun examen.

§ II.
DU PLÉONASME.

Cette seconde figure de construction est le contraire de l'ellipse. Dans celle-ci on supprime des mots nécessaires à la plénitude de la phrase, mais dont on peut aisément suppléer la valeur; dans celle-là on ajoute des mots superflus qui pourraient être retranchés sans rien faire perdre du sens.

Lorsque ces mots superflus, quant au sens, donnent au discours ou plus de grâce, ou plus de netteté, ou enfin plus de force et d'énergie, le pléonasme est une figure autorisée et même nécessaire.

(Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *construction*, et sa *Logique*, page 116.)

Quand on dit : « Louis XII, *le bon roi Louis XII*, mérita le glo- « rieux surnom du Père du Peuple; » ces mots *le bon roi Louis XII* marquent encore plus expressément la bonté de ce prince, que si l'on eût dit *le bon roi Louis XII*, sans répéter le nom propre, pour ajouter l'épithète de *bon*, qui fixe l'attention sur la bonté.

(Duclos, supplément à la Grammaire de P. R., page 222.)

La répétition du régime dans ce vers de Racine:

> Eh ! que m'a fait *à moi*, cette Troie où je cours ?
>
> (*Iphigénie*, acte IV, sc. 6.)

marque non seulement qu'Achille n'avait point d'intérêt personnel dans la guerre, mais il se distingue d'Agamemnon, dont on fait sentir l'intérêt direct. (Même autorité.)

La répétition du mot *vu*, et des mots *de mes yeux*, dans Voltaire (*Mérope*, act. V, sc. 6) :

> Les éclairs sont moins prompts ; je l'ai *vu de mes yeux*,
> Je l'ai *vu* qui frappait ce monstre audacieux.

dans La Fontaine (*le Dépositaire infidèle*) :

> Mais enfin je l'ai *vu, vu de mes yeux*, vous dis-je.

et dans Molière:

> Je l'ai *vu*, dis-je, *vu*, de *mes propres yeux vu*,
> Ce qu'on appelle *vu*. (*Tartuffe*, acte V, sc. 3.)

est donc grammaticalement une double superfluité; mais cette superfluité ajoute des idées accessoires, qui augmentent l'énergie du sens, et qui font entendre qu'on ne parle pas sur le rapport douteux d'autrui, ou qu'on n'a pas vu la chose par hasard et sans at-

tention, mais qu'on l'a vue avec réflexion, et qu'on ne l'assure que d'après sa propre expérience bien constatée.

(Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *pléonasme.*)

L'usage permet encore plusieurs pléonasmes qui n'emportent avec eux aucun genre de beauté, mais qui ne sont cependant point regardés comme vicieux dans le style familier : « Je monte en « haut. » — « Je descends en bas. » — « J'ai uni ces deux terres « ensemble. » (442) (*Le Dict. de l'Académie.*)

« Je l'ai entendu de mes propres oreilles. » — « Voler en l'air. »

(Vaugelas, 160e *Rem.* — Th. Corneille et l'Académie dans ses *Observations sur cette remarque.*)

..... Point de bruit davantage.
Montez là-haut......

(Molière, *l'École des Femmes,* acte II, sc. 6.)

« La flamme *monte en haut.* » — « Les pierres *tombent d'en* « *haut.* » — « Je le *lui* ai dit *à lui-même*. » (Wailly.)

Qu'on ne laisse *monter* aucune âme *là-haut.*

(Racine, *les Plaideurs*, acte I, sc. 6.)

sont des licences qui servent à exprimer ce que l'on veut dire d'une plus forte manière.

Mais le pléonasme qui n'est pas autorisé par l'usage, et qui n'ap-

---

(442) Loin de voir un pléonasme dans l'expression *monter en haut*, *descendre en bas*, M. Laveaux y voit une ellipse, c'est-à-dire, le contraire.

Monter et *descendre* ne se construisent pas sans complément. *Vous descendez, d'où?* de la chambre ; mais un homme, dont les appartements sont partie au bas de la maison, et partie dans le haut, dira fort bien à ses gens, s'il est au rez-de-chaussée : *Montez en haut ;* et s'il est en haut, *descendez en bas*; c'est-à-dire, montez dans les appartements que j'ai en haut, descendez dans les appartements que j'ai en bas ; à moins qu'il ne veuille désigner un lieu particulier, et alors il le nomme. Le besoin toujours renaissant d'exprimer indéterminément l'idée de montée et de descente a sollicité l'ellipse, dont un des principaux services est de faire dire en peu de mots ce qu'il faut dire souvent.

Unir ensemble. Plusieurs, dit Féraud, condamnent cette expression comme un pléonasme, une superfluité de mots ; mais Vaugelas (160e *Remarque*), Chapelain et Th. Corneille l'ont approuvée. On sait bien qu'on ne peut *unir* sans mettre *ensemble ;* mais aussi on ne peut voir que de ses yeux et entendre que de ses oreilles. Ainsi, par la même raison, il faudrait condamner *je l'ai vu de mes yeux, je l'ai entendu de mes oreilles,* etc., expressions généralement reçues.

Nous ne croyons pas, fait observer M. Laveaux (au mot *ensemble*) sur cette remarque, que l'expression *unir ensemble* puisse être justifiée par les expressions, *je l'ai vu de mes propres yeux, je l'ai entendu de mes propres oreilles*. Ici il y a

porte ni plus de netteté, ni plus de grâce, ni plus d'énergie, est un vice, ou du moins une négligence que l'on doit éviter. Ainsi on ne doit pas joindre à un substantif une épithète qui n'ajoute rien au sens, et qui n'offre que la même idée. Ce vers de Voltaire (*le Dépositaire*, act. I, sc. 2):

Mes emplois sont *bien lourds*. — Je le sais. — *Bien pesants*.

est vicieux; car si les emplois sont lourds, ils sont pesants.

« *L'isthme* séparait par une *langue de terre* deux mers voisines » offre encore le même vice; car c'est comme si l'on disait : *l'isthme séparait par un isthme*, puisqu'un *isthme* est une langue de terre entre deux mers. Dans cette phrase : « Il se vit *forcé malgré lui* de « renoncer à son entreprise, » l'expression *malgré lui*, n'ajoutant rien au sens, est une superfétation grammaticale, car on ne peut être forcé que malgré soi.

Enfin des substantifs à peu près synonymes, accumulés dans une même phrase, forment des pléonasmes que le bon goût réprouve. Ainsi Voiture aurait dû rejeter cette phrase: « Cicéron avait « étendu les *bornes* et les *limites* de l'éloquence, » parce que *limites* n'ajoute rien à l'idée de *bornes*.

(Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *construction*.)

§ III.
DE LA SYLLEPSE OU SYNTHÈSE.

La syllepse a lieu lorsque les mots sont employés selon la pensée

---

réellement pléonasme en prenant ce mot en bonne part; c'est-à-dire qu'il y a des mots qui paraissent superflus par rapport à l'intégrité du sens grammatical, et qui servent pourtant à y ajouter des idées accessoires, surabondantes, qui y jettent de la clarté ou qui en augmentent l'énergie. Quand on dit : *je l'ai vu*, la phrase est grammaticalement complète; et si l'on ajoute *de mes propres yeux*, c'est pour donner plus d'énergie à l'expression, pour affirmer avec plus de force qu'*on a vu*.

Au contraire, dans *unir deux choses ensemble*, il n'y a point de pléonasme, et sans le mot *ensemble*, le sens grammatical ne serait pas complet. En effet, *unir* est un verbe actif qui exige un régime direct et un régime indirect; on *unit une chose à une autre*, on *unit deux choses à une troisième*, ou *à plusieurs autres choses*. Ainsi quand on dit, *on les a unis*, à moins qu'on ne parle de deux amants mariés, la phrase n'est pas complète, car on n'exprime pas à quoi on les a unis. On pouvait les unir, ou *ensemble*, ou *à d'autres choses*. *Ensemble* est donc nécessaire pour compléter le sens grammatical, et il n'y a là ni pléonasme, ni périssologie.

plutôt que selon l'usage de la construction grammaticale, comme quand je dis : ***Il est six heures***; car, selon la construction, il faudrait dire : ***Elles sont six heures***, comme on le disait autrefois, et comme on dit encore : ***Ils sont six, huit, quinze hommes***. Mais ce que l'on prétend n'étant que de marquer un temps précis et une seule de ces heures, savoir la sixième; ma pensée, qui se fixe sur celle-là, sans faire attention aux mots, fait que je dis : ***Il est six heures***, plutôt que, ***elles sont six heures***.

(MM. de Port-Royal, Gramm. gén. et rais.; des fig de constr., p. 219.)

C'est encore par cette figure que l'on peut rendre raison de certaines phrases où l'on exprime la négative ***ne***, quoiqu'il semble qu'elle doive être supprimée, comme lorsqu'on dit : « Je crains qu'il « ***ne*** vienne; j'empêcherai qu'il ***ne*** vienne; j'ai peur qu'il ***n'***ou- « blie, etc. » En ces occasions on est occupé du désir que la chose n'arrive pas; on a la volonté de faire tout ce qu'on pourra afin que rien n'apporte d'obstacle à ce qu'on souhaite; voilà ce qui fait énoncer la négation.

(Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *construction*, et sa *Logique*, page 119.)

C'est aussi par une figure semblable que Voltaire a dit :

> Jeune et *charmant objet* dont le sort de la guerre,
> Propice à ma vieillesse, honora cette terre,
> Vous n'êtes point *tombée* en de barbares mains;
> Tout respecte avec moi vos malheureux destins.

(Voltaire, *Mahomet*, acte I, sc. 2.)

Tombée est ici au féminin, parce que l'auteur était plus occupé de Palmire, à qui ces paroles s'adressent, que de la qualification de ***jeune et charmant objet*** qu'il lui donne.

Quand La Bruyère (*des Femmes*, chap. III) a dit : « Une femme « infidèle, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, « n'est qu'infidèle; s'***il*** la croit fidèle, elle est parjure. » ***Il*** est un tour élégant et fort bon, parce que ce n'est pas le mot ***personne*** qui reste à l'esprit, c'est l'idée d'***homme***, de ***mari***.

(Condillac, *De l'Art d'écrire*, ch. XI, liv. Ier.)

L'emploi de la syllepse est encore très heureux dans ces vers de Racine (*Athalie*, acte IV, sc. 3) :

> Entre le *pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
> Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
> Comme *eux* vous fûtes pauvre, et, comme *eux*, orphelin.

La régularité de la construction demandait ***comme lui***, puisque ce pronom se rapporte au mot ***pauvre***; mais le poëte oublie qu'il a employé ce mot; plein de son idée, il ne voit que les pauvres et les

orphelins en général; et c'est sur ces êtres si intéressants qu'il porte toute son attention : *comme eux* est donc la seule expression que Racine a dû employer, puisqu'elle répond si bien à l'idée et au sentiment qui l'occupent. (Lévizac, page 268, tome II.)

— On trouvera un grand nombre de cas où cette figure est employée, si l'on se reporte à ce qui a été dit sur l'*Accord du verbe avec son sujet*. Voyez surtout pages 592 et suivantes. A. L.

§ IV.

DE L'INVERSION OU HYPERBATE.

L'inversion consiste dans le déplacement des mots qui composent un discours, dans l'interversion de l'ordre rigoureux, déterminé par la succession des idées et fixé par la Grammaire.

Cette figure était, pour ainsi dire, naturelle au latin. Comme il n'y avait que les terminaisons des mots qui, dans l'usage ordinaire, fussent les signes de la relation que les mots avaient entre eux, les Latins n'avaient égard qu'à ces terminaisons, et ils plaçaient les mots selon qu'ils se présentaient à l'imagination, ou selon que cet arrangement leur paraissait produire une cadence et une harmonie plus agréables; mais, parce qu'en français les noms ne changent point de terminaison, nous sommes obligés communément de suivre l'ordre de la relation que les mots ont entre eux. Ainsi nous ne saurions faire usage des inversions que lorsqu'il est aisé de les ramener à l'ordre de la construction grammaticale. Cette figure donne souvent aux phrases plus de rapidité, de grâce, d'énergie; quelquefois même elle ajoute à la clarté en évitant les amphibologies; et alors on doit, même dans le discours ordinaire, la préférer à la construction grammaticale.

(Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *construction*.)

Quand Fléchier, dans son *Oraison funèbre du duc de Montausier*, a dit : « Ce fut après un solennel et magnifique sacrifice, où coula « le sang de mille victimes, que Salomon, etc.; » cette phrase a certainement plus de grâce que s'il eût dit, suivant la construction grammaticale : *sacrifice où le sang de mille victimes coula.*

(Même autorité.)

Si le même écrivain eût dit : « Cet aigle dont le vol hardi avait « d'abord effrayé nos provinces prenait déjà l'essor pour se sauver « vers les montagnes, » il n'eût fait que raconter un fait; mais il a fait un tableau en disant : « Déjà prenait l'essor, pour se sauver

« vers les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avait d'abord ef-
« frayé nos provinces. » — *Prenait l'essor* est la principale action, c'est celle qu'il faut peindre sur le devant du tableau. — *Déjà* est une circonstance nécessaire qui viendrait trop tard si elle ne commençait pas la phrase. L'action se peint avec toute sa promptitude dans *déjà prenait l'essor*; elle se ralentirait si l'on disait *il prenait déjà l'essor*. — *Pour se sauver vers les montagnes* est une action subordonnée, et ce n'est pas sur elle que le plus grand jour doit tomber. Si Fléchier eût dit : *pour se sauver vers les montagnes, déjà prenait l'essor*, le coup de pinceau eût été manqué. — Enfin, *dont le vol hardi avait d'abord effrayé nos provinces* est une action encore plus éloignée; aussi l'orateur la rejette-t-il à la fin comme la partie fuyante : elle n'est là que pour contraster, pour faire ressortir davantage l'action principale. (Condillac, *De l'Art d'écrire*, chap. XIV, liv. II.)

« Chacun demande à Dieu avec larmes qu'il abrége ses jours pour « prolonger une vie si précieuse : on entend un cri de la nation, « ou plutôt de plusieurs nations intéressées dans cette perte. Elle « approche néanmoins cette mort inexorable, qui, par un seul « coup qu'elle frappe, vient percer le sein d'une infinité de fa- « milles. » (BOSSUET.) — L'approche de la mort est une peinture d'autant plus vive qu'elle suit immédiatement le cri des nations. L'inversion fait toute la beauté de ce dernier membre; cependant si Bossuet eût dit dans le premier membre : *chacun avec larmes demande*, cette transposition aurait rendu plus sensible l'image que font ces mots *avec larmes*.

« O nuit désastreuse ! ô nuit effroyable, où retentit tout à coup, « comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle : Madame « se meurt, Madame est morte ! » (BOSSUET.) — A cet endroit de l'*Oraison funèbre de Madame*, tout le monde répandit des larmes; mais il est bien vraisemblable qu'on n'en aurait pas répandu si Bossuet avait dit : « O nuit désastreuse ! ô nuit effroyable ! où cette éton- « nante nouvelle, Madame se meurt, Madame est morte, retentit « tout à coup comme un éclat de tonnerre ! » Il fallait pour l'image qu'après avoir peint la promptitude avec laquelle on fut frappé de cette nouvelle, la voix de l'orateur tombât avec ces mots : *Madame se meurt, Madame est morte.*

L'inversion est très propre à augmenter la force des contrastes, et par là elle donne, pour ainsi dire, plus de relief à une idée, et la fait ressortir davantage. Bossuet pouvait dire : « Douze pêcheurs en-

« voyés par Jésus-Christ, et témoins de sa résurrection, ont accom-
« pli alors, ni plus tôt, ni plus tard, ce que les philosophes n'ont
« osé tenter, ce que les prophètes ni le peuple juif, lorsqu'il a été
« le plus protégé et le plus fidèle, n'ont pu faire. » — Mais Bossuet se sert d'une inversion, par laquelle il fixe d'abord l'esprit sur les philosophes, sur les prophètes, sur le peuple juif protégé et fidèle; il nous fait sentir toute la grandeur de son entreprise, avant de parler de ceux qui l'ont accomplie, et le tour qu'il prend doit toute sa beauté à l'adresse qu'il a de renvoyer les douze pêcheurs et l'accomplissement à la fin de la phrase. Il s'exprime ainsi : « Alors
« seulement, et ni plus tôt, ni plus tard, ce que les philosophes
« n'ont osé tenter; ce que les prophètes, ni le peuple juif, lorsqu'il
« a été le plus protégé et le plus fidèle, n'ont pu faire; douze pê-
« cheurs, envoyés par Jésus-Christ, et témoins de sa résurrection,
« l'ont accompli. »

En général, l'art de faire valoir une idée consiste à la mettre à la place où elle doit frapper le plus : « Celui qui n'a égard en écrivant
« qu'au goût de son siècle songe plus à sa personne qu'à ses écrits :
« il faut toujours tendre à la perfection; et alors cette justice qui
« nous est quelquefois refusée par nos contemporains, la postérité
« sait nous la rendre. » (La Bruyère, *des Ouvrages de l'esprit*, chap. I.) — Par cette inversion La Bruyère fait mieux sentir le motif qu'un écrivain doit se proposer, que s'il eût dit : *et alors la postérité sait nous rendre cette justice*, etc.

L'inversion est commune à la prose et à la poésie, et celle-ci n'a guère plus de privilége que la prose; néanmoins les inversions, quoique de la même nature, y sont plus fréquentes, parce que plus l'esprit sera animé de passions fortes et de sentiments vifs, plus il s'en permettra, même sans s'en apercevoir. Toutefois il faut prendre garde que les inversions ne donnent lieu à des phrases louches, équivoques, et où l'esprit ne puisse pas aisément rétablir la construction grammaticale, car on ne doit jamais perdre de vue que l'on ne parle que pour être entendu, et que c'est là le premier but de la parole, le premier objet de toutes les langues. Si donc les inversions sont forcées, si les règles de la langue sont violées, l'esprit est mécontent et condamne le poëte. Nous pourrions citer beaucoup d'exemples d'inversions vicieuses; nous nous bornerons à un seul. Boileau a dit (Satire I) :

Que *George* vive ici, puisque George y sait vivre,

Qu'un million comptant, par ses fourbes acquis
De clerc, jadis laquais, a fait comte et marquis;
Que *Jacquin* vive ici, *dont* l'adresse funeste
A plus causé de maux que la guerre et la peste.

Dans cette première phrase, le relatif ***que***, qui amène la phrase incidente ***un million***, etc., se trouve séparé de son antécédent ***George*** par ***vive ici***, ***puisque George y sait vivre***, ce qui n'est pas permis dans notre langue; ainsi cette inversion ne peut être tolérée. La même faute se trouve dans la seconde phrase.

(Lévizac, page 235, tome II.)

§ V.

DES GALLICISMES.

Quoique toutes les langues paraissent construites sur un plan uniforme dans leurs parties essentielles, elles offrent cependant des particularités, soit dans l'emploi des mots, soit dans la manière de les arranger, qui, s'écartant des règles ordinaires, distinguent une langue de toutes les autres. Ces locutions particulières s'appellent ***idiotismes***.

Lorsqu'on a voulu distinguer les idiotismes propres à une langue en particulier, on leur a donné un nom analogue à celui de cette langue. Les idiotismes de la langue française s'appellent ***gallicismes***, comme ceux du grec s'appellent ***hellénismes***, ceux du latin ***latinismes***, ceux de l'anglais ***anglicismes***, ceux de l'allemand ***germanismes***. Ainsi ***idiotismes*** désigne le genre dont les autres mots sont les espèces.

Le gallicisme étant une façon de s'exprimer particulière à notre langue, cette particularité d'expression peut se trouver:

1° Dans le sens d'un mot simple;

2° Dans l'association de plusieurs mots;

3° Dans l'emploi d'une figure;

4° Dans la construction de la phrase.

Quelques exemples suffiront pour justifier et éclaircir ces distinctions.

I. Il ne peut y avoir de gallicisme de la première espèce que dans les mots qui, étant communs à plusieurs langues, ont pris dans la nôtre une signification toute particulière et éloignée de celle du mot primitif.

Ainsi nos langues modernes ont adopté le mot ***sentiment***, dérivé

du primitif latin *sentire*; mais ce mot a pris dans chacune d'elles des nuances d'acception particulières à chacune d'elles. En italien, *sentimento* exprime deux idées différentes : 1° l'opinion qu'on a sur un objet ou sur une question; 2° la faculté de sentir. En anglais, *sentiment* ne signifie que le premier de ces deux sens, celui d'opinion.

En espagnol, *sentimento* signifie *souffrance*, comme le verbe *sentire* a le sens du mot latin *pati souffrir*).

En français, le mot *sentiment* a pris beaucoup plus d'extension; non seulement il désigne en général toutes les affections de l'âme mais il exprime plus particulièrement la passion de l'amour. « Son « *sentiment* était si profond, dit l'auteur de *la Princesse de Clèves*, « que rien au monde ne pouvait la distraire des objets qui servaient « à le nourrir. » Traduisez cette phrase dans toute autre langue, en conservant le mot *sentiment*, et vous ferez un gallicisme. Les Anglais en ont fait un, en créant le mot *sentimental*, qui a un sens plus étendu que leur substantif *sentiment*, mais qui est parfaitement analogue à l'usage que nous avons fait du mot *sentiment*, et qui ne pouvait par conséquent manquer d'être adopté par nos écrivains à sentiment.

Les altérations du sens de beaucoup de mots, dues à la frivolité, aux caprices de la mode, sont inconcevables, et produisent souvent des gallicismes; c'est ainsi que nous disons : *un homme de condition*, pour désigner un gentilhomme; et, dans le langage populaire: *un homme en condition*, pour désigner un domestique.

Nous donnons, dans le langage familier, aux termes *honnête* et *honnêtement*, *raisonnable* et *raisonnablement*, des acceptions aussi bizarres qu'éloignées du sens primitif et naturel de ces mots. Lisette dit à Géronte dans *le Méchant*, de Gresset.

Et vous vous fâchez même assez *honnêtement*. (Acte I, sc. 2.)

On dit, dans le même style, qu'un homme est *raisonnablement* ennuyeux. Molière a fait un usage plaisant de l'adjectif *raisonnable*, dans *les Fourberies de Scapin :* « Il me faut un cheval de service, « et je n'en saurais avoir un tant soit peu *raisonnable* à moins de « soixante pistoles. »

II. *Des associations singulières de mots*, en changeant tout à fait le sens des termes, produisent souvent des gallicismes. Ainsi le même adjectif, mis avant ou après son substantif, exprime des idées différentes; il y a loin d'un *bon homme* à un *homme bon*; d'un *galant homme* à un *homme galant*; d'un *brave homme* à un *homme*

brave; d'une ***sage-femme*** à une ***femme sage***; d'une ***certaine nouvelle*** à une ***nouvelle certaine***.

Le mot ***autre*** perd sa signification étant joint à ***nous*** ou à ***vous*** : ***vous autres, nous autres***. Géronte dit dans *le Méchant* de Gresset :

> ..... *Vous autres*, fortes têtes,
> *Vous voilà!* vous prenez tous les gens pour des bêtes.
> (Acte I, sc. 4.)

Il y a deux gallicismes dans ce peu de mots : ***vous autres,*** et ***vous voilà***. — A *cela près*, pour dire *excepté cela,* est aussi un gallicisme. « A une grande vanité près, les héros sont faits comme les « autres hommes », dit La Rochefoucauld. — *Mauvaise grâce* présente l'association de deux mots qui semblent se repousser.

III. Les *gallicismes de figures* sont très nombreux, quoiqu'on ne doive y comprendre que les expressions figurées employées dans l'usage commun de la langue, et non celles qui pourraient être autorisées seulement par des exemples particuliers. C'est une figure bien hardie, et particulière à notre idiome que celle qu'on emploie tous les jours, en disant : « Comment vous portez-vous? Il se porte mal, » pour dire : « Comment est votre santé? Sa santé est mauvaise. » Les Anglais sont encore plus bizarres dans leur formule ordinaire : *how do you do?* signifie littéralement, *comment faites-vous faire?* pour dire *comment vous portez-vous?*

Dans leur langue, le mot *do* (*faire*) se met avant les autres verbes, comme purement explétif, sans en changer le sens. Toutes les phrases où on l'emploie ainsi sont des *anglicismes*.

Les expressions figurées qui forment des gallicismes sont tirées plus généralement d'anciens usages qui nous étaient vraisemblablement plus familiers qu'aux autres nations, comme les tournois, la chasse, le jeu de la paume, etc. Ainsi, on dit *rompre en visière* à quelqu'un, pour dire : l'attaquer, le contredire avec aigreur et avec emportement sur ses opinions, ses prétentions, etc.; parce qu'il n'était pas permis, dans les joutes et dans les tournois, de frapper à la visière de son adversaire.

« Être à bout, à bout de voie. » sont des termes de chasse.

« Servir sur les deux toits, donner dans le travers, friser la « corde, » sont des termes de la paume. C'est de ce jeu que sont venues aussi ces locutions : « il me la donne belle; vous me la baillez bonne. » C'est une ellipse où le mot *balle* est sous-entendu. *Empaumer* quelqu'un, *empaumer* une affaire, vient de la même source

Il y a des figures, même très hardies, dont l'emploi dans la langue commune ne peut s'expliquer. Nous en avons surtout tiré un grand nombre de verbes qui sont d'un usage plus ordinaire; tels que *être*, *avoir*, *faire*, *aller*, *venir*, *entrer*, *sortir*, *perdre*, *gagner*, etc. Nous ne citerons que les expressions suivantes : « Être au fait des usages, d'une aventure; il s'est tué; il s'est vu mourir; je me suis trouvé mal : quand le médecin est venu, elle s'est trouvée morte; faire la barbe; faire les ongles (pour ôter la barbe, couper les ongles); nous allons rester; il vient de s'en aller; je sors de maladie; perdre un objet de vue; gagner une maladie; se mettre à rire, à dormir; se louer de quelqu'un, de quelque chose, etc. »

C'est une image assez hardie que d'appeler *une chose en l'air*, une chose sans fondement; que de dire : un conte en l'air, parler en l'air. — On trouve dans *les Plaideurs* :

> Et d'une cause *en l'air* il le faut bien leurrer. (Acte III, sc. 2.)

S'oublier, pour oublier ce qu'on est, est encore un gallicisme; comme *se mettre en quatre*, pour dire, faire tous ses efforts.

IV. Les gallicismes de construction sont aisés à reconnaître, parce qu'ils sont presque tous, dans certaines constructions, contraires aux règles ordinaires de la Syntaxe; d'autres sont des ellipses; quelques uns ne peuvent être attribués qu'aux inexplicables bizarreries de l'usage.

Il y a, pour dire, il est, il existe, est un gallicisme qui se reproduit dans beaucoup de phrases. « Il y avait autrefois un roi; il y a deux ans que je ne l'ai vu; il y a à parier que cela n'arrivera pas, etc., etc., » sont autant de gallicismes. Il y en a deux dans la phrase suivante : « Il n'y a pas jusqu'aux enfants qui ne s'en mêlent. »

« Il n'est rien moins que généreux, » pour dire : « Il n'est point généreux; — on ne laisse pas de s'amuser, malgré les calamités publiques; — vous avez beau dire, » sont encore des gallicismes.

L'usage bizarre que nous faisons du mot *en*, dans un grand nombre de phrases, est une source de gallicismes; comme : « à qui *en* avez-vous? où veut-il *en* venir? *en* vouloir à quelqu'un; *en* user mal; *en* agir mal avec lui; on *en* vint aux mains. »

« Si j'étais que de vous » est un gallicisme employé par Molière dans *les Femmes savantes* :

> Je ne souffrirais pas, *si j'étais que de vous*,
> Que jamais d'Henriette il pût être l'époux. (Acte IV, sc. 2.)

On disait à un homme qui avait fait une sottise : « Si j'étais que

« de vous, j'irais me pendre tout à l'heure. » — « Eh bien, soyez que « de moi, » répondit-il au donneur d'avis.

« La raillerie de Cicéron, dit Gédoyn (trad. de Quintilien, livre VI), « a je ne sais quoi d'honnête, et qui sent son bien. » Cette dernière expression est un vrai gallicisme, qui ne sera bientôt plus qu'un barbarisme.

De plus longs détails nous paraissent inutiles. C'est aux maîtres à faire connaître ces gallicismes lorsqu'ils se présentent.

Cependant nous finirons ce chapitre par quelques réflexions sur l'emploi des gallicismes.

On doit distinguer, relativement au style, trois sortes de gallicismes. La première est celle des gallicismes que le genre noble et élevé admet, parce qu'ils communiquent au style de l'énergie, de la grâce et de la variété. La deuxième est celle des gallicismes qui ne conviennent qu'au style léger, familier et badin. La troisième enfin est celle de ces gallicismes que la bonne compagnie proscrit, et qu'on ne trouve employés que dans le style burlesque, bas et populaire.

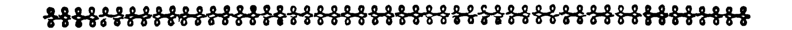
C'est des deux premières sortes de gallicismes que M. de Rivarol a dit : « Les tournures particulières d'une langue, qu'on appelle « idiotismes, si embarrassantes pour les étrangers, sont pourtant ce « qui donne éminemment de la grâce au langage; Pascal, Molière, « madame de Sévigné, Voltaire en fourmillent. Les Français trou- « vent aux gallicismes le charme que les Grecs trouvaient aux hel- « lénismes. Mais tout dépend de leur heureux emploi : il constitue « le bon goût chez nous; il constituait l'urbanité chez les Latins et « l'atticisme chez les Grecs. On sent, ajoute-t-il, que je ne parle pas « ici du jargon du petit peuple, mais de la langue nationale, parlée « par le public, et cultivée par les gens de goût. »

L'heureux emploi des gallicismes de la première classe est réservé au génie. Un esprit fin et délicat fait usage de ceux de la seconde. L'homme bien élevé se sert rarement de ceux de la troisième : ils sont le signe d'un esprit bas et rampant.

De ce genre sont une infinité d'expressions proverbiales, qui sont de vrais gallicismes. Pur langage du peuple, on ne les trouve, comme le fait observer M. de Rivarol, ni dans les livres, ni dans le monde.

L'emploi des gallicismes est moins fréquent à mesure que le genre est plus élevé; on n'en trouve qu'un très petit nombre dans le poëme épique, dans la tragédie et dans les discours sur de grands objets. Corneille, Racine, Fléchier, Bossuet, etc., en ont très peu. Mais on les

trouve en abondance dans la comédie, dans les poëmes sur des sujets plaisants, et dans tout ce qui a rapport au style simple et familier. Voltaire, Gresset, La Fontaine, madame de Sévigné, etc., en sont pleins. Mais ici il y a une grande distinction à faire. L'emploi des gallicismes donne de la grâce et de la légèreté au style de Voltaire; de la finesse et le ton du jour à celui de Gresset; de l'enjouement et de la plaisanterie à celui de Pascal; de la délicatesse, de la naïveté, et une grâce inexprimable à celui de La Fontaine et de madame de Sévigné : mais il ne donne qu'un ton lourd et pédant à celui de l'abbé d'Olivet; et la raison en est que ce dernier, n'ayant reçu qu'une éducation de collége, n'a pu faire perdre à ces locutions ce qu'elles ont contracté de bas en passant dans toutes les bouches, au lieu que les premiers les ont ennoblies par le goût qui les a dirigés dans le choix qu'ils en ont fait, et par la manière dont ils les ont amenées dans le discours. (Beauzée, Douchet, Lévizac et Suard.)



CHAPITRE XIII.

DES QUALITÉS

QUI CONTRIBUENT A LA PERFECTION DU LANGAGE

ET DU STYLE.

Présentement que nous avons dit tout ce qu'il est indispensable de savoir sur la construction grammaticale, sur la construction figurée et sur les gallicismes, il est nécessaire que nous entretenions nos lecteurs des qualités qui contribuent à la perfection du langage et du style, sous le rapport de l'exactitude grammaticale.

La pureté, la netteté, la propriété des expressions sont des qualités indispensables, soit que l'on parle, soit que l'on écrive; et c'est mal parler sa langue que de les négliger.

L'élégance, la grâce, la précision, la force, la richesse, le naturel sont d'une nécessité moins rigoureuse; mais leur réunion constitue l'écrivain distingué.

ARTICLE PREMIER.

DES QUALITÉS QUI CONTRIBUENT A LA PERFECTION DU LANGAGE.

La pureté consiste à n'employer que les mots et les locutions que les règles, ou du moins que l'usage autorise.

La netteté consiste dans l'arrangement des mots.

La propriété des expressions a pour objet la convenance qui doit exister entre les mots et le sens que l'on veut exprimer. (MARMONTEL, p. 375, 378 et 400.)

Partout où ces qualités ne se rencontrent pas, il y a ou barbarisme, ou solécisme, ou disconvenance, ou équivoque, ou amphibologie.

§ I.

DU BARBARISME (443).

Le barbarisme est une faute contre la pureté du langage, un tour étranger à la langue que l'on parle.

On fait un barbarisme, 1° en employant un mot qui n'est adopté ni par l'Académie, ni par les bons écrivains; par exemple : *élogier*, au lieu de *louer; par contre*, au lieu de *au contraire; embrouillamini*, au lieu de *brouillamini; paralésie*, au lieu de *paralysie*.

(Dumarsais, *Encycl. méth.*, au mot *barbarisme*.)

2° En prenant un mot dans un sens différent de celui qui lui est assigné par l'usage, par exemple, lorsqu'on se sert d'un adverbe comme si c'était une préposition : « Il est arrivé *auparavant* midi, » pour dire *avant midi;* DESSUS *la table*, pour dire *sur la table;* DESSOUS *le lit*, pour *sous le lit*. (Le même.)

3° En mettant des prépositions, des conjonctions, ou d'autres mots, où il n'en faut pas; en employant ceux qu'il faut omettre, ou bien en omettant ceux qu'il faut employer, comme lorsqu'on dit: *se venger sur l'un et l'autre*, au lieu de *se venger sur l'un et sur l'autre; il ne manquera de faire son devoir*, au lieu de *il ne manquera pas de faire son devoir; les hommes et femmes sont obligés*, au lieu de *les hommes et les femmes*, etc.

(Vaugelas, 545e *Remarque*.)

4° En donnant à un mot un nombre que l'usage lui refuse comme *bonheurs, chastetés*, mis au pluriel au lieu du singulier; ou *catacombe*, *funéraille*, mis au singulier au lieu du pluriel.

(Même autorité.)

5° En terminant un mot autrement que l'usage ne le veut, comme si l'on disait des *yeux de bœuf*, pour des *œils de bœuf*, des *bails* pour des *baux*.

6° C'est encore un barbarisme que de donner aux parties d'un verbe des formes différentes de celles que l'usage autorise; par exemple, d'écrire il *soye*, il *aye*, au lieu de il *soit*, il *ait*.

7° Enfin plusieurs, trompés par une fausse analogie entre le simple et les composés, disent : *vous contredites*, *vous dédites*, *vous médites*, *vous maudites*, comme on dit : *vous dites* et *vous redites;*

---

(443) Tout le monde sait que le mot *barbarisme* signifie expression, tour barbare, c'est-à-dire, étranger, parce que tous les peuples étrangers étaient appelés barbares par les Grecs et les Romains.

c'est un barbarisme; la pureté de la langue demande : *vous contredisez, vous médisez, vous maudissez*. (Beauzée, *Encycl. méth.*)

§ II.

DU SOLÉCISME (444).

Le solécisme viole les règles établies pour la pureté du langage.

Il est possible de faire des solécismes en plusieurs manières :

1° Contre le genre des noms. J.-J. Rousseau (*Émile*, liv. I) fait un solécisme de genre, quand il dit : « Leurs pleurs sont *bonnes* ; « les *longues* pleurs d'un enfant; *elles* ne sont point l'ouvrage de « la nature. » Les mots *bonnes, longues, elles* sont au féminin, quoiqu'ils se rapportent à *pleurs*, qui est un nom masculin.

2° Contre le genre et contre le nombre. P. Corneille (*Pompée*, act. III, sc. 1) fait dire par Achorée, parlant de l'arrivée de César en Égypte : « Il venait à *plein* voile ; » c'est un solécisme contre le genre, puisque *voile* de vaisseau a toujours été féminin; c'est un solécisme contre le nombre, car on ne dit et l'on ne doit dire qu'au pluriel *aller, voguer à pleines voiles*.

3° Contre les temps. D. Calmet dit : « Denis, informé de la mar« che d'Héloris, le *surprend* de grand matin, avant qu'il *eût pu* ni ramasser, ni ranger son armée. » Le plus-que-parfait du subjonctif *il eût pu* ne doit être subordonné qu'à un prétérit du verbe précédent; il est ici subordonné à *surprend*, qui est au présent; c'est un solécisme; il fallait dire, ou *surprit* au premier verbe, ou *qu'il ait pu* au second.

4° C'est faire un solécisme contre le régime que de mettre le complément d'un mot sous une autre forme que celle qui est déterminée par la syntaxe. On dit dans le roman de *Zaïde*, en parlant

---

(444) *Solécisme* vient du latin *Solecismus*, fait du grec σολοικισμὸς (*Soloikismos*), formé de Σολοικοι (*Soloikoi*, qui signifie *habitants de la ville de Solès*), en y ajoutant la terminaison grecque ισμὸς (*ismos*), *imitation;* parce que dans cette ville, fondée sous les auspices de Solon, qui y transporta une colonie d'Athéniens, la pureté de la langue grecque se corrompit tellement par leur commerce avec les anciens habitants de la ville de Solès, que l'on a fini par dire en proverbe : *faire des solécismes;* c'est proprement parler comme à Solès. (L'*Encycl. méth.*, au mot *solécisme*, et le *Dictionnaire étymolog. de Morin*, etc., etc.).

des fenêtres d'une chambre : « Je crus un jour *de* les avoir *enten-* « *dues* ouvrir. » Il y a là deux solécismes de régime. 1° La préposition *de* est de trop : le verbe *croire*, suivi d'un infinitif, ne régit pas une préposition. 2° *Les* représentant *fenêtres* est le complément d'*ouvrir*, et non d'*avoir entendu*; or, le participe des temps composés d'un verbe actif ne se met en concordance qu'avec son régime direct, quand il en est précédé, et conséquemment *entendues* pèche contre cette règle de syntaxe ; il fallait dire : « Je crus un jour « les avoir *entendu* ouvrir. »

« L'exemple commun qui les autorise (dit Massillon, en par- « lant des mœurs du siècle) prouve seulement que la vertu est « rare, *mais non pas* que le désordre *est* permis. » Dans cet exemple, *mais non pas* signifie *mais ne prouve pas*, et ce verbe négatif régit le subjonctif; *est permis* est donc un solécisme de régime, et l'orateur devait dire : « mais non pas que le désordre *soit* permis. »

(Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *solécisme*.)

§ III.

DES DISCONVENANCES GRAMMATICALES.

Il y a disconvenance grammaticale quand les mots qui composent les divers membres d'une phrase ou d'une période sont construits contre l'analogie ou contre les règles de la syntaxe. Ce que nous voulons dire s'entendra mieux par des exemples.

Il y a disconvenance entre les membres d'une phrase, quand, le premier membre étant affirmatif, on le joint au second par la conjonction *ni* : « Nous défendons que vous insultiez au malheur, *ni* « que vous lui refusiez votre assistance. » Il faut : « Nous défen- « dons que vous insultiez au malheur, *et* que, etc. »

(Lévizac, art. III, des *Vices de construction*, § Ier, tome II.)

La même disconvenance a lieu quand, dans une phrase, le premier membre étant négatif, on le joint au second membre par la conjonction *et*; ainsi ne dites point : « Il n'a jamais connu l'amitié « *et* ses douceurs, » dites : « Il n'a jamais connu l'amitié *ni* ses « douceurs. »

(M. Boinvilliers, page 422 de sa Grammaire.)

Voyez pourtant ce qui a été dit page 911.

Il y a aussi disconvenance entre les deux membres d'une phrase, quand, le premier étant à l'indéfini, on met le second au défini. Cette disconvenance se trouve dans ce passage de Despréaux (*Dissertation sur la Joconde*, 1re lettre à M. Le Vayer) : « Le secret, en

« contant une chose absurde, est de *s*'énoncer d'une telle manière, « que *vous* fassiez concevoir au lecteur que vous ne croyez pas « vous-même la chose que vous contez. » Il fallait, pour éviter la disconvenance, dire : « Le secret, lorsque vous contez une chose ab- « surde, est de vous énoncer, etc. ; » ou beaucoup mieux : « le se- « cret en contant est que l'on fasse concevoir qu'on ne croit pas « soi-même ce que l'on conte, » ou, plus simplement : « qu'on ne « la croit pas soi-même. » (Lévizac, même article.)

L'emploi des différents temps du prétérit est une autre source de disconvenance. En voici un exemple : « Il regarde votre malheur « comme une punition du peu de complaisance que vous *avez eu* « pour lui dans le temps qu'il vous pria, etc. » Le prétérit composé *avez eu* est une faute; il ne peut pas se construire avec *il pria*, prétérit défini, qui marque qu'il s'agit d'un temps entièrement écoulé, et dont il ne reste plus rien : l'analogie exigeait *que vous eûtes*. (Lévizac, même article.)

Il serait trop long de donner des exemples de toutes les disconvenances qui résultent du mauvais emploi des temps dans les différents modes. Bornons-nous à avertir que rien n'est plus commun, parce que cet emploi des temps est une des plus grandes difficultés de la langue française.

Pour éviter ces sortes de disconvenances il faut bien connaître l'emploi et l'usage des temps; et c'est pour cette raison que nous sommes entré dans de si grands développements sur ce sujet.

Nous pourrions aussi offrir à nos lecteurs un grand nombre de disconvenances de mots, car il s'en rencontre beaucoup dans nos écrivains, et même dans ceux qui sont les plus estimés, parce que, dans la chaleur de la composition, on est plus occupé des pensées que des mots qui les expriment; mais, comme ce serait sortir un peu de nos fonctions de grammairien, nous nous contenterons de recommander à ceux qui écrivent la plus grande circonspection dans le choix de leurs expressions.

§ IV.

DES PHRASES ÉQUIVOQUES, AMPHIBOLOGIQUES, LOUCHES.

Équivoque, amphibologique, louche désignent également un défaut de netteté; mais ils indiquent ce défaut avec des nuances différentes.

Ce qui rend une phrase équivoque, c'est l'indétermination essentielle à certains mots employés de manière que l'application naturelle n'en est pas fixée avec assez de précision.

Ce qui rend une phrase amphibologique, c'est l'emploi fautif ou mal ordonné des pronoms *qui*, *que*, *dont*, etc. — *Il*, *le*, *la*, etc. — *Son*, *sa*, *ses*, etc. — Quelquefois aussi c'est parce que des mots ne sont pas dans la place que marque la liaison des idées, et quelquefois c'est par le simple rapprochement de certains mots qui semblent se fondre en un, et signifier par conséquent toute autre chose.

Enfin ce qui rend une phrase louche, c'est lorsque les mots qui la composent semblent, au premier coup d'œil, avoir un certain rapport, quoique véritablement ils en aient un autre, de telle façon que les idées ne sont ni claires ni intelligibles. (BEAUZÉE.)

De quelque manière qu'une phrase soit ou équivoque, ou amphibologique, ou louche, elle a l'espèce de vice le plus condamnable, puisqu'elle pèche contre la clarté. La clarté, dit d'Alembert, qui est la loi fondamentale du discours, consiste à se faire entendre sans peine; on y parvient par deux moyens : en mettant les idées chacune à sa place dans l'ordre naturel, et en exprimant chacune de ces idées. Les idées sont exprimées nettement et facilement, si l'on a évité les tours ambigus, les phrases trop longues, trop chargées d'idées incidentes et accessoires à l'idée principale, les tours épigrammatiques, dont la multitude ne peut sentir la finesse; car l'orateur doit se souvenir qu'il parle pour la multitude.

DES PHRASES ÉQUIVOQUES.

Une phrase est équivoque en plusieurs manières.

La première manière a lieu quand un mot est de l'espèce de ceux qui, sous la même forme matérielle, ont été destinés par l'usage à diverses significations propres : tel est le mot *coin*, qui se dit d'une sorte de fruit (l'Académie, en 1835, l'écrit *coing*); d'un instrument destiné à fendre; d'un angle et de la matrice qui sert à marquer les monnaies et les médailles. Tel est encore le mot *son*, quelquefois article possessif, quelquefois nom signifiant tantôt un bruit qui frappe l'oreille, et tantôt la partie la plus grossière du blé moulu. L'intelligence du sens actuel de cette espèce de mot dépend toujours des circonstances où l'on en fait usage, et rarement il y a du doute.

La seconde manière, quand un mot est de l'espèce de ceux qui ont à la vérité une signification et une orthographe différentes, mais dont la prononciation est la même ou presque la même pour l'oreille : tels sont les mots *ceint* (entouré) ; *sain* (dont la constitution n'est point altérée); *saint* (souverainement parfait ou sacré); *sein* (poitrine extérieure ou intérieure); *seing* (signature). C'est encore aux circonstances à déterminer le sens que l'identité du son semble dérober à l'oreille.

La troisième manière enfin a lieu lorsqu'un mot est de l'espèce de ceux qui, outre le sens propre qu'ils tiennent de leur destination primitive, sont encore autorisés, par quelque analogie frappante, à être les signes d'un sens figuré tout différent : tel est, par exemple, dans *le Mariage forcé* (act. I, sc. 6), ce mot de Sganarelle, qui, consultant Pancrace pour savoir s'il fera bien de se marier, est d'abord trompé par une équivoque que le docteur explique sur-le-champ.

SGANARELLE. « Je veux vous parler de quelque chose. » — PANCRACE. « Et de quelle *langue* voulez-vous vous servir avec moi? » — SGAN. « De quelle *langue?* » — PANC. « Oui. » — SGAN. « Parbleu! de la « *langue* que j'ai dans la bouche : je crois que je n'irai pas emprun- « ter celle de mon voisin. » — PANC. « Je vous dis de quel idiome, de « quel langage? » — SGAN. « Ah ! c'est une autre affaire. »

(Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *équivoque.*)

Les équivoques peuvent être encore occasionnées par le simple rapprochement de certains mots dont la réunion semble former d'autres mots, ou dire autre chose que ce qu'on a réellement intention de dire : par exemple, si l'on disait : « Je regarde votre amitié « comme le plus grand *des avantages* que vous puissiez m'accor- « der. » — « Le plus grand *des plaisirs* que vous puissiez me faire « est de m'écrire souvent. » — Il semblerait que l'on dit : « Je re- « garde votre amitié comme le plus grand *désavantage* que vous puis- « siez m'accorder. » — « Le plus grand *déplaisir* que vous puissiez me « faire, etc. » Alors quoique ces phrases n'aient rien d'irrégulier dans la construction, comme la clarté est le principal mérite de notre langue, on est forcé de remédier à ces équivoques; et pour cela il faut dire : « Je regarde votre amitié comme un des plus grands « *avantages,* » ou comme le plus grand *avantage;* » et « c'est un des « plus grands *plaisirs*, » ou « le plus grand *plaisir* que, etc. »

(Andry de Boisregard, page 302, et Beauzée, même mot.)

Enfin ceux qui cherchent à se distinguer par des jeux de mots,

des quolibets, des rébus, n'y parviennent guère que par l'abus des termes équivoques.

> Dieu ne créa que pour les sots
> Les méchants diseurs de bons mots.
> (La Fontaine, *le Rieur et les Poissons.*)

Cependant, quand ces jeux de mots sont spirituels et délicats, ils peuvent avoir lieu dans la conversation, dans les lettres, dans les épigrammes, dans les madrigaux, dans les impromptu, et autres petites pièces de ce genre. Voltaire pouvait dire à Destouches (Lettre 96e du Recueil des lettres en vers) :

> Auteur solide, ingénieux,
> Qui du théâtre êtes le maître,
> Vous qui fîtes le *Glorieux*,
> Il ne tiendrait qu'à vous de l'être

Ces sortes de jeux de mots ne sont point interdits, lorsqu'on les donne pour un badinage qui exprime un sentiment, ou pour une idée passagère; car si cette idée paraissait le fruit d'une réflexion sérieuse, si on la débitait d'un ton dogmatique, elle serait regardée avec raison comme une petitesse frivole.

(Le chevalier de Jaucourt, *Encycl. méth.*, art. *Jeu de mots.*)

DES PHRASES AMPHIBOLOGIQUES.

L'emploi des pronoms *qui, que, dont*, etc., est une source d'amphibologies, parce que ces pronoms, n'ayant par eux-mêmes ni nombre ni genre déterminé, ont une relation nécessairement douteuse, lorsqu'ils ne tiennent pas immédiatement à leur antécédent, ou qu'il se rencontre quelque autre mot auquel on puisse les rapporter. Exemple : « C'est la cause de cet effet, *dont* je vous entre-« tiendrai à loisir. » On ne sait si *dont* se rapporte *à la cause* ou *à l'effet*; c'est pourquoi, si l'on veut qu'il se rapporte *à la cause*, il faut dire : « C'est la cause de cet effet *de laquelle* je vous entretien-« drai; » et si l'on veut qu'il se rapporte *à l'effet*, il faut dire : « C'est « la cause de cet effet *duquel* je vous entretiendrai, » ou mieux encore : « C'est de la cause de cet effet que je vous entretiendrai. » (Beauzée, *Encycl. méth.*, au mot *équivoque.*)

Mais si les deux noms auxquels peut se rapporter le pronom sont du même genre et du même nombre, le tour que l'on vient d'indiquer ne remédie à rien. Que faire donc pour lever l'amphibologie

de cette phrase? « C'est le fils de cet homme *dont* on a dit tant de mal. » Il est indispensable d'en changer la forme entière : si *dont* a rapport à *cet homme*, dites : « Cet homme dont on a dit tant de mal est son « père ; » ou bien : « Celui dont on a dit tant de mal est le fils de cet « homme. » Il n'y a point de tour qui ne soit préférable à l'ambiguïté, à l'obscurité.

L'emploi des pronoms de la troisième personne, *il*, *elle*, *lui*, *ils*, *eux*, *elles*, *leur*, peut également donner lieu à des amphibologies, parce que les objets qu'ils expriment étant de la troisième personne, dès qu'il y a dans le discours plusieurs noms du même nombre et du même genre, il doit y avoir incertitude sur la relation des pronoms, qui est indéterminée, à moins qu'on ne sache rendre cette relation bien sensible par quelques uns de ces moyens qui ne manquent guère à ceux qui savent écrire : « Bien que l'homme juste ait « toujours été le temple vivant de Dieu, *il* n'a pas laissé de vouloir « demeurer par une présence spéciale en des lieux consacrés à sa « gloire. » Il semble d'abord que cet *il*, sujet, se rapporte au sujet *l'homme juste* qui commence la période, parce qu'en effet les lois de notre construction l'y font rapporter ; cependant selon le sens, que l'on ne reconnaît qu'à la fin de toute la période, *il* doit se rapporter à *Dieu*.

Pour faire disparaître l'amphibologie, il n'y a qu'à faire de *Dieu* le sujet du premier membre, et dire : « Bien que Dieu ait toujours « fait de l'homme juste son temple vivant, *il* n'a pas laissé, etc. » On pourrait dire encore : « Bien que l'homme juste ait toujours été « le temple vivant de la divinité, *elle* n'a pas laissé de vouloir, etc. » Le changement de genre suffit pour faire disparaître l'amphibologie.

(Beauzée, *Encycl. méth.*)

Les adjectifs possessifs de la troisième personne *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, et les pronoms *le sien*, *la sienne*, *les siens*, *les siennes*, sont, pour la même raison d'indétermination, dans le même cas. De là l'amphibologie de cette phrase : « Il a toujours aimé cette personne « au milieu de *son* adversité. » Ce pronom *son* est équivoque, car on ne sait s'il se rapporte à *cette personne*, ou à *il* qui est celui qui a aimé : quel moyen employer ? Il faut donner un autre tour à la phrase, ou la changer. On dira selon le sens qu'on a en vue : « Au milieu de *son* adversité *il* a toujours aimé cette per- « sonne, » parce que *son* se rapporte alors nécessairement à *il* ; ou bien dans un autre sens : « Il a toujours aimé cette personne au

« milieu de l'adversité où *elle* a été, où *elle* est tombée, etc. »
(Beauzée, *Encycl. méth.*, et Vaugelas, 548e *Remarque*.)

Le pronom *le*, *la*, *les*, quand il est employé seul avec relation à un nom appellatif antécédent, peut aussi rendre la phrase amphibologique, s'il est précédé de plusieurs noms de même nombre et de même genre, auxquels on puisse le rapporter. En voici un exemple tiré d'un célèbre auteur : « Qui trouverez-vous qui de soi-« même ait borné sa domination, et ait perdu la vie sans quelque « dessein de *l'*étendre plus avant? » Au sens on voit bien que *l'étendre* se rapporte *à domination* et non pas à *vie*, mais parce que *étendre* est propre aux deux noms qui le précèdent, et que *vie* est le plus proche, il fait amphibologie et obscurité. Il était facile de corriger l'amphibologie en disant à la fin : « Sans quelque dessein « d'étendre sa puissance plus avant. » (Mêmes autorités.)

L'amphibologie peut encore avoir lieu parce que des noms ne sont pas dans la place que marque la liaison des idées ; ainsi dans cette phrase : « Samuel offrit son holocauste à Dieu, et *il* lui fut si « agréable, qu'*il* lança au même moment de grands tonnerres « contre les Philistins ; » le rapport de ces pronoms n'est pas sensible. Pour remédier à cette ambiguité il suffisait de dire : « Samuel « offrit son holocauste, et Dieu le trouva si agréable, qu'*il*, etc. »
(Condillac, chap. XI, page 332.)

Le principe de la liaison des idées nous apprendra comment on peut éviter ces défauts : il suffira de faire des observations sur quelques exemples : « Le roi fit venir le maréchal ; *il lui* dit » : *il* est évidemment le roi, et *lui* le maréchal. Or, vous remarquerez que dans la seconde proposition les pronoms suivent la même subordination que vous avez donnée aux noms de la première. Si *fit venir* est subordonné à *roi*, *dit* l'est à *il* ; et si le *maréchal* est subordonné à *fit venir*, *lui* l'est à *dit*. La règle est donc, en pareil cas, de conserver dans la seconde proposition la subordination qui est dans la première. Multiplions les noms et les pronoms, et nous verrons ce principe se confirmer.

« Le comte dit au roi que le maréchal voulait attaquer l'ennemi ; « et *il l'*assura (445) qu'*il le* forcerait dans ses retranchements. »

---

(445) Observez que *il l'assura* est une faute ; *il lui assura* est la seule manière correcte de parler. Voyez-en les motifs au mot *Assurer*, *Remarques détachées*.

Il n'y a point d'amphibologie dans cette période, quoique le premier membre renferme quatre noms. La subordination est exacte, parce que les pronoms d'une proposition se rapportent aux noms d'une proposition du même genre ; car le rapport se fait de la principale à la principale, et de la subordonnée à la subordonnée. *Il l'assura* est la principale du second membre, et les pronoms se rapportent à la principale du premier : *il* à *comte*, *le* à *roi*. De même *qu'il le forcerait* est la subordonnée du second membre, et les pronoms se rapportent à la subordonnée du premier : *il* à *maréchal*, *le* à *ennemi*. (Même autorité.)

Il n'est pas inutile de faire remarquer que quelquefois, en s'écartant de cette subordination, on en lie souvent mieux les idées. Vous direz : « Il aime cette femme, mais *elle* ne *l'*aime pas, » plutôt que : « Il aime cette femme, mais il n'en est pas aimé. » Ce renversement a bonne grâce toutes les fois que les membres d'une période expriment des idées qui sont en opposition. Cela fait voir que les règles particulières ne sont jamais suffisantes, et qu'il faut toujours en revenir au principe de la liaison des idées, qui peut seul éclairer tous les cas. (CONDILLAC, pag. 338.)

DES PHRASES LOUCHES OU EMBARRASSÉES.

Exemples de quelques expressions qui rendent les constructions louches ou du moins embarrassées :

> Tous les jours *de ses vers*, qu'à grand bruit il récite,
> *Il met chez lui* voisins, parents, amis *en fuite*.
> (Boileau, Satire VIII.)

Il met de ses vers chez lui en fuite, pour *il chasse de chez lui avec ses vers*. La syntaxe de notre langue ne permet pas de pareilles constructions. (Condillac, *De l'Art d'écrire*, chap. XII.)

> Et ne savez-vous pas que, *sur ce mont* sacré,
> Qui ne *vole au sommet tombe au plus bas degré ?*
> (Boileau, Satire IX.)

Vole au sommet sur le mont, et tombe au plus bas degré sur le mont ! (Même autorité, même chap.)

> Et n'allez pas toujours, *d'une pointe* frivole,
> *Aiguiser par la queue* une épigramme folle.
> (Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Aiguiser d'une pointe par la queue !

Pour dire, *variez votre style, si vous voulez mériter les applaudissements du public*, le même écrivain prend ce tour :

> Voulez-vous du public mériter les amours?
> Sans cesse en écrivant *variez vos discours.*
> (*Art poétique*, chant I.)

Varier ses discours, c'est proprement écrire sur différents sujets. *Les amours* pour *les applaudissements* est mal encore. *En écrivant* est inutile. (Même autorité, même chap.)

— Les critiques de Condillac ne manquent pas de justesse; mais cependant nous ferons observer qu'en décomposant les vers et en changeant les mots de place, on peut rendre obscures et ridicules des phrases qui d'abord n'avaient qu'un léger défaut. Ainsi Boileau a mis les mots *sur ce mont* avant *vole au sommet*, et ce premier rapport est très juste; si par suite ces mêmes mots se rapportent aussi à *tombe*, il faut alors donner plus d'extension au sens de *sur*, et entendre : quand on veut monter *sur* ce mont. *Aiguiser d'une pointe par la queue* est absurde, mais Boileau n'a pas dit cela. La préposition *de*, placée en avant du verbe comme régime indirect, indique pour le sens : « N'allez pas, *par le moyen* d'une pointe, aiguiser la queue d'une épigramme ; » ce qui n'a rien de ridicule. Enfin, dans le dernier exemple, *en écrivant* n'est point inutile, c'est au contraire un modificatif nécessaire, puisqu'il s'agit des ouvrages *écrits ;* ce qui désigne le style et non l'éloquence de la parole ; en outre, *varier ses discours* est expliqué par le vers :

> Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Il s'agit donc de diversifier les différentes parties d'une œuvre ; peut-être même les différents sujets d'un livre. L'expression nous semble à l'abri de la critique. A. L.

L'auteur des figures de la Bible dit : « Lorsque le combat se « donna, Moïse s'adressa à Dieu en tenant ses mains étendues, et « formant ainsi la figure de la croix qui devait être un jour si salu- « taire *et* si redoutable à nos ennemis. » Ne dirait-on pas que *si salutaire* a pour régime *nos ennemis*, aussi bien que *si redoutable*, à cause de la conjonction *et*, qui joint ces deux adjectifs? Pour remédier à cet inconvénient de la construction qui est *louche*, il n'avait qu'à dire, selon la correction du P. Bouhours, « qui devait être « un jour si salutaire aux fidèles et si redoutable à leurs ennemis. »

(Th. Corneille, *sur la* 548e *Rem. de Vaugelas.*)

Une phrase peut encore être louche, lorsque, par sa construction, on semble supposer comme réel ce qu'on a pourtant intention de nier, ou comme faux ce qu'au contraire on prétend affirmer. « Si « je ne vais pas vous voir, ce n'est pas parce que *j'ai* du refroidis- « sement pour vous. » Le verbe *j'ai* à l'indicatif, à cause de *parce que*, est un aveu réel du refroidissement dont on veut pourtant se défendre ; mais en disant : « Ce n'est point que *j'aie* du refroidis-

« sement pour vous ; » *j'aie* au subjonctif, à cause du *que* après la négation, est un désaveu formel et sans ambiguité du refroidissement dont on se défend. (ANDRY DE BOISREGARD, pag. 201.)

ARTICLE II.

DES QUALITÉS NÉCESSAIRES A LA PERFECTION DU STYLE.

La grâce, l'élégance, la noblesse, la force, le naturel, et toutes ces beautés de langage et de style qui appartiennent au sentiment sont au dessus des règles : le goût en est l'arbitre ; et il est plus aisé de les sentir à la lecture de nos grands écrivains, qu'il ne serait aisé de les définir ou de les décrire. D'ailleurs, ce qui a rapport au style étant plutôt l'objet de la rhétorique que de la grammaire, nous nous bornerons sur cet article à une seule observation.

L'art d'écrire parfaitement dans tous les genres consiste d'abord à bien prendre le ton de son sujet ; à savoir ensuite choisir l'expression la plus analogue à la pensée, au sentiment, à l'image que l'on veut rendre ; à éviter d'être commun, sans cesser d'être naturel ; à ne donner à chaque phrase qu'un tour simple et facile, mais cependant à diversifier les formes, les couleurs, les tours, les mouvements du style, se souvenant surtout de ce précepte que Montesquieu a tracé en parlant des ouvrages de goût.

« Les choses que nous voyons successivement doivent avoir de la « variété ; celles que nous apercevons d'un coup d'œil doivent avoir « de la symétrie. » Marmontel, page 411 de sa Gramm.)

CHAPITRE XIV.

DE LA PHRASE, DE LA PÉRIODE, DES MEMBRES

QUI ENTRENT DANS LA COMPOSITION D'UNE PHRASE, ET DE LA MANIÈRE DE L'ANALYSER.

§ I.

DE LA PHRASE.

Les mots ne sont pas seulement établis pour représenter chacun une idée ou pour distinguer un objet, ils sont encore chargés de représenter par leur assemblage l'union des idées, pour exprimer un sens suivi, c'est-à-dire l'image de la pensée.

Tout assemblage de mots, fait pour rendre un sens, est ce qu'on appelle une phrase; de sorte que c'est le sens qui borne la phrase : elle commence et finit avec lui; et selon qu'il est plus ou moins composé, elle a plus ou moins de parties. (GIRARD, p. 82, t. I.)

§ II.

DE LA PÉRIODE.

Une phrase formée de plusieurs propositions qui ne sont point parties intégrantes les unes des autres, mais qui sont tellement liées ensemble que les unes supposent nécessairement les autres pour la plénitude du sens total, est ce qu'on appelle une période. Les propositions partielles de la période se nomment les membres de la période. (BEAUZÉE.)

On distingue en général deux sortes de périodes ; savoir : la période simple et la période composée. La période simple est celle qui n'a qu'un membre, comme : « La vertu seule est la vraie noblesse. » C'est ce qu'on appelle autrement proposition. La période composée est celle qui a plusieurs membres, et l'on en distingue de trois sortes; savoir : la période à deux membres, la période à trois membres et la période à quatre membres.

Une vraie période oratoire ne doit avoir ni moins de deux membres, ni plus de quatre; ce n'est pas que les périodes simples ne puissent avoir lieu dans le discours; mais leur brièveté le rendrait trop décousu et en bannirait l'harmonie, pour peu qu'elles y fussent multipliées.

Dès qu'une période passe quatre membres, elle perd le nom de période et prend celui de discours périodique.

Période à deux membres : « Puisque, pour diminuer les peines, il « importe beaucoup de les avoir vues d'avance et de s'y attendre, — « il faut donc que les maux inséparables de l'humanité soient tou- « jours présents à l'esprit de l'homme. »

Période à trois membres : « Pourquoi voudriez-vous être respecté « dans vos malheurs; — vous qui dans vos prospérités avez montré « tant d'insolence; — vous qui n'avez jamais accordé une larme, un « regard aux infortunés? »

Période à quatre membres : « Si je possède quelques talents, dont « toujours je reconnais l'insuffisance; — si j'ai acquis de la facilité « dans l'art de parler, où je suis en effet médiocrement exercé; — « si des avantages de ce genre sont dus en partie à l'étude et au goût « des belles-lettres, auxquelles, il est vrai, je ne fus étranger à aucune « époque de ma vie; — c'est surtout à Aulus Licinius, ici présent, « qu'appartient en ce moment le droit d'en réclamer la jouissance et « les fruits. » (MARMONTEL, *Encyclop. méth.*, au mot *période*.)

§ III.

DES MEMBRES QUI ENTRENT DANS LA COMPOSITION D'UNE PHRASE, ET DE LA MANIÈRE DE L'ANALYSER.

La première chose nécessaire pour former une proposition, c'est le sujet : il est l'objet principal de la pensée, et tient le premier rang dans la phrase.

Ce qui sert à exprimer ce qu'on affirme du sujet, l'application qu'on en fait, soit d'action, soit de manière d'être, y concourt par la fonction d'attribution; puisque par son moyen on approprie cette action à la personne ou à la chose dont on parle. Cette attribution est ce que les grammairiens appellent attributif (verbe); il est immédiatement soumis au sujet, et toujours obligé d'en suivre le nombre et la personne, quelquefois même le genre.

Ce qui est destiné à représenter la chose que l'affirmation a direc-

tement en vue et par qui elle est spécifiée figure comme objet; c'est ce que les grammairiens appellent objectif (régime direct du verbe); il est toujours régi par l'attributif (verbe). — Cet objet (régime direct) peut être ou un nom, ou un pronom, ou un verbe. Si c'est un nom ou un pronom, il répond à l'accusatif des Latins et des autres langues qui admettent des cas; si c'est un verbe, il est toujours à l'infinitif.

Ce qui doit marquer le but auquel aboutit l'affirmation ou celui duquel elle part présente naturellement un terme. Il est le complément indirect de l'attributif (verbe) auquel il est lié par une préposition qui indique le rapport qu'il y a entre l'un et l'autre. Ce quatrième membre de la phrase répond au datif des Latins, ou à l'accusatif précédé d'une préposition, ou à l'ablatif pareillement précédé d'une préposition.

Ce qu'on emploie à exposer, soit la manière d'être de l'attributif (verbe), soit la circonstance dans laquelle il a lieu, forme un cinquième membre que l'on nomme circonstanciel; les mots qui expriment cette manière d'être ou cette circonstance sont ou des adverbes, ou des expressions adverbiales, ou quelque autre expression marquant une circonstance de temps, de lieu, d'action.

Ce qui sert à joindre ou à unir une phrase à une autre pour les faire concourir ensemble à la plénitude du sens est un sixième membre appelé conjonctif (conjonction); il n'est sous le régime d'aucune des autres parties de la phrase, et a souvent l'attributif (verbe) sous le sien; il est ordinairement exprimé par des conjonctions, par des adverbes conjonctifs, ou par tout autre mot propre à indiquer la jonction ou l'union.

Enfin, ce qui est mis dans la phrase par forme d'addition, pour appuyer sur la chose, ou pour énoncer un mouvement de l'âme, se nomme adjonctif. Ce membre n'est pas absolument nécessaire dans la phrase où il se trouve; elle peut subsister sans lui, et on peut le supprimer sans en altérer le sens : la suppression qu'on en ferait pourrait tout au plus diminuer la force et l'énergie du discours. (GIRARD, p. 90, t. I. — Et DEMANDRE, au mot *construction*.)

Autant il est nécessaire de donner une attention particulière à ces termes de sujet, attributif (verbe), objectif (régime direct), terminatif (régime indirect), circonstanciel, conjonctif et adjonctif, pour connaître parfaitement les règles de la construction, autant il est important de s'en rendre l'usage familier pour éviter les circonlocutions, et pour mettre dans son langage cet ordre et cette clarté sans

lesquels on ne peut pas être compris parfaitement. Surtout il ne faut jamais oublier que ce sont sept différentes parties constructives, sur lesquelles roulent l'ordre et la composition des phrases, ou sept membres qui en forment le corps : ainsi, d'après leur importance et la nécessité de les bien connaître, et pour rendre par des exemples ces définitions sensibles, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'analyse d'une période.

ANALYSE

des membres d'une période sous ses différents aspects, par Girard.

« Monsieur, quoique le mérite ait ordinairement un avantage so-
« lide sur la fortune ; cependant, chose étrange ! nous donnons tou-
« jours la préférence à celle-ci. »

Cette période est composée de deux phrases dans chacune desquelles se trouvent les sept membres mentionnés. Voyons par quel mot chacun y figure.

Le ***sujet*** est énoncé dans la première phrase par ces deux mots : ***le mérite***, et dans la seconde par le pronom ***nous***, parce qu'ils font l'action des attributifs ***avoir*** et ***donner***.

L'***attributif*** (verbe) se voit dans ***ait*** et ***donnons***, puisqu'ils y servent à affirmer ce que l'on attribue au sujet. Chacun de ces attributifs (verbes) suit, comme on le voit, le régime auquel l'assujettit son sujet, ***ait*** se trouve au singulier et à la troisième personne, pour se conformer à son sujet, qui est ***le mérite***, et ***donnons*** à la première personne du pluriel, parce que ***nous***, qui est son sujet, est de pareil nombre et de pareille personne.

L'***objectif*** (régime direct) est exprimé dans l'une de ces phrases par ces mots : ***un avantage solide***, et dans l'autre par ceux-ci : ***la préférence***; car ils représentent la chose que l'affirmation a directement en vue, et par laquelle elle est spécifiée, en nommant l'avantage solide qu'on veut que le mérite ait sur la fortune, et la préférence que nous donnons à celle-ci.

Le ***terminatif*** (régime indirect), devant marquer le but auquel aboutit l'affirmation, ou celui duquel elle part, figure évidemment dans ces mots : ***sur la fortune***, et dans ces autres : ***à celle-ci***.

Le ***circonstanciel*** de la première phrase est ***ordinairement***, celui de la seconde est ***toujours***, puisque ces deux mots n'ont là d'autre objet que d'énoncer une circonstance qui modifie l'attribution.

Le ***conjonctif*** se présente ici dans les mots ***quoique*** et ***cependant***;

ils y lient les deux sens exprimés par les deux phrases, de manière que l'un a rapport à l'autre, et qu'il en résulte un sens complet qui fait celui de la période.

L'*adjonctif* est, dans le premier membre de la période, ***Monsieur;*** dans le second, ces deux mots : ***chose étrange;*** car, peu essentiels à la proposition, ils ne sont là que par forme d'accompagnement; l'un, pour appuyer par un tour d'apostrophe; l'autre, pour joindre à l'expression de la pensée celle d'un mouvement de surprise et de blâme.

(Gramm. de Girard, page 93, tome I.)

Voilà le principal mystère de la construction et son premier fondement assez sensiblement démontrés dans cette analyse; mais après avoir expliqué les diverses fonctions des membres qui entrent dans la structure de la phrase, il nous semble que les observations suivantes se présentent naturellement.

On voit d'abord qu'il n'est pas essentiel à la phrase de renfermer tous ces membres; l'adjonctif s'y trouvant rarement, le conjonctif n'y ayant lieu que lorsqu'il fait partie d'une période, et pouvant même n'y être pas énoncé; souvent aussi il n'y a pas de terminatif (régime indirect), non plus que de circonstanciel, comme quand on dit : « Un malheureux est une chose sacrée. » D'autres fois on n'a dessein que d'exprimer la simple action du sujet, sans lui donner ni terme ni objet (régime indirect et direct), et sans y joindre de circonstance, comme ***Titus aime***, ***l'homme meurt.***

De cette observation suit nécessairement celle-ci : qu'une phrase peut être complète sans l'intervention des cinq derniers membres dont nous avons parlé, mais qu'elle ne saurait se passer d'un sujet ni d'un attributif (verbe), ou expressément énoncé, ou du moins sous-entendu, parce qu'on ne peut parler sans parler d'une chose et sans affirmer ou nier quelque autre chose.

Enfin si quelquefois, dans une réponse à une interrogation, un seul mot semble faire une phrase, c'est qu'on sous-entend des mots suffisamment exprimés par tout ce qui précède. Dès lors qu'ils sont assez entendus, l'esprit les supplée, et c'est comme s'ils étaient répétés : « Qui vous a si bien instruit? — La nature; » c'est-à-dire, ***la nature m'a si bien instruit.***

Quand on connaît bien les principes de la construction, on prend le goût de l'élégance par de fréquentes lectures des auteurs qui ont le plus de réputation : il est donc nécessaire de s'en bien pénétrer et de se mettre en état d'en faire l'application sur toutes sortes de sujets. C'est pour que l'on connaisse mieux ces règles que nous croyons

devoir ajouter à l'analyse qu'on vient de lire celle que Lévizac a faite de quelques vers de Racine (Récit de la mort d'Hippolyte); et celle qu'a faite Dumarsais, des deux premiers vers de l'idylle de Mme Deshoulières (les *Moutons*).

ANALYSE

des neuf premiers vers du récit de la mort d'Hippolyte par Lévizac

> A peine nous sortions des portes de Trézène,
> Il était sur son char; ses gardes affligés
> Imitaient son silence autour de lui rangés:
> Il suivait tout pensif le chemin de Mycènes;
> Sa main sur ses chevaux laissait flotter les rênes:
> Ses superbes coursiers qu'on voyait autrefois
> Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix,
> L'œil morne maintenant et la tête baissée,
> Semblaient se conformer à sa triste pensée.
>
> (*Phèdre*, acte V, sc. 6.)

A peine est une conjonction simple qui se présente ici sous la forme d'un adverbe, mais qui n'en est pas un, puisque ce mot ne modifie ni un nom, ni un verbe, ni un adverbe.

Nous, pronom pluriel de la première personne, est le sujet.

Sortions, imparfait du verbe *sortir*, est à la première personne du pluriel, parce que le verbe doit toujours s'accorder en nombre et en personne avec son sujet.

Des, mot composé, mis pour *de les*, contraction qui a toujours lieu, excepté quand l'adjectif *tout* se trouve joint au substantif. Il faut la préposition *de*, parce que *sortir* est un de ces verbes qui la régissent, et l'article *les*, parce que l'article doit toujours s'accorder en genre et en nombre avec le substantif qu'il accompagne.

Portes, substantif pluriel, pris dans un sens individuel et régime indirect du verbe *sortir*.

De, préposition qui unit *portes* au mot *Trézène* qui le restreint.

Trézène, nom de ville, régime du substantif *portes*; il doit par conséquent marcher le dernier, parce que c'est une règle générale que tout substantif régissant soit placé avant celui qu'il régit.

Le poëte a employé l'imparfait, parce que, selon les principes sur l'emploi des temps, l'imparfait marque le passé avec rapport au présent. Ainsi, *nous sortions* est la seule expression propre; elle marque que l'action de sortir se passait à peine, lorsque l'action dont il s'agit dans le récit a eu lieu

Il, pronom de la troisième personne, toujours sujet, est ici pour Hippolyte, héros de l'action.

Était est au singulier et à la troisième personne, parce que *il*, son sujet, est à ce nombre et à cette personne.

Sur, préposition de lieu, du nombre de celles qui régissent les noms sans le secours d'une autre préposition.

Son, adjectif possessif masculin et singulier, parce qu'il est joint au substantif *char*, qui est de ce genre et de ce nombre, et dont il détermine la signification. Il prend le genre et le nombre, parce qu'il est un véritable adjectif.

Ses gardes affligés. *Affligés* est un adjectif qui s'accorde en nombre et en genre avec le substantif *gardes* qu'il modifie, parce que cette concordance est une règle générale dans la langue française, et il marche après le substantif, parce que cette place est celle de tout adjectif de cette espèce.

Imitaient son silence. *Silence* est régime direct du verbe *imitaient*, parce que ce verbe régit le nom sans préposition.

Autour de lui rangés. *Autour* est une préposition du nombre de celles qui ne régissent le nom ou les pronoms qui les suivent qu'à l'aide d'une autre préposition, parce qu'alors il y a ellipse d'un nom entre les deux prépositions.

De est une préposition qui est le régime de celle qui précède.

Lui est un pronom personnel du nombre de ceux qui sont tantôt en sujet et tantôt en régime.

Quant à la construction, on remarquera qu'il y a inversion dans le second et dans le troisième vers, c'est-à-dire que la construction grammaticale ordinaire n'y est pas observée ; que, selon les règles usitées du discours, l'ordre des mots devait être : « ses gardes « affligés, rangés autour de lui, imitaient son silence ; » mais que le poëte a changé cet ordre pour donner plus de force, plus d'élégance au discours.

Il suivait tout pensif. *Tout* est pris adverbialement, et modifie en cette qualité l'adjectif *pensif*, ce qui donne de l'énergie et de la grâce à l'expression. On observera à ce sujet que les mots ne sont pas tellement fixes et déterminés qu'ils ne changent quelquefois de nature, et que c'est par conséquent l'emploi qu'on en fait qui décide de leur qualité.

Il y a une légère inversion dans le second vers; l'ordre des mots devait être : « sa main laissait flotter les rênes sur ses chevaux, »

parce que le sujet doit être placé immédiatement avant le verbe dont il règle l'accord, toutes les fois qu'on n'a pas quelque raison de clarté, d'élégance ou d'harmonie qui engage à changer cet ordre; mais le poëte ne s'est pas conformé à cette règle, parce que l'usage autorise à placer entre le sujet et le verbe une préposition avec ses dépendances, usage qui existe aussi dans les autres langues.

Superbes est un adjectif à terminaison féminine et par conséquent des deux genres.

Que est un pronom relatif qui se rapporte au substantif *coursiers*, et qui en outre lie ce qui suit à cet antécédent, propriétés qui distinguent tout pronom relatif.

Pour connaître le *que* relatif, on doit examiner si l'on peut le tourner par *lequel* et le substantif qui précède; dans ce cas, c'est un vrai pronom relatif; dans le cas contraire, c'est une vraie conjonction. Dans le passage que nous analysons, *que* est un pronom relatif, parce qu'il est pour ces mots *lesquels coursiers*.

On est un pronom indéfini qui figure comme sujet du verbe *voyait*.

Pleins est un adjectif du nombre de ceux qui ne sont pas suivis d'une préposition, quand ils sont pris dans une signification générale, mais qui doivent en être suivis lorsqu'on veut les restreindre. Il est ici restreint par ces mots *d'une ardeur si noble*, et il est au pluriel, parce qu'il se rapporte au relatif *que*.

Ces neuf vers étincellent de beautés et respirent la grâce; doux, faciles, harmonieux, ils semblent nés d'eux-mêmes sous la plume de Racine. Tout y est grand, mais simple; caractère auquel vous distinguerez toujours l'homme de goût du pédant qui n'aligne que des mots. Les quatre derniers surtout sont au dessus de tout éloge.

ANALYSE GRAMMATICALE ET RAISONNÉE

des deux premiers vers de l'idylle de madame Deshoulières, intitulée les Moutons, par Dumarsais.

> HÉLAS! petits moutons, que vous êtes heureux!
> Vous paissez dans nos champs, sans souci, sans alarmes.

Vous êtes heureux. C'est la proposition.

Hélas! petits moutons. Ce sont les adjoints à la proposition; c'est-

à-dire que ce sont des mots qui n'entrent grammaticalement ni dans le sujet, ni dans l'attribut de la proposition.

Hélas! est une interjection qui marque un sentiment de compassion. Ce sentiment a ici pour objet la personne même qui parle. Elle se croit dans un état plus malheureux que la condition des moutons. *Hélas* équivaut à une proposition.

Petits moutons. Ces deux mots sont en apostrophe; ils marquent que c'est aux moutons que l'auteur adresse la parole; il leur parle comme à des personnes raisonnables.

Moutons, c'est le substantif, c'est-à-dire le support, l'être existant, c'est le mot qui explique *vous*.

Petits, c'est l'adjectif ou qualificatif: c'est le mot qui marque que l'on regarde le substantif avec la qualification que ce mot exprime.

Petits moutons. Selon l'ordre de l'analyse énonciative de la pensée, il faudrait dire *moutons petits*, car *petits* suppose *moutons*: on ne met *petits* au pluriel et au masculin, que parce que *moutons* est au pluriel et au masculin. L'adjectif suit le genre et le nombre de son substantif, parce que l'adjectif n'est que le substantif même considéré avec telle ou telle qualification. Mais parce que ces différentes considérations de l'esprit se font intérieurement dans le même instant, et qu'elles ne sont divisées que par la nécessité de l'énonciation, la construction usuelle place, au gré de l'usage, certains adjectifs avant, et d'autres après leurs substantifs.

Que vous êtes heureux! Que est pris adverbialement. Ainsi *que* modifie l'adjectif *heureux*: il marque une manière d'être, et vaut autant que l'adverbe *combien*.

Vous est le sujet de la proposition; c'est l'objet du jugement. *Vous* est le pronom de la seconde personne; il est ici au pluriel.

Êtes heureux, c'est l'attribut: c'est ce qu'on juge de *vous*.

Êtes est le verbe qui, outre la valeur ou signification particulière de marquer l'existence, fait connaître l'action de l'esprit qui attribue cette existence *heureuse* à *vous*: et c'est par cette propriété que ce mot est verbe. On affirme que *vous existez heureux*.

Les autres mots ne sont que des dénominations; mais le verbe, outre la valeur ou signification particulière du qualificatif qu'il renferme, marque encore l'action de l'esprit qui attribue ou applique cette valeur à un sujet.

Êtes. La terminaison de ce verbe marque le nombre, la personne et le temps présent.

Heureux est le qualificatif, que l'esprit considère comme uni et identifié à *vous*, à votre existence; c'est ce que nous appelons le rapport d'identité.

« Vous paissez dans nos champs, sans souci, sans alarmes. »

Voici une autre proposition.

Vous est encore le sujet simple : c'est un pronom substantif, car c'est le nom de la seconde personne, en tant qu'elle est la personne à qui on adresse la parole; comme *roi*, *pape*, sont des noms de personnes en tant qu'elles possèdent ces dignités. Ensuite les circonstances font connaître de quel roi ou de quel pape on parle. De même, ici, les circonstances, les adjoints font connaître que ce *vous*, ce sont les moutons.

Paissez est le verbe; il appartient à la classe des verbes neutres, car il n'a pas de régime direct.

Dans nos champs, voilà une circonstance de l'action.

Dans est une préposition qui marque une vue de l'esprit par rapport au lieu.

Ces mots, *dans nos champs*, font un sens particulier qui entre dans la composition de la proposition. Ces sortes de sens sont souvent exprimés en un seul mot, qu'on appelle adverbe.

Sans souci, voilà encore une préposition avec son complément; c'est un complément circonstanciel.

C'est un sens particulier qui fait une *incise*. Incise vient du latin *incisum* qui signifie coupé. C'est un sens détaché qui ajoute une circonstance de plus à la proposition. Si ce sens était supprimé, la proposition aurait une circonstance de moins; mais elle n'en serait pas moins une proposition.

Sans alarmes est une autre préposition avec son complément; c'est encore un complément circonstanciel.



REMARQUES DÉTACHÉES

sur un grand nombre de mots,

&

SUR L'EMPLOI VICIEUX

DE CERTAINES LOCUTIONS.

A

A, considéré comme voyelle, est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

ABOIEMENT. L'Académie a oublié de dire que dans le style familier, ce mot se prend au figuré pour exprimer des cris importuns, des poursuites réitérées et fatigantes :

> J'entends les *aboiements* des auteurs faméliques.

ABONDANCE. L'abondance de style est une affluence de mots et de tours heureux qui expriment les nuances des idées, des sentiments et des images. — « On voit dans leurs ouvrages une grande *abondance* de beautés. » (L'abbé Barthélemy.)

Abondance se dit aussi des productions et des talents de l'esprit : « L'*abondance* des pensées produit celle des expressions. » (D'Aguesseau.) — « Partout il fait paraître beaucoup de richesse et d'*abondance* géométrique. » (Fontenelle.)

> ... Justement confus de mon peu d'*abondance*,
> Je me fais un chagrin du bonheur de la France. (Boileau, Épître VI.)

> Souvent trop d'*abondance* appauvrit la matière.
> (Boileau, *Art poétique*, chant III.)

L'abondance portée à l'excès dégénère en redondance ; c'est ce que Boileau appelle une *abondance stérile* :

> Fuyez de ces auteurs l'*abondance* stérile,
> Et ne vous chargez point d'un détail inutile. (Le même.)

ABSENCE. Racine en a fait usage dans le sens de *mort* :

> Ce héros intrépide
> Consolant les mortels de l'*absence* d'Alcide. (*Phèdre*, acte I, sc. 1.)

Il n'appartenait qu'à cet écrivain de donner, d'une manière aussi élégante, une semblable acception à ce mot.

ABSURDE. Domergue pense qu'*absurde* se dit des personnes aussi bien que choses, et que ce mot, appliqué aux personnes, ne doit pas blesser le goût le plus délicat. La raison qu'il en donne, c'est qu'une opinion *absurde* est contraire au sens commun, et que l'homme qui agit contre le sens commun est un homme *absurde*. Mais Féraud n'est pas de cet avis. De ce qu'*absurde*, dit-il, signifie qui est contraire au sens commun, on peut conclure qu'un homme qui agit contre le sens commun tient une *conduite absurde;* mais on ne saurait en inférer qu'on puisse dire qu'un *tel homme est absurde*.—Cependant puisque Voltaire, le traducteur des *Lettres* de lord Chesterfield, Boiste, Wailly, M. Laveaux et l'Académie (dans son *Dict.*, édit. de 1798 et de 1835) disent qu'un homme qui est sujet à faire ou à dire des choses absurdes est *un homme absurde, un raisonneur absurde,* nous pensons qu'on peut très bien employer ce mot dans cette acception. L'usage au surplus en a décidé, et l'usage l'emporte sur tous les raisonnements qui lui sont contraires. A. L.

ACABIT. Qualité bonne ou mauvaise de certaines choses, comme des fruits et des légumes. Ce substantif est masculin : « ces poires, ces lentilles sont « d'un bon ACABIT. »

Tel est l'avis de l'Académie, de Trévoux et de tous les lexicographes. Ainsi Boursault a eu tort d'employer ce mot au féminin, et d'écrire *acabie*.

J.-B. Rousseau (dans son *Epître à Clém. Marot*), Boissy (dans la *Comédie anonyme*), La Chaussée (dans les *Préjugés à la mode*) et Boursault (dans *Ésope à la ville*) ont fait usage du mot *acabit* au figuré, et en parlant des personnes; mais, comme le fait observer Féraud, cet emploi n'est bon que dans le style marotique ou dans le style comique. « Cet homme est d'un bon *acabit.* » (Académie.)

ACACIA. Arbre de haute tige. Ménage (*Observ. sur la langue française*, ch. 160), Trévoux, Th. Corneille (*Observ. sur Vaugelas*), Féraud et M. Laveaux sont d'avis que l'on doit écrire ce mot, au pluriel, sans *s* final; mais l'Académie, dans son *Dictionnaire*, en met un.

ACCESSIT. L'Académie ne donne point d'exemple de ce mot mis au pluriel, de façon qu'on ne sait pas s'il doit prendre un *s*. Quelques grammairiens veulent que l'on écrive *des accessits;* mais, dit Laveaux, n'est-il pas ridicule de donner le signe français du pluriel à une troisième personne d'un verbe latin

— L'Académie, en 1835, écrit *des accessit*, mais elle tolère *accessits*. Voyez à ce sujet les observations faites au tome 1er, p. 157. A. L.

ACCLIMATER. Ce mot, de nouvelle origine, a été employé pour la première fois par l'abbé Raynal. Il signifie accoutumer à la température d'un nouveau climat : « Il faut du temps pour *acclimater* une plante étrangère. »

On dit aussi avec le pronom personnel *s'acclimater*, pour dire se faire à

un nouveau climat. « Les habitants de l'Europe s'*acclimatent* difficilement dans les Antilles. »

L'Académie n'a reconnu ce mot que dans l'édition de 1798. Aujourd'hui il est tout à fait admis.

ACCOMMODER. «Les hommes ne jugent des vices et des vertus que par « ce qui les choque ou les *accommode.*» (Fénelon.)—«Ils ont leurs richesses « à un titre onéreux et qui ne nous *accommoderait* pas. » (La Bruyère.)

Elle fuit les éclats ;
Et les airs trop bruyants ne l'*accommodent* pas.

ACCORD. Dans le sens de consentement, union d'esprit, conformité de volonté, ce mot ne s'emploie qu'au singulier, et le plus souvent avec la préposition *de* : « Mettre des gens d'*accord*, ils sont tombés d'*accord* » (L'Académie.) — « Quand deux personnes qui pensent sont d'*accord* sans s'être « donné le mot, il y a beaucoup à parier qu'elles ont raison. » (Voltaire, *Lettre à d'Alembert.*)—« La forme du corps et le tempérament sont d'*ac-* « *cord* avec le naturel » (dans le chat). (Buffon, *Hist. des Quadrupèdes.*)

De tout ce qu'il vous plaît je demeure d'*accord*.
Et vous avez raison, puisque vous êtes belle. (De la Sablière.)

P. Corneille a dit dans *le Menteur* (act. II, sc. 1re) : *mon affaire est d'*ACCORD; mais Voltaire, en condamnant cette expression, a fort bien fait remarquer que *les hommes sont d'accord*, et que *les affaires sont accordées, terminées, accommodées, finies.*

ACCORT, E. L'Académie définit cet adjectif : qui est souple, complaisant, qui s'accommode à l'humeur des autres. Cette définition donne une idée fausse de ce mot. Le mot *accort*, qui est vieux et qui ne s'emploie plus que dans le style familier ou marotique, signifie : qui a dans l'esprit, dans l'humeur quelque chose de conciliant, de gracieux ; qui annonce des dispositions franches à se rendre agréable, à complaire :

Il poursuivait Pompée, et chérit sa mémoire ;
Il veut tirer à soi, par un courroux *accort*,
L'honneur de sa vengeance et le fruit de sa mort.
(Corneille, *Pompée*, acte IV, sc. 4.)

Toujours *accort* et toujours complaisant. (Voltaire.)

La douce Agnès, Agnès compatissante,
Toujours *accorte*, et toujours bien disante,
Lui répliqua.... (Le même.)

ACCOUCHER. *Accoucher* ne signifie pas *enfanter*, comme le disent la plupart des lexicographes et l'Académie. Il comprend tout ce qui précède et suit, depuis les premières douleurs jusqu'à l'entière délivrance. *Enfanter* signifie seulement mettre au monde un enfant, abstraction faite de toutes les circonstances qui, dans l'ordre de la nature, précèdent et accompagnent cette action. *Accoucher* comporte l'idée de ces circonstances.

En parlant de la Vierge, on dit *qu'elle enfantera un fils, qu'elle a enfanté*

un fils, parce qu'elle n'a pas été sujette à toutes les circonstances qui précèdent et accompagnent les accouchements naturels. On ne le dit guère au propre que dans ces phrases. Au figuré, on dit *Jadis la terre enfanta des géants;* on ne dit pas *qu'elle en accoucha*, parce qu'il ne s'agit que de la production, abstraction faite de la manière. On dit en plaisantant qu'*un auteur a enfanté un gros volume*, et qu'*il est accouché d'une épigramme*. La première action est une production lente et qui n'a point de rapport avec l'accouchement naturel. La seconde, qui suppose une action faite avec peine et douleur, et en un instant assez court, a plus de rapport à accouchement. (Guizot, *Synonymes*.)

L'Académie dit que le mot *accoucher* s'emploie au figuré en parlant de l'esprit et des productions de l'esprit: mais elle a oublié de dire que c'est dans le style badin ou critique:

> Le sort de ce sonnet a droit de vous toucher,
> Car c'est dans votre cour que j'en viens d'*accoucher*. (Molière.)

> Mais enfin j'*accouche* d'un dessein
> Qui passera l'effort de tout esprit humain.
> (Regnard, *le Légataire*, acte IV, sc. 2.)

ACCOUPLEMENT exprime, dit l'Académie, la jonction du mâle et de la femelle pour la génération, et il ne se dit proprement que des animaux.

Le mot *accouplement* peut se dire en parlant des hommes; mais ce n'est qu'en poésie, et encore faut-il que ce mot soit modifié par une épithète qui, fixant plus fortement l'esprit que le nom lui-même, serve de correctif à l'idée trop physique que présente le mot *accouplement*.

> *Accouplement fatal* et des dieux détesté.

> Tu menais le blond Hyménée
> Qui devait solennellement
> De ce *fatal accouplement*
> Célébrer l'heureuse journée. (Malherbe.)

ACCRÉDITER. Ce verbe se dit très souvent avec le *pronom personnel*: « L'erreur *s'accrédite* en vieillissant, la vérité s'affaiblit. » (Stanislas.) — « C'est ainsi que l'erreur se sera *accréditée*. » (Voltaire.)—« Ils n'emploient « que trop souvent l'imposture pour s'*accréditer* dans l'esprit des peuples. » (Barthélemy, *Voy. du Jeune Anach.*)

> ... On dirait que pour *s'accréditer*,
> La fable en sa naissance ait voulu l'imiter. (Racine fils, *la Religion*, chant III.)

Accrédité, adjectif, et participe passé du verbe *accréditer*, ne se dit pas seulement des hommes publics qui ont une mission autorisée d'une puissance auprès d'une autre; les exemples qui suivent feront voir qu'il s'emploie adjectivement dans un autre sens: « Est-ce donc un prodige qu'un *sot* riche et *accrédité?* » (La Bruyère.) — « Le duc de Rohan, le *chef* le plus *accré-* « *dité* des huguenots. » — « Des *miracles accrédités* par les considérables « citoyens. » (Voltaire.)

Et voyant contre Dieu le *diable accrédité*,
N'osent qu'en bégayant prêcher la vérité. (Boileau, Ép. XII.)

ACCUSER. Les poëtes se sont servis de ce verbe dans le sens de gourmander, blâmer :

Où donc est ce grand cœur dont tantôt l'allégresse
Semblait du jour trop long *accuser la paresse ?*
(Boileau, le *Lutrin*, ch. II.)

En vain de ton départ
Les tiens impatients *accusent le retard.* (Delille, trad. de *l'Énéide*.)

Le vil Sunon, qu'un Dieu vengeur inspire,
Imprudemment saute de son navire
Sur le tillac où la française ardeur
Des matelots *accusait la lenteur*. (Parny.)

ACHARNER. Ce verbe s'emploie au figuré, et se met le plus souvent avec le *pronom personnel.*

D'un peuple d'assassins les troupes effrénées.
Par devoir et par zèle au carnage *acharnées*.
(Voltaire, *la Henriade*, ch. II.)

« Ils *s'acharnent* à diffamer cette harangue. » (La Bruyère.) — « Ce qu'il « y avait de plus grand en France *s'acharnait* à ce combat. » (Voltaire.)

Sur moi partout il *s'acharne*. (J.-B. Rousseau.)

C'est peu pour son courroux d'avoir détruit Pergame,
Peu de s'être *acharnée* à ses restes proscrits. (Delille, *Énéide*.)

ACHEVÉ, ÉE. *Achevé*, en parlant des personnes, se dit toujours en mauvaise part : *C'est un fou achevé, un sot achevé, un scélérat achevé;* mais en parlant des choses, il se prend toujours en bonne part : *Un ouvrage achevé, une beauté achevée.*

ACHEVER. Ce verbe s'emploie souvent dans le sens passif avec le pronom personnel ; de très bons écrivains en ont fait usage. « Que de négociations *s'achèvent* sans argent. » (Voltaire.) — « C'est seulement après l'inondation « des barbares que *s'achève* la victoire des... » — « Enfin le temple *s'achève*. » (Bossuet.) — « La vie *s'achève* que l'on a à peine ébauché son ouvrage. » (La Bruyère.)

Cet hymen m'est fatal, je le crains et souhaite,
Et je meurs s'il *s'achève* ou ne *s'achève* pas. (Corn., *le Cid*, acte I, sc. 5.)

. . . . Leur hymen me servira de loi ;
S'il *s'achève*, il suffit. . . . . (Racine, *Iphig.*, acte II. sc. 1.)

. . . Laissons au hasard ce qui peut arriver.
Achevons cet hymen s'il *se* peut *achever*.
(Corn., *la Mort de Pompée*, acte I.)

ACIER. Ce mot est noble au figuré ; mais il paraît appartenir à la langue poétique, et se dit pour les armes ou les instruments faits d'acier ou de fer :

J'ai senti tout à coup un homicide *acier* (un poignard),
Que le traître en mon sein a plongé tout entier. (Racine, *Athalie*, acte II, sc. 5.)

Qu'un tranchant *acier* (un glaive) s'apprête
A faire tomber sa tête,
Rien ne le peut émouvoir. (Madame Deshoulières.)
D'un tranchant *acier* (couteau ou scalpel)
Les subtiles blessures. (Bérenger.)

A COMPTE. Manière de parler abrégée, pour dire qu'on a donné ou reçu quelque chose sur la somme due : « il a été payé cinq cents francs *à compte* « sur les mille francs qui lui sont dus. »

A-compte s'emploie aussi substantivement et s'écrit sans *s* au pluriel: « Je lui ai donné deux *à-compte.* » (*Le Dict. de l'Académie* et ceux de Féraud, de Trévoux, de Boiste, de Gattel et de M. Laveaux, au mot *Compte.*)

Cependant Beauzée (*Encycl. méth.*, au mot *Néologie*) est d'avis d'écrire *acompte* substantif, en un seul mot, et alors des *acomptes* avec un *s*. Sous la forme adverbiale, il adopte l'orthographe de l'Académie : « Voilà toujours « mille francs *à compte* sur ce que je vous dois. »

— Cette dernière manière d'écrire est la seule adoptée dans toutes les significations du mot. A. L.

ACTUEL. Si l'on consulte l'Académie et le plus grand nombre des lexicographes, cet adjectif paraît ne devoir se dire que des choses.

Cependant on dit *tribunal actuel*, *président actuel*, ce qui veut dire tribunal, président *en activité;* et Boiste indique cet adjectif avec cette acception, de sorte que le mot *actuel* semblerait présentement pouvoir se dire des personnes, du moins dans certains cas.

ADDITION. En additionnant les adjectifs de nombre, faut-il se servir du verbe *faire*, ou du verbe *être?* faut-il dire, par exemple : *deux* et *deux* FONT *quatre*, ou bien *deux* et *deux* SONT *quatre?*

Brossette décide que la première manière est préférable à toute autre; St.-Marc dit au contraire que la seconde est aussi bonne et peut être plus conforme à la règle. Le premier loue Boileau d'avoir changé *sont* en *font*, dans ce vers de sa 8e satire :

Cinq et quatre *font* neuf, ôtez deux, reste sept.

Le second assure que rien n'était moins nécessaire que ce changement. Quoi qu'il en soit, les éditeurs du *Dictionnaire* de Trévoux et Laveaux, tous les lexicographes et l'Académie disent : *deux et deux* FONT *quatre*, et non pas *sont;* et l'usage s'est prononcé en faveur de cette opinion.

ADORATEUR. Ce mot, dit l'Académie, s'emploie par exagération en parlant de celui qui a un amour excessif pour une femme, ou même pour un homme pour lequel il est prévenu d'une estime extraordinaire.

. . . . . Je brûle pour Thésée :
Je l'aime, non point tel que l'ont vu les enfers,
Volage *adorateur* de mille objets divers. (Rac , *Phèdre*, acte II, sc. 5.)

Mais elle n'a pas dit que ce mot se prend élégamment comme adjectif.

... Je n'ai percé qu'à peine

Les flots toujours nouveaux d'un *peuple adorateur*.
(Racine, *Bérénice*, acte I, sc. 3.)

Je ne suis plus ce roi craint, chéri, révéré,
D'un *peuple adorateur* à toute heure entouré. (P. Marion, *Cromwel.*)

Elle a aussi oublié de faire observer que comme on personnifie volontiers la fortune, la vertu, on dit : *les adorateurs de la fortune, de la vertu*

ADULER. Ce verbe est de peu d'usage.

Diderot a dit : « Quoi ! vous *adulez* bassement le souverain pendant sa « vie, et vous l'insultez cruellement après sa mort. » Et Boiste : « Les jolies « femmes sont comme les souverains ; on ne les *adule* que par intérêt. » Quoique *adulateur* soit du style noble, *aduler* n'est que du style simple. (Laveaux.)

AÉRIEN, NE. Les poëtes ont étendu l'usage de ce mot.

Phénomène léger, chef-d'œuvre *aérien*. (Delille, parlant du colibri.)

Ce peuple *aérien* dont la vive allégresse
Chante la liberté, la joie et la tendresse.
(Rosset, parlant des oiseaux : *l'Agriculture*, chant VI.)

Un point brille ; il s'étend, et bientôt sa clarté
Des champs *aériens* emplit l'immensité. (Millevoie.)

AFFABILITÉ. Ce mot, d'après Laveaux, se dit du caractère de douceur, de bonté et de bienveillance qui se manifeste dans la manière de converser avec ses inférieurs, de les recevoir, de les écouter, d'en agir avec eux : « L'*affabilité* prend sa source dans l'humanité. » — « L'*affabilité* du souverain « relevait l'éclat et la majesté du trône. » (Massillon.) — « De ce fonds de modé- « ration naissaient cette douceur et cette *affabilité* si nécessaires et si rares « dans les grands emplois. » (Fléchier.)

On observera que l'Académie a oublié de faire remarquer que ce mot se dit quelquefois d'égal à égal, mais jamais d'inférieur à supérieur ; enfin que l'on ne peut pas dire de soi-même *qu'on est affable*, qu'*on a de l'affabilité*.

— Nous ne voyons pas la raison de cette dernière assertion, à moins que ce ne soit un précepte de modestie. Il nous semble qu'on pourrait très bien dire : « *Je suis affable* pour tout le monde, et cependant mes ennemis « m'accusent de hauteur. » A. L.

AFFAIBLIR. Ce verbe se dit, au propre, des personnes et des choses ; au figuré, il ne se dit que des choses. L'Académie a négligé cette remarque.

« Pour *affaiblir* leurs *adversaires*, ils désarment l'église. » (Pascal.) — « Il continua d'*affaiblir son ennemi* par de petits combats. » (Voltaire.) — « Les débauches *affaiblissent* le corps. »

Sa perte m'*affaiblit*, et son trépas m'afflige. (Corneille, *le Cid*, acte II, sc. 7.)

Un traître, en nous quittant, pour complaire à sa sœur,
Nous *affaiblit* bien moins qu'un lâche défenseur.
(Racine, *Alexandre*, acte II, sc. 5.)

— Cet exemple nous semble prouver contre la règle posée plus haut ; car

ici le verbe *affaiblir* est employé au figuré avec un nom de personne. Il s'agit évidemment dans ces vers de l'*affaiblissement* moral, et non d'un manque de forces physiques. L'Académie, en 1835, n'établit pas de distinction; cela nous semble plus juste. A. L.

..... Je sens *affaiblir* ma force et mes esprits.
(Racine, *Mithridate*, sc. dernière.)

Tant de précaution *affaiblit votre règne.* (*Britannicus*, acte IV, sc. 4.)

« Tous les efforts de la violence ne peuvent *affaiblir la vérité.* » (Pascal.)

Je vous ai montré l'art d'*affaiblir son empire.*
(Corneille, *Sertorius*, acte III, sc. 2.)

S'affaiblir se dit des personnes et des choses :

« Il est rare que dans les conjonctures délicates on ne *s'affaiblisse.* » (Massillon.) — « La distance qu'il y a de l'honnête homme à l'habile « homme *s'affaiblit* de jour à autre. » (La Bruyère.) — La patience *s'affai-* « *blit* aussi bien que celui qui souffre. » (Fléch.)

A vaincre tant de fois les états *s'affaiblissent*.
Et la gloire du trône accable les sujets. (Corneille.)

AVOIR AFFAIRE *A*. AVOIR AFFAIRE *AVEC*.

Avoir affaire à quelqu'un suppose pouvoir, autorité, force, supériorité de la part de celui à qui l'on a affaire; et dépendance, infériorité, besoin de la part de celui qui a affaire. Celui qui veut obtenir une grâce, une faveur, *a affaire au ministre* ou *à* ses commis; il n'a pas *affaire avec* le ministre ou *avec* ses commis. — Un plaideur *a affaire à* ses juges; il n'a pas *affaire avec* ses juges. — Un inférieur *a affaire à* ses supérieurs, en ce qui regarde la subordination, et non pas *avec* ses supérieurs.

« Oh! l'étrange chose que d'avoir *affaire à* des bêtes!» (Molière, *le Bourgeois gentilhomme,* act. III.) C'est qu'on est soumis à leurs sottises.

Avoir affaire avec quelqu'un suppose concours d'affaires, discussion, différend, contestation. Un commis *a affaire avec* le ministre, lorsqu'il lui rend compte de quelque affaire, et qu'il lui en dit son avis. — Un associé *a affaire avec* son associé, lorsqu'ils traitent ensemble de leurs affaires communes. — Il faut éviter d'*avoir affaire avec* des fripons.

On dit qu'une femme a eu *affaire avec* un homme, ou un homme *avec* une femme, pour dire qu'ils ont eu ensemble un commerce de galanterie. (M. Laveaux, *Dictionn. des Diffic.*)

Observez que *avoir affaire à* ou *avec* est la seule manière d'écrire cette expression; et si l'on trouve quelquefois *avoir à faire*, c'est une irrégularité qu'il ne faut pas imiter, et qui provient le plus souvent de la négligence de l'imprimeur.

AVOIR AFFAIRE *DE*.

Avoir affaire de signifie avoir besoin de : « il a *affaire d'argent.* » —

« J'ai *affaire de* vous, ne sortez pas. » — En ce sens, on dit par mécontentement : « j'ai bien *affaire de* cet homme-là, » pour dire je ne me soucie guère de lui ; et dans la même acception : « J'ai bien *affaire de* tout cela. » — « Qu'ai-je *affaire de* toutes ces querelles ? » Mais l'Académie est d'avis que cette locution est du style familier ; cependant nous ferons observer qu'elle se trouve dans la tragédie, dans le haut comique, et dans d'autres ouvrages qui ne sont pas du style familier.

> Qu'avons-nous *affaire de* vie,
> Si nous ne pouvons être à vous ? (P. Corneille, *Psyché*, acte V, sc. 2.)
>
> Qu'ai-je *affaire du* trône et de la main d'un roi ?
> (Th. Corneille, *Ariane*, acte III, sc. 4.)

« Qu'avons-nous *affaire d'*un nouvel auteur qui se pare des imaginations des Grecs, et donne au monde leurs lumières pour les siennes ? » (Saint-Évremont, t. IV, p. 2.)

> Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire,
> Et des livres qu'ils font la cour a bien *affaire*.
> (Molière, *les Femmes savantes*, acte IV, sc. 3.)

AFFAISSEMENT. Ce mot s'emploie au figuré, dans le sens d'accablement, de faiblesse : « L'*affaissement* du cœur, de l'esprit. » (Laveaux, Boiste, Gattel.)

AFFAMÉ. On dit d'un homme qui a une grande faim, qu'*il est affamé*. L'emploi que les écrivains ont fait de ce mot au figuré a une analogie sensible avec le sens propre ; en voici des exemples :

> Ton courage, *affamé* de péril et de gloire,
> Court d'exploits en exploits, de victoire en victoire. (Boileau, satire VIII.)
>
> ... Je ne puis souffrir ces auteurs renommés,
> Qui, dégoûtés de gloire et d'argent *affamés*. (Le même, *Art poétique*, chant IV.)
>
> ...... Dans la disette une muse *affamée*
> Ne peut pas, dira-t-on, subsister de fumée. Le même, même chant.)
>
> Ce cœur nourri de sang et de guerre *affamé*.
> (Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 3.)
>
> Les chiens plus furieux,
> Trempés de leur écume, *affamés* de carnage,
> Se plongent dans le fleuve. (Roucher, poëme des *Mois*, chant IX.)
>
> Leurs cœurs enflammés
> Sont altérés de sang et de meurtre *affamés*. (Delille, *Énéide*.)
>
> Cent cités marcheront de carnage *affamées*,
> Et la terre a ma voix vomira des armées. (Delille, *Énéide*.)

AFFÉTÉ, E. L'Académie définit cet adjectif : qui est plein d'affectation dans son air, dans ses manières, par envie de plaire. *Affété* n'est pas ce qui est plein d'affectation, mais ce qui est plein d'*afféterie*. L'*affectation* a pour objet les pensées, les sentiments et le goût dont on veut faire parade ; l'*afféterie* ne regarde que les petites manières par lesquelles on croit plaire.

On tombe dans l'*affectation* en courant après l'esprit, et dans l'*afféterie* en recherchant les grâces.

L'*affectation* et l'*afféterie* sont deux défauts que certains caractères bien tournés ne peuvent jamais prendre, et que ceux qui les ont pris ne peuvent presque jamais perdre. « Il n'y a guère de petits maîtres sans *affectation*, ni « de petites maîtresses sans *afféterie*. »

AFFLIGER. Ce mot ne se dit pas seulement des personnes: « La famine *afflige* « ce pays; la disette *afflige* cette province.» (Laveaux.)— « La réflexion *afflige* « l'esprit qu'elle instruit; elle endurcit le cœur qu'elle éclaire. » (Boiste.)— « Il apprit que la maladie se faisait sentir de nouveau, et *affligeait* plus que « jamais cette terre ingrate. » (Montesquieu, *Lettres pers.*)

AFIN, POUR. Il y a quelque différence entre la conjonction *afin* et la préposition *pour*.

Pour marque une vue plus prochaine, et *afin* une vue plus éloignée. « On se présente devant le prince *pour* lui faire sa cour; on lui fait sa cour « *afin* d'en obtenir des grâces. » Il semble que le premier de ces mots convient mieux, lorsque la chose qu'on fait en vue de l'autre en est une cause infaillible, et que le second est plus à sa place, lorsque la chose qu'on a en vue en faisant l'autre en est une suite moins nécessaire: « On tire le « canon sur une place assiégée *pour* y faire une brèche, et *afin* de pouvoir « la prendre d'assaut ou de l'obliger de se rendre. »

Pour regarde particulièrement un effet qui doit être produit. *Afin* regarde proprement un but où l'on veut parvenir.

AGE, substantif masculin. La durée ordinaire de la vie. Le mot de Louis XIV au maréchal de Villeroi, après la perte de la bataille de Ramillies: « M. le maréchal, on n'est pas heureux à *notre âge*, » est un modèle de délicatesse. *A nos âges* eût été une faute. (Féraud, *Dict. crit.*)

Il y a de la différence entre *âgé de* et *à l'âge de*. La première expression semble désigner simplement l'âge; et la seconde, à l'idée d'âge, semble joindre celle d'époque. Je dirai donc: « J'ai un fils *âgé* de vingt ans, » et non pas: « J'ai un fils qui est à l'*âge* de vingt ans, » parce qu'il ne s'agit là que de l'âge de mon fils. Mais je dirai: « Fontenelle est mort à l'*âge* de « quatre-vingt-dix-neuf ans et sept mois. » Il y a là et l'idée de l'âge, et une idée d'époque: *âgé de* ne saurait convenir. (Domergue, page 453 de ses *Solutions grammaticales.*)

AGENOUILLER, S'AGENOUILLER. L'Académie dit que *s'agenouiller* c'est se mettre à genoux; mais Laveaux fait observer que *s'agenouiller* n'exprime que le mouvement physique qui fait prendre la posture; *se mettre à genoux* exprime de plus le sentiment d'humilité ou d'adoration dont cette posture est le signe: « Les incrédules *s'agenouillent* quelquefois dans les « églises, les dévots s'y *mettent à genoux*. »

AGIR. Ce verbe est toujours neutre. L'usage permet de dire: « Il a *agi* « *en* galant homme, en homme d'honneur; » mais il réprouve *en agir bien*

ou mal avec quelqu'un, pour *en user bien ou mal*. Le P. Bouhours (p. 181 de ses *Rem.*), Th. Corneille (*sur la* 223[e] *Rem. de Vaugelas*), l'Académie (p. 250 de ses *Observations*) condamnent absolument cette locution ; et Racine, dans une lettre, la 40[e] qu'il adresse à son fils, alors fort jeune, le reprend de s'en être servi ; il faut dire : « Il a bien *agi*, il a mal *agi* avec « moi ; » ou bien : « il *en* a bien *usé*, il *en* a mal *usé* avec moi. »

AGRESTE, CHAMPÊTRE. Le mot *agreste* exclut toute idée de culture et d'agrément ; le mot *champêtre*, au contraire, réveille l'idée de la culture et des agréments qui l'accompagnent. *Un lieu agreste* n'offre que des rochers stériles, des plantes sauvages, une terre inculte ; il inspire la tristesse ou tout au plus une stérile mélancolie. *Un lieu champêtre* présente un spectacle riant et agréable : ce sont des plaines fertiles, de gras pâturages couverts de riches troupeaux, des prairies émaillées de fleurs, des arbres courbés sous le poids des fruits, des travaux utiles qu'animent l'innocence et la gaieté, et qui promettent l'abondance et le bonheur. On ne connaît point de *plaisirs agrestes ;* mais rien n'est plus touchant que les *plaisirs champêtres*. L'idée de ce mot est inséparable de celle d'agrément : « Tout cela donne à cette maison un « air plus *champêtre*, plus vivant, plus animé, plus gai. » (J.-J. Rousseau.)

AIDER. Ce verbe est tantôt actif et tantôt neutre ; on dit : « *Aider à* une « personne » et « *aider* une personne. »

Aider à une personne, c'est la soulager, en partageant personnellement sa peine, son travail ; comme dans ces phrases : « *Aidez* un peu *à* ce pauvre « homme. » (L'Académie.)—« Il *lui* a *aidé* à porter ce fardeau. » (Féraud.) — « Télémaque, voyant Mentor qui lui tendait la main pour *lui aider* à « nager, ne songea plus qu'à sortir de l'île fatale. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. VII.) — « *J'aidai au* Rhodien confus à se relever. » (Le même, liv. V.) — « Dans nos études, quand mon thème était fini, je *lui aidais* à faire le « sien. » (*Confessions* de J.-J. Rousseau, liv. I.) — « Il parut sensible à « l'attention que j'eus de *lui aider* à sortir du bateau. » (Le même, *Mélanges,* promenade 2[e].) — « Dois-je demeurer auprès de mon fils pour avoir soin de « de ses affaires et *lui aider* à gouverner ses états ? » (M[me] Dacier, traduct. de l'*Odyssée*, liv. XIX.)

Aider une personne, c'est lui prêter secours sans partager personnellement sa peine ou son travail. Celui qui prête de l'argent à une personne pour payer une partie de ses dettes, « *aide* cette personne à payer ses dettes. » — « Ils se sont appauvris pour *aider* les pauvres. » (Bossuet.)

On dit aussi : « Il *l'a aidé* de son argent à bâtir cette maison, » et non pas : « il *lui a aidé*. » — « On doit s'aider *les* uns *les* autres, » et non pas : « les « uns *aux* autres, » comme a dit Bossuet.

> Nous nous *aidions l'un l'autre* à porter nos malheurs.
>
> (Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 3.)

« Dieu *aide aux* fous et *aux* enfants » est une phrase consacrée, qui ne doit pas tirer à conséquence pour d'autres.

Avec les choses, *aider à* fait fort bien : « Il faut que votre mémoire *aide* « un peu *à* la mienne. » (*Télémaque*.) — « Le repos d'esprit *aide à* la gue« rison du corps, » sont des phrases très correctes.

AIEULS, AIEUX, ANCÊTRES. Par *aïeul, aïeuls*, on entend précisément le grand-père paternel et le grand-père maternel : « Il (M. de Montausier) « racontait avec plaisir les services que son *aïeul* avait rendus à Henri IV. » (Fléchier.)

> L'*aïeul* rit à ce fils, dans ses bras le balance,
> Et bégaie avec lui les mots de son enfance. (Mollevault.)

« Élevé sous les yeux d'un *aïeul* vénérable. » (D'Aguesseau.) — « Ses « deux *aïeuls* ont rempli les premières charges. » (L'Académie.)

— Le mot *aïeul* n'a point de composé au delà de ceux de *bisaïeul* et de *trisaïeul;* quand on parle des degrés plus éloignés, on dit : *quatrième aïeul, cinquième aïeul*, etc. (Académie.)

Par *aïeux* ou *ancêtres*, on entend ceux qui ont devancé nos *aïeuls*, c'est-à-dire, tous ceux de qui l'on descend : « Il a hérité ce droit de ses *aïeux*, de « ses *ancêtres*. »

> Ce long amas d'*aïeux*, que vous diffamez tous,
> Sont autant de témoins qui parlent contre vous. (Boileau, satire V.)
>
> Agénor inconnu ne compte point d'*aïeux*. (Crébillon, *Sémiramis*, acte I, sc. 5.)

(Th. Corneille, *sur la* 318e *Rem. de Vaugelas*. — Le *Dict. de l'Académie* et M. Laveaux.)

« Les patriarches et les élus sont nos *ancêtres*. » (Massillon.) — « Les fa« milles (en Chine) s'assemblent en particulier, à certains jours, pour hono« rer leurs *ancêtres*. » (Voltaire.)

Nos ancêtres, nos aïeux, nos pères; ces expressions sont à peu près synonymes, lorsque, sans avoir égard à sa propre famille, on les applique en général et indistinctement aux personnes de la nation qui ont précédé le temps où nous vivons ; elles diffèrent en ce qu'il se trouve une gradation d'ancienneté, de façon que le siècle de *nos pères* touche au nôtre, que *nos aïeux* les ont devancés, et que *nos ancêtres* sont les plus reculés de nous.

Nous sommes descendants les uns des autres; mais si l'on veut particulariser cette descendance, il faut dire que « nous sommes les enfants de *nos pères*, les neveux de *nos aïeux*, et la postérité de *nos ancêtres*. » Voyez le mot *Neveu*. (*Synonymes* de Beauzée.)

AIGLE. Lorsqu'on veut désigner cet oiseau, qui est le plus grand et le plus fort des oiseaux de proie, ce substantif, d'après le plus grand nombre des Grammairiens, des lexicographes et des naturalistes, doit être mis au rang des noms qui sont du masculin.

Cependant l'Académie avait décidé, dans ses *Observations sur Vaugelas*, qu'on peut en faire usage au féminin aussi bien qu'au masculin, et

plusieurs écrivains, qui peuvent être cités comme autorités, lui ont en effet donné les deux genres : ...... « Comme *une aigle* qu'on voit toujours, soit « qu'*elle* vole au milieu des airs, soit qu'*elle* se pose sur le haut de quelques « rochers, etc. » (Bossuet, *Oraison funèbre du prince de Condé.*)

On fit entendre à l'*aigle* enfin qu'*elle* avait tort.
(La Fontaine, fable de *l'Aigle et l'Escarbot.*)

L'*aigle fière* et rapide, aux ailes étendues,
Suit l'objet de sa flamme élancé dans les nues.
(Voltaire, Discours sur l'égalité des conditions.)

Mais bientôt, à son tour,
Une aigle au bec tranchant dévore le vautour ;
L'homme, d'un plomb mortel, atteint *cette aigle altière.*
(Voltaire, Poëme sur le désastre de Lisbonne.)

« Entre les *aigles* qu'on nourrissait dans le palais de Montézume, roi du « Mexique, il y en avait *une si grande* qu'*elle* mangeait un mouton à tous « ses repas. » (Trévoux.)

Mais l'Académie a formellement reconnu, dans son édition de 1798 et dans celle de 1835, que *aigle* est du genre masculin, quand il désigne un oiseau de proie ; en voici quelques exemples :

Un aigle sur un champ prétendant droit d'aubaine,
Ne fait point appeler *un aigle* à la huitaine. (Boileau, Satire VII.)

Ne sais-tu pas encore, homme faible et superbe,
Que l'insecte insensible enseveli sous l'herbe,
Et l'*aigle impérieux* qui plane au haut du ciel,
Rentrent dans le néant aux yeux de l'Éternel ?
(Voltaire, *Mahomet*, acte I, sc. 4.)

« L'espèce de l'*aigle commun* est moins pure, et la race en paraît moins « noble que celle du *grand aigle.* » (Buffon, *Histoire naturelle.*)

Figurément, et en parlant d'un homme de génie et d'un esprit supérieur, *aigle* est également masculin, et il n'a jamais eu d'autre genre : « C'est *un* « *aigle* dont je ne dois pas suivre le vol. » (Pélisson.)

L'*aigle* d'une maison n'est qu'un sot dans une autre.
(Gresset, *le Méchant*, acte IV, sc. 7.)

En termes d'armoiries et de devises, ce mot est toujours féminin :

Le seul nom de Louis, redoutable aux tyrans,
Arrêta la fureur de ces fiers conquérants,
Fit flotter sur le Raab leurs dépouilles captives,
Et rendit la victoire aux *aigles fugitives.* (Fléchier, cité par Trévoux.)

Nos consuls, devant lui, cachaient l'*aigle indignée.*
(La Harpe, *Coriolan*, acte I, sc. 3.)

« Il porte sur le tout d'azur, à l'*aigle éployée* d'argent. » (L'Académie, au mot *Aigle* et au mot *Éployé.*)

On dit aussi au féminin : *L'*AIGLE ROMAINE, *les* AIGLES ROMAINES, pour *les enseignes des légions romaines,* parce que, au haut de ces enseignes, était la figure d'un aigle. (*Le Dictionnaire de l'Académie.*)

Pourquoi, malgré nos chaînes

Avons-nous combattu sous les *aigles romaines?*
(Voltaire, *les Guèbres*, acte I, sc. 1.)

« Le roi de Prusse fit porter devant son régiment l'*aigle romaine éployée* « en relief au haut d'un bâton doré. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.)

Et voyant, pour surcroît de douleur et de haine,
Parmi ses étendards porter l'*aigle romaine*. (Racine, *Mithridate*, acte V, sc. 4.)

(L'Académie, page 283 de ses *Observ.*, son *Dict.*, et tous les lexicograph. mod.)

AIGUISER, verbe actif. Rendre aigu, plus pointu, plus tranchant : « *Aiguiser* le fer d'une lance, *aiguiser* un couteau. *Aiguiser* un pieu, un bâton. »

Figurément, il se dit de l'esprit et de quelques passions : « La nécessité « *aiguise* l'esprit. » (L'Académie.) — « Le vice *s'aiguise* contre la loi, et « devient plus fin à mesure qu'elle devient plus ferme. » (Servan.) — « L'autre lionceau, qui n'avait point quitté les déserts, avait souvent *aiguisé* « son courage par une cruelle faim. » (Fénelon.)

Raiguiser est un barbarisme.

AIMER. L'Académie (dans les éditions antérieures de son *Dictionnaire*) avait omis quelques acceptions de ce verbe.

Aimer se dit de l'attachement que manifestent les animaux, de la préférence qu'ils donnent à certaines choses : « Les femelles des animaux *aiment* leurs « petits. Les chèvres *aiment* les lieux escarpés. Les abeilles *aiment* le thym. « Le papillon *aime* les fleurs. La perdrix *aime* les guérets ; la bécassine, les « marais. »

Il se dit aussi des plantes, relativement aux choses qui leur paraissent favorables : « Le lierre *aime* l'ormeau. La violette *aime* l'ombre. Le chêne « *aime* les forêts. L'olivier *aime* les pays chauds. »

On désigne également par ce mot le rapport d'une chose avec une autre chose qui la favorise, qui est conforme à sa nature : « L'amour *aime* à faire « des sacrifices pour l'objet aimé. L'innocente joie *aime* à s'évaporer au « grand jour ; mais le vice est ami des ténèbres. » (J.-J. Rousseau.)

Quand *aimer* est pris dans un sens absolu, il ne s'emploie qu'en parlant des personnes et du cœur humain, et s'entend ordinairement de l'amitié ou de l'amour : « Il y a heureusement des cœurs faits pour *aimer*. » — « Il n'y « a que les gens peu répandus qui sachent *aimer*. » (Voltaire.)

AIR. Substantif masculin. Manière, apparence, extérieur, et généralement tout ce qui regarde le maintien, la contenance, la mine, le port, la grâce et toutes les façons de faire.

Doit-on dire : *cette femme a l'air* BON, GRACIEUX, ou *cette femme a l'air* BONNE, GRACIEUSE ? Doit-on dire : *cette robe a l'air bien* FAIT, ou *cette robe a l'air bien* FAITE ? Enfin doit-on dire : *cette femme a l'air* GROSSE, BOSSUE, BOITEUSE, ou *cette femme a l'air* GROS, BOSSU, BOITEUX ?

Les Grammairiens qui ont traité de cette difficulté, quoique assez d'accord entre eux sur les principes, diffèrent beaucoup sur la manière de la résoudre.

Analysons ce qu'ils ont dit, consultons les écrivains, et après cela nous en déduirons des conséquences qui peut-être satisferont nos lecteurs.

Lévizac est d'avis que quand le sujet de la phrase est un nom de personne, l'adjectif qui suit le mot *air* doit s'accorder en genre et en nombre avec ce substantif; mais il pense que quand le sujet est un nom de chose, l'adjectif doit alors s'accorder avec ce sujet et non avec le mot *air;* ainsi il veut que l'on dise : *Cette femme a l'air* BON, GRACIEUX; et *cette pomme a l'air* BONNE, MURE.

Dans la première phrase, dit-il, le mot *air* est pris pour manière, façon, et généralement tout ce qui regarde le port, la grâce et toutes les façons de faire; dans la seconde, le mot *air* est pris pour apparence, extérieur.

M. Sicard résout autrement la question.

Dans cette expression, dit cet estimable Grammairien : *cette femme a l'air*, on ne peut pas séparer ces deux mots, *a l'air;* ils s'unissent tellement qu'ils ne forment qu'une seule et même idée, qu'on pourrait exprimer par cette autre expression *paraître;* car *avoir l'air* ou *paraître* sont parfaitement synonymes : *avoir l'air* est un verbe neutre ainsi que *paraître;* et de même que l'on dirait: cette femme *paraît bonne, gracieuse,* de même il faut dire : « Cette femme a *l'air bonne, gracieuse.* »

Mais, ajoute M. Sicard, il n'en serait pas de même si, au lieu de dire: *Cette femme a* L'AIR, on disait *cette femme a* UN AIR; car alors ce serait sur l'air bon ou mauvais que se fixerait l'esprit, et *avoir un air* n'est plus un verbe synonyme du verbe *paraître*. En effet, on ne s'occupe pas de la bonté de l'âme que l'air annonce, mais de l'air seulement qui est bon, au lieu d'être mauvais. Dans le premier cas, le verbe *avoir* ne marque pas la possession, comme dans le second; l'air n'est pas une idée à part dont on affirme une qualité particulière : c'est de la femme qu'on entend affirmer la qualité, et c'est son air qui annonce la qualité qu'on en affirme.

En conséquence, M. Sicard conclut que, dans ce second cas, on doit dire : « Cette femme a *un air bon, gracieux*. »

M. Lemare pense que pour décider la question, il faut choisir un adjectif qui présente une idée mieux déterminée que celui de *bon*, mot banal dont la signification est très vague, puisqu'on l'emploie pour désigner tout ce qui plaît; il choisit donc l'adjectif *campagnard*, et est d'avis qu'on peut dire d'une femme: « Elle a l'air *campagnarde*, et elle a l'air *campagnard*. »

La première phrase, dit-il, exprime que cette femme a la mine, l'apparence d'être de la campagne, ou campagnarde; et alors on donne à entendre que peut-être, en effet, elle est de la campagne. La seconde phrase peut se dire d'une femme connue pour citadine, fût-elle même du rang le plus distingué, mais qui, sans avoir le costume d'une campagnarde, en a l'attitude, les mœurs, le langage, etc.

Si l'on veut, ajoute M. Lemare, exprimer qu'une femme paraît être bonne, on peut dire : *cette dame a l'air*... BONNE. Cela s'entend fort bien. Mais il n'est pas permis de dire que cette *femme a l'air* BON, pour signifier qu'elle paraît

être *bonne*; car l'*air bon* présente un autre sens, un sens très équivoque. On ne sait trop ce que c'est qu'un *air bon*.

Enfin voici ce qu'en pense Domergue (*Journal de la Langue franç.*, n° 23, octobre 1791, p. 97), ou plutôt voici la règle qu'il propose:

« Toutes les fois que l'adjectif précédé du mot *air* peut raisonnablement « qualifier ce mot, il faut le masculin singulier; on dira donc : cette femme « a l'*air bon*, *spirituel*, *coquet*, *fripon*, *grand*, parce que ce ne sont pas « les qualités intérieures de la femme que l'on considère; autrement on dirait: « *cette femme est bonne*, *spirituelle*, *coquette*, etc.; c'est son extérieur que « l'on en a vue; la bonté, l'esprit, la coquetterie, la friponnerie, la grandeur « se peignent dans les traits, dans la physionomie, dans les manières de la « personne dont on parle; le moindre de ses gestes sollicite l'attribution de « bonté, d'esprit, de coquetterie, etc.; le mot qui peint cette attribution doit « donc être en rapport avec l'extérieur, avec l'*air* qui l'a fait naître.

« Il est si vrai, ajoute Domergue, que *bon*, *spirituel*, *coquet*, etc., ne mo- « difient pas le mot *femme* dans les phrases citées, qu'on peut dire : *cette femme* « *a l'air bon*, et elle est méchante; *cette femme a l'air spirituel*, et elle est « stupide. *Méchante* et *stupide* se construisent avec *femme*, parce que vous « considérez la femme elle-même; *bon* et *spirituel* se construisent avec *air*, « parce que vous n'avez en vue que ce qui est purement extérieur.

« Mais toutes les fois que l'adjectif précédé du mot *air* ne peut pas rai- « sonnablement le qualifier, il faut employer un autre tour qui concilie « ce qu'on doit à la pensée et à l'expression, et, dans ce cas, on doit dire : « *cette femme a l'air* D'ÊTRE *grosse de six* mois; *cette robe* ME PARAIT *bien* « *faite; cette terre* ME PARAIT *ensemencée.* »

Hâtons-nous présentement d'offrir à nos lecteurs les exemples que nous avons pu trouver; ou, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, les exemples que M. Boniface a recueillis dans le 4e numéro de son *Manuel des amateurs de la langue française*. (2e année.)

« Ne vous y fiez pas, elle a ma foi les yeux fripons. Je lui trouve *l'air bien* « *coquet.* » (Boileau, *les Héros de Roman.*) — « Je ne suis point d'avis « qu'on vous peigne en amazone, vous avez *l'air* trop *doux.* » (Fontenelle, Lettre XLI.)

> Bon Dieu, qu'elle est jolie, et qu'elle a l'air *mignon !*
>
> (Molière, *l'Étourdi*, acte III, sc. 10.)

« Elle a l'air *méchant*, *bon*, *noble*, *distingué*. » (Stanislas.)

« Elle a l'air bien *furibond*. » (Voltaire, l'*Écossaise*, acte I, sc. 5.)

> Elle avait l'air *timide*, *embarrassé*.
>
> (Voltaire, *l'Enfant prodigue*, acte IV, sc. 7.)

« Les femmes de Java ont l'air *doux*. » (Buffon, *Histoire de l'Homme.*) — « Elle avait l'air *affligé*. » (Marmontel.)

> . . . . Elle a l'air *doux*,
> Et semble assez docile. (Colin d'Harleville, *le Vieux célibataire*, III, 10.)

« Accusera-t-on les femmes de Paris d'avoir l'air gauche et *embarrassé*? » (J.-J. Rousseau.)

> Qu'elle est laide à présent, et qu'elle a l'air *mauvais* !
>
> (Regnard, *Démocrite*, acte IV, sc. 7.)

« Les femmes des Caraïbes ont l'air plus *gai*, plus *riant* que les hommes. » (Buffon, *Histoire naturelle de l'homme*, vol. V, p. 189.)

> De grâce, dites-moi, parlant sincèrement,
> Sous l'habit de Vénus avais-je l'air *charmant*?
>
> (Regnard, *les Ménechmes*, acte I, sc. 3.)

« Cette femme a l'air *conquérant*. » — « Cette fille a l'air *hardi*, l'air « *fripon*. » (*Le Dictionnaire de l'Académie*, édit. de 1762 et 1798, aux mots *conquérant*, *hardi*, *fripon*.) — « Cette soupe a l'air *bonne*. » (La Harpe, décision donnée en 1792, à l'occasion d'un pari fait sur cette question.) — « Cette proposition n'a pas l'air *sérieuse*. » (Voltaire, remarque sur les Horaces.) — « Cette robe a l'air bien *faite*. Cette terre a l'air *ensemencée*. » (Fabre.)

De tout ce qu'on vient de lire, il résulte que les grammairiens ne sont pas d'accord sur la manière de résoudre cette difficulté, et que Domergue, dont l'opinion est la plus raisonnable, élude la question au lieu de la décider; mais comme il est constant que l'habitude ou la paresse ne permet presque jamais d'employer le tour que prescrit Domergue en certains cas (*paraître*, *avoir l'air d'être*), et qu'au contraire on se sert journellement dans la conversation, et même dans le discours, de cette locution, *avoir l'air*, cherchons à établir une règle qui décide enfin cette question.

Avoir l'air se dit ou des êtres animés ou des choses.

1° S'il se dit des êtres animés, ou l'adjectif qui suit le mot *air* exprime une faculté morale, une qualité, une distinction métaphysique; ou bien il exprime une forme, une manière d'être purement physique.

Dans le premier cas, l'adjectif, pouvant toujours raisonnablement qualifier le mot *air*, doit s'accorder avec ce substantif : « Cette dame a l'air *bon*, a « l'air *grand* » (un air de dignité, une physionomie noble). — « Elle a l'air « *léger* et *distrait*. » — « L'air *petit* et *mesquin* dans tout ce qu'elle fait. » —« L'air *haut* » (altier). — « L'air *poli* et *prévenant*. » — « L'air *dur* et « *méchant*. »

Dans le second, une qualité physique ne pouvant jamais être attribuée au mot *air*, l'adjectif s'accorde avec le nom de la personne ou de l'animal, et non avec le mot *air* : « Cette dame a l'air bien *faite*, a l'air *grande* » (paraît d'une haute taille).—« Cette demoiselle a l'air *légère* et *faite* pour « la danse. »—« Elle a l'air bien *petite* pour son âge. »

2° Quand *avoir l'air* est employé en parlant des *choses*, point de difficulté : l'adjectif alors ne peut s'accorder avec le mot *air*, parce qu'un être inanimé ne peut avoir que des qualifications physiques; ainsi l'on dira : « Cette « pyramide a l'air *haute* » (élevée).—« Cette table de marbre a l'air *polie* « et bien *travaillée*. » — « Cette plume a l'air *dure* et mal *fendue*. » —

« Cette maison a l'air solidement *construite.* » — « Cette boule a l'air bien « *ronde.* »

Si l'on trouve dans les ouvrages des meilleurs écrivains des exemples où le mot *air* donne le genre à l'adjectif, bien que cet adjectif ait rapport à un nom de chose, c'est souvent un raffinement d'élégance et de délicatesse par lequel l'auteur semble donner de la vie à des objets privés de sentiment, afin de rendre son discours plus vif et plus animé, et de donner à son idée plus de grâce ou d'énergie.

C'est dans cette intention sans doute que J.-J. Rousseau (*Émile*) a dit : « La tuile *a l'air* plus propre et plus *gai* que le chaume. »

Et Fénelon (Fable XXVe), en parlant des statues : « En voilà une qui *a l'air* bien *grossier.* »

Mais ce sont des exceptions sur l'emploi desquelles il n'appartient qu'au goût et à l'oreille de décider.

—L'Académie, en 1835, décide que la locution *avoir l'air*, immédiatement suivie d'un adjectif, admet une double syntaxe, selon les vues de l'esprit : « si cet adjectif se rapporte au sujet de la proposition, il doit s'accorder « avec ce sujet ; s'il se rapporte seulement au mot *air*, il doit être mis au « masculin. » Ainsi donc *avoir l'air* est une expression absolue, une sorte de verbe neutre synonyme de *sembler*, *paraître ;* ou plutôt c'est une phrase qui s'emploie souvent d'une manière elliptique, pour *avoir l'air d'être.* Ici, comme toujours, le style doit obéir à la pensée. On dira donc, avec l'Académie : « Cette femme a l'air chagrin, l'air prévenant, l'air railleur, etc., » ou « elle a l'air contente, toute troublée, fort embarrassée, etc. » C'est au goût de choisir. A. L.

Voici une autre difficulté :

Le président Hénault a dit : « Cela a bien *de l'air* d'une chimère. »

Et Racine (Lettre XIX à son fils) : « Vous ne devez pas trouver étrange « que, vous aimant comme je fais, je sois si facile à m'alarmer sur toutes les « choses qui ont *de l'air* d'une faute. »

Mais Féraud fait observer, à l'occasion de ces deux phrases, que ce *de* est inutile et contre l'usage ; en effet, ce n'est que quand on parle de la ressemblance qui existe entre les traits du visage de deux personnes, que le *de* s'emploie avant le mot *air* : « Il ont bien *de l'air* l'un de l'autre. » — « Ils ont « beaucoup *d'air* l'un de l'autre. »

AJOUTER. Voyez JOINDRE.

ALGER. Girard, Demandre, Lévizac et Lemare, le *Dictionnaire des Rimes* de Richelet, de Philippon de la M., de Boiste, de Luneau et de Rolland disent que le *r* du mot *Alger* doit se faire entendre. Ces autorités sont imposantes, principalement les dictionnaires de rimes ; cependant nous ne devons pas taire qu'à Paris un nombre infini de personnes prononcent présentement *Alger* sans faire sentir le *r*.

— Ce mot, devenu aujourd'hui un nom tout français, a perdu la trace de

son origine étrangère, et ne sonne plus autrement que le mot *berger;* c'est la prononciation partout adoptée. A. L.

AMANT, E. L'Académie donne de ce mot une définition qui n'est pas exacte. C'est, dit-elle, celui ou celle qui a de l'amour pour une personne de l'autre sexe. D'après cette définition, un homme qui, en voyant passer une femme d'un rang très élevé, concevrait de l'amour pour elle, pourrait donc être appelé l'*amant* de cette femme, sans même lui avoir parlé; cela serait vraiment contraire à toute raison. La définition que donne de ce mot Laveaux nous semble infiniment préférable; *amant*, d'après ce grammairien, se dit d'un homme qui, ayant de l'amour pour une personne du sexe, ou désirant seulement de s'en faire aimer, a déclaré ses sentiments, n'a pas été rebuté et est aimé.

Nous croyons encore nécessaire de faire observer que le mot *amant*, *amante* se prend aussi adjectivement dans le style noble, soit en vers, soit en prose:

> Non, ce n'est pas des rois l'orgueilleux apanage,
> Ni l'or, ni la victoire, *amante* du carnage,
> Que les fils d'Apollon s'empressent d'obtenir. (Lebrun, Ode 24, livre I.)
>
> Il connaît Cythérée, et ne la confond pas
> Avec ces déités, *amantes* des combats. (Aignan, trad. de l'*Iliade*, livre V.)

AMAS. Ce mot s'emploie au figuré, et même il entre sans difficulté dans la haute poésie, surtout quand il est relevé par une épithète. En ce sens on le dit d'un assemblage de choses inutiles, superflues, ou même nuisibles et dangereuses:

« Il trouve en soi-même un *amas* de misères inévitables. » (Pascal.) — « La justice gémit sous un *amas* de liens et de formalités. » (Fléchier.) — « Tout cet *amas* de gloire ne sera plus à la fin qu'un monceau de boue. » (Massillon.) — « Nos premiers historiens adoptèrent sans examen cet *amas* « confus de vérités et d'erreurs. » (Barthélemy.)

> Un long *amas* d'honneurs rend Thésée excusable.
> (Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 1.)
>
> Ce long *amas* d'aïeux que vous diffamez tous
> Sont autant de témoins qui parlent contre vous. (Boileau, Satire V.)
>
> ... Où se garde caché
> Ce formidable *amas* de lances et d'épées. (Racine, *Athalie*, acte III, sc. 7.)

AMNISTIE, ARMISTICE. Ces deux mots ne doivent être confondus ni quant au sens, ni quant au genre.

Amnistie est un substantif féminin qui se dit du pardon que le souverain accorde à ses sujets, principalement pour crime de rébellion ou de désertion;

Et *Armistice*, un substantif masculin qui signifie suspension d'armes pour un petit espace de temps.

Dans l'édition de 1762, l'Académie avait indiqué le mot *armistice* comme étant du féminin; quelques écrivains l'avaient employé ainsi; et entre autres Voltaire, dans son *Histoire de l'empire de Russie*, chap. II, avait dit: « Le

« comte de Steinboch demanda *une armistice*, jugeant que Stanislas allait « abdiquer. »

Mais l'Académie, dans ses dernières éditions, a mis ce mot au nombre de ceux qui sont masculins; et Trévoux, Richelet, Wailly, Féraud, Gattel. Laveaux, Boiste et Noël ont sanctionné cette dernière décision, avec d'autant plus de raison, que ce mot est tiré du mot *armistitium*, qui est neutre, et que ces sortes de mots sont ordinairement masculins en français.

AMUSEMENT. L'Académie ne parle pas de ce mot dans le sens que lui ont donné plusieurs de nos bons écrivains :

> Lesbos même conquise, etc.
> De toute autre valeur éternels monuments,
> Ne sont d'Achille oisif que les *amusements*. (Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 2.)
>
> Le lecteur sage fuit un vain *amusement*. (Boileau, *Art poétique*, chant III.)
>
> Leur esprit toutefois se plaît dans son tourment
> Et se fait de sa peine un noble *amusement*. (Le même, Épître XI.)
>
> Ces pompeux bâtiments
> Du loisir d'un héros nobles *amusements*. (Le même, Épître I.)

AN, ANNÉE. *An* est masculin ; *année* est féminin.

An est un élément déterminé du temps ; il est dans la durée ce que le point est dans l'étendue. Aussi emploie-t-on le mot *an* pour marquer une époque, ainsi que pour déterminer l'étendue d'une durée : comme on considère le point sans étendue, on envisage l'*an* sans attention à sa durée.

Mais l'*année* est envisagée comme étant elle-même une durée déterminée et divisible en ses parties : l'année a douze mois, 365 jours ; l'année a quatre saisons. De là vient qu'on qualifie l'*année* par les événements qui en ont rempli la durée.

An et *année* se disent également d'un espace de temps composé de douze mois ; mais par le mot *an* on considère cet espace comme un tout indivisible, abstraction faite de la durée et de tout ce qui peut y avoir rapport ; ou bien encore comme une durée simple, abstraction faite des rapports qu'elle a, ou qu'elle peut avoir avec des effets, des événements, des résultats. — Le mot *année* au contraire exprime la durée de douze mois, relativement aux effets, aux événements qui sont joints ou peuvent être joints à cette durée, et dont cette durée est ou peut être la cause ou l'occasion.

Je puis dire l'*an passé* ou l'*année passée ;* dans le premier cas, je considère les douze mois comme un point, comme un tout indivisible ; dans le second, je les considère sous un point de vue de durée susceptible de produire tel ou tel effet. « L'*an* passé on craignait la guerre ; » il n'y a dans cette expression aucune idée de durée ; la crainte de la guerre existait à cette époque. « L'*année* passée on a fait marcher sans cesse des troupes de province « en province. » Ici on voit la durée, car ce mouvement successif de troupes n'a pu se faire que dans une durée de temps divisible. « L'*année* dernière a « été fertile, abondante ; » ici on voit la durée présentée sous le rapport des effets qu'elle a produits.

On dit : « Il y a deux *ans* que je vis dans cette attente ; » et non pas : « Il « y a deux *années* que je vis dans cette attente, » parce que dans cette phrase, on exprime à la vérité une durée, mais une durée simple qui n'a aucun rapport à un effet, qui n'est susceptible d'aucune qualification. Si l'on voulait exprimer une durée susceptible d'effets, on dirait, par exemple : « J'ai reçu aujourd'hui une *année* de mon revenu. » C'est une durée productive.

Une preuve évidente que le mot *an* n'exprime qu'une durée simple, et fait abstraction de toute qualité de cette durée, c'est que ce mot se place ordinairement dans les dates avec les nombres et qu'il ne prend jamais de qualificatifs proprement dits ; on ne dit pas *un bon an*, *un mauvais an*, *un bel an*, *un an d'abondance*, *un an de disette*, *un an fertile*, mais *une bonne année*, *une mauvaise année*, *une belle année*, *une année d'abondance*, *une année de disette*, *une année fertile*. On dit : « Cet ouvrage parut, pour la « première fois, en l'*an* 1812. » — « Une *année* heureuse est celle que l'on « passe sans ennui et sans infirmité. »

On dit *vingt ans de guerre*, si l'on veut seulement indiquer la durée de la guerre ; mais on dira *vingt années de guerre*, pour faire sentir les effets produits par la durée de la guerre.

Voltaire a dit dans son *Siècle de Louis XIV* : « Pendant neuf cents an- « nées, notre génie a presque toujours été rétréci sous un gouvernement go- « thique ; » il a dû se servir du mot *année*, parce que dans cette phrase il s'agit d'une durée qui a produit un effet, qui a rétréci le génie de la nation.

Ce n'est que par une licence poétique que Racine a pu dire :

> Je puis choisir, dit-on, ou beaucoup d'*ans* sans gloire,
> Ou peu de jours suivis d'une longue mémoire. (*Iphigénie*, acte I, sc. 2.)

Ce ne sont pas les *ans* qui ont de la gloire, ou qui en sont privés, ce sont les *années*.

Et La Fontaine :

« Je suis sourd ; les *ans* en sont la cause. »

Les *ans* ne sont la cause de rien, ils ne présentent qu'une durée simple, ans énergie et sans effet. (Beauzée, *Encyclopédie méthodique*, au mot *an*, et Laveaux, son *Dictionnaire des difficultés*.)

ANGORA, substantif masculin et adjectif des deux genres. On appelle ainsi des lapins, des chèvres, des chats, des boucs qui diffèrent des nôtres par le poil, qu'ils ont très long et très fourni ; ces animaux portent le nom d'*angora*, parce qu'ils proviennent d'une ancienne ville de l'Asie Mineure, dans la Natolie, appelée *Angora* ou *Angoury*. Ainsi il faut dire : Un *chat*, une *chèvre angora*, ou tout simplement : un *angora*, des *angoras*.

Nos dames, au lieu de dire *angora*, disent *angola*, apparemment parce que ce nom est plus doux à prononcer ; mais *Angola* est un grand pays de la Basse-Éthiopie, sur la côte occidentale de l'Afrique, où l'on ne voit ni chats, ni chèvres, ni lapins à poils soyeux, etc. (Buffon, *Histoire naturelle*

du chat. — *Le Dictionnaire de Trévoux*, ceux de Boiste, de M. Laveaux et de Philippon de la Madeleine. p. 46.)

ANIMAUX. Les mots qui expriment le cri des animaux et leurs parties communes sont essentiels à connaître, puisque l'impropriété des mots contribue à rendre le style obscur.

CRI DES ANIMAUX.

— Beaucoup de verbes cités dans ce tableau ne se trouvent pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Plusieurs même ont été forgés par l'abbé de Marolles, dans sa traduction de *la Philomèle* de Juventinus; ce sont des onomatopées transportées du latin dans notre langue. Nous indiquerons en caractère italique tous les mots que l'Académie ne donne pas ou n'a point admis dans ce sens; et nous mettrons entre parenthèses la plupart des expressions latines employées par Juventinus. A. L.

L'abeille bourdonne (— bombilat).
L'aigle, l'agami *trompette* (—clangit).
L'alouette grisolle, *tirelire* (—mitilat).
L'âne brait (— oncat, rudit).
L'âne sauvage *brame* (— mugilat).
La belette *belotte* (— drindit).
Le belier *blattère* (— blatterat).
Le bœuf beugle, mugit (— mugit).
Le bourdon bourdonne.
Le bouc *mouette* (— miccit).
La brebis bêle (— balat).
Le buffle *souffle*, beugle.
Le butor *bouffe* (— butit).
La caille *carcaille, margotte*.
Le canard *nasille* (— tetrinit).
Le cerf brame (— clocitat).
Le chat / Les chats sauvages } miaulent
La chauve-souris *grince* (— stridit).
Le cheval hennit (— hinnit).
Le chien aboie (— latrat).
Les petits chiens glapissent, jappent (— glaucitant).
La chouette *hue* (— cucubat).
La cigale craquette, *frissonne* (— fritinnit).
La cigogne *claquette*, craquette (— glocitorat).
Le cochon grogne (— grunnit).
La colombe gémit.
Le coq *coqueline* (— cucurrit).
Le corbeau croasse * (— crocitat).
Le crapaud coasse (— coaxat).
Le crocodile *lamente*.
Le courlis siffle.
Le dindon glougloute, glouglotte.
L'éléphant *barète*, *barronne* (— barrit).
L'épervier *glapit*, *piaille* (— pipat).
L'étourneau *pisote* (— pusitat).
Le faon *râle*.
La fauvette *fredonne*.
Le geai *cajole* (— fringulit).
La grenouille coasse *.
Le grillon *grésillonne* (— grillat).
La grive gringotte (— truculat).
La grue *craque, gruine* (— gruit).
Le guespier gazouille.
Le hanneton bourdonne.

* Voyez, lettre C, les mots *croasser* et *coasser*.

Le hibou *hue* (— bubulat).
L'hirondelle gazouille (— trissat).
La huppe *pupule.*
Le jars *jargonne* (— graccitat).
Le lapin *glapit.*
Le léopard *miaule* (— felit).
La linotte gazouille.
Le lion rugit.
Le loriot siffle.
Le loup hurle (— ululat).
Le mangous *coasse.*
Le merle siffle (— tinnitat).
La mésange *titinne* (— tintinulat).
Le milan *huit* (— lipit).
Le moineau *pépie* (— pipit).
La mouche bourdonne.
Le mouton bêle.
L'oie siffle.
L'once *frémit.*
L'orfraie hurle.
L'ours *grommelle* (— uncat).
Le paon *braille*, criaille (— pululat).
La perdrix *cacabe* (— caccabat).
Le perroquet cause, jase.
La pie jacasse, *jasarde.*
Le pigeon roucoule.
Le pinson *frigotte.*
La poule glousse (— gracillat).
Les petits poulets piaulent.
Le ramier gémit.
Le rat *ravit* (— mintrit).
Le renard glapit (— gannit).
Le roitelet gazouille (— zinzilulat).
Le rossignol gringotte.
Le sanglier *nasille*, *grommelle* (— frendet).
Le serpent siffle (— sibilat).
La souris *chicotte* (— desticat).
Le taureau mugit.
Le tigre *rauque*, *rognonne* (— raucat).
La tourterelle gémit, roucoule.
La truie grogne.
La vache mugit.

(*Le Dictionnaire de l'Académie*, celui de Trévoux, les œuvres de Buffon, l'abbé de Marolles, traduction de *la Philomèle*, et le *Gradus* français, lettre C.)

— On pourrait augmenter cette liste ; mais il y a trop d'incertitude dans ces diverses expressions, pour qu'on y attache beaucoup d'importance. Nous laisserons donc de côté l'autruche, la buse (— *butit*), le colibri, le coucou (— *cuculat*), le cygne (— *drensat*), le lièvre (— *vagit*), le loup-cervier (— *hircando fremit*), la panthère (— *caurit*), le vautour (— *pulpat*), etc. A. L.

PARTIES DES ANIMAUX.

On dit, d'après l'Académie et Trévoux, le *pied d'un cheval*, d'un *bœuf*, d'un *veau*, d'un *cerf*, d'un *chameau*, d'un *éléphant*, d'un *élan*, d'un *mouton*, d'un *cochon*, d'une *chèvre*, etc. ; et, d'après Buffon, d'un *écureuil*, d'une *grenouille*, d'un *crapaud*. En général *pied* se dit en parlant des animaux chez lesquels cette partie est de corne *. On dit également, d'après

* M. Collin d'Ambly fait observer que si l'on se sert du mot *pied*, ce n'est pas parce que cette partie est de corne, mais parce qu'elle sert de soutien ; et que si l'on dit la *patte* d'un *chien*, d'un *lièvre*, d'un *oiseau*, etc., c'est parce que ces animaux se servent de leurs pattes, non seulement pour se soutenir, mais encore comme nous nous servons de nos mains pour prendre, pour accrocher.

l'Académie et Trévoux, la *patte* d'un *chien*, d'un *chat*, d'un *lièvre*, d'un *lapin*, d'un *loup*, d'un *lion*, d'un *ours*, d'un *singe*, d'un *rat*, etc.; et, d'après Buffon, d'une *grenouille*, d'un *crapaud*. — On se sert aussi du mot *patte* en parlant de *tous les oiseaux*, hormis des oiseaux de proie, et, en général, des animaux chez lesquels cette partie n'est pas de corne.

—On dit cependant *petits pieds* pour désigner les petits oiseaux d'un goût délicat. A. L.

On dit : la BOUCHE d'un *cheval*, d'un *chameau*, d'un *âne*, d'un *mulet*, d'un *bœuf*, d'un *éléphant*, etc., et en général en parlant des bêtes de somme et de voiture.

On se sert du mot GUEULE en parlant des *poissons*, des *reptiles*, et de la plupart des quadrupèdes : la *gueule* d'un *brochet*, d'un *crocodile*, d'une *carpe*, d'une *truite*, d'un *serpent*, d'une *vipère*, d'un *lézard*, d'un *lion*, d'un *tigre*, d'un *chien*, d'un *loup*, d'un *chat*, etc.

L'Académie dit aussi la *bouche* d'un *saumon*, d'une *carpe*, d'une *grenouille*. Mais le mot *gueule* s'applique plus particulièrement aux *carnivores;* il exprime plutôt la voracité sanguinaire que le mot *bouche*. Pour les volatiles on fait usage du mot BEC.

Quand on parle de cette partie qui comprend la gueule et le nez, on dit: le GROIN d'un *cochon;* le MUSEAU d'un *chien*, d'un *renard*, d'une *belette*, d'une *grenouille;* le MUFFLE d'un *cerf*, d'un *taureau*, d'un *bœuf*, et de certaines bêtes féroces, comme le *lion*, le *tigre*, le *léopard*.

On donne le nom de DÉFENSES ou BROCHES aux deux grosses dents crochues ou affilées qui sortent de la gueule du *sanglier*.

On dit la TÊTE d'un *lion*, d'un *cheval*, d'un *mouton*, d'un *oiseau*, d'un *poisson*, d'une *mouche*, d'un *serpent*.

Mais on donne aussi à la tête de quelques animaux le nom de HURE, et l'on dit : la *hure* d'un *sanglier*, d'un *brochet*, d'un *saumon*, d'un *loup*, etc.

Le grand bois que le cerf porte sur le devant de sa tête, et qu'il met bas tous les ans, vers le mois d'avril, s'appelle *tête* ou *bois*.

Enfin on se sert, en général, du mot ARÊTE pou les poissons. Mais en parlant de la *baleine*, de la *sèche*, on dit : *os* de *sèche*, *os* de *baleine*.

ANNONCER. D'après ce qu'on lit dans quelques dictionnaires, il semblerait qu'il n'y a que les personnes qui puissent *annoncer*.

Cependant on dit : « C'était l'aurore qui *annonçait* le jour. » — « C'est un « astre nouveau et malfaisant qui n'*annonce* que des calamités à la terre. » — « La clémence et la majesté peintes sur le front de cet auguste enfant nous « *annoncent* déjà la félicité de nos peuples. » (Massillon.)

> Combien d'avant-coureurs *annoncent* la ruine.
>
> (L. Racine, poëme de *la Religion*, chant IV.)
>
> Quel est donc ce grand mal que leur courroux *annonce*.
>
> (Racine, *les Frères ennemis*, acte II, sc. 2.)

Dans chacune de ces phrases, *annoncer* veut dire : être le précurseur, le présage, le symptôme.

Ce verbe s'emploie très bien avec le pronom personnel : « Mahomet *s'est* « *annoncé* lui-même sans aucun témoignage précédent. » (Boss.) — « Les « sciences *s'annoncent* tous les jours par de nouvelles lumières, et les arts par « de nouveaux progrès. » (Barthél.) — « La bienfaisance *s'annonce* par le « sentiment qui nous intéresse aux malheureux. » (Le même.)

ANOBLIR, ENNOBLIR. On confond souvent ces deux verbes.

Anoblir ne se dit que des personnes; il signifie conférer la noblesse, donner à quelqu'un le titre et la qualité de noble. On ne peut l'employer que dans ce sens, dit l'Académie dans son *Dictionnaire*, édition de 1798, au mot *ennoblir :* « Cette femme fut *anoblie* sous Henri IV. » — « Il n'y a que le roi qui « puisse *anoblir*. » — « Le titre de haut et puissant seigneur a été pris par des « *anoblis*, par des roturiers qui avaient acheté chèrement des offices. » (Voltaire, *Histoire de l'empire de Russie*, 1717.)

Ennoblir signifie donner de l'éclat, de la considération, de l'importance à une chose; on ne le dit pas des personnes : « Les sciences, les beaux-arts « *ennoblissent* une langue. » (L'Académie) — « Pour *ennoblir* l'art du poëte « dramatique, on lui donne pour objet d'instruire aussi bien que de plaire. » (Corneille.) — « Le plus digne objet de la littérature, le seul même qui l'*en-* « *noblisse*, c'est son utilité morale. » (Marmontel, *Essai sur les Romans*.)

> . . . . . Raphaël n'a jamais
> Entendu l'art d'embellir un palais.
> C'est moi (le Goût) qui sais *ennoblir* la nature.
> (Voltaire, *le Temple du Goût.*)

> Le Parnasse français, *ennobli* par ta veine,
> Contre tous ces complots saura te maintenir.
> (Boileau, parlant de Racine, Épître VII.)

La Touche remarque que l'Académie (en 1730) n'avait admis que le mot *ennoblir*, qu'elle expliquait par *rendre plus noble*, *plus illustre;* mais cela ne signifiait, ni ne signifie *faire noble*, *donner des lettres de noblesse* *.

— L'Académie, en 1835, dit que le verbe *ennoblir* s'applique aux personnes et aux choses, et elle donne pour exemple : « Ces sentiments *vous* en- « noblissent à mes yeux. » On l'emploie aussi avec le pronom personnel : « Dans ces contemplations, l'âme s'épure et *s'ennoblit*. » (Académie.) A. L.

ANTIQUE. L'Académie, Trévoux, Féraud, Gattel, etc., etc., sont d'avis que l'on peut, dans le style badin, se servir du mot *antique*, en parlant des personnes avancées en âge; et, fort de ces autorités, nous avons cité ces deux phrases : *Homme antique*. — *Femme antique*. Mais M. Laveaux trouve que si l'on parle ainsi, ce ne peut être que dans quelques coteries de jeunes gens mal élevés : quand on dit qu'un *homme*, qu'une *femme a l'air antique*, on

* Domergue, dans son *Journal de la langue française*, voudrait que l'on dît toujours *ennoblir*, soit au propre, soit au figuré. Son opinion est fondée sur ce que la métaphore n'a jamais changé l'orthographe d'un mot; quoi qu'il en soit, la distinction établie par l'Académie a été consacrée par l'usage des écrivains.

ne veut pas, selon lui, dire qu'ils ont l'air vieux, mais qu'ils ont des manières, des habillements dont la mode est passée depuis bien longtemps ; une femme peut ne pas être vieille et avoir l'air antique. Cette critique de M. Laveaux est bien sévère. Il nous semble que beaucoup d'expressions que l'on rejette dans le style élevé peuvent très bien être admises dans le style comique, surtout lorsque ces expressions ont le sel de la bonne plaisanterie.

Gresset ne s'est point fait scrupule de dire :

> Très rarement les *antiques* discrètes
> Logeaient l'oiseau. (*Vert-Vert*, chant I.)

et personne, que nous sachions, ne s'est avisé de critiquer l'expression d'*antique* appliquée à une mère visitandine.

Il y a plus, c'est qu'on lit dans Boileau :

> Laissons heurler là-bas tous ces damnés *antiques*. (Satire XII.)
> Je veux que la valeur de ses aïeux *antiques*
> Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques. (Satire V.)

Et dans Voltaire :

> Heureux Helvétiens,
> Nos *antiques* amis et nos concitoyens. (*La Bataille de Fontenoi.*)

et après de semblables autorités, nous croyons que l'on peut, sans aucun scrupule, faire usage dans le style comique, et quelquefois dans le style élevé, du mot *antique*, en parlant des personnes. Du reste, M. Laveaux a dit lui-même, au mot *impardonnable :* « L'*antique* Vaugelas a jugé trop légère« ment, etc., etc. » Et l'Académie : « Cet homme est un peu *antique*. »

AOUT. Il y a longtemps qu'on s'occupe de corriger la mauvaise prononciation de ce mot, puisque, du temps de Ménage, le président de Bellièvre avouait qu'il croyait entendre des chats miauler toutes les fois que les procureurs disaient à l'audience la *mi-a-oût*. Il était impossible d'attacher plus de ridicule à cette étrange prononciation, et cependant on n'en est pas encore corrigé.

En vain Boileau l'a rectifiée par ces vers (Satire III) :

> Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
> Que tous les vins, pour moi, deviennent vins de Brie
> Qu'à Paris le gibier manque tous les hivers,
> Et qu'à peine au mois d'*oût* on mange des pois verts.

on s'obstine toujours à dire *a-oût*. D'où peut venir cette erreur, contre laquelle les meilleures raisons semblent échouer ? C'est sûrement, dit M. Boniface, dans son *Manuel*, page 318, parce que l'orthographe de ce mot présente un *a*, qui cependant doit être nul dans la prononciation, comme il l'est dans celle des mots *aoriste*, *taon*, *aoûteron* (moissonneur), *la Saône*.

— La prononciation irrégulière de ce mot vient justement de ce qu'il n'y a pas de bonnes raisons pour la corriger ; car si l'Académie décide que *août* se prononcera *oût*, elle dit aussi que l'*a* doit se prononcer dans *aoûter* : « Ci« trouille *a-oûtée*. » Remarquons encore que la contraction est dure et fait amphibologie. Si je dis *oût va commencer*, *oût sera un beau mois*, je serai difficilement entendu. Voilà les motifs plausibles qui font qu'on s'obstine à

prononcer ce mot en deux syllabes. Mais enfin c'est une faute, la chose est aujourd'hui décidée. A. L.

Peut-être alors faudrait-il suivre le conseil de Wailly, qui voudrait que l'on écrivît *oût* au lieu d'*août*, ainsi que La Fontaine l'a fait dans sa fable de *la Cigale et la Fourmi :*

> Je vous paîrai, lui dit-elle,
> Avant l'*oût*, foi d'animal,
> Intérêt et principal.

et dans celle du *Laboureur et ses Enfants :*

> Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'*oût*.

Quoi qu'il en soit de cette suppression, nous devions faire remarquer que l'usage ne l'a pas encore sanctionnée.

APOSTAT. Ce mot se prend au figuré dans le sens de déserteur, transfuge de ; mais alors il est déterminé par un complément ;

> . . . Qu'on m'ose prôner des sophistes pesants,
> *Apostats* effrontés du goût et du bon sens ;
> Alors, certes, alors ma colère s'allume. (Gilbert.)

APPLAUDIR. Ce verbe s'emploie tantôt à l'actif, tantôt au neutre. *Applaudir une chose, une personne*, c'est témoigner par des battements de mains, par des cris, que l'on approuve une chose, qu'on la trouve bien faite, bien exécutée, et que l'on félicite celui qui l'a faite ou exécutée.

> Tel vous semble *applaudir*, qui vous raille et vous joue.
> (Boileau, *l'Art poétique*, chant I.)

> Le public dédaigneux hait ce vain artifice,
> Il siffle la coquette, il *applaudit* l'actrice. (Dorat, *la Déclamation*, chant I.)

« Il a fait une harangue que tout le monde a *applaudie*. » (L'Académie.)

> Tout le peuple à grands cris *applaudit* sa victoire.
> (Saurin, *Spartacus*, acte II, sc. 1.)

> Son armée à grands cris *applaudit* son courage.
> (Delille, traduction de l'*Énéide*, liv. X.)

Applaudir une chose, une personne, se dit aussi pour exprimer une vive approbation que l'on donne à une personne ou à une chose : « Je vous applau- « dis beaucoup de vous être conduit ainsi. » (L'Académie.) — « Dès que le « faux, le mauvais et l'indécent sont applaudis dans les ouvrages d'esprit, ils « le sont bientôt dans les mœurs publiques. » (Massillon.)

Applaudir à une chose, c'est témoigner qu'on la trouve bonne, belle, juste, raisonnable, digne d'éloges ; c'est témoigner qu'on l'approuve : « Quels « fléaux pour les grands, que ces hommes nés pour applaudir à leurs pas- « sions. » (Massillon.) — « Il est bon d'applaudir à un acte de vertu, de dé- « vouement, de grandeur d'âme. »

> Va chercher des amis dont l'estime funeste
> Honore l'adultère, *applaudisse* à l'inceste. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

Applaudir à une personne, c'est la féliciter des moyens qu'elle a choisis

et employés pour faire une chose : « Quand un homme est dans la faveur, « tout le monde lui applaudit. » (L'Académie.)

Applaudir s'emploie pronominalement, et alors il signifie se féliciter, ou encore se vanter, se glorifier : « Il est fâcheux de *s'applaudir* tout seul. » (L'Académie.) — « Quel supplice d'entendre un fat qui *s'applaudit* d'une « pensée triviale. » (L'abbé de Bellegarde.)

> Un cœur noble est content de ce qu'il trouve en lui,
> Et ne *s'applaudit* point des qualités d'autrui. (Boileau, Épître IX.)

APPRENDRE, c'est acquérir des connaissances que l'on n'avait pas, soit par les leçons d'un maître ou les discours des autres, soit par la réflexion et l'expérience. Dans cette acception, on dit : « *Apprendre* quelque chose de « quelqu'un. » — « C'est de l'antiquité qu'il faut *apprendre* la religion vé- « ritable. » (Bossuet.)

> Je peindrais mal ici les transports de mon cœur,
> Lorsque *j'appris* d'un traître Idamante vainqueur.
> (Crébillon, *Idoménée*, acte I, sc. 2.)

> Virgile qui d'Homère *apprit* à nous charmer. (L. Racine.)

Apprendre se dit aussi pour enseigner, instruire, communiquer à quelqu'un des connaissances qu'il n'avait pas auparavant. Dans ce sens on dit APPRENDRE *quelque chose à quelqu'un*. — « Il *apprit* aux Grecs le secret de leurs « forces ; aux Perses, celui de leur faiblesse. » (Barthél.) — « Les premiers « chrétiens ne nous ont pas *appris* la révolte, mais la patience. » (Boss.) — « On n'*apprend* pas aux hommes à être honnêtes gens, et on leur *apprend* « tout le reste. » (Pasc.)

APPRENTI, substantif masculin. APPRENTIE, substantif féminin.

Au propre, celui ou celle qui apprend un métier ; au figuré, personne encore peu exercée dans l'art ou le métier qu'elle professe. Autrefois on écrivait et l'on prononçait *apprentif* et *apprentive*.

La Touche trouve bon le mot *apprentive*. Richelet adopte *apprentisse*, et le défend contre la critique d'un savant de province.

Mais l'Académie, Féraud, Gattel, Wailly n'indiquent que le mot *apprentie* pour le féminin.

Et on lit dans Boileau (Xe Satire) :

> De livres et d'écrits bourgeois admirateur,
> Vais-je épouser ici quelque *apprentie* auteur * ?

APPRIVOISER. Ce verbe, appliqué aux personnes ou aux animaux, est du style familier ; il acquiert de la noblesse lorsqu'il est joint à un nom de choses :

> Il s'éloigne et reprend sa morne rêverie ;
> Mais la chanson du pâtre assis dans la prairie
> *Apprivoisa* du moins sa farouche douleur.
> (La Harpe, Épître à M. le comte de Schowaloff.)

---

* Quelques éditions portent le mot *apprentive*. — Voyez tome I, page 114.

> Au lieu d'*apprivoiser* ses mœurs,
> L'âge n'a fait qu'aigrir ses sauvages humeurs.
> (Delille, *la Conversation*, chant II.)
>
> Il parle, il adoucit la superbe Carthage,
> De sa puissante reine *apprivoise* l'orgueil.
> (Le même, traduct. de l'*Énéide*, livre I.)

—Ce mot, dans toutes ses acceptions, peut entrer dans le style noble. Nous n'en voulons qu'un exemple :

> Ce tigre que jamais je n'abordai sans crainte,
> Soumis, *apprivoisé*, reconnaît un vainqueur. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

Il est bien peu de mots du langage ordinaire qui ne soient admis dans le style noble, quand on sait les placer avec art. Nos grands écrivains en fournissent des preuves nombreuses. A. L.

APRÈS-DINÉE se dit de l'espace de temps qui est entre le dîner et le soir : « Il passe toutes les *après-dînées* avec sa famille. » — « Je n'ai point « d'affaire cette *après-dînée*. » (L'Académie.)

APRÈS-SOUPÉE est le temps qui est entre le souper et le coucher : « Ils « passent toutes leurs *après-soupées* en bonne compagnie. »—« Une belle « *après-soupée*. » (Même autorité.)

—L'Académie remarque que plusieurs écrivent aussi *après-dîné* et *après-dîner*, *après-soupé* et *après-souper*, et qu'alors ils font ces deux mots masculins. A. L.

APRÈS-MIDI est la partie du jour qui est depuis le midi jusqu'au soir : « Je « vous ai attendu toute l'*après-midi*. » (Même autorité.)

Ces trois mots sont, comme on le voit, féminins et écrits avec un trait d'union ; cependant, lorsqu'on veut marquer simplement une époque postérieure au dîner, au souper, on dit : « J'irai vous voir après dîner, après souper, » ou, si l'on veut, *après le dîner*, *après le souper*, et alors on ne met pas de trait d'union. (L'Académie, aux mots *dîner*, *midi*, *souper*.)

Quelques personnes, ainsi que le fait observer l'Académie, font masculin le mot *après-midi*. L'éditeur des procès-verbaux de l'Académie grammaticale croit en trouver la raison dans la nature même de ce mot : l'*après-midi* se compose des moments qui s'écoulent depuis midi jusqu'au soir; et il y a lieu de croire, suivant lui, que quand on fait ce mot masculin, c'est que l'on considère un seul de ces moments, et que quand on le fait féminin, on veut parler de la durée entière de cette partie du jour.

Mais Laveaux (son *Dictionnaire des difficultés*, au mot *après*) ne voit aucune différence d'idée ou de genre dans « j'irai vous voir cette après-midi, » ou « j'irai passer cette après-midi avec vous : » dans chacune de ces phrases, c'est toujours l'espace de temps, et l'espace de temps *considéré comme durée*. Toute la différence, c'est que dans le second exemple l'espace de temps est déterminé, et qu'il ne l'est pas dans le premier. Alors, il ne pense pas que cette distinction soit nécessaire; et il est d'avis que si l'on veut exprimer comme époque l'espace de temps qui suit l'heure de midi, il suffit de dire

avec la préposition, et sans faire usage du trait d'union : *J'irai vous voir après midi*, *aujourd'hui après midi*, *demain après midi*.

ARGENTER. Ce mot au propre n'a rien de remarquable ; mais au figuré, pour dire : donner l'éclat, la blancheur de l'argent, il a beaucoup de noblesse.

> . . . Sur son char, Diane ouvrant les cieux,
> *Argente* mollement les flots silencieux. (Lebrun.)
>
> Ce grand front chauve et cette barbe épaisse,
> Que tous les jours *argente* la vieillesse. (Malfilâtre.)
>
> Ainsi plaît un Nestor (un vieillard)
> De qui Saturne (le temps) *argente*
> La rare chevelure et la barbe ondoyante. (Bérenger, *l'Hiver*.)

ARGOT, ERGOT, ERGOTER, ERGOTEUR. Souvent on confond ces mots.

Argot, en terme de jardinage, se dit de l'extrémité d'une branche morte, ou du bois qui est au dessus de l'œil. — *Argoter*, c'est couper l'extrémité de cette branche.

Argot signifie aussi un certain jargon dont se servent entre eux les filous de profession, pour n'être pas compris des autres personnes.

Ergot est l'espèce de petit ongle pointu qui vient au derrière du pied de certains animaux, tels que le *coq*, le *chien*. Aux sangliers, on l'appelle les *gardes* ; aux cerfs, on l'appelle les *os*, etc.

Ergoteur est un terme familier qui se dit d'un homme pointilleux, insupportable : alors *ergoter*, c'est *pointiller*, *disputer et argumenter sur tout*, *et sans cesse*.

Cette personne sait ARGOTER ou *est* ARGOTÉE sont donc de mauvaises locutions ; de même que *argot*, au lieu de *ergot*, quand on veut parler de l'ongle pointu des coqs et des chiens, etc., serait une mauvaise expression.

ARMISTICE. Voy. p. 1069, au mot *Amnistie*.

ARRHES, DENIER A DIEU. Ces deux mots ne signifient pas tout à fait la même chose. *Arrhes* se dit de l'argent qu'une personne donne au vendeur pour assurance de l'exécution d'un marché, et qu'elle perd si le marché n'a pas lieu par sa faute. (L'Académie.)

Le peuple a substitué mal à propos le mot *erres* au mot *arrhes*. (*Lettre* de Voltaire à d'Olivet sur la nouvelle édition de sa *Prosodie*.)

Le *denier à Dieu* ne s'impute pas sur le prix, et c'est en cela qu'il diffère des arrhes.

Quelques uns disent *dernier à Dieu* au lieu de *denier à Dieu*, la seule expression qui soit tolérée.

ASSOURDIR. Le plus grand nombre des lexicographes définissent ce mot *rendre sourd*, et donnent pour exemple, *le bruit du canon* ASSOURDIT ; mais cette définition n'est pas exacte, et cet exemple y est contraire. Quand on est près d'un lieu où l'on tire le canon, *on est* ASSOURDI, c'est-à-dire, que le bruit est tel qu'il remplit entièrement l'organe de l'ouïe, et le

rend inaccessible à tout autre son, ou, comme disent Boiste et quelques lexicographes, ce bruit étourdit beaucoup, mais ne rend pas sourd pour cela, car, le bruit du canon cessé, il est bien rare que l'on n'entende pas comme à l'ordinaire.

— L'Académie applique ce mot à un bruit très fort qui cause une surdité passagère : c'est là le vrai sens de cette expression, qui s'emploie presque toujours d'une manière hyperbolique. A. L.

ASSOUVIR. Ce verbe, qui est très élégant au figuré, se prend toujours en *mauvaise part*. Voici plusieurs exemples qui le prouvent :

Assouvir *sa vengeance*, *sa cruauté*, *sa rage*, *sa haine*, *ses passions*, *ses appétits brutaux*. (Laveaux.)

> Assez et trop longtemps, implacables Achilles,
> Vos discordes civiles
> De morts ont *assouvi* les enfers étonnés. (J.-B. Rousseau.)
>
> Vos yeux ne sont-ils pas *assouvis* des ravages
> Qui de ce continent dépeuplent les rivages ? (Voltaire.)
>
> L'ambition déplaît quand elle est *assouvie*. (Corneille, *Cinna*, acte II, sc. 1.)
>
> Le dragon qu'annonçait sa prophétique voix
> Vint sur la race humaine *assouvir* sa vengeance.
> (Delille, traduct. du *Paradis perdu*, chant IV.)

ASSURER. On dit : « Assurer quelque chose *à quelqu'un*, » et « assurer *quelqu'un* de quelque chose. » *Assurer* veut un régime *indirect* de personne quand il signifie *certifier*, *donner pour sûr*, *affirmer*.

« Il assure *à tous ses amis* que le succès de cette entreprise dépend des démarches que vous ferez. » (Domergue.)

Assurer veut un régime *direct* de personne, lorsqu'il veut dire *engager fortement à croire*, *rendre certain* : « Celui qui assure le plus *un bienfaiteur* de sa reconnaissance, n'est pas toujours le plus reconnaissant. » (Domergue.)—(Le *Dictionnaire de l'Académie*, et Domergue, p. 415 de ses *Solut. gramm.*)

Doit-on dire : « *s'assurer aux* bontés de quelqu'un, » ou bien : « *s'assurer dans* les bontés de quelqu'un ? »

Racine a dit :

> Mais je m'*assure* encore aux bontés de ton frère.
> (Racine, *Bajazet*, acte II, sc. 1.)

Et La Harpe, à l'occasion de ce vers, est d'avis que l'on doit dire : « Je *m'assure dans* vos bontés. »

—L'Académie n'admet que ce dernier régime : « malheur à celui qui ne *s'assure* que *dans* ses richesses ? » Elle dit aussi *s'assurer en Dieu*. L'expression de Racine est un changement de préposition, comme les poëtes s'en permettent quelquefois par licence. A. L.

On dit *s'assurer sur*, dans le sens d'avoir confiance.

> Ne vous *assurez* point *sur* ce cœur inconstant. (Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 3.)
>
> Ne vous *assurez* point *sur* ma faible puissance. (Racine, *Iphigénie*, acte IV, sc. 4.)

Il en gémit, et dit que *sur* personne
Il ne faudra *s'assurer* désormais.
(Voltaire, *l'Enfant prodigue*, acte V, sc. 2.)

Hélas ! trop *assuré sur* la foi des serments. (Voltaire, *la Henriade*, chant II.)

Corneille et Racine ont employé *assurer* au lieu de *rassurer*.

Un oracle *m'assure*, un songe me travaille.
(Corneille, *les Horaces*, acte IV, sc. 4.)

Princesse, *assurez-vous*, je les prends sous ma garde.
(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 7.)

O bonté qui *m'assure* autant qu'elle m'honore !
(Racine, *Esther*, acte II, sc. 7.)

M'assure, dit Voltaire, ne signifie pas *me rassure*, et c'est *me rassure* que l'auteur entend. Je suis effrayé, on *me rassure;* je doute d'une chose, « on m'assure qu'elle est ainsi... » *Assurer* avec un régime direct ne s'emploie que pour *certifier :* « J'assure ce fait. » — En termes d'art, il signifie *affermir :* « Assurez cette solive, ce chevron. » (*Remarques sur Corneille.*)

ATTEINDRE. *Atteindre à* (verbe neutre) se dit des choses auxquelles on ne peut parvenir qu'avec difficulté, qu'en faisant des efforts dirigés vers elles :

« *Atteindre à* une certaine hauteur, *atteindre au* plancher, *atteindre au* « but, *atteindre au* faîte de la gloire. » (L'Académie.) — « Il serait digne des « lumières de notre siècle de ne rien négliger pour *atteindre à* la perfection « de notre langue. » (Domergue.) — « Il vaut mieux exceller dans le mé-« diocre que de s'égarer en voulant *atteindre au* grand et *au* sublime. » (Boileau.) — « La découverte du calcul infinitésimal, que Newton a faite, a « donné lieu de dire au savant Halley qu'il n'est pas permis à un mortel *d'at-* « *teindre* de plus près *à* la Divinité. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. 34.) — « Il y a un goût dans la vertu auquel ne peuvent *atteindre* ceux qui « sont nés médiocres. » (La Bruyère.) — « Je n'ai ni *atteint* ni pu *atteindre à* la perfection des Homère, des Platon et des Démosthène. » (Boileau, *préf. du Traité du subl.*) — « Ses traductions en vers de différents morceaux du « théâtre grec sont extrêmement faibles ; il (Racine le fils) a mieux réussi dans « celle du *Paradis perdu*, quoiqu'il n'*atteigne* pas *à* l'énergie de l'original. » (La Harpe, *Cours de Litt.*, t. VIII.) — « Les mauvais écrivains de Rome sen-« taient bien qu'il était plus aisé d'éviter la bouffissure des orateurs de l'Asie, « que d'*atteindre à* l'éloquente simplicité de Démosthène. » (La Harpe, *Cours de Litt.*, p. 378, t. II.)

Atteindre (verbe actif), avec le régime direct, se dit des personnes en général, et des choses auxquelles on parvient sans difficulté, sans effort, et pour ainsi dire malgré soi : « *atteindre un* certain âge. » (L'Académie.) — « Lucinde vient d'*atteindre l'instant* où finit l'enfance. » (Domergue.)

La préposition *à* est tellement faite pour désigner la tendance, la direction vers un objet, que, quoiqu'on dise *atteindre quelqu'un* dans le sens de frapper, attraper, on doit dire *atteindre à quelqu'un*, s'il s'agit de se diriger,

de tendre physiquement vers quelqu'un. Paul est assis dans un fauteuil suspendu à huit pieds de terre, et je dis à ses jeunes camarades qui s'élancent à lui : « Mes amis, vous faites de vains efforts, vous n'*atteindrez* jamais *à* Paul. »

De ces principes découlent les règles suivantes :

1° On doit dire : « Atteindre un certain âge, » parce qu'on atteint les années sans difficulté, sans effort, et, à coup sûr, malgré soi.

2° On doit dire : « Atteindre à la perfection, » parce que, pour parvenir à la perfection, il y a des difficultés à vaincre, des efforts à faire, un mouvement de tendance.

3° Mais l'on doit dire : « Il est difficile d'*atteindre* Racine, » parce qu'ici *atteindre* est employé dans le sens d'*égaler*, et qu'alors il en prend le régime ou complément.

Voyons présentement si ces règles données sur les compléments d'*atteindre* sont conformes à l'étymologie.

Atteindre vient d'*attingere*, anciennement *ad tangere, toucher à*. Ne perdons pas de vue cette étymologie : elle nous éclairera sur le complément indirect d'*atteindre*. Ce complément a dû être seul dans l'origine, parce que la logique n'en désigne pas d'autres. En effet, on a dit : « atteindre au but, » c'est-à-dire, « toucher une partie du but ; » — « atteindre au plancher, » c'est-à-dire, « toucher une partie du plancher. » Le complément direct n'a pu venir d'abord dans l'esprit, parce que, n'ayant d'application qu'à un tout, il répugnait de le marier à une expression qui, dès la première syllabe, annonce une partie.

Atteindre à, introduit dans la langue par des latinistes, y trouve *toucher à*, qui nous était venu du provençal *touca*, ou de l'italien *tocare ;* et comme toute synonymie parfaite n'est admise dans aucun idiome bien constitué, l'usage mit une différence entre *toucher à* et *atteindre à :* l'un et l'autre désignèrent une partie ; mais le premier, une partie touchée de près sans difficulté ; l'autre, une partie touchée de loin avec difficulté. De sorte qu'il fut tacitement convenu de dire : « J'ai un sac de mille francs *auquel* je ne *toucherai* pas ; » et : « Voilà une montagne bien haute, je ne pourrai jamais *atteindre au* « sommet. » De là ces expressions consacrées par l'usage, fondées sur l'étymologie, sur la force des mots : « Atteindre au but, atteindre à la perfection. »

Jusqu'ici *atteindre à* porte à l'esprit et une idée de partie et une idée de difficulté.

Une troisième idée va naître de ces deux-là : celle de *parvenir*. *Atteindre au but, à la perfection*, c'est parvenir au but, à la perfection. Mais quand on sera parvenu à une chose sans difficulté, dira-t-on *atteindre à ?* Non, parce que l'idée de difficulté est devenue dominante ; et alors, pour mettre une différence entre les choses auxquelles on parvient sans effort, l'usage adopta pour ces dernières le complément direct : « *Atteindre un* certain âge. » — « Elle n'a pas *atteint son* cinquième lustre. »

Quand il s'est agi ensuite d'appliquer *atteindre* aux personnes, l'usage n'a

considéré que le sens que réveillait ce mot. *Atteindre* présentait à l'esprit tantôt l'idée de *frapper*, tantôt celle d'*attraper*, tantôt celle d'*égaler;* et on lui a donné le complément des mots dont il rappelait l'idée. On a dit, dans le sens de *frapper :* « *Atteindre quelqu'un* d'un coup de pierre ; » dans le sens d'*attraper :* « On eut beau courir, on ne put pas *atteindre* ce filou ; » dans le sens d'*égaler :* « Il est difficile d'*atteindre* Racine. »

La règle donnée sur le complément d'*atteindre* est donc conforme à l'étymologie, et accommodée aux idées accessoires que ce verbe s'est à peu près appropriées.

Mais quand on dit : « Vous n'*atteindrez* jamais *à* Paul, » n'est-on pas en contradiction avec la règle ? Puisque Paul est une personne, il doit former un complément direct.—La contradiction n'est qu'apparente : Paul assis dans un fauteuil suspendu, à la hauteur duquel ses camarades tâchent de s'élever, est considéré non comme un être animé, comme un homme qu'on veuille frapper, attraper ou égaler, mais comme une chose *à laquelle* on *s'efforce* d'atteindre. (Domergue, *Solutions gramm.*, p. 187 et suivantes.)

—M. Dessiaux condamne comme barbarisme la phrase de Voltaire citée au commencement de cet article : « Il n'est pas permis à un mortel d'atteindre *de plus près à* la Divinité ; » parce que, dans ce cas, il n'y a pas de milieu entre celui qui atteint et la chose atteinte. Cette critique nous paraît un peu trop sévère. S'il s'agissait d'un but fixe et déterminé, l'observation serait juste ; mais *atteindre à la Divinité* veut dire : « atteindre à un point de perfection qui rapproche l'homme de la Divinité. » En effet il ne peut jamais arriver réellement à la perfection divine ; mais il peut *atteindre à* une perfection relative, qui se trouve *plus* ou *moins près* de la Divinité. Il nous semble que l'expression de Voltaire, ainsi entendue, peut être admise ; car, ainsi que nous l'avons déjà fait observer (tome Ier, page 255), il y a des degrés dans la perfection humaine. A. L.

ATTENDRIR (S'). On dit S'ATTENDRIR *sur quelqu'un* et S'ATTENDRIR *pour quelqu'un.*

Mais ces deux expressions n'ont pas la même signification. S'ATTENDRIR *sur quelqu'un*, c'est être sensible à son malheur :

> J'ai vu de vieux soldats, qui servaient sous le père,
> *S'attendrir sur* le fils et frémir de colère. (Voltaire, *Oreste*, acte V, sc. 2.)

Et S'ATTENDRIR *pour quelqu'un,* c'est s'attendrir en faveur de quelqu'un, prendre intérêt à quelqu'un, être disposé à le protéger, à le secourir, à le défendre : « C'est vous seul pour qui mon cœur *s'attendrit.* » (Fénelon.)

> Pour ces deux étrangers laissez-vous *attendrir.*
> (Voltaire, *Oreste*, acte IV, sc. 8.)

AUDACE. Ce mot ne signifie pas, comme le dit l'Académie, une hardiesse excessive. C'est un mouvement violent de l'âme qui porte à des entreprises ou à des actions extraordinaires, au mépris des obstacles les plus imposants, des barrières les plus respectables et les plus sacrées, des suites les plus dangereu-

ses. La ***hardiesse*** marque du courage et de l'assurance. L'***audace*** marque de la hauteur et de la témérité : « La ***hardiesse*** est de mise auprès des grands; les « gens timides passent chez eux pour des sots. L'***audace*** nuit aux subalternes; « les supérieurs veulent de la soumission, et rendent toujours de mauvais « services à ceux qui n'ont pas assez respecté leur autorité. »(Guizot, ***Synon.***)

AVARE se dit des personnes et des choses. L'Académie semble le faire entendre, mais elle donne peu d'exemples; nous allons en ajouter quelques uns :

En vain vous espérez qu'un Dieu vous le renvoie,
Et l'*avare* Achéron ne lâche point sa proie. (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 5.

Le fléau dans vos mains
Force l'*avare épi* d'abandonner ses grains. (Rosset.)

Et leur tendresse *avare*
Vous refusant un bien si doux. (Rousseau.)

Celui qui pour lui seul accumulant son or,
Sous une *avare clé* renferme son trésor. (Fayolle.)

A L'AVEUGLE, EN AVEUGLE. L'Académie confond ces deux expressions, ou plutôt ne met aucune différence entre elles. Cependant, dit Beauzée, ***à l'aveugle*** marque un défaut d'intelligence, et ***en aveugle*** exprime la privation des lumières de la raison.

Racine a dit :

Puisqu'après tant d'efforts ma résistance est vaine,
Je me livre *en aveugle* au transport qui m'entraîne. (*Andromaque*, acte I, sc. 1.)

AVEUGLER, S'AVEUGLER. L'Académie ne donne à ce verbe qu'un régime direct, soit dans le sens propre, soit dans le sens figuré. Cependant Racine, Campistron, Voltaire, Fléchier et Fénelon ont fait usage de ce mot au figuré, avec un régime indirect, dans le sens de troubler, obscurcir la raison :

Ah ! que je crains, mes sœurs, les funestes nuages
Qui de ce prince obscurcissent les yeux ;
Comme il est *aveuglé du* culte de ses dieux. (Racine, *Esther*, acte II, sc. 9.)

La fortune des rois n'a rien qui m'éblouisse,
J'en regarde l'éclat sans *en* être *aveuglé*. (Campistron.)

.... Les cœurs si troublés
Sur leurs vrais intérêts sont toujours *aveuglés*. (*Zulime*, acte I, sc. 2.)

« Il ne ***s'aveuglait*** pas ***sur*** les défauts de ses amis. » (Fléchier.) — « On « doit craindre de se flatter et de ***s'aveugler sur*** les grands intérêts de l'é- « tat. » (Fénelon.)

AVOIR. Voyez au mot ***il***.

B

B, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (*Le Dictionnaire de l'Académie.*)

BAIGNER (SE). L'expression « ***se baigner*** dans le sang » signifie faire

mourir beaucoup de monde par cruauté. Cette acception a beaucoup d'étendue :

... Malgré la pitié dont je me sens saisir,
Dans le *sang* d'un enfant je me *baigne* à loisir.
(Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 2.)

Songe aux fleuves de *sang* où ton bras s'est *baigné*.
(Corneille, *Cinna*, acte IV, sc. 2.)

Dans l'infidèle *sang baignez-vous* sans horreur.
(Racine, *Athalie*, acte II, sc. 2.)

Dans le *sang* innocent ta main va se *baigner*.
(Voltaire, *Alzire*, acte V, sc. 5.)

Voyez au mot *promener*.

BALANCE. Ce mot est employé au figuré dans des acceptions diverses.

... Le Dieu vengeur de l'innocence,
Tout prêt à te juger, tient déjà sa *balance*. (Racine, *Esther*, acte III, sc. 5.)

Bravons sa violence ;
Ma gloire intéressee emporte la *balance*. (Racine, *Iphigénie*, acte III, sc. 7.)

Il faut qu'entre eux et lui je tienne la *balance*.
(Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 1.)

Dans la *balance*
Mon nom peut-être aura plus de poids qu'il ne pense.
(Le même, acte I, sc. 2.)

BANDEAU. Les poëtes ont donné un bandeau à Cupidon, à Thémis, à la Fortune; et comme ils aiment à personnifier les êtres moraux, ils donnent également un bandeau à toutes les passions qui aveuglent les hommes, qui obscurcissent leur raison, telles que la vengeance, la haine, l'amour, l'erreur, etc.; et les prosateurs les imitent quelquefois.

... Si vous voyiez ceint du *bandeau* mortel,
Votre fils Télémaque approcher de l'autel. (Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 3.)

Le *bandeau* de l'erreur aveugle tous les yeux. (Voltaire, *la Henriade*, chant VI.)

Déjà de tout le camp la discorde maîtresse
Avait sur tous les yeux mis son *bandeau* fatal. (Racine, *Iphigénie*, acte V, sc. 6.)

BATTRE. Voyez la *Remarque* sur le mot *jouer*.

BÉGAYER. L'Académie ne donne que deux exemples de ce mot employé activement. En voici d'autres qui méritent d'être connus :

Tout charme en un enfant dont la langue sans fard,
A peine du filet encor débarrassée,
Sait d'un air innocent *bégayer* sa pensée. (Boileau, Épître IX.)

Apollon présidait au jour qui m'a vu naître ;
Au sortir du berceau j'ai *bégayé* des vers. (Voltaire.)

On s'est tout dit, et l'amante s'accuse
Près de l'amant *bégayant* une excuse. (Bernard, *l'Art d'aimer*, chant II.)

L'aïeul rit à ce fils, dans ses bras le balance,
Et *bégaie* avec lui les mots de son enfance. (Mollevault.)

BÉJAUNE, substantif masculin. Au propre, oiseau jeune et niais; au figuré

et familièrement, ce mot a été dit par corruption de *bec jaune*, par illusion aux oisons et autres oiseaux niais et tout jeunes, qui, avant d'être en état de sortir du nid, ont le bec jaune; et on l'a appliqué aux jeunes gens simples et sans expérience. Cependant, au lieu de dire: « Ce jeune homme a eu son *bec* « *jaune*, » on dit: « Ce jeune homme a eu son *béjaune*. »

BOCAGER, ÈRE. Cet adjectif n'est guère usité qu'en poésie.

> Le Léthé baigne en paix ces rives *bocagères*.
> (Delille, traduction de l'*Énéide*, livre VI.)
>
> Imitez le Poussin aux fêtes *bocagères*,
> Il nous peint des bergers et de jeunes bergères,
> Les bras entrelacés, dansant sous des ormeaux.
> (Le même, *les Jardins*, chant IV.)
>
> Diane au carquois d'or, déesse *bocagère*. (De Fontanes.)
>
> Des voix se font entendre, et les chants des bergères
> Se mêlent aux accords des flûtes *bocagères*. (Malfilâtre.)

Ce mot semble vieillir. Il serait fâcheux de se priver d'un terme qui peint si bien les mœurs des habitants de la campagne, et qui est si utile lorsqu'il s'agit de présenter des tableaux champêtres.

BOSSELER est un verbe actif qui s'emploie en parlant du travail en bosse sur la vaisselle d'or ou d'argent, ou de tout autre métal. (L'Académie, Trévoux, Féraud et les lexicographes modernes.)

Bosseler se dit quelquefois dans le même sens que *bossuer;* mais alors on l'emploie surtout avec le pronom personnel: « Cette écuelle s'est *bosselée* en « tombant. » (Académie.)

BOSSUER, verbe actif, se dit des bosses qu'on fait à de la vaisselle d'or, d'argent, d'étain, en la laissant tomber, ou de quelqu'autre manière. —On dit aussi *bossuer un casque*, *une cuirasse*. (Académie.)

BRISE, BISE, substantif féminin singulier.

Brise, terme de marine, est un nom que l'on donne à de petits vents frais et périodiques qui soufflent dans certains parages. « Que la brise du soir est « douce et parfumée! » Il se dit encore de certains vents périodiques, violents et dangereux pour les navires: « Les vaisseaux sont à l'abri des plus « fortes brises. » (Raynal.)

Bise est un vent froid et sec qui règne dans le fort de l'hiver, et qui souffle entre l'Est et le Nord. (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

BROUILLAMINI, substantif masculin. Désordre, brouillerie, confusion. Il est plus commun au propre qu'au figuré; mais il n'est que du style familier: « Il y a là dedans trop de *brouillamini*. » (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

Embrouillamini ne se trouve dans aucun dictionnaire; cependant Voltaire a dit dans sa *Correspondance générale* (t. LXXIV, lettre 71): « Il y a au « troisième acte un *embrouillamini* qui me déplaît; » mais ici cet écrivain s'est servi d'une mauvaise expression.

BRUINER. Ce verbe unipersonnel se dit de la bruine, d'une petite pluie

froide, fine, et qui tombe très lentement : « Il ne pleut pas bien fort, il ne fait « que *bruiner*. » (L'Académie et Trévoux.)

Beaucoup de personnes disent abusivement : « Il *brouine*, ou il *brouil-* « *lasse*. »

BRUT. Plusieurs bons auteurs ont écrit avec un *e* final *brute* au masculin comme au féminin, surtout dans le sens figuré. On en trouve des exemples dans Massillon, La Bruyère, l'abbé Grozier, et même dans Voltaire, qui en a fait usage au propre.

Que lui reviendrait-il de ces *brutes* ouvrages ? (Voltaire, *De la liberté*.)

Aujourd'hui on serait plus scrupuleux.

Autrefois on disait adjectivement et dans tous les styles : « Cet homme est « une bête *brute*, a les manières *brutes* ; » présentement on ne le dit que dans le style familier.

C

C, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

CABANON, substantif masculin. Nom que l'on donnait dans quelques prisons, et particulièrement à Bicêtre, à des cachots très obscurs, dans lesquels on enfermait les vauriens : « Il fut mis aux *cabanons*. » (Le *Dictionnaire de l'Académie*.)

Le peuple dit, par corruption, *galbanon*.

CACHETER, FURETER, FEUILLETER, CHAPELER, etc. Il s'agit d'établir comment on doit prononcer ces mots. D'abord Régnier-Desmarais, Buffier, Restaut, d'Olivet, Dumarsais, etc., s'accordent sur ce point : 1° qu'on ne saurait prononcer deux *e* muets de suite à la fin des mots (voyez page 10, première partie, et aussi p. 511) ; 2° qu'il faut toujours s'arrêter sur la syllabe qui précède un *e* muet, et également à la fin des mots.

Restaut (page 328 de sa *Grammaire*) donne pour règle que *cachette*, du verbe *cacheter* ; *chapelle*, du verbe *chapeler* ; *feuillette*, du verbe *feuilleter*, et tous les autres mots de cette espèce doivent se prononcer en faisant entendre l'*e* pénultième un peu ouvert, comme dans *cachette*, *chapelle*, *feuillette*, etc., noms substantifs ; mais qu'à l'égard des temps où la lettre *t*, ou bien la lettre *l*, n'est pas redoublée, comme dans je *cachetais*, je *chapelais*, etc., l'*e* pénultième reste muet, et ne se fait point sentir.

L'abbé Fromant nous apprend dans son *Supplément à la Grammaire de MM. de Port-Royal*, page 7, que l'Académie, consultée en 1746 au sujet de la prononciation de ces verbes, décida d'une voix unanime qu'il faut prononcer je *furette*, je *cachette*, et les autres verbes de cette espèce, avec l'*e* pénultième un peu ouvert : je *furète*, je *cachète* ; et il ajoute que cette décision est conforme à l'analogie de la langue, c'est-à-dire, conforme aux principes énoncés en tête de cette remarque.

Enfin, l'Académie (dans son *Journal*, recueilli par l'abbé de Choisy en 1696) a été d'avis qu'en général les verbes qui ont un *e* à la pénultième rendent féminin cet *e* de la pénultième, lorsqu'il est suivi d'une syllabe masculine, et par exemple que l'on dit *cacheter*, *feuilleter*, *chapeler* avec des *e* féminins; mais que ces *e* deviennent masculins quand la dernière syllabe est féminine, comme dans je *feuillette*, je *chapelle*, et qu'alors il faut que l'on prononce je *cachète*, je *chapèle*, je *nivèle*, etc. « Je ne veux point avoir avec « moi un espion qui furète de tous côtés pour voir s'il n'y a rien à voler. »

(Molière, l'*Avare*, acte V, sc. 3.)

—Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, tome Ier, pages 511 et 512. A. L.

CACOCHYME, adjectif des deux genres, malsain, de mauvaise complexion; corps *cacochyme*. Il se dit aussi quelquefois des personnes, mais plus pour exprimer la bizarrerie de l'esprit que la mauvaise habitude du corps : « Cet homme est *cacochyme*. » (L'Académie.)

> ... Un vieillard *cacochyme*,
> Chargé de soixante et dix ans. (Voltaire.)

Cacochisme est un barbarisme.

CACOPHONIE, substantif féminin. En grammaire, c'est un vice d'élocution qui consiste en un son désagréable, produit par la rencontre de deux lettres ou de deux syllabes, ou bien encore par la répétition trop fréquente des mêmes lettres ou des mêmes syllabes. (Dumarsais.)

On cite comme exemple de cacophonie ce vers de Voltaire :

> *Non*, il *n*'est rien que sa vertu *n*'honore. (*Nanine*, acte III, sc. 8.)

— Boileau, voulant se moquer de Chapelain, imite ainsi son style rocailleux :

> Maudit soit l'auteur dur, dont l'âpre et rude verve,
> Son cerveau tenaillant, rima malgré Minerve, etc.

Et M. J. Chénier, dans son épigramme sur le *Guillaume Tell* de Lemierre :

> Lemierre, ah ! que ton Tell avant-hier me charma !
> J'aime ton ton pompeux et ta rare harmonie, etc.

Le mot *cacophonie* s'emploie aussi pour indiquer des chants qui ne sont pas d'accord. A. L.

Plusieurs disent à tort *cacaphonie* au lieu de *cacophonie*, le seul mot qui soit conforme à l'étymologie.

CAFÉ, substantif masculin. Beaucoup de personnes écrivent ce mot avec deux *f;* mais dans le *Dictionnaire de l'Académie*, dans ceux de Féraud de Richelet, de Trévoux, et dans l'*Encyclopédie* in-folio, il n'est exprimé qu'avec un seul *f:* « Jean Thévenot, auteur d'un Voyage en Asie, apporta, « dit-on, en 1656, le *café* en France. »

CALQUER, DÉCALQUER. On confond quelquefois ces deux expressions, quoiqu'elles diffèrent essentiellement dans leur signification.

Calquer, c'est contre-tirer un dessin, en passant une pointe sur les traits

de l'original pour les imprimer sur un papier, sur une toile, etc. La copie ainsi faite se nomme *calque*.

Décalquer, c'est reporter les traits du calque sur un autre papier, une autre toile, etc. (L'Académie et le *Dictionnaire des Sciences et des Arts*.)

CAPRICE. Ce mot se dit des personnes et des choses : « Les *caprices* du « sort, les *caprices* de l'amour, du hasard. » — « Exposé aux *caprices* de la « fortune. » (Bossuet.)

> L'homme a ses passions...
> Il a, comme la mer, ses flots et ses *caprices*. (Boileau, Satire VIII.)
>
> L'élégie en orna ses douloureux *caprices*. (Boileau, *Art poétique*, chant II.)
>
> Rien n'égale en fureur, en monstrueux *caprices*,
> Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices. (Boileau, Satire X.)

CARESSER. Ce mot a de la noblesse et de la beauté dans les acceptions que voici : » Ils ne pourraient, sans frémir d'horreur, voir un homme *ca-* « *resser* et chérir le meurtre de son père. » (Fléchier.)

> Par des soumissions *caresser* son *orgueil*. (Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 1.)
>
> *Caresser* la *révolte* et flatter l'imposture. (Le même, *Mahomet*, acte I, sc. 1.)
>
> Il *caresse* la main qui cherche à le flatter.
> (La Harpe, Épître au comte de Schowaloff.)

CASUEL, ELLE, adjectif : fortuit et accidentel, qui peut arriver ou n'arriver pas : « Je ne sais si cet homme vous tiendra ce qu'il vous a promis, « cela est fort *casuel*. » — « C'est un événement bien *casuel*. » (L'Académie et Trévoux.)

Le peuple de Paris emploie ce mot dans le sens de fragile. Il dit, par exemple, que la porcelaine est belle, mais qu'elle est *casuelle*, au lieu de dire qu'*elle est fragile*, *cassante* ; cette faute est très commune.

CÉCITÉ, substantif féminin. État d'une personne aveugle.

La Touche trouvait ce mot barbare ; il dit pourtant qu'il serait à souhaiter qu'il fût en usage, parce que *aveuglement* ne se dit point au propre.

Ce souhait est accompli ; Buffon ne s'est pas fait scrupule de dire : « La « seule incommodité à laquelle les Lapons soient sujets, c'est la *cécité*. »

On lit aussi dans Delille (poëme de la *Pitié*, chant I[er]) :

> . . . Plus d'un charmant ouvrage
> Était perdu pour moi, mais à ma *cécité*
> Ta secourable voix en transmet la beauté.

et dans sa traduction du *Paradis perdu*, livre VII :

> J'irai, je charmerai la discorde inhumaine,
> Ma triste *cécité*, les cris de mes rivaux.

Le même :

> Sévère dans la ferme, humain dans la cité,
> Il (le chien) soigne le malheur, conduit la *cécité*.

Et l'Académie dit positivement que *cécité* se dit au propre, et que le mot *aveuglement* ne se dit qu'au figuré.

CHALEUREUX. EUSE, adjectif; qui a beaucoup de chaleur naturelle : « Ce vieillard est encore *chaleureux*. »

On a dit autrefois *chaloureux*, et l'Académie, dans la première édition de son *Dictionnaire*, disait indifféremment *chaleureux* et *chaloureux*. Dès la seconde édition elle ne laisse plus le choix.

— Ce mot n'est plus guère usité quand il s'applique aux personnes; mais on dit encore figurément, au sens moral, en parlant des choses : *paroles chaleureuses*, *style chaleureux*. (Académie.) A. L.

CHANGER. Ce verbe, dans le sens de quitter une chose, s'en défaire pour en prendre une autre à la place, demande la préposition *pour* ou la préposition *contre :* « Il a *changé* sa vaisselle vieille *pour* de la neuve. » — « Il a *changé* ses tableaux *contre* des meubles. »

Mais, dans le sens de convertir, mettre à la place d'une chose une chose d'une autre nature, ce verbe demande la préposition *en :* « Les alchimistes « prétendent pouvoir *changer* toutes sortes de métaux *en* or. » (L'Académie.)

> Comment *en* un plomb vil l'or pur s'est-il *changé ?* (*Athalie*, acte III, sc. 7.)

On dit aussi au figuré : « La médisance *change* ou convertit les vertus *en* « vices. » (L'abbé de Bellegarde.) — « L'intempérance des hommes *change* « *en* poisons mortels les aliments destinés à conserver leur vie. » (*Télémaque*, livre XVII.)

> *Changer* le mal *en* bien, c'est le plaisir d'un Dieu.
> (Delille, traduction du *Paradis perdu*, livre I.)

> Une condition meilleure
> *Change en* des noces ces transports.
> (La Fontaine, fable 124, *la Jeune Veuve.*)

Racine n'est donc point correct lorsqu'il dit (dans *Bérénice*, acte I, sc. 3) :

> Peut-être avant la nuit l'heureuse Bérénice
> *Change* le nom de reine *au* nom d'impératrice.

Il est vrai que l'on dit : « Dans le sacrement de l'Eucharistie, le pain est « *changé au* corps de Notre-Seigneur; » mais comme le fait observer d'Olivet (dans ses *Remarques sur Racine*), cet exemple est une phrase consacrée qui ne fait pas loi pour le langage commun.

— L'Académie, en 1835, cite ce dernier exemple, et semble par conséquent approuver le régime. Remarquons d'ailleurs que l'expression de Racine est parfaitement conforme à la règle qui remplace *en* par *à* lorsqu'il est suivi des articles *le*, *les* (voyez page 802). Ainsi donc, en répétant le substantif, il était impossible de s'exprimer autrement, et Racine a dû dire *changer au*. M. Dessiaux cite un exemple où Bossuet a été amené à se servir de cette même locution : « Leur félicité fut *changée en la* triste consolation de se faire « des compagnons dans leur misere; et leurs bienheureux exercices *au* misé- « rable emploi de tenter les hommes. » Il faut donc reconnaître que cette tournure est régulière, mais elle est peu usitée, et, pour ainsi dire, on ne l'emploie que par force. A. L.

CHARME. Ce mot, dans le sens d'attraits, d'appas, ne se dit qu'au pluriel: « La vérité a des *charmes* dont un bon cœur a peine à se défendre. » (Massillon.) — « Il est souvent dangereux de connaître les *charmes* de la prospé« rité, de la faveur ou de l'opulence. »

> Hermione à Pyrrhus prodiguait tous ses *charmes*.
> (Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 1.)
> Quelle main en un jour t'a ravi tous tes *charmes*.
> (Le même, *Athalie*, acte III, sc. 7.)
> Vous plaignez mon exil, il a pour moi des *charmes*.
> (Voltaire, *OEdipe*, acte V, sc. 1.)

Comme puissance secrète qui attire, qui produit un effet extraordinaire et surnaturel, ou employé figurément dans le sens de ce qui plaît, de ce qui touche d'une manière sensible, ce mot ne se dit qu'au singulier.

> Il enchante ces lieux par un *charme* invincible.
> (Voltaire, *la Henriade*.)

« Tout cédait au *charme* secret de ses entretiens. » (Bossuet.) — « Le « *charme* cesse, le bonheur s'envole. » (Massillon.)

> Quel *charme* vainqueur du monde
> Vers Dieu m'élève aujourd'hui. (J.-B. Rousseau.)
> On ne peut vaincre sa destinée;
> Par un *charme* fatal vous fûtes entraînée. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

Charme ne se dit pas des personnes comme des choses. On dit d'une personne qu'elle est l'*amour*, les *délices*, la *gloire* d'une nation, et l'on ne dit pas qu'elle en est le *charme*.

CHASTE. Ménage, Féraud, Gattel sont d'avis que cet adjectif ne se dit plus des personnes, si ce n'est en parlant de Diane, de Joseph, de Suzanne. J.-B. Rousseau, ajoutent-ils, a dit:

> Hâtez-vous, ô *chaste* Lucine!
> Jamais plus illustre origine
> Ne fut digne de vos faveurs. (Ode 1, livre II.)

mais on sait que Lucine est la même que Diane.

Quoi qu'il en soit de l'opinion de ces Grammairiens, l'Académie et les écrivains n'approuvent pas cette observation. Voici quelques exemples à l'appui: *Homme chaste, femme chaste. (Le Dictionnaire de l'Académie.)*

« Cette *chaste* épouse du Fils de Dieu (l'Église). » (Pascal.) — « Je l'ai « cru sobre, *chaste*, libéral. » (La Bruyère.) — « Des âmes *chastes*, pudi« ques. » (Massillon.)

> Élevé dans le sein d'une *chaste* héroïne. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)
> Heureux si ses discours craints du *chaste* lecteur. (Boileau, *Art poétique*, ch. II.)

Et il nous semble que l'usage est d'accord avec l'Académie et ces illustres écrivains.

CHATAIN, adjectif des deux genres. On ne se sert de ce mot que pour exprimer cette couleur de cheveux qui est entre le blond et le noir, et qui se rapproche de la teinte de la châtaigne : suivi d'un autre adjectif qui le me-

difie, le mot ***châtain*** ne prend point la marque du pluriel, parce qu'alors il est employé comme une sorte de substantif : « Il a les cheveux ***châtain*** clair, » c'est-à-dire, ***d'*UN *châtain clair***. (*Les Dictionnaires* de Trévoux, de Richelet, de l'Académie, et Domergue, dans ses *Exercices orthographiques*, pag. 107.)

— L'Académie, en 1835, ne reconnaît que le masculin de cet adjectif et dit qu'il n'est guère usité que dans ces locutions : ***Poil châtain***, ***cheveux châtains***. A. L.

CHAUME. En poésie et même dans la prose soutenue, on dit le ***chaume***, un ***toit de chaume***, pour une chaumière, ou le réduit, l'humble demeure du pauvre : « Vous qui habitez sous le ***chaume***. » (La Bruyère.) — « Que sont « devenus ces toits de ***chaume*** qu'habitait l'innocence. » (J.-J. Rousseau.)

> La justice, fuyant nos coupables climats,
> Sous le *chaume* innocent porta ses derniers pas. (Delille.)
>
> Tel le couple admirait son *chaume* accoutumé,
> Et son armoire antique, et son âtre enfumé. (Le même.)
>
> Fleur chère à tous les cœurs, elle (la rose) embaume à la fois
> Et le *chaume* du pauvre et le lambris des rois. (Le même.)

CHIC. Voyez *Hic*.

CHOISIR. ***Choisir entre***, ***choisir parmi*** et ***choisir de*** se disent également, et expriment différentes vues de l'esprit.

Choisir entre plusieurs suppose que la chose choisie a plus frappé que les autres :

> Quoi ! Roxane, seigneur, qu'Amurat a *choisie*
> *Entre* tant de beautés..... (Racine, *Bajazet*, acte I, sc. 1.)
> Voudront *choisir* peut-être *entre* ce peuple et moi.
> (Corneille, *Nicomède*, acte IV, sc. 3.)

Choisir parmi plusieurs suppose une comparaison faite de plusieurs choses : « Ce n'est pas seulement ***parmi*** les peuples les plus polis qu'il a « ***choisi*** ses sages. » (Massillon.) — « Romulus ***choisit parmi*** les peuples « tout ce qu'il y avait de meilleur pour.... » (Bossuet.)

Choisir de suppose un examen rigoureux et un choix qui marque une préférence particulière :

> Qu'il *choisisse* s'il veut d'Auguste ou *de* Tibère.
> (Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 2.)
> *Choisissez de* César, d'Achille ou d'Alexandre. (Boileau, Satire V.)
> *Choisis de* leur donner ton sang ou de l'encens.
> (Corneille, *Polyeucte*, acte V, sc. 11.)

COASSER, CROASSER. Ces deux mots ne doivent pas être employés indifféremment. ***Coasser*** sert à exprimer le cri que font les grenouilles, et ***croasser*** celui des corbeaux. Segrais, Lafare, J.-B. Rousseau, Voltaire, Delille, de Fontanes et l'Académie en ont fait usage en ce sens : « Les gre- « nouilles ***coassent*** et les corbeaux ***croassent***. » (L'Académie, Domergue, Boiste, Gattel, Nodier, Noël, Féraud, Laveaux, etc.)

> Ils sont comme ces corbeaux,
> De qui la troupe affamée,

Toujours de rage animée,
Croasse autour des tombeaux. (J.-B. Rousseau.)

Et le lierre embrassant ces débris de murailles
Où *croasse* l'oiseau, chantre des funérailles. (De Fontanes.)

Croasse se dit au figuré : « C'est un méchant poëte qui ne fait que *croas-*
« *ser.* » (L'Académie.)

Sitôt que d'Apollon un génie inspiré
Trouve loin du vulgaire un chemin ignoré,
En cent lieux contre lui les cabales s'amassent,
Ses rivaux obscurcis autour de lui *croassent.* (Boileau, Épître VII.)

Quelques écrivains ont confondu le mot *coasser*, qui se dit des grenouilles. avec le mot *croasser*, qui se dit des corbeaux. La Fontaine a dit, dans sa fable des *Deux Taureaux et la Grenouille :*

Une grenouille soupirait.
— Qu'avez-vous ? se mit à lui dire
Quelqu'un du peuple *croassant.*

Et Voltaire, dans son *Épître à d'Alembert* et dans des *Stances au roi de Prusse*, a également mis *croasser* au lieu de *coasser.*

Vainement de Dijon l'impudent écolier
Croasse contre lui du fond de son bourbier.

Il eut des ennemis, il les dissipa tous ;
Et la troupe des miens dans la fange *croasse.*

Mais cette faute étonne d'autant plus de la part de Voltaire que, dans son *Dictionnaire philosophique*, il s'est servi de *coassement* pour le cri des grenouilles, et dans l'avant-propos de l'*Essai sur les mœurs*, de *croassement* pour le cri des corbeaux.

COLOMBE. Ce mot s'emploie bien au figuré, surtout dans le style de dévotion, pour exprimer de jeunes filles, de jeunes vierges simples et timides. C'est ainsi que Racine a dit, en parlant des demoiselles reçues dans la maison de Saint-Cyr que Louis XIV venait de fonder :

C'est lui qui rassembla ces *colombes* timides,
Éparses en cent lieux, sans secours et sans guides. (Prologue d'*Esther*.)

L'Esprit-Saint, qui de Dieu fait entendre la voix,
Parle-t-il à ton cœur, a-t-il dicté ton choix ?
Et t'appelant parmi ses *colombes* fidèles,
Pour voler jusqu'à lui t'a-t-il prêté ses ailes ?
(De Saint-Ange, Épître d'une religieuse à une novice.)

COLONNE. Ce mot se prend au figuré, et se dit des personnes et des choses : « La paix et la justice sont les deux *colonnes* de l'état. » (L'Académie.) — « Nos actions ne seront point écrites sur les *colonnes* immortelles « du temple céleste. » (Massillon.)

Et du plus ferme empire ébranlant les *colonnes.*
(Racine, *Alexandre*, acte II, sc. 2.)

Bientôt l'état privé d'une de ses *colonnes*,
Se plaindrait d'un repos qui trahirait le sien. (J.-B Rousseau, Ode 6, livre III.)

COLOPHANE, substantif féminin. Préparation de térébenthine dont les joueurs d'instruments à cordes de boyaux se servent pour dégraisser les crins de leur archet.

Plusieurs disent *colophone*, et il est ainsi imprimé dans le *Dictionnaire de Trévoux*, qui met aussi *colaphane*.

Il est vrai que, suivant Pline, cette substance résineuse nous a été apportée de *Colophone*, ville d'Ionie; ainsi, selon les règles, on devrait dire *colophone;* mais, selon l'usage, qui est plus fort que les règles, il faut dire *colophane*.

On ignore pourquoi *colaphane* est indiqué dans Trévoux; mais si présentement on employait ce mot, il serait bien certainement regardé comme un barbarisme.

COLORER, COLORIER. Le premier de ces deux verbes se dit au propre et au figuré; le second ne se dit qu'au propre.

Colorer signifie au propre donner la couleur, de la couleur; et il se dit des *couleurs naturelles :* « Le soleil *colore* les fruits, les fleurs, les nuées. « La nature *colore* les pierreries. » (L'Académie.)

> Lorsque Arachné, sur des métiers divers,
> L'aiguille en main, *colorait* l'univers. (Bernis.)

> ... L'Aurore, étincelante et pure,
> Des roses du matin *colorait* la nature. (Colardeau.)
> Cette noble pudeur *colorait* son visage. (Racine.)

Au figuré, il signifie donner une apparence trompeuse à quelque chose de mauvais : « Il n'est point de si méchante action qu'un flatteur, qu'un so- « phiste ne sache *colorer*. »

> L'ingrat, d'un faux respect *colorant* son injure,
> Se leva par avance. (Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 1.)

> Dans leur rébellion, les chefs des janissaires
> Cherchant à *colorer* leurs desseins sanguinaires.
> (Racine, *Bajazet*, acte II, sc. 1.)

> Ses refus *colorés* de frivoles raisons. (Le Franc de Pompignan, *Didon*, acte I, sc. 1.)

Colorier est un terme de peinture qui se dit des *couleurs artificielles*, comme les lumières, les ombres, enfin de l'imitation des couleurs que les objets nous présentent, suivant leur position et le degré de leur éloignement : « Ce peintre *colorie* mieux qu'il ne dessine. » — « Le Titien *coloriait* par- « faitement. » (L'Académie, Féraud, Gattel, Wailly.)

COMMANDER. Nombre de lexicographes ne disent ce verbe que des personnes, si ce n'est en parlant d'une place forte, d'une éminence, etc. Cependant on dit tous les jours : « L'honneur me *commande*. » — « Un grand « homme *commande* l'admiration même à ses ennemis. »

> Comme roi, comme époux, le devoir *me commande*
> Que je venge le meurtre, et que je vous défende.
> (Voltaire, *Mérope*, acte III, sc. 6.)

COMMETTRE. Ce mot, ainsi que le dit l'Académie, s'emploie quelque-

fois pour *confier*. C'est un latinisme heureux qui donne au vers de l'élégance, et peut même être employé dans le style noble : « Ce fut à cette garde fidèle « que la reine *commit* ce précieux dépôt. » (Bossuet.) — « Le peuple nou-« veau que Dieu avait *commis* à la conduite de sainte Thérèse. » (Fléchier.)

> Reprenez le pouvoir que vous m'avez *commis*. (Corneille.)
>
> Il est vrai, de David un trésor est resté,
> La garde en fut *commise* à ma fidélité. (Racine, *Athalie*, acte V, sc. 2.)
> Je vous rends le dépôt que vous m'avez *commis*. (Le même, acte II, sc. 7.)
>
> C'est à leurs doctes mains, si l'on veut les en croire,
> Que Phébus a *commis* tout le soin de sa gloire. (Boileau, Discours au roi.)
> La porte dans le chœur à sa garde est *commise*. (Le même, *le Lutrin*, ch. IV.)
> C'est aux mains de Bourbon que leur sort est *commis*.
> (Voltaire, *la Henriade*, chant I.)

COMPARER. M. Boinvilliers est d'avis que l'on doit dire : « *Comparer* « une chose *à* une autre, » plutôt que : « *Comparer* une chose *avec* une « autre. » Cependant l'Académie, dans son *Dictionnaire*, donne pour exemple de l'emploi de ce mot : « *Comparer* Virgile *et* Homère, Virgile *à* « Homère, Virgile *avec* Homère, » ce qui d'abord détruit l'objection de M. Boinvilliers; ensuite, quoique l'Académie n'assigne pas de différence entre ces trois locutions, ce qui paraîtrait insinuer qu'on peut les employer indistinctement, il n'en est pas moins vrai qu'il doit y en avoir : car il n'est pas naturel que l'on fasse usage de deux prépositions différentes pour exprimer le même rapport, et que ce même rapport se trouve aussi exprimé sans l'une ou l'autre de ces prépositions. Essayons de découvrir ces différences.

Quand *on compare deux choses*, on suppose qu'il y a entre l'une et l'autre des rapports que l'on ne connaît point, et qu'on cherche à découvrir. On me présente deux pièces de toile que je vois pour la première fois, *je les compare*, et je juge de la ressemblance ou de la différence qu'il y a entre elles; mais, dans COMPARER *une chose à une autre*, la préposition *à* marque un rapport entre deux idées dont l'une est supposée applicable à l'autre. Or, voici comment je conçois ce rapport. Après avoir examiné une des deux pièces de toile, et m'être fait une idée de ses qualités, si je veux appliquer cette idée des qualités connues de la première pièce, aux qualités inconnues de la seconde, je dois dire : « *Comparons* maintenant cette pièce *à* l'autre. » Dans ces deux cas, on suppose que les pièces ont quelque chose de commun qui est le fondement de la comparaison : par exemple, ce que les deux pièces de toile ont de commun, c'est que l'une et l'autre est un tissu de fil ou de coton. On ne saurait en ce sens comparer l'une à l'autre deux choses qui n'ont rien de commun, *on ne compare pas une pièce de toile à une barre de fer*. Cependant on peut établir une comparaison entre une pièce de toile et une barre de fer, non pour appliquer à l'une l'idée des qualités de l'autre, d'après une base commune, mais, au contraire, pour établir la différence de leurs qualités, d'après la différence de leur nature; alors je dirai : « Compa-« rer une pièce de toile *avec* une barre de fer, » et non *à* une barre de fer.

Les orateurs chrétiens disent tous les jours : « *Comparez* la vie du juste *avec* « celle du pécheur, et vous verrez combien l'une est heureuse et l'autre mi-« sérable; » s'ils disaient : « *à* celle du pécheur, » ils s'exprimeraient mal. « On « *compare* la vertu *avec* le vice, » mais on ne *compare pas la vertu* au *vice*. *Comparer à* suppose donc une analogie, un rapport commun de ressemblance entre les deux termes; *comparer avec* éloigne l'idée de ce rapport. Buffon a marqué exactement cette différence dans les phrases suivantes : « *Comparons* les œuvres de la nature *aux* ouvrages de l'homme. » Il y a analogie, il y a un rapport commun de ressemblance entre les *œuvres* et les *ouvrages*, et c'est cette analogie, c'est cette ressemblance qui est la base de la comparaison. « Que l'on *compare* la docilité, la soumission du chien *avec* « la fierté et la férocité du tigre; l'un paraît être l'ami de l'homme, et l'autre « son ennemi. » Ici nul rapport de ressemblance, rien de commun entre les deux termes : au contraire, ils sont tout à fait opposés. C'est, je crois, d'après ces nuances dans les expressions, que l'on dit : « Il n'y a pas d'église que l'on « puisse *comparer à* Saint-Pierre de Rome, » c'est-à-dire, qui ait avec cette église quelque chose de commun qui puisse servir de base à la comparaison. On ne dirait pas : « Il n'y a point d'église que l'on puisse *comparer avec* « Saint-Pierre de Rome. » C'est par la même raison qu'un homme orgueilleux dit : « Vous osez vous *comparer à* moi ! » et non pas : « Vous osez vous « *comparer avec* moi ! » c'est-à-dire : « Vous osez supposer qu'il y a entre « vous et moi quelque chose de commun qui puisse servir de base à une « comparaison. »

Cette distinction faite par M. Laveaux, forte d'excellentes raisons, nous a paru d'autant plus précieuse à mettre sous les yeux de nos lecteurs, que la plupart des écrivains ne l'ont pas faite.

COMPLIMENTER, FAIRE COMPLIMENT.

Faire compliment, faire un compliment à, c'est faire une harangue courte et flatteuse. — *Complimenter* ne se dit guère que des compliments d'apparat, d'un discours respectueux.

Il y a souvent une nuance entre *faire compliment à quelqu'un* et *complimenter quelqu'un*. Elle est plus facile à saisir qu'à définir. On *complimente* les rois dans certaines circonstances, mais on ne leur *fait pas un compliment* ni *des compliments*.

COMPLIQUER. Ce mot, dont on fait un fréquent usage, ne se trouve que dans les *Dictionnaires* de Boiste et de Laveaux. Il signifie mêler, réunir ensemble plusieurs choses, de manière à en former un tout dont on distingue difficilement les parties. On dit qu'*un avoué s'est plu à* COMPLIQUER *une affaire*, pour dire qu'il s'est plu à l'embrouiller, à y mêler des circonstances, des incidents qui empêchent d'en bien suivre le fil.

Il se met aussi avec le pronom personnel : « L'affaire se *complique*. » (L'Académie, qui reconnaît ce verbe en 1835.)

COMPRIS, EXCEPTÉ, JOINT, INCLUS.

L'usage veut qu'on écrive : « Il donne tous les ans mille écus aux pauvres, « *y compris*, non *compris* les aumônes extraordinaires. » Et : « Il donne « tous les ans mille écus aux pauvres, les aumônes extraordinaires y *com-* « *prises, non comprises.* »

« Ils ont tous péri, *excepté* cinq ou six personnes. » Et : « Ils ont tous « péri, cinq ou six personnes *exceptées.* »

Il est vraisemblable, dit Domergue, que dans ces deux premiers cas l'adjectif ou le participe passé, placé avant le nom, se rapporte à *ceci*, sous-entendu : *ceci compris*, *ceci excepté*, etc.

Mais que, placé après le nom, il en prend le genre et le nombre : « Les « aumônes extraordinaires *comprises;* cinq ou six personnes *exceptées.* »

L'usage veut qu'on écrive : « Vous trouverez *ci-joint, ci-inclus*, copie de « ce que vous me demandez. » Et : « Vous trouverez *ci-jointe, ci-incluse, la* « copie que vous me demandez. »

Joint, *inclus*, précédés de *ci*, et placés avant un nom dont le sens est vague, comme : *copie*, etc., s'accordent avec *ceci*, sous-entendu : *ceci* JOINT, *ceci* INCLUS, *copie de ma lettre. Vous trouverez* CI-JOINT, CI-INCLUS, *copie*, etc. Mais quand l'énonciation est précise, comme : LA *copie*, MA *promesse*, etc., l'esprit, plus attentif, voit mieux le rapport qui existe entre *joint*, *inclus* et le nom; et l'accord a lieu : « Vous trouverez *ci-jointe* une « copie de ma lettre. »

Avec le verbe *être*, le vague de l'énonciation n'empêche plus l'accord d'avoir lieu, et l'on écrit : « Copie de ma lettre est *ci-jointe*, *ci-incluse.* »

En effet, *joint*, *inclus*, placés après un nom, quel qu'il soit, se rapportant nécessairement à ce nom, doivent en adopter les inflexions. (Domergue, page 84 de ses *Exercices thographiques.*)

Voyez le mot *Franc*.

— Au sujet des participes, il a déjà été parlé de ces locutions; mais nous aurons ici quelques remarques à faire que nous avons omises plus haut, page 728. La règle générale pour ces participes placés d'une façon adverbiale, c'est qu'ils sont invariables lorsqu'ils précèdent le substantif qu'ils qualifient; cela a lieu pour les locutions *attendu*, *y compris*, *excepté*, *passé*, *supposé*, *vu;* et ce sont alors des espèces de prépositions. Mais pour *ci-inclus*, *ci-joint*, il y a, comme on vient de le voir, une différence signalée par l'Académie. Ces mots restent invariables quand le substantif qui suit est employé sans article, ou bien quand ils commencent la phrase. Mais avant l'article ou un équivalent ces participes prennent l'accord : « Vous trouverez *ci-jointe* une « copie du traité. » Tel est le principe adopté en dernier lieu par l'Académie, mais que tous les Grammairiens n'ont pas reconnu. Ainsi donc on devra écrire : « Vous trouverez *ci-incluses mes* deux lettres, » et non pas *ci-inclus*, comme cela a été dit page 728. A. L.

COMPTER. Ce verbe s'emploie dans diverses acceptions figurées : « *Compter* « ses jours par ses bienfaits. » (Académie.) — « Je *compte* les moments pas- « sés loin de toi. » (Même autorité.) Il se prend quelquefois dans le sens passif : « Il a cessé de *compter* parmi les vivants. » (Académie.) — *Compter*, avoir égard à : « Où il s'agit de l'intérêt et des commodités de tout le public. « le particulier est-il *compté?* » (La Bruy.) — « Les services et non les aïeux « furent *comptés*. » (Voltaire.)

Compter à, au figuré, tenir compte : « Dieu vous *comptera* un soupir et un « verre d'eau donné en son nom, plus que, etc. » (Bossuet.) — « Leur rang « donne du prix à tout ; le peuple leur *compte* tout. » (Massillon.)

Compter pour, réputer, estimer : « Les hommes *comptent* presque pour « rien toutes les vertus du cœur. » (La Bruy.) — « La fraude, l'artifice, la « perfidie, le parjure ne sont *comptés* pour rien. » (Massillon.)

Certes, plus je médite, et moins je me figure
Que vous m'osiez *compter* pour votre créature.
(Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 2.)

Voyez au mot *Rien* une remarque sur son emploi avec ce mot. Voyez aussi le mot *Espérer*.

CONCOURIR. Ce verbe régit *à* devant les noms : « Quand la fortune est « lasse de nous, elle sait faire *concourir* les plus petits événements *à* notre « ruine. » (Boiste.) — « Dans l'univers physique, le mal *concourt au* bien « et rien en effet ne nuit à la nature. » (Buffon.)

Concourir régit aussi la préposition *avec* et la préposition *dans* : « Nous « avons besoin que Dieu *concoure avec* nous pour produire de bonnes « œuvres. » (Saint-Évremont.) — « En faisant *concourir* Dieu *dans* tous les « événements particuliers, il ne s'ensuit pas pour cela qu'il soit auteur du « péché. » (Le même.)

En parlant d'une chose que l'on s'efforce d'obtenir, *concourir* régit la préposition *pour* : « Ces deux pièces d'éloquence *concourent pour* le prix. » (L'Académie.)

CONFESSER. L'Académie ne le dit que des personnes qui avouent une chose qui a rapport à eux. On le dit aussi en parlant des autres.

Non, il le faut *confesser* à sa gloire,
Son cœur n'enferme point une malice noire.
(Racine, *Britannicus*, acte V, sc. 3.)

Mais tous ils *confessaient* que si jamais les dieux
Ne mirent sur le trône un roi plus glorieux,
Jamais père ne fut plus heureux que vous l'êtes.
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 4.)

CONFIDENT se dit quelquefois des choses inanimées. Les poëtes appellent les bois, les forêts, les déserts, *leurs confidents*, leurs interprètes.

Racine l'applique au mot *geste* et l'emploie adjectivement :

Prêt à faire sur vous éclater la vengeance
D'un geste *confident* de notre intelligence. (Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 7.)

CONFIER, SE CONFIER, METTRE SA CONFIANCE, PRENDRE CONFIANCE, AVOIR CONFIANCE, FIER.

Chacun de ces verbes présente quelques difficultés, à cause de la différence de leurs régimes.

CONFIER, verbe actif, signifie *commettre quelque chose à la fidélité, à la discrétion de quelqu'un.* Il régit la préposition *à:* « *Confier* un secret *à* « son ami. » (L'Académie, Trévoux et Féraud.)

D'Olivet, dans sa 32e *Remarque sur Racine*, blâme ce grand écrivain d'avoir dit dans *Mithridate* (acte I, sc. 1) :

> Elle trahit mon père et rendit aux Romains
> La place et les trésors *confiés* en ses mains.

Et dans *Britannicus* (acte II, sc. 3) :

> Plus j'ai cherché, madame, et plus je cherche encor
> *En* quelles mains je dois *confier* ce trésor.

Mais Geoffroy, l'un des commentateurs de Racine, est d'avis que *confier en* peut se dire en vers, d'autant plus que ce mot ici est synonyme de *remettre.*

— Remarquez que ce régime ne peut avoir lieu qu'avec le mot *main*, parce que l'expression *dans la main, dans les mains* est une phrase faite, au figuré, en parlant d'une chose dont on confie la garde à quelqu'un. *Confiés à ses mains* n'exprimerait pas la même pensée. A. L.

SE CONFIER, verbe réciproque, qui signifie *s'assurer*, *prendre confiance*, veut pour régime la préposition *en :* « Je me *confie en* la providence « de Dieu. » — « Il s'est *confié en* ses propres forces. » (D'Olivet et Féraud.)

Trévoux et Richelet disent *se confier à* quelqu'un ; mais les bons écrivains n'ont pas sanctionné cette opinion.

On lit dans *le Tartuffe* (acte III, sc. 3) :

> Et leur langue indiscrète, *en* qui l'on se *confie*,
> Déshonore l'autel où leur cœur sacrifie.

Dans *Télémaque* (livre XI) : « Heureux le roi qui aime son peuple, qui en « est aimé, qui *se confie en* ses voisins, et qui a leur confiance! » Et (livre XIII): « Un roi ne peut se passer de ministres qui le soulagent, et *en* qui il *se confie*, « puisqu'il ne peut tout faire. » — Enfin, dans Fléchier (*panégyrique de saint François de Paule*) : « Sera-t-il venu si loin pour désoler un roi qui « *se confie en* son pouvoir et *en* sa vertu ? »

—L'Académie donne à ce verbe différents régimes, qui nous paraissent également justes. Elle admet : « Je me confie *à* vous. » — « Il se confiait *dans* la « bonté de sa cause. » — « Il s'est confié *en* ses amis. » Il est évident que si l'on peut dire *confier son fils à quelqu'un*, on doit pouvoir dire aussi dans le même sens avec le pronom personnel : *je me confie à vous*. Mais cette expression alors signifiera : je vous remets le soin de ma personne, ou de mes intérêts ; tandis que *je me confie en vous* signifiera plutôt : je mets en vous ma confiance, mes espérances. A. L.

METTRE SA CONFIANCE signifie mettre son espérance ferme en quelqu'un, en quelque chose. En parlant des personnes ou des choses, il faut faire usage de la préposition *en* ou *dans:* « Celui qui *met* une trop grande « *confiance en* soi-même, s'abandonne à la discrétion des méchants.» (L'Académie, Féraud et Trévoux.)

..... Heureux le peuple innocent
Qui *dans* le Dieu du ciel *a mis sa confiance.* (*Esther*, acte II, sc. 9.)

« Quiconque *met sa confiance en* ses richesses, ou *dans* ses richesses, en « éprouvera la fragilité. » (*Morale du Sage.*) (Bouhours, p. 231 de ses *Rem. nouvelles*, le *Dictionnaire de l'Académie* et Féraud.)

Trévoux dit: « Il ne faut pas *mettre sa confiance aux* choses du monde. »

— Et dans ce cas Trévoux a raison, puisqu'on ne peut pas dire *en les choses*. Voyez ce que nous avons dit plus haut au mot *changer*. A. L.

PRENDRE CONFIANCE se dit également de l'assurance qu'inspirent la probité, la discrétion de quelqu'un ; et dans ce sens, on se sert encore de la préposition *en*, lorsqu'il s'agit des personnes : « Il a *pris confiance en* moi.» (L'Académie et Féraud.)

Lorsqu'il s'agit des choses, Bouhours et Wailly sont d'avis qu'alors on doit faire usage de la préposition *à*, et non de la préposition *en;* qu'en conséquence on ne doit pas dire: « Il a *pris confiance en* cette affaire, mais *à* « cette affaire. »

Marmontel (page 158 de sa *Grammaire*) dit : « *Prendre confiance en* la « probité de quelqu'un. » Nous n'osons pas prononcer; mais toujours est-il vrai qu'en parlant des personnes, l'Académie et les Grammairiens veulent la préposition *en*.

— L'Académie ne décide pas la question quand il s'agit des choses; cependant elle ne donne que cet exemple : *prendre confiance dans l'avenir*, et nous pensons que c'est en effet le meilleur régime à employer. Ainsi au lieu de *en*, ou de *à*, nous dirons de préférence : « Il a pris confiance *dans* « cette affaire. » Nous pensons, du reste, que la préposition *à* serait peu correcte dans une phrase comme celle-ci : « Il a pris confiance *à* ses forces. » Il faut nécessairement employer *dans* ou *en*. A. L.

AVOIR CONFIANCE demande aussi la préposition *en* : « *Avoir con-* « *fiance en* quelqu'un.»—« Elle a abusé de la *confiance* qu'on *avait en* elle. » (Mêmes autorités.) — « Elle *a* une *confiance* entière *en* M. d'Alembert. » (Voltaire, 136ᵉ lettre.)

Le verbe *se fier* signifie *compter* sur quelqu'un ou sur quelque chose; il régit *à* et *en* pour les personnes, et *à, en* et *sur* pour les choses.

Il doit cependant, dit M. Laveaux, y avoir une différence entre *se fier à*, *se fier en* et *se fier sur*. Voici comme il l'explique : « Nous nous fions *à* quel- « qu'un, » parce que nous croyons qu'il ne nous trompera pas.—« On ne sait « *à* qui *se fier*, » parce qu'on craint d'être trompé.—« Nous nous *fions à* une « chose, » quand nous croyons qu'elle ne trompera pas notre espérance.

Plus il se *fie à* vous, plus je dois espérer. (Voltaire, *Brutus*, acte II, sc. 4.)
Vous *fiez*-vous encore *à* de si faibles armes ? (Racine, *Iphigénie*, acte V, sc. 2.)

« Se ***fier en*** quelqu'un » se dit par opposition à toute autre personne en qui l'on n'aurait pu se confier : «Je me ***fie en*** vous.»—«Je ne me ***fie*** qu'***en*** vous;» vous êtes le seul en qui je mette ma confiance.

« On se ***fie sur*** une personne, » quand on croit qu'elle a tous les moyens nécessaires pour effectuer ce qu'on désire : « Dans cette malheureuse af- « faire, je me ***fie sur*** vous pour me tirer d'embarras ; je me ***fie sur*** vos ta- « lents, ***sur*** votre adresse, ***sur*** votre éloquence. » — « Je n'ai point d'in- « quiétude, je me ***fie sur*** mon innocence. »

CONQUÊTE. Ce serait, dit un auteur moderne, trop restreindre l'emploi de ce mot que d'oser n'en faire usage que dans le style de la galanterie.

Boileau a dit, en parlant du théâtre (*Art poétique*, chant III) :

Un auteur n'y fait pas de faciles *conquêtes;*
Il trouve à le siffler des bouches toujours prêtes.

Et Voltaire :

Et l'on porta sa tête aux pieds de Médicis,
Conquête digne d'elle et digne de son fils. (*La Henriade*, chant II.)

CONSÉQUENT, ENTE, adjectif. Ce qui est d'accord avec soi-même dans toutes ses parties. On dit qu'un homme est ***conséquent***, lorsque sa conduite est d'accord avec ses principes, que ses actions sont d'accord avec ses pensées, ses démarches avec ses intérêts ; on dit dans le même sens : un raisonnement ***conséquent***, une conduite ***conséquente***, une démarche ***conséquente***.

Dans toute autre signification, le mot ***conséquent*** est mal employé, et c'est faire une faute que de dire, dans le sens d'***important***, ***considérable*** : « Ce « marché est ***conséquent***, cette maison est ***conséquente***. » Ce style est barbare. Il faut dire : « Ce marché est ***considérable***, ***important*** ; » ou bien encore : « Ce marché est ***de conséquence***, cette terre est ***de conséquence***. » — « Comme les rois de Macédoine ne pouvaient pas entretenir un grand nombre « de troupes, le moindre échec était ***de conséquence***. » (Montesquieu, ***Grandeur et décad. des Romains***, ch. V.) — « En voici une que, par avance, je « vais vous écrire, parce qu'elle me paraît plus ***de conséquence*** que les « autres. » (Boileau, lettre à M. de Maucroix.) (Domergue, ***Solutions grammaticales***, page 303.)

CONSOLATEUR. Dans le style élevé, et surtout en poésie, ce mot s'emploie quelquefois adjectivement : « Un rayon ***consolateur*** pénètre dans mon « âme. » (Féraud.)

Ah ! quel charme nouveau dans mon âme ravie
A fait naître soudain l'espoir *consolateur*. (Anonyme.)

CONSOLER. Il se dit des personnes et des choses : « Il connaît pour les « devoirs pénibles un prix qui ***console*** de leurs rigueurs. » (J.-J. Rousseau.) — « Cet espoir me ***console***. » (Académie.)

Je ne viens pas ici *consoler* vos douleurs. (Corneille.)
Pour *consoler* l'espoir du laboureur avide. (L. Racine, ch. I.)
Camille encore enfant *consolait* son chagrin. (Delille, trad. de l'*Énéide*.)

CONSOMMER, CONSUMER. L'idée commune de destruction entre dans la signification de ces deux mots. *Consommer* suppose une destruction utile, nécessaire et relative à la reproduction; *consumer* présente une destruction de plusieurs choses à la fois, une destruction successive de toutes les parties d'une chose, mais une destruction pure et simple, abstraction faite de tout autre rapport: « Les habitants de la ville de Paris *consomment* tant de blé, « de vin, etc. » — « Un incendie *consume* les maisons, les détruit. » — « On « *consomme* beaucoup de bois dans cette maison. » — « Le feu de cette che- « minée était si ardent, qu'il *consuma* trois bûches en un quart d'heure. »

Consommer et *consumer* emportent aussi le sens et la signification d'achever; mais *consumer* achève en détruisant et en anéantissant le sujet, et *consommer* achève en le mettant dans la dernière perfection et dans son accomplissement entier. Ainsi: « Un homme *consommé* dans les sciences n'a « certainement pas *consumé* tout son temps dans l'inaction ou dans les fri « volités. » — « Quand on commence par *consumer* son patrimoine dans la « débauche, on ne doit pas espérer de *consommer* jamais un établissement « honorable. » (Beauzée.)—« L'esprit s'use comme toutes choses: les sciences « sont ses aliments, elles le nourrissent et le *consument*. » (La Bruyère.)— « Nous autres hommes, c'est souvent par vanité, quelquefois par intérêt, que « nous *consumons* notre vie dans la culture des arts. » (Voltaire, Épître à madame Duchâtelet sur la tragédie d'*Alzire*.)

On *consomme* un traité, une affaire; on *consomme* un sacrifice, un mariage. — On *consume* sa jeunesse; les ennuis, les regrets nous *consument*.

Consommation est le substantif de *consommer*, et *consomption* celui de *consumer*.

CONSPIRER régit *à* avant un infinitif, quand il signifie: concourir; il régit *pour* lorsqu'il signifie: être uni d'esprit et de volonté en faveur de quelqu'un ou de quelque chose, et *contre* dans la même acception, mais avec une mauvaise intention: « Tout cela *conspire à* obscurcir sa raison et *à* re- « froidir sa piété. » — « Tout *conspire à* pervertir les rois. » (Fléchier.)

Tout m'afflige et me nuit et *conspire à* me nuire.
(Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)

A mes nobles projets je vois tout *conspirer*. (Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)

Tout ce que vous voyez *conspire à* vos désirs;
Vos jours toujours sereins coulent dans les plaisirs.
(Le même, *Britannicus*, acte II, sc. 3.)

C'est en vain qu'*à* sa perte un ennemi *conspire*. (De Saint-Ange.)

« Ils n'étaient capables de *conspirer* que *pour* son service et *pour* le bien « de ses sujets. » (Fléchier.) — « La nature *conspire* avec la fortune *pour* « accabler l'état. » (Voltaire.)

Pour m'arracher le jour l'un et l'autre *conspire.*
(Corneille, *Cinna*, acte IV, sc. 1.)

Avec mes volontés ton sentiment *conspire.* (Racine, *Esther*, acte II, sc. 8.)

Tout *conspirait pour* lui :
Ma famille vengée, et les Grecs dans la joie,
Nos vaisseaux tout chargés des dépouilles de Troie.
(Racine, *Andromaque*, acte II, sc. 1.)

Pour ce héros à la fois tout *conspire;*
Son air guerrier, sa grâce, ses exploits. (Palissot, *la Dunciade*, chant II.)

« Les passions *conspirent* toutes contre l'innocence. » (Fléchier.)

C'est *contre* mon pouvoir que les traîtres *conspirent.*
(Corneille, *la Mort de Pompée*, acte IV, sc. 4.)

Tout l'empire a vingt fois *conspiré contre* vous. (Racine.)

CORPULENCE, substantif féminin. La taille de l'homme considérée par rapport à sa grosseur et à sa grandeur : « Cet homme est d'une grosse, d'une « petite *corpulence.* » (L'Académie, Richelet, Laveaux, etc.)

Madame Dunoyer a fait improprement usage du mot *corporence.*

On trouve dans les anciens dictionnaires le mot *corporu*, dont on ne se sert plus à présent; mais il n'est question dans aucun de l'adjectif *corporé;* ainsi : « Cet homme est bien *corporé*, » est aussi une mauvaise locution.

Voyez le mot *Membru.*

COUCHER (SE), verbe pronominal.

Voyez la remarque sur le verbe *se promener.*

COU-DE-PIED, COUDE-PIED. Doit-on écrire *cou-de-pied* en trois mots, ou *coude-pied* en deux mots? Une dissertation que M. Ballin a fait insérer dans le *Manuel des Amateurs de la langue française*, deuxième annee, sur cette difficulté, ne laissant rien à désirer, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

L'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1762, et tous les dictionnaires qui l'ont copié, écrivent *coude-pied;* mais Furetière (1690), Richelet (1759), Trévoux, Féraud, les livres d'anatomie, et l'Académie elle-même à l'article *col*, édition de 1694, où les mots sont rangés par famille, écrivent *cou-de-pied.* — Lallemant écrit de deux manières : au mot *cou-de-pied*, il traduit ces mots par PEDIS *pars superior* (la partie supérieure du pied); et au mot *coude-pied*, par PEDIS *talus* (élévation du pied). — Dans Boudot, *talus* est traduit par *cou-de-pied.* Boiste, d'après Gattel, dit qu'il vaut mieux écrire *coude-pied :* ainsi il y a deux usages; il faut donc chercher les raisons qui pourront déterminer à faire choix de l'un plutôt que de l'autre.

Si l'autorité seule devait nous décider, celle d'un grand nombre de dictionnaires, celle surtout des livres d'anatomie, nous ferait rejeter l'orthographe des dernières éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, quand bien même nous ne considérerions pas le peu de ressemblance qu'il y a entre le dessus du pied et le *coude*, qui est *l'angle extérieur formé par la flexion du bras.* (*Encyclopédie.*) Nous trouvons d'ailleurs de bien fortes raisons en faveur de

l'autre manière d'écrire, que nous avons probablement tirée de l'italien *collo del piede : la parte di sopra di esso, della piegatura al fusolo* (la Crusca) (*cou-du-pied;* la partie du dessus du pied, depuis l'endroit où il se plie jusqu'au péroné, os extérieur de la jambe). La preuve en est que Furetière, en 1690, Joubert, en 1737, et l'*Encyclopédie*, en 1765, écrivent *cou-du-pied ;* Boyer l'écrit de même, et le rend en anglais par *instep*, qui est, dit-il, *the upper part of the foot* (la partie supérieure du pied). Cette expression vient, non de ce que *collo* signifie *cou*, mais de ce qu'il signifiait anciennement *la parte più alta del monte*, *collo*, *giogo* (la partie la plus haute de la montagne, colline, cime).

Le Dante a dit (*Paradiso*, canto IV) :

> ...... *È natura,*
> *Ch' al sommo pinge noi, di collo in collo.*

(C'est la nature qui, de *cime* en *cime*, nous pousse au dernier degré.)

Et *Zibaldone* d'Andrea : « *Ebbe molti tempi in Pafo, e in sul* COLLO *del* « *monte Parnasso.* (Il eut plusieurs temples à Paphos, et sur le sommet du « mont Parnasse.) »

On trouve à peu près la même signification en latin, car *collum montis* signifie le *penchant* d'une montagne.

> *Jamque ferè medium Parnassi frondea præter*
> *Colla tenebat iter.*

« Il s'avançait déjà presqu'au milieu des cimes touffues du Parnasse.) » (Stace, dans sa *Thébaïde*, liv. IX.)

Et en effet, ce que nous appelons le *cou-de-pied* est bien la partie la *plus élevée*, le *penchant* du *pied*.

Enfin, dans le *Dictionnaire royal*, on lit le *cou-du-pied*, *tarsus ;* dans celui de Robert Étienne, augmenté par Thierry, en 1564 ; dans celui de Nicot, en 1605 : « *plancus*, qui a le col du pied bien bas ; » et dans celui de Veneroni : « *collo del piede*, col ou cou de pied. » Ainsi tout se réunit pour prouver que l'on doit écrire *cou-de-pied* en trois mots, puisque le mot *cou*, anciennement écrit *col*, tiré de l'italien ou même du latin, réveille une idée d'*élévation*, de *pente*, qui convient parfaitement au dessus du *pied*. (M. Balin, *Manuel des Amateurs de la langue française*, 1re année, pages 151 et 244.)

— L'Académie, en 1835, se prononce pour *cou-de-pied*, et regarde comme abusive l'orthographe *coude-pied*. A. L.

COUPABLE. Cet adjectif, au figuré, se dit aussi des choses.

> Trahissant la vertu sur un papier *coupable*. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

> ... De vos fictions le mélange *coupable*,
> Même à ses vérités donne l'air de la fable. (Boileau, *Art poétique*, chant III.)

> Pour répandre un si *coupable* sang,
> L'assassinat est noble et digne de mon rang.
> (Corneille, *Héraclius*, acte III, sc. 1.)

> La justice, fuyant nos *coupables* climats,
> Sous le chaume innocent porta ses derniers pas. (Delille.)

D'une tige *coupable* il craint un rejeton. (Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 1.)
J'en ai trop prolongé la *coupable* durée. (Le même, acte I, sc. 3.)

Au bruit de son trépas, Paris se livre en proie
Aux transports odieux de sa *coupable* joie. (Voltaire, *la Henriade*, chant V.)

COUPE. Ce mot s'emploie avec succès au figuré. On dit : « Boire dans « la *coupe* du plaisir, épuiser la *coupe* de l'infortune, la *coupe* de la vie. »

Et d'enfants à sa table une riante troupe
Semble boire avec lui la *joie à pleine coupe*. (Racine, *Esther*, acte II, sc. 9.)

Verse à longs traits la *coupe des plaisirs*.
(Bernard, *l'Art d'aimer*, chant I.)

Ainsi le genre humain vide jusqu'à la lie
La *coupe du malheur* que lui-même a remplie. (Castel.)

Elle épuise en pleurant la *coupe des douleurs*.
(Mollevault, traduction des *Élégies de Tibulle*, liv. II, élég. 4.)

La *coupe de la vie* est couverte de miel ;
C'est l'enfant qui l'effleure, et l'homme boit le fiel. (Maréchal.)

COURBER. Avec le pronom personnel il signifie, figurément, plier sous la volonté d'un autre, lui donner des marques de soumission, de respect.

Rome sera fatale aux maîtres de la terre ;
Ils viendront à ses pieds *courber* leur tête altière.
(Mollevault, traduction des *Élégies de Tibulle*, liv. II, élég. 5.)

L'insolent devant moi ne *se courba* jamais. (Racine, *Esther*, acte II, sc. 1.)

COUTUME. *Avoir coutume* se dit des personnes, des animaux et même des corps inanimés : « Les jeunes gens laborieux *ont coutume* de se lever « matin. » — « Les pierres qui viennent d'être tirées de la carrière *ont cou-* « *tume* de se fendre à la gelée. » (L'Académie.) — « Les charmes de son « esprit ont entretenu dans mon cœur les ardeurs que l'hyménée *a coutume* « d'éteindre. » (Villefré.) — « On dit que les éléphants *ont coutume* de sa- « luer tous les matins le soleil. » (Trévoux.)

Nous ne pensons pas que *avoir coutume* puisse se dire des corps inanimés. Le mot coutume vient du latin *consuetudo*, qui signifie habitude contractée, et ne se dit point des choses inanimées. Dans le temps que l'on disait *avoir coutume*, des choses inanimées, on lui préférait *avoir accoutumé*, qui ne valait guère mieux. *Avoir accoutumé* a été rejeté, et *avoir coutume* est resté dans les dictionnaires, quoiqu'il soit aussi banni du langage. L'Académie dit : « Ce pommier *a coutume* de donner beaucoup de fruits ; cette « cheminée *a coutume* de fumer. » On pourrait donc dire aussi : « Une « plume qui *a coutume* de bien écrire ; un canif qui *a coutume* de bien « couper, etc. » Pourquoi détourner un mot de sa véritable signification, pour exprimer des choses que l'on exprime naturellement d'une autre manière ? Ne peut-on pas dire : « Ce pommier donne ordinairement beaucoup « de fruits. » — « Les pierres nouvellement tirées de la carrière sont su- « jettes à se fendre, etc. »

On dit *avoir coutume*, lorsqu'on parle d'une chose assez commune, assez ordinaire, et qui se voit souvent : « *Avoir coutume* de mentir, de se lever

« matin ; » mais lorsqu'on parle d'une coutume extraordinaire, singulière, on dit *avoir la coutume*. « Il y a des pays où les femmes *ont la coutume* « de se percer le nez pour y pendre des joyaux. » (*Histoire des voyages.*) « Les Anglais *ont la coutume* de finir presque tous leurs actes par une comparaison. » (Voltaire, lettre à M. Maffei.)

Avoir la coutume, dit Féraud, n'est pas correct; l'article *la* est de trop C'est aussi l'opinion de Gattel. Mais, fait observer M. Laveaux, comme la coutume de finir tous les actes de tragédie par une comparaison n'est connue que de la nation anglaise, la critique de Féraud et de Gattel est mal fondée; et Voltaire a dû dire : *ont la coutume*, et non pas *ont coutume*.

— Il nous semble que Voltaire, par l'expression qu'il emploie, ne s'occupe pas de faire une restriction pour un usage connu seulement des Anglais : il se fût exprimé de même, quand il s'agirait de tous les peuples du monde. Mais seulement le sens n'est pas le même dans les deux locutions. *Avoir coutume* est une phrase faite pour indiquer une habitude continuelle, une manière d'être passée dans les usages de la vie : *avoir la coutume* désigne une mode adoptée, une sorte de convention générale; mais non un acte continu. Le premier tient à la nature, c'est l'effet d'un penchant qui nous entraîne; le second tient à l'opinion, et peut changer au gré de ses caprices. A. L.

CRASSANE, poire dont la peau est rude et la chair tendre, délicate, avec une eau douce, sucrée et de bon goût. (L'Académie, édit. de 1762 et de 1798, Trévoux, Richelet, Wailly, Boiste, Catineau, M. Laveaux, etc.)

Une infinité de personnes, ou plutôt presque tout le monde, dit *creusane;* mais ce mot ne se trouve dans aucun des dictionnaires que nous venons de citer.

— Le mot employé généralement n'est pas *creusane*, mais bien *cresane*, que reconnaît l'Académie ; et elle ajoute : « On dit plus exactement, mais « plus rarement *crassane*. » A. L.

CRAYONNER. Ce mot s'emploie au figuré : « J'essaierai seulement de « *crayonner* une esquisse de leurs principaux traités. » (Voltaire.)

Dont je veux bien ici te *crayonner* l'histoire. (Boileau, Satire X.)

Ce roi...
Voulut bien que ma main *crayonnât* ses exploits. (Le même, Épître X.)

Ce Corneille qui *crayonna*
L'âme d'Auguste, de Cinna,
De Pompée et de Cornélie. (Voltaire, *le Temple du Goût*.)

Ainsi donc, changeant de pinceau,
Ma muse, docile et volage,
Va pour toi de notre voyage
Crayonner le léger tableau. (Dorat, *le Pot pourri*, 1764.)

CRÊPE. Ce mot se dit également au figuré, comme synonyme de *voile;* nous en avons déjà parlé t. I, p. 106.

Pour moi, chétive créature,

> La triste main de la nature
> Étend un *crêpe* sur mes jours. (Voltaire.)
>
> Fortune, à ton pouvoir qui ne se soumet pas?
> Tu couvres la pourpre royale
> Des *crêpes* affreux du trépas. (La Harpe.)

CROIRE QUELQU'UN *ou* QUELQUE CHOSE. CROIRE A QUELQU'UN, A QUELQUE CHOSE.

Croire quelque chose, c'est y donner croyance, l'estimer véritable : « Je « *crois cela*, je le *crois*. »—« Les chrétiens *croient* tout ce que l'Église en- « seigne : ils *croient* les mystères, les articles du symbole, la communion « des saints. » (*Le Dict. de l'Académie.*) — « C'est un aveuglement de « vivre mal en *croyant* Dieu. » (Pascal.) — « Impie, tu ne *croyais* pas *la* « religion. » (Fénelon.)

Croire à quelque chose, c'est y ajouter foi, y avoir confiance, s'y fier; la croyance, dans ce cas, me paraît moins directe : « Il proteste de son inno- « cence, mais je n'*y crois* pas. » — « Origène, Eusèbe, Bossuet, Pascal, « Fénelon, Bacon, Leibnitz ont *cru à* la vérité de l'histoire de Moïse. » (Châteaubriand.) — « Il n'y a point de différence, dit Bossuet, entre *croire* « *l'Église* catholique, et *croire à* l'Église catholique. »

Il veut dire, fait observer Féraud, que, dès là qu'on croit qu'il existe une Église catholique, on doit croire ce qu'elle enseigne.

> ..... O ciel! qu'on doit peu *croire*
> *Aux dehors* imposants des humaines vertus.
> (Cresset, *Édouard III*, acte II, s. 6.)

quelqu'un, c'est ajouter foi à ce qu'il dit : « C'est un menteur, on « ne *le croit* plus. » — « *Croyez-les*, ils veulent votre bien. » — « Il ne « *croit* point *les* médecins. » (L'Académie.)

Croire à quelqu'un, c'est croire à son existence. Dans le même sens, on dit : « *Croire à* quelque chose, *croire à* la magie. » — « Il ne veut point « *croire les* gens sensés qui lui assurent qu'on ne doit point *croire aux* re- « venants. » *Croire aux sorciers*, c'est croire qu'il y en a, qu'il en existe. *Croire les sorciers*, c'est croire vrai ce qu'ils vous disent. (*Extr. des procès-verbaux de l'Académie gramm.*)

L'Académie dit *en croire quelqu'un* et *en croire quelque chose*.

> Si j'en *crois* sa fierté, si j'en *crois* ses hauts faits,
> Sans doute il est issu d'une race divine. (Delille, traduction de l'*Énéide*.)
>
> Que n'en *croyais-je* alors ma tendresse alarmée!
> (Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)
> (M. Laveaux, *Dictionn. des difficult. de la langue franç.*)

CROYEZ-VOUS QU'IL LE FERA? CROYEZ-VOUS QU'IL LE FASSE?

Ces deux expressions, selon l'exactitude de la langue, sont très différentes, quoique le peuple ait coutume de les confondre.

Quand on dit : « Croyez-vous qu'il *le fera?* » on témoigne par ces expressions qu'on est persuadé qu'il ne le fera pas ; c'est comme si l'on disait : « Êtes-vous assez simple pour croire qu'il *le fera?* »

Quand on dit, au contraire : « Croyez-vous qu'*il le fasse?* » ce subjonctif dont on fait usage marque que l'on doute véritablement s'il le fera, et c'est comme si l'on disait : « Je ne sais s'il *le fera*, qu'en pensez-vous ? »

Ce que l'on dit ici du verbe *faire* se doit entendre de tous les autres verbes.

Ces réflexions, qui sont de Andry de Boisregard, sont une conséquence de ce principe, qu'on emploie l'indicatif quand on veut affirmer d'une manière directe, positive et indépendante ; et que l'on se sert du subjonctif, quand on veut exprimer l'affirmation d'une manière qui tienne du doute, du souhait, etc.

CROITRE. De bons auteurs emploient quelquefois ce verbe activement, et alors il signifie *faire croître*, *augmenter*.

Malherbe a dit :

> A des cœurs bien touchés tarder la jouissance,
> C'est infailliblement leur *croître les désirs.*

Racine (*Bajazet*, act. III, sc. 3) :

> Je ne prends point plaisir à *croître ma misère.*

(*Iphigénie*, act. IV, sc. 1) :

> Tu verras que les dieux n'ont dicté cet oracle
> Que pour *croître* à la fois *sa gloire* et *mon tourment.*

(*Esther*, act. III, sc. 3) :

> Que ce nouvel honneur va *croître son audace!*

Enfin Corneille, dans le *Cid* (act. II, sc. 7) et dans la *Mort de Pompée* (act. III, sc. 4), a également donné à *croître* un régime direct.

Cependant ces phrases, où *croître* est employé dans une signification active, ont été blâmées par beaucoup de personnes ; néanmoins on ne peut pas douter qu'en poésie on ne puisse employer activement ce verbe : c'était là l'opinion de Voltaire, de d'Olivet et de l'Académie dans son *Dictionnaire*, édition de 1798, et elle y persiste en 1835.

Voyez, pages 466 et 473 de quel auxiliaire on doit faire usage avec les temps composés de ce verbe.

D

D est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

DANGÉREUX, EUSE, adjectif. Périlleux, qui met en danger, qui expose au danger : « Une personne sage méprise les froides et *dangereuses*

« fictions des romans. » (Bossuet.) — « Il est *dangereux* d'avoir sans cesse « sous les yeux l'objet de son péché. » (La Beaumelle.)

Il ne faut ni dire ni écrire *dangéreux*, comme s'il y avait un accent aigu sur l'*é*. (L'Académie et Richelet.)

Voyez, p. 288, quels sont les régimes de cet adjectif.

DÉBRIS. Les poëtes ont souvent employé ce mot au singulier; La Fontaine a dit:

> Du *débris* d'Ilion s'était construit un bourg.

Boileau :

> Un long *débris* de bouteilles cassées.
>
> Du *débris* des traitants son épargne grossie

Crébillon :

> Bientôt vous ne serez qu'un horrible *débris*.

Racine :

> D'un malheureux empire acheter le *débris*. (*Mithridate*, acte II, sc. 1.)
>
> Fondait sur trente états son trône florissant,
> Dont *le débris* est même un empire puissant. (*Même pièce*, acte III, sc. 1.)

Le même auteur l'a dit encore au singulier dans *Britannicus*, dans *Iphigénie* et dans *Bajazet* (acte III, sc. 2.)

On trouve aussi dans Delille :

> Ce potentat, jadis si grand, si vénérable,
> N'est plus qu'un tronc sanglant, qu'un *débris* déplorable.

Enfin on trouve dans Fléchier, dans Massillon, et même dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ce mot employé au singulier.

Cependant, du temps même de ces grands écrivains, *débris* se disait également au pluriel : « L'hérésie s'était élevée sur *les débris* de nos au« tels. » (Fléchier.) — « Au milieu *des débris* de son auguste famille. » (Massillon.)

> Pour sauver *les débris* de sa vertu fragile. (L. Racine.)

Débris se met aujourd'hui plus ordinairement au pluriel, et même on peut dire que ce nombre est le seul présentement autorisé.

Toutefois nous ferons observer qu'il est un cas où le singulier est selon les règles et même de rigueur; par exemple, Delille a dit :

> Au moment où sa bouche,
> Comme un gouffre profond, revomit sur sa couche
> Parmi des flots de sang la chair des malheureux,
> *Effroyable débris* de son festin affreux.

Ici *la chair des malheureux* étant au singulier, on ne peut pas dire que *la chair des malheureux* puisse être des *débris*. Le singulier est donc selon les règles.

Il en est de même dans les vers suivants.

Déiphobe soudain frappa ses yeux surpris,
De la race des rois *misérable débris.*

Déiphobe ne peut pas être *des débris.* Mais c'est seulement dans des cas semblables que l'on peut aujourd'hui employer *débris* au singulier.

DÉCESSER. Ce mot, employé mal à propos pour *cesser*, et dont on fait un fréquent usage depuis quelque temps, n'est pas français. Si vous voulez dire qu'une personne parle continuellement, dites qu'*elle ne déparle point*, ou tout simplement qu'*elle ne cesse de parler*; mais dire qu'*elle ne* DÉCESSE *de parler* est une très mauvaise locution.

Observez que *déparler* ne s'emploie qu'avec la négative, et dans le style familier; on ne dirait donc pas bien : *il déparle,* pour signifier : *il ne sait ce qu'il dit*, ou bien, *il cesse de parler.*

..... Ma joie est extrême
D'y voir certaines gens, tout fiers de leur maintien,
Qui ne *déparlent* pas, et qui ne disent rien. (Regnard, *Démocrite*, acte II, sc. 5.)

Point ne manquait du don de la parole
L'oiseau disert ; hormis dans les repas,
Tel qu'une nonne, *il ne déparlait pas.* (Gresset, *Vert-Vert*, chant Ier

DÉCOMBRES, subst. masc. pluriel. Les pierres et les menus plâtras de nulle valeur qui demeurent après qu'on a abattu un bâtiment. On dit : « Il « faut enlever *tous* ces *décombres*, » et non pas *toutes ces décombres.* (L'Académie, Féraud, Trévoux.)

AU DÉFAUT DE, A DÉFAUT DE, locutions prépositives.

Au défaut de signifie *à la place de.* — *A défaut de* signifie *faute de* : « Le style de Fénelon, qui n'est jamais impétueux ni chaud, est du moins « toujours élégant; *au défaut de* la force, il a la correction et la grâce. » (Thomas.) — C'est-à-dire, *à la place de la force.* « *Au défaut de* la réalité « on cherche à se repaître de chimères. » (M. Laveaux.) — « *Au défaut* de la fortune, les qualités de l'esprit pourront nous distinguer du reste des « hommes. » (Bossuet.)

Féraud est d'avis que *à défaut de* ne se dit qu'au palais; M. Laveaux fait plus, il regarde cette expression comme un barbarisme.

Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun doute que l'expression *à defaut* ne puisse être employée, lorsqu'elle est précédée de l'un des adjectifs pronominaux possessifs *mon, ton, son,* comme dans ces phrases : « *A son défaut,* je vous « servirai. » — « *A mon défaut*, ce sera mon frère qui viendra. » — « *A ton* « *défaut,* j'en prendrai un autre. » (Richelet, l'Académie, édit. de 1762 et de 1798.)

— L'Académie, en 1835, admet parmi ses exemples : « *A défaut d'*au« tres armes, il prit une barre de fer. » — « *A défaut de* vin, nous boirons « de l'eau. » Les deux tournures sont donc également autorisées. A. L.

DÉFENDRE. Ce verbe n'est pris neutralement que quand il signifie *prohiber*, *ne vouloir pas;* hors de là il est actif, et alors il ne doit jamais

s'employer sans un régime direct : « Le fameux Arnauld *défendait* le jansé « nisme avec l'impétuosité de son éloquence. » (Voltaire.)

Corneille, dans *Sertorius* (acte I, sc. 2), a donc fait une faute, lorsqu'il a dit :

> Et qu'au lieu d'attaquer il a peine à *défendre*.

Elle est d'autant plus à remarquer, dit Palissot, qu'aujourd'hui même elle échappe à des gens qui passent pour bien écrire. Effectivement, Legouvé l'a faite dans son poëme du *Mérite des Femmes :*

> La peur régnait partout : plus de cœurs, plus d'amis ;
> Le Français du Français paraissait l'ennemi ;
> Chacun savait mourir, nul ne savait *défendre*.

Voyez aux Observations sur plusieurs adverbes et sur leur emploi, p. 863, si l'on peut, après le *que* conjonctif qui lie le verbe *défendre* à un autre verbe, faire usage de la négative *ne*.

DÉFIER, dit Féraud, est beau au figuré : « *Défier* les dangers, la mort. »

> Braver mille morts toujours prêtes,
> Et dans les feux et les tempêtes,
> *Défier* les fureurs de Mars. (J.-B. Rousseau.)

> De ses Carthaginois ramenant les débris,
> Il vient de Scipion *défier* la fortune. (Voltaire, *Sophonisbe*, acte III, sc. 1.)

> Ces casques, ces harnais, ce pompeux appareil,
> *Défiaient* dans les champs les rayons du soleil.
> (Le même, *la Henriade*, chant VIII.)

DÉFINITIF. Doit-on dire *en définitif* ou bien *en définitive ?*

On peut dire : il *a gagné* son procès par *sentence définitive ;* mais il n'en est pas de même de l'expression *en définitif*, où le nom ne tombe pas sur un substantif. Ici le mot *définitif* est en composition avec la préposition *en*, qui en fait une expression adverbiale, de même que l'adjectif *sec*, lorsqu'il est en composition avec la préposition *à*, devient expression adverbiale dans cette phrase : *la rivière est à sec.*

En définitif et *définitivement* sont de valeur approchante, tous deux sont également invariables. (M. Le François, un des rédacteurs du *Journal de la Langue française.*)

A l'appui de ces motifs, nous citerons les exemples suivants : « *En définitif*, après des années entières d'amertume, de douleurs, de tourments de « toute espèce, vous vous trouvez avec votre innocence, qui ne sert à rien, « et la réputation d'un tracassier, qui éloigne de tout. » (Linguet.) — « Souvent on se donne bien de la peine pour n'être *en définitif* que ridicule. » (Malesherbes.) — « Dans les délibérations les plus sages, l'intérêt peut se « laisser distraire, ébranler, mais *en définitif* il donne son vote. » (Boiste.)

Et le *Dictionnaire de Féraud*, qui est une bonne autorité, nous apprend qu'*en définitif* est l'expression dont on se sert au palais, et que le *Dictionnaire de Droit* et le *Rédacteur des Causes célèbres* n'en indiquent pas d'autres.

Cependant quelques lexicographes paraîtraient actuellement pencher pour *en définitive;* et MM. de la Chambre des députés, ainsi que MM. les avocats, ne se servent plus que de cette dernière expression. Bornons-nous alors au rôle de rapporteur, et laissons nos lecteurs choisir celle des deux expressions qui leur conviendra le mieux.

— Aujourd'hui l'Académie n'admet plus que cette dernière forme, empruntée au palais où elle signifie *par jugement définitif.* Dans le langage ordinaire, le sens est : *en résultat.* « *En définitive*, que voulez-vous ? » (L'Académie.) Rangeons-nous donc à cette décision. A. L.

DEGINGANDÉ, ÉE. Cet adjectif se dit, dans le style familier, d'une personne qui n'a pas une contenance, une démarche assurée, dont le corps vacille, comme si elle était disloquée. (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

Madame de Sévigné, Voltaire, Trévoux, Féraud et quelques écrivains cités par eux ont employé ce mot, non seulement en parlant des personnes, mais aussi en parlant des choses : *Esprit* DÉGINGANDÉ, *style* DÉGINGANDÉ, *pensées* DÉGINGANDÉES.

DÉGRAFER, verbe actif. Détacher une chose qui était attachée avec une agrafe ou des agrafes : DÉGRAFER *un habit*, *une jupe* (L'Académie.)

Quelques personnes, dit Trévoux, font usage de *désagrafer;* mais nous ne connaissons aucun dictionnaire qui fasse mention de ce mot.

DÉJEUNER, DINER, SOUPER.

Ces trois verbes veulent la préposition *avec*, avant un nom de personne, et la préposition *de*, avant le nom de la chose que l'on mange; on dira donc : « J'ai *déjeuné*, *dîné*, *soupé avec* mon ami, » et : « j'ai *déjeuné de* « café; j'ai *dîné*, *soupé d'*un bon pâté. » (*Le Dictionnaire de l'Académie*, M. Boinvilliers, Gattel et M. Chapsal.)

On dira également : « *De* quoi avez-vous *déjeuné*, *dîné*, *soupé ?* » et non pas : « *Avec* quoi avez-vous *déjeuné*, *dîné*, *soupé ?* » (Mêmes autorités.)

Toutefois M. Laveaux n'est pas d'avis que l'on s'exprime ainsi ; il pense bien qu'il ne faut pas dire : « J'ai *déjeuné avec* du pâté, » parce qu'on dit « j'ai *déjeuné avec* mon ami, » et que cet *avec* rendrait le sens louche; mais il trouve que le *de* rend de même le sens louche, dans : « J'ai *déjeuné* « *d'*un bon pâté, » car on dit : « *déjeuner de* bon appétit, *de* bonne heure ; » et il pense qu'il faut dire : « J'ai pris du café à *déjeuner;* j'ai mangé du pâté « à mon *déjeuné;* qu'avez-vous mangé à votre *déjeuné*, à votre *dîné*, à « votre *soupé ?* »

Nous ne saurions voir, avec M. Laveaux, une équivoque dans cette construction : *déjeuner de pâté;* elle nous paraît avoir toute la clarté désirable, et il nous semble que ce serait tomber dans l'exagération que de la rejeter pour les motifs qu'il allègue. Nous ajouterons que l'opinion de ce Grammairien est en opposition avec le sentiment de l'Académie et avec celui de MM. Boin-

villiers, Gattel, Chapsal, et de plusieurs autres Grammairiens qui se sont occupés de cette difficulté. Quelques auteurs ont adopté la distinction que nous proposons, et entre autres La Fontaine, qui a dit:

L'oiseau n'est plus, vous *en* avez dîné. (T. I, p. 131, édit. in-8°.)

Et Voltaire (*Apologie de la Fable*):

Le matin catholique, et le soir idolâtre,
Déjeunant de l'autel et *soupant* du théâtre.

Nous ne blâmons pas cependant la tournure que M. Laveaux propose: elle rend la pensée sans violer la langue, et a l'avantage de satisfaire ceux à qui *déjeuner de*, *dîner de*, etc., pourrait déplaire.

— L'exemple cité de Voltaire ne prouve rien pour la question, puisqu'il doit être pris dans un autre sens. Voyez ce qui a été dit, tome Ier, page 572, au mot *vivre*. Mais il n'en est pas moins vrai que le régime *de* est le seul dont l'Académie donne des exemples. A. L.

DÉJOUER. Ce verbe, dit M. Laveaux, ne se dit que des projets et des desseins nuisibles: « Nous *déjouons* ceux qui veulent nous jouer. » On ne dit pas: DÉJOUER *une entreprise utile, un dessein honnête;* mais on dit: DÉJOUER *un complot*, DÉJOUER *une intrigue*.

DÉLIVRER, verbe actif. Quand *délivrer* signifie livrer, mettre entre les mains, il ne peut avoir deux régimes de personnes. On dit bien: « *Délivrer* « des marchandises à quelqu'un; » mais on ne doit pas dire: « *Délivrer* un « prisonnier à quelqu'un. » Ainsi, au lieu de dire avec un auteur: « Voulez-« vous que je vous *délivre* le roi des Juifs? — *Délivrez-nous* Barabbas; » dites: « Voulez-vous que je vous *renvoie* le roi des Juifs? — *Renvoyez-« nous* Barabbas. » (Le P. Bouhours, *Rem. nouv.* — Wailly, page 382.)

DÉMENTIR. Ce mot peut s'employer figurément en parlant d'une chose mauvaise, odieuse:

Vous ne *démentez* point une race funeste;
Oui, vous êtes le sang d'Atrée et de Thyeste. (Racine, *Iphigénie*, acte IV, sc. 4.

Peuple impie, altéré de meurtre et de rapine,
Et ne *démentant* point sa sanglante origine. (De Saint-Ange.)

DEMEURANT. L'Académie dit que cet adjectif n'est d'usage au féminin qu'en style de pratique: « Au lieu où ladite dame est *demeurante*. » Cependant comme c'est un adjectif verbal, bien distinct du participe, nous pensons qu'il peut être employé comme tous les adjectifs verbaux. Voyez pag. 706 et suivantes. A. L.

DEMI (A). Page 882 de notre Grammaire, nous avons parlé de cet adverbe et de son emploi. Nous ferons observer ici que l'on ne fait point usage du tiret dans *à demi mort*, *à demi faite*, parce que *à demi* est un adverbe placé devant un adjectif auquel il n'est pas, comme dans cette phrase: « Je « n'aime ni les demi-vengeances, ni les demi-fripons, » étroitement uni avec le substantif placé après.

Ajoutez que Lemare, page 170 de sa *Grammaire;* Boiste, Gattel et Féraud, dans leur dictionnaire, au mot *demi*, ainsi que Girard, page 152 de ses *Vrais Principes*, ne font point usage du tiret, fondés certainement sur le même motif.

DÉPARLER. Voyez DÉCESSER.

DÉPARTIR. Ce verbe, dans le sens de distribuer, partager, se conjugue sur *partir*. (Féraud, son *Dictionnaire grammatical;* Lemare, sa *Grammaire*, page 408 ; Laveaux, son *Dictionnaire*.)

Il est vrai que du ciel la prudence infinie
Départ à chaque peuple un différent génie. (Corneille, *Cinna*, acte II, sc. 1.)

« Dieu *départ* ses grâces à qui il lui plaît. » (L'Académie.)

DÉPARTIR (SE), dans le sens de s'écarter de son devoir, et dans celui de se désister, se conjugue de même : « Les états où la multitude gouverne « *se départent* aussi facilement des lois que du culte de leurs pères. » (Massillon.) — « Elle s'est fait des règles dont elle ne *se départ* point. » (J.-J. Rousseau.)

DÉPLORABLE, adjectif des deux genres, ne se dit que des choses, dit l'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1762 : « Le sac d'une ville « est un spectacle *déplorable*. »

Cependant on lit dans l'édition de 1798 qu'en poésie et dans le style soutenu, *déplorable* peut se dire des personnes : *Famille* DÉPLORABLE ; DÉPLORABLE *victime*. En effet, Racine a appliqué ce mot à des personnes, dans *Phèdre* (acte II, sc. 2, et acte IV, sc. 1), dans *Andromaque* (acte I, sc. 1) et dans *Athalie*.

Corneille, Crébillon et Voltaire en ont également fait usage : Corneille, dans *Médée* (acte III, sc. 3) ; Crébillon, dans *Idoménée* (acte IV, sc. 4), et dans *Atrée et Thyeste* (acte I, sc. 5), etc., etc. ; Voltaire, dans *Tancrède* (acte IV, sc. 6).

— On ne dit pas *déplorer quelqu'un*, et par cette raison plusieurs critiques ont blâmé l'application de l'adjectif dérivé faite à un nom de personnes. Cependant, comme c'est une expression harmonieuse, que l'usage et l'Académie ont adoptée, nous croyons qu'on peut l'employer sans scrupule. A. L.

DÉRAISONNABLE. Voyez IRRAISONNABLE.

DESCENDRE. On dit poétiquement et oratoirement : *Descendre au tombeau*, *descendre dans la tombe*, *descendre chez les morts*, etc., etc. « Les fruits de ses scandales seront immortels, et ses crimes ne *descendront* « pas avec lui *dans le tombeau*. » (Fléchier.) — « Leurs années se poussent « les unes contre les autres comme des flots; leur vie roule et *descend* sans « cesse *à la mort* par sa pesanteur naturelle. » (Bossuet.)

Ah ! puisqu'enfin mes mains ont pu former ces nœuds,
Cher Montèze, *au tombeau je descends* trop heureux.
(Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 11.)

Triste destin, il *descend au tombeau*,
Plus faible, plus enfant, qu'il ne l'est au berceau.
(L. Racine, *la Religion*, chant II, 165, 166.)

DÉSERTEUR. Ce mot au figuré est du style noble, et il régit la préposition *de :*

Mathan, de nos autels infâme *déserteur*. (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 1.)
Déserteur de leur loi, j'approuvai l'entreprise. (Le même, acte III, sc. 3.)

Je ne puis estimer ces dangereux auteurs
Qui, de l'honneur en vers infâmes *déserteurs*,
Trahissent la vertu sur un papier coupable. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

Ces murs sont encor pleins de tes premiers exploits,
Déserteur de nos dieux, *déserteur* de nos lois.
(Voltaire, *Mahomet*, acte I, sc. 4.)

DÉSHONORER. L'Académie dit que ce mot s'emploie figurément en parlant de certaines choses, dans le sens d'enlaidir, flétrir, diffamer, noircir.

Quelle affreuse pâleur *déshonore* sa face ! (Rouchér, poëme des *Mois*, chant X.)

« Les vices *déshonorent* les talents. » (Massillon.)

De la main de ton père un coup irréparable
Déshonorait du mien la vieillesse honorable. (Corneille, *le Cid*, acte III, sc. 4.)

L'éclat du diadème et cent rois pour aïeux,
Déshonorent ma flamme et blessent tous les yeux.
(Racine, *Bérénice*, acte III, sc. 1.)

DÉSIR, DÉSIRER. On s'obstine au théâtre, dans la déclamation et dans le chant, à prononcer l'*e* de ces deux mots comme un *e* muet; mais le *s* qui est après n'est pas une lettre purement euphonique, elle fait partie du mot auquel la préposition *de* est ajoutée : ainsi cette prononciation est défectueuse; elle est d'ailleurs contraire à l'usage, qui veut que l'on prononce l'*é* aigu; et cet usage, consacré par le *Dictionnaire de l'Académie*, par ceux de Richelet, de Féraud, de Trévoux, de Wailly, de M. Laveaux, et par nos meilleurs grammairiens, est appuyé de l'autorité de Voltaire et de Lekain. Il semble, dit M. Morel (p. 41, chap. 2, art. 1er : *Essai sur les voix de la langue française*), que l'on prenne à tâche de vouloir justifier le reproche que nous font les étrangers de rendre notre langue sourde, monotone et efféminée par la multiplication de l'*e* muet.

—L'Académie écrit *désir;* mais elle reconnaît que plusieurs font l'*e* muet, surtout dans la conversation. Comme elle ne condamne pas formellement cette prononciation, on peut en conclure qu'elle la tolère. Cependant il est mieux de l'éviter. A. L.

DÉSORDONNER. Ce mot est omis dans le *Dictionnaire de l'Académie*; cependant il fait un assez bon effet dans les vers suivants :

Une raison hardie
De l'état social *désordonne* les rangs. (Delille, *le Malheur et la Pitié*, chant IV.)

Atinas même fuit, et de ses vétérans
Un tumulte confus *désordonne* les rangs. (Le même, traduction de l'*Énéide*.)

—L'Académie ne reconnaît que le mot *désordonné*, qu'elle signale comme

adjectif et non comme participe. Il nous semble qu'on peut aisément se passer de ce verbe, qui, du reste, ne pourrait guère s'employer qu'au propre, tandis que le participe aurait presque toujours le sens figuré. On dit : « une « vie, une conduite désordonnée; une faim, une passion désordonnée. » (Académie.) L'adjectif seul doit donc être admis. A. L.

DÉSORDRE. L'Académie ne donne point d'exemple du pluriel de ce mot, dans le sens de déréglement; cependant de bons écrivains en ont fait usage : « Il faut fermer les yeux sur les *désordres* que vous autorisez par vos « mœurs. » (Massillon.)

Ainsi de toutes parts les *désordres* cessèrent. (Boileau, *Art poétique*

« La sévérité des lois réprima *leurs désordres*. » (Fléchier.) — « Elle « partage ses faveurs en imitant *ses désordres*. » (Massillon.)

DESSEIN, DESSIN. *Dessein*, écrit avec un *e muet* après le *s*, signifie intention, volonté, projet : « Dieu se moque de tous les *desseins* des hom- « mes. »—« Tous les *desseins* des hommes ne devraient avoir qu'un but, « celui d'une bonne mort. »

Orthographié de même, ce mot se prend encore pour la pensée, le plan, la conception, l'ordre, la distribution d'un tableau, d'un poëme, d'un livre, d'un bâtiment : « Le *dessein* de ce tableau, de cette tragédie, de ce poëme est bien ordonné. »

Ce mot s'écrit sans *e* muet après le *s*, quand il exprime soit l'art d'imiter au crayon ou à la plume les formes que les objets présentent à nos yeux, soit l'imitation de ces objets : « Une légère incorrection de *dessin* qu'on daignerait à peine apercevoir dans un tableau est impardonnable dans une statue. » (Diderot.)—« Le *dessin* est la base d'un grand nombre d'arts. » (Le même.) (*Encyclopédie* in-fol., Wailly, Trévoux, Gattel, Rolland et l'Académie, édition de 1798.)

Anciennement ces deux mots s'écrivaient, dans toutes leurs acceptions, d'une manière uniforme, c'est-à-dire, avec l'*e* muet; et l'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1762, consacrait cette orthographe; mais on a cru devoir la changer, malgré les plaintes de quelques lexicographes, apparemment dans la crainte de confondre deux mots de significations si différentes.

DESSINER. Très peu de lexicographes disent que ce mot s'emploie au figuré dans le sens de représenter, montrer; cependant madame de Bournie a dit :

L'ombre fuit, le soleil sur le cristal des eaux
Dessine le feuillage, ornement des campagnes.

Et de Bridel :

Déjà ton corps charmant se déploie avec grâce,
Dessine à l'œil ravi ses formes, ses contours.

DESTIN. Ce mot chez les poëtes est synonyme de *vie :*

Il craint les assassins
Qui du roi votre époux ont tranché les *destins*. (Voltaire, *Mérope*, acte 1, sc. 2.)

Oui, j'aurais de mes jours prolongé ses *destins*.
(Le même, *Mort de César*, acte III, sc. 8.)

Jurez donc avec moi...
Par les mânes sacrés de tous les vrais Romains
Qui dans les champs d'Afrique ont fini leurs *destins*, etc.
(Le même, acte II, sc. 4.)

Dans les champs d'Ilion, les armes à la main,
Que n'ai-je pu finir mon malheureux *destin!* (Delille, traduction de l'*Énéide*.)

On remarquera que les poëtes, dans cette acception, mettent indifférem ment *destin* au singulier ou au pluriel.

DÉTRUIRE, DÉTRUIT. Ce mot s'emploie quelquefois avec un nom de personne au propre et au figuré: « Le malheureux *s'est détruit.* »—« *Dé-* « *truire une personne* dans l'esprit de quelqu'un. » (Académie.) Racine a employé ce mot avec une rare élégance dans *Mithridate*, acte III, sc. 1:

Vous-même n'allez point, de contrée en contrée,
Montrer aux nations *Mithridate détruit*,
Et de votre grand nom diminuer le bruit. A. L.

DÉVORER. Beaucoup d'acceptions de ce mot sont élégantes : « Il faut « savoir essuyer des dégoûts, *dévorer* des rebuts. » (Massillon.) — « L'hé- « ritier prodigue paie de superbes funérailles et *dévore* le reste. » (La Bruyère.)

Quiconque ne sait pas *dévorer* un affront,
Loin de l'aspect des rois qu'il s'écarte, qu'il fuie. (Racine, *Esther*, acte III, sc. 1.)

Rien ne peut-il charmer l'ennui qui me *dévore?*
(Le même, *Bérénice*, acte II, sc. 4.)

La fière ambition dont il est *dévoré*
Est inquiète, ardente, et n'a rien de sacré. (Voltaire, *Mérope*, acte V, sc. 1.)

Il faut enfin que je vous ouvre un cœur,
Qui longtemps devant vous *dévora* sa douleur. (Voltaire, *Sémiramis*, acte II, sc. 7.)

On me croit *dévoré* de l'ardeur de régner.
(Campistron, *Andronic*, acte III, sc. 3.)

Durant ces mots, Didon, *dévorant* son offense,
A peine à contenir sa longue impatience (Delille, l'*Enéide*.)

DICTON, DICTUM, substantif masculin. Ces mots, qui ne se ressemblent aucunement quant au sens, ne doivent être ni prononcés ni écrits de même.

Dicton se dit, en style familier, d'un proverbe ou d'une sentence. — C'est aussi une raillerie ou un mot plaisant et piquant contre quelqu'un. (L'Académie et Trévoux.)—« Le refrain le plus commun, le *dicton* le plus « trivial a souvent fourni les traits les plus heureux. » (La Harpe, *Cours de litt.*, t. VI.) — « Je trouve cela bien troussé; il y a là-dedans de petits « *dictons* assez jolis. » (Molière, *le Bourgeois gentilh.*, acte I, sc. 2.)

Dictum (on prononce *dictome*), mot emprunté du latin, est cette partie d'un arrêt ou d'un jugement qui contient ce que le juge prononce et ordonne, et que l'on nomme autrement *dispositif:* « Les juges signent et ne mettent « au greffe que le *dictum* de leur jugement; les greffiers dressent le vu sur « les pièces du procès. » (Mêmes autorités.)

DIGNE, INDIGNE, adjectifs des deux genres.

Digne signifie qui mérite quelque chose, et *indigne*, qui ne mérite pas, qui n'est pas digne.

Le premier, sans négation, se dit du bien comme du mal, ou, si l'on veut, il se prend en bonne et en mauvaise part : « Il est *digne* de pardon, il est « *digne* de mort ; il est *digne* de louanges, il est *digne* de mépris. » (L'Académie, M. Laveaux, etc.) — « Il paraît qu'il avait été plus impatient que « *digne* de régner. » (Voltaire, *Histoire de Charles XII*, chapitre 1.)

> Je mourais ce matin *digne* d'être pleurée. (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3.)

Avec une négation, ou quelque modificatif équivalent, *digne* ne se dit que du bien : « Il n'est pas *digne* d'une récompense, il n'est pas *digne* de votre « estime, il n'est pas *digne* de votre amitié. »—On ne dirait pas : « Il n'est « pas *digne* de punition ; » il faudrait dire : « Il ne mérite pas une puni- « tion. » (M. Laveaux et Féraud.)

—L'Académie n'établit pas cette distinction pour le cas où le mot *digne* est accompagné de la négative. Cependant cette distinction nous paraît juste. Mais nous ferons observer que cela n'empêche pas de faire usage de ces mêmes locutions prises ordinairement en mauvaise part ; seulement le sens changera. On peut dire : « il n'est pas *digne* de votre courroux ; il n'est pas *digne* que « vous le punissiez. » Cela signifie : ce serait pour lui trop d'honneur. A. L.

INDIGNE ne se prend qu'en mauvaise part : « Il est *indigne* de vos bon- « tés, de pardon. » (L'Académie.) — « La fraude et le déguisement sont « *indignes* d'un honnête homme. » (Trévoux.)

> Rougis de te charger de ces *indignes* chaînes. (Saint-Évremont.)
>
> *Indigne* de vous plaire et de vous approcher.
> (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3.)
>
> Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille de roi,
> Tout autre qu'un monarque est *indigne* de moi.
> (Corneille, *le Cid*, acte I, sc. 3.)
> (L'Académie et Andry de Boisregard, page 263 de ses *Réflexions*.)

Ainsi, pour signifier que quelqu'un ne méritait pas les malheurs dont il est accablé, on ne doit pas dire qu'*il en était* INDIGNE.

Racine, qui a dit dans les *Frères ennemis* :

> Ménécée, en un mot, digne frère d'Hémon,
> Et trop *indigne* aussi d'être fils de Créon. (Acte III, sc. 3.)

s'est donc exprimé incorrectement.

De même l'Académie, en 1762, n'aurait pas dû donner pour exemple : « Il « est *indigne* qu'on lui fasse des reproches. »

Andry de Boisregard remarque aussi qu'on s'exprimerait mal si l'on disait : « Il est *indigne* de punition, de mort ; » au lieu de dire : « Il ne mérite « pas de mourir, d'être puni. »

—Les latins prenaient ce mot en bonne et en mauvaise part, et ils disaient *indignus injuriâ*, *indignus morte*. L'usage n'a pas admis cette seconde ac-

ception dans notre langue ; on dit *indigne de vivre*, mais non *indigne de mourir*.

Et pourtant Racine s'est admirablement exprimé dans *Bajazet*, acte I, sc. 1, en disant :

> *Indigne* également de vivre et *de mourir*,
> On l'abandonne aux mains qui daignent le nourrir.

Ici il faut appliquer la remarque que nous venons de faire pour le mot *digne* accompagné d'une négation. A. L.

DISCERNER. Voyez *Distinguer*.

DISPARITION, substantif féminin. L'action de disparaître : « Sa *disparition* subite alarma sa famille. » (L'Académie.)

Le participe passé du verbe *disparaître* est DISPARU, UE : « On remet à « l'avenir son repos et ses joies, à cet âge où souvent les meilleurs biens ont « déjà *disparu*, la santé et la jeunesse. » (La Bruyère, chap. XI.)

> Quoi ! de quelque côté que je jette la vue,
> La foi de tous les cœurs est pour moi *disparue*.
> (Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 4.)

> Les Tyriens, jetant armes et boucliers,
> Ont, par divers chemins, *disparu* les premiers. (Racine, *Athalie*, acte V, sc. 6.)

Beaucoup d'écrivains, apparemment à cause de ce participe, se sont servis du mot *disparution* : « Hermione, fille d'Hélène, s'apercevant de la *disparution* de sa mère. » (Guys, *Voyage littér. de la Grèce*.) — « De tous « ceux que sa *disparution* (de Voltaire) a semblé affliger, les philosophes « ont été le plus promptement consolés. » (Linguet.)

On trouve encore cette expression dans l'*Année littéraire*, et ailleurs; mais le plus grand nombre emploie *disparition* ; tous les dictionnaires et les bons auteurs l'admettent, et ne font pas même mention du mot *disparution*; enfin *disparition* est analogue pour l'orthographe à *apparition*, dont il est l'opposé, et alors il est préférable. (L'Académie, Féraud et Laveaux.)

DISPENSER. Dans le sens de *départir*, *distribuer*, ce mot s'emploie surtout dans le style soutenu.

« *Dispenser* les grâces du prince ; *dispenser* les trésors du ciel. » (Académie.)

> Il (Dieu) fait naître et mûrir les fruits ;
> Il leur *dispense* avec mesure
> Et la chaleur des jours, et la fraîcheur des nuits.
> (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 4.)

> Tu *dispenses* avec justice
> Tes châtiments et tes bienfaits. (Racine.)

> Il (le soleil) *dispense* les jours, les saisons et les ans,
> A des mondes divers autour de lui flottants. (Voltaire, *la Henriade*, chant VI.)

> Sachez donc *dispenser* les soins, le châtiment.
> Delille, *la Pitié*, chant I.)

DISPUTER prend le pronom personnel dans le sens de *prétendre concurremment à*, et alors il est suivi d'un régime direct : On SE DISPUTE *le*

prééminence, un rang, un héritage.— « Plusieurs villes *se disputent* l'honneur d'avoir donné le jour à Homère. » (Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis.*) —« Leur admiration s'accroît insensiblement lorsqu'ils examinent à loisir « ces temples, ces portiques, ces édifices publics, que tous les arts se sont « *disputé* la gloire d'embellir. » (Le même.)

Employé dans un sens absolu, indépendant, et signifiant *être en débat*, *être en contestation*, c'est un gasconisme que d'en faire usage avec le pronom personnel; alors, au lieu de dire : « Ils se sont longtemps *disputés*, » dites : « ils ont longtemps *disputé*. » — « Ils *disputent* perpétuellement. » (*Le Dict. de l'Académie*, Boiste et Féraud.)

> Je viens pour vous combattre, et non pour *disputer*.
> (Voltaire, *Don Pèdre*, acte IV, sc. 2.)
>
> Nous *disputons* en vain... (Corneille, *Cinna*, acte III, sc. 1.)
>
> Mon nom seul est coupable, et sans plus *disputer*.
> (Le même, *Héraclius*, acte IV, sc. 4.)
>
> Ah! vous deviez du moins plus longtemps *disputer*.
> (Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 7.)
>
> Eh bien! régnez, cruel, contentez votre gloire;
> Je ne *dispute* plus... (Racine, *Bérénice*, acte IV, sc. 5.)

Disputer s'emploie dans d'autres acceptions; on les trouvera indiquées dans les dictionnaires; nous ne voulions ici que relever une faute que font beaucoup de personnes.

DISSIMULER. Ce verbe, quoique dans le sens *négatif*, semble exiger l'*indicatif :* « Je ne *dissimule* pas que je n'ai pas toujours été de cet avis. » Au contraire, dans le sens *affirmatif*, il régit le *subjonctif :* « Il *dissimule* « qu'il eût part à cette action. »

La raison en est que *dissimuler* porte avec lui le sens négatif. *Dissimuler*, c'est ne pas montrer, ne pas faire paraître, de sorte que, quand il est joint avec une négative, le sens devient affirmatif. Ne *pouvoir dissimuler*, c'est être obligé de montrer, de faire, de dire; au contraire, quand *dissimuler* est sans négative, c'est alors que le sens est vraiment négatif, et que le subjonctif est dans l'analogie et dans le génie de la langue. (Féraud, son *Dict. crit.*)

Voyez, plus bas, l'emploi du verbe *ignorer* suivi de *que*.

DISTINGUER, DISCERNER. L'Académie et les écrivains font usage avec ces deux verbes tantôt de la préposition *avec*, et tantôt de la préposition *de*. Dans le *Dictionnaire de l'Académie* on trouve ces exemples : « *Distinguer* la fausse monnaie d'*avec* la bonne. *Distinguer* l'ami d'*avec* le flatteur. »

Dans Marmontel : « On n'a qu'à lire Virgile ou Racine, on *distinguera* « aisément le génie qui les élève d'*avec* le talent qui les soutient, et qui ne « les quitte jamais. »

Dans Montesquieu, *Temple de Gnide* (IV[e] chant) : « Bien loin que la

« multiplicité des plaisirs donne aux Sybarites plus de délicatesse, ils ne
« peuvent plus *distinguer* un sentiment d'*avec* un sentiment. »

Dans Boileau (Satire IX) :

> Ma muse, en l'attaquant, charitable et discrète,
> Sait *de* l'homme d'honneur *distinguer* le poëte.

Dans Racine (*Bajazet*) :

> Élevée avec lui dans le sein de sa mère,
> J'appris à *distinguer* Bajazet *de* son frère.

Dans Boiste : « Ce qui *distingue* essentiellement l'homme *des* animaux, c'est qu'il a l'idée de Dieu. »

On trouve aussi dans le *Dictionnaire de l'Académie* : « *Discerner* le
« flatteur d'*avec* l'ami. » — Dans Ablancourt : « La faiblesse de la raison
« humaine empêche souvent de *discerner* le vrai d'*avec* le faux, le bon
« d'*avec* le mauvais. »—Dans Fléchier : « Il s'applique à *discerner* la cause
« du juste d'*avec* celle du pécheur. »

Dans Racine (*Esther*, acte II, sc. 6) :

> On verra l'innocent *discerné du* coupable.

Dans Boileau (*Art poét.*, ch. I) :

> .... Sachez *de* l'ami *discerner* le flatteur.

Cependant Laveaux est d'avis que DISTINGUER *une chose* D'UNE *autre*, c'est saisir les nuances qu'il y a entre les qualités analogues de deux choses : « Il « faut *distinguer* la bienfaisance *de* la charité, la piété *de* la dévotion ; » et que DISTINGUER *une chose* D'AVEC *une autre*, c'est démêler entre deux choses qui paraissent semblables les qualités réelles qui les rendent différentes : « Il est difficile de *distinguer* un honnête homme *d'avec* un hypocrite. » Et il en conclut que *distinguer de* supposant des nuances, et *distinguer d'avec* supposant des différences, la préposition *avec* ou la préposition *de* ne doit pas être employée indistinctement, ainsi que le font la plupart des écrivains. A l'égard de l'emploi du verbe *discerner*, le même critique est d'avis que *discerner* l'innocent *du* coupable, c'est, en les comparant l'un avec l'autre, distinguer celui qui est innocent *de celui* ou *d'avec celui* qui est coupable ; mais que *discerner le crime et l'innocence*, ou *discerner l'innocent et le coupable*, c'est, entre plusieurs choses, discerner ce qui est crime et ce qui est innocence ; entre plusieurs personnes, celles qui sont innocentes et celles qui sont coupables : la première action tombe sur la comparaison ; la seconde sur la chose ou la personne même.

Ne saisissant pas de manière à être parfaitement convaincu la distinction que propose Laveaux, nous laissons nos lecteurs libres d'adopter ou de rejeter son opinion.

—L'Académie, d'ailleurs, semble admettre indistinctement les deux régimes. A. L.

DIVERS, exprimant la différence des temps, des lieux, des personnes, des choses, s'emploie toujours au *pluriel* ; car lorsqu'il y a diversité, il y a

nécessairement deux objets au moins : « Il faut avoir eu affaire à *diverses* « personnes pour connaître le monde ; autant d'hommes, autant d'opinions *diverses*. »

L'Académie cependant a dit, en 1798 : « Ils sont d'opinion *diverse ;* » mais cette phrase, qui est fautive, ne se trouve plus dans l'édition de 1835.

DIVORCER. Ce mot, assez nouvellement introduit en France, n'est pas nouveau dans la langue. Dans tous les pays protestants où l'on parle le français, on s'en est toujours servi ; Voltaire l'a employé, et nos écrivains modernes l'ont généralement adopté, soit dans le sens propre, soit dans le sens figuré.

> Le *divorce* est en pratique
> Aujourd'hui pour bien des gens ;
> Plus d'un grave politique
> *Divorce* avec le bon sens ;
> Le financier qui nous pille
> *Divorce* avec le crédit :
> Et plus d'un auteur qui brille
> Fait *divorce* avec l'esprit. (Étienne.)

DOMINATEUR s'emploie adjectivement : quelques lexicographes ont oublié de le dire : « Un peuple *dominateur* s'affranchit de tout impôt, parce « qu'il règne sur des nations sujettes. » (Montesquieu.)

> Un jour doit s'élever, des cendres de Pergame,
> Un peuple de sa ville orgueilleux destructeur,
> Et du monde conquis vaste *dominateur*. (Delille, *Énéide*.)

DON. Voyez le mot PRÉSENT.

DOS. Ce mot s'emploie figurément dans le style noble.

> Cependant sur le *dos* de la plaine liquide
> S'élève à gros bouillons une montagne humide. (Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 6.)

> Les flots respectueux courbent leur *dos* humide.
> (Aignan, traduction de l'*Iliade*, liv. XIII.)

DOTER. Ce mot s'emploie au figuré ainsi que son participe *doté, e*.

> Je veux que la valeur de ses aïeux antiques
> Ait fourni de matière aux plus vieilles chroniques,
> Et que l'un des Capets, pour honorer leur nom,
> *Ait* de trois fleurs de lis *doté* leur écusson. (Boileau, Satire V.)

> Peut-être espères-tu, fille de tant de rois,
> Dans un cercueil *doté* de présents funéraires,
> Mêler ta cendre vierge aux cendres de tes pères.
> (De Saint-Ange, traduct. des *Métamorph.*, liv. XIII.)

DOULEUR. Féraud dit que ce mot ne se dit guère au pluriel ; il se trompe, on l'emploie au contraire fréquemment, tant en prose qu'en vers : « Parmi les plus cruelles, les plus mortelles *douleurs*. » (Bossuet.) — « Les « *douleurs* muettes et stupides sont hors d'usage. » (La Bruyère.) — « Elle « n'a pas ressenti de ces *douleurs* aiguës qui font regarder la mort comme « une consolation. » (Fléchier.)

La tragédie en pleurs
D'OEdipe tout sanglant fit parler les *douleurs*. (Boileau, *Art poétique*, ch. III.)

Le comique, ennemi des soupirs et des pleurs,
N'admet point dans ses vers de tragiques *douleurs*. (Même chant.)

Je te laisse trop voir mes honteuses *douleurs*. (Racine, *Phèdre*, acte I, sc 3.)

Mon âme tout entière à son bonheur livrée,
Oubliant ses *douleurs* et chassant tout effroi. (Voltaire, *Mahomet*, acte III, sc. 1.)

Un cœur toujours nourri d'amertume et de pleurs,
Dut connaître l'amour et ses folles *douleurs*. (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 1.)

.... De quelque façon qu'éclatent mes *douleurs*,
Je ne t'accuse point, je pleure mes malheurs. (Corneille, *le Cid*, acte III, sc. 4.)

Je ne viens pas ici consoler tes *douleurs*;
Je viens plutôt mêler mes soupirs à tes pleurs. (Le même, acte IV, sc. 11.)

DOUTE. Son ancienne orthographe était *doubte*, qui est évidemment fait de *dubitatio* et non de *dubium*, dans lequel le *t* n'entre pas en construction; aussi ce mot a-t-il été longtemps féminin : « Nos *doubtes* seront « *éclaircies*.... C'est *la doubte* que j'ai que ce dernier effort.... Je l'ai tiré « d'ici pour *la doubte* que j'avais que.... » (Malherbe.)

DROITE (A). Façon de parler adverbiale qui signifie *à main droite*. *Tournez à* DROITE, *se placer à* DROITE. (*Le Dictionnaire de l'Académie* et Laveaux.)

On dit *à droite* et *à gauche*, pour dire de différents côtés : « Frapper *à* « *droite* et *à gauche*. » (Mêmes autorités.) — « Il entend *à droite* et *à* « *gauche* différents propos sur son compte. » (J.-J. Rousseau.) — « Celui « qui a dit qu'à la cour comme à l'armée, quand on voit tomber *à droite* « et *à gauche*, on crie. serre! n'a eu que trop raison. » (Voltaire, lettre, 114, 1762.)

Autrefois on disait *à droit*. Le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1694, ainsi que plusieurs écrivains de ce temps, en font foi. Ils ont cru sans doute que l'expression adverbiale *à droit* signifiait *au côté droit*; mais les écrivains qui disent actuellement *à droite* avec l'Académie, sont d'avis que cette expression signifie *à main droite*. (*Le Dictionnaire critique de Féraud*, Domergue, page 166 de ses *Solutions grammaticales*, et Marmontel, page 93 de sa *Grammaire*.)

Doit-on dire : « Mademoiselle, marchez *droite*; » ou : « Mademoiselle, « marchez *droit?* »

Pour résoudre cette question, il est nécessaire de remonter au principe établi au chapitre de l'Adjectif, page 258, que, toutes les fois qu'un adjectif modifie un verbe, il est pris adverbialement, et conséquemment invariable; mais que lorsqu'il remplit sa fonction naturelle et ordinaire, c'est-à-dire, lorsqu'il modifie un nom, il doit en prendre le genre et le nombre.

De ce principe bien reconnu découle naturellement cette solution; on doit dire : « Mademoiselle, marchez *droit*, » si l'on a intention de lui dire de

marcher, de se ***diriger en ligne directe***, parce que, dans ce cas, ***droit*** modifie le verbe :

> Mère Écrevisse, un jour, à sa fille disait :
> Comme tu vas, bon Dieu ! ne peux-tu marcher *droit ?*
> (La Fontaine, fable de *l'Écrevisse et sa Fille.*)

Et : « Mademoiselle, marchez ***droite***, » si on veut lui dire de « marcher de « manière que sa personne soit droite, » parce qu'ici l'adjectif ***droite*** modifie ***vous***, qui est sous-entendu, et représente ***mademoiselle***.

A l'égard de cette phrase : « Mademoiselle, tenez-vous ***droite***, » elle n'offre pas de difficulté, puisque le pronom ***vous***, qui y est exprimé, est du féminin, et qu'il est évidemment modifié par l'adjectif.

> Levez la tête ; encor. Soyez *droite*, approchez.
> Faut-il tendre toujours le dos quand vous marchez ? (Regnard, *le Distrait.*)

« En général, les mères exhortent leurs filles à se conduire avec sagesse ; « mais elles insistent beaucoup sur la nécessité de se tenir ***droites***, d'effacer « leurs épaules, etc. » (Barthélemy, ***Voyage du jeune Anacharsis***, ch. 26.)

Voyez les mots FRANC DE PORT, CI-JOINT, CI-INCLUS.

DUVET se dit pour lit de plumes

> Là, parmi les douceurs d'un tranquille silence,
> Règne sur le *duvet* une heureuse indolence. (Boileau.)

> Sur le *duvet* d'une molle indolence
> Je reposais, illustre protecteur. (Grécourt, Ép. à M. le C d'A...)

E

E, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (*Le Dictionnaire de l'Académie.*)

Nous ne répéterons pas ici les observations que nous avons faites dans la première partie de cette Grammaire, page 8, sur cette voyelle, et principalement sur l'*e* muet; nous y renvoyons le lecteur.

ÉBAUBI, E. Ce terme, comme le dit l'Académie, est familier. C'est ainsi que l'ont employé Molière et Voltaire :

> Je suis tout *ébaubie*, et je tombe des nues. (*Tartuffe.*)

> Je suis tout émerveillée.
> Tout *ébaubie* et toute consolée. (*L'Enfant prodigue.*)

ÉBÈNE. Voltaire a fait ce mot masculin :

> Je vis Martin Fréron à la mordre attaché,
> Consumer de ses dents tout l'*ébène ébréché*.

Cette licence n'est pas heureuse. Ce qui a sûrement trompé Voltaire, c'est que les Latins appelaient l'*ébène ebenus ;* mais il n'a pas remarqué que presque tous les noms d'arbres de cette terminaison sont féminins. (M. Nodier.)

ÉCHAPPER. Quand ce mot signifie ***cesser d'être où l'on était***, ***sortir***

de, etc., il s'emploie avec la préposition *de*. Quand il veut dire *se soustraire*, *se dérober*, il prend la préposition *à*. « Échapper *du* naufrage, *d'un* « danger : échapper *à* la poursuite des ennemis, *au* danger. » (L'Académie.) Partant de ce principe, les auteurs de la *Grammaire nationale* (pag. 785, deuxième édition) prétendent que dans ce vers de Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 2 :

> Vous n'êtes pas encore échappé *de* sa rage,

le poëte a supprimé par ellipse la préposition *à* dont le participe *échappé* doit être suivi en pareille circonstance : et ils rétablissent ainsi la phrase : « Vous n'êtes pas encore échappé *aux coups de* sa rage. » Cette analyse nous semble peu juste. Le poëte a voulu dire par une métaphore que *la rage* d'Athalie est comme un réseau, un filet qui enveloppe Joas ; et Joas n'est pas encore *échappé de* ce piége, *de* ce danger. C'est donc parce que cet enfant est entouré de périls, sans être connu, qu'il n'est pas *échappé de* la rage d'Athalie. Mais la reine n'est pas instruite de sa naissance, elle ne le poursuit pas ; et l'enfant a réellement *échappé à sa rage*, dans le massacre de sa famille. A. L.

ÉCLAIR. On dit au figuré : « Les *éclairs* du diamant, les *éclairs* qui « jaillissent de ses yeux. »

> Le feu des diamants serpente en longs *éclairs*. (Thomas.)
>
> L'*éclair* du diamant jaillit de sa ceinture. (Béranger.)
>
> Hélas ! sans frissonner quel cœur audacieux
> Soutiendrait les *éclairs* qui partaient de vos yeux ? (Racine, *Esther*, acte II, sc 7.)
>
> Des *éclairs* de ses yeux l'œil était ébloui. (Le même, acte II, sc. 9.)

ÉCLAIRER. Lorsque ce verbe renferme la signification d'instruire, de *donner de la clarté à l'esprit*, il doit être suivi d'un régime direct toujours exprimé : « Cette lecture lui a bien *éclairé* l'esprit. » (L'Académie.) — « Celui qui *éclaire* ses semblables est un bon citoyen. » (Dumarsais.)

> Qu'il entre : ses avis m'*éclaireront* peut-être. (Racine, *Esther*, acte II, sc. 4.)
>
> Faites choix d'un censeur solide et salutaire,
> Que la raison conduit et le savoir *éclaire*. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)
>
> Le ciel en un moment quelquefois nous *éclaire*.
> (Corneille, *Don Sanche*, acte I, sc. 5.)

Mais *éclairer* n'a point un régime direct exprimé, s'il désigne l'action *d'apporter de la lumière à quelqu'un pour qu'il voie clair* : « Euryclée « *éclairait à* ce jeune prince. » (Mme Dacier, traduction de l'*Odyssée*.) — « *Éclairez à* monsieur. » (L'Académie, en 1762.)

Il y a dans ces phrases une ellipse : car ce n'est pas la personne qu'on doit éclairer, mais le lieu où elle passe. C'est dans ce sens-là qu'on dit qu'un *appartement*, qu'un *salon sont bien* ÉCLAIRÉS (Féraud, Gattel, Wailly, Noël et Rolland.)

— L'usage a triomphé de ces raisons. On ne dit plus aujourd'hui *éclairer à quelqu'un*, mais bien *éclairer quelqu'un* : « *Éclairer* une personne qui

« descend un escalier. Vous m'*éclairez* mal. » (L'Académie.) On dit auss dans le sens absolu, d'après la même autorité : « Allez *éclairer*. » A. L.

ÉCLATANT, E. Cet adjectif prend pour régime la préposition *de*.

> Neuf guerriers, *éclatants de* beauté, *de* jeunesse,
> Brillaient au premier rang. (Delille, traduction de l'*Énéide*, livre XII.)
>
> Un nuage *éclatant* d'or, *de* pourpre et d'azur. (Le même.)
>
> Ses superbes chevaux *de* blancheur *éclatants*.
> (Aignan, traduction de l'*Iliade*, livre V.)
>
> La jeune Briséis *éclatante* d'attraits. (Le même, livre I.)

— Voyez, tome I, p. 282.

ÉDREDON, substantif masculin. C'est le duvet doux, chaud et léger d'un oiseau qui n'est point un aigle, mais une espèce d'oie des mers du Nord, que l'on ne voit pas dans nos contrées, et qui ne descend guère plus bas que vers les côtes de l'Écosse.

Cet oiseau s'appelle *Eider*, son duvet, *eider-don*, ou duvet d'*eider*, dont on a fait ensuite *edre-don*. (*Histoire naturelle de Buffon*, et *Dictionnaire de Valmont de Bomare*.)

« L'innocence dort et repose sur la dure, le crime veille et s'agite sur le « mol *édredon*. » (Gaillard.)

Aigledon n'est point un mot reçu.

EFFAROUCHER (S'). Plusieurs acceptions de ce verbe pronominal ont été oubliées par les lexicographes.

> Vous lui cachez, madame, un dessein qui le touche
> Je crains qu'en l'apprenant son cœur ne *s'effarouche*.
> (Corneille, *Nicomède*, acte I, sc. 5.)
>
> Je connais sa vertu prompte à *s'effaroucher*. (Racine, *Bajazet*, acte I, sc. 4.)
>
> .... Dès qu'on veut tenter cette vaste carrière,
> Pégase *s'effarouche* et recule en arrière. (Boileau, Épître IV.)
>
> Je sais que vos attraits, encor dans leur printemps,
> Pourraient *s'effaroucher* de l'hiver de mes ans. (Voltaire, *Mérope*, acte I, sc. 3.)
>
> Soit vertu, soit amour, mon cœur *s'en effarouche*.
> (Racine, *Bérénice*, acte III, sc. 2.)

EFFLEURER. Quelques personnes semblent penser avec Féraud que ce mot s'emploie ordinairement avec *ne faire que*, et qu'on peut lui associer aussi *à peine*; mais on va voir que si dans les exemples que nous allons citer on ajoutait *ne faire que* ou *à peine*, on rendrait bien souvent ridicules les idées de ces auteurs :

> Sur sa bouche de rose *effleure* un doux baiser. (Delille, *Énéide*.)
>
> Jamais, blessant leurs vers, il n'*effleura* leurs mœurs. (Boileau, Épître VI.)
>
> On ne veut rien connaître, on veut tout *effleurer*. (Demaimieux.)

EFFRACTION, substantif féminin. Terme de pratique. Fracture, rupture que fait un voleur pour dérober. On dit : « Ce vol a été fait avec *ef-* « *fraction*. »

Fraction, en ce sens, serait un gasconisme ; ce mot n'est guère d'usage

que dans quelques phrases adoptées par les catholiques ; comme : « La *frac-*
« *tion* de l'hostie en deux parties se fait par le prêtre. » (Trévoux, Richelet et l'Académie.)

EFFRONTÉ. Cet adjectif se dit ordinairement des personnes ; mais il se dit aussi des choses qui ont rapport aux personnes.

On trouve dans Boileau, satire X :

> Ces douces Ménades
> Se font, des mois entiers, sur un *lit effronté*,
> Traiter d'une visible et parfaite santé.

Dans Gilbert, XVIIIe Siècle, satire :

> Et mille autres encor, *effrontés ornements*,
> Serpentent sur son sein, pendent à ses oreilles.

Dans Racine (*Phèdre*, acte IV, sc. 2) :

> Étouffe dans son sang ses *désirs effrontés*.

Dans J.-B. Rousseau :

« L'imposture aux *yeux effrontés*. » — « Le mensonge aux *regards ef-*
« *frontés*. »

ÉGAL, adjectif, se prend quelquefois substantivement : « Chacun veut
« l'emporter sur ses *égaux*. » (Massillon.)

Racine dans *Athalie* (acte III, sc. 3) :

> Je ceignis la tiare, et marchai *son égal*.
> Des *égaux*! dès longtemps Mahomet n'en a plus.
> (Voltaire, *Mahomet*, acte II, sc. 5.)

Voltaire a dit dans la même tragédie (acte I, sc. 2) :

> Et vous semblez d'un sang fait pour donner des lois
> A l'Arabe insolent qui marche *égal* aux rois.

Delille, dans l'*Enéide* (1er livre, vers 79) :

> Et moi qui marche *égale* au souverain des dieux

Et Gresset :

> Vous marcherez *égal* aux dieux de votre rang.

Cette expression *égal à* n'a pas plu à Féraud ni à Laveaux ; l'un et l'autre sont d'avis que l'on dit toujours *marcher l'égal de*, et non *marcher égal à*. — Mais les deux régimes sont réguliers, puisque dans le premier cas *égal* est substantif, et dans le second, adjectif.

ÉGALER, ÉGALISER. Ces deux verbes ne sont point synonymes. Le premier se dit des personnes et des choses ; le second ne se dit que des choses.

Égaler est de tous les styles, et même du discours commun : « La recette
» *égale* la dépense. » (Raynal.) — « La mort *égale* tous les hommes. »
(L'Académie.) — « L'amour *égalise* toutes les conditions. » — « La longue et
« la courte vie sont toutes *égalées* par la mort, parce qu'elle les efface toutes
« également. » (Bossuet.)

En quelque rang divers que deux cœurs soient placés,
Quand l'amour les unit, il les *égale* assez. (Quinault.)

Roubaud, dans ses *Synonymes français*, s'exprime ainsi sur ces deux verbes :

Au jugement de Voltaire, c'est un barbarisme de mots que de dire *égaliser* pour *égaler* les fortunes. Cependant *égaliser* est un mot français qui se trouve dans les dictionnaires ; ils l'indiquent à la vérité comme un mot ancien, mais la critique même semblerait prouver qu'il n'est pas absolument inutile.

Égaliser a une idée propre, bien distincte, et différente de l'idée propre d'*égaler*. Par sa simple terminaison verbale, *égaler* signifie proprement être ou mettre à l'égal d'un autre, etc., etc. ; *égaliser*, par sa terminaison composée, signifie rendre égal, plein, uni, semblable, pareil, etc., comme *aiguiser* signifie rendre aigu ; *volatiliser*, rendre volatil, etc. Les deux terminaisons sont très différentes : l'une marque purement l'état de la chose, ce qu'elle est ; l'autre exprime une action, ce qu'on fait de la chose. *Égaliser* rend à la lettre les verbes latins *exæquare*, *inæquare*, etc. ; *égaler* ne rend que la valeur du verbe simple *æquare*.

Dans sa valeur propre, le mot *égaler* a un sens exclusif, le mot *égaliser* ne saurait le suppléer. Ainsi l'on doit dire, avec Vaugelas, que « Alexandre s'était proposé d'*égaler* en tout la gloire de Bacchus ; » — avec La Bruyère, que « Corneille ne peut être *égalé* dans les endroits où il excelle ; » — avec le même écrivain : « qu'il semble qu'aimer quelqu'un, c'est l'*égaler* à soi ; » enfin, avec Boileau, que

Rien n'*égale* en fureur, en monstrueux caprices,
Une fausse vertu qui s'abandonne aux vices.

Égaler, lorsqu'il est secondairement pris et employé dans le sens d'*égaliser*, exprime d'une manière vague et indéterminée l'action de travailler à mettre de niveau, sur la même ligne. Les Latins distinguent, par les composés d'*æquare*, différentes manières d'*égaliser*, en retranchant d'un côté, ou en ajoutant de l'autre, ou en appareillant deux choses différentes, etc. *Égaliser* exprimera ces différentes manières, et en général l'intention, un soin particulier, un travail, le travail propre de faire disparaître les inégalités notables d'une chose, et particulièrement celui d'établir l'égalité entre deux choses qui sont faites pour être égales, et qui ne l'étaient pas ; ou encore celui de diviser une masse en portions égales, et c'est sous ce dernier aspect que les jurisconsultes nous le présentent en disant : *égaliser les lots*, faire les parts égales.

ÉHONTÉ, ÉE, adjectif ; qui est sans honte, sans pudeur. Ce mot est vieux ; cependant il est encore usité dans la conversation, et le mot *effronté*, qu'on y a substitué, ne signifie pas la même chose. (Trévoux.)

Éhonté marque plus la corruption du cœur, et *effronté*, la légèreté de l'esprit et de l'indiscrétion.

On dira d'une femme qui a perdu toute pudeur : « Cette femme est *éhontée*, » et d'un homme léger et impudent : « C'est un *effronté*. »

C'est à Andry de Boisregard que l'on doit ces distinctions, qu'on peut regarder comme extrêmement délicates, mais qui ne sont pas à dédaigner.

Déhonté, dont quelques personnes se servent, ne se lit ni dans le *Dictionnaire de l'Académie*, ni dans ceux de Trévoux, de Richelet, de Wailly, de Féraud, de Danet, de Noël. Le *Dictionnaire de Boiste* est le seul où il en soit question ; et Marmontel (*Encyclopédie méthodique*, au mot *Usage*) en parle aussi, mais il n'en parle que comme d'un vieux mot que l'on devrait faire revivre.

— L'Académie, en 1835, admet le mot *déhonté*, comme synonyme de *éhonté*. La composition de ce mot est régulière, et l'usage l'a adopté. A. L.

EMBELLIR. Ce verbe s'emploie avec le pronom personnel : « Paris *s'embellissait* des dépouilles des nations. » (Massillon.)

> Le ciel n'a pas voulu qu'en ces heureux climats
> Où m'attend, me dit-on, un destin plus prospère,
> Mon bonheur *s'embellit* du destin de mon père. (Delille, *Énéide*.)

EMBRASEMENT, INCENDIE. L'*embrasement* est une sorte de conflagration ou de combustion totale, ou plutôt un feu général ; l'*incendie*, au contraire, a des progrès successifs : il s'allume, il s'accroît, il se communique, il gagne, il *embrase* des masses énormes, des maisons, des villages, des bois, des forêts.

Une étincelle allume un *incendie*, et l'*incendie* produit un vaste *embrasement*. L'*incendie* est un courant de feu, l'*embrasement* présente un brasier ardent. L'*incendie* porte, lance de toutes parts les flammes ; dans l'*embrasement*, le feu est partout, tout brûle, tout se consume. (Roubaud, *Synonymes*.)

ÉMINENT, ENTE ; IMMINENT, TE, adjectifs. Chacun de ces mots est à conserver dans notre langue ; si le second a vieilli, comme on le prétend, ce n'est pas qu'il ressemble au premier, c'est que leur différence échappe souvent aux meilleurs esprits.

Éminent donne l'idée d'un mal, d'un péril qu'on peut regarder comme très grand, mais dont on a le temps d'examiner la grandeur ; et *imminent* donne l'idée d'un mal, d'un péril qu'on peut regarder comme présent et inévitable : l'un s'envisage seulement avec crainte ; l'autre s'envisage avec effroi. On dira donc d'un malheureux qui doit expier son crime sur l'échafaud, qu'il est dans un péril *éminent ;* d'un homme qui a fait une entreprise téméraire, qu'il voyait bien qu'il se mettait dans un péril *éminent ;* mais on dira d'un criminel qu'on mène au supplice, ou d'un homme surpris par des voleurs, qu'il est dans un péril *imminent*. (Le P. Chifflet, page 303, et Caminade, page 683, t. II, *Table analytique*.)

Imminent est en quelque sorte le superlatif de *éminent ;* et *éminent*, au contraire, signifie figurément *excellent*, et *surpassant tous les autres :* « Un « homme *éminent* en doctrine, en piété ; d'un savoir *éminent*, d'une *émi-*

« *nente* vertu. » (Le *Dictionnaire de l'Académie.*) — « Des dignités *émi-* « *nentes.* » (Bossuet.)

Un seigneur *éminent* en richesse, en puissance. (Racine.)

— Cette dernière remarque est inexacte pour le sens du mot *imminent*, qui vient du latin *imminere*, être suspendu au dessus : *péril imminent* signifie donc péril qui va fondre sur quelqu'un, qui menace sa tête, qui déjà tombe sur lui. *Éminent*, au contraire, tiré du latin *eminere*, veut dire : qui s'élève, qui paraît en haut, qui surpasse tous les autres. Voilà pourquoi, comme le dit fort bien l'Académie, « un danger *éminent* peut n'être pas *imminent.* » A. L.

ÉMONDER, ÉLAGUER. C'est, dit l'Académie, couper, retrancher d'un arbre certaines branches qui empêchent que les autres ne profitent. Cette définition, remarque Laveaux, convient au mot *élaguer*, mais nullement à celui d'*émonder*. *Émonder un arbre*, dit Roubaud, c'est le rendre propre et agréable à la vue par la soustraction de tout ce qui le gâte ou le défigure. *Émonder* a surtout un objet d'agrément ; *élaguer*, un objet d'utilité : en *élaguant* l'arbre, on le soulage, il en est plus fécond ; en l'*émondant*, on le débarrasse, il en est plus paré. On dit figurément *élaguer un discours*, *un poëme*, *un ouvrage d'esprit*, par la raison qu'il peut y avoir dans ces ouvrages des superfluités, une vaine surabondance qui en affaiblit ou en ôte le prix ; mais on ne dit pas les *émonder*, par la raison qu'il ne s'agit pas de les rendre propres et nets.

On dit *émonder* des grains et autres choses semblables, que l'on n'élague certainement pas, parce qu'il ne s'agit que de les monder, de les nettoyer, de les dépouiller de leur peau, de leur enveloppe, et autres parties nuisibles ou inutiles pour l'objet que l'on se propose.

EMPLIR. Quelques grammairiens ont remarqué que le verbe *emplir* ne se dit que de ce qui contient des choses liquides, et qu'en parlant d'autres objets, il faut dire *remplir*. L'Académie n'a point adopté cette remarque.

Emplir, dit M. Laveaux, c'est combler exactement la capacité d'une chose, de manière qu'il ne reste point de vide ; et l'on dit « *emplir* un sac de blé, » aussi bien que « *emplir* un tonneau de vin. »

REMPLIR se dit des lieux, des endroits où l'on met une grande quantité de choses, soit que ces lieux soient destinés à les recevoir, soit qu'ils ne le soient pas ; et pour cela il n'est pas nécessaire que la capacité de ces lieux, de ces endroits, soit exactement pleine ; il suffit qu'il y ait une grande quantité de choses dont on les *remplit :* « On *remplit* une cave de vin, un grenier de « grains, une rue de gravois, une basse-cour de fumier. »

Remplir se dit aussi, s'il s'agit d'achever de mettre dans des vaisseaux, dans des vases, ce qu'il faut pour qu'ils soient pleins : « Ce tonneau n'est pas « plein, il faut le *remplir.* »

Ensuite *emplir* ne se dit qu'au propre, et alors on peut reprocher à Boileau d'avoir dit au figuré :

De sa vaste folie *emplir* toute la terre. (Satire VIII.)

et à Voltaire, d'avoir dit dans *Mérope* (acte IV, sc. 5) :

> L'honneur et la vengeance *empliront* tous les cœurs.

Mais *remplir* se dit au propre et au figuré : « L'univers est un temple que « Dieu *remplit* de sa gloire et de sa présence. » (Massillon.) — « La médi« sance *remplit* tous les lieux où elle passe de désordre et de confusion. » (Le même.)

> Phèdre est d'un sang, seigneur, vous le savez trop bien,
> De toutes ces horreurs plus *rempli* que le mien. (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3)

EMPOISONNER. Ce mot se dit, au figuré, particulièrement de ce qui corrompt l'esprit et les mœurs ; mais on dit aussi *empoisonner la vie, la joie*.

> Un je ne sais quel trouble *empoisonne* ma joie. (Racine, *Esther*, acte II, sc. 1.)

> Oui, je veux dans son cœur
> *Empoisonner* sa joie, y porter ma douleur. (Voltaire, *Oreste*, acte I, sc. 2.)

EMPOISONNEUR. L'Académie ne dit pas que ce mot convient au style noble.

> De ce fatal honneur
> Hélas ! vous ignorez le charme *empoisonneur*. (Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 3.)

> Périsse la vengeance et ses douceurs trompeuses ;
> Son miel *empoisonneur* assoupit la raison. (La Harpe.)

Observez qu'on ne l'emploierait pas ainsi au féminin ; on ne dirait pas : *des maximes empoisonneuses*.

EMPRUNTER. Ce verbe, quand il a pour régime indirect un nom de chose, veut que ce régime soit marqué par la préposition *de* : « La lune *emprunte* « sa lumière *du* soleil. » (L'Académie.) — « La vertu *emprunte* son éclat *de* « la divinité. »

> Un héros qui *de* la victoire
> *Emprunte* son unique gloire,
> N'est héros que quelques momens. (J.-B. Rousseau, Ode 2, liv. III.)

> Aimez donc la raison ; que toujours vos écrits
> *Empruntent* d'elle seule et leur lustre et leur prix. (Boileau, *Art poét.*, ch. I.)

Accompagné d'un régime indirect de personne, il prend indifféremment la préposition *à* ou la préposition *de* ; du moins c'est ainsi que l'usage paraît en avoir décidé : ainsi, EMPRUNTER A *quelqu'un* serait aussi bien dit que EMPRUNTER DE *quelqu'un*. « Pour empêcher les emprunts, d'où naissent la fainéantise, les « fraudes et la chicane, le roi Asichis ne permettait aux Égyptiens *d'em*« *prunter* qu'à condition d'engager le corps de leur père à celui *dont* on *em*« *pruntait*. » (Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, 3e partie, page 405.) — « Virgile a *emprunté d'*Homère quelques comparaisons, quel« ques descriptions. » (Voltaire, *Essai sur la poésie épique*, ch. III.)

Cependant Féraud pense que *à* est préférable pour les personnes, et *de* pour les choses ; et M. Laveaux est d'avis qu'il faut employer *de*, lorsque la chose empruntée n'ôte rien à celui qui la prête : « Il a *emprunté* le nom, le « bras, la plume *de* quelqu'un ; » et que l'on met *à* lorsqu'il est question d'un

effet dont quelqu'un se dessaisit pour en laisser l'usage à un autre : « J'ai *em-* « *prunté* mille francs *à* mon frère ; » mais ni l'une ni l'autre de ces deux opinions ne se trouvant consacrées par les écrivains, nous croyons que l'on peut, ainsi que nous l'avons dit, employer *à* aussi bien que *de*. — L'Académie admet les deux tournures.

ÉMULE se dit au figuré, même en parlant des choses :

> Que Londre est de tout temps l'*émule* de Paris. (Voltaire, *la Henriade*, chant I.)

> L'amiante allongeant ses membranes soyeuses
> Qui, se changeant en fil. donnent ce tissu fin,
> Triomphant de la flamme, et l'*émule* du lin. (Delille.)

ENFANT. Ce mot se dit en poésie, au figuré, des petits animaux et même de ce qui est produit par un objet quelconque personnifié :

> Une laie aux poils blancs, trente *enfants* blancs comme elle,
> Vont s'offrir à tes yeux. (Delille, traduction de l'*Énéide*, livre VIII.)

> Cet immonde animal (crapaud), *enfant* d'une eau dormante. (Le même.)

> .... Cette bulle, *enfant* léger de l'air,
> Qui se gonfle et se brise, et s'engloutit dans l'onde. (Le même.)

> Richelieu, Mazarin.....
> *Enfants* de la fortune et de la politique. (Voltaire, *la Henriade*, chant VII.)

> Les arts sont les *enfants* de la nécessité.
> (La Fontaine, *le Quinquina*, poëme, chant II.)

> D'un effronté délire *enfants* tumultueux,
> Cent bizarres tableaux sont offerts à nos yeux. (Dulard.)

ENFANTER. Ce verbe, au figuré, se dit des productions de l'esprit, et de tout ce qui produit un résultat bon ou mauvais.

Boileau, dans son *Lutrin* (chant III), a dit :

> Le monde, de qui l'âge avance les ruines,
> Ne peut plus *enfanter* de ces âmes divines.

Le même, dans son *Art poétique* (ch. IV) :

> ..... Racine, *enfantant* des miracles nouveaux,
> De ses héros sur lui forme tous les tableaux.

Racine, dans *Phèdre* (acte I, sc. 4) :

> ..... Quel affreux projet avez-vous *enfanté*,
> Dont votre cœur encor doive être épouvanté.

Voltaire, dans *la Henriade* (ch. III) :

> De la ligue, en cent lieux, les villes alarmées
> Contre moi dans la France *enfantaient* des armées.

ENFLER. L'Académie dit *enfler* absolument pour enorgueillir, donner de la vanité : mais on dit avec le participe dans le sens de *rempli* :

> Cependant à les voir *enflés* de tant d'audace. (Boileau, Discours au roi.)

> Là, tous mes sots, *enflés* d'une nouvelle audace,
> Ont jugé des auteurs en maîtres du Parnasse. (Le même, Satire III.)

> Des états dans Paris la confuse assemblée
> Avait perdu l'orgueil dont elle était *enflée*. (Voltaire, *la Henriade*, chant VIII.)

L'indiscret, à mes yeux de trop d'orgueil *enflé*,
Vient se vanter à moi du bien qu'il m'a volé. (Voltaire, *l'Indiscret*, sc. 9.)

Et dans le sens d'orgueilleux : « *Enflé* de tant de succès et de la prise de « Fribourg. » — « *Enflé* de ses titres. » (Bossuet.) — « *Enflé* de tout le faste « et de toute la pompe qui les environnent. » (Massillon.)

ENFORCIR, RENFORCER signifient, l'un et l'autre, rendre ou devenir plus fort : « La bonne nourriture a *enforci* ce cheval. Ce vin s'*enfor-* « *cira* à la gelée. » — « On a *renforcé* l'armée. Cette place se *renforce* tous « les jours. Ce jeune homme s'est bien *renforcé* dans le calcul, aux échecs, « sur la langue grecque. » (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

Quelques personnes, pensant apparemment que l'on dit *enforcer*, *renforcir*, ont forgé les participes *enforcé*, *renforci ;* mais ces infinitifs et ces participes sont autant de barbarismes : car on ne connaît qu'*enforcir* et *renforcer*, dont les participes passés sont *enforci*, *renforcé*.

Ainsi ceux qui disent : « Cet enfant est *renforci*, ces bas sont *renforcis*, » au lieu de : « Cet enfant est *renforcé*, ces bas sont *renforcés*, » s'expriment mal.

Observez que l'on peut dire : « Cet enfant a beaucoup *enforci* en peu de « temps. » Cependant *renforcé* vaut mieux, puisque, comme le disent l'Académie, Trévoux et M. Laveaux, le verbe *enforcir* s'emploie rarement en parlant des personnes.

ENIVRER. L'Académie ne donne pas assez d'exemples de l'emploi de ce mot au figuré. En voici d'autres qui feront mieux connaître toute l'étendue de sa signification : « Ce torrent de délices qui *enivre* les bienheureux. » (Bossuet.) — « Les premières fureurs du vice *enivrent* la raison, et ne lui « laissent pas le loisir de sentir sa misère. » (Massillon.)

Un pédant *enivré* de sa vaine science. (Boileau, Satire IV.)

Ne vous *enivrez* point des éloges flatteurs. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

Des volontés de Rome alors mal assuré,
Néron de sa grandeur n'était pas *enivré*. (Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 1.)

Rends-lui compte du sang dont tu t'es *enivrée*. (Racine, *Athalie*, acte V, sc. 1.)

Ce cœur enflé d'orgueil et de haine *enivré*. (Voltaire, *Oreste*, acte III, sc. 4.)

Déjà plein d'espérance et de gloire *enivré*,
Aux tentes de Valois il avait pénétré. (Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

Des spectateurs joyeux
Longtemps leurs traits chéris ont *enivré* les yeux. (Delille, *Énéide*.)

..... Le tigre cruel.......
Se couche sur sa proie, et, fouillant dans son flanc,
Se soûle de carnage et s'*enivre* de sang.
(Delille, *les Trois Règnes de la Nature*, chant VIII.)

ENNUI. Ce mot se prenait autrefois pour peines, chagrins, douleurs, tourments de l'âme ; et les poëtes en font encore usage en ce sens : « Nous « charmons nos *ennuis* par l'espoir d'un avenir chimérique. » (Massillon.)

Rien ne peut-il charmer l'*ennui* qui vous dévore ?
(Racine, *Bérénice*, acte II, sc. 4.)

Si d'une mère en pleurs vous plaignez les *ennuis*.
(Le même, *Iphigénie*, acte IV, sc. 4.)

Le peuple.....
S'attendrit à ses pleurs, et, plaignant son ennui,
D'une commune voix la prend sous son appui.
(Le même, *Britannicus*, scène dernière.)

Voulez-vous, trop sensible aux peines de l'amour,
Le front chargé d'*ennuis*, vous montrer à la cour.
(Crébillon, *Sémiramis*, acte II, sc. 1.)

L'heureux Aman a-t-il quelques secrets *ennuis ?* (Racine, *Esther*, acte II, sc. 1.)

N'éclaircirez-vous point ce front chargé d'*ennuis ?*
(Le même, *Iphigénie*, acte II, sc. 2.)

Tu m'as vu depuis
Traîner de mers en mers ma chaîne et mes *ennuis*.
(Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 1.)

ENNUYANT, ENNUYEUX. Ces deux mots se disent également de tout ce qui ennuie ; mais l'adjectif verbal *ennuyant* indique assez, par sa terminaison active, qu'il doit être appliqué à une action, et la terminaison *eux* indique une qualité inhérente au sujet auquel on l'applique ; ainsi l'on pourra dire, selon les circonstances, *ennuyant* ou *ennuyeux* des personnes ou des choses.

Un homme ennuyeux est un homme qui, par sa simplicité, par sa sottise, par l'habitude de bavarder, ou d'importuner de toute autre manière, a tout ce qu'il faut pour ennuyer : « Il n'y a pas de personnage plus *ennuyeux* « qu'un sot qui veut faire le plaisant. »

Un discours ennuyeux est un discours long et diffus, qui, n'ayant ni suite, ni liaison, ni intérêt, ne peut être lu ni entendu sans causer de l'ennui.

Va, le roi n'a pas lu ton Mémoire *ennuyeux*. (Voltaire.)

Un homme ennuyant est un homme qui ennuie actuellement par sa présence, par ses discours, ou de quelque autre manière : « Il n'y a pas « d'homme qui ait assez d'esprit pour n'être jamais *ennuyant*. » (Vauvenargues.)

Un discours ennuyant est un discours qui ennuie actuellement, soit parce qu'il est mal fait, soit parce qu'il est mal débité.

Un homme peut être *ennuyant* sans être *ennuyeux ;* c'est-à-dire qu'il peut, par défaut d'attention ou de jugement, faire des choses qui ennuient, quoique, en général, il ait toutes les qualités nécessaires pour être agréable, et qu'il le soit ordinairement. Un jeune homme amoureux est *ennuyant*, s'il parle sans cesse de son amour à ceux qui ne s'y intéressent pas. Mais si d'ailleurs il a de l'esprit et de l'amabilité, on ne peut pas dire qu'il est *ennuyeux*, à moins que l'on ne considère comme une qualité ou comme une habitude ses discours continuels sur l'amour qu'il éprouve. Une autre preuve qu'*ennuyeux* se dit d'une qualité particulière au sujet auquel on l'applique, c'est que l'on fait *ennuyeux* substantif, et qu'*ennuyant* ne l'est jamais.

> Le plus souvent ici l'on parle sans rien dire ;
> Et les plus *ennuyeux* savent s'y mieux conduire.
>
> (Voltaire, *l'Indiscret*, sc. 4.)

Cette remarque sur les mots *ennuyant* et *ennuyeux* est de M. Laveaux.

ENSEIGNER, APPRENDRE. *Enseigner*, c'est uniquement donner des leçons; *apprendre*, c'est donner des leçons dont on profite *Enseigner* et *apprendre* ont rapport à tout ce qui est propre à cultiver l'esprit et à former une belle éducation. Le professeur *enseigne* dans les écoles publiques ceux qui viennent entendre ses leçons ; l'historien *apprend* à la postérité les événements de son siècle. Il faut savoir pour être en état d'*enseigner*. Il faut de la méthode et de la clarté pour *apprendre* aux autres plus qu'ils n'en savent eux-mêmes. (Guizot, *Synon.*)

« Il y a un choix dans les choses que l'on doit *enseigner*, ainsi que dans « le temps propre à les *apprendre*. » (J.-J. Rousseau.)

A L'ENVI, A L'ÉTOURDIE sont deux expressions adverbiales : *à l'envi* signifie *avec émulation, à qui mieux mieux* : « Chacun *à l'envi* « faisait gloire de savoir et de dire quelques particularités de sa vie et de « ses vertus : l'un disait qu'il était aimé de tout le monde sans intérêt; « l'autre, qu'il était parvenu à être admiré sans envie. » (Mascaron, *Oraison funèbre de Turenne.*)

A l'étourdie signifie à la manière d'un étourdi : « Agir *à l'étourdie.* » (Vaugelas, Trévoux, Féraud et le *Dict. gramm.*)

> Entre les pattes d'un lion,
> Un rat sortit de terre assez *à l'étourdie.*
>
> (La Fontaine, fable 33 : *le Lion et le Rat.*)

On trouve dans plusieurs livres *à l'envie* avec *e* final : sans doute on doit attribuer cette faute à l'inattention des imprimeurs.

ENVIE et ENVIER. Voyez, lettre P, *Porter envie.*

ENVOLER (S'). C'est proprement quitter un lieu en prenant son vol : *en* marque le rapport du lieu que l'oiseau quitte; il ne faut donc pas répéter ce pronom et dire, comme quelques personnes, *les oiseaux s'en sont envolés*, mais bien *les oiseaux se sont envolés.*

On trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie* ces exemples : *le temps s'envole, l'occasion s'envole, avec l'âge les plaisirs s'envolent* ; ce verbe, dans le sens figuré, se dit dans beaucoup d'autres acceptions ; en voici des exemples : « Les grâces *s'envolent* avec le temps. » (Bossuet.) — « L'âme « juste *s'envole* dans le sein de Dieu. » — « Le charme fuit et *s'envole.* » (Massillon.)

> Sur les ailes du Temps la *tristesse s'envole.* (La Fontaine.)
>
> Ta maîtresse n'est plus, et de ses yeux éprise
> Ton *âme* avec la sienne est prête à *s'envoler.* (Voltaire, Ép. VI, à M. l'abbé ***.)
>
> Mais la Parque à ce mot lui coupe la parole,
> Sa lumière s'éteint, et son *âme s'envole.* (Corneille, Rodogune, acte V, sc. 4.)

Delille et Lagrange lui ont donné un régime indirect, pour marquer le but vers lequel le vol se dirige :

> Satan sans répliquer *s'envole à* ses conquêtes.
> (Delille, traduction du *Paradis perdu*, chant II.)
>
> Et de ses flancs ouverts, son âme fugitive
> *S'envole* avec un cri *sur* l'infernale rive. (Lagrange, *Amasis*, acte I, sc. 3.)

— Voltaire dit aussi dans la *Mort de César*, I, 1, *s'envoler vers*, et c'est le régime le plus naturel. L'Académie, en 1835, consacre comme phrase proverbiale : « Les oiseaux s'*en* sont *envolés*. » Et elle admet encore au participe, sans le pronom personnel : « Les oiseaux sont *envolés*. » A. L.

EPANCHER. Ce n'est, dit Laveaux, ni verser doucement ni répandre; c'est faire couler doucement une partie de la liqueur contenue dans un vase, en penchant ce vase, en l'inclinant :

> Le héros sur ses mains *épanche* une eau lustrale.
> (De Saint-Ange, traduction des *Métamorphoses*, livre IV.)
>
> Ruisseau pur et sacré, qui, coulant à jamais,
> En dérobant ta source, *épanches* tes bienfaits.
> (Delille, traduction du *Paradis perdu*, chant II

Ce verbe s'emploie aussi avec le pronom personnel:

> Mon cœur pour *s'épancher* n'a que vous et les dieux.
> (Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 1.)
>
> Et lorsqu'avec mon cœur ma main peut *s'épancher*,
> Vous fuyez mes bienfaits tout prêts à vous chercher.
> (Le même, *Bérénice*, acte III, sc. 1.)
>
> ... Mon cœur dans le tien se plaît à *s'épancher*. (Voltaire, *Zaïre*, acte I, sc. 1.)
>
> Le sommeil sur ses yeux commence à *s'épancher*. Boileau, Satire VIII.)
>
> Leur venin qui, sur moi, brûle de *s'épancher*. (Boileau, Épître VII.)

Féraud prétend que cet emploi n'est bon que dans la haute poésie; cependant on dit bien en prose : « Mon cœur s'épanche dans le vôtre, » e Bossuet a dit : « Pendant que son cœur s'épanche, » et : « son âme s'épan« che dans les célestes cantiques. »

ÉPITHÈTE, ADJECTIF. L'*épithète* et l'*adjectif* se joignent au substantif pour en modifier l'idée principale par des idées secondaires; mais l'idée de l'adjectif est nécessaire, elle sert à déterminer et à compléter le sens de la proposition, et l'idée de l'*épithète* n'est souvent qu'utile : elle sert à l'agrément et à l'énergie du discours. Retranchez l'*adjectif* d'une phrase, elle est incomplète, ou plutôt c'est une autre proposition; retranchez-en l'*épithète*, la proposition pourra rester entière, mais elle sera déparée ou affaiblie.

L'*adjectif* appartient à la grammaire et à la logique ; l'*épithète* appartient à la poésie et à l'éloquence. Dans cette phrase : « La vertu sévère n'attire « point les cœurs, » *sévère* est adjectif ; dans celle-ci : « On moissonne les « épis dorés, » *dorés* est épithète. (Roubaud, *Synon.*)

ÉPOUVANTER. Ce verbe doit-il être suivi de la préposition *par* ou de

la préposition *de*? Il est certain que l'on dit : « Il ne m'épouvantera pas *par* « ses menaces ; » Voltaire cependant a dit dans *la Henriade* (ch. IV) :

> Le superbe d'Aumale, et Nemours, et Brissac,
>
> . . . .
>
> D'un coupable parti défenseurs intrépides,
> *Épouvantaient* Valois *de* leurs succès rapides.

Et Laveaux est d'avis que ces deux exemples font voir qu'*épouvanter par* se dit des choses qui tendent directement à causer l'épouvante, et *épouvanter de*, de celles qui ne causent d'épouvante qu'indirectement, et à cause des suites qu'elles peuvent avoir.

Malgré cela, nous pensons que la préposition *par* est le régime qu'on emploie le plus fréquemment ; néanmoins nous n'oserons pas condamner la préposition *de*, dont l'emploi, en pareil cas, semble plutôt réservé aux poëtes qu'aux prosateurs.

— L'Académie reconnaît, en 1835, les deux régimes, et semble confirmer par ses exemples la distinction établie par Laveaux : « Il l'épouvan- « tait *par* ses menaces. Il les épouvantait *de* ses triomphes rapides. » Enfin elle dit avec le pronom personnel : « Il s'épouvante *pour* peu de chose, *de* « peu de chose. » A. L.

ERMITE, ERMITAGE. La lettre *h* des mots *hermite*, *hermitage*, dit Domergue, a paru inutile à l'Académie, qui l'a retranchée dans l'édition de 1798. En effet, cette lettre, dans notre orthographe, est ou le signe de l'aspiration, comme *la haine*, *le héros*, ou seulement un signe étymologique, comme *l'homme*, *l'honneur*, qui dérivent des mots latins *homo*, *honor* : or, dans *hermite*, *hermitage*, la lettre *h* n'est point le signe de l'aspiration, puisqu'elle est nulle ; elle n'est pas non plus un signe étymologique, car elle ne se trouve dans les racines de ces deux mots, ni en grec ni en latin (Ἐρημίτης, et *eremita*.) (*Journal de la langue française*, p. 298, 1er janvier 1785.)

Trévoux, Féraud, Gattel, Planche, Noël et Boiste sont également d'avis qu'il ne faut point faire usage de la lettre H.

—L'Académie, en 1835, admet les deux manières d'écrire ; mais celle que nous adoptons ici paraît la meilleure. A. L.

ERUPTION, IRRUPTION. Ces deux mots sont quelquefois confondus, et cependant leur signification est bien différente.

Éruption se dit de toute sortie prompte et avec effort : « *L'éruption* « d'un volcan, des dents, de la petite vérole. » — « Dans le temps de la « première *éruption* du Vésuve, les feux n'auraient-ils pas plutôt percé « dans les plaines et aux pieds des montagnes. » (Buffon.) — « Il importe « que les enfants s'accoutument d'abord à mâcher ; c'est le meilleur moyen de « faciliter l'*éruption* des dents. » (J.-J. Rousseau.) — « La petite vérole « s'annonce par une légère *éruption*. » (Voltaire.)

Irruption se dit de l'entrée soudaine et imprévue des ennemis dans

une contrée pour s'en emparer ou pour la ravager : « Les *irruptions* des « Barbares dans l'empire romain. » — Se dit aussi de la mer qui répand ses eaux sur les terres : « La terre élevée au dessus du niveau de la mer est au « dessus de ses *irruptions*. » (Buffon.)

ÉRYSIPÈLE, subst. masc. Éruption superficielle, inflammatoire, qui s'étend facilement sur la peau, et qui est accompagnée d'une chaleur âcre et brûlante.

Autrefois on écrivait *érésipèle*, et l'on faisait ce mot féminin : « Une « grande *érésipèle* à la jambe la faisait beaucoup souffrir. » (*Vie de Mad. de la Vallière.*)

Présentement l'Académie, Trévoux, Wailly, Gatel, etc., etc., écrivent *erysipèle*, conformément à l'étymologie, et ne reconnaissent plus ce mot que comme masculin.

— L'Académie, en 1835, écrit *érésipèle;* et elle observe qu'autrefois on écrivait *érysipèle,* ce qui était conforme à l'étymologie. Ainsi donc le mauvais usage semble avoir triomphé. Nous pensons cependant que l'Académie en ce cas n'eût pas dû céder, et qu'il vaut mieux écrire ce mot de manière à rappeler son étymologie, ἐρυσίπελας ; c'est encore le plus sûr. A. L.

ESPÉRER. Ce verbe ne porte à l'esprit que l'idée d'une chose future : car l'espérance ne peut avoir pour objet ni ce qui est actuel, ni ce qui est passé; il ne doit donc pas être suivi d'un verbe au passé ou au présent, comme dans ces phrases : « *J'espère* que Pauline se porte bien, puisque vous ne m'en « parlez pas. » (*Mad. de Sévigné.*) — « L'erreur des libertins et des héréti- « ques vient de ce qu'ils *espèrent* que les vérités de la foi se peuvent con- « naître avec évidence. » (Mallebranche.)

Espérer n'était pas le terme propre; ces écrivains auraient dû se servir, soit du verbe *croire*, soit du verbe *penser*, ou *se flatter que*. (*Dict. crit.* de Féraud.)

Il en est de même pour les verbes *promettre, compter*. Ainsi l'on ne doit pas dire : « Je *compte* que vous *travaillez* à ce que je vous ai de- « mandé; » mais *que vous travaillerez*. (Trévoux et Féraud.)

— L'Académie ne donne point d'exemples qui puissent contredire ces assertions; et pourtant il nous semble que, pour le verbe *espérer*, l'usage et la logique admettent une exception. Les Latins, de qui nous avons tant emprunté, se servaient de cette tournure. Cicéron a dit avec le présent (*Epist. Fam.* I, 6) : « Spero te mihi ignoscere ; » *j'espère que vous me pardonnez;* et avec le passé (*ad Attic.* I, 1) : « Spero me tibi causam probasse ; » *j'espère vous avoir convaincu.* Pourquoi donc ces locutions seraient-elles incorrectes dans notre langue? Est-ce parce que le verbe *espérer* indique une chose future ? Remarquons, dans toutes les phrases de ce genre, que l'idée subordonnée est une chose encore incertaine pour celui qui parle, une nouvelle qu'il attend et qu'il désire, et par conséquent une chose à venir en quelque sorte. On peut d'ailleurs expliquer cela par une ellipse facile : « J'espère (*apprendre*) que Pauline se porte bien. » Nous ne voudrions

pas condamner cette locution qui dit autre chose que *je pense*, *je crois*. Voyez ce que nous avons déjà dit sur le mot *espoir*, t. I, p. 146, note 140. A. L.

ESSAIM, volée de jeunes abeilles, et par extension, grande multitude d'autres insectes; au figuré, foule qui s'agite.

Delille a dit :

> Ainsi qu'aux sifflements des tempêtes rapides
> S'attroupe un faible *essaim* de *colombes* timides.

Au figuré, l'Académie ne donne que cet exemple : « Un essaim de bar- « bares. »

On lit dans Racine (*Esther*, act. I, sc. 2) :

> Ciel ! quel nombreux *essaim* d'innocentes *beautés !*

Dans Delille :

> Un *essaim* de *douleurs* bientôt nous environne,
> La vieillesse nous glace, et la mort nous moissonne.

Dans Gresset :

> Souvent l'*essaim* des folâtres *amours*,
> *Essaim* qui sait franchir grilles et tours.

Dans Michaud :

> L'*essaim* vif et joyeux des *enfants* du hameau.

Dans Dulard :

> Au son des chalumeaux un *essaim* de *bergères*
> Forme d'aimables chants et des danses légères.

On dit aussi *l'essaim des jeux*, *l'essaim des ris*, *l'essaim des plaisirs*.

ESTIMER. On peut joindre un adjectif à ce verbe. En voici des exemples : « Les miséricordes dont elle *s'estimait indigne*. » (Fléchier.) — « Ses voisins *s'estiment* plus *heureux* de son alliance. » (Massillon.)

> Déjà sûr de mon cœur à sa flamme promis,
> Il *s'estimait heureux*. (Racine, *Iphig.*, acte IV, sc. 4.)
> Roxane *s'estimait* assez *récompensée*. (Le même, *Bajazet*, acte III, sc. 4.)

ÉTINCELER se dit au propre et au figuré. L'Académie ne donne que cet exemple : « Cet ouvrage *étincelle* d'esprit. » En voici d'autres qui le feront mieux connaître :

> Prosterné près du trône où sa gloire *étincelle*,
> Le chérubin tremblant se couvre de son aile.
> (L. Racine, poëme de la *Grâce*, chant IV.)
> Mais déjà la fureur dans vos yeux *étincelle*. (Boileau, *le Lutrin*, chant III.)
> Ainsi du Dieu vivant la colère *étincelle*. (Racine, *Esther*, acte II, sc. 7.)
> Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
> *Étincellent* pourtant de sublimes beautés. (Boileau, *Art poétique*, chant II.)
> Au spectacle insolent de ce pompeux outrage,
> Ses farouches regards *étincelaient* de rage. (Corneille, *Pompée*, acte IV, sc. 4.)

ÉTINCELLE. L'Académie est aussi peu prodigue d'exemples pour ce substantif employé au figuré. En voici qui répareront cet oubli :

..... Ah! si jamais ta nation cruelle
Avait de tes vertus montré quelque *étincelle*. (Voltaire, *Alzire*, acte II, sc. 2.)

De la Divinité les vives *étincelles*
Étaient sur son front des beautés immortelles. (Voltaire, *la Henriade*, chant VI.)

De l'esprit d'Apollon une vive *étincelle*
Des filles de mémoire anime les concerts. (Danchet.)

ÊTRE, *il est*. Voyez au mot *il*.

ÉVANGILE, subst. masc. Le plus grand nombre des grammairiens est d'avis que ce mot soit toujours masculin; cependant il y a des personnes qui veulent qu'il soit masculin quand il signifie tout le corps d'un évangile, et qu'il soit féminin quand il se dit de la partie d'un évangile qu'on lit à la messe : « On en est à la première évangile. »

Mais l'Académie a apparemment regardé cette distinction comme frivole, puisqu'elle met ce mot toujours au masculin.

Toutefois, du temps de Boileau, on faisait indifféremment *évangile*, dans la première acception, de l'un et l'autre genre.

L'Évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot; *elle* dit.... (Satire XI.)

Aujourd'hui ce mot est masculin dans l'une et l'autre signification. (Lemare, p. 370 de sa *Gramm.*; Laveaux, son *Dict. des diffic.*; Féraud, Caminade et l'Académie dans son *Dict.*)

ÉVEILLER. Voyez *Réveiller*.

ÉVIER, subst. masc. Ce mot signifie une pierre en forme de table, et légèrement creusée, avec un conduit par où s'écoulent les eaux, les lavures, les immondices d'une cuisine. Beaucoup de femmes, quoique parlant assez bien leur langue, disent un *lévier*, un *lavoir*, et c'est une rareté de les entendre dire un *évier*, qui est le terme propre.

ÉVITER. Ce verbe signifie *esquiver, fuir* quelque chose de nuisible ou de désagréable, *s'éloigner de*, et n'a point d'autre sens. On *évite* un coup, un piége; on *évite* un ennuyeux. « Pour *éviter* les tentations, il n'est pas « bon d'y songer sans cesse. » (J.-J. Rousseau.) — « Le caractère de l'es- « prit juste est d'*éviter* l'erreur en *évitant* de porter des jugements. » (Condillac.)

Possédé d'un ennui qu'il ne saurait dompter,
Il craint d'être à soi-même, et songe à *s'éviter*. (Boileau, Épître V.)

De combien de soupirs interrompant le cours,
Ai-je *évité* vos yeux que je cherchais toujours!
(Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 8.)

Éviter n'a point de régime indirect; ainsi on ne saurait en faire usage dans le sens d'*épargner* : « *Éviter* quelque chose à quelqu'un, » présente donc une faute grave. En effet, si je dis à quelqu'un : *je veux vous* ÉVITER cette peine, ce que j'énonce est en opposition avec ma pensée : car au lieu d'*éviter la peine* à la personne à qui je parle, je veux la prendre sur moi en la *faisant éviter*, ou en l'*épargnant* à cette personne. *Éviter une peine*,

un danger à quelqu'un, ne doit donc se dire dans aucune langue, parce que c'est contre le sens commun : est-il possible d'*éviter une chose à* ou *pour quelqu'un*, si l'on veut que la personne *évite elle-même* cette chose?

On *évite une chose* purement et simplement, dit Domergue; mais on ne l'*évite* ni à soi ni aux autres, puisque *éviter* n'a point de régime indirect.

Nos bons écrivains ont employé le verbe *épargner* dans le sens qu'on veut donner à *éviter*, ou bien ils ont dit *faire éviter* :

> Et vos refus cruels, loin d'*épargner* ma peine,
> Excitent ma douleur, ma colère, ma haine. (Racine, *Bérénice*, acte IV, sc. 3.)

> Un ruisseau par son cours, le vent par son haleine,
> Peut à leurs faibles bras *épargner* tant de peines. (L. Racine, *la Religion*, ch. III.)

> . . . . Et pour en amasser,
> Il ne faut *épargner* ni crime, ni parjure. (Boileau, *Satire* VIII.)

> Vous me pourriez sans doute *épargner* quelque peine,
> Si vous vouliez avoir l'âme toute romaine. (Corneille, *Sertorius*, acte III, sc. 2.)

> Je dois beaucoup, sans doute, au souci qui t'amène ;
> Mais enfin tu pouvais t'*épargner* cette peine.
> (Th. Corneille, *le Comte d'Essex*, acte IV, sc. 1.)

« Je me donne de la peine pour en *épargner* à nos Français, qui, géné-« ralement parlant, voudraient apprendre sans étudier. » (Voltaire.) — (Domergue, p. 343 de ses *Solut. gramm.*; et M. Boniface, éditeur du *Manuel des amateurs de la lang. franç.*, p. 308.)

EXAUCER. L'Académie ne le dit que de Dieu.

Racine a dit dans *Iphig.* (act. I, sc. 3) :

> Les *vents* nous auraient-ils *exaucés* cette nuit.

Le même (act. III, sc. 3) :

> ..... *Neptune* et les *vents*, prêts à nous *exaucer*,
> N'attendent que le sang que sa main va verser.

Et enfin, acte V, sc. 5 :

> Achille en ce moment *exauce* vos *prières*.

Et dans *Phèdre* (act. IV, sc. 6) :

> . . . . Et d'un père insensé
> Le sacrilége *vœu* peut-il être *exaucé*.

Cette expression, dit Laveaux, est bonne en poésie, mais elle ne vaut rien en prose. Cependant on lit dans Massillon : « Sollicitez auprès d'un grand « la disgrâce d'un rival innocent, et, dès que la volupté le commande, vous « êtes bientôt *exaucé*. »

EXCUSE. *Demander excuse*, employé comme synonyme de *demander pardon*, est un vrai galimatias qui choque également et l'usage et la raison. En effet, on ne peut pas exiger des excuses d'une personne qu'on a offensée, ou la réparation serait pire que l'offense. Si donc j'ai commis une faute envers quelqu'un, ou contre la civilité, ou contre la discrétion, je dirai:

« Je vous fais mes excuses, je vous prie de m'excuser; alors quand celui que j'ai offensé est satisfait, il *reçoit* mes excuses, mais il ne *m'accorde* point d'excuses. (Le P. Bouhours, p. 44.)

Madame de Sévigné a dit: « Je vous demande excuse; » mais c'est en plaisantant. En général les bons écrivains ont dit: *Je vous fais excuse.*

Pour vous, je ne veux point, monsieur, vous *faire excuse;*
Je vous sers beaucoup plus que je ne vous abuse.
(Molière, *l'École des Maris*, acte III, sc. dernière.)

Quoi! tu *faisais excuse* à qui m'osait braver!
(P. Corneille, *Nicomède*, acte I, sc. 4.)

J'eus de l'ambition, je n'en *fais* point d'*excuse*. (Voltaire.)

« Monsieur, je vous *fais* mes *excuses* de tout ce que mes discours ont pu « avoir d'irrégulier. »

Ménage, Domergue, Wailly, l'Académie dans son *Dictionnaire*, édition de 1762, et, comme nous venons de le dire, le P. Bouhours rejettent absolument *demander excuse*. Il est vrai qu'on lit dans le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1798, que le mot *excuse* n'est guère d'usage qu'avec les verbes *faire* et *demander*; mais d'abord l'Académie, en contradiction avec elle-même, ne saurait contre-balancer l'autorité des bons écrivains, ni celle des grammairiens qui se sont occupés de cette difficulté; ensuite on ne doit considérer comme l'opinion de l'Académie que celle qui est émise dans l'édition qu'elle a reconnue, c'est-à-dire, celle de 1762.

— L'Académie, en 1835, omet le mot *demander*, et n'indique plus que *faire excuse*. Ainsi donc elle condamne *demander excuse* pour *demander pardon*. D'un autre côté pourtant elle admet *excuser* dans le sens de pardonner, quoique le mot *excuse* ne soit jamais synonyme de pardon. A. L.

EXCUSE, PARDON. On fait *excuse* d'une faute apparente, on demande *pardon* d'une faute réelle: l'un est pour se justifier, et part d'un fond de politesse; l'autre est pour arrêter la vengeance, ou empêcher la punition, et désigne un mouvement de repentir.

« Le bon esprit *fait excuser* facilement. Le bon cœur *fait pardonner* « promptement. » (*Synonymes* de Girard.)

EXCUSABLE, INEXCUSABLE, PARDONNABLE, IMPARDONNABLE, adjectifs.

Excusable, *inexcusable* se disent des personnes et des choses, par la raison que le verbe *excuser* peut avoir pour régime direct un nom de personne ou un nom de chose. « Cet homme est fort *excusable* d'avoir fait cela. « Cette faute n'est pas *excusable.* » (L'Académie.)

Tous libres d'être bons; tous se sont faits coupables;
Les anges, fils du ciel, furent moins *excusables*.
(Delille, *le Paradis perdu*, livre III.)

PARDONNER. Quand ce verbe a pour régime un nom de personne, c'est toujours le régime direct qu'il faut employer; on dit: « La mort ne

« pardonne *à* personne, » et non pas : « La mort ne pardonne personne. »

On lit dans Racine (*Phèdre*, act. II, sc. 5) :

> Des droits de ses enfants une mère jalouse,
> *Pardonne* rarement *au* fils d'une autre épouse.

Dans Boileau (Épître XII) :

> *Pardonnez-vous* sans peine *à* tous vos ennemis ?

Dans La Fontaine (*Fables*, I, 7 : *la Besace*) :

> Nous *nous pardonnons* tout, et rien *aux* autres hommes.

Dans *Publius Syrus* : « *Pardonnez* souvent *aux* autres, jamais *à vous*-« mêmes. »

Dans Voltaire (*Catilina*, acte III, sc. 8) :

> On *pardonne* aisément *à* ceux qui sont à craindre.

« Nous *pardonnons* souvent *à* ceux qui nous ennuient ; mais nous ne *par*-« *donnons* pas *à* ceux que nous ennuyons. » (La Rochefoucauld.) — « *Par*-« *donnons aux* autres comme si nous faisions souvent des fautes, et abste-« nons-nous du mal comme si nous n'avions jamais *pardonné à* personne. » (Wailly.)

Quand *pardonner* a pour régime un nom de chose, il prend soit le régime direct, soit le régime indirect : « On *pardonne* facilement la négligence du « style, mais on ne *pardonne* pas toutes les puérilités qu'un auteur a mises « dans un livre. » — « Le monde juge sévèrement de tout, et ne *pardonne* « pas la moindre sottise. » (L'Académie.) — « Dieu *pardonne* tout, et les « hommes rien. » (Villedieu.) — « On *pardonne* une offense, une injure, « une insulte ; mais on ne *pardonne* pas à quelqu'un ses talents, son mérite, « sa supériorité. » (Laveaux.)

> Il ne *pardonne* point *les* endroits négligés. (Boileau, *Art poétique*, chant I.)
> Il ne *pardonne* pas *aux* vers de la Pucelle. (Boileau, Satire IX.)
> *Pardonne*, cher Hector, *à* ma crédulité. (Racine, *Andromaque*, acte III, sc. 6.)

PARDONNABLE, IMPARDONNABLE. M. Laveaux (au mot *Adjectif*) est d'avis, ainsi que l'Académie, Vaugelas, Th. Corneille, d'Olivet, dans leurs *Remarques sur Racine*, et les Grammairiens modernes, que, puisque l'on ne dit pas avec le régime direct *pardonner une personne*, on ne doit pas dire *cette personne est pardonnable ;* mais il veut que l'on puisse dire : « Cette personne est *impardonnable*, » puisque l'on dit : « Cette personne « est *irréprochable*, » quoique l'on ne puisse pas, comme pour le verbe *pardonner*, donner au verbe *reprocher* un régime direct quand on parle des personnes.

Il nous semble que ce rapprochement du mot *impardonnable* avec le mot *irréprochable* n'est pas heureux. En effet, le mot *inexcusable* se dit dans le sens que l'on veut donner à *impardonnable*, de même que le mot *excusable* se dit dans le sens de *pardonnable ;* et dans aucun dictionnaire, à l'exception de celui de Laveaux, on ne trouve d'exemple où le mot *impardon*-

nable soit employé en parlant des personnes, quoique l'on en trouve pour le mot *irréprochable*.

D'ailleurs, n'est-ce pas de la part de M. Laveaux une contradiction de dire que le mot *pardonnable* ne se dit pas des personnes, parce que l'on ne dit pas *pardonner une personne*, et de vouloir cependant que l'on dise : « Cette « personne est *impardonnable*. »

Ce qu'ont dit tous les Grammairiens et l'Académie est beaucoup plus conséquent ; tous sont d'avis que l'on dise cette faute est *pardonnable*, *impardonnable*, puisque l'on dit *pardonner une faute ;* mais ils ne veulent pas plus que l'on dise cette personne est *impardonnable*, que cette personne est *pardonnable*, puisque l'on ne dit pas *pardonner une personne*.

Les écrivains se sont conformés à cette décision. Aucun d'eux ne s'est servi du mot *pardonnable*, ni du mot *impardonnable* en parlant des personnes.

Corneille a dit dans *le Cid* (acte III, sc. 4) :

Madame, croyez-moi, vous serez *excusable*.

Dans *Sertorius* (acte IV, sc. 2) :

Bien qu'un si digne objet le rendît *excusable*.

Racine (*Phèdre*, acte I, sc. 1) :

Un long amas d'honneurs rend Thésée *excusable*.

Crébillon (*Pyrrhus*, acte IV, sc. 4) :

Je ne sais si l'amour peut nous rendre *excusables*,
Mais il ne doit jamais nous rendre méprisables.

Et Boiste : « On est *inexcusable* de ne pas profiter de l'exemple et de l'ex« périence d'autrui. »

EXEMPLE. « Imiter l'*exemple* de quelqu'un. » Cette locution, dit M. Chapsal, n'est pas française : « On suit l'*exemple* de quelqu'un, » et « l'on « *imite* quelqu'un. » — *Imiter*, d'après la définition qu'en donnent l'Académie et tous les lexicographes, signifie *suivre l'exemple, prendre pour exemple ;* de sorte que mettre le mot *exemple* avec le mot *imiter* semble une incorrection.

Cependant, fait observer le même critique, en regardant comme une faute *imiter l'exemple de quelqu'un*, il ne faut pas croire qu'*imiter l'exemple* soit toujours une expression vicieuse ; en effet, on doit dire *imiter l'exemple*, lorsque *exemple* est pris dans un sens physique et matériel. Un maître donne à ses élèves une exemple à copier, soit d'écriture, soit de dessin ; les élèves doivent chercher à *imiter cette exemple*, en copiant les traits du dessin ou de l'écriture. Ainsi, ce n'est que lorsque ce mot est employé au moral qu'on doit dire : *suivre l'exemple*, au lieu de *imiter l'exemple*.

Quoi qu'il en soit de l'observation que fait M. Chapsal, les écrivains les plus corrects ont indifféremment dit : « suivre l'*exemple* de quelqu'un, » et « imiter l'*exemple* de quelqu'un. »

Voici ensuite comment s'exprime sur cette difficulté M. Laveaux :

« Suivre l'exemple de quelqu'un » n'est pas toujours une phrase correcte, et souvent il faut dire : « imiter l'exemple de quelqu'un. » — On *suit des conseils, des avis;* ils indiquent, ils tracent une route, et on la suit. Mais qu'est-ce qu'un *exemple?* C'est une qualité morale, une action bonne ou mauvaise, considérée comme pouvant être *imitée.* On ne *suit* pas une qualité morale, on ne *suit* pas une action bonne. On dit : « C'est une action à *imiter,* c'est « une action qu'il ne faut pas imiter ; » et non pas : « C'est une action à sui-« vre, c'est une action qu'il ne faut pas suivre » Qu'est-ce qu'imiter? C'est prendre pour modèle. Or, on ne suit point un modèle, du moins dans le sens dont il est question ici ; on tâche de l'imiter. Bossuet a dit : « Imitez un si bel « exemple, et laissez-le à vos descendants. »

Je ne nie pas cependant, continue Laveaux, qu'on ne puisse dire souvent *suivre l'exemple* de quelqu'un, mais c'est dans le cas où il s'agit de la conduite que l'on tient, des efforts que l'on fait, d'une carrière que l'on parcourt. Je dirai donc : « Voyez comme votre frère étudie, et *suivez* son exemple ; « votre ami se fait estimer par son travail et son activité, *suivez* son exemple ; « un seul grenadier monta à l'assaut, les autres *suivirent* son exemple. » Mais lorsque le modèle que l'on propose est complet, lorsqu'il n'y a plus rien à y ajouter, on emploie *imiter :* « Votre frère s'est avancé par sa con-« duite, *imitez* son exemple ; votre ami s'est enrichi par son travail et son « économie, *imitez* son exemple. » On ne *suit* pas l'exemple des personnes qui n'existent plus, on l'*imite ;* le modèle est complet, il n'y a plus rien à suivre, il s'agit d'imiter. On ne dit pas : « Suivez les exemples de vos ancêtres, » mais : « *Imitez* les exemples de vos ancêtres. »

> Je suis fils de César, j'ai son *exemple* à *suivre.*
> (Voltaire, *le Triumvirat,* acte V, sc. 2.)
>
> Ils *suivront* votre *exemple,* ils seront sans clémence.
> (Le même, *Agathocle,* acte IV, sc. 2.)
>
> *Suivez* donc son *exemple,* écoutez ses maximes. (Delille, *la Pitié,* chant I.)
>
> .... Que la Grèce instruite *imite* votre *exemple.*
> (Voltaire, *les lois de Minos,* acte V, sc. dernière.)
>
> .... Je ne connais personne
> Qui ne doive *imiter l'exemple* que je donne. (Racine, *Mithridate,* acte I, sc. 5.)
>
> *Imite* mon *exemple;* et lorsqu'une cabale,
> Un flot de vains auteurs follement te ravale,
> Profite de leur haine. (Boileau, Épître VII.)
>
> *Imitez* cet *exemple* : à leur prison stérile
> Enlevez ces brigands. (Delille, *la Pitié,* chant II.)
>
> Vous pouvez sans rougir
> *Imiter* mon *exemple,* à mes lois obéir. (Longepierre, *Médée,* acte IV, sc. 5.)

EXHALER. L'emploi de ce mot est beau au figuré ; voici plusieurs exemples qu'il est bon de connaître :

> ... Lorsqu'autrefois Horace après Lucile
> *Exhalait* en bons mots les vapeurs de sa bile. (Boileau, Satire VII.)

Plus heureux mille fois si ma bouche ravie
S'unissait à la tienne en *exhalant* la vie.
(Baour-Lormian, *Jérusalem délivr.*, chant II.)

Il *exhale* sa rage en hurlements horribles. (Delille, trad. de l'*Én.*, liv. II.)

On dit que, plein de rage, à la face des dieux,
Son courroux *exhala* ce discours furieux. (Le même, livre IV.)

Un jour que de Glycère, accusant les mépris,
Il *exhalait* sa plainte au temple de Cypris. (Roucher, poëme des *Mois*, chant II.)

Le monstre en expirant se débat, se replie ;
Il *exhale* en poisons les restes de sa vie. (Voltaire.)

Exhaler se construit aussi avec le pronom personnel au propre et au figuré.

..... Que tes vains secours cessent de rappeler
Un reste de chaleur tout prêt à *s'exhaler*. (Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 4.)

C'était en ces discours que *s'exhalait* ma plainte.
(J.-B. Rousseau, Ode 12, livre I.)

Ma triste voix *s'exhale* en regrets inutiles. (Roucher, poëme des *Mois*, chant X.)

EXORABLE. Cet adjectif, dit Voltaire, devrait se dire : c'est un terme sonore, intelligible, nécessaire, et digne des beaux vers de P. Corneille.

Th. Corneille, dans *Ariane*, Baour-Lormian, ainsi que Montesquieu et Mirabeau s'en sont servis ; pourquoi donc ne l'admettrait-on pas ?

—L'Académie, en 1835, l'a adopté ; mais elle remarque qu'il est peu usité. Nous croyons pourtant qu'on peut en faire un bon usage. A. L.

EXPIRER. Ce verbe est du nombre des verbes neutres qui admettent les deux auxiliaires *être* et *avoir* ; mais il faut distinguer le sens propre du sens figuré. Dans le sens propre, il convient aux personnes ainsi qu'aux animaux, et se conjugue avec *avoir*. On dit donc : « Jésus-Christ *a* expiré sur l'arbre « de la croix, » et non pas : « Jésus-Christ *est* expiré. » — « Il *a* expiré entre « mes bras, » et non pas : « Il *est* expiré... » (L'Académie, au mot *Expirer* ; d'Olivet, dans ses *Rem. sur Racine* ; et le P. Brumoy.) — « Lorsque le requin « *a* expiré, on voit encore pendant longtemps les différentes parties de son « corps donner tous les signes d'une grande irritabilité. » (M. de Lacépède, *Poissons ovipares*.)

Dans le sens figuré, *expirer* ne convient qu'aux choses inanimées, et se conjugue avec *être* : « La trêve *est* expirée, » et non pas *a* expiré. (Mêmes autorités.)

D'après ces principes, il est clair qu'on dira aussi bien : « Mon bail *expiré*, « il faut que je me retire. » — « La trêve *expirée*, on reprendra les armes ; » que : « mon bail *étant expiré*, il faut que je me retire ; la trêve *étant expirée*, « on reprendra les armes, » parce que dans tous les verbes, excepté dans les verbes neutres, qui se conjugent avec *avoir*, l'auxiliaire peut être sous-entendu.

Mais on s'exprimerait incorrectement si l'on disait *un homme expiré*, puisque *expirer*, quant aux personnes, ne se dit qu'avec l'auxiliaire *avoir*, et qu'*ayant* ne se supprime jamais ; d'ailleurs *expirer*, quant aux personnes, est,

de même que *marcher*, un verbe neutre : or, comme on ne peut pas dire *un homme marché*, de même on ne peut pas dire *un homme expiré*.

Le principe que nous rappelons ici se trouve consacré par d'Olivet, dans une remarque qu'il a faite sur ces vers du grand Racine :

..... A ces mots, ce *héros expiré*,
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré. (Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 6.)

La Grammaire exige : « ce héros ayant expiré. »

Legendre, Linguet, M[me] de Sévigné et Voltaire (dans *Zaïre*, acte V, sc. 10 ; dans les *Guèbres*, acte V, sc. 5, et dans sa préface du *Commentaire sur la Sophonisbe de Corneille*) ont aussi fait usage de cette mauvaise locution.

Mais l'Académie et tous les Grammairiens en ont également fait justice.

— Boniface, après Laveaux, pense qu'on peut dire d'une personne : *Elle a expiré*, et *elle est expirée*, selon qu'on a en vue une action passée ou un état présent. Voilà donc déjà deux Grammairiens distingués qui prennent parti pour Racine. Mais de plus tous les écrivains défendent cette expression. « Quelle misérable vétille de grammaire ! s'écrie Voltaire. Pourquoi ne pas « dire *ce héros expiré*, comme on dit *il est expiré ?* Il faut remercier Ra- « cine d'avoir enrichi la langue à laquelle il a donné tant de charmes, en ne « disant jamais que ce qu'il doit, lorsque les autres disent tout ce qu'ils « peuvent. » La Harpe ajoute qu'on ne peut défendre au poëte de dire *héros expiré*, quand tout le monde peut dire *jour expiré ;* et qu'il faut donner à la précision en poésie ce qu'on donne à l'usage dans le discours ordinaire. Ainsi donc cette expression peut être permise. A. L.

EXPRÈS, EXPRESSÉMENT.

Expressément n'est pas la même chose qu'*exprès*. *Exprès* signifie à dessein, *expressément* veut dire en termes exprès, formels : « On fait une « chose *exprès ;* on dit une chose *expressément*. »

Ainsi, dans ces vers de l'*École des Maris* (acte II, sc. 9) :

J'ai voulu l'acheter l'édit *expressément*,
Afin que d'Isabelle il soit lu hautement.

c'est du mot *exprès* que Molière aurait dû se servir. (Bret, *Commentaire sur Molière*.)

Hautement donne lieu à une faute semblable : c'est aussi un mot pris dans une fausse acception, à cause de sa grande affinité avec le mot propre. On dit *hautement* sa pensée, c'est-à dire, hardiment, résolument ; on lit, on parle *haut*, c'est-à-dire, d'une voix haute. (M. Auger, *Commentaire sur Molière*.)

F

F, substantif, est féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne. (*Le Dictionnaire de l'Académie*.)

FAIRE. Quand ce verbe est précédé de la négative *ne* et suivi de la conjonction *que* et d'un infinitif, il s'emploie avec ou sans la préposition *de*; mais l'emploi ou la suppression de cette préposition change absolument le sens de la phrase; et en effet : « Cet homme *ne fait que de* sortir, *ne fait* « *que d'*arriver, » signifie qu'*il y a très peu de temps qu'il est sorti, qu'il est arrivé*.

Et : « Cet homme *ne fait qu'*entrer et sortir, *ne fait que* jouer, » signifie qu'*il est dans un mouvement continuel*, qu'*il joue sans cesse*, *qu'il entre et sort sans cesse*. (L'Académie et M. Auger, *Commentaire sur Molière : les Précieuses ridicules*, acte II, sc. 12.)

De cette observation il suit nécessairement que ce serait mal s'exprimer que de dire, sans faire usage de la préposition *de* : « Il *ne fait que* sortir de « maladie, » car l'intention de celui qui parle n'est pas de dire qu'*il sort sans cesse de maladie*, mais d'exprimer qu'*il sort tout récemment de maladie*. Vertot, au lieu de dire : « Agé à peine de dix-huit ans, et *ne faisant que* « sortir des écoles, » devait donc dire : « et *ne faisant que de* sortir des « écoles. » Et Des Essarts, qui a écrit : « Abandonner un enfant qui *ne fait* « *que* sortir des entrailles de sa mère, » a donc aussi, en omettant la préposition *de*, dit autre chose que ce qu'il avait intention de dire. (*Le Dictionnaire critique de Féraud.*)

Faire se met souvent pour un autre verbe qu'on ne veut pas répéter, comme : « Je n'écris plus autant que je *faisais* autrefois, » c'est-à-dire, que *j'écrivais*. — « Il n'a pas aussi bien marié sa dernière fille qu'il *a fait* les « autres, » c'est-à-dire, qu'*il a marié*. (Vaugelas.) — « On ne peut s'inté- « resser plus tendrement que je ne *fais* (que je ne m'intéresse) à ce qui « vous touche. » (Mme de Sévigné.) *Faire*, dans ce cas, prend les régimes qu'ont les verbes qu'il remplace. (*Le Dictionnaire critique de Féraud.*)

Une des propriétés du verbe *faire* est de s'identifier avec l'infinitif qui le suit immédiatement, et de ne former avec cet infinitif qu'un seul et même verbe dont le sens est toujours actif; d'où il résulte que le verbe *faire* doit être précédé des pronoms *lui*, *leur*, et non des pronoms *le*, *la*, *les*, lorsque l'infinitif a un régime direct : car un verbe actif ne peut avoir deux régimes directs : « On *lui fit* obtenir un emploi, on *lui fit* faire cette démarche ; » et qu'il veut les pronoms *le, la, les*, toutes les fois que le verbe à l'infinitif n'a point après lui de régime direct : « On *le fit* renoncer à ses prétentions ; on « *le fit* consentir à cette demande. » (*Le Dictionnaire critique de Féraud.*)

Enfin, on observera que, toutes les fois que le mot *faire* n'est pas suivi d'un article ou de son équivalent, il forme une façon de parler tellement familière qu'on ne peut en général l'employer dans le vers héroïque; aussi Voltaire, dans son *Commentaire sur Corneille*, a-t-il blâmé ce grand tragique d'avoir dit dans *Nicomède* (acte II, sc. 2) :

> Mais gardez-vous aussi d'oublier votre faute ;
> Et comme elle *fait brèche* au pouvoir souverain, etc.

Faire brèche, dit Voltaire, ne doit pas trouver place da...
exclura conséquemment *faire assaut*, *faire force de voiles*, *f...
cessité vertu*, *faire ferme*, *faire halte*, etc., etc.

— Quant au participe *fait*, suivi d'un infinitif, voyez ce qui a été dit pages 762 et suivantes. A. L.

FARDEAU. Ce mot au figuré se dit des grands emplois qui sont accompagnés de plusieurs obligations, et qui demandent beaucoup de soin et de travail pour s'en acquitter : « C'est un pénible *fardeau* qu'une couronne. » — « L'épiscopat est un *fardeau* redoutable. »

La signification de ce mot est très étendue : il se dit en général de tout ce qui est pénible, de tout ce qui demande de grands efforts, de grands talents, de grandes qualités, de grandes dépenses, de grands sacrifices : « Le temps « fait tout l'embarras, tout l'ennui et le *fardeau* le plus pesant de notre « vie. » (Massillon.)

> Voudrais-je de la terre inutile *fardeau*... (Racine, *Iphig.*, acte I, sc. 2.)
>
> ... Je sais peu louer, et ma muse tremblante
> Fuit d'un si grand *fardeau* la charge trop pesante. (Boileau, Discours au roi.)

« La gloire des pères est un pesant *fardeau* pour les enfants. » (L. Racine, préface.)

> Le crime d'une mère est un pesant *fardeau*. (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 3.)
>
> Son vieux père, accablé sous le *fardeau* des ans,
> Se livrait au sommeil entre ses deux enfants. (Voltaire, *la Henriade*, chant II.)
>
> Le *fardeau* de la vie est trop pesant pour moi.
> (Le même, *Sémiramis*, acte I, sc. 5.)
>
> Valois pressait l'état du *fardeau* des subsides. (Le même, *la Henriade*, chant III.)

FATIGUER. La Fontaine, l'auteur des *Lettres édifiantes*, Buffon et nombre d'écrivains ont fait ce verbe neutre, et l'ont employé au lieu du verbe pronominal *se fatiguer*, *se donner de la fatigue*. (Trévoux.)

Ensuite l'Académie, Féraud et Laveaux offrent cet exemple : « Il fatigue « trop ; » de sorte qu'il faut regarder cet emploi comme suffisamment autorisé.

L'Académie parle de ce mot au figuré dans le sens d'importuner : « Les « richesses l'inquiètent, les honneurs le *fatiguent*. » (Massillon.)

> Leur prompte servitude a *fatigué* Tibère. (Racine, *Britannicus*, acte IV, sc. 4.)
>
> ... Le soleil sept fois a fait le tour du monde,
> Depuis que, poursuivi par un sort odieux,
> Votre noble infortune a *fatigué* les dieux. (Delille, *Énéide*, livre II.)

Mais les poëtes donnent à *fatiguer* d'autres acceptions ; en voici quelques unes :

> Il fallut s'arrêter ; et la rame inutile
> *Fatigua* vainement une mer immobile. (Racine, *Iphig.*, acte I, sc. 1.)
>
> Tous ont pris l'aviron, et de l'onde immobile
> *Fatiguent* à l'envi la paresse indocile. (Delille, traduction de l'Énéide, chant VII.)

Pourquoi d'une plainte importune
Fatiguer vainement les airs. (J.-B. Rousseau)

FAUTE. Manquement contre le devoir, contre la loi, contre les règles de quelque art: « Il a fait cette *faute* par inattention. » (Académie.) Mais *faute de* est une locution prépositive qui signifie *par manque de*, *à défaut de*. « C'est *faute* d'attention qu'il n'a pas relevé cette erreur. » (Académie.) Ainsi l'on ne peut pas dire, en parlant d'une erreur commise par quelqu'un, c'est *une faute d'attention;* il faudrait dire dans ce cas, *c'est une faute d'inattention*, ou plutôt, *commise par inattention*. A. L.

FILIGRANE, substantif masculin. Ouvrage d'orfévrerie en or ou en argent, travaillé à jour, et fait en forme de petits grains ou de petits filets. Ce mot vient de l'italien *filigrana* fait du latin *filum*, fil, filet, et de *granum* grain, *filet à grains*. Quelques auteurs ont écrit *filagramme* ou *filagrane*. Mais l'Académie, Trévoux, Richelet, Féraud, Lunier, Gattel, l'abbé Prévost, Boiste, Noël et d'autres lexicographes n'indiquent que *filigrane*.

Laveaux, bon grammairien, paraît préférer *filagrane;* mais comme il ne donne aucun motif pour justifier cette préférence, nous pensons que *filigrane* est le seul mot que l'on doive employer, puisque l'étymologie, les meilleures autorités et l'usage ne désignent que celui-là.

FINALE, substantif. Ce mot, ainsi orthographié dans tous les dictionnaires, signifie plusieurs choses différentes en musique. Il signifie la manière dont on finit un morceau de musique, la cadence, la terminaison finale, autrement dit la tonique. Il signifie aussi le morceau d'ensemble par lequel se termine un acte ou l'ouvrage entier, et, si l'on veut, le morceau final qui fait l'attente de l'auditeur, et qu'il s'apprête à louer ou à blâmer.

Plusieurs lexicographes donnent à ce mot le genre féminin dans les deux sens. Mais Domergue est d'avis que dans le premier sens, dans le sens de la cadence, de la terminaison finale, on doit dire au féminin *la finale*, et que dans le sens du morceau final, on doit dire et écrire au masculin *final*.

Ce Grammairien, auquel on doit tant de remarques utiles sur la langue française, fonde son opinion sur ce que le mot *final*, ainsi que la chose, nous vient des Italiens, et que dans leur langue il est, lorsqu'il signifie le morceau *final*, du genre masculin : *Ecco un bel finale*, disent-ils; ils sous-entendent *pezzo*, qui veut dire *morceau*. D'ailleurs, ajoute Domergue, *final* est évidemment un adjectif, ou plutôt un adjectif substantifié ; or, son genre ne doit pas être arbitraire, comme il l'est pour quelques substantifs qui nous viennent d'une langue étrangère : car les adjectifs substantifiés, recevant la loi du substantif sous-entendu, doivent nécessairement représenter le genre de ce substantif. Donc, puisque *pezzo* sous-entendu dans *il finale* est masculin, et *morceau* sous-entendu dans l'adjectif substantifié *final* aussi masculin, le mot *final* en ce sens ne peut être d'un autre genre que du genre masculin.

Beaucoup de musiciens, plusieurs littérateurs, parmi lesquels il faut mettre

La Harpe (*Cours de littérature*) et M. Framery, le rédacteur de l'article *finale* dans l'*Encyclopédie méthodique*, ne se servent de ce mot dans le sens que nous venons d'indiquer qu'au masculin; et il faut espérer que tout le monde finira par lui donner ce genre.

—L'Académie écrit toujours *finale*, et ne reconnaît à ce mot que le genre masculin : « *Le finale* du premier acte. Ce compositeur a fait de *beaux fina-* « *les.* » Du reste, elle ne donne à ce mot que le sens de *morceau d'en-semble* qui termine un acte ou une symphonie. Nous suivons son avis. A. L.

FIXER, verbe actif. Rendre fixe, stable, invariable. On dit : « *Fixer* la « valeur des monnaies, *fixer* un jour, une heure. »

> Et *fixant* de ses vœux l'inconstance fatale,
> Phèdre, depuis longtemps, ne craint plus de rivale.
> (Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 1.)

« La louange qu'on nous donne sert au moins à nous *fixer* dans la pratique « des vertus. » (La Rochefoucauld.)

On dit aussi FIXER *ses regards sur quelqu'un*, pour dire *les arrêter sur quelqu'un* : « C'est sur les dépositaires de l'autorité que doit se *fixer* l'œil « vigilant et sévère du prince. » (Marmontel, *Bélisaire*, 11.) Et au figuré: « *Fixer* les regards de quelqu'un, » pour dire : devenir l'objet de son attention, de sa passion. « La France, qui depuis longtemps *fixe* tous les re- « gards de l'Europe. » (Massillon.)

D'après ces définitions prises dans l'Académie, on sent combien il est abusif d'employer ce verbe dans le sens de *regarder*, et de dire *fixer quelqu'un, fixer un objet*, pour dire, le regarder fixement.

La phrase suivante renferme donc une faute : « Plus *il fixait* ce tableau « plus *il* attirait son admiration. »

Il faut : « Plus il *regardait* ce tableau, plus ce tableau attirait, etc. »

Delille, l'un des plus corrects et des plus élégants de nos poëtes modernes, a fait aussi un mauvais emploi de ce verbe dans sa traduction de l'*Énéide*:

> Ah ! quand pourra ton fils te presser sur son sein,
> Mes yeux *fixer* tes yeux, ma main serrer ta main.

Voltaire (*Questions encyclopédiques*), au mot *Langue française*, s'exprime ainsi sur le verbe *fixer* :

« Quelques Gascons hasardèrent de dire : « J'ai *fixé* cette dame, » pour « je l'ai regardée fixement; j'ai *fixé* mes yeux sur elle. » De là est venue la « mode de dire : « *fixer* une personne. » Alors vous ne savez pas si l'on « entend par ce mot : « J'ai rendu cette personne moins volage, » ou si « l'on entend : « je l'ai observée, j'ai *fixé* mes regards sur elle. » Voilà une « nouvelle source d'équivoques. »

Les meilleurs écrivains disent *regarder fixement*, au lieu d'employer le verbe *fixer* en ce sens : « On ne peut *regarder fixement* le soleil. » (L'Académie.) — « Les aigles, dit-on, accoutument leurs petits à *regarder fixe-* « *ment* le soleil. » (Buffon.) — « Pendant qu'il parlait, Diomède étonné le

« *regardait fixement.* » (Fénelon, *Télémaque*, livre XXI.) — « Examinez « longtemps les choses les plus faciles, vous vous accoutumerez ainsi à *re-* « *garder fixement* la vérité et à la reconnaître. » (Thomas.) (M. Boniface, *Manuel des Amateurs de la langue française*, 1re année, page 311.)

FLAIRER, FLEURER.

On confond souvent ces deux verbes, peut-être parce qu'on lit dans le *Dictionnaire de l'Academie*, édition de 1694 : « *Flairer*; on prononce or- « dinairement *fleurer;* » ou encore parce que Molière, dans sa comédie de l'*École des Maris* (acte I, sc. 2), dans l'intention de rendre apparemment l'orthographe conforme à la prononciation de son temps, a écrit *fleurer* pour *flairer*. Quoi qu'il en soit, aujourd'hui on distingue ces deux verbes, *flairer* et *fleurer*, parce qu'ils ont des sens très différents.

Flairer, verbe actif, signifie, au propre, sentir par l'odorat : « *Flairez* un « peu cette rose. » — « Les chiens *flairent* le gibier dès qu'il a passé en quel- « que lieu. » *Fleurer*, en ce sens, serait une faute.

Au figuré, et dans le style familier, il se dit pour *pressentir*, *prévoir :* « Il « a *flairé* cette affaire de loin. » (L'Académie.) — « Bien des lecteurs, à force « de *flairer* le romanesque, en soupçonnent même où il n'y en a pas. » (Trévoux.)

Il *flaire* votre opinion. (Delille, *la Conversation.*)

Fleurer, verbe neutre, signifie répandre une odeur, exhaler une odeur « Cela *fleure* bon. » (L'Académie.) — « Les tubéreuses *fleurent* bon. »

Figurément et proverbialement, on dit d'une affaire qui paraît bonne et avantageuse : « Cela *fleure* comme baume. » — *Flaire comme baume* serait mal dit. (Trévoux et l'Académie.)

FLOT. Ce n'est ni eau agitée, ni onde, ni vague, comme le dit l'Académie. De quelque manière que l'on agite de l'eau dans un vase, dans un tonneau, il n'en résultera point de *flots*. Les *ondes*, qui sont l'effet naturel de la fluidité d'une eau qui coule, ne s'appliquent guère en prose qu'aux rivières, et laissent une idée de calme ou de cours paisible. Les *vagues* proviennent d'un mouvement beaucoup plus violent que celui qui cause les flots; elles se disent également des rivières et de la mer, au lieu que les *flots* se disent proprement de la mer. — On coule sur les *ondes;* on est porté sur les *flots;* on est entraîné par les *vagues*. (Girard, *Synonymes*, et Laveaux.)

FOND, FONDS. *Fond* s'écrit sans *s* final lorsqu'il signifie la partie la plus basse, la plus creuse de ce qui contient ou de ce qui peut contenir quelque chose : le *fond* d'un puits, le *fond* d'une poche, d'un sac.

..... Tes cris, semblables au tonnerre,
Jusqu'au *fond* de l'abîme ont porté la terreur. (Le Franc.)

On l'écrit aussi sans *s* dans ces expressions : « Bâtir dans un *fond*, » pour bâtir dans un lieu bas ; « mettre un *fond* à un tonneau, » pour y mettre des

douves; « le *fond* d'un carrosse, » pour l'endroit opposé à la glace, qui est sur le devant; « de *fond* en comble, » depuis les fondements jusqu'au faîte; et par analogie, « le *fond* d'un bois, le fond d'une allée, » pour l'endroit le plus éloigné de celui par où l'on entre.

Ou encore dans le sens de profondeur : « Cette cuve n'a pas assez de *fond.*» — « La digestion se fait dans le *fond* de l'estomac. » Et en terme de marine: « Prendre *fond*, couler à *fond*, bon *fond*, bas *fond*. »

Et dans un sens figuré, lorsqu'il signifie le point principal d'une affaire, d'une question, d'une querelle, ou encore, en morale, l'objet le plus intérieur, le plus caché : « Le *fond* de son affaire n'est pas clair. » — « Dieu seul con« naît le *fond* des cœurs. » — « Nul ne trouve tout dans son *fond*. » (Vauvenargues.)

Le jour n'est pas plus pur que le *fond* de mon cœur.
(Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 1.)

Enfin, lorsqu'il exprime le fondement sur lequel on établit une chose: « Bâtir sur un *fond* de sable ; » et dans le même sens : « Broderie sur un « *fond* de satin, étoffe à *fond* blanc, à *fond* vert ; » ou, par analogie : « Le « *fond* d'un poëme, le *fond* d'une pièce de théâtre ; » et figurément : « Faire « *fond* sur l'amitié de quelqu'un. »

Mais on écrit *fonds* avec un *s* final, au singulier comme au pluriel, quand on veut parler de la terre relativement aux fruits qu'elle produit : « Cultiver « un *fonds*. » — « Il ne faut pas bâtir sur le *fonds* d'autrui. » — « Le *fonds* « emporte la superficie pour l'architecte, mais la superficie emporte le *fonds* « pour le peintre. »

Par extension, de la propriété, et alors il est opposé à usufruit : « Je n'ai « que l'usufruit de cette rente, un autre a le *fonds*. »

Par analogie, d'une somme d'argent : « Ce particulier est en *fonds*. » — Et dans le même sens, du capital d'une somme d'argent : « Il a mangé son « *fonds*, outre ses revenus. »

Jean s'en alla comme il était venu,
Mangeant le *fonds* avec le revenu. (La Fontaine, son Épitaphe.)

En terme de commerce, de toutes les marchandises d'un marchand : « Il a « vendu son *fonds*. »

Enfin, *fonds* s'écrit avec un *s* lorsqu'on veut parler de l'esprit, des mœurs, du savoir, de la capacité d'une personne : « Cet homme a un *fonds* de raison, « de probité, et un esprit juste, ce qui est le *fonds* de tous les vrais talents. « Cet autre a un *fonds* d'inclination basse, un *fonds* d'humeur, de malice.» (Vaugelas, 315e *Remarque*. — L'Académie, sur cette remarque, page 318 de ses *Observations;* son *Dictionnaire* dans toutes les éditions. — Domergue, page 250 de ses *Solutions grammaticales*. — Les *Dictionnaires* de Trévoux, de Furetière, de Danet, de Féraud, de Gattel, de Wailly, de Boiste, de M. Planche, etc., etc.)

— Il faut remarquer cependant que, dans ce dernier cas, on ne met pas le

s quand le mot *fond* se rapporte à une chose. Nous écrirons donc avec l'Académie : « Il y a un *fond* de raison, un *fond* de vérité dans ses paroles. » A. L.

Toutefois, nous ferons observer que M. Laveaux veut que *fond* s'écrive sans *s* dans toutes ces acceptions. Pour toute réponse, nous le renverrons aux autorités que nous venons de citer.

FONTS, écrit avec un *t* et un *s* final, se dit d'un grand vaisseau de pierre ou de marbre où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser; on met le *t* par analogie avec le mot *fontaine* (et parce que le mot latin est *fontes*) : « Les *fonts* baptismaux. » — « Tenir un enfant sur les *fonts*. »

FORCENER (SE). L'Académie n'admet que l'adjectif *forcené*. Mais Boiste indique le verbe pronominal, et cite cet exemple de Fénelon : « Le despotisme « du peuple est une puissance aveugle qui *se forcène* contre elle-même. » Ce mot nous semble peu à regretter. A. L.

FOU. On dirait un *fou*, on dirait d'un *fou*. Ces deux locutions sont françaises, mais dans un sens un peu différent.

On voit un homme dont les yeux ne s'arrêtent sur aucun objet, ou qui restent fixes, immobiles, dont les paroles sont sans suite, dont les gestes paraissent étranges; alors on s'écrie : « On dirait que c'est un *fou*, on dirait un *fou*. » C'est la réalité de la folie que l'on a dans l'esprit.

Un homme que l'on connaît pour raisonnable, se laissant maîtriser par la douleur, par quelque passion, se livre à des actions, se laisse aller momentanément à des propos qui blessent le bon sens et la raison, il fait des actes de folie, il ressemble à un fou: « On dirait d'un *fou*. » Ce n'est qu'une simple figuration. (M. Bescher, *Journal grammatical*, page 162.)

FOULE, comme *multitude, nombre*, et autres termes semblables, ne peut se dire que de plusieurs, et ne doit pas avoir après lui un nom au singulier, ce nom fût-il un nom collectif; on dit : « Une *foule* de soldats, une *multitude* d'habitants, un grand *nombre* de citoyens; mais on ne dit pas : *Une foule d'armée, une multitude de ville, un grand nombre de peuple*, etc. Voltaire dit pourtant : « Escorté d'une *foule* de noblesse. » (*Histoire du Parlement de Paris*), et Prévost (*Histoire des Voyages*) : « Une *foule* de peuple ; » il me semble que : « Escorté d'une *foule* de gentilshommes, d'une *foule* de « gens du peuple, » aurait été plus correct. (Le *Dictionn. critique de Féraud*.)

— L'Académie cependant, en 1835, donne pour exemple *une foule de peuple*, dans le sens de : presse, multitude de gens qui s'entre-poussent. Mais c'est la seule locution de ce genre; et elle dit autre chose que *une foule de peuples*. Toutes les autres prennent le pluriel. A. L.

FRANC. Certains mots essentiellement adjectifs s'emploient souvent comme adverbes, et sont alors invariables. Ainsi l'on dit : « Mademoiselle, « marchez *droite*, et Mademoiselle, marchez *droit*. » — « J'ai pris des me-« sures *justes*, et j'ai pris mes mesures *juste*. » — « Il est sorti les mains « *nettes*, et cette maison rapporte deux mille francs *net*. » — « Ces lettres sont

« *franches* de port, et vous recevrez *franc* de port les lettres que je vous « envoie. »

Voyez encore les mots *Ci-joint*, *Ci-inclus*, plus haut, page 1098, et le mot *Droit*, qui sont des expressions analogues.

— L'Académie n'indique pas cette exception pour *franc de port*, de sorte qu'il vaudra toujours mieux placer cet adjectif après le substantif avec accord. Mais on dit : « Il saute vingt-quatre semelles *franc*. » (Académie.) A. L.

FRANGIPANE, substantif féminin. Parfum que l'on donne à des peaux qui servent à faire des gants, des sachets, etc. — Ce nom se dit aussi d'une espèce de pâtisserie faite de crême, d'amandes, etc. (L'Académie et Trévoux.) *Frangipane*, inventeur de ce parfum, était un seigneur romain de l'ancienne maison des *Frangipani*.

Beaucoup de personnes disent improprement *franchipane*.

FREIN. L'Académie dit que ce mot signifie *mors ;* cependant on dit qu'*un cheval ronge son frein*, et non pas qu'*il ronge son mors ;* qu'*il prend le mors aux dents*, et non pas qu'*il prend le frein aux dents*. Mais souvent ces mots se confondent. On dit au figuré : « Mettre un *frein* à sa langue. » Massillon a dit : « Mettre un *frein* à ses passions indomptées. »

Racine (*Athalie*, , acte I, sc. 1) :

> Celui qui *met un frein* à la fureur des flots.
> Que Joad *mette un frein* à son zèle sauvage. (Même pièce, acte II, sc. 5.)
> *Mettre un frein* à son luxe, à son ambition. (Boileau, Sat. X.)
> Un *frein* plus légitime arrête mon audace. (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 2.)

FROID, FRAIS, FROIDEUR, FROIDURE.

Froid est opposé à *chaud ;* c'est un corps privé de chaleur. *Frais* tient le milieu entre le *froid* et le *chaud*, mais en sorte pourtant que le *froid* est plus sensible que le *chaud*. Le premier se prononce *froêt*, et le second se prononce *fré*, l'*é* très ouvert. — *Froideur* est la qualité de ce qui est froid ; on dit : « la *froideur* de l'eau, du marbre, du temps, de la vieillesse. » (L'Académie).

Quelques uns ont douté que le mot *froideur* fût bon au propre ; ils ont cru qu'il ne devait s'employer qu'au figuré, et qu'il fallait dire : « Le *froid* de la « saison. » Mais *froideur*, au propre, a été approuvé, et l'Académie (dans son *Dictionnaire* et ses *Décisions*, page 23) l'a confirmé. — « La *froideur* de « l'hiver a été excessive, » est une phrase très correcte, dit Trévoux.

Froidure signifie le froid répandu dans l'air ; il ne se dit qu'au propre : « La *froidure* règne dans les lieux situés vers le septentrion. » (L'Académie.)

> Soleil, père de la nature,
> Viens répandre en ces lieux tes fécondes chaleurs ;
> Dissipe les frimas, écarte la *froidure*
> Qui brûle nos fruits et nos fleurs. (J.-B. Rousseau, cantate XV.)

Ainsi que la chaleur, le miel craint la *froidure*.
(Delille, traduction des *Géorgiques*, livre IV.)

On se sert aussi de ce mot pour signifier l'hiver; mais en ce sens il n'est d'usage qu'en poésie.

Oh ! qu'après la triste *froidure*,
Nos yeux, amis de la verdure,
Sont enchantés de son retour. (J.-B. Rousseau, Ode 11, livre II.)

Attends que dans les cieux disparaisse l'Arcture,
Et poursuis jusqu'au temps où règne la *froidure*. (Delille, *Géorgiques*, livre I.)

Et dès que l'aquilon, ramenant la *froidure*,
Vient de ses noirs frimas attrister la nature. (Boileau, Satire VIII.)

FUNÉRAIRE, FUNÈBRE.

Funéraire se dit de ce qui concerne les funérailles, tels que les *frais funéraires*. On appelle *colonne funéraire* une colonne qui supporte une urne où l'on suppose que les cendres de quelqu'un sont renfermées. En général l'épithète de *funéraire* se donne à ce qui porte avec soi l'empreinte de la *tristesse;* ainsi un *ornement*, une *lampe*, une *torche*, sont des objets *funéraires*, des objets *qui parlent uniquement aux yeux*.

Funèbre se dit de ce qui appartient à la mort, de ce qui est capable d'en rappeler l'idée, de ce qui porte avec soi l'empreinte de la *douleur*, enfin de ce qui *parle vivement au cœur : une cérémonie*, *une pompe*, *une oraison*, sont des objets *funèbres*. On dira donc plutôt, des *cris*, des *accents funèbres*, que des cris, des accents *funéraires*, parce que les cris, les accents parlent au cœur et non aux yeux.

FUR, n'est d'usage que dans cette phrase : « Au *fur* et à mesure, » pour dire *à mesure que* (expression conjonctive). On dit aussi : « A *fur* et à me- « sure, » pour signifier la même chose; mais le second est employé par les notaires, le premier est du discours ordinaire et familier. (Trévoux, Richelet et l'Académie.)

L'Académie donne maintenant l'expression *à mesure de*, dont quelques bons auteurs se sont servis. « L'Allemagne est la seule puissance qui se fortifie à *mesure* de ses pertes. » (Montesquieu.) — « Les Romains augmentaient « toujours leurs prétentions à *mesure* de leurs défaites. » (Le même.) — « Les lois ont été obligées de changer, à *mesure* du changement des mœurs « et des usages. » (Le président Hénault.)—« On le paye au fur et à *mesure* « de l'ouvrage. » (Académie.)

G

G, substantif, est masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

GARDE NATIONAL. Quand ce mot est employé dans un sens collectif,

c'est-à-dire, pour désigner la totalité des citoyens armés chargés de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, il faut en faire usage au féminin, et dire : « la *garde nationale* de France, de la ville de Bordeaux; » et au pluriel, « les *gardes nationales*. »

Mais si le mot *garde national* est employé dans un sens individuel, c'est-à-dire, pour désigner un ou plusieurs citoyens faisant partie de cette garde, il est masculin, et alors on dit : « Un *garde national* du département de la « Seine, du Rhône, de la ville de Bordeaux; et au pluriel, « des *gardes na-* « *tionaux*. » On dit de même *un garde royal, un garde municipal*, etc.

Observez que *garde national* n'est point un substantif composé; ainsi il faut l'écrire sans trait d'union.

GAZE. On se sert de ce mot, au figuré, dans le sens de voile, d'adoucissement qui cache ce qu'une expression aurait de trop libre, qui tempère ce qu'une raillerie, ce qu'un reproche pourrait avoir de trop amer :

Mais Minerve sévère
Adoucira ses grotesques portraits;
Et les voilant d'une *gaze* légère,
Ne montrera que la moitié des traits. (Gresset.)

Sans vêtement la volupté
Bientôt nous dégoûte et nous blase;
Pour faire aimer notre gaîté,
Amis, n'oublions point la *gaze*.

De là, on a dérivé le mot *gazer*, qui ne s'emploie guère qu'au figuré: « *Gazer* un conte. » (L'Académie.)

Aujourd'hui l'on a la manie
De clouer, sur tous les sujets,
Le mot pour rire à chaque phrase;
On *gaze*, dit-on, les objets...
Mais on éclaircit trop la *gaze*. (Demoustier.)

GÉANT, GÉANTE, homme ou femme d'une taille excessive, comparée avec la taille ordinaire des autres hommes ou des autres femmes. Beaucoup de personnes qui parlent bien disent *géanne*, parce qu'elles le trouvent plus doux; mais, comme le mot *géante* est le seul mot féminin reçu par Trévoux, par Richelet, etc., etc., et par l'Académie, il ne faut pas en employer d'autre: l'analogie, d'ailleurs, n'est point favorable à *géanne;* car puisqu'on écrit *géant* avec un *t*, il est plus naturel de dire *géante* que *géanne*.

GÉMIR. Ce verbe se dit non seulement des personnes, mais aussi des choses inanimées.

Une main plus pesante
Frappe à coups redoublés l'enclume qui *gémit*.
(L. Racine. poëme de la *Religion*, chant III.)

La rive au loin *gémit*, blanchissante d'écume. (Racine, *Iphig.*, acte V, sc. 6.)

... Les gonds *gémissaient* sous des portes d'airain.
(Delille, traduction de l'*Énéide*, livre I.)

Il entendit *gémir* la voix de sa patrie. (Voltaire, *la Henriade*, chant III.)

On se menace, on court, l'air *gémit*, le fer brille. (Racine, *Iphig*., acte V, sc 5.)

La terre au loin *gémit*, le jour fuit, le ciel gronde.
(Voltaire, *la Henriade*, chant VIII.)

GÉRANIUM, substantif masculin. (Prononcez *géraniome.*) Plante dont on connaît un très grand nombre d'espèces.

Généranium est un barbarisme.

Richelet écrit et prononce *géranion;* cela n'est pas reçu. (L'Académie et Trévoux.)

GLACE. On emploie ce mot au figuré dans les expressions suivantes : *visage de glace*, *air de glace*, *cœur de glace ;* on dit aussi *être de glace.*

L'homme *est de glace* aux vérités,
Il est de feu pour les mensonges. (La Fontaine, livre IX, fable 6.)

GLACER. Ce mot s'emploie élégamment au figuré, dans le sens de : déconcerter, décourager, frapper de stupeur.

Quoi ! la peur a *glacé* mes indignes soldats ! (Racine, *Athalie*, acte V, sc. 5.)
Ses froids embrassements ont *glacé* ma tendresse.
(Le même, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)
Ton aspect me *glace* d'horreur. (J.-B. Rousseau.)
Où tendait ce discours qui m'a *glacé* d'effroi. (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 6.)
Cent présages affreux la *glacent* d'épouvante. (Delille, *l'Énéide.*)
Une voix fière et menaçante
Tout à coup *glace* mes transports. (J.-B. Rousseau.)
Ne crains rien de ce peuple imbécile et volage,
Dont un faible malheur a *glacé* le courage. (Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)
Ma langue *glacée*
Se refuse aux transports de mon âme offensée. (Voltaire, *Zaïre*, acte III, sc. 7.)

GONFLER. Voltaire a dit dans l'*Enfant prodigue* (acte I, sc. 1.) :

Mais dès qu'il fut monsieur le président,
Il fut, ma foi, *gonflé* d'impertinence.

Et Corneille :

L'un est plein de respect, l'autre *gonflé* d'audace.

GOTHIQUE. L'Académie dit que ce mot s'emploie familièrement pour désigner ce qui paraît trop ancien, hors de mode. On trouve dans Boileau :

On dirait que Ronsard sur ses pipeaux rustiques,
Vient encor fredonner ses idylles *gothiques*. (*Art poétique*, chant II.)

Dans Destouches :

Chacun vit pour son siècle ; il faut s'y conformer,
Et je méprise fort les maximes *gothiques*.

Et dans Chaussard :

Fuyez l'absurde excès de nos rimeurs *gothiques*
Qui, follement hardis en leur ample travers,
Pensent dans quatre chants renfermer l'univers. (*Poétique secondaire*, ch. I.

GOUFFRE. On dit au figuré, *gouffre de malheurs*, *gouffre de misères*. On dit aussi « le *gouffre* des mers, de l'onde; les *gouffres* de l'enfer,

« du Ténare, de l'Averne ; le *gouffre* des temps, des siècles, des âges. »

Il souffle, et de la mer tarit le *gouffre* immense. (Racine, *la Grâce*, chant IV.)

Le bord fuit : devant nous s'étend la mer profonde,
Partout les cieux, partout les noirs *gouffres* de l'onde.
(Delille, traduction de l'*Énéide*, livre III.)

Loin de la sphère où grondent les orages,
Loin des soleils, par delà tous les cieux,
S'est élevé cet édifice affreux (le palais du destin)
Qui se soutient sur le *gouffre* des âges. (Dorat.)

GOURMANDER. L'Académie ne donne de ce mot, au figuré, que cet exemple : *gourmander les passions ;* en voici d'autres qui suppléeront à cet oubli :

C'est Neptune en courroux qui *gourmande* les flots.
(Boileau, *Art poétique*, chant III.)

Moi, la plume à la main, je *gourmande* les vices. (Le même, Discours au roi.)

La vertu, qui n'admet que de sages plaisirs,
Semble d'un ton trop dur *gourmander* nos désirs. (L. Racine, *la Religion*, ch. I.)

L'or couvre leur harnais, et leur fierté farouche
Obéit au frein d'or qui *gourmande* leur bouche. (Delille, *Énéide*, livre VII.)

Je représente un père austère et sans faiblesse
Qui d'un fils libertin *gourmande* la jeunesse.
(Piron, *la Métromanie*, acte III, sc. 5.)

GOUTER, au figuré, signifie : sentir avec plaisir.

Par moi, Jérusalem goûte un calme profond. (Racine, *Athalie*, acte II, sc. 5.)

Périsse la marâtre
Qui peut *goûter* en paix, dans le suprême rang,
Le barbare plaisir d'hériter de son sang. (Voltaire, *Mérope*, I, 1.)

Couché sur la fougère, à l'abri d'un bois sombre,
Le cerf *goûtait* le frais, et le repos et l'ombre. (De Saint-Ange.)

GOUTTE (*Voir*). Voyez le mot *Voir*.

GRAINETIER, ou plutôt GRÈNETIER, celui qui vend des graines. « Ce « *grènetier* m'a vendu de la graine de telle plante. » (Académie.) On dit aussi *grènetière*. Un marchand GRAINIER est celui qui vend en détail toute sorte de grains. A. L.

GUET, substantif masculin. On dit, figurément, d'un homme qui est dans un lieu pour observer ce qui se passe : « Il a l'œil et l'oreille au *guet*. (L'Académie, Laveaux, Gattel, etc.)

On avait mis des gens au *guet*. (La Fontaine.)

On dit aussi, en parlant de quelques animaux : « Les oies, les chiens sont « de bon *guet*. *De bonne guette* serait une mauvaise locution. (Trévoux et l'Académie.)

H

H, substantif, est féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne. (L'Académie.)

Toutes les remarques à faire sur cette lettre sont aux pages 46 à 54, 1re partie, chap. II.

HABILLER. On dit *habiller un conte*, pour dire couvrir par la manière de conter ce qu'il peut y avoir d'indécent dans le fond. Dans cette acception, le verbe *habiller* a une signification beaucoup plus étendue.

On trouve dans Boileau (*Art poétique*, chant III)

> Eschyle dans le chœur jeta les personnages ;
> D'un masque plus honnête *habilla* les visages.

Dans le même auteur (Satire VII) :

> Souvent j'*habille* en vers une maligne prose.

Le même (Épître I) :

> Il est fâcheux, grand Roi, de se voir sans lecteur,
> Et d'aller, du récit de ta gloire immortelle,
> *Habiller* chez Francœur le sucre et la cannelle.

Et dans J.-B. Rousseau :

> *Habiller* galamment la raison

HALETANT, qui souffle comme quand on est hors d'haleine. Le verbe *haleter* s'emploie dans le même sens : « Ce chien ne fait que *haleter.* » (L'Académie.) La Fontaine a dit avec élégance dans *Philémon et Baucis :* « Un souffle *haletant.* » A. L.

HARMONIEUX. L'Académie ne dit cet adjectif que des choses ; cependant on le dit quelquefois des personnes : « C'est ainsi que, sous la plume du « plus *harmonieux* des poëtes, les sons deviennent des couleurs et les « images des vérités. » (Barthélemy.)

> Gardez-vous d'imiter ce rimeur furieux,
> Qui, de ses vains écrits lecteur *harmonieux*,
> Aborde..... (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

HASARD, substantif masculin. Combinaison de circonstances indépendantes de nous, que nous ne pouvons ni empêcher, ni prévoir, et dont nous ignorons la cause et les suites, etc ; ce mot, dit Ménage, vient de l'espagnol *azar*, qui signifie un *as*, et qui se prend aussi pour le *hazard* du dé : malgré cette étymologie, il est mieux d'écrire *hasard* avec un *s*, comme l'Académie, les lexicographes et les bons auteurs, que *hazard* avec un *z :* « C'est un « mal effroyable que de vivre au *hasard*, et de suivre témérairement les « opinions que l'on a reçues sans discernement. » (Nicole.)

> On a vu le vin et le *hasard*
> Inspirer quelquefois une muse grossière. (Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Quelques personnes disent : *à l'hasard, j'hasarde, qu'hasardez-vous?* Ce sont autant de fautes : en effet, toutes les fois que le *h* est aspiré, on n'élide point la voyelle qui précède. (Trévoux, l'Académie et tous les lexicographes.)

AU HASARD se dit absolument et régit *de* et l'infinitif : « *Au hasard* « *de* perdre la vie. » — « Il voulait reprendre ses exercices ordinaires, *au* « *hasard de* retomber dans les mêmes maux. » (Bossuet.)

HÉBÉTER. Comme ce mot vient de *bête*, dont le premier *e* a un accent circonflexe, on devrait peut-être écrire *hébêter*, et c'est ainsi qu'on l'écrivait autrefois. Mais l'Académie en a décidé autrement, et la manière dont on prononce généralement *hébéter* est conforme à cette décision, si ce n'est qu'on prononce le second *e* ouvert et même long, lorsque la syllabe qui le suit est terminée par un *e* muet. — *J'hébête*, tu *hébêtes*, il *hébête*, nous *hébétons*, vous *hébétez*, ils *hébêtent*.

Je laisse aux doucereux ce langage affété
Où s'endort un esprit de mollesse *hébété*. (Boileau, Satire, IX.)

Embêter, dont se servent les gens du peuple, ne se trouve dans aucun dictionnaire.

HÉMORRAGIE, substantif féminin. Terme de médecine. C'est une perte de sang qui coule par quelque partie du corps que ce soit, et qui se fait ou par la rupture de vaisseaux sanguins, lorsque le sang y est trop abondant, ou par leur érosion, lorsqu'il est trop âcre : ainsi une *hémorragie de sang* est un pléonasme ; car *hémorragie*, signifiant une perte de sang, en dit assez, et n'a pas besoin des mots *de sang* à sa suite. (Lévizac, page 256, tome I de sa *Grammaire.*)

HÉRISSER, SE HÉRISSER, se disent au figuré.

Le toit du fondateur dont le Romain s'honore
De son chaume naissant *se hérissait* encore.
(Delille, traduction de l'*Énéide*, livre VIII.)

L'algèbre, avec honneur débrouillant ce chaos,
De ses hardis calculs *hérisse* son héros. (L. Racine.)

HÉRITER. Lorsque ce verbe a deux régimes, on fait usage du régime indirect pour les personnes, et du régime direct pour les choses :

Vous avez *hérité* ce nom de vos aïeux. (Corneille, *Sertorius*, acte III, sc. 2.)

« Appius avait *hérité* de son père son attachement inviolable pour les in-
« térêts du sénat. » (Vertot.) — « Cette noblesse manque et s'éteint en nous,
« dès que nous *héritons* du nom sans *hériter* des vertus qui l'ont rendu
« illustre. » (Massillon.) — « Dona Petronilla avait *hérité* le royaume d'A-
« ragon, immédiatement de son père. » (Le P. d'Orléans.) — « Presque
« tous leurs descendants *héritèrent* d'eux cette disposition d'antipathie et de
« haine. » (Rollin.)

Le berger qui jadis *hérita* le haut-bois
Du grand pasteur de Syracuse. (Fontenelle.)

« Racine le fils, à qui son père avait appris à étudier les anciens et à les
« admirer, mais qui n'avait pas *hérité* de lui le talent de lutter contre
« eux, etc. » (La Harpe, *Cours de littérature*, tome I.) — « La vertu est le
« seul bien qu'il ait *hérité* de ses parents. » (L'Académie.)

Quand *hériter* n'a qu'un régime, c'est toujours le régime indirect, soit de la personne, soit de la chose, que l'on emploie : « Il a *hérité* de son oncle. »

— « Il a *hérité* de ses vertus. » (L'Académie.) — « Il faut avoir *hérité* des « vertus de ses pères, pour avoir le droit de jouir de leur gloire. »

De cette bonté
Tous mes enfants ont *hérité*.
(Boileau, Épitaphe de la mère de l'auteur.)

HERMAPHRODITE. L'Académie a oublié de dire que ce mot s'emploie au figuré en parlant d'un mot dont le genre n'est pas déterminé :

Du langage français bizarre *hermaphrodite*,
De quel genre te faire, équivoque maudite
Ou maudit.... (Boileau, Satire XII.)

HÉROIQUE. Ce mot se dit quelquefois des personnes.

Boileau a dit : « Combien Homère est *héroïque* lui-même en peignant le « caractère des héros! » Massillon, parlant de Louis XIV : « Cet *héroïque* « vieillard. » Et Fléchier : « Une femme *héroïque*. »

HÉROS. On dit : *héros de l'amitié, de la fidélité, de la constance*, pour dire celui qui porte ces vertus jusqu'à l'héroïsme :

Protecteur de mon sang, *héros* de l'amitié. (Voltaire, *Oreste*, acte V, sc. 7.)

HEURE. Ce mot est défini par l'Académie : espace de temps qui fait la vingt-quatrième partie du jour naturel. C'est donc un pléonasme de dire : *une heure de temps*. Cependant l'usage a consacré cette locution, et l'Académie en autorise l'emploi par cet exemple : « Si vous avez une *heure de* « *temps* à perdre, venez la passer avec nous. » Comme on dit : *une heure de chemin*, *une heure de travail*, *une heure de repos* pour indiquer le temps employé à faire le chemin, etc., c'est sans doute le désir de s'exprimer d'une façon plus claire, plus complète qui a fait dire *une heure de temps*. A. L.

HIC, CHIC. Ces deux mots sont du style familier : le premier est un terme latin qui se dit en parlant du nœud ou de la principale difficulté d'une affaire : *Voilà le* HIC. (L'Académie.)

Le second signifie abus des procédures, finesses, subtilités captieuses. On dit : « Cet homme entend le *chic*, » pour dire que cet homme est versé dans les détours de la chicane ; ou bien est fin, rusé, adroit. (*Le Dictionnaire* de Trévoux, et Wailly.)

— Le mot *chic* n'est pas admis par l'Académie. Il se trouve dans Boiste, qui écrit aussi *chique*. C'est surtout aujourd'hui un terme d'atelier; on dit d'un peintre *qu'il a*, ou *qu'il entend le chic*, quand il produit rapidement et avec facilité des tableaux à effet. A. L.

HOSPITALIER. Dacier est le premier qui ait transporté dans notre langue des personnes aux choses le mot *hospitalier*. C'est dans sa traduction de l'Ode 3, livre II, d'Horace : « Dans ce beau lieu où de grands pins et de « grands peupliers joignent amoureusement leur *ombre hospitalière*. »

Delille et Duault l'ont imité :

Il n'a point oublié les services d'Evandre,
Sa *table hospitalière* et son accueil si tendre. (Trad. de l'*Énéide*, livre X.)

L'oiseau s'élève et s'enhardit,
Et sur la *branche hospitalière*,
Des brins d'une mousse légère
Forme le tissu de son nid. (Vue du Printemps.)

HUILE. Ce nom est féminin, quoique venu d'*oleum*, qui est neutre, et quoiqu'un neutre latin produise presque toujours un masculin français. Toutefois, dans l'Est et dans le Midi, le mot *huile* est encore masculin, et un de nos bons écrivains lui a donné ce genre dans sa traduction des Satires d'Horace :

Que l'*huile* sur le feu rissole en pétillant,
S'élève en pyramide et soit servi *brûlant*. (Le comte Daru.)

HURLER. Autrefois on disait *heurler* et *hurler* :

Dis-moi donc, laissant là cette folle *heurler*. (Boileau. Satire X.)
Laissons *heurler* là-bas tous ces damnés antiques. (Le même, Satire XII.)
Je vois *hurler* en vain la chicane ennemie. (Le même, *le Lutrin*, chant VI.)

« Des mots qui *hurlent* d'effroi de se voir accouplés. » (Rousseau.)

Un essaim frémissant...
Hurle son chant barbare aux monts hyperborées.
(Delille, traduction de l'*Énéide*, livre XI.)

Hurler est à présent le seul usité ; et, en effet, il est conforme à son étymologie *urlare*, mot italien, fait par contraction du latin *ululare*, qui a la même signification.

Ce verbe est du nombre de ceux que les poëtes ont la faculté d'employer transitivement, et alors il peut acquérir de la noblesse et figurer dans le style élevé :

Tel un loup furieux de butin affamé,
Qu'on chasse, encore à jeun, d'un bercail alarmé,
Hurle les longs regrets de sa rage impuissante.
(Lalanne, *les Oiseaux de la Ferme.*)

Hors de moi, sur ce bord horrible, épouvantable,
Je *hurle* en longs sanglots ma plainte lamentable.
(Laya, lettre d'Eusèbe à son ami.)

Les prêtres de Pluton. ...
Hurlent en chants de mort leurs funèbres cantiques.
(Legouvé, traduction d'un morceau de *la Pharsale.*)

— Racine a employé le mot *hurlement* d'une manière très noble :

Jérusalem pleura de se voir profanée.
Des enfants de Lévi la troupe consternée
En poussa vers le ciel des *hurlements* affreux. (*Athalie*, acte III, sc. 3.)

Cette expression cependant a besoin d'être placée avec art dans notre langue, parce que souvent elle tient du style familier. Dans la langue latine, au contraire, *ululare*, *ululatus* expriment ordinairement le cri d'une extrême angoisse, et sont toujours du style noble. A. L.

HURLUBERLU, terme populaire. Brusquement, inconsidérément : « Il « est entré tout *hurluberlu*, sans dire gare. » Quelquefois ce mot s'emploie

adjectivement, et même substantivement; dans ce cas, il signifie brusque, étourdi: « C'est un homme *hurluberlu;* c'est un *hurluberlu.* » (L'Académie, éditions de 1762 et de 1798.)

Richelet et Trévoux disent *hurlubrelu;* le peuple dit *hustuberlu;* cette dernière expression est bien certainement un barbarisme.

— L'Académie, en 1835, ne donne pas ce mot comme adverbe; elle dit seulement: « C'est un *hurluberlu.* Agir en *hurluberlu.* » A. L.

HYDRE. On dit, au figuré: *L'*HYDRE *du fanatisme, l'*HYDRE *du despotisme, l'*HYDRE *de la chicane, l'*HYDRE *des factions*, etc.

Il faut savoir séduire,
Flatter l'*hydre du peuple*, au frein l'accoutumer. (Voltaire, *Mérope*, acte I, sc. 4.)

L'*hydre de la chicane*, aux longs mugissements,
Étourdit le bon droit ainsi que le bon sens. (Royou.)

Eh! que m'importe, à moi, la faveur décevante
Que dispense au hasard la fortune inconstante,
Quand tous les jours j'emploie et mon temps et mes soins
A couper quelque tête à l'*hydre des besoins.* (Bérenger, *les Plaisirs du botan.*)

HYMEN. Ce mot se dit quelquefois pour l'accouplement des animaux, et par conséquent on peut appeler leurs petits *les fruits de leur hymen.*

Il se dit de même par métaphore en parlant des êtres moraux, des plantes, etc.

Amitié! nœud sacré, pur *hymen* de deux âmes,
Remplis toujours mon cœur de tes célestes flammes. (Chênedollé.)

Et la rose et le lis, qu'un doux *hymen* assemble,
Animent son beau teint, y confondent ensemble
Leur coloris vermeil et leur vive blancheur.
(Baour-Lormian, *Jérusalem délivr.*, chant VI.)

HYMNE est masculin, quand il se dit d'un chant profane ou d'un chant particulier: *des* HYMNES ANCIENS, *des* HYMNES GUERRIERS.

A voir de quel air effroyable,
Roulant les yeux, tordant les mains,
Santeuil nous lit ses *hymnes vains*,
Dirait-on pas que c'est le diable
Que Dieu force à louer les saints?
(Boileau, Épigramme faite chez le roi, en présence de Santeuil même.)

Horeb et Sinaï, vos berceaux ténébreux,
Répétaient l'*hymne saint* des prophètes hébreux. (De Fontanes.)

Il est féminin, quand on parle des hymnes qu'on chante dans l'église: « Chanter, entonner *une hymne.* » — « Après que l'*hymne* fut *chantée.* » (L'Académie.) — « Les *anciennes hymnes* de l'église ont le mérite de la « simplicité, mais n'ont que celui-là. » (Marmontel, *Éléments de littérature*, tome IV, liv. 2.)

I

I et J, substantifs masculins, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

IGNORER, verbe actif, a plusieurs acceptions : il signifie ne savoir pas quelque chose, n'en être pas instruit, informé : « Tous les méchants *igno-* « *rent* ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent fuir. » (Pascal.) Avec *rien* il signifie *savoir tout :* « Il est si savant qu'il n'*ignore rien.* » (L'Académie.)

Cependant *ignorer* est neutre dans cette phrase familière : *Il n'*IGNORE *de rien.*

> Monsieur l'abbé, vous n'*ignorez* de *rien*,
> Et ne vis onc mémoire si féconde.
> (J.-B. Rousseau, XIIIe Épigramme, livre 2.)

Ignorer régit ordinairement les choses, mais quelquefois aussi il régit également les personnes, et dans ce sens il signifie *ne pas connaître :* « Parmi « des désirs trop curieux de savoir tout, nous sommes réduits à la nécessité « de ne savoir presque rien, et de nous *ignorer* nous-mêmes. » (Saint-Évremont.)

> J'ai rangé sous vos lois vingt peuples de l'Aurore,
> Qu'au siècle de Bélus on *ignorait* encore. (Voltaire, *Sémiramis*, acte III, sc. 6.)

« Ceux qui n'ont jamais souffert ne savent rien; ils ne connaissent ni les « biens ni les maux; ils *ignorent* les hommes, ils s'*ignorent* eux-mêmes. » (*Télémaque*, liv. XV.) — « L'homme veut connaître les astres, et il s'*ignore* « lui-même. » (Pascal.)

> . . . . Mon cœur qui s'*ignore*
> Peut-il admettre un Dieu que mon amant abhorre? (Voltaire, *Zaïre*, acte I, sc. 1.)
>
> Dans ces rêves flatteurs que j'ai perdu de jours !
> Cherchant à tout savoir, et m'*ignorant* toujours.
> (L. Racine, poëme de la *Religion*, chant II.)
>
> Quand pourrai-je.....
> Boire l'heureux oubli des soins tumultueux,
> *Ignorer* les humains, et vivre *ignoré* d'eux?
> (Delille, *l'Homme des champs*, chant IV.)
>
> (Le *Dict. crit.* de Féraud, et Laveaux.)

REMARQUE. — Le *que* après *ignorer* régit-il l'indicatif ou le subjonctif? Il y a des exemples pour l'un et pour l'autre cas; mais le subjonctif est plus autorisé quand la phrase est affirmative, et l'indicatif quand elle est négative; « On *ignore* communément que Tristan *ait* mis en vers l'office de la Sainte- « Vierge. » (Voltaire.) Dans la phrase négative, Targe lui fait régir le subjonctif précédé de la négative *ne*, deux choses qui sont contre l'usage. On lit dans un ouvrage moderne : « Il n'*ignorait* pas que les maximes qu'il avait « adoptées n'*attirassent* sur lui la haine, etc. » C'est le régime de *douter*. Il fallait : « Il ne doutait pas qu'elles n'*attirassent*, » ou : « Il n'*ignorait* pas « qu'elles lui *attireraient*, etc. »

Au premier aspect, il paraît donc qu'*ignorer* suit une règle toute contraire à celle que suivent les verbes qui expriment la croyance, lesquels régissent l'indicatif quand la phrase est affirmative, et le subjonctif quand elle est négative. Cela semble assez bizarre; mais quand on y réfléchit un peu, on ne voit plus ni bizarrerie ni exception, et l'on comprend qu'*ignorer*

rentre dans la règle générale de ces verbes : car *ignorer*, sous l'apparence d'affirmation, a réellement le sens négatif, et indique du doute, de l'incertitude, puisque *ignorer* c'est *ne pas savoir;* et *ne pas ignorer*, sous une apparence de négation, a le sens affirmatif et marque quelque chose de certain et de positif, attendu que *ne pas ignorer*, c'est *savoir*. On dira donc : « J'i-« *gnorais*, ou je ne savais pas que vous *dussiez* venir, » et : « Je n'*ignorais* « pas ou je savais que vous *deviez venir*. » (Même autorité.)

Voyez, page 1121, l'emploi du verbe *Dissimuler*.

IL EST, IL Y A. Ces deux expressions, qui sont souvent employées l'une pour l'autre, offrent cependant quelque différence : *Il est* semble exprimer quelque chose de plus général, et *il y a*, quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière. Quand je dis, par exemple : « *Il est* des dangers auxquels l'homme le plus sage ne saurait échapper, » je n'exprime qu'en général l'existence de ces dangers, et je ne les applique à aucun cas particulier. Mais lorsque je dis : « *Il y a* dans cette af-« faire des dangers auxquels vous ne pouvez échapper, » je n'indique plus les dangers d'une manière vague et générale, mais je les suppose existant réellement d'une manière particulière et déterminée : c'est alors qu'on doit employer *il y a*, et que *il est* serait une faute : « *Il y a* dans Horace des pas-« sages que l'on explique difficilement, » et non pas IL EST *dans Horace*, etc. Il en est de même lorsque, par ces sortes de phrases, on veut faire un reproche indirect à quelqu'un; si l'on veut s'exprimer avec quelque ménagement, on dit : « *Il est* des gens qui ne se comportent pas si sagement; » et si, au contraire, on veut faire sentir plus vivement l'application que l'on fait de cette observation à la conduite de la personne à qui l'on parle, on dira : « *Il y a* des gens qui ne se comportent pas si sagement; » et c'est presque comme si l'on disait : « Vous êtes du nombre de ceux qui ne se comportent pas si sagement. » On remarquera le même sens général dans les vers suivants :

Il est des contre-temps qu'il faut qu'un sage essuie.
(Racine, *Esther*, acte III, sc. 1.)
Il est des nœuds secrets, *il est* des sympathies.
(Corneille, *Rodogune*, acte V, sc. 5.)

Cependant, comme l'expression *il y a* forme un hiatus assez désagréable, les poëtes et les orateurs ont dû préférer, dans tous les cas, *il est* à *il y a*.

Voltaire dit, dans *Sémiramis* (acte V, sc. dern.) :

. . . . *Il est* donc des forfaits
Que le courroux des dieux ne pardonne jamais !

Dans l'exactitude du sens, Voltaire aurait dû dire : IL Y A *donc des forfaits*, car il s'agit ici d'un forfait particulier; mais *il y a* n'est pas souffert en vers.

La même différence se remarque encore entre ces expressions, lorsqu'on les énonce avec la négation; on dit : « *Il n'y a* que la religion qui puisse « nous consoler des bornes étroites de la vie, » parce que le sens tombe sur

une idée particulière, *la religion;* et ce serait mal s'exprimer que de dire: « *Il n'est* que la religion qui puisse nous consoler; » mais il faut dire: « *Il n'est* rien que je ne fasse pour vous soulager, » parce que le sens tombe sur une idée générale, « *il n'est* en général aucune chose, etc.; » je dirai de même: « *Il n'y a* rien à manger, à boire; *il n'y a* rien à faire, *il n'y a* « rien ici pour moi; » parce qu'il n'y a aucun objet particulier que l'on puisse manger ou boire, etc.

Je sais que, dans la conversation, on met indifféremment *il y a* ou *il n'y a* dans les cas où le sens général exigerait *il est* ou *il n'est;* mais si la nuance que nous venons d'indiquer est réelle, pourquoi ne l'exprimerait-on pas dans le discours? Les poëtes, au contraire, mettent toujours *il est* et *il n'est*, au lieu de *il y a* et *il n'y a*:

> *Il n'est* que les grands cœurs
> Qui sentent la pitié que l'on doit aux malheurs.
> (La Harpe, *Philoctète*, acte I, sc. 4.)

IL N'EST, suivi de *rien* et de *ne*, vaut une affirmation: « *Il n'est* rien « sur la terre qui *ne* soit sujet à quelque vicissitude, » c'est-à-dire, *tout sur la terre est*, etc.

> *Il n'est* rien qui ne cède à l'ardeur de régner.
> (Corneille, *Nicomède*, acte II, sc. 1.)

Dans les phrases qui expriment une exception, *rien* s'emploie sans négation; alors, au lieu de *qui*, il demande *que*; « *Il n'est rien de tel qu*'un roi « qui veut et qui fait le bien; c'est à qui l'imitera. » (Th. Corneille, sur la 303e et la 331e Remarque de Vaugelas.)

Voyez, plus bas, lettre R, ce que nous disons sur l'emploi du pronom *Rien*.

ILLISIBLE, INLISIBLE. Plusieurs bons écrivains et des lexicographes emploient aujourd'hui ces deux mots dans des sens différents: ils disent *illisible* des ouvrages qui sont si mauvais que l'on ne peut en supporter la lecture, ou bien encore de ceux qui sont tellement contraires aux bonnes mœurs qu'on ne doit pas les lire. (Laveaux, Boiste et M. Noël.) « Pourquoi n'ont-« ils écrit que d'*illisibles* ouvrages? » (La Harpe, *Cours de littérature*.)

Et ils disent *inlisible* de l'écriture, des caractères si mal formés qu'on ne peut les lire, les déchiffrer: « On s'efforce de déchiffrer l'écriture *inlisible* « d'un ami. » — « Sa main ne forme que des caractères *inlisibles*. » (Voltaire, *Histoire de Russie*.)

— L'Académie ne signale aucune différence entre ces deux mots, elle dit également *écriture illisible* et *inlisible*. A. L.

ILLUSTRE. Cet adjectif s'emploie ordinairement en bonne part; cependant il se joint aussi avec des noms qui marquent les vices, les crimes des hommes trop connus, trop fameux, etc.

> *D'illustres attentats* ont fait toute leur gloire.
> (Voltaire, *les Lois de Minos*, I, sc. 1.)

De pareilles erreurs
Ne produisent jamais que d'*illustres malheurs*. (La Fontaine, livre X, fable 10.)

Ces biens, ces dignités et ces superbes tables,
Ne font que trop souvent d'*illustres misérables*. (Thomas.)

Les rois, ces *illustres ingrats*. (Voltaire.)

IMAGINER, S'IMAGINER.

L'identité du verbe peut induire en erreur sur le choix de ces deux termes. qui ont cependant des différences très grandes, tant par rapport au sens que par rapport à la syntaxe.

Imaginer, c'est créer, inventer, ou bien encore se former dans l'esprit l'idée de quelque chose. « Celui qui *imagina* les premiers caractères de « l'alphabet a bien des droits à la reconnaissance du genre humain. » — « La principale qualité d'un peintre, d'un poëte, c'est de bien *imaginer* « un dessein avant que de l'exécuter. » (Beauzée.)

S'imaginer, c'est se figurer quelque chose sans fondement, ou simplement croire, se persuader quelque chose. « On *s'imagine* toujours qu'on a « plus de mérite et de perfection qu'on n'en a en effet. »—« La plupart des « écrivains polémiques *s'imaginent* avoir bien humilié leurs adversaires « lorsqu'ils leur ont dit beaucoup d'injures. »—« On *s'imagine* qu'on aura « quelque jour le temps de penser à la mort; et, sur cette fausse assurance, « on passe sa vie sans y penser. » (Beauzée, *Encyclopédie méthodique;* et le P. Bouhours, page 346 *de ses Observations*.)

Imaginer, sans pronom personnel, ne peut jamais être suivi immédiatement d'un *que* ni d'un *infinitif;* on dit bien : « On ne peut rien *imaginer* « de plus intéressant. »—« J'*imagine une* chose, *un* moyen de... » ; mais on ne doit pas dire : « J'*imagine que* cela est; il *imagine être* un grand « homme; » il faut dire : « Je *m'imagine* que cela est, il *s'imagine* être « un grand homme. » (*Le Dictionnaire critique* de Féraud.)

Voyez, page 738, une observation sur l'emploi du participe passé du verbe pronominal *s'imaginer*.

IMBERBE. L'Académie n'avait point indiqué ce mot dans son édition de 1762; Trévoux et Féraud n'en avaient pas non plus parlé; mais il en est question dans l'édit. de 1798 et dans celle de 1835, et dans quelques dictionnaires modernes. L'Académie fait cet adjectif des deux genres, et elle donne pour exemple du féminin : « Plusieurs nations de l'Amérique sont *imber*- « *bes*. »

Les nations, comme le fait très bien observer Laveaux, ne sont point *imberbes;* il n'y a que les hommes de certaines nations qui le soient. Ce mot ne se dit que de ceux qui n'ont point de barbe et qui doivent ou qui devraient en avoir, suivant les idées communes. On dit que « les femmes n'ont point « de barbe, » mais on ne dit pas qu'*elles sont* IMBERBES.

IMITABLE, INIMITABLE.

Imitable diffère d'*inimitable* en ce que celui-ci se dit du bien ou du beau auquel on ne peut atteindre : « Virgile est *inimitable ;* la *Phèdre* de Racine « est *inimitable*; » Et qu'*imitable* se dit, mais toujours avec la négative, des personnes ou des choses qu'il faut se garder d'imiter : « Je sens si vive- « ment ce que le père du théâtre a de sublime, qu'il m'est permis plus qu'à « personne de montrer en quoi il *n*'est pas *imitable*. » (Voltaire, sa dernière Remarque *sur le Sertorius* de Corneille.) (Trévoux, Féraud et Laveaux, *son Dictionnaire des difficultés*.)

Toutefois, l'Académie et plusieurs lexicographes disent qu'*imitable* signifie *qui peut être imité*, *qui doit être imité ;* et ils donnent cet exemple : « Cela « n'est pas *imitable*. »

Mais il nous semble que ce qui n'est pas *imitable* ne peut ni ne doit être *imité*.

L'emploi que Trévoux, Féraud et Laveaux disent que l'on doit faire du mot *imitable*, et la phrase de Voltaire, qui vient fortifier cette opinion, est donc préférable.

—Cette distinction dans la manière de définir le mot *imitable* nous semble plus subtile que vraie. Voici d'ailleurs une phrase construite sans négation : « Cette action est plus admirable qu'imitable. » Or cette phrase, qui nous paraît très régulière, est donnée par l'Académie pour fortifier sa définition, que nous adoptons complétement. A. L.

INIMITABLE, INCOMPARABLE, INDICIBLE.

« Messieurs de l'Académie ont proposé cette phrase : « La nature a des « beautés *inimitables* à l'art. » Elle a d'abord paru vicieuse : ces expressions « négatives, décisives, *inimitable*, *incomparable*, *indicible*, et une infi- « nité d'autres ne régissent rien ordinairement, parce que ce qu'on peut y « ajouter est inutile et redondant; car dire qu'un homme est *incompara-* « *ble*, c'est dire qu'on ne peut le comparer à personne; une joie *indicible* « est celle qu'on ne peut exprimer par aucune parole ; *inimitable* est ce « que personne ne peut imiter : ainsi, il semble qu'il y a faute ou pléo- « nasme à dire que « la nature à des beautés *inimitables* à l'art ; » cepen- « dant, après un mûr examen, après avoir discuté plusieurs exemples qui « ont paru très bons, il a été décidé qu'*inimitable* va ordinairement sans « *régime*, mais que, dans le style soutenu, ou lorsqu'il y a quelque compa- « raison, il peut en souffrir un. » (*Les Décisions de l'Académie*, p. 17.)

—L'Académie, néanmoins, ne donne pas cet exemple dans son Dictionnaire; mais elle dit : « homme inimitable *dans* son art. » A. L.

IMMÉDIAT, MÉDIAT.

Immédiat se dit des personnes et des choses, et *médiat* ne se dit que des

choses. Le premier mot s'entend de la personne qui suit ou qui précède une autre personne, tout de suite, sans intervalle, sans interruption : *prédécesseur*, *successeur* IMMÉDIAT ; *pouvoir* IMMÉDIAT.

Un préfet est un *administrateur* IMMÉDIAT, et ses *pouvoirs* sont IMMÉDIATS parce qu'il les tient directement du roi.

Immédiat se dit aussi de la chose qui est produite, qui agit sans intermédiaire : *cause* IMMÉDIATE, *effet* IMMÉDIAT. « Toutes les créatures sont dans une « perpétuelle dépendance du concours *immédiat* de Dieu. »

Médiat. Ce terme est de peu d'usage ; on ne s'en sert le plus ordinairement que dans le style didactique. *Médiat* est relatif à deux extrêmes, et s'entend de la chose qui les sépare : *juridiction* MÉDIATE, *pouvoir* MÉDIAT.

Un sous-préfet est aussi un *administrateur* IMMÉDIAT à l'égard du préfet ; mais il n'a que des *pouvoirs* MEDIATS, parce qu'il ne les tient que du préfet, tandis que celui-ci, comme nous l'avons dit, tient les siens du roi.

— *Médiat* signifie : qui ne touche à une chose que moyennant une autre qui est entre deux. L'Académie aujourd'hui admet ce mot avec un nom de personne : « Héritier médiat. » Et l'on ne voit aucune raison en effet pour ne pas donner à ce mot le même emploi qu'à *immédiat*. A. L.

IMMORAL, MORAL.

Immoral, dit Domergue, est un mot de nouvelle création que je trouve fort bon. Mais que doit-il signifier ? le contraire de *moral*, comme *injuste*, *inexact*, signifient le contraire de *juste*, d'*exact* : or, que signifie *moral ?* il signifie, d'après la définition donnée par l'Académie et tous les lexicographes, ce qui regarde les mœurs : ce qui est propre à inspirer les bonnes mœurs : « Il ne faut négliger ni l'éducation physique ni l'éducation *morale ;* » l'éducation morale est la partie de l'éducation relative aux mœurs, qui forme les mœurs.

Ainsi, *moral* ne signifiant pas qui a des mœurs, *immoral* ne doit pas signifier qui n'a point de mœurs ; il doit signifier qui est *contraire aux bonnes mœurs*. On peut donc dire d'un *livre* qui tend à dépraver les mœurs, qu'il est *immoral ;* mais certainement on ne le doit pas dire d'une *personne ;* cependant beaucoup d'écrivains s'en sont servis, et l'Académie, qui ne l'avait point indiqué dans l'édition de 1762, a, dans celles de 1798 et de 1835, donné cet exemple : « C'est l'homme le plus *immoral* que je connaisse. »

Il faut donc alors oublier toutes les bonnes raisons qui viennent d'être dites contre cet emploi, et déférer à l'usage, puisque l'usage le veut, ou bien faire choix d'un autre adjectif qui rende la pensée sans choquer le sens commun.

A l'égard du mot *moral*, il ne devrait également pas se dire en parlant des personnes ; si l'on voulait se renfermer dans sa véritable acception ; néanmoins, puisque l'Académie et quelques écrivains l'ont employé, nous n'oserons pas désapprouver cette extension.

— Il faut remarquer la double acception du mot *moral*. Il signifie non seu-

lement « qui concerne les mœurs, » mais encore : « qui a des mœurs, qui a des « principes, une conduite conforme à la morale. » Il peut donc s'employer très bien avec un nom de personne ; ainsi que son composé *immoral*. A. L.

Depuis quelques années, on s'est également servi du mot *moralité* pour désigner le caractère moral d'une personne, ses mœurs, ses principes ; et plusieurs Grammairiens se sont aussi élevés contre l'acception de ce mot appliquée à une personne ; mais puisqu'elle est généralement employée, il n'y a plus d'objections à faire.

IMMORTEL. Cet adjectif ne devrait se dire que de *Dieu* et des *anges*, puisque, d'après la définition qu'en donnent tous les lexicographes, il signifie *qui ne mourra point*, *qui n'est point sujet à la dissolution*, *à la mort*.

Néanmoins, tous les jours on dit d'un bon roi, d'un grand capitaine, d'un homme d'un génie supérieur, qu'il est *immortel ;* mais alors c'est dans le sens figuré qu'on se permet cette extension, et il est beau sans doute d'accorder l'immortalité à des êtres dont les actions les rapprochent de la Divinité.

Quoi qu'il en soit, les écrivains scrupuleux aiment mieux dire : « Le nom « de ce bon roi est *immortel.* » — « Les hauts faits de ce grand capitaine, « les ouvrages de cet écrivain sont *immortels.* »

IMPASSIBLE, PASSIBLE.

Impassible. Non susceptible de souffrance, dit l'Académie ainsi que tous les lexicographes. D'après cette définition, cet adjectif, qui n'est que du style didactique, ne devrait donc se dire que des choses : *nature*, *substance*, *matière*, *âme*, *corps* IMPASSIBLE.

« Le corps de Jésus-Christ, après sa résurrection, devint *impassible.* » — « Les stoïciens prétendent constituer l'âme de leur sage dans un état *im-* « *passible* et imperturbable. » (Bossuet.)—« Il faut que l'histoire soit *impas-* « *sible* comme la justice et sincère comme la vérité. » (Barthélemy.)

Boiste, cependant, pense que l'on peut dire d'un homme qu'il est *impassible ;* en effet, tout le monde le dit, surtout depuis quelque temps ; mais alors on donne à ce mot une acception qui n'est indiquée dans aucun dictionnaire. Nous ne prétendons pas blâmer cette extension ; néanmoins nous devions en faire la remarque.

— *Impassible* se dit alors, par extension, de celui qui, par la force de son caractère, s'est mis au dessus de la douleur : « Ils se montrèrent *im-* « *passibles* au milieu des plus cruels tourments. » (L'Académie.) Il se dit aussi, figurément, de celui qui résiste à toute considération particulière, *un juge impassible.* A. L.

Passible. On donne aussi à cet adjectif une autre acception que celle qui est indiquée par tous les lexicographes : il signifie, selon eux, capable de souffrir, et il n'est guère d'usage que dans le style dogmatique. Cependant, on dit aujourd'hui en style ordinaire, dans le sens de supporter : « Je ne

« puis être *passible* de ces frais, » et certainement cette extension est moins forcée que celle que l'on s'est permise pour le mot *impassible;* de sorte que l'on peut sans difficulté l'adopter : « Celui qui commet ce délit est *passible* « d'un emprisonnement. » (L'Académie.)

IMPATIENT. Selon le P. Bouhours, cet adjectif ne doit point avoir de régime. Ménage était d'un autre sentiment, et plusieurs écrivains ont pensé comme lui : « *Impatient* de toute domination. » (Vertot.) — « *Impatients* « de leur exil. » (*Histoire d'Angleterre.*)

> Dans les champs de la Thrace un coursier orgueilleux,
> *Impatient du* frein, vole et bondit sur l'herbe. (Voltaire, *la Henriade*, ch. VIII.)
>
> Ou tel que d'Apollon le ministre terrible,
> *Impatient du* dieu dont le souffle invincible
> Agite tous ses sens. (J.-B. Rousseau, Ode 1, livre III.)

Il serait à souhaiter que l'usage consacrât ce régime; mais il n'est pas encore assez autorisé. Dans les phrases précédentes, *impatient* signifie *qui ne peut souffrir* ; dans les exemples suivants, il veut dire *qui désire ardemment*, *qui attend avec impatience :* or, dans ce sens, le régime des noms est encore plus usité : « La noblesse, *impatiente de* gloire, ne de- « mandait qu'à marcher. »

> Le peuple, *impatient de* cette mort cruelle,
> L'attend comme une fête auguste et solennelle.
> (Voltaire, *les lois de Minos*, acte IV, sc. 3.)

— Le mot Latin *impatiens* signifie *qui ne peut souffrir ;* et tous nos bons écrivains n'ont pas hésité à donner le même sens à l'adjectif français, qui prend alors un régime. L'Académie, en 1835, a consacré cette expression du style poétique : *Impatient du joug*, *du frein,* etc. A. L.

Enfin *impatient*, signifiant *qui désire ardemment*, *avec impatience*, régit fort bien *de* et l'infinitif : « *Impatient de* savoir ce qui en arrivera. » (L'Académie.)

> *Impatient* déjà *de* se laisser séduire
> Au premier imposteur armé pour me détruire.
> (Corneille, *Héraclius*, acte I, sc. 1.)
>
> *Impatient* déjà *d'*expier son offense. (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 5.)
>
> L'épi germe et s'élance, *impatient d'*éclore. (Roucher, *les Mois*, chant II.)
>
> Henri ne l'attend point; ce chef, que rien n'arrête,
> *Impatient de* vaincre, à son départ s'apprête. (Voltaire, *la Henriade*, ch. III.)

S'impatienter se dit sans régime : « La vie est trop courte pour qu'on « se tue, ce n'est point la peine de *s'impatienter*. » — Rousseau cependant fait régir à ce verbe *de* et l'infinitif : « Tu *t'impatientes de* savoir où j'en « veux venir. » Mais l'usage n'admet pas ce régime ; et, en effet, il eût été plus correct s'il eût dit : « Tu es *impatient de* savoir où j'en veux venir. » (*Le Dictionnaire critique de Féraud*, et Laveaux.)

— Cependant on lit dans le *Dict.* de l'Académie : « Rien n'*impatiente* plus que *d'*attendre. » On peut donc dire aussi : *s'impatienter d'attendre* pour : perdre patience en attendant. A. L.

IMPLORER, verbe actif. C'est demander, avec toutes les marques de l'instance, quelque secours, quelque faveur : on IMPLORE *l'assistance de Dieu, la miséricorde, la grâce du Saint-Esprit, la clémence du vainqueur.* (L'Académie.)

> Vérité que j'*implore*, achève de descendre. (Racine, *Esther*, acte III, sc. 5.)
>
> Je n'ai point *imploré* ta puissance immortelle.
> (Le même, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

L'Académie ne dit *implorer* que de Dieu et des choses, et Féraud conclut de là qu'on ne le dit point des personnes.

Voici des exemples qui prouvent le contraire :

> Moi jalouse ! et *Thésée* est celui que j'*implore*.
> (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 4.)
>
> La mort est le seul dieu que j'osais *implorer*. (Le même, sc. 6.)

Ici la mort est personnifiée.

> D'un prélat qui t'*implore* exauce la prière. (Boileau, *le Lutrin*, chant V.)
>
> Dans mes transports jaloux je le veux *implorer*. (Thésée.)
> (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)
>
> Un intérêt pressant veut que je vous *implore*.
> (Le même, *Esther*, acte II, sc. 6.)
>
> Hélas ! ils m'*imploraient* contre leurs assassins. (Voltaire, *Henriade*.)

IMPOSER. La difficulté que présente l'emploi de ce verbe, avec ou sans la préposition *en*, est d'autant moins aisée à résoudre, que beaucoup d'écrivains ont confondu les deux expressions *imposer* et *en imposer*. Nous allons cependant aborder cette question ; et, selon notre usage, pour donner plus de poids à ce que nous dirons, nous choisirons des exemples dans nos bons écrivains.

Imposer se prend en bonne part ; il s'emploie pour signifier imprimer du respect :

> Loin du faste de Rome et des pompes mondaines,
> Des temples consacrés aux vanités humaines,
> Dont l'appareil superbe *impose* à l'univers,
> L'humble religion se cache en des déserts. (Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

« Aristide et Périclès *imposaient* autant par la gravité de leur maintien « que par la force de leur éloquence. » (Barthélemy, *Voyage d'Anacharsis*, tome II.) — « Soit timidité, soit paresse, Louis XII ignora le grand art des « hommes en place, celui d'*imposer* à la renommée. » (Thomas, *Essai sur les Éloges*, chap. XXVII.)

> Ils demandent un chef digne de leur courage,
> Dont le nom seul *impose* à ce peuple volage. (Voltaire, *Brutus*, acte I, sc. 4.)
>
> D'où vient qu'une bergère, assise sur les fleurs,
> Simple dans ses habits, plus simple dans ses mœurs,
> *Impose* à ses amants surpris de sa sagesse ?
> (Bernis, *la Religion vengée*, Ve chant.)

Imposer s'emploie aussi dans le sens de causer de l'admiration :

> Sa fermeté m'*impose*, et je l'excuse même

> De condamner en moi l'autorité suprême.
> (Voltaire, *la Mort de César*, acte I, sc. 1.)

Ou bien encore pour signifier prendre sur quelqu'un un certain ascendant, qui, en lui faisant illusion, l'empêche de juger comme il le voudrait, ou comme il devrait juger, d'agir comme il voudrait, ou devrait agir :

> ..... Quoique à ces mutins elle puisse *imposer*.
> (Corneille, *Héraclius*, acte I, sc. 3.)
>
> Car vous savez qu'un air de mode *impose*
> A nos Français plus que toute autre chose.
> (J.-B. Rousseau, Épître 6, livre I.)

« Notre bonne contenance *imposa* à l'ennemi. » (Voltaire.) — « Après le « départ de Colomb, qui leur *imposait* par sa présence et son autorité, etc. » (*Histoire de l'Amérique*, tome II, traduction de Suard et Morellet.)

Dans toutes ces acceptions *imposer* renferme un sens d'illusion, de fausse apparence ; mais les moyens d'illusion opèrent sans intention de la part de celui qui les possède.

En imposer se prend en mauvaise part : il se dit pour mentir, faire accroire, abuser :

> Je sens avec effroi, dans le rang où nous sommes,
> Combien il est affreux d'*en imposer* aux hommes.
> (Guymond de la Touche, *Iphig. en Tauride*, acte II, sc. 6.)
>
> La dame qui depuis longtemps
> Connaît à fond votre personne,
> A dit : Hélas ! je lui pardonne
> D'*en* vouloir *imposer* aux gens.
> (Voltaire, Épître à M. le duc de la Feuillade.)

« Le théâtre doit *en imposer* aux yeux, qu'il faut toujours séduire les pre« miers. » (Le même, *Discours sur la tragédie*.)

> Qu'elle ne pense pas que par de vaines plaintes,
> Des soupirs affectés, et quelques larmes feintes,
> Aux yeux d'un conquérant on puisse *en imposer*.
> (Le même, *l'Orphelin de la Chine*, acte III, sc. 1.)

Là, *imposer* renferme un sens d'illusion, de fausse apparence, mais les moyens d'illusion sont mis en usage à dessein de tromper, d'abuser.

D'après ce qui précède, il est évident qu'on devra dire avec Laveaux : « L'air noble et simple de l'innocence *impose*. L'air composé d'un hypo« crite *en impose*. » — « La majesté du trône *impose*. Quelquefois le faste « d'un sot *en impose*. » — « L'honnête homme qui dit franchement la vérité « *impose*. Le fripon qui cherche à se tirer d'affaire par des mensonges *en* « *impose*. »

Conséquemment César a dû dire de Brutus (*Mort de César*, acte I, sc. 1) : « Sa fermeté m'*impose*, » et non pas *m'*EN IMPOSE ; car César ne voulait pas dire que Brutus le trompait : sa pensée était que Brutus le pénétrait d'admiration.

Mais aussi Orosmane devait dire à Nérestan (*Zaïre*, acte V, sc. dernière) :

« Tu m'*en imposais* pour me déshonorer, » au lieu de *tu m'*IMPOSAIS, puisqu'il croyait que Nérestan avait dessein de le tromper.

Bossuet n'aurait pas dû non plus dire : « Il nous accuse de lui *imposer ;* » car *il nous accuse* suppose une mauvaise intention reprochée ; il devait donc dire : « Il nous accuse de lui *en imposer*. »

De même Massillon aurait dû dire : « On craindra de vous *en imposer* « quand l'imposture n'aura plus à attendre que votre colère ; » le mot d'*imposture* marquant ici l'intention, le dessein de tromper.

Molière emploie assez fréquemment le verbe *imposer* avec un régime direct dans le sens d'*attribuer*, *mettre sur le compte de :*

> On ne peut *imposer* de tache à cette fille.

a-t-il dit dans l'*Étourdi* (acte III, sc. 3). Mais alors même *imposer une tache* était une mauvaise expression ; on disait déjà, comme on dit encore aujourd'hui : *Imprimer une tache :*

> Ils pourraient à son nom *imprimer* quelque tache.
> (Corneille, *le Menteur*, acte V, sc. 1.)
> (M. Auger, Commentaire sur *l'Étourdi*, page 89, n° 3.)

— L'Académie remarque que *en imposer* a été pris souvent dans le sens de, « inspirer du respect, de l'admiration, de la crainte ; » mais qu'il signifie plus exactement, « tromper, abuser, en faire accroire. » Il vaut donc mieux observer strictement cette distinction à laquelle aujourd'hui tout le monde semble se ranger. A. L.

IMPOSTURE ne se prend pas toujours en mauvaise part. En bonne part, sa signification se rapproche de celle d'illusion, adresse :

> De l'art ingénieux la magique *imposture*. (Dorat.)
>
> Tout s'embellit dans la nature.
> Des arts la magique *imposture*,
> Fait éclore un autre univers. (Sabatier, *l'Enthousiasme*, ode.)
>
> Semblable à ces amants trompés par le sommeil,
> Qui rappellent en vain, pendant la nuit obscure,
> Le souvenir confus d'une douce *imposture*. (La Fontaine, *Adonis*, poëme.)

Puisque nous avons eu à parler de ce mot, il nous semble qu'on lira avec plaisir ce que deux littérateurs distingués en ont dit.

Vauvenargues : « L'*imposture* est le masque de la vérité ; la fausseté, une « *imposture* naturelle ; la dissimulation, une *imposture* réfléchie ; la fourberie, une *imposture* qui veut nuire ; la duplicité, une *imposture* à deux « faces. »

Et Marmontel : « L'hypocrisie, une *imposture* sacrilége. »

IMPRATICABLE. Voltaire a dit en parlant de certains sujets de tragédie : « Ce sont les sujets les plus ingrats et les plus *impraticables ;* » mais, selon Féraud, ni l'analogie ni l'usage n'admettent ce mot en ce sens : jusqu'à ce qu'on dise *pratiquer un sujet de tragédie* ou *de comédie*. il croit que *sujet impraticable* n'est pas le mot propre. Féraud n'a pas fait attention qu'on ne *ne pratique pas un esprit, un caractère, une humeur, une mai-*

son, ***un appartement***, et qu'on dit cependant ***un esprit*** IMPRATICABLE, ***un caractère*** IMPRATICABLE, ***une humeur*** IMPRATICABLE, ***une maison*** IMPRATICABLE, ***un appartement*** IMPRATICABLE. (Laveaux.)

— L'Académie dit que ce mot s'emploie aussi figurément pour insociable très difficile à vivre : « Cette personne est *impraticable.* » A. L.

INAPERÇU. L'Académie dit que cet adjectif signifie *qui n'est point aperçu :* « Le hasard n'est que le cours *inaperçu* de la nature. » (L'Académie.)

> .... Ces réseaux mouvants, ces fils *inaperçus*,
> Que sous des toits déserts l'araignée a tissus. (Baour-Lormian.)

Plusieurs écrivains l'ont dit dans le sens de *que l'on n'a pas encore aperçu :*

> La route se partage en deux sentiers divers :
> L'un d'eux *inaperçu*, propre à notre entreprise,
> Mène aux murs de Pallas. (Delille, trad. de l'*Én.*, liv. IX.)

> Derrière le palais il était une issue,
> Une porte des Grecs encore *inaperçue.* (Le même, livre II.)

> Il s'avance : il saisit sa pesante massue,
> Cherche du noir séjour la porte *inaperçue.* (Le même.)

INATTENTION. Voyez FAUTE.

INDIGNE. Voyez le mot DIGNE.

INDUSTRIE. L'Académie définit ce mot *adresse à faire quelque chose;* cette définition, trop vague, ne nous paraît pas comprendre la signification que Racine donne à ce mot dans *Iphigénie* (acte I, sc. 1) :

> Ulysse, en apparence, approuvant mes discours,
> De ce premier torrent laissa passer le cours ;
> Mais bientôt, rappelant sa cruelle *industrie*,
> Il me représenta l'honneur et la patrie.

Cette *industrie* d'Ulysse est différente de celle qu'emploie un artisan pour faire subsister sa famille. (Laveaux, *Dictionnaire des difficultés de la langue française.*)

— Sans doute, c'est l'*adresse* de l'esprit, et non celle du corps. Mais, par métaphore, l'une ressemble à l'autre. A. L.

INESTIMABLE. On dit *inestimable*, mais ce n'est pas pour signifier le contraire de son simple *estimable*, dont le sens est : *digne d'être estimé. Inestimable* signifie qui est d'une si grande valeur, qu'on n'en saurait fixer le prix : « Le diamant qui est placé au haut du sceptre de l'empereur de « Russie, est d'un prix *inestimable.* »

D'ailleurs ce mot ne se dit que des choses ; conséquemment on ne doit pas dire : « C'est un homme *inestimable*, » pour dire, c'est un homme qui ne mérite point d'être estimé. (Th. Corneille, sur la 543e *Remarque de Vaugelas ;* Domergue, page 229 de ses *Solutions grammaticales ;* et l'Académie, dans son *Dictionnaire*, au mot *Inestimable.*)

INFECTER, INFESTER.

On a souvent confondu ces deux verbes : *Infecter* signifie gâter, communiquer sa puanteur, sa corruption : « La peste avait *infecté* toute la ville, « tout le pays. » (L'Académie.)

> .... De quel front cet ennemi de Dieu
> Vient-il *infecter* l'air qu'on respire en ce lieu ?
> (Racine, *Athalie*, acte III, sc. 5.)

On le dit aussi figurément des choses qui corrompent l'esprit, les mœurs : « L'avarice, l'intérêt, l'amour-propre, la vanité, le plaisir. ces sources em- « poisonnées de toutes les actions des hommes, n'ont jamais *infecté* ce « cœur. » (Mascaron, *Oraison funèbre de Turenne.*) — « De peur que l'i- « dolâtrie n'*infectât* tout le genre humain et n'éteignît tout à fait la connais- « sance de Dieu, Dieu appela d'en haut son serviteur Abraham. » (Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle.*)

> Il forma dans Paris cette ligue funeste
> Qui bientôt de la France *infecta* tout le reste. (*La Henriade*, chant III.)

« Il est bien cruel, bien honteux pour l'esprit humain que la littérature « soit *infectée* de ces haines personnelles, de ces cabales, de ces intrigues, « qui devraient être le partage des esclaves de la fortune. » (Voltaire, Discours prélim., tragédie d'*Alzire.*)

Infester signifie piller, ravager par des irruptions, par des courses fréquentes; il signifie aussi incommoder, tourmenter : « Les pirates ont *infesté* « nos côtes. » — « Les rats *infestent* cette maison. » (L'Académie.) — « Avant « Louis XIV, les grands chemins n'étaient réparés ni gardés; les brigands « les *infestaient;* les rues de Paris, étroites, mal pavées et couvertes d'im- « mondices, étaient remplies de voleurs. » (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, tome I.) — « Autrefois, on pensait que les malins esprits se faisaient un « plaisir d'*infester* les châteaux inhabités. » (Trévoux.) — « Athènes, avec « ses vaisseaux, *infestait* les possessions des Lacédémoniens; et ceux-ci, « avec leurs armées de terre, désolaient l'Attique. » (La Harpe, *Cours de littérature*, tome II, chap. VI.) — « La Messénie, la Laconie étaient, le jour, « la nuit, *infestées* par des ennemis affamés les uns des autres. » (*Voyage d'Anacharsis*, chap. XL.) — « Il convertit une famille qui était *infestée* par « le démon. » (*Lettres édifiantes.*)

De ces définitions et des exemples dont nous les avons fait suivre, on doit conclure que le verbe *infecter* est mal employé dans ces vers de Delille (*Énéide*, liv. III) :

> Vain espoir ! Céléno, la reine des Harpies,
> *Infecta* ces beaux lieux de ses troupes impies

Il fallait *infesta*. Car on ne gâte pas, on ne corrompt pas de beaux lieux avec des troupes impies, mais on les expose aux ravages.

— Delille avait, dans cette circonstance, le choix de l'expression, puisque Virgile dit que les Harpies répandaient une odeur infecte. Et c'est là ce que le traducteur a voulu dire. A. L.

INFINITÉ. La syntaxe de cette expression est la même que celle du mot *Sorte*. Voyez ce mot, lettre *S*.

INHABILETÉ. Ce mot signifie manque d'habileté, incapacité. La Harpe et quelques lexicographes disent *inhabilité*, et l'on en fait usage au barreau; à la vérité, c'est un latinisme; mais en français c'est un barbarisme.

— L'Académie reconnaît les deux expressions; mais elle n'admet *inhabilité* que comme terme de jurisprudence, dans le sens d'incapacité, privation de certains droits: « *Inhabilité* à recueillir une succession. » A. L.

INONDER. Se dit au figuré de tous les objets qui se répandent comme un débordement d'eau: « L'Asie fut *inondée* par les Tartares. » (Académie.)

Des torrents de poussière *inondent* les sillons. (Delille, trad. de l'*Én.*, liv. II.)

.... Du haut des remparts un torrent sulfureux
Inonde l'ennemi d'un déluge de feux.
(Le même, traduction du *Paradis perdu*, chant II.)

Cet hymen exécrable et cette horrible nuit
Qui, cachant les forfaits des lâches Danaïdes,
Inondèrent de sang leurs couches homicides. (Le même, trad. de l'*Én.*, liv. X.)

Le soleil à flots d'or inonde les coteaux. (Dorat.)

INSOLENT. Cet adjectif se dit des choses, comme synonyme d'orgueilleux, présomptueux: « La bonne fortune est ordinairement insolente. » En voici deux autres:

D'esclaves entourés, sur un *char insolent*,
Ils (les conquérants) foulaient à grand bruit la terre.
(Roucher, *les Leçons de la Mort*.)

J'ai peint des favoris la disgrâce commune,
Séjan précipité du char de la Fortune,
Son *bonheur insolent* et son règne d'un jour
Des fastes de la terre effacé sans retour. (Rochon de Chabannes, *les Souhaits*.)

INSULTER. Ce verbe, employé activement, se dit dans le sens de maltraiter quelqu'un de fait ou de parole, de propos délibéré: « Cet ivrogne a « *insulté* son hôte. » (L'Académie.) — « Il *insulte* violemment dans ses « lettres l'Académie, dans laquelle il sollicite une place. » (Voltaire.)

N'*insultez* pas ici *ceux* qui vous ont sauvés. (Le même, *Zulime*, acte I, sc. I.)

Dans cette signification, *insulter* ne se dit que des personnes. (L'Académie, Féraud, Gattel, Laveaux.)

— Mais il est certaines choses, pour ainsi dire, personnifiées, auxquelles on applique ce verbe: « Leur pavillon fut *insulté* par des pirates. » (Académie.) Voyez notre observation un peu plus bas. A. L.

Employé neutralement, *insulter* signifie manquer à ce que l'on doit aux personnes et aux choses: c'est l'idée d'*insulter* pris activement, combinée avec celle de lâcheté. Il se dit des personnes et des choses: « Il ne faut pas *in-* « *sulter aux* misérables. Il *insulte à* la raison, *au* bon sens, *au* bon goût.» (L'Académie.)

Voudrait-il *insulter à* la crainte publique. (Racine, *Iphig.*, acte I, sc. 2.)

« N'approche pas de lui, mon fils, car il croirait que tu voudrais *lui insul-* « *ter* dans son malheur. » (*Télémaque*, livre XIX.) — Combien voit-on de « femmes, parce qu'elles ne tombent pas dans des piéges grossiers, *insulter à* « la fragilité et *à* la faiblesse. » (Fléchier.) « Il n'est pas permis d'*insulter à* « une mourante. » (Voltaire, lettre I à d'Alembert.)

> Songez-vous qu'un monarque, *à* qui vous *insultez*,
> Pourrait punir en vous le chef des révoltés ? (La Harpe, *Warwick*, acte IV, sc. 4.)

Pascal (*Provinciales*, l. II) a dit : « *Insultant contre* le premier qui s'op- « posait à son avis. » C'est une faute : on insulte à quelqu'un, et non pas contre quelqu'un.

Il paraît, au reste, que cette faute n'est qu'un simple latinisme, et que Pascal a employé *insulter* dans l'acception propre du latin *insultare*, sauter sur ou contre ; de la préposition *in*, sur ou contre, et de *saltare*, fréquentatif de *salire*, sauter ; ce n'est que par extension qu'*insultare* signifie *faire insulte*.

— Ce mot s'emploie très bien dans le sens d'assaillir, mais il prend le régime direct. On dit : « *Insulter* une place, les dehors d'une place. » (Académie.) C'est peut-être dans ce sens, plutôt que dans la première acception du mot, qu'il faut entendre ce vers de Boileau :

> Et des noyers souvent du passant *insultés*.

Sinon, *insulter*, faire insulte, se trouverait encore ici, par métaphore, avec un nom de chose. A. L.

INTERPRÈTE. L'Académie n'applique qu'aux yeux cette expression dans le sens figuré : « Les yeux sont les *interprètes* de l'âme. » On dit aussi :

> Cette voix empressée
> Loin de moi, quand je veux, va porter ma pensée ;
> Messagère de l'âme, *interprète* du cœur.
> (L. Racine, poëme de la *Religion*, chant I.)

On trouve dans Racine (*Britannicus*, acte II, sc. 3) :

> Cette sincérité sans doute est peu discrète ;
> Mais toujours de mon cœur ma *bouche* est l'*interprète*.

Dans Voltaire (*Oreste*, acte IV, sc. 8) :

> Ta *bouche* est de mon sort l'*interprète* funeste.

Dans Delille (*les trois Règnes de la Nature*, ch. VI) :

> Si j'en crois les récits des peuples d'Orient,
> Pour donner un langage à ses douleurs secrètes,
> Souvent plus d'un captif en fit (des *fleurs*) ses *interprètes*.

INTERROGER. Les poëtes, qui font un fréquent usage de ce verbe, l'emploient dans le sens de consulter, éprouver, examiner, chercher, considérer essayer, tenter :

> Des victimes vous-même *interrogez* le flanc. (Racine, *Iphig.*, acte I, sc. 2.)

> Je reviens sur mes pas, et d'un œil curieux
> Mes avides regards *interrogent* ces lieux. (Delille, *Enéide*.)

> Ce héros cependant d'un roc gagne la cime,
> Et de la mer au loin *interroge* l'abîme. (Le même.)

Il est temps, il est temps d'*interroger* le sort. (Le même.)

En parlant des chiens de chasse, ce poëte a dit :

Et des chiens attroupés l'instinct intelligent
Déjà d'un nez avide *interroge* le vent. (Traduction de l'*Enéide*, livre IV.)

De ses larges naseaux qu'il présente aux zéphirs,
L'animal (l'étalon) arrêté sur les monts de la Thrace,
De son épouse errante *interroge* la trace. (Roucher, poëme des *Mois*, ch. V

INVAINCU. L'Académie admet ce mot en faisant observer qu'il ne s'emploie guère qu'en poésie et dans le style soutenu. A. L.

INVECTIVER signifie déclamer contre quelqu'un, déchirer sa réputation Ce verbe est toujours neutre; ainsi l'on dit : « *Invectiver* contre quelqu'un « *Invectiver* contre le vice ; » et non pas : « *Invectiver* quelqu'un, *invectiver* « le vice. » — « On ne saurait trop *invectiver* contre le luxe des femmes « d'aujourd'hui. » — « Il ne faut point *invectiver* contre les absents. » (Trévoux.)

Et *contre* un monde de recettes,
Et des moyens de plaire aux yeux,
Invectivait tout de son mieux. (La Fontaine.)
(L'Académie, page 135 de ses *Observ.*, et son *Dict.*)

INVESTIGATION. J.-J. Rousseau a dit dans son *Discours contre les Sciences* : « Que de dangers, que de fausses routes dans l'*investigation* des « sciences ! » J'ai hasardé ce mot, dit cet écrivain, j'ai voulu rendre service à la langue en essayant d'y introduire un terme doux, harmonieux, dont le sens est déjà connu, et qui n'a point de synonyme en français.

Voici ce qu'en pense Domergue, bon juge en cette matière : *Investigation*, mot nouveau que la néologie approuve parce qu'il est noble, sonore, dérive d'une langue polie, et qu'il exprime une nuance que l'écrivain avait besoin de peindre, et qu'il ne pouvait obtenir du mot *recherche*.

— La *recherche* c'est l'action de chercher avec examen, avec perquisition, pour connaître, comprendre et distinguer une chose. L'*investigation* c'est la recherche suivie, c'est la poursuite persévérante ; c'est la constance d'un esprit qui mis une fois sur la trace, à la piste (*vestigium*) d'une découverte, poursuit sans relâche l'objet de ses recherches. Le second mot dit plus que le premier; aussi est-il maintenant adopté par tout le monde : « L'investigation « de la vérité. » (Académie.) A. L.

IRIS. Autrefois ce mot, toujours féminin en latin dans toutes ses significations, était aussi indiqué de ce genre dans les dictionnaires, et même dans celui de l'Académie d'alors. Cependant il paraît certain que les physiciens anciens le faisaient masculin lorsqu'il signifiait autre chose que la divinité fabuleuse ainsi nommée.

Présentement, quand la fleur, la plante, la racine ou la poudre d'*iris* est désignée par le seul mot d'*iris*, il est reconnu de ce genre dans le langage des botanistes, des naturalistes et des fleuristes ; ils disent de l'*iris commun*, des *iris bulbeux*.

Les Jussieu, les Duhamel, les Laveaux, les Boiste, les Gattel, l'Académie et les gens du monde qui entendent le mieux leur langue, ont approuvé cette décision.

IRRAISONNABLE, DÉRAISONNABLE.

Il ne faut pas confondre ces deux mots : le premier est un terme didactique qui se dit des animaux, parce qu'ils ne sont pas doués de raison ; le second est un terme du langage ordinaire qui signifie qui est contraire à la droite raison, qui n'agit pas suivant les lumières de la raison : « L'homme n'est pas « un animal *irraisonnable ;* mais il y a bien des hommes qui sont *déraison-* « *nables.* »

IRRITER. Ce verbe se dit des personnes et des choses. En parlant des personnes, il signifie mettre en colère : « A-t-il jamais craint d'*irriter* les « puissants quand il a pu secourir les faibles. » (Fléchier.)

> Mais à quelle fureur me laissant emporter,
> Contre ses tristes jours vais-je *vous irriter* (Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 4.)

En parlant des choses, il veut dire augmenter, aigrir, accroître, exciter : « *Irriter* la colère de quelqu'un. » — « Les obstacles *irritaient* son cou- « rage. » (Académie.)

> ..... Respecte un courroux que ta *présence irrite.*
> (Voltaire, *Œdipe*, acte III, sc. 4.)
>
> Ah ! madame, est-ce à vous d'*irriter mes ennuis?*
> (Crebillon, *Électre*, acte I, sc. 2.)
>
> Ainsi parle *un esprit* qu'*irrite* la satire. (Boileau, Satire I.)
>
> N'allez point dans ses bras *irriter la victoire.*
> (Racine, *Alexandre*, acte II, sc. 2.)
>
> Tous ces présents, Albine, *irritent mon dépit.*
> (Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 1.)

J

JAILLIR. Il ne se dit proprement que de l'eau ou de quelqu'autre chose fluide. Mais on l'emploie aussi au figuré. Voltaire a dit, dans le sens de s'élancer, sauter, rebondir : « Il faut que les âmes pensantes se frottent l'une contre « l'autre pour faire *jaillir* de la lumière. » — Et l'Académie : « La lumière « *jaillit* du choc des opinions. »

> Des veines d'un caillou qu'il frappe au même instant,
> Il fait *jaillir* un feu qui pétille en sortant. (Boileau, *le Lutrin*, chant III.)
>
> L'éclair du diamant *jaillit* de sa ceinture. (Béranger.)
>
> D'un roc qui le recèle
> L'un d'un feu pétillant fait *jaillir* l'étincelle. (Delille, *Énéide.*)

A l'égard du verbe *rejaillir*, il n'est pas douteux qu'il se dit au figuré aussi bien qu'au propre : « La gloire des ancêtres *rejaillit* jusque sur les descen- « dants. » (L'Académie.)

Faut-il que sur mon front sa honte rejaillisse. (Racine.)

JAN, terme du jeu de trictrac : « Petit *jan*, grand *jan*, *jan* de retour.

Quelle que soit l'origine de ce mot, il est écrit ainsi dans le *Traité du trictrac*, dans le *Dictionnaire de l'Académie* et celui de Trévoux.

Richelet écrit *Jean* avec un *e* entre le *j* et l'*a*, ce qui ne doit pas être imité.

JOINDRE. Ce verbe actif, employé dans le sens d'ajouter, de mettre une chose avec une autre, de même nature, du même ordre de choses, en sorte qu'elles fassent un tout, demande pour second régime la préposition *à* : « Il « faut *joindre* ce petit traité *au* livre que vous avez fait. » (L'Académie.) — « Je vous prie de *joindre* vos prières *aux* miennes. » (Féraud.)

Mais dans le sens de unir, allier, il demande *avec* aussi bien que *à* : « Elle « épousa Jean Frédéric, duc de Brunswick et de Hanovre, qui avait *joint* « le savoir *avec* la valeur, la religion catholique *avec* les vertus de sa mai- « son, etc. » (Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague.*) — « Zé- « nobie, reine de Palmyre, se rendit célèbre par toute la terre, pour avoir « *joint* la chasteté *avec* la beauté, et le savoir *avec* la valeur. » (Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle.*) — « Le plus heureux des hommes est « celui qui *joint* l'esprit *à* la raison, la douceur *à* la bonté, la patience *au* « courage. » (Boiste.)

Le travail joint à la gaîté
Souffre et surmonte toutes choses. (Bernis.)

JOINT (CI-). Voyez le mot COMPRIS, page 1098.

JONCHETS, substantif masculin pluriel. Sorte de jeu ancien dont parle Ovide. On jouait autrefois *aux jonchets* avec de petits brins de jonc, auxquels ont succédé de petits brins de paille, et ensuite de petits bâtons d'ivoire ou d'os. C'est des brins de jonc que lui vient son nom, comme il paraît par le *Dictionnaire étymologique* de Ménage.

Quelques uns disent *honchets*. (*Encyclopédie* in-folio, l'Académie, Trévoux, Richelet et les lexicographes.)

JOUER, TOUCHER, SONNER, BATTRE, PINCER.

Jouer est un mot générique qui se dit de tous les instruments de musique. *Toucher* est plus spécialement affecté aux instruments à touches, tels que le clavecin, l'orgue, etc. *Sonner* se dit des instruments à vent et à sons harmoniques, tels que la trompette, le cor, la trompe. *Battre* appartient à ceux qu'on fait résonner en les frappant avec des baguettes, tels que le tambour, les timbales. *Pincer* n'est propre qu'aux instruments à cordes auxquels on fait rendre des sons en employant les doigts au lieu d'archet, tels que la harpe, la guitare, le luth, le théorbe.

Cela établi, voyons quelle est la nature de chacun de ces verbes, afin de savoir comment on doit en faire usage. D'abord *jouer* et *sonner* sont deux

verbes neutres dont les régimes doivent être précédés d'une préposition; mais *toucher*, *battre* et *pincer*, qui sont des verbes actifs, ont pour régime des régimes directs qui ne prennent point de préposition.

On dit *toucher quelque chose*, comme l'orgue, le clavecin, l'épinette, le forte-piano; *battre quelque chose*, comme la caisse, le tambour *, les timbales; *pincer quelque chose*, comme la harpe, la guitare, le luth, le théorbe; et ce qu'on touche, ce qu'on bat, ce qu'on pince, est l'objet ou le régime direct de l'action exprimée par le verbe; mais la chose dont on touche, dont on pince, dont on bat, n'est que le moyen ou l'instrument dont on se sert pour toucher, pincer ou battre quelque chose : c'est le régime indirect du verbe.

Cela bien entendu, il est clair qu'il faut dire : « *Jouer de la* flûte, *du* violon; *sonner du* cor, donner *du* cor, emboucher *le* cor; *sonner de la* « trompette; » et « *toucher le* clavecin, *l'*orgue, *le* forte-piano, » et non *du* clavecin, *du* forte-piano, *de l'*orgue; « *pincer la* harpe, *la* guitare, *le* « théorbe, *le* luth, » et non pincer *de* la harpe, *de* la guitare, *du* théorbe, *du* luth; « *battre la* caisse, *le* tambourin, *les* timbales, » et non *de* la caisse, *du* tambourin, *des* timbales.

Cet article, qui est l'analyse de celui qu'a fait insérer M. Morel dans le *Journal de la langue française*, était d'autant plus nécessaire, que l'Académie, au mot *Pincer*, éditions de 1762 et de 1798, dit : *Pincer la guitare, le luth; toucher l'orgue, le clavecin, le forte-piano;* et dans l'édition de 1762, au mot *Harpe*, et celle de 1798, au mot *Harpe* et au mot *Piano*, elle dit : *Pincer* ou *toucher de* la harpe, *du* piano.

« Le P. Cottin avait de l'esprit, faisait des vers, parlait bien, chantait « mieux, avait la voix belle, *touchait l'*orgue et *le* clavecin. » (J.-J. Rousseau, ses *Confessions*, liv. V, page 23.)

— L'Académie, en 1835, dit *toucher la lyre* (expression qui nous semble peu juste, puisqu'il s'agit là d'un instrument à cordes); *toucher l'orgue, le piano*. Mais elle ajoute qu'on dit aussi, abusivement, *toucher du piano, de l'orgue*. Nous croyons même qu'en thèse générale l'usage est pour cette dernière tournure, et qu'on dit plus habituellement : « Cette jeune personne « *touche du* piano. » C'est qu'alors le mot *toucher* est devenu neutre et synonyme de *jouer*. Mais quand il s'agit d'un fait particulier, le régime direct nous paraît devoir être employé de préférence : « Elle va *toucher le* piano. Qui donc *touche l'*orgue à la paroisse ? » Quant au mot *pincer*, l'Académie dans ce cas le regarde comme ordinairement neutre; elle dit : « Pincer *de* la « harpe, *de* la guitare. » A. L.

JOUIR, verbe neutre, ne se dit que des choses avantageuses et agréables : « Nul ne peut être heureux s'il ne *jouit* de sa propre estime. » (J.-J. Rous-

* Voyez, au mot *Tambour*, dans quelles acceptions on dit *battre le tambour*, et *battre du tambour*.

seau.) — « On *jouit* de ses travaux, de la lumière, d'une parfaite santé. » (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

C'est donc mal s'exprimer que de dire : « Cette personne *jouit* d'une mau-« vaise santé, *jouit* d'une mauvaise réputation ; » en effet, une mauvaise santé, une mauvaise réputation ne sont pas une source de jouissances. Dans cette phrase de Massillon : « Il ne croit rien avoir, s'il n'a tout ; son âme est « toujours avide et altérée, et il ne *jouit* de rien que de ses malheurs ; » *jouir de ses malheurs* est une expression d'autant plus belle, qu'elle paraît plus irrégulière.

Il est des peines dont le souvenir cause une sorte de jouissance à l'homme sensible et malheureux ; cet exemple, pris dans Saint-Lambert (Épitaphe d'Helvétius), justifie cette pensée :

> Je l'ai perdu. Près de la cendre
> Je viens *jouir* de ma douleur. (*Le Dict. crit.* de Féraud.)

— On dit aussi *jouir de quelqu'un*, c'est-à-dire, avoir la liberté, le temps de conférer avec lui : « Nous *jouirons* de lui pendant son séjour à la cam-« pagne. » (L'Académie.) A. L.

JUGER se construit tantôt avec un régime direct, tantôt avec un régime indirect marqué par la préposition *de* :

> (Dieu) *Juge tous les mortels* avec d'égales lois.
> (Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)

« J'appelle vérité cette règle éternelle, cette lumière intérieure, qui *juge* « *nos actions*, qui nous approuve ou qui nous condamne. » (Massillon.)

En ce sens, *juger* signifie rendre la justice, porter un arrêt.

Mais quand il signifie, se faire une idée, se former une opinion bonne ou mauvaise d'une personne ou d'une chose ; ou bien encore décider en bien ou en mal du mérite d'autrui, de ses pensées, du motif de ses actions, *juger* prend toujours *de* : « Ne *jugez* promptement *de* personne ni en bien ni en mal. » (Fénelon.) — « La vertu simple et sincère *juge des* autres par elle-même. » (Massillon.) — « D'après les effets que l'on voit, on *juge des* choses que l'on ne « voit pas. » (Condillac.) — « *Jugeons* les actions des hommes, et laissons « Dieu *juger de* leur foi. » (J.-J. Rousseau, *Lettre à d'Alembert.*)

Toutefois, on lit dans Corneille :

> Et vous pouvez *juger* les soins qu'elle en a pris.

Et dans Molière :

> Et vous pouvez *juger ce que* je devais faire.

Mais ce sont là des licences que se permettent quelquefois les poëtes, et que les prosateurs auraient tort d'imiter.

Corneille a dit dans *Rodogune* (acte I, sc. 5) :

> Que de sources de haine ! hélas ! *jugez le reste.*

Et Voltaire, à l'occasion de ce vers, s'exprime ainsi : *Jugez du reste* était l'expression propre, mais elle n'en est pas plus digne de la tragédie. JUGER

quelque chose, c'est porter un arrêt : JUGER *de quelque chose*, c'est dire son sentiment. *(Remarques sur Corneille.)*

K

K substantif masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

KIRSCH-WASSER, substantif masculin. Mot tiré des deux mots allemands *kirschen-wasser*, qui signifient littéralement *eau de cerises*. Beaucoup de personnes écrivent *kirsch-was*, d'autres prononcent *kersch-wasser*; l'une et l'autre manière sont des fautes. (*Le Dictionnaire allemand-français de Mauvillon* et la *Grammaire allemande de Gottsched.*)

— On dit souvent par abréviation *kirsch* : « Un verre de *kirsch.* » (L'Académie.) Voyez ce que nous avons dit sur ce mot, t. I, p. 73. A. L.

L

L substantif féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne. (L'Académie.)

LA OU, signifiant *dans cet endroit*, est unanimement réprouvé. On dit: « C'est *là que* je demeure, » et non : « C'est *là où* je demeure. » — « C'est « *là que* je veux aller, » et non : « C'est *là où* je veux aller. » La raison en est qu'il y aurait deux adverbes où le verbe ne demande qu'une seule modification.

— Nous avons déjà rendu raison d'une tournure analogue, tome I, page 356. Mais s'il y avait deux verbes pour le rapport, la locution alors serait régulière : « Il est encore *là où* il était hier. » (L'Académie.) — « *Là où* il « n'y a rien, le roi perd ses droits. » A. L.

LAIDERON, substantif féminin. Jeune femme ou jeune fille qui est laide, mais qui n'est pas sans agrément : « Voyez cette petite *laideron* qui « fait la coquette. » — « C'est une *laideron* qui ne déplaît pas. »

Madame de La Suze a écrit : « Ces pauvres *laidronnes* s'ajustaient de leur « mieux ; » c'est une faute quant au féminin et quant à l'orthographe. (L'Académie, Trévoux.)

LAMENTER. Ce verbe est vieux comme verbe actif; on ne dit plus qu'en poésie *lamenter la mort, la ruine de quelqu'un;* mais on dit neutralement: « Vous avez beau pleurer et *lamenter*, » et mieux encore avec le pronom personnel : « Vous avez beau pleurer et vous *lamenter.* »

Cependant on lit dans Boileau (Satire III) :

> *Lamentant* tristement une chanson bachique.

Dans La Harpe (*Cours de littérature*, tome I, page 344) :

> L'Euménide.....
> Poussa des cris aigus au sommet de nos tours
> Et *lamenta* des chants funèbres.

Dans Legouvé (*la Mélancolie*) :

> C'est Philomèle au loin *lamentant* ses regrets.

Et dans J.-J. Rousseau (*la Nouvelle Héloïse*) : « Rien n'est plus en-« nuyeux que d'entendre *lamenter* un enfant. »

Quoi qu'il en soit, cette licence n'est guère permise qu'aux poëtes.

LARRON. Celui qui dérobe, qui prend furtivement quelque chose : « C'est un fin, un subtil *larron*. » Au féminin on dit *larronnesse ; larronne* serait une faute. (L'Académie, Trévoux, Richelet, Gattel, Noël et Boiste.)

LAVER. Si ce verbe est familier au propre, il n'en est pas de même au figuré, et l'on dit fort bien dans le style noble : « *Laver* un affront, une in-« jure ; *Laver* quelqu'un d'un crime, d'un soupçon, etc. »

> Les cruels oppresseurs.....
> Dans leur coupable sang ont *lavé* cette injure. (J.-B. Rousseau.)
>
> Votre honneur vous engage
> A *laver* dans mon sang un si sensible outrage.
> (La Chaussée, *Mélanide*, acte V, sc. 2.)
>
> Pour *laver* ce forfait dans leur sang criminel.
> (J.-B. Rousseau, Ode 4, livre III.)
>
> Madame, laissez-moi nous *laver* l'un et l'autre
> Du crime que sa vie a jeté sur la nôtre. (Racine, *Bajazet*, acte IV, sc. 6.)
>
> Je vais dans tous les cœurs, enchantés de t gloire,
> Te *laver* du soupçon d'une action si noire. (Crébillon, *Xerxès*, acte IV, sc. 8.)

« Il ne *se lavera* jamais de cet opprobre. » (Massillon.)

LÉGUER. L'Académie pense qu'on ne peut *léguer* que par testament, mais que ce mot s'emploie au figuré pour dire *transmettre :* « Il a *légué* son « courage à son fils. »

Delille a dit :

> Didon au lit de mort te *lègue* sa fureur. (*Énéide*, livre IV.)

LÉGUME. Selon l'Académie, ce mot se dit proprement et particulièrement de certains petits fruits qui viennent dans des gousses, comme pois, fèves, etc. Mais par extension on l'applique en général à toutes les plantes *potagères :* ainsi les *choux*, les *épinards*, les *laitues*, les *raves*, le *persil*, ne sont pas moins des légumes que les pois et les fèves. On distingue seulement les légumes en *légumes verts* et en *légumes secs*, et le dernier se dit des pois, des fèves et des lentilles, etc., que l'on conserve pour les manger en hiver.

LIAIS, substantif masculin. Sorte de pierre dure dont on fait des appuis de balustrades, des dalles pour couvrir les terrasses, etc. (L'Académie, Trévoux.)

Pierre de LIERRE est une faute.

LIGUER (SE). L'Académie a oublié de dire que ce verbe pronominal se prend en bonne et en mauvaise part.

> *Liguez*-vous saintement pour le bien mutuel.
> (Delille, *l'Homme des Champs*, chant I.)

LINCEUL. L'Académie, Trévoux, Féraud, Gattel, Laveaux, Boiste, Wailly, Noël écrivent *linceul*, et veulent que l'on prononce *leinseul;* cependant le *Dictionnaire des Rimes de Boiste* et celui de Philippon de la Madeleine mettent *linceuil.*

Et le poëte Lebrun a dit dans son Élégie 2, liv. I :

> Quand ma froide dépouille étendue au cercueil
> Sera couverte, hélas : du funèbre *linceuil.*

Mais Domergue, bon grammairien et bon juge, d'accord avec les lexicographes que nous venons d'invoquer, en fait justice dans son *Manuel des Étrangers*, dans lequel il dit (page 158) que l'on a tort d'écrire *linceuil*, et de le faire rimer avec *cercueil*. Il rime avec *seul*.

LIRE, verbe actif. Régulièrement il faut dire en interrogeant : LIS-JE *bien*, et non : LISÉ-JE *bien*. Si l'on trouve *lis-je bien* trop dur à l'oreille il n'y a qu'à prendre un autre tour de phrase. (Th. Corneille, sur la 203[e] *Remarque de Vaugelas*, et l'Académie, page 234 de ses *Observations*.)

Lire se dit figurément pour apercevoir, voir, connaître, découvrir pénétrer dans la connaissance de quelque chose d'obscur et de caché : « *Lire* « dans les astres, dans l'avenir; *lire* dans la pensée, dans le cœur, dans les « yeux de quelqu'un. » (L'Académie.)

On dit aussi : *Lire* quelque chose sur..... « Ceux dont la conduite est le « fruit d'une application laborieuse, laissent *lire* sur leur visage l'impor- « tance de leurs desseins. » (Le P. de la Rue.)

> Et César, qui *lisait* sa peur sur son visage,
> Le flattait par pitié pour lui donner courage.
>
> (Corneille, *Pompée*, acte III, sc. 1.)

> Il se déguise en vain, je *lis* sur son visage
> Des fiers Domitius l'humeur triste et sauvage.
>
> (Racine, *Britannicus*, acte I, sc. 1.)

Se laisser LIRE, *se faire* LIRE, se dit d'un livre qu'on lit sans ennui. L'abbé Desfontaines aimait ces expressions, et il en faisait un fréquent usage.

LITEAUX, LINTEAU.

Liteaux, substantif masculin pluriel, se dit des raies colorées qui traversent certaines toiles d'une lisière à l'autre : « Il n'y a que les pièces de toiles « pleines, destinées à faire des nappes et des serviettes, qui aient des *li-* « *teaux.* » (L'Académie.)

Linteau est la pièce de bois qui se met en travers au dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour soutenir la maçonnerie : ainsi, lorsqu'on veut parler de serviettes, de nappes, on a tort de dire : *serviettes à* LINTEAUX.

DE LOIN A LOIN, DE LOIN EN LOIN.

Ces phrases adverbiales signifient à une distance considérable de lieu ou de temps, eu égard à la chose dont on parle : « Planter des arbres *de loin à*

« *loin;* » elles signifient aussi, *rarement :* « Il ne me vient plus voir que *de* « *loin à loin.* » (L'Académie, Trévoux, Féraud.)

D'Olivet termine ainsi sa 41[e] *Remarque sur ce vers de Racine :*

Grâce aux dieux ! mon malheur passe mon espérance.
(*Andromaque*, acte V, sc. 5.)

« Ces sortes de hardiesses font un merveilleux effet dans la poésie, lors-« qu'elles sont placées à propos et *de loin à loin.* » (*Bibliothèque raisonnée*, tome II, 1741.)

De loin en loin, qui a la même signification, semblerait être une meilleure locution, et beaucoup plus souvent employée que *de loin à loin;* car plusieurs de nos auteurs, tels que l'abbé Desfontaines, J.-J. Rousseau, Linguet, l'abbé Grosier, La Harpe, dans son *Cours de littérature*, page 506, tome I, en ont fait usage; cependant, chose étrange! elle n'est indiquée que dans le *Dictionnaire de Gattel,* dans celui de Féraud et dans celui de Laveaux.

— L'Académie, en 1835, donne cette locution sous trois formes : « Les « maisons, les hameaux sont semés *loin à loin*, ou *de loin à loin*, ou *de* « *loin en loin.* » Et elle dit que ces locutions s'appliquent aussi au temps; mais elle n'indique aucune différence. A. L.

M

M, substantif, est féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne. (L'Académie.)

MAJESTÉ. Ce mot se dit, par excellence, de Dieu, et, par extension, des rois, des empereurs et de leurs épouses.

Quand il est modifié par un adjectif ou par un participe, on met le féminin : « Votre *majesté* est trop *prudente ;* votre *majesté* est *suppliée.* »

Mais quand il est modifié par des substantifs employés adjectivement, les sentiments sont partagés sur le genre ; « Depuis que votre *majesté* est *maî-* « *tre,* (d'autres disent *maîtresse*) de la Franche-Comté. » Cependant *maître* est plus conforme à l'usage, et la raison en est que ce mot peut être regardé comme un véritable substantif. On dit : « Sa *majesté* est le *père* et le *pro-* « *tecteur* de son peuple ; » on doit dire de même : *Sa* MAJESTÉ *est maître*, et non pas *maîtresse*, *de la Franche-Comté.* (Le P. Bouhours, Féraud et Lemare.)

Il est hors de doute, dit Th. Corneille (sur la 533[e] *Remarque de Vaugelas*), que quand il s'agit de donner aux rois un titre qui les distingue particulièrement, on doit toujours se servir de *vous*, et qu'il faut dire : « *Vous* « êtes, sire, non seulement le plus grand des rois, mais de tous les hommes « le plus clément. » On dira bien : « Votre *majesté* est infiniment *éclairée;* » mais on ne peut pas dire : « Votre *majesté* est *le* plus *éclairé* (ni *la* plus « *éclairée*) de tous les rois. »

MAL, substantif masculin, a plusieurs significations. Quelques personnes

disent, dans le sens d'incommodité, de peine : « J'ai eu bien du *mal* à me « procurer votre adresse. » — « On a bien du *mal* à gagner sa vie. » — « Il « se donne bien du *mal* pour nourrir sa famille. » Ces manières de parler ne sont autorisées que dans le style familier ; partout ailleurs il faut dire : « J'ai eu bien de la peine. »

— Cette dernière locution n'est pas plus du style noble que les autres, et nous croyons qu'on peut tout aussi bien écrire : « Il a eu bien *du mal* à vous « quitter, » (Académie) que, *il a eu bien de la peine*, etc. Il en sera de même de la locution *dire du mal de quelqu'un*. Nous remarquerons que ce mot existe encore comme adjectif dans ces phrases : *bon an*, *mal an ; bon gré*, *mal gré*. Il vient alors du latin *malus*, *mauvais ;* et il a servi à former les mots *malheur*, *malebête*, *malefaim*, *malemort*. A. L.

MAL, adverbe, voy. PIS.

MARATRE. Ce mot, qui est beau dans le style noble, s'emploie, au figuré, comme nom et même comme adjectif.

> La *nature* envers moi, moins mère que *marâtre*,
> M'a formé très rétif et très opiniâtre. (Destouches, *le Glorieux*, acte III, sc. 1.)
>
> Que maudit soit le jour où la *haine marâtre*
> En foule de ton sein rejeta tes enfants ! (Delille, *le Malheur et la Pitié*, ch. IV.)
>
> La jeunesse au travail, ardente, opiniâtre,
> Creuse d'un soc tranchant une *terre marâtre*.
> (Gaston, traduction de l'*Énéide*, chant IX.)
>
> La *nature marâtre* en ces affreux climats,
> Ne produit, au lieu d'or, que du fer, des soldats.
> (Crébillon, *Rhadamiste et Zénobie*, acte II, sc. 2.)

MARCHER. Ce verbe, qui est beau au figuré, où il appelle un complément, régit la préposition *à*.

> Richelieu, Mazarin.....
> *Marcheront* à grands pas *au* pouvoir despotique.
> (Voltaire, *la Henriade*, chant VIII.)
>
> Tel est l'arrêt du sort, tout *marche à* son déclin.
> (Delille, traduction des *Géorgiques*, livre I.)
>
> Elle *marche à* son crime ; et l'astre de la nuit,
> La lune, en la voyant, se détourne et s'enfuit. (De Saint-Ange.)

MARIER. Dans le sens propre, on dit *marier à ;* dans le sens figuré, on dit *marier à* ou *avec ;* mais, comme le dit Laveaux, il y a cette différence entre *marier à* et *marier avec*, que la première expression s'entend de deux choses qui se confondent ensemble, et dont l'union forme un tout :

> Les bergers unis aux bergères
> Formeront des danses légères,
> Et *marîront* leur voix *au* son des chalumeaux.
> (Gresset, traduction de l'Églogue V de Virgile.)
>
> *Aux* sons harmonieux de sa lyre touchante
> *Mariant* les accents de sa voix gémissante.
> (Dulard, traduction de l'*Épisode* d'Aristée.)

> L'homme, à peine arraché des antres et des bois,
> *Aux* sons des instruments sut *marier* sa voix.
> (Saint-Lambert, *les Saisons* : l'Hiver.)

et que la seconde s'entend des choses qui ne sont que jointes ensemble, et restent distinctes après leur jonction : « *Marier* la vigne *avec* l'ormeau.

> Il lui remet son glaive, où l'art industrieux
> Qui du grand Lycaon éternisa la gloire
> Dans la Crète, *avec* l'or sut *marier* l'ivoire.
> (Gaston, traduction de l'*Énéide*, livre IX.)

— L'Académie n'admet pas cette distinction. Elle dit : « Son père l'a marié « *à* la fille, *avec* la fille d'un de ses amis. » Et au figuré : « Marier la vigne « *avec* l'ormeau, *à* l'ormeau. » D'ailleurs, la différence établie par Laveaux est plus subtile que vraie ; tous les objets qu'on *marie* restant distincts, il y a union, et non pas mélange, confusion. Ainsi les deux prépositions expriment le même rapport. A. L.

MARS EN CARÊME, MARÉE EN CARÊME. La première expression signifie une chose qui ne manque jamais d'arriver, qui se fait toujours en certain temps, à certaine époque.

La seconde expression se dit de ce qui arrive à propos. (Boiste, Laveaux et l'Académie, aux mots *Marée* et *Mars*.)

MARTYR. Ce mot se dit de celui ou de celle qui souffre des peines, des supplices, et même la mort pour la défense de la religion : « Saint-Étienne a « été le premier *martyr*. » — « Sainte Cécile est vierge et *martyre*. » (L'Académie.)

Il se dit aussi par analogie d'un homme ou d'une femme qui a beaucoup souffert pour une cause profane, ou qui s'expose, par sa conduite, à beaucoup de disgrâces : « Il y a des *martyrs* de vanité, aussi bien que de piété. » (Nicole.)

> L'Amour est un dangereux maître,
> Tous ses sujets sont ses *martyrs*. (Scudéry.)

Martyre, écrit par un *e* final, sert à exprimer le supplice même, la mort ou les tourments endurés pour la foi ; et, dans cette signification, il ne se dit point au pluriel : « L'Eglise a attaché des honneurs à l'opprobre et aux souf- « frances du *martyre*. » (Saint-Évremond.)

Il sert encore, par analogie et par exagération, à exprimer toutes sortes de peines de corps et d'esprit : « C'est un *martyre* que d'avoir à faire à des gens « de mauvaise foi. » (L'Académie.)

> Et plusieurs, qui tantôt ont appris mon *martyre*,
> Bien loin d'y prendre part, n'en ont rien fait que rire
> (Molière, *Sganarelle*, sc. 16.)
> (L'Académie, Trévoux et Féraud.)

MASSACRANT, TE. Ce mot, dont on fait usage dans la conversation, ne se trouve dans aucun dictionnaire ; on dit : « Il est aujourd'hui d'une hu- « meur *massacrante* ; mais il nous semble que *massacrant* ne peut pas avoir

une analogie naturelle avec l'idée qu'on veut exprimer. Il vaut beaucoup mieux dire : « Il est aujourd'hui de bien mauvaise humeur, » ou « il est d'une « humeur bien bourrue. »

— L'Académie, en 1835, admet ce mot, mais uniquement comme adjectif féminin, et elle le dit usité seulement dans la locution familière, *humeur massacrante*, c'est-à-dire, bourrue, grondeuse, menaçante. Le sens de ce mot est donc, par hyperbole, *prête à tout massacrer*. A. L.

MATIN, SOIR. On dit dans le style soutenu : « Hier *au soir*, demain *au* « *soir*; hier *au matin*, demain *au matin*; » mais dans la conversation, on peut dire : « hier *soir*, demain *soir*; hier *matin*, demain *matin*. » (L'Académie, sur la 406e *Remarque de Vaugelas*, et dans son *Dictionnaire*, aux mots *Matin*, *Soir*, *Demain*.)

« Celui-ci donc l'ayant frappé, je le lui rapportai le lendemain *au matin*. » (*Lettre* de Boileau du 6 mars 1707, au bas de sa XVIIIe épigramme.)

Laveaux s'exprime autrement. On dit absolument, et sans rapport au jour : « Les assemblées se tiennent *le soir*; il y va *le soir*, » et non pas *au soir*. Quand il y a rapport au jour, on dit *au soir* : « J'irai vous voir demain *au* « *soir*, lundi *au soir*, jeudi *au soir*. »

Ménage fait remarquer que *demain* indique un futur dans ces phrases : « Il est *demain* fête, quelle fête est-ce *demain*? » c'est-à-dire, il sera *demain* fête, quelle fête sera-ce *demain*?

MATINIER, MATINAL, MATINEUX.

Ces trois adjectifs n'éveillent pas la même idée : *Matinier* signifie qui appartient au matin, et il n'est guère d'usage que dans cette phrase : « J'ai vu « l'étoile *matinière*. »

Matinal, qui s'est levé matin : « Vous n'êtes pas toujours *matinal*. »

> Anténor, le premier, sort des bras du sommeil,
> Et vient au rendez-vous attendre le soleil.
> La déesse des bois n'est point si *matinale*. (La Fontaine.)

Matineux, qui a l'habitude de se lever matin : « Les belles dames ne sont « guère *matineuses*. » (L'Académie.) — « Notre gentilhomme était fort *ma-* « *tineux* et chasseur. » (*Histoire de Don Quichotte*.)

> Les coqs, lui disait-il, ont beau chanter matin,
> Je suis plus *matineux* encore. (La Fontaine, fable 6, livre XI.)

(Roubaud, *Synonymes*.)

MÊLER, au propre, signifie faire un mélange, mettre plusieurs choses ensemble avec une sorte de confusion, et alors il demande la préposition *avec*. On dit : *Mêler* de l'eau *avec* du vin, » et non pas : « *Mêler* de l'eau *à* du vin. »

Au figuré, il se dit des choses morales, et signifie joindre, unir une chose à une autre ; en ce sens, il régit la préposition *à* : Dieu *mêle* sagement aux « douceurs de ce monde des amertumes salutaires. » (Fléchier.)

> Et *mêle*, en se vantant soi-même à tout propos,
> Les louanges d'un fat *à* celles d'un héros. (Boileau, Discours au roi.)

> *Mêlons aux* chants de victoire
> Les douces chansons d'amour. (Quinault.)

> On les entend *mêler*, dans leurs vœux fanatiques,
> Les imprécations *aux* prières publiques. (Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

MEMBRU, UE; MEMBRÉ, ÉE, adjectifs. Le premier mot se dit d'un homme qui a les membres gros et forts : « On peint Hercule fort et *membru.* »

Le second s'emploie comme terme de blason : « On dit que les jambes et « les cuisses des aigles et d'autres animaux sont *membrées*, » quand elles sont d'un émail différent de celui de l'animal.

— L'Académie ne dit rien aujourd'hui de cette explication qu'elle avait adoptée autrefois ; mais elle donne au mot *membré* le sens de : Qui a des membres bien faits, bien proportionnés. Il ne s'emploie guère qu'avec l'adverbe *bien:* « Il est bien membré. » A. L.

MÊME (A). L'Académie est d'avis que cette façon de parler adverbiale ne s'emploie qu'avec les verbe *être*, *mettre*, *laisser;* mais elle fait observer que cette locution est familière; cependant il serait difficile de la remplacer exactement par d'autres expressions.

Mettre à même et *être à même* de faire une chose signifient mettre ou être à portée de la faire, donner ou avoir des facilités pour la faire. Ces façons de parler sont bizarres, et ne sont pas certainement du bon style. Plusieurs écrivains, tels que l'abbé Guénée, l'abbé Grosier et Linguet en ont cependant fait usage.

— Le peuple dit *boire à même*, *manger à même*, c'est-à-dire, sans prendre les précautions, les mesures qu'exige la civilité. *Boire à même* avec la bouteille, sans se servir d'un verre; *manger à même* dans le plat, sans prendre sa part sur une assiette. Boiste cite cette phrase : « Puisez dans la coupe du plaisir, mais ne buvez pas *à même.* » L'Académie n'indique pas cette locution; il faut donc l'éviter. A. L.

MER se prend, dans la langue poétique, figurément et par comparaison, pour un amas considérable :

> L'affreux orage roule une *mer de poussière.*
> (Delille, *les Trois Règnes de la Nature*, chant II.)

> Une *mer de brouillard* s'étendait sur la plaine. (Amalric.)

MERVEILLE. Il ne faut pas confondre, comme l'Académie et la plupart des lexicographes, faire *merveille* et faire des *merveilles:* l'un signifie faire très bien; *faire* y est neutre, et il ne se dit que des choses : « Cette figure « *fait merveille* dans ce discours. » L'autre signifie faire des choses merveilleuses ; ici le verbe *faire* y est actif, et il ne se dit que des personnes : « Cet « orateur *fait des merveilles* aujourd'hui. »

— L'Académie, dans sa dernière édition, écrit *faire merveilles*, et n'admet pas du tout *faire merveille* en donnant au verbe un sens neutre; aussi ne paraît-elle appliquer cette locution qu'aux personnes : « Je l'ai vu faire « merveilles à ce siége. » Nous pensons qu'il faut se ranger à cet avis. A. L.

A merveille est une expression adverbiale qui ne se met avec le *s* final que

par les poëtes, quand ils ont besoin d'une syllabe de plus. (Féraud, *Dict. crit.*)

— L'Académie n'indique pas cette exception, et nous doutons qu'elle soit aujourd'hui reçue. A. L.

MESSAGER, ÈRE. Dans le langage poétique, Mercure est le *messager* des dieux; Iris, la *messagère* de Junon ; l'Aurore est la *messagère* du Jour, la *messagère* du Soleil; les Zéphirs sont les *messagers* du Printemps; les Aquilons, les *messagers* de l'Hiver; l'hirondelle est la *messagère* du Printemps; le corbeau, le *messager* de l'orage; l'éclair, le *messager* du tonnerre.

MESSIRE JEAN (*Poire de*), substantif féminin. Espèce de poire rousse, fort sucrée, qui est mûre en octobre et en novembre. (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

Poire de Misserjan est une faute.

MESURE (A). Les désirs s'enflamment *à mesure* qu'ils s'avancent vers la jouissance du souverain bien. » (Fléchier.)

L'Académie dit que cette expression se met quelquefois sans *que*, et qu'alors on la place toujours à la fin de la phrase : « Travaillez, et l'on vous « paiera *à mesure.* » Elle dit aussi *à mesure de :* « Les Romains élevaient « leurs prétentions *à mesure de* leurs défaites. » (Montesquieu.) — « L'Alle- « magne est la seule puissance qui se fortifie *à mesure de* ses pertes. » (Le même.) — Voyez au mot FUR.

MÉTAL, MÈTAIL, substantif masculin.

Métal se dit d'un corps minéral qui se forme dans les entrailles de la terre, et qui est fusible et malléable.

Métail est une composition de métaux, ou un mélange de métaux avec ce que l'on appelle des demi-métaux.

Ainsi l'or est un *métal,* et le similor un *métail.*

Roubaud, Buffon, plusieurs autres auteurs estimés, Boiste, Laveaux et Nodier font cette distinction.

— Dans le *Dictionnaire de l'Académie,* il n'est pas question de ce second mot. Il faut donc toujours dire *métal.* A. L.

MI. Cette partie indéclinable, qui entre dans la composition de plusieurs mots, et qui signifie *demi*, se joint ordinairement par un tiret au mot qui la suit. *Mi* est féminin quand il est joint à un nom de mois : « La *mi*-mai, la *mi*-août; » hors de là, il est du même genre que le nom auquel il est joint, excepté *mi-carême*, qui est féminin, quoique *carême* soit masculin : la *mi*-carême. (L'Académie, Féraud et Laveaux.)

Voyez tome I, page 195.

MIDI, MINUIT

Midi est le milieu du jour, le moment où le soleil est parvenu au méridien, cercle qui partage le globe en deux parties égales, ou, ce qui est la même chose, en deux hémisphères, l'un oriental, l'autre occidental.

Minuit est le milieu de la nuit, le moment où le soleil se trouve dans la

partie du méridien qui est au dessous de l'horizon, la partie absolument opposée à celle où est le soleil lorsqu'il est midi.

Ces deux noms substantifs sont masculins, et ne s'emploient point au pluriel ; on dit : « J'irai vous voir à *midi précis.* » — Il est *minuit* et *demi*, « *midi* et *demi.* » — « Je me rendrai là sur *le midi*, sur *le minuit*, » et non pas : « J'irai vous voir à *midi précise*, à *midi* et *demie*, sur *les minuit* « sur *les midi.* »

> Mais le *midi* s'avance, et la vue affaissée
> Se perd dans les vapeurs de la terre embrasée.
> (Léonard, *les Saisons*, chant II.)
>
> Le *midi* dévorant brûle un sol desséché. (La Harpe.)
>
> Et déjà tout confus, tenant *midi* sonné,
> En soi-même frémit de n'avoir point dîné. (Boileau, *le Lutrin*, chant IV.)

On dit : Midi est *sonné*, minuit est *sonné*, et non pas a *sonné*, encore moins *ont sonné ;* mais on dit *l'horloge a sonné*, parce que c'est l'horloge qui sonne, au lieu que ce sont les heures qui sont sonnées par l'horloge.

(Voyez, page 1079, les mots *Après-midi*, *Après-dînée*, etc.)

(Vaugelas, 83e *Remarque ;* l'Académie, page 98 de ses *Observations ;* et le *Dictionnaire critique de Féraud*.)

MIEUX. Voyez au mot PIS.

MILLE.

Mille, employé comme adjectif numéral, est des deux genres, et, de même que les autres nombres cardinaux, il ne prend point la marque du pluriel : « Sous Charles V, il n'y avait à la Bibliothèque du roi que 900 volumes ; pré« sentement elle en possède plus de trois cent *mille*, sans compter soixante« dix *mille* manuscrits. »

Mille, à plus forte raison, suit la même syntaxe, lorsqu'il n'est pas précédé d'un autre nombre.

> Puisse le ciel verser sur toutes vos années
> *Mille* prospérités l'une à l'autre enchaînées. (Racine, *Bérénice*, acte V, sc. 7.)
>
> (Bouhours, page 287. — Buffier, page 371. — Wailly, page 178. — Trévoux et l'Académie.)

Dans la supputation ordinaire des années, *mille* perd sa dernière syllabe ; ainsi l'on écrit : « L'an *mil* huit cent seize, et non pas « l'an *mille*, etc. » Dans cette signification, *mil* se dit pour *millième*. — En latin, *millesimus*. (Mêmes autorités.)

Toutefois, voici une observation de Domergue qui peut apporter une modification à cette seconde remarque.

En fait de *millésime*, dit ce grammairien, lorsqu'il s'agit de celui de l'année où l'on se trouve ou qui vient de s'écouler, d'un millésime enfin dont on parle souvent, le besoin d'abréger a fait écrire *mil ;* mais s'il s'agit d'un millésime rarement employé, le mot *mille* reste tout entier. On dira donc : « L'an *mil* huit cent seize, et l'an cinq *mille* huit cent vingt de la création. »

— « Mercier a fait un ouvrage qui a pour titre : l'an deux *mille* quatre « cent quarante. »

Mille s'emploie encore pour signifier un espace de chemin contenant environ mille pas géométriques, ce qui fait un peu plus du tiers de la lieue commune ; en ce sens *mille* est substantif, et alors il prend un *s* au pluriel : « Les « *milles* d'Angleterre sont un peu plus longs que les *milles* d'Italie. » En latin, *milliarium* (Vaugelas, 373e *Remarque;* Wailly, Trévoux et l'Académie.)

Observez que *dix*, *vingt*, *cent* et *mille* se mettent quelquefois pour un nombre incertain, mais fort grand, et qu'ils suivent toujours la même syntaxe: « Nous tenons au monde par *mille* chaînes. » (Nicole.)

Heureux, heureux *mille* fois
L'enfant que le Seigneur rend docile à ses lois ! (Racine, *Athalie*, acte II, sc. 9.)

Mille et *mille* douceurs y semblent attachées,
Qui ne sont qu'un amas d'amertumes cachées.
(Corneille, *Héraclius*, acte I, sc. 1.)

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse et le repolissez. (Boileau, *Art poétique*.)

..... *Cent* fois la bête a vu l'homme hypocondre
Adorer le métal que lui-même il fit fondre. (Le même, Satire VIII.)

Les poëtes emploient aussi *trois fois* pour dire *plusieurs fois*. (Lemare, page 691 de son *Cours de langue française*.)

. . . . O jour trois fois heureux !

MINABLE. Ce mot, employé pour exprimer qu'une personne ou une chose fait pitié, n'est pas français.

MINE se prend au figuré pour ce qui produit abondamment quelque chose, ce qui est une source féconde :

Vois, dit la Liberté, vois le premier des arts (l'agriculture),
De trésors renaissants *mine* toujours féconde,
Qui seul peut suppléer à l'or du nouveau monde. (Thomas.)

... De l'antiquité fouiller les doctes *mines*. (Castel.)

MODULER. L'Académie se contente de dire, dans le sens actif, MODULER *un air*. Dans la langue poétique, il a une signification plus étendue, et se prend comme synonyme de chanter, fredonner, préluder, jouer d'un instrument, dire :

Caché sous l'épaisseur d'un pin majestueux,
Le rossignol soupire et *module ses peines*. (Baour-Lormian.)

..... La belle Circé, fille du dieu du jour,
Modulant avec art *sa voix mélodieuse*,
Charme de ses doux sons son île insidieuse. (Delille, *Enéide*.)

MOISSON. L'Académie dit, au figuré, *moisson de lauriers* et *moisson de gloire*. Pour *moisson de lauriers* il n'y a point de doute :

Ces *moissons de lauriers*, ces honneurs, ces conquêtes,
Ma main, en vous servant, les trouve toutes prêtes.
(Racine, *Iphigénie*, acte V, sc. 2.)

Mais peut-on dire également : des *moissons de gloire* ?

Certainement on ne dirait pas des *moissons d'honneur*, des *moissons de réputation* ; *gloire* semble être dans le même ordre d'idées.

C'est ainsi que Laveaux s'exprime ; mais à l'autorité de l'Académie, que rejette ce critique, nous ajouterons celle de Boileau, qui a dit (*Art poétique*, ch. IV) :

> Que de *moissons de gloire* en courant amassées !

De Racine (*Iphigénie*, acte V, sc. 2) :

> Songez, seigneur, songez à ces *moissons de gloire*,
> Qu'à vos vaillantes mains présente la victoire.

De La Fontaine (liv. VII, fable 18) :

> Mars nous fait recueillir d'amples *moissons de gloire*.

Et ensuite l'autorité de Boiste, de Noël, de Planche et de Charpentier, qui sont d'avis que *moisson de gloire* se dit par métonymie, et que cette expression est très correcte.

MOITIÉ. L'Académie dit que ce mot se prend dans une signification particulière, et se dit figurément d'une femme à l'égard de son mari : « Comment se porte votre *moitié* ? Il a perdu sa chère *moitié*. »

Ces exemples, que donne l'Académie, ne sont que du style familier ; beaucoup d'écrivains ont fait usage de cette expression dans le style noble :

> Laissez à Ménélas racheter d'un tel prix
> Sa coupable *moitié* dont il est trop épris. (Racine, *Iphigénie*, acte IV, sc. 4.
>
> O toi ! qui de mon âme es *la chère moitié*,
> Ma sœur, lis avec moi dans mon cœur effrayé.
> (Delille, traduction de l'*Enéide*, livre IV.)
>
> O *moitié de mon âme !* Est-ce un Dieu qui m'inspire ?
> (Traduction de l'*Enéide*, livre IX.)
>
> O *moitié de moi-même !* idole de mon âme. (Voltaire, *Alzire*, acte III, sc.
>
> Toi qui fus de mon cœur *la plus chère moitié*,
> Cesse enfin d'obéir aux conseils de la haine. (Lebrun, Épître à Du Belloi.)

MONT, MONTAGNE.

L'Académie explique ces mots par la même définition, sans indiquer précisément la différence de leurs significations. *Mont* désigne une masse détachée, ou réellement ou idéalement, de tout autre masse pareille, soit physiquement, soit idéalement ; *montagne* ne forme qu'une applellation vague, sans aucune distinction individuelle : aussi faut-il qu'il soit suivi de la préposition *de* pour être appliqué à des objets individuels : « Les *montagnes* des « Alpes, de Suisse. »

Le *mont* est opposé au *val* ou *vallon* : « On court par *monts* et par vaux. » La *montagne* est proprement opposée à la plaine : « On mène paître un troupeau de la plaine sur la *montagne*. »

Un pays fort inégal, tout coupé de terres, de collines, de monticules, de

monts est *montueux*; un pays, tantôt très élevé, tantôt très bas, entrecoupé de *montagnes* et de plaines, hérissé d'un côté, uni de l'autre est *montagneux*. (Roubaud, *Synonymes*, et Laveaux, *Dictionnaire des difficultés*.)

MORAL. Voyez la remarque sur ce mot, au mot *Immoral*, et sur le mot *Moralité*.

MOURIR, verbe neutre, s'emploie souvent avec le verbe *faire*; mais il ne se dit pas avec le passif de ce verbe: *Il a été fait* MOURIR est une construction barbare et très vicieuse. Dites : *On l'a fait* MOURIR, ou bien : *Il a été exécuté*. (Vaugelas et Th. Corneille, 245e Remarque. — Féraud et Trévoux.)

Observez que l'on dit bien : « *Mourir* de faim, de chagrin, de douleur, « *mourir* de ses blessures; » mais qu'il ne faut pas dire : « *Mourir* d'un « poignard, d'une épée, d'un boulet de canon. » Il faut dire : « *Mourir* « d'un coup de poignard, d'un coup d'épée, etc. » (Le *Dictionnaire de Féraud*.)

On ne dit pas : *Je meurs d'aller, je meurs de savoir*; mais : *Je* MEURS *d'envie d'aller, de savoir*; et cela ne se dit que dans la conversation familière. (Voltaire, Commentaires sur Corneille)

MOUSSEUX, EUSE; MOUSSU, UE.

Mousseux se dit de ce qui mousse, de se qui fait beaucoup de mousse: « Vin de Champagne *mousseux*, bière *mousseuse*; » et MOUSSU se dit de ce qui est couvert de mousse : « Cette pierre est *moussue*. » (L'Académie.) —« Cette carpe était si vieille qu'elle avait la tête toute *moussue*. » (Même autorité.)—« Marchole dit avoir vu, dans les montagnes, une infinité de sapins si *moussus* et si blancs, qu'il semblait que la mousse y fût crue au lieu de branches. » (Trévoux.)

> ..... L'œil se plaît à voir, au pied des troncs *moussus*,
> Leur aimable union et leur groupe confus. (Castel, *les Plantes*, chant III.)
> ... Un antre *moussu* creusé des mains du temps. (Castel.)

Quelques poëtes ont fait le mot *mousseux* synonyme de *moussu*, c'est-à-dire qu'ils lui ont donné le sens de couvert de mousse :

> Une grotte *mousseuse*, un coteau verdoyant. (Roucher, *les Mois*, chant VII.)
> Parmi des rocs *mousseux* une claire fontaine
> Bondit, s'échappe, tombe, etc. M. Michaud.)

Mais ce sont des licences, ou plutôt des fautes que l'on ne saurait tolérer dans la prose.

— Cependant on dit abusivement *une rose mousseuse*. (Académie.)

MUGIR. Ce mot se dit, figurément, du bruit que font les flots de la mer, les vents, les torrents, etc., quand ils sont agités; plusieurs écrivains se sont servis dans une autre acception :

> Les murs en sont émus, les voûtes en mugissent.
> (Boileau, *le Lutrin*, chant III.)

Lorsqu'il entend de loin d'une gueule infernale,
La chicane en fureur *mugir* dans la grand' salle. (Le même, Satire VIII.)

L'astre brillant du jour à l'instant s'obscurcit;
L'air siffle, le ciel gronde, et l'onde au loin *mugit*.
(Voltaire, *la Henriade*, chant I.)

MURMURATEUR. Ce mot avait été omis par l'Académie jusqu'à l'édition de Moutardier, où il est porté sans remarque.

L. Racine a dit des Juifs :

..... Leur historien ne leur déguise pas
Qu'ils sont *murmurateurs*, séditieux, ingrats. (Poëme de la *Religion*, ch. III.)

Ce peuple dont un voile obscurcissait les yeux,
Murmurateur volage, amateur des faux dieux. (Poëme de la *Grâce*, ch. I.)

Ce mot peut aussi être employé adjectivement dans le style oratoire ou poétique :

Tel un ruisseau qui, dans sa pente,
Roulant ses flots *murmurateurs*,
Humecte la tige des fleurs
Autour desquelles il serpente. (Dournaut, *Voyage en Brabant*.)

—L'Académie, en 1835, ne donne pas ce mot; et il n'est point assez harmonieux pour qu'on doive le regretter. A. L.

N

N, substantif, est féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne.

Voyez, dans la première partie de cet ouvrage, pages 13, 20, 21, 57 et 58, ce que nous avons dit sur l'articulation *ne*.

NAIF. Naturel, sans fard, sans artifice, très simple. L'Académie donne pour exemples : « Les grâces naïves de l'enfance. » — « Il a quelque chose « de naïf dans l'humeur. » — « Une description, une peinture naïve. » — « C'est l'homme du monde le plus naïf. » — « Un amour-propre naïf. »

A cet air si *naïf* croirait-on qu'elle y touche !
(Regnard, *le Distrait*, acte I, sc. 4.)

Par sa *naïve* ardeur elle aurait su me plaire.

Naïf se prend aussi comme substantif, et par le *naïf* on entend, en littérature, ce qui naît du sujet et qui en sort sans effort. C'est le sentiment seul qui l'inspire aux bons auteurs.

. . . . La cour désabusée,
Distingua le *naïf* du plat et du bouffon,
Et laissa la province admirer le Typhon. (Boileau, *Art poétique*, chant I.)

NAIN, NAINE, homme et femme d'une taille beaucoup au dessous de la taille ordinaire : *Un joli* NAIN, *une jolie* NAINE. (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

Nine est un barbarisme.

NATIF, NÉ. Il existe une différence entre ces deux expressions. *Natif* suppose le domicile fixe des parents; au lieu que *né* suppose seulement naissance. Celui qui naît dans un endroit par accident, est *né* dans cet endroit; celui qui y est *né* parce que son père et sa mère y ont leur séjour, en est *natif*. (L'Académie et Laveaux.)

NATUREL. Cet adjectif se dit des personnes et des choses : *Enfant* NATUREL, *grâces* NATURELLES, *instabilité* NATURELLE.

Naturel s'emploie substantivement dans plusieurs acceptions : Destouches a dit dans *le Glorieux* (acte III, sc. 5) :

Chassez le *naturel*, il revient au galop.

On lit aussi dans l'abbé Dubosc : « Partout où les Européens ont porté leurs armes, ils ont subjugué les NATURELS *du pays*. » C'est-à-dire, les habitants originaires.

Mais il serait ridicule de dire au singulier : *C'est un* NATUREL, *c'est une* NATURELLE *du pays;* même au pluriel, on ne le dit pas tout seul : « On écrit « de Gorée que le navire a été brûlé par les *naturels*, » est une mauvaise phrase.

Enfin il ne se dit point avec les noms des nations européennes : *Les* NATURELS d'*Espagne*, *de France*, serait une mauvaise locution.

NÉOLOGIE, NÉOLOGISME.

Néologie signifie proprement invention, usage, emploi de termes nouveaux, et, par extension, l'emploi des mots anciens, dans un sens nouveau ou différent de leur signification ordinaire : « La *néologie*, ou l'art de faire, « d'employer des mots nouveaux, demande beaucoup de goût et de discré- « tion. »

Le *néologisme* consiste dans l'abus ou dans l'usage affecté des mots nouveaux, ou des mots ridiculement détournés de leur sens naturel ou de leur emploi ordinaire. (Roubaud et M. Planche.)

A NEUF, DE NEUF.

Ces deux expressions adverbiales ne signifient pas précisément la même chose.

A neuf se dit des choses que l'on raccommode, que l'on répare de manière qu'elles soient d'un aussi bon usage, ou qu'elles paraissent aussi fraîches que si elles étaient neuves : « Refaire un bâtiment *à neuf*, remettre un ta- « bleau *à neuf*, blanchir des bas *à neuf*. »

De neuf se dit de choses toutes neuves : on dit qu'*une personne a fait habiller ses gens* DE NEUF, pour dire qu'il leur a fait faire des habits *neufs*. (L'Académie, Trévoux, Féraud et Laveaux.)

NEVEU. Dans le style soutenu, et surtout en poésie, on dit : *Nos* NEVEUX, pour nos descendants, ceux qui viendront après nous, la postérité; et nos

derniers NEVEUX, pour nos descendants les plus éloignés, la postérité la plus reculée.

Pourquoi n'ont pas péri ces tristes monuments ?
Faut-il qu'à *nos neveux* j'en raconte l'histoire ? (La Fontaine, *Adonis*, poëme.)

On critiqua jadis et Corneille et Turenne,
Et cependant leurs noms, à jamais révérés,
Par *nos derniers neveux* se verront célébrés. (Saurin.)

Là régneront Énée et *ses derniers neveux*,
Et les fils de ses fils et ceux qui naîtront d'eux.
(Delille, traduction de l'*Énéide*, livre III.)

Voyez le mot AIEUL.

NOEUD. Ce mot est beau au figuré ; il se dit du lien qui unit, qui rapproche : NOEUDS *de parenté*, NOEUDS *de l'amitié*. « La mort rompt les plus « beaux *nœuds*. »

Par le *nœud* des besoins les hommes sont unis. (Millevoye.)

Une âme généreuse...
Enchaîne tous les cœurs par le *nœud* des bienfaits. (Lebrun.)

Par les *nœuds* du commerce unissez l'univers. (Delille.)

Votre hymen est le *nœud* qui joindra les deux mondes.
(Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 1.)

De la paix, de l'hymen, j'ai rompu tous les *nœuds*,
En combattant les droits d'un peuple aimé des dieux.
(Delille, l'*Énéide*, livre XII.)

NOURRICE. Ce mot, au figuré, ne manque pas de noblesse. L'Académie donne pour exemple : « La Sicile était la *nourrice* de Rome. »

La terre enfin, cette chaste *nourrice*,
De tous nos biens sage modératrice. (J.-B. Rousseau.)

Cette auguste cité souveraine du monde,
Mère des conquérants, *nourrice* des héros. (Brébeuf.)

NUAGE. Ce mot signifie, figurément, cet air soucieux, mélancolique, qui se peint sur le visage des personnes que le chagrin dévore.

Madame, ou je me trompe, ou durant vos adieux,
Quelques pleurs répandus ont obscurci vos yeux.
Puis-je savoir quel trouble a formé ce *nuage ?*
(Racine, *Britannicus*, acte V, sc. 3.)

Ce front que la tristesse entourait d'un *nuage*
S'éclaircit par degrés dans des pensers plus doux. (M. de Saint-Victor.)

Quelle sécurité se peint sur ton visage !
Comme ton cœur est pur, ton front est sans *nuage*.
(Florian, *Ruth*, églogue.)

« Aucun *nuage* ne trouble la sérénité de son âme. » (L'Académie.)

NUDITÉ. Ce mot se dit, au figuré, des arbres, des rochers dépouillés de leurs feuilles, de leur verdure ; il se dit même des êtres moraux. L'Académie a négligé d'en parler.

Un vêtement d'hiver est jeté sur les plaines,
Et cache des forêts la triste *nudité*. (Léonard, *les Saisons*, chant IV.)

> Là j'ai vu chaque jour des mains laborieuses
> Apporter des vallons les terres limoneuses,
> Des arides rochers couvrir la *nudité*. (Rosset, poëme de l'*Agriculture*.)

NUIT. On dit poétiquement : *la* NUIT *éternelle*, pour la mort ; *la* NUIT *du trépas*, pour le trépas ; *la* NUIT *du tombeau*, pour le tombeau ; *la* NUIT *de l'éternité*, pour l'éternité ; *la* NUIT *du chaos*, *la* NUIT *du néant*, pour le chaos, le néant ; *la* NUIT *infernale*, pour l'enfer ; *la* NUIT *du Tartare*, pour le Tartare.

Nuit est beau dans le style noble au figuré, et dans le sens d'obscurité, ténèbres, mystère, secret, voile, ignorance.

> Du sort de cet enfant on n'a donc nulle trace ;
> Une profonde *nuit* enveloppe sa race. (Racine, *Athalie*, acte III, sc. 4.)
>
> Épaississons la *nuit* qui voile sa naissance. (Voltaire, *Mahomet*, acte IV, sc. 1.)
>
> Ces horribles secrets
> Sont encor demeurés dans une *nuit* profonde.
> (Le même, *Sémiramis*, acte I, sc. 3.)

O

O est substantif masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

OBSERVER. Lorsque ce verbe signifie épier, remarquer les actions, les gestes, les discours d'une personne, il est actif, et prend un régime direct : « Prenez garde à ce que vous direz, on vous *observe*. » — « Les grands sont « malheureux, on *observe* toutes leurs paroles, toutes leurs démarches. » (L'Académie.) — « J'ai cru remarquer quelquefois qu'il m'*observait* dans « tout cet entretien. » (J.-J. Rousseau.)

> Il m'*observa* longtemps dans un morne silence. (Racine.)

Observer est encore actif lorsqu'il signifie porter toute son attention vers un objet pour en découvrir la nature, les qualités, les rapports, etc. « *Ob-* « *server* le vol des oiseaux. *Observer* le cours des astres. » (Massillon.) — « Qui n'*observe* rien n'apprend rien. » (Condillac.) — « Le philosophe con- « sume sa vie à *observer* les hommes, et il use son esprit à en démêler les « vices et les ridicules. » (La Bruyère.)

Il se dit encore activement dans le sens d'accomplir : « *Observer* les lois. » (L'Académie.) — « *Observer* les égards dus à la société. » (Barthélemy.) — « Les mêmes formules s'*observaient* à peu près en Angleterre. » (Voltaire.)

— *Observer* signifie aussi simplement remarquer, faire attention : « J'ai « *observé qu*'il n'adressait la parole qu'à vous. » — « Avez-vous *observé* ce « passage ? *observez* bien toutes ces choses. » (L'Académie.) Mais il signifie alors faire une remarque par soi-même, et non pas soumettre une remarque à un autre. Voilà pourquoi il ne peut pas être employé seul avec un régime indirect de personne. Dans ce dernier cas il faut dire avec l'Académie : « Je vous prie d'*observer*, je vous fais *observer* que.... » ou bien : « La « cour *observera*, s'il lui plaît, que..... » A. L.

Ainsi il ne faut pas dire : *Je* vous *observe que; je* lui *ai observé que; je* vous *observe une chose à laquelle vous n'avez pas pensé; j'observe à* l'assemblée *que;* car, comme on ne considère pas une chose à quelqu'un, on ne doit pas non plus la lui observer ; mais on doit la lui faire remarquer, la lui faire observer.

Pour parler correctement, il faut donc dire : Observez *bien que; je lui ai fait* observer *que*; *je vous fais* observer ; *je vous prie d'*observer *une chose à laquelle vous n'avez pas pensé; je prie l'assemblée d'*observer *que; l'assemblée voudra bien* observer *que ;*

Ou en sous-entendant le régime indirect de la personne, ce qui, dans ce cas, rend la construction semblable : « J'ai déjà fait *observer* que les dépu- « tés négligeaient de se vêtir de leur costume. »

« Faites-leur même *observer* que rien ne contribue plus à l'économie « et à la propreté que de tenir chaque chose en sa place. » (Fénelon.) « — « La juste défiance de moi-même m'oblige seulement à vous faire « *observer* qu'en peignant les misères humaines, mon but était excusable, « et même louable, à ce que je crois. » (J.-J. Rousseau.) — « Je me « borne à faire *observer* à un enfant ce qu'il fait continuellement. (Condil- « lac.) — « J'ai ouï dire que quelqu'un faisant *observer* à Voltaire qu'un « fait n'était pas tel qu'il l'avait raconté : Je le sais bien, dit-il, mais « avouez qu'il est mieux comme je le raconte. » (Marmontel.)

Au lieu de *faire observer* quelques écrivains ont employé le verbe *remarquer* précédé du verbe *faire :* « On *fera remarquer* à l'enfant que ces « principes et ces règles, auparavant inutiles à son instruction, lui devien- « nent nécessaires pour mettre de l'ordre dans ses connaissances. » (Condillac.) — « Il lui *font remarquer* que Bliombéris n'a pas encore le moindre « désavantage. » (Florian.)

(*Le Dictionnaire de l'Académie;* Domergue, page 408 de son *Journal*, et 233 de ses *Solutions grammaticales;* Féraud, Laveaux, dans son *Dictionnaire des difficultés*, et Noël.)

Faire une observation, c'est observer : or, puisqu'on ne doit pas dire : *observer à quelqu'un*, il ne faut donc pas dire : *faire une observation à quelqu'un; je vous fais cette observation;* il faut dire : « *Faire part* de « son observation à quelqu'un. » — « Je vous *fais faire* cette observation. » — « Je vous prie de faire une *observation.* » (Domergue, page 233 de ses *Solutions*, et les autorités citées.)

ODORANT, TE. La poésie fait de ce mot un usage plus fréquent que la prose : *Bouquets* odorants, *fruits* odorants, *vallons* odorants, *l'*odorante *ambroisie.*

OMBRAGEUX, OMBREUX. Le premier de ces adjectifs ne se dit au propre que des chevaux, des mulets, etc., qui sont sujets à avoir peur et à s'arrêter, ou à se jeter subitement de côté quand ils voient leur ombre ou quelque objet qui les surprend ; ainsi on ne dit point : *des lieux ombra-*

geux. — Le second ne se dit guère qu'en poésie, et il signifie : qui fait de l'ombre, ou bien : qui est couvert d'ombre : « Des bois ombreux. »

> Dans la nuit ténébreuse
> Dont un bois vaste entoure une vallée *ombreuse*,
> D'un rameau précieux se cache le trésor. (Delille, trad. de l'*Énéide*, livre VI.)

> Il aperçoit déjà ses vastes colonnades,
> Ses portiques *ombreux*, ses mobiles arcades.
> (Baour-Lormian, *Jérusalem délivr.*, chant XVIII.)

OMBRE. Ce mot est le synonyme de secret, mystère, retraite, par extension du sens primitif.

> La timide infortune aime à gémir dans l'*ombre*. (Dorat.)

> ... La critique, au front ceint de couleuvres,
> Dans l'*ombre* aiguise un poignard assassin. (Baour-Lormian.)

Ombre se prend encore pour apparence, fantôme, simulacre, prétexte.

> Les tyrans ont toujours quelque *ombre* de vertu.
> (Voltaire, *Catilina*, acte I, sc. 5.)

> Ce cœur, indépendant des outrages du sort,
> Craint l'*ombre* d'une faute et ne craint pas la mort.
> (Le même, *Mariamne*, acte II, sc. 4.)

OMNIBUS. Ce nouveau substantif, sur le genre duquel on n'est pas encore fixé, nous semble devoir être du masculin, comme le sont en général les mots qui, dérivant du latin, sont masculins ou neutres. Les personnes qui font le mot *omnibus* féminin invoquent l'ellipse du substantif *voiture;* mais ce motif suffit-il pour écarter celui que nous donnons? On peut avoir dans l'esprit le mot *carrosse* aussi bien que le mot *voiture*.

— L'Académie vient d'admettre ce substantif dans son *Dictionnaire*, et elle lui donne le genre masculin. Elle dit même qu'on l'emploie quelquefois adjectivement, *une voiture omnibus*. Ce mot latin qui veut dire *pour tous*, désigne certaines voitures fort grandes, ouvertes à tout venant pour une rétribution assez modique, et qui suivent toujours une ligne déterminée. A.L.

ONDES. Voyez FLOT.

ONDULEUX, EUSE. Qui ondoie, qui forme des sinuosités. L'Académie vient, en 1835, d'admettre ce mot; plusieurs poëtes en ont fait usage :

> Sa noble écharpe à replis *onduleux*
> Ceint la déesse et retombe avec grâce. (Imbert.)

> Le cygne sur les eaux navigue avec noblesse,
> Courbe de son grand cou l'*onduleuse* souplesse,
> Et de ses pieds rameurs agite l'aviron. (Parceval Grandmaison.)

> Les nymphes le suivaient de myrte couronnées :
> De leurs tresses d'ébène aux vents abandonnées
> Les anneaux *onduleux* se jouaient sur leur sein. (Fayolle.)

> Tantôt de blonds épis dont la tige vacille
> Se roulaient *onduleux* dans un lointain mobile.
> (Boisjolin, *la Forêt de Windsor*.)

> Et quand des flots calmés le miroir *onduleux*
> D'un soleil bienfaisant réfléchissait les feux. (Esménard, *la Navigation*, chant V.)

ORAGE. Il se prend, dans un sens figuré et moral, en parlant des agitations, des bouleversements que causent les passions :

> De ce sage vieillard la candeur, les accents
> Apaisent par degrés l'*orage* de ses sens.
> (Baour-Lormian, *Jérusalem délivrée*, chant VII.)

> D'une bouche éloquente ont sorti des accents
> Qui calment par degrés l'*orage* de ses sens.
> (Doigny, *Herminie consolée par un vieillard*.)

Orage se dit encore, dans un sens figuré, des malheurs dont on est menacé, des disgrâces qui surviennent tout à coup, soit dans les affaires publiques, soit dans la fortune des particuliers : « Il a détourné l'*orage* par sa « prudence. » — « Les *orages* d'une grande révolution. » (L'Académie.)

> L'*orage* se déclare ;
> Athalie en fureur demande Éliacin. (Racine, *Athalie*, acte III, sc. 6.)

> Déjà de toutes parts je vois gronder l'*orage*. (Crébillon, *Catilina*, acte I, sc. 1.)

> Goûtez des jours sereins nés du sein des *orages*.
> (Voltaire, *Mérope*, acte I, sc. 1.)

Il se dit encore du tumulte de la société, des agitations du cœur humain : « Les *orages* du monde, les *orages* de la jeunesse ; » mais l'Académie n'indique pas : un *orage* de traits, de dards, de flèches, de cailloux, comme on dit une grêle, une pluie de traits, de dards, etc. Cependant on peut le dire.

ORAGEUX. Cet adjectif se dit, au figuré, de ce qui est sujet aux troubles, à l'agitation : *Une vie orageuse, une liberté orageuse*.

> Que d'inquiètes nuits, que de pénibles jours
> Perdus dans ce torrent des *orageuses* cours ! (Léonard.)

> Chaque jour sur les flots de ce monde *orageux*,
> Contemplant des mortels les débris malheureux,
> Il (le sage agriculteur) s'applaudit d'avoir, dans ce commun naufrage,
> Confié ses destins au tranquille rivage. (Castel, *les Plantes*, chant IV.)

ORCHESTRE. On prononce *orkestre*. C'était, dit Félibien, chez les Grecs, la partie la plus basse du théâtre, et où l'on exécutait les danses. Chez les Romains, c'était le lieu où se plaçaient les sénateurs. Parmi nous, c'est le lieu où on met la symphonie. Il se dit aussi de la réunion de tous les musiciens, et enfin, comme chez les Romains, il se dit de plusieurs rangs de banquettes placées entre l'orchestre des musiciens et le parterre. (L'Académie, son *Dictionnaire*, Richelet, édition de 1759.)

Boiste, Trévoux, etc., font ce mot féminin ; mais l'Académie et l'usage ne lui donnent plus que le masculin.

ORGUE est, ainsi que nous l'avons dit au chapitre des substantifs (tome I, page 104), masculin au singulier et féminin au pluriel : « Il paraît, par un « nombre infini d'auteurs, que les *premières orgues* ont une origine très an- « cienne, et tous les historiens conviennent que *le premier* qui parut en « France est *celui* dont l'empereur Constantin Copronyme fit présent en 757 « au roi Pépin. »

Fabre est d'avis qu'il ne faut pas dire : « C'est **un** des plus *belles orgues*, »

ni : « c'est *un* des plus *beaux orgues*, » ni même : « c'est *une* des plus *belles* « *orgues*. »

La règle d'accord, dit ce grammairien, semblerait autoriser la première locution. « C'est *un* des plus *belles orgues*, » est une phrase elliptique ; suppléons les ellipses, nous aurons : « C'est *un orgue* du nombre des plus *belles* « *orgues* ; » or, *un*, correspondant à *orgue* au singulier, qui est masculin, devrait en prendre le genre ; cependant, comme ce serait une bizarrerie trop frappante que de présenter, dans la même phrase, le même substantif sous deux genres différents, cette tournure ne peut être admise. Les deux autres, n'étant pas conformes à la loi d'accord, doivent également être rejetées.

Domergue pense que c'est déjà une bizarrerie de donner à un même substantif un genre au singulier et un autre genre au pluriel, et il croit, ainsi que Fabre, qu'elle serait bien plus frappante si elle se trouvait dans la même phrase ; et alors il est d'avis que, dans le cas proposé, *orgue* n'adopte qu'un genre, et c'est le masculin, d'abord non pas parce qu'il est plus noble, comme disent les Grammairiens, mais parce qu'il est le premier ; ensuite, parce qu'ayant déjà été employé, c'est à lui à déterminer l'ordre. De sorte qu'il veut qu'on dise : « C'est *un* des plus *beaux orgues*. »

Laveaux, qui jouit d'une réputation méritée comme grammairien, émet son opinion en ces termes : « Quant à nous, nous pensons avec Domergue que c'est une irrégularité choquante de faire un mot masculin au singulier et féminin au pluriel ; que c'en est une bien plus grande de le faire, dans la même phrase, et masculin et féminin, et qu'il faudrait qu'*orgue* n'eût qu'un genre dans ces sortes de phrases. Nous ajoutons qu'il faudrait partout ne lui en donner qu'un, mais que dans le choix on devrait préférer le féminin, à cause de la terminaison féminine du mot ; et si l'on faisait *orgue* féminin, ce genre serait employé le premier et réglerait le reste. Suivant nous, on doit donc dire : « C'est *une* des plus *belles orgues*. » Nous disons qu'on devrait le dire, mais nous ne disons pas que cette locution serait généralement reçue. » Nous pourrions répondre à Laveaux que les mots *amour*, *automne*, *couleur*, *couple*, *délice*, *exemple*, *gens*, *foudre* sont, de même que le mot *orgue*, masculins et féminins selon l'occurrence ; mais fidèle au plan que nous avons adopté de nous borner à rapporter l'opinion des Grammairiens qui jouissent d'une réputation méritée, nous croyons n'y pas déroger en disant qu'en général, lorsqu'il se présente une difficulté dont la solution offre quelque doute, soit parce qu'il y a peu de Grammairiens qui aient émis leur opinion, soit parce que l'Académie n'a rien prononcé, il vaut mieux chercher un autre tour de phrase ; et il nous semble qu'il est plus simple, par exemple, de dire : « Cet *orgue* est excellent, il y en a peu qui lui soient comparables. »

— S'il fallait nécessairement choisir entre les phrases indiquées, nous serions de l'avis de Domergue, et nous dirions : « C'est *un* des plus *beaux or-* « *gues*. » Voyez ce que nous avons déjà dit sur une question semblable, tome I, page 101. Cependant nous pensons aussi qu'il vaut mieux éviter cette tournure, qui a toujours quelque chose de choquant. Mais nous n'hésiterions

pas à dire : « Cet orgue est *un* des plus *beaux* qu'on puisse voir. » Quoique *beaux* se rapporte au mot *orgues*, sous-entendu, et que ce mot au pluriel soit féminin, il nous semble incontestable que dans cette phrase on doive mettre le masculin par attraction. A. L.

ORGUEIL s'emploie par ellipse, par une sorte de métonymie, pour le motif, la cause de l'orgueil.

> Egisthe, jeune encore et sans expérience,
> Étalerait en vain l'*orgueil* de sa naissance. (Voltaire, *Mérope*, acte I, sc. 3.)
>
> Le sourire embellit l'*orgueil* de ses appas.
> (Chaussard, parlant de Minerve.)
>
> Une riche moisson est l'*orgueil* de Cybèle. (Tissot.)
>
> Un chêne antique, *orgueil* des paisibles hameaux. (Baour-Lormian.)
>
> Je vois Iphigénie entre les bras d'un père.
> Elle fait tout l'*orgueil* d'une superbe mère.
> (Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 1.
>
> O vous, l'amour, l'espoir et l'*orgueil* des Troyens,
> Hector, quel dieu vous rend à vos concitoyens !
> (Delille, traduction de l'*Enéide*, livre II.)
>
> Et c'est là que, fuyant l'*orgueil* du diadème,
> Lasse de vains honneurs... (Racine, *Esther*, acte I, sc. 1.)

OUTRAGE. Ce mot, employé au figuré, se dit dans le sens de tort, ravage occasionné par le temps, par l'intempérie des saisons, par les caprices de la fortune :

> Mes ans se sont accrus, mes honneurs sont détruits,
> Et mon front, dépouillé d'un si noble avantage,
> Du temps qui l'a flétri laisse voir tout l'*outrage*.
> (Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 5.)
>
> Laissez-moi relever ces voiles détachés
> Et ces cheveux épars dont vos yeux sont cachés ;
> Souffrez que de vos pleurs je répare l'*outrage*.
> (Racine, *Bérénice*, acte IV, sc. 2.)
>
> Là tous les champs voisins, peuplés de myrtes verts,
> N'ont jamais ressenti l'*outrage* des hivers. (Voltaire, *Henriade*.,
>
> Le sort jaloux abat ce que l'homme a construit ;
> Sur le front des rois même imprime ses *outrages*,
> Renverse leurs palais et brise leurs images (Castel, *les Plantes*, chant I.)

OUTRAGEUX, OUTRAGEANT, adjectifs.

Outrageux, ***Outrageuse***, qui fait outrage, se dit des personnes et des choses : « C'est le propre des harengères d'être *outrageuses* en paroles. » — « Ces discours sont *outrageux*. » (L'Académie, Trévoux, Féraud, etc.)

Voltaire, dans son *Commentaire sur Corneille*, s'exprime ainsi sur ce vers de *Polyeucte*, acte V, sc. 2 :

> Cesse de me tenir ce discours *outrageux*.

« Le mot *outrageux* n'est pas usité, mais plusieurs auteurs s'en sont heu-
« reusement servis. Nous ne sommes pas assez riches pour nous priver de ce
« que nous avons. » Nous ignorons si le mot *outrageux* a jamais cessé d'être

usité, mais il est dans tous les dictionnaires, et l'Académie en a sanctionné l'emploi.

Outrageant, Outrageante, qui outrage, ne se dit que des choses : « Il se « présente toujours dans la vie une affaire fâcheuse et *outrageante.* » — « Souvenez-vous que les paroles *outrageantes* ne servent qu'à aigrir les « esprits. » (L'abbé Barthélemy.)

OUVRAGE DE L'ESPRIT, OUVRAGE D'ESPRIT.

On entend par *ouvrage de l'esprit* un ouvrage de la raison et de cette intelligence qui distingue l'homme de la bête. On entend par *ouvrage d'esprit* un ouvrage de la raison polie, de cette fine intelligence qui distingue un homme d'un autre homme.

Tout ce que les hommes inventent dans les sciences et dans les arts est un *ouvrage de l'esprit.* Les compositions ingénieuses des gens de lettres, soit en prose, soit en vers, sont des *ouvrages d'esprit.* « Le plus grand nombre des « *ouvrages de l'esprit* ne sont pas des *ouvrages d'esprit.* » (Bouhours, page 459 de ses *Remarques.*) — « Les systèmes des règles qui constituent la « logique, la rhétorique, la poétique sont de beaux *ouvrages de l'esprit.* » — « *La Théorie des sentiments agréables, le Lutrin, la Henriade, Athalie,* « *le Tartuffe* sont d'excellents *ouvrages d'esprit.* » (Beauzée, *Synonymes.*)

OUVRIER. Ce mot, dit Laveaux, est bas au propre et noble au figuré; cependant l'emploi qu'en ont fait Boileau et Chabanon n'a *rien de bas.*

> Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
> *Ouvrier* estimé dans un art nécessaire,
> Qu'écrivain du commun et poëte vulgaire. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)
> Dame Arachné la filandière,
> De son métier très subtile *ouvrière ;*
> Mais vaine aussi de son talent,
> Se construisait un petit logement.
> (Chabanon, *l'Araignée et le Ver à soie*, fable.)

L'Académie ne dit ce mot au figuré que de ceux qui ont fait des ouvrages d'esprit; Massillon, Bossuet et Fléchier l'ont employé dans une autre acception : « Les astres qui présidèrent à la première nuit annoncèrent la sagesse « de l'*ouvrier* souverain qui les a tirés du néant. » (Massillon.)—« La grâce, « cette excellente *ouvrière*, se plaît quelquefois à renfermer en un jour la « perfection d'une longue vie. » (Bossuet.) — « Ces prières que faisait sainte « Thérèse pour que Dieu formât des *ouvriers* évangéliques. » (Fléchier.)

Ouvrier se prend aussi adjectivement :

> Le lin sur les fuseaux arrondi sous les doigts,
> La toile qu'Arachné suspend sous les vieux toits,
> N'ont point le fin tissu que sa *main ouvrière*
> Donne à l'airain ductile ourdi par la filière. (De Saint-Ange.)

On dit *jour ouvrier* ou *jour ouvrable*, pour dire un jour qui n'est pas férié, où il est permis de travailler; et *cheville ouvrière*, pour désigner la grosse cheville qui joint le train de devant d'un carrosse avec la flèche, ou figurément, le principal agent d'une affaire. (L'Académie.)

P

P, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

PALIR. Devenir pâle par l'effet d'une violente sensation, et par suite, éprouver un sentiment très vif d'effroi, de colère, etc.

> Que nos tyrans communs en *pâlissent* d'effroi.
> (Racine, *Mithridate*, acte III, sc. 1.)
>
> Le plus affreux péril n'a rien dont je *pâlisse*.
> (Racine, *Iphigénie*, acte V, sc. 5.)
>
> J'ai *pâli* du dessein qui vous a fait sortir. (Le même, *Phèdre*.)
>
> La satire...
> Va, jusque sous le dais, faire *pâlir* le vice. (Boileau, Satire IX.)

Pâlir se dit encore dans le sens d'étudier avec une assiduité qui peut fatiguer le corps.

> Après cela, docteur, va *pâlir sur la Bible*.

PALPER. Féraud dit que ce mot est bas et populaire, et qu'il n'est bon que dans le style burlesque, ou plaisant, ou moqueur. Il est certain qu'il a ces caractères dans l'expression *palper de l'argent;* mais dans cette phrase, il est détourné de sa véritable signification.

Palper a le sens de manier, toucher doucement, et il n'est ni bas, ni populaire, ni trivial. Buffon a dit : « Les oiseaux se servent de leurs doigts beau« coup plus que les quadrupèdes, soit pour saisir, soit pour *palper* les « corps. »

PARAPLUIE, PARATONNERRE, substantifs masculins.

Parapluie est une sorte de petit pavillon portatif qu'on étend au dessus de la tête pour se garantir de la pluie.

Paratonnerre est une barre ou verge de fer, terminée en pointe qui n'est ni émoussée ni arrondie par le bout, que l'on met sur le point le plus élevé d'un édifice. A cette verge on adapte une chaîne composée de fils de fer ou de laiton tressés, et enduits d'une couche de vernis gras, laquelle chaîne, communiquant avec le terrain inférieur ou avec un puits, préserve des effets du tonnerre en l'attirant sans explosion.

Quelques personnes écrivent ces deux mots avec un trait d'union : *Parapluie*, *Para-tonnerre*, comme s'ils étaient composés; mais cette orthographe est contraire à celle qu'ont adoptée Wailly, Boiste, Gattel, Laveaux, Valmont de Bomare et l'Académie.

PARDONNABLE, PARDONNER. Voyez le mot *Excusable*.

PARESSE. L'Académie ne dit ce mot que des personnes. En poésie on le dit aussi des choses :

> Où donc est ce grand cœur dont tantôt l'allégresse
> Semblait du jour trop long *accuser la paresse?*
> (Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

... Après lui Cloanthe fend les flots :
Ses rameurs sont plus forts ; mais l'art des matelots
De son vaisseau pesant *accuse la paresse*. (Delille, *Enéide.*)

MAL PARLER, PARLER MAL.

Beauzée pense que ces deux expressions ne sont pas synonymes. ***Mal parler*** tombe, selon lui, sur les choses que l'on dit ; et ***parler mal***, sur la manière de les dire : le premier est contre la morale, et le second contre la Grammaire.

C'est ***mal parler*** que de dire des choses offensantes, surtout à ceux à qui l'on doit du respect ; de tenir des propos inconsidérés, déplacés, qui peuvent nuire à celui qui les tient, ou à ceux dont on parle. C'est ***parler mal*** que d'employer des expressions hors d'usage ; d'user de termes équivoques ; de construire une phrase d'une manière embarrassée ou à contre-sens ; d'affecter des figures gigantesques en parlant des choses communes ou médiocres ; de choquer la quantité en faisant longues les syllabes qui doivent être brèves, ou brèves les syllabes qui doivent être longues. « Il ne faut ni ***mal parler*** des « absents, ni ***parler mal*** devant les savants, etc. »

Observez que cette distinction n'a lieu qu'à l'infinitif et dans les temps composés du verbe ***parler***. On ne dirait pas : ***Il mal parle, il mal parlait.*** — Observez encore que quand il est question de langage, ***parler mal*** s'emploie sans régime : ***Cet homme parle mal;*** quand il s'agit de censure et de médisance, il régit la préposition ***de : Cet homme parle mal de vous.***

PARLER. Ce mot se dit, au figuré, dans un grand nombre de cas. En voici des exemples qu'il est bon de connaître : « Le cœur d'une grande reine, « plongée tout à coup dans un abîme d'amertumes, ***parlera*** assez haut. » (Bossuet) — « Les monuments qu'il a fait élever ***parlent*** assez pour lui. » (Massillon.)

L'honneur *parle*, il suffit ; ce sont là nos oracles.
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 2.)

Dans les murs, hors des murs, tout *parle* de sa gloire.
(Corneille, *Horace*, acte V, sc. 3.)

Tu lui *parles* du cœur, tu la cherches des yeux.
(Racine, *Andromaque*, acte IV, sc. 5)

L'indulgente vertu *parle* par votre bouche.
(Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 1.)

Tout un peuple, seigneur, vous *parle* par ma bouche.
(Campistron, *Andronic*, acte I, sc. 5.)

Au conseil assemblé
L'esprit de Mahomet par ma bouche a *parlé*.
(Voltaire, *Mahomet*, acte II, sc. 2.)

L'ombre a fui ; les tombeaux, les débris ont *parlé*.
(Legouvé, *les Souvenirs*.)

PARTAGER. Quand on conserve une portion de ce que l'on partage, on doit dire : ***partager avec :*** « C'est une loi inviolable (chez les Indiens) de

« *partager* le peu qu'ils ont *avec* leurs parents qui sont dans le besoin. » (*Lettres édifiantes.*)

Crébillon met la préposition *à* à la place de ce régime : LUI PARTAGER *un sceptre*, pour PARTAGER *un sceptre* AVEC *lui*. Corneille lui en avait donné l'exemple :

> Et de son amitié je ne puis l'exiger,
> Sans vous voler un bien qu'il *vous* doit *partager*.
> (Léon à Irène, dans *Pulchérie*.)

L'un et l'autre devaient dire : *partager avec* lui, *avec* vous. (*Le Dictionnaire critique de Féraud.*)

Quand on ne réserve rien pour soi, on doit dire : *Partager entre*, et non pas *à* : « Le reste, il le *partageait entre* les premiers pauvres qu'il trouvait. » (*Lettres édifiantes.*) Au lieu de : « Elle *partageait aux* pauvres le peu qu'elle « gagnait, » il faut dire ENTRE *les pauvres*. Ce régime de la préposition *à* est celui de *distribuer*.

— On trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie*, en 1835, ces exemples : « *Partager* le travail *aux* ouvriers. Il *se* sont *partagé* la somme. » Il nous semble d'après cela qu'on peut très bien dire : « Elle *partageait* son bien « *aux* pauvres. » Et c'est ainsi que s'exprime Molière. (*Tartuffe*, III, 2.)

> Si l'on vient pour me voir, je vais *aux* prisonniers
> Des aumônes que j'ai *partager* les deniers.

Ce verbe alors prend le régime de *distribuer*, comme il en a le sens. A. L.

Ce verbe se dit quelquefois dans le sens de dispenser, départir :

> La nature, fertile en esprits excellents,
> Sait entre les auteurs *partager* les talents. (Boileau, *Art poétique*.)

PARTICIPER A, c'est avoir part à quelque chose : « C'est *participer* en « quelque sorte *au* crime que de ne le pas empêcher quand on le peut. » (Académie.)

> *Participe à* ma gloire au lieu de la souiller ;
> Tâche à t'en revêtir, non à m'en dépouiller.
> (Corneille, *Horace*, acte V, sc. 7.)

Participer de, c'est tenir de la nature de quelque chose : « Plusieurs des « défauts que l'on rencontre dans La Fontaine *participent* quelquefois *des* « qualités aimables qui les avaient fait naître. » (Champfort, *Eloge de La Fontaine.*)

> Déjà de Vesperus la douteuse lumière,
> Qui *participe* ensemble et *de* l'ombre et *du* jour,
> Éclairait à demi le terrestre séjour. (Delille, *le Paradis perdu*, livre IX.)

« Le pathétique *participe du* sublime autant que le sublime *participe du* « beau et *de* l'agréable. » (Boileau, *Traité du Sublime*, chap. XXIV.) — « Un insecte qui entrevoit l'infini *participe de* la grandeur qui vous étonne. » (*Voyage d'Anacharsis*, chap. XXX.)

Thomas, dans son *Essai sur les Éloges*, a mis un régime pour l'autre, lorsqu'il a dit : « On peut dire que l'éloquence des auteurs italiens *participe*

« *à* ce caractère général; » il fallait DE *ce caractère général*. (Le *Dictionnaire critique de Féraud*.)

Quelques uns disent *participer* pour *prendre part à* : « Je *participe* à « votre douleur. » L'Académie dit que ce mot s'emploie quelquefois en ce sens; mais on dit plus ordinairement *prendre part*.

PAS entre dans un grand nombre de locutions où, dans le style noble, il remplace, par des périphrases, des expressions trop familières.

On dit *arrêter, fixer ses pas*, pour s'arrêter; *conduire ses pas, porter ses pas, diriger ses pas*, pour marcher, aller quelque part; *précipiter, hâter ses pas*, pour aller vite, courir; *égarer ses pas*, pour s'égarer, se fourvoyer, et même se promener dans un lieu; *traîner ses pas*, pour marcher lentement et avec difficulté; *arrêter, retenir les pas de quelqu'un, suspendre, retarder ses pas*, pour le retarder, le retenir; *se précipiter, voler sur les pas de quelqu'un*, pour courir après lui, le poursuivre; *précéder, devancer les pas*, pour marcher devant, précéder; *marcher sur les pas, suivre les pas, s'attacher aux pas de quelqu'un*, pour le suivre, l'accompagner.

PASSANT, ANTE, adjectif. Quoique avec la terminaison active, cet adjectif verbal a le sens passif, il ne se dit pas de celui *qui passe*, mais de l'endroit où l'on passe fréquemment : « Dans le rang que vous tenez, dans la « plus brillante et *la plus passante* province de France, joindre l'économie « à la magnificence d'un empereur, c'est ce qui n'est pas imaginable. » (Mme de Sévigné.) *Passant* aime à suivre le substantif; mais ici, à cause du superlatif et du voisinage de *brillant*, il précède élégamment. (Le *Dictionnaire critique de Féraud*.)

L'Académie, Trévoux, Wailly, Boiste, Laveaux et Noël ne mettent que *chemin passant, rue passante;* mais Féraud et Gattel pensent qu'on peut dire aussi *ville, province passante*, où abondent les étrangers, les voyageurs.

Toujours est-il certain que *chemin passager, rue* ou *ville passagère* sont des locutions vicieuses, puisque le mot *passager* ne se dit que de ce qui se passe vite, qui ne dure qu'un instant.

PAUVRE. L'Académie ne dit que *pauvre d'esprit*, qui encore est une expression figurée, et qui n'appartient qu'au style de l'Écriture sainte. Mais rien n'empêche, dans le syle noble et surtout en poésie, de lui donner un complément et de le prendre comme synonyme de *privé, dénué, manquant de*...

> ... *Pauvre de couleur*, mais riche de sa voix,
> Le rossignol encor enchantera nos bois.
> (Delille, *l'Homme des champs*, chant IV.)

> . . . . . Les champs de ces Helvétiens,
> *Pauvres de vains trésors*, mais riches de vrais biens. (Chênedollé.)

PAVOT. Les poëtes se servent fréquemment de ce mot pour signifier le

ommeil; et par extension ils le disent de plusieurs choses qui causent une espèce de léthargie, d'engourdissement :

Pour la seconde fois un *sommeil* gracieux
Avait sous ses *pavots* appesanti mes yeux. (Boileau, *le Lutrin*, chant I.)

Le *sommeil* en ces lieux verse en vain ses *pavots*.
(Crébillon, *Rhadamiste et Zénobie*, acte I, sc. 2.)

Et d'un profond *sommeil* secouant les *pavots*,
Les mortels ont repris le cours de leurs travaux.
(Baour-Lormian, *Jérusalem délivrée*, chant X.)

Au fond du Vatican régnait la politique ;
Ses yeux creux et perçants, ennemis du repos,
Jamais du doux *sommeil* n'ont senti les *pavots*.
(Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)

Sauvons l'amour du *pavot* des langueurs. (Bernard, *l'Art d'aimer*, chant I.)

La mort vient sur son sein poser sa main de fer,
Et verse sur ses yeux les *pavots* de l'enfer.
(Delille, traduction de l'*Enéide*, livre X.)

Le lourd ennui couronné de *pavots*. (Palissot, *la Dunciade*, chant I.)

Coligny languissait dans les bras du repos,
Et le sommeil trompeur lui versait ses *pavots*. (Voltaire, *la Henriade*.)

PEINTURER, verbe actif. Barbouiller, peindre une chose d'une seule couleur. On *peinture* les contrevents, les gouttières, les grilles, les travées, les treillages, les boiseries, etc.

Andry de Boisregard, Ménage, Nicot, Monnet, Trévoux, Wailly, Laveaux, Noël et l'Académie sont d'avis que ce terme est bon et même nécessaire. Cependant il n'est pas encore généralement adopté.

PENDULE. Ce substantif est masculin lorsqu'on s'en sert pour signifier un corps pesant, suspendu à une verge de fer ou à un fil de soie, qui, par ses vibrations en allant et venant autour d'un point fixe, par la force de sa pesanteur, sert à régler les mouvements d'une horloge : « Un *pendule* de 3 pieds « 8 lignes 1/2 est l'instrument le plus exact pour la mesure du temps ; par « chacune de ses vibrations il marque les secondes. »

Pendule est féminin lorsqu'on veut parler d'une espèce d'horloge à poids ou à ressort, à laquelle est joint un pendule ou balancier, qui en règle les mouvements : « *La première pendule* ou la première horloge dont l'his- « toire ait fait mention, est celle de Richard Wallingford, abbé de Saint- « Alban, qui vivait en 1326. » (L'Académie, Trévoux et l'*Encyclopédie* in-folio, tome XII.)

PENSER. L'Académie dit que ce substantif n'est guère d'usage que dans la poésie : « De doux, de sinistres *pensers*. » Féraud dit qu'il est vieux et qu'il ne s'emploie plus, même en poésie. Voltaire l'a employé heureusement dans la phrase suivante : « Quel est l'homme sur la terre qui peut assurer, « sans une impiété absurde, qu'il est impossible à Dieu de donner à la ma- « tière le sentiment et le *penser ?* » J.-J. Rousseau a dit : « Le *penser* des « âmes fortes leur donne un idiome particulier, et les âmes communes n'ont

« pas même la grammaire de cette langue. » Ici le mot *penser* ne signifie pas *pensée*, mais la faculté de penser. (Laveaux.)

PERCLUS, adjectif. Impotent de tout le corps ou d'une partie du corps. On dit : *Cette femme est* PERCLUSE, et non pas *perclue*.

Cette observation est d'autant plus nécessaire, que *perclue* a été employé soit par Buffon, soit par son imprimeur, dans le supplément à l'*Histoire naturelle*, tome II, à l'endroit où ce grand écrivain parle de deux filles nées en 1701, qui tenaient ensemble du côté gauche par les reins : « Judith de« vint *perclue*. »

PÉRIODE est masculin, si dans l'espace qu'on désigne sous le nom de *période* on ne considère qu'un seul point; on dira donc : « Démosthène et « Cicéron ont porté l'éloquence à son plus haut *période*. » — « Cet homme « est au plus haut *période* de la gloire, de la fortune, » c'est-à-dire, au plus haut point de la période que parcourt l'éloquence, la gloire, la fortune. On dira aussi, en parlant d'un espace de *temps vague :* « Le dernier *période* de la « vie, » c'est-à-dire, le dernier point de la période qu'a parcourue la vie.

Le mot *point,* qui est dans l'esprit sans être dans la phrase, donne le genre masculin au mot *période*.

PÉRIODE, du féminin grec περίοδος, *périodos* (chemin autour), est féminin en français, toutes les fois qu'il présente un sens conforme à son étymologie. — Ainsi il est féminin,

Quand on veut parler du temps qu'un astre met à faire sa révolution, ou de la durée de son cours pour revenir au même point d'où il est parti : « La « *période* solaire est de 365 jours 5 heures 49 minutes; la *période* lunaire « est de 27 jours 7 heures 43 minutes; »

Quand on veut parler de l'époque, du temps remarquable par où, en différentes occasions et selon les différentes nations, on commence à compter les années : telle est *la* PÉRIODE *Callippique* et *la* PÉRIODE *Méthonique*, qui sont deux corrections du calendrier des Grecs; telle est encore *la* PÉRIODE *Julienne*, inventée par Scaliger, qui enferme 7980 ans, etc., etc.;

De l'espace de temps qui s'écoule entre deux époques : « L'Histoire se « divise en différentes *périodes;* »

De la révolution d'une fièvre qui revient en de certains temps réglés : « La « fièvre quarte et toutes les autres fièvres intermittentes ont leurs *périodes* « réglées; »

Enfin d'un assemblage de phrases et de propositions qui, liées entre elles, forment un sens total, par le rapport qu'elles ont les unes avec les autres : « La *période* oratoire est une phrase où plusieurs pensées viennent rayon« ner autour d'une pensée importante. »

PÉTRIR. L'Académie n'a pas complétement indiqué l'emploi que l'on doit faire de ce mot au figuré : « Ils sont comme *pétris* de phrases et de tours « d'expressions. » (La Bruyère.) — « Il y a des âmes sales, *pétries* de boue « et d'ordures. » (Le même.)

L'hypocrite, en fraudes fertile,
Dès l'enfance est *pétri* de fard. (J.-B. Rousseau, Ode 4, livre I.)

... Ton cœur *pétri* d'artifice. (J.-B. Rousseau, Ode 11, livre I.)

A mon plaisir j'ai *pétri* sa jeune âme.
(Voltaire, *l'Enfant prodigue*, acte I, sc. 1.)

... Ces ramas de larcins marotiques,
Moitié français et moitié germaniques,
Pétris d'erreur et de haine et d'ennui. (Voltaire, Épîtres.)

PETTO (IN), expression empruntée de l'italien, qui signifie dans l'intérieur du cœur, en secret : « Le pape a fait deux cardinaux, et en a réservé « un *in petto*. » (L'Académie, Wailly et Féraud.)

In pecto est une faute.

PIED, substantif masculin. Beaucoup de personnes pensent pouvoir écrire ce mot avec ou sans *d*; mais l'Académie et les lexicographes ne donnent pas le choix. Tous prescrivent l'emploi de cette consonne, comme étant d'ailleurs conforme à l'étymologie.

PIED DE ROI, substantif masculin. Mesure géométrique dont on faisait autrefois usage en France, et qui contenait douze pouces de long.

Plusieurs personnes confondent le mot *pied de roi* avec celui de *pied droit*, qui ne s'emploie qu'en architecture, et qui signifie la partie du jambage d'une fenêtre ou d'une porte. (L'Académie et Trévoux.)

PINCER. Voyez la remarque sur le verbe *Jouer*.

PIRE, PIS.

Pire, adjectif des deux genres, est l'opposé de *meilleur* et le comparatif de *mauvais, méchant, nuisible;* il se rapporte toujours à un substantif masculin ou féminin. — Au superlatif on dit *le pire*. — Quand *pire* forme une comparaison, il est ordinairement suivi de la conjonction *que* : « Ce vin-là « est *pire que* le premier; » quand il est superlatif, il régit *de* : « Ce vin-là « est le *pire de* tous. » — « La condition des hommes serait *pire* que celle « des bêtes, si la solide philosophie et la vraie religion ne les soutenaient. » (Fénelon.) — « Il y a de mauvais exemples qui sont *pires* que les crimes, et « plus d'états ont péri parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a « violé les lois. » (Montesquieu, *Grandeur et Décadence des Romains*, chap. VIII.) — « Les hommes seraient peut-être *pires*, s'ils venaient à man« quer de censeurs. » (La Bruyère.) — « *Les pires* des ennemis (disait un « ancien) ce sont les flatteurs; et *les pires* de tous les flatteurs ce sont les « plaisirs. » (Bossuet, *Sermon du carême*.)

Le *pire* des états, c'est l'état populaire,
Et toutefois le seul qui dans Rome peut plaire.
(Corneille, *Cinna*, acte II, sc. 1.)

— L'emploi de cet adjectif n'offre point de difficultés, et avec un peu d'attention on ne peut s'y tromper : *Pire* signifie toujours *plus mauvais*, et il ne peut jamais être employé comme adverbe. C'est donc une faute de dire :

« Les critiques acharnés contre les gouvernements feraient comme eux et « *pire* encore. » Il faut dire *pis*, c'est-à-dire, *plus mal*. Dans ce dernier cas, point de doute non plus ; il faudra toujours dire *pis*, quand on voudra exprimer l'adverbe : « Ils sont *pis* que jamais ensemble. » De ces deux règles générales quelques Grammairiens ont tiré une conséquence absolue, et ont decidé que ces deux mots ne pouvaient jamais se confondre. Mais l'usage en a décidé autrement ; souvent le mot *pis* est employé comme adjectif, et c'est là qu'est le nœud de la difficulté. Dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, l'Académie donne des exemples assez nombreux, mais elle n'indique point de règle pour distinguer dans quel cas on peut faire usage de *pire* ou de *pis*. Il semble cependant qu'on en puisse inférer les remarques suivantes. A. L.

Pis ne se joint pas à des substantifs masculins ou féminins, mais seulement à des noms ou à des pronoms indéterminés, qui n'ont proprement pas de genre ; ainsi on l'emploie :

1° Lorsqu'il se rapporte à quelque mot dont le genre est neutre * : « Il n'y « rien de *pis* que cela. » — « C'est bien *pis*. » — « Ce que je trouve de « *pis*. » — « Il ne lui a pas dit *pis* que son nom. » (L'Académie.)

> Est-ce la guerre, Olympe ?
>
> Ah ! c'est encore *pis*.
>
> (Racine, *les Frères ennemis*, acte II, sc. 2.)

2° Lorsqu'il est employé lui-même comme un nom neutre : « Le *pis* de « l'affaire est que... » — « Il met les choses au *pis*. » (L'Académie et Féraud.) — « Le *pis* de tout cela est qu'on ne saurait plus mal écrire. » (Voltaire, *Commentaire sur Sophonisbe*.)

— Si *le pis* s'emploie substantivement pour signifier *ce qu'il y a de pire*, on peut alors le considérer comme un sujet susceptible de produire une action. On a donc eu tort de blâmer cette phrase de l'Académie : « Le *pis* « *qui* puisse arriver ; » et de prétendre qu'il fallait dire : « Le *pis qu'il* « puisse en arriver. » Ces deux expressions ont chacune leur valeur particulière. De là dérivent plusieurs idiotismes. « Faire *du pis* qu'on peut, » s'appliquer de dessein formé à faire mal ce que l'on fait, ou faire à quelqu'un tout le mal qu'on peut. « Mettre quelqu'un *au pis*, *au pis* faire. « « *pis* faire ; » le défier de faire tout le mal qu'il a le pouvoir ou l'intention de faire. « *Au pis* aller, » en supposant les choses au pire état où elles puissent être. Cette dernière expression s'emploie aussi substantivement : « C'est votre « *pis aller* ; être le *pis aller* de quelqu'un. » (L'Académie.) Nous ferons remarquer que les deux adjectifs *pire* et *pis* correspondent exactement au masculin et au neutre des Latins, *pejor* et *pejus*. De là on dit *qui pis est*,

* Domergue donne le genre neutre à quelques mots déterminés, tels que : *rien*, *ce*, *cela*, *le*, *il* ; comme dans : RIEN *n'est beau que le vrai*, CE *n'est pas cela*, *Je ne* LE *sais pas*, *Il est certain que*, etc. Il regarde également comme neutres : *le beau*, *le vrai*, *l'utile*, *l'agréable*, et les expressions qui sont analogues.

ce qu'il y a de pire, de plus désagréable, de plus fâcheux : « Elle est laide « et *qui pis est* méchante. » (L'Académie.) En latin, *quod pejus est*, ce qui est plus mauvais. A. L.

> Bacchus le déclare hérétique,
> Et janséniste, qui *pis* est. (Boileau, Chanson faite à Bâville.)

Il n'y a que le peuple qui dise *tant* PIRE, *de mal en* PIRE; au lieu de *tant* PIS, *de mal en* PIS.

D'après ce qu'on vient de lire, il est évident que Molière, au lieu de dire dans l'*Impromptu de Versailles*, sc. I : « La prose est *pis* encore que les « vers, » devait dire : « La prose est *pire* encore que les vers. »

— En thèse générale, cette remarque est juste; mais la phrase de Molière a un sens particulier. Il s'adresse à des comédiens, et leur dit que s'ils ne savent pas tout à fait leurs rôles, ils pourront y suppléer, puisque c'est de la prose. A quoi l'un d'eux répond : « la prose est *pis* encore que les vers; » c'est-à-dire, est chose plus difficile à apprendre. Si Molière eût écrit *pire*, il n'eût pas exprimé sa pensée, puisque cela voudrait dire que la prose est *plus mauvaise* que les vers, qu'elle est *au dessous*. Ici se présentent quelques nuances délicates dont l'Académie et les lexicographes ne parlent pas, et qui, si nous ne sommes dans l'erreur, existent réellement dans notre langue. Puisqu'on dit : « Cette femme est *meilleure* que sa sœur; » elle a plus de bonté ; « Cette « femme est *mieux* que sa sœur; » elle a un extérieur plus agréable; il nous semble qu'on peut dire également dans une double acception opposée : « Cet « homme est *pire* (plus mauvais) que son frère; il est *pis* (de plus mau- « vaise mine) que son frère. » Et aussi : « Cet homme est *pire* (plus méchant) « qu'un tigre; il est *pis* (d'une tournure plus grossière) qu'un ours. » Enfin, quoique l'adverbe *pis* soit le comparatif de *mal*, ne doit-on pas de préférence employer *plus mal* dans certaines acceptions? Nous remarquerons d'abord que *mieux* est toujours et sans exception le comparatif de *bien*; on dit : *très bien* et *le mieux*. Nous ajouterons encore qu'à l'adverbe *mal* l'Académie n'indique point de comparatif; ce qui pourrait donner à croire que *pis* doit toujours être employé. Cependant elle dit : *être au plus mal*, être dans un état désespéré; et elle explique les mots de *pis en pis* par *de plus mal en plus mal*. Si l'on examine bien, on verra qu'il est un grand nombre de cas où l'usage s'est prononcé. Par exemple, on dit : « Il se conduit *plus* « *mal* que jamais; il parle *plus mal* de moi que de vous ; cela est *plus mal* « fait, *plus mal* tourné; il se tient *plus mal* à cheval; discours mal pensé, « *plus mal* écrit, etc. » Dans toutes ces phrases on ne peut pas mettre *pis*, et nous croyons qu'il en est de même avec presque tous les verbes, excepté *être*, *faire* et quelques autres. Mais l'usage seul semble régler ces différences. A. L.

PLAIDER, verbe neutre. Soutenir une contestation en justice : « C'est un « mauvais métier que de *plaider*. » — « Il y a dix ans qu'ils *plaident* l'un « contre l'autre. » (L'Académie.)

Ce verbe se disait autrefois à l'actif dans le sens de faire un procès à quelqu'un, l'appeler en jugement : « Il a été obligé de *plaider son tuteur*, pour « lui faire rendre compte. » (L'Académie.) — « Il y a trente ans que ces « deux familles *se plaident*. » (Trévoux.)

● Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui,
Eût *plaidé le prélat*, et *le chantre* avec lui. (Boileau, *le Lutrin*, chant III.)

J'ai moi seul autrefois *plaidé tout un chapitre*. (Le même, même chant.)

Et c'est un grand hasard s'il conclut votre affaire,
Sans *plaider le curé*, *le gendre* et *le notaire*.
(Racine, *les Plaideurs*, acte I, sc. 5.)

Aujourd'hui on dit PLAIDER *contre quelqu'un*; et *plaider une cause*.

PLAINDRE. Quand ce verbe s'emploie avec le pronom personnel, il signifie *témoigner du mécontentement contre quelqu'un ou quelque chose*: « Ceux qui emploient mal leur temps sont les premiers à *se plaindre* de sa « brièveté. » (La Bruyère.)

Il signifie aussi *se lamenter* : « Un malheureux *se plaint* du ciel, des « astres, de la fortune ; » ou bien encore : *se refuser le nécessaire* pour se nourrir, se vêtir, *se passer par avarice* des choses les plus nécessaires à la vie : « Cet homme *se plaint* un habit, il *se plaint* même le pain que ses en- « fants mangent. » (Trévoux, Féraud, Gattel, etc.)

— On dit de même avec le seul régime direct : « Il ne faut point *plaindre* « *sa peine* pour ses amis. » (L'Académie.) Mais évidemment il y a erreur dans la phrase citée plus haut avec le pronom personnel ; il faut dire : « Il « *plaint* le pain que ses enfants mangent ; » c'est-à-dire, il donne à regret et d'une manière insuffisante, etc. Voyez à la fin de l'article. A. L.

Oh ! la belle leçon pour la plupart des pères !
Ils *se plaignent* souvent les choses nécessaires.
(Destouches, *le Dissipateur*, acte I, sc. 8.)

(Andry de Boisregard, page 521. — Wailly, page 394. — Planche, Gattel, Noël, et le *Dict. de l'Académie*.)

Se plaindre de ce que, se plaindre que.

Lorsque le verbe de la proposition subordonnée est à l'indicatif, ces deux locutions s'emploient indifféremment l'une pour l'autre ; lorsqu'il est au subjonctif, *se plaindre que* est la seule qui soit autorisée.

Emploi de l'indicatif.

« Ne nous *plaignons* pas *de ce que* la reine, sa fille, dans un état plus « tranquille, *donne* aussi un sujet moins vif à nos discours. » (Bossuet.) — « On *se plaint* en Perse *de ce que* le royaume *est* gouverné par deux ou « trois femmes. « (Montesquieu.) — « Claire *se plaignit de ce que* des « élèves l'*avaient* appelée par son nom. » (Florian.) — « Les gens de mer « *se plaignent que* j'*ai* favorisé les gens de la campagne. » (Marmontel, *le Trépied d'Hélène*.) — « Souvent une mère qui passe sa vie au jeu, à la co- « médie et dans les conversations indécentes, *se plaint* qu'elle ne peut « trouver une gouvernante capable d'élever sa fille. » (Fénelon.)

Parlez, Phèdre *se plaint que* je suis outragé. (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 5.)

« Combien de fois *s'*est-on *plaint que* les affaires n'avaient ni règle ni « fin ? » — « Harvey se présenta encore une fois, et dit qu'il *s'était plaint* « *que* Charles V, qui était empereur, *raisonnait* trop bien sur la physique, « et que présentement il *se plaignait qu'*Erasistrate, qui était médecin, ne « *raisonnait* pas assez bien sur la médecine. » (Fontenelle, *Jugement de Pluton*, lettre des Vivants aux Morts.) — « Permettez que mon amitié *se* « *plaigne que* vous *avez* hasardé dans votre préface des choses sur les- « quelles vous deviez auparavant me consulter. » (Voltaire.) — « Ils *se* « *plaignaient*, peut-être avec justice, *que* les nobles et les patriciens ne « *travaillaient* qu'à se rendre seuls maîtres du gouvernement. » (Vertot.)

Il est plus aisé de sentir que de démontrer que Bossuet, par exemple, se serait exprimé aussi correctement s'il eût dit : *ne nous plaignons pas que*, et Montesquieu : *on se plaint que*, au lieu de : *ne nous plaignons pas de ce que; on se plaint de ce que*. En effet, cette ellipse, comme le fait observer M. Boniface dans son *Manuel*, a lieu avec plusieurs autres verbes mis à l'indicatif, où elle ne change en aucune façon le sens de la phrase.

Ensuite il est facile de se convaincre que les écrivains qui ont employé *que* avec *se plaindre* suivi de l'indicatif pouvaient également employer *de ce que*.

Mais ce qu'il faut encore remarquer, c'est que, dans tous ces exemples, *la plainte est fondée*; il n'y a point de doute sur l'existence de l'action exprimée par le second verbe, du moins pour celui qui parle : ainsi, *se plaindre de ce que*, ou, par ellipse, *se plaindre que*, suivi d'un indicatif, suppose un sujet de plainte.

Emploi du subjonctif : « Il est ridicule de *se plaindre que* Montalte *ait* « ramassé toutes ces erreurs dans un seul livre. » (Pascal.) — « Je m'in- « formerai si elles *se plaignaient qu'*on les *eût* ennuyées. » (Racine.) — « Quelques uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et *se* sont *plaints que* j'en « *eusse* fait un très méchant homme. » (Racine, première préface de *Britannicus*.) — « Vous-même, monsieur, pouvez-vous *vous plaindre qu'*on « n'*ait* pas rendu justice à votre Dialogue de l'Amour et de l'Amitié ? » (Boileau, *Lettre à M. Perrault*.) — « Pauvre comme je croyais l'être, je « n'avais pas droit de *me plaindre que* l'on *voulût* me rendre ménagère du « peu d'argent qu'on me donnait. » (Marmontel.)

Le verbe de la proposition subordonnée mis au subjonctif fait voir que la plainte n'est pas fondée, du moins pour celui qui parle, et alors *se plaindre de ce que* ne pourrait pas être substitué à *se plaindre que*.

Plaindre s'emploie aussi sans pronom personnel.

On dit qu'*un homme* PLAINT *l'avoine à ses chevaux*, qu'*il* PLAINT *jusqu'aux habits qu'il donne à ses enfants*, pour dire que son avarice fait qu'il a regret aux dépenses les plus nécessaires; ou bien encore qu'*il*

PLAINT *sa peine*, *ses soins*, *son temps*, *ses pas*, pour dire qu'il emploie à regret sa peine, ses soins, son temps, ses pas. (Mêmes autorités.)

Voltaire a dit, dans une de ses *Lettres à M. de Sarcieux :* « On ne *plaint* « pas son argent pour voir un opéra-comique, et on le *plaindra* pour avoir « des aqueducs. »

PLAIRE. Vaugelas (325e *Remarque*) veut que, quand on se sert de ce verbe en terme de civilité et de respect, on supprime la préposition *de :* « Vous *plaît*-il me faire cet honneur? Il lui a *plu* m'honorer d'une visite. »

De Wailly pense qu'il est toujours mieux d'en faire usage· et en effet l'Académie, dans ces sortes de phrases, ne la supprime point.

Autre question qui offre plus d'intérêt. Doit-on répondre à quelqu'un qui vous offre quelque chose : « Ce *qu'il* vous *plaira*, » ou bien doit-on répondre: « Ce *qui* vous *plaira?* »

Vaugelas (4e *Remarque*) est d'avis qu'il faut répondre : « Ce *qu'il* vous « *plaira*, » et non pas : « Ce *qui* vous *plaira*. » Voici ses raisons : On dit: « Ce *qu'il* vous *plaira*, » parce qu'on sous-entend des mots que l'on supprime par élégance; comme quand je dis : « Je vous rendrai tous les hon- « neurs *qu'il* vous *plaira*, » il faut sous-entendre *que je vous rende*. Et ainsi, dans tous les endroits où l'on se sert de cette façon de parler. « Je fe- « rai tout ce *qu'il* vous *plaira*, » on sous-entend *que je fasse*. « En arrive « ce qu'il pourra, » on sous-entend *en arriver ;* car, outre qu'il est plus élégant de le supprimer, il serait importun d'y ajouter toujours cette queue dans un usage aussi fréquent qu'est celui de ce terme de courtoisie et de civilité.

L'Académie (page 6 de ses *Observations sur Vaugelas*), Féraud (*Dictionnaire critique*), d'Olivet (32e *Remarque sur Racine*), et plusieurs Grammairiens modernes ont adopté cette opinion.

Voici l'analyse de celle qu'ont émise M. Laveaux et M. Lemare : « Ce *qui* « te *plaira*, » signifie ce qui te sera agréable, et « ce *qu'il* te *plaira*, » ce que tu voudras. — « Je fais ce *qui* me *plaît*, » signifie : je fais ce qui m'est agréable; et « je fais ce *qu'il* me *plaît*, » veut dire : je fais ma volonté.

Des exemples vont fortifier cette distinction.

> Non, je tombe d'accord de tout ce qu'*il* vous plaît.
> Tout marche par cabale et par pur intérêt.
> (Molière, *le Misanthrope*, acte V, sc. 1.)

Je tombe d'accord de tout ce que vous voudrez dire, penser.

> Qui peut ce *qui* lui *plaît*, commande alors qu'il prie.
> (Corneille, *Sertorius*, acte IV, sc. 2.)

Qui peut ce qui lui est agréable.

« Les hommes seront toujours ce *qu'il plaira* aux femmes. » (J.-J. Rousseau.)

Ce qu'elles voudront, ce qu'il leur plaira qu'ils soient.

« Je vous prie tous deux de ne vous point en aller qu'on ne m'ait apporté

« mon habit. — Tout ce *qu'il* vous *plaira.* » (Molière, *Bourgeois gentilhomme*, acte I, sc. 1.)

Tout ce que vous voudrez, tout ce qu'il vous plaira que nous fassions.

> La reine assise, et Robert appelé,
> Je sais, dit-il, votre secret, mesdames,
> Ce *qui* vous *plaît* en tous lieux, en tous temps,
> N'est pas toujours d'avoir beaucoup d'amants.
> (Voltaire, *Ce qui plaît aux Dames.*)

La chose qui est agréable aux dames. Ici il n'y a point d'ellipse.

> Il faut.....
> Prendre l'état *qui* vous *plaira* le plus. (Voltaire, *le Pauvre Diable.*)

L'état qui vous sera le plus agréable. Point d'ellipse.

Si l'on réunit toutes ces opinions et tous ces exemples, on verra que, lorsqu'il y a ellipse et que l'on a intention d'exprimer la volonté, il faut dire *ce qu'il vous plaira;* mais que s'il n'y a pas d'ellipse, si l'on a intention d'exprimer que la chose est agréable, il faut faire usage de *ce qui vous plaira.* (L'Académie, Trévoux et Richelet.)

PLEURS, LARMES.

Ces deux expressions ont des différences remarquables. Voici comme Laveaux les établit. Les larmes sont une lymphe renfermée dans le sac lacrymal, et qui sort, soit pour humecter la cornée et l'entretenir nette et transparente, soit lorsque ce sac est comprimé par l'effet de quelque passion. Ainsi *larmes* se dit de cette lymphe, quelle que soit la cause qui la rende visible. *On verse des* LARMES *de joie*, *de tristesse*, *d'admiration*, *de douleur*, etc. *On a les yeux baignés de* LARMES, *on a les* LARMES *aux yeux.* Tous les *pleurs* sont des *larmes*, mais toutes les *larmes* ne sont pas des *pleurs*. Les *larmes* ne prennent le nom de *pleurs* que lorsqu'elles sont excitées par quelque passion violente, par quelque blessure profonde du cœur, par un outrage sanglant, par un vif ressentiment, par un désir ardent de vengeance, par un malheur certain et direct.

Lusignan répand des *larmes* lorsque, ignorant si ses enfants vivent encore, il cherche des lumières qui puissent l'éclairer sur leur sort :

> .... Dans l'espoir dont j'entrevois les charmes,
> Ne m'abandonnez pas, Dieu qui voyez mes *larmes*. (*Zaïre*, acte II, sc. 3.)

S'il eût appris la mort de ses enfants, on aurait vu couler ses *pleurs*.

Zaïre, désirant de s'éloigner d'Orosmane, veut aller cacher ses larmes loin de lui. Ses malheurs sont un secret; elle ne doit parler que de *larmes :*

> .... Ah ! souffrez que, loin de votre vue,
> Seigneur, j'aille cacher mes *larmes*, mes ennuis. (Acte III, sc. 6.)

Mais, aux yeux d'Orosmane, ces *larmes* sont des *pleurs*, parce qu'il croit Zaïre en proie à une grande douleur :

> Mais pourquoi donc ces *pleurs*, ces regrets, cette fuite,
> Cette douleur si sombre en ses regards écrite ? (Acte III, sc. 7.)

L'esclave qui a remis à Zaïre le billet de Nérestan n'a vu dans Zaïre que des larmes; il ignore la cause qui les fait couler :

Elle a pâli, tremblé, ses yeux versaient des *larmes*. (Acte V, sc. 6.)

Mais lorsque Orosmane croit son malheur certain. lorsqu'il se croit trahi par celle qu'il adore, lorsque son cœur est en proie aux passions les plus tumultueuses, ce n'est plus de *larmes* qu'il s'agit :

Voilà les premiers *pleurs* qui coulent de mes yeux. (Acte V, sc. 8.)

Ces *pleurs*
Du sang qui va couler sont les avant-coureurs. (Même acte, même scène.)

On peut remarquer les mêmes différences dans les exemples suivants :

..... Vos yeux, de *larmes* moins trempés,
A pleurer vos malheurs étaient moins occupés.
(Racine, *Iphigénie*, acte II, sc. 1.)

De mes *larmes* au ciel j'offrais le sacrifice.
(Le même, *Esther*, acte I, sc. 1.)

Triste, levant au ciel des yeux mouillés de *larmes*. (*Britannicus*, acte II, sc. 2.)

Vos généreuses mains s'empressent d'effacer
Les *larmes* que le ciel me condamne à verser.
(Voltaire, *Mahomet*, acte I, sc. 2.)

« A ces mots on lui vit répandre un torrent de *larmes*. » (Montesquieu, *Lettres persanes*.) — « Il s'arrêta un moment, et ses *larmes* coulèrent plus que jamais. » (Le même.)

Exemples de l'emploi du mot *pleurs* :

..... Quels malheurs dans ce billet tracés
Vous arrachent, seigneur, les *pleurs* que vous versez ?
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)

Cette image cruelle
Sera pour moi de *pleurs* une source éternelle.
(Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 6.)

J'en verse encor des *pleurs* de douleur et de rage.
(Voltaire, *Mahomet*, acte II, sc. 3.)

La différence entre *pleurs* et *larmes* est bien marquée dans ce vers de Voltaire, où Tancrède dit à Argire :

..... Pardonnez... dans l'état où vous êtes,
Si je mêle à vos *pleurs* mes *larmes* indiscrètes. (Acte III, sc. 4.)

Il est vrai qu'il y a dans de bons auteurs, et particulièrement dans les poëtes, des exemples contraires à la distinction qui vient d'être établie; mais on peut croire que c'est souvent la gêne de la mesure ou le besoin de la rime qui a fait confondre ces deux expressions; d'ailleurs il suffit que cette distinction se trouve justifiée par le plus grand nombre d'exemples, pour que l'on soit autorisé à la regarder comme bien fondée.

L'Académie ne dit point des *pleurs de joie*, et nous ne croyons pas que l'exemple de Voltaire puisse autoriser à le dire.

Le peuple impatient verse des *pleurs de joie*. (*Mérope*, acte V, sc. 3.)
Le héros à ces mots verse des *pleurs de joie*. (*La Henriade*, chant VI.)

Le mot *pleurs* nous semble consacré aux douleurs profondes, au désespoir, à la fureur, à la rage. Bossuet a employé cette expression dans toute l'étendue de sa signification, lorsqu'il a dit en parlant de l'enfer : « C'est là que règne « un *pleur* éternel. » *Pleurs*, il est vrai, n'a point de singulier ; mais qui oserait condamner cette énergique expression ?

— L'Académie, en 1835, admet le mot au singulier dans le style élevé, et elle donne pour exemple la phrase de Bossuet. Nous ferons observer que dans ce cas le mot change d'acception, et certes on ne pourrait le remplacer par *une larme*. C'est que *pleur* alors signifie l'action de pleurer, ou l'état de ceux qui pleurent ; il répond au *ploratus* des Latins. A. L.

PLIER, PLOYER.

Plier ne suppose pas de résistance à vaincre ; *ployer*, au contraire, suppose des efforts de la part de celui qui fait l'action : ainsi *plier* se dit des choses qui se plient facilement et qui gardent leur pli ; tandis que *ployer* s'emploie en parlant des corps raides qui fléchissent avec peine sous l'effort, et qui tendent à revenir dans leur premier état. Conséquemment on *plie* de la mousseline, et l'on *ploie* une branche d'arbre.

Au figuré, cependant, les écrivains emploient *plier* avec la signification que nous venons d'assigner à *ployer*. En effet, l'usage permet de dire *plier son esprit*, *plier son humeur*, *plier sous l'autorité*, *plier sous les ordres*.

Tu dois à ton état *plier* ton caractère. (Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. 4.)

..... La loi *plia* mes premiers ans
A la religion des heureux musulmans. (Le même, *Zaïre*, acte I, sc. 1.)

Ces exemples prouvent, quoi qu'en aient dit Th. Corneille, Féraud et même l'Académie, que *plier* peut fort bien s'employer dans la poésie et dans le haut style. Quant à *ployer*, il ne se présente à cet égard aucun doute. Bossuet a dit : « Que tout *ploie* et que tout soit souple quand Dieu com-« mande. »

Racine :

C'est lui qui, devant moi, refusant de *ployer*. (*Esther*, acte II, sc. 1.)

Soutiendrez-vous un faix sous qui Rome succombe,
Sous qui le grand Pompée a lui-même *ployé*. (Corneille.)

Déjà Dôle et Salins sous le joug ont *ployé*. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

— La distinction établie, au propre, sur le sens de ces deux verbes, nous paraît assez juste ; mais l'Académie, suivant en cela l'usage, les confond complétement. Ainsi elle dit : « *Pliez* votre serviette ; *ployez* votre serviette. » « *Plier* des branches d'arbre. *Ployer* le genou en marchant, etc. » Il semble par conséquent que ces deux mots soient confondus ; cependant l'Académie ajoute : « *Ployer* s'emploie comme actif, comme neutre, et avec le pronom « personnel, dans presque toutes les acceptions du verbe *plier*, mais seule-« ment en poésie et dans le style élevé. Dans le langage ordinaire on se sert

« de *plier.* » Nous nous rangeons volontiers à cette décision; mais alors il ne faudra pas dire, avec l'Académie, *ployez votre serviette,* car ces mots ne seront jamais du style élevé. A. L.

PLONGER. Les poëtes emploient figurément ce mot en plusieurs acceptions dignes de remarque.

> Dans un gouffre de maux l'ingrate m'a *plongé*. (Lebrun, livre III, Ode 12.)
>
> Qui vous a pu *plonger* dans cette humeur chagrine? (Boileau, Satire III.)
>
> Pourquoi donc les chagrins où son âme est *plongée ?*
> (Racine, *Andromaque*, acte II, sc. 1.)
>
> J'ai fait, jusqu'au moment qui me *plonge* au cercueil,
> Gémir l'humanité du poids de mon orgueil. (Voltaire, *Alzire*, acte V, sc. 7.)
>
> Dans ces sombres chagrins qui peut donc vous *plonger ?*
> (Voltaire, *Mariamne*, acte IV, sc. 1.)
>
> Dans le sang innocent ta main va se *plonger.*
> (Racine, *Esther*, acte III, sc. 3.)
>
> ... Dans les différends où l'Europe se *plonge.*
> (Voltaire, *la Henriade*, chant II.)
>
> ... Mais sur la foi d'un songe,
> Dans le sang d'un enfant voulez-vous qu'on se *plonge ?*
> (Racine, *Athalie*, acte II, sc. 5.)
>
> Mes homicides mains...
> Dans le sang innocent brûlent de se *plonger.* (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

PLURIEL, terme de grammaire qui s'emploie pour caractériser un des nombres destinés à marquer la quotité; ainsi : *nombre pluriel* se dit du mot dont on se sert dans les noms, dans les verbes, pour marquer plusieurs personnes ou plusieurs choses.

On en fait usage comme substantif : « Conjuguer le *pluriel* d'un verbe; » on en fait aussi usage comme adjectif : « Terminaison *plurielle*, substantif « *pluriel.* »

Vaugelas, dans sa 442e *Remarque*, s'exprime ainsi sur le mot *pluriel:*

« Je mets toujours *pluriel* avec une *l*, quoique tous les Grammairiens aient « toujours écrit *plurier* avec un *r*. La raison sur laquelle je me fonde est « que venant du latin *pluralis*, où il y a une *l* en la dernière syllabe, il faut « nécessairement qu'il la retienne en la même syllabe en français : ce qui a « trompé nos Grammairiens, c'est sans doute parce qu'on dit *singulier* avec « un *r* à la fin, et alors ils ont cru qu'il fallait écrire *plurier* également « avec un *r*, ne songeant pas que *singulier* vient de *singularis*, qui a un « *r* à la fin. »

L'Académie, sur cette *Remarque,* fait observer que l'usage s'est entièrement déclaré pour *pluriel,* et que c'est ainsi qu'il faut parler et écrire; dans son *Dictionnaire* elle ne l'orthographie pas autrement, et le P. Buffier, Régnier-Desmarais, Dumarsais, Girard, d'Olivet et tous les Grammairiens modernes font de même.

Ainsi la prononciation de ce mot a dû changer avec son orthographe,

c'est-à-dire que l'on doit faire sonner le *l* final. Du temps de Molière on le prononçait déjà.

> Ton esprit, je l'avoue, est bien *matériel;*
> *Je* n'est qu'un singulier, *avons* est *pluriel.*
> (Les *Femmes savantes*, acte II, sc. 6.)

— Cependant l'Académie, dans son *Dictionnaire*, en 1835, dit que quelques uns écrivent *plurier*, et que la plupart prononcent *plurié*. Elle semble indiquer par là que cette prononciation est autorisée par l'usage. Mais pour l'orthographe, Vaugelas a donné la raison décisive. A. L.

PLUT A DIEU est une façon de parler dont on se sert pour marquer que l'on souhaite quelque chose, et qui demande alors que le verbe de la proposition subordonnée soit mis au subjonctif : « *Plût à Dieu* que je craignisse. » (Montesquieu.)

> ... Mes mains ne sont pas criminelles ;
> *Plût aux dieux* que mon cœur *fût* innocent comme elles :
> (Racine, *Phèdre*, acte I, sc. 3.)
>
> *Plût aux dieux* que mon père, hélas ! *vécût* encore !
> (Le même, *Bérénice*, acte II, sc. 2.)

POETE, substantif masculin. Écrivain qui compose des ouvrages en vers : « Pour être *poëte*, ce n'est pas assez de faire des vers, il faut encore in-« venter et être fertile en fictions. » (L'Académie et Trévoux.) — En parlant d'une femme, on dit qu'elle est *poëte :* « Quelques uns des ouvrages de « mademoiselle Bernard, morte en 1712, ont de la légèreté et de la délica-« tesse; ce *poëte* peut tenir rang parmi les Scudéri et les Deshoulières. » (Le P. Buffier.)

On ne dirait pas avec l'article : *la poëte Bernard*, ni encore moins *la poétesse*. (Féraud.)

(Le *Dictionnaire de l'Académie*, éditions de 1762 et de 1798.)

— L'Académie cependant, en 1835, admet le mot *poétesse*, en déclarant qu'il est peu usité : « Sapho était une *poétesse* illustre. » Voyez ce qui a déjà été dit à ce sujet, tome Ier, page 114. A. L.

Remarquez que c'est un accent grave que l'on met sur le premier *e* de ce mot *poète;* c'est ainsi que l'écrivent toutes les personnes qui se piquent d'être correctes ; c'est ainsi que l'écrivent Féraud, Jacquemart, Gattel, Beauzée (*Encyclopédie méthodique*), MM. Cormont, Boiste, Laveaux, etc.

Cependant l'Académie, dans son *Dictionnaire* (éditions de 1762 et de 1798), Wailly et Trévoux, mettent un tréma sur l'*ë*.

Mais Domergue (page 157 de sa *Grammaire*) leur répondra que lorsqu'une des deux voyelles peut être accentuée, le tréma est inutile et l'accent est de rigueur; et, en effet, au lieu d'écrire : *Briséïs*, *Robinson Crusoë*, *Israëlites*, on écrit: *Briséis*, *Robinson Crusoé*, *Israélites*, conséquemment on doit substituer dans les mots *poëte*, *poëme* l'accent grave au tréma.

— L'Académie, en 1835, persiste dans l'emploi du tréma, mais sans indiquer ses motifs. Nous pensons que c'est sans doute pour marquer l'accentua-

tion plus forte de la syllabe, suivie d'un *e* muet final. Et comme dans la prononciation il existe en effet une légère différence, nous écrirons avec l'Académie *poëme*, *poëte*, et par un *é* tous les autres mots de la même racine, *poésie*, *poétereau*, *poétesse*, etc. A. L.

POISON. L'usage de ce mot, au figuré, est très fréquent et très varié. L'Académie dit que ce mot au figuré s'emploie pour signifier des maximes pernicieuses, des écrits et des discours qui corrompent le cœur et l'esprit; ou bien encore, des choses qui troublent la raison, qui nuisent au bonheur de la vie.

« Ce *poison*, préparé par des mains habiles, infecte tous les jours les « mœurs publiques. » (Massillon.) — « Certains philosophes modernes af« fectent de répandre dans leurs écrits un *poison* d'autant plus séduisant, « qu'ils font continuellement l'éloge de l'humanité, de la raison, de l'équité, « des lois. » (Beauzée.)

> Il est d'autres erreurs dont l'aimable *poison*
> D'un charme bien plus doux enivre la raison. (Boileau, Satire IV.)
>
> ... Quel funeste *poison*
> L'amour a répandu sur toute sa maison! (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 5.)
>
> D'un regard enchanteur connaît-il le *poison*?
> (Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 2.)

PORTER ENVIE, ENVIER.

Ces deux expressions signifient désirer avec une sorte de chagrin ce qui appartient à un autre; mais le P. Bouhours (page 452 de ses *Remarques nouvelles*) est d'avis que chacune de ces expressions donne à cette passion des tournures différentes.

Envier, dit ce critique, ne se dit que des choses, et *porter envie* ne se dit que des personnes: « Il ne faut point *envier* le bien d'autrui. » — « Le sage « ne *porte envie* à personne. » — « Je ne lui *envie* point sa fortune. » — « Je *porte envie* à mon ami de ce qu'il a le plaisir d'être avec vous. » (L'Académie.)

Voiture, ajoute Bouhours, a exactement observé cette distinction dans une de ses lettres à M. Costar, dans laquelle il s'exprime ainsi: « Moi, qui en « toute occasion me réjouis de vos avantages plus que des miens propres, et « qui ne vous *envie* pas votre esprit, votre science, ni votre réputation, je « vous *porte envie* d'avoir été huit jours à Balzac. »

Toutefois, nous ferons remarquer que La Bruyère, Bossuet (dans son *Discours sur l'Histoire universelle*, 2e partie), Fontenelle, Marmontel (dans *les Incas*), Molière (dans *le Tartuffe*, acte V), Voltaire (dans *Catilina* et dans son *Histoire de Russie*, 2e partie, chap. Ier), La Harpe (dans son *Cours de littérature*, tome I), et enfin l'Académie ont aussi fait usage du verbe *envier* en parlant des personnes; de sorte qu'il nous semble qu'on ne doit pas blâmer trop sévèrement ceux qui l'emploient dans cette signification. Quoi qu'il en soit, l'usage d'aujourd'hui est contraire à cette manière de s'ex-

primer, et les Grammairiens ainsi que le plus grand nombre des écrivains modernes sont d'accord sur ce point.

PORTANT. Quoique le verbe *porter*, employé avec le pronom personnel, en parlant de la santé, ne puisse pas former un adjectif verbal de son participe présent; cependant l'usage a introduit dans notre langue l'adjectif *portant, ante.* Mais, dit l'Académie, il ne s'emploie qu'avec les adverbes *bien* et *mal:* « Il est *bien portant;* elle est toujours *mal portante.* » A. L.

POSTHUME. Qui est né après la mort de son père, et par extension, ouvrage qui a paru après la mort de son auteur. D'après cette définition donnée par l'Académie et tous les lexicographes, il semble, comme le remarque Féraud, que *posthume* se rapporte toujours au défunt, non pas dans un sens passif, mais dans un sens actif; que c'est seulement ce qui est émané de lui qui est *posthume;* ainsi les œuvres d'un auteur, imprimées après son décès, sont des *œuvres posthumes;* mais le jugement qu'en portent des personnes vivantes n'est pas un *jugement posthume.*

Cependant d'Alembert a dit que l'adoption de Molière faite par l'Académie était une *adoption posthume*, parce qu'elle avait été faite après sa mort; mais si *adoption*, qui a un sens passif, avait un sens actif, cette expression voudrait dire que l'Académie serait morte, et qu'elle aurait adopté Molière par un codicille.

Fontenelle a dit aussi de Descartes qu'il n'a reçu que des *honneurs posthumes.* Cette phrase a le même vice que celle de d'Alembert, car ceux qui rendaient ces honneurs à Descartes vivaient encore.

Enfin La Motte s'est également trompé dans l'emploi qu'il a fait du mot *posthume*, lorsqu'il a dit que « les réputations sont presque toujours *posthumes.* »

POST-SCRIPTUM, substantif masculin. Ce mot latin se dit de ce qu'on ajoute à un mémoire, à une lettre, après la signature, et s'écrit en abrégé par ces deux lettres P. S.

Voyez sur ce mot, tome I, pages 158 et 159.

POUDRE. L'Académie donne plusieurs exemples où ce mot est employe dans le sens de poussière. « Il y a beaucoup de *poudre* à la campagne; la « *poudre* vole; on ne se voit pas à cause de la *poudre.* » Cependant ce mot, pris dans le sens de poussière, ne se dit guère qu'en vers

> Il parle, et dans la *poudre* il les fait tous rentrer.
> (Racine, *Esther*, acte I, sc. 3.)
>
> Le corps né de la *poudre* à la *poudre* est rendu.
> (L. Racine, *la Religion*, chant II.)
>
> Un bruit court que le roi va tout réduire en *poudre.*
> (Boileau, Épître VI.)
>
> Le Seigneur dans leurs camps a semé la terreur.
> Il parle, et nous voyons leurs trônes mis en *poudre.*
> (J.-B. Rousseau, Ode 18, *Cantique*, livre I.)

Jérusalem n'est plus, et le temple est en *poudre*.
(L. Racine, *la Religion*, chant IV.)

— Les orateurs chrétiens font aussi un fréquent usage de ce mot. Un exemple suffira : « Ce cœur, qui n'a jamais vécu que pour lui, se réveille, « tout en *poudre* qu'il est. » (Bossuet, *Oraison funèbre* de la reine d'Angleterre.) On peut donc l'employer en prose, et même dans tous les styles.

A. L.

PRÉFÉRER. Doit-on dire *il préfère mourir*, ou *il préfère de mourir?* Féraud est pour le *de;* et il se fonde sur ces deux phrases de Buffon : « On « *préfère d'*élever des aigles mâles pour la chasse, » et « il *préfère de* périr « avec eux plutôt que de les abandonner. »

Mais Laveaux résout autrement cette difficulté. — L'infinitif d'un verbe peut être considéré ou comme un verbe, ou simplement comme un nom, abstraction faite de toutes les propriétés qui le rangent dans la classe des verbes. Dans *je préfère mourir*, *mourir* est présenté comme un pur nom, parce qu'il n'est point accompagné d'accessoires qui rappellent sa nature de verbe; c'est comme si l'on disait *je préfère la mort*. Mais quand on dit : « Je « préfère de mourir avec vous, » *mourir* n'est pas présenté comme un pur nom, parce que les mots *avec vous*, dont il est accompagné, le ramènent à la nature du verbe. Dans ce dernier cas, il faut employer la préposition *de;* dans le premier cas, il faut la supprimer.

Les deux exemples de Buffon, dit encore Laveaux, ne prouvent rien en faveur de l'opinion de Féraud. Dans le premier : « On *préfère* d'élever des « aigles mâles pour la chasse; » ces mots *des aigles mâles pour la chasse*, qui sont le complément du verbe *élever*, indiquent que cet infinitif est pris dans le sens d'un verbe, et non absolument dans le sens d'un nom. Il fallait donc mettre *de*. Dans le second : « Il *préfère* de périr avec eux, » *avec eux* rappelle aussi l'infinitif *périr* à la nature du verbe, et empêche qu'on ne puisse le considérer comme un nom; il fallait donc également employer la préposition *de*.

Conséquemment à ces principes, il faudra dire : « Je *préfère* mourir plu- « tôt que de vivre dans l'ignominie; » et « je *préfère* de mourir avec vous « plutôt que de vous trahir. » — « Je *préfère* périr plutôt que de m'avouer « coupable, » et « je *préfère* de périr dans les tourments plutôt que de m'a- « vouer coupable. »

En un mot, toutes les fois que l'infinitif est présenté comme un nom, il est complément direct du verbe, comme tout autre nom.

PRÉLUDER. L'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1762, n'indique ce verbe que neutre, sans régime et seulement au propre; mais dans l'édition de 1798 (et dans celle de 1835) elle dit qu'on s'en sert figurément dans le sens de faire une chose peu importante, pour en venir à une fort importante : « Il *préludait* aux batailles par des escarmouches. »

Féraud est de cet avis, et il pense que ce serait une faute de lui donner

un régime direct; en effet, les écrivains ne l'emploient qu'avec un régime indirect.

.... Jeune alouette, habitante des airs,
Tu meurs en *préludant* à tes tendres concerts.
(Delille, *l'Homme des champs*, chant I.)

Tout brillant de rosée il (le soleil) *préludait* au jour.
(Le même, traduction du *Paradis perdu*, chant V.)

Par e malins portraits il *prélude* au *Méchant*. (Chaussard, parlant de Gresset.)

PRÉSENT. Ce mot s'emploie élégamment au figuré :

J'aime en lui sa *beauté*, sa *grâce* tant vantée,
Présents dont la nature a voulu l'honorer. (Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 1.)

Il lui fit de son *cœur* un *présent* volontaire. (Le même, *Bajazet*, acte II, sc. 3.

Détestables *flatteurs*, *présent* le plus funeste
Que puisse faire aux rois la colère céleste. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

Le *feu*, *présent* céleste, agent conservateur. (Castel.)

... Un *roi* sage et qui hait l'injustice
Est le plus beau *présent* des cieux. (Racine, *Esther*, acte III, sc. 3.)

Ses *présents* (les présents du ciel) sont souvent la peine de nos crimes.)
(Le même, *Phèdre*, acte V, sc. 3.)

Le courage, la peur, la force, la faiblesse,
Et l'esprit de vertige et l'auguste sagesse,
Sont des *présents* de Dieu propice ou courroucé. (Pompignan, livre II, Cant. 2.)

PRÉSENT, DON. L'Académie explique le mot *don* par présent, gratification. Mais si l'on consulte les *Synonymes de Roubaud*, cette définition n'est pas exacte.

L'étymologie du mot *don* éclaircira le sens propre de ces termes et leur différence : *Don*, *dan*, *than*, mot commun aux Hébreux, aux Celtes, aux Grecs, aux Latins, etc., exprime l'action de donner gratuitement, ou la chose gratuitement donnée, par opposition à ce qu'on donne pour prix, pour salaire, pour acquit à titre onéreux. Le *présent* est ce qu'on présente en main, ce qu'on donne de la main à la main. On fait *présent* d'un écrin de diamant; on fait *don* d'une terre, d'une maison.

On fait *don* de son cœur, et on n'en fait pas *présent;* car on cède l'empire sans livrer la chose.

Les petits *présents*, dit le proverbe, entretiennent l'amitié. Les *dons* immodérés, dit un ancien, font d'insolents ingrats.

Le *don* a pour but particulier l'avantage de celui à qui on le fait; on fait plutôt *présent* de choses agréables ; on fait plutôt *don* de choses utiles. Le *présent* est plutôt offert par le désir de plaire.

Aussi direz-vous les *dons* de Cérès et les *présents* de Flore. — Eu égard à l'utilité, vous dites : « O *don* du ciel ! prévoyante sagesse. » Eu égard à l'agrément : « *Présent* du ciel ! ô divine amitié. » (Roubaud et Laveaux.)

PRESSER. L'Académie indique l'emploi de ce verbe dans le sens de tourmenter, agiter, émouvoir, toucher : « La douleur *presse;* » elle est aiguë et violente.

Je lis dans vos regards la douleur qui vous *presse*.
(Racine, *Iphigénie*, acte III, sc. 5.)

Le soin de son repos est le seul qui vous *presse*. (Le même, acte III, sc. 6.)

Les indignes frayeurs dont je me sens *presser*.
(Corneille, *Héraclius*, acte V, sc. 2.)

Vous savez que l'amour n'est pas ce qui me *presse*.
(Le même, *Sertorius*, acte IV, sc. 3.)

PRIER. Nous avons dit, au chapitre où il est question du régime des verbes, que *prier*, suivi d'un infinitif, prend toujours *de*, excepté dans une seule circonstance; et cette circonstance est lorsque ce verbe est suivi du mot *dîner*. En effet, on dit, *prier* A *dîner*, et *prier* DE *dîner;* or, voici la différence qui existe entre ces deux phrases. Pour la sentir, il faut savoir que la préposition *à* indique toujours un but, une tendance à un but. Si j'ai fait préparer un dîner pour quelques personnes, ce dîner est un but pour ceux que je dois y inviter, et *je les prie* A *dîner*, c'est-à-dire, à un repas que j'ai fait préparer pour eux. Mais si une personne vient me voir au moment où je suis près de me mettre à table avec ceux que *j'ai priés* A *dîner*, *je la prie* DE *dîner*, parce que ce dîner n'avait pas été préparé pour elle. Il en est de même si je rencontre dans la rue quelqu'un que je n'avais point intention de *prier* A *dîner*, et pour lequel je n'avais rien fait préparer, *je le prie* DE *dîner*.

« J'ai envoyé chez lui pour le *prier à* dîner. Il est venu me voir à l'heure « du dîner, et je l'ai *prié de* dîner. » La première expression marque un dessein prémédité, la seconde expression est un terme de rencontre et d'occasion. Ainsi *prier* DE *dîner* est une invitation fortuite, et *prier* A *dîner* est une invitation de cérémonie. (Ménage, 43ᵉ chap. — Th. Corneille, sur la 398ᵉ *Remarque de Vaugelas*. — Beauzée; M. Laveaux, son *Dictionnaire de la langue française*, et plusieurs Grammairiens modernes.)

Au passif, on ne se sert que de la préposition *à* avant le verbe *dîner*: *je suis prié* A *dîner*.

Inviter suppose encore plus d'appareil que les deux expressions *prier* A *dîner* et *prier* DE *dîner*.

— Voyez encore ce que nous avons dit sur le verbe *convier*, tome Iᵉʳ, page 609. A. L.

PRINTANIER, ÈRE. L'Académie ne donne de cet adjectif que ces deux exemples : *La saison printanière, les fleurs printanières*. En voici d'autres :

Et sur sa bouche pure, où brille la fraîcheur,
La *rose printanière* éclate sans rivale. (Baour-Lormian.)

Où, comme aux premiers feux d'un *soleil printanier*,
S'exhale des frimas la vapeur matinale. (De Saint-Ange.)

De la frêle alouette à la *voix printanière*. (Boisjolin, *la Forêt de Windsor*.)

Comme *printemps* se prend figurément pour le mot *jeunesse*, *printanier*

se dit, dans la langue poétique, pour ce qui appartient, ce qui a rapport à cet âge heureux :

> L'état volé paya ses amours *printanières;*
> L'état jusqu'à sa mort paira ses adultères. (Gilbert, *Mon Apologie.*)
>
> ... Son esprit, même au déclin des ans,
> Conserve encor sa fraîcheur *printanière.* (Madame Bourdic.)

PRISON. L'Académie présente, de l'emploi de ce mot au figuré, cet exemple : *Le corps est la prison de l'âme.* Les poëtes donnent plus d'extension à ce mot :

> L'Océan se soulève en ses froides *prisons.* (Chênedollé.)
>
> ... Lorsque les vents, méditant le ravage,
> Pour forcer leur *prison* réunissent leur rage. (L. Racine.)
>
> Dans sa verte *prison* la figue recueillie. (Millevoie.)

Lebrun, parlant du cerveau, a dit :

> Par quel rapide essor la sublime pensée,
> Des *prisons* du cerveau tout à coup élancée,
> Suit-elle dans leurs cours ces vastes tourbillons ?

Et Deguerle, du jeune Sylax métamorphosé en saule :

> Une *prison* d'écorce enveloppe son corps.

PRISONNIER, ÈRE. L'Académie n'a pas dit que ce mot s'emploie en parlant des choses :

> Le bouton vermeil
> Déjà laisse échapper sa *feuille prisonnière.*
>
> En vain d'une aile *prisonnière*
> Il (le papillon) veut déployer les ressorts ;
> Le doigt jaloux qui le resserre
> Fait échouer tous ses efforts. (De Chazet.)

— L'Académie n'indique pas encore aujourd'hui ce mot comme adjectif, et par conséquent elle ne l'applique point aux choses. C'est que dans ce cas tous les bons écrivains disent *captif.* A. L.

PRIX. Les poëtes et les orateurs prennent ce mot en bonne ou en mauvaise part, dans le sens de récompense, salaire : « Il a reçu *le prix* de ses « forfaits. »

> Je pourrais m'abaisser ; mais je ne puis jamais
> Devenir la complice et le *prix* des forfaits. (Voltaire, *Mérope*, acte I, sc. 3.)
>
> Ce n'est point d'un amas funeste
> De massacres et de débris,
> Qu'une vertu, pure et céleste,
> Tire son véritable *prix.* (J.-B. Rousseau.)
>
> Quelques *prix* glorieux qui me soient proposés,
> Quels lauriers me plairont de son sang arrosés ?
> (Racine, *Iphigénie*, acte IV, sc. 7.)
>
> Ma foi ni mon amour
> Ne seront pas le *prix* d'un si cruel détour.
> (Le même, *Mithridate*, acte V, sc. 4.)
>
> Et la mort est le *prix* de tout audacieux, etc. (*Esther*, I, 3.)

PROFANER. L'Académie explique ce mot très-succinctement, et n'en donne que des exemples très-ordinaires; en voici d'autres qui pourront mieux faire connaître ses différentes acceptions: « La royauté a été profanée. » (Bossuet.)

> Va *profaner* des dieux la *majesté* sacrée. (Racine, *Andromaque*, acte IV, sc. 5.)
>
> Qu'à l'instant hors du temple elle soit emmenée,
> Et que la *sainteté* n'en soit pas profanée. (Le même, acte V, sc. 7.)
>
> On ne m'a jamais vu, surpassant mon pouvoir,
> D'une indiscrète main *profaner l'encensoir*. (Voltaire, *la Henriade*, chant II.)
>
> Un lit que n'avait point *profané* l'adultère.
> (Laya, *les Derniers moments de la présidente de Tourvel.*)
>
> *Profanant* des sultans la *demeure* sacrée. (Racine, *Bajazet*, acte V, sc. 7.)
>
> .... Ne *profanez* pas des *transports* si charmants.
> (Racine, *Phèdre*, acte III, sc. 5.)

Voltaire a encore dit: « *Profaner* l'enceinte, le tombeau. » — Boileau: *Profaner* les autels. » — Et de Saint-Ange: « *Profaner* des appas. »

PROLONGER, PROROGER.

L'abbé Desfontaines a fort bien remarqué que ces deux verbes ne sont pas synonymes. *Prolonger*, c'est rendre de plus longue durée le temps que l'on avait fixé pour faire quelque chose; et *proroger*, c'est éloigner, c'est remettre le terme auquel on devait faire quelque chose: *Prolonger* s'entend donc de l'espace du temps, et *proroger* du terme et non de l'espace. (Le *Dictionnaire critique de Féraud.*)

D'après ces définitions, nous pensons que l'on doit dire: « *Prolonger* un « délai, et *proroger* le terme. »

En Angleterre, *proroger* le parlement, c'est remettre à un autre jour l'ouverture du parlement, le moment de ses séances. Ce verbe n'a cette signification que dans cette occasion.

PROMENER. Ce verbe, dans le sens de marcher, d'aller, soit à pied, soit à cheval, s'emploie toujours avec le pronom personnel; ainsi on ne doit pas dire: « Allons *promener*, il est allé *promener;* » il faut dire: « Allons *nous promener*, il est allé *se promener*. » (Ménage, 157[e] ch. de ses *Observations*.—Th. Corneille, sur la 16[e] *Remarque de Vaugelas*.—Et l'Académie, page 23 de ses *Observations*.)

Il est vrai que l'on dit: « Je l'enverrai bien *promener*, je l'ai envoyé *pro-* « *mener;* » mais dans ces façons de parler familières, on sous-entend *se*. (Le *Dictionnaire de l'Académie.*)

Si *promener* était pris dans la signification de conduire, faire marcher, soit un homme, soit une bête, alors on l'emploierait activement, et l'on dirait: « Il a bien *promené ces étrangers* par la ville. » — « Il est bien de *prome-* « *ner un cheval* échauffé avant que de le mettre à l'écurie. » (L'Académie.

Le verbe *promener* s'emploierait également bien comme verbe actif dans ce sens figuré: « *Promener son esprit* sur divers objets. » (L'Académie.)

. *Je promène mes jours*
Du loisir au travail, du repos à l'étude.
(Delille, dithyrambe sur l'*Immortalité de l'Ame.*)

..... Où *promener nos jours* et *nos misères?*
(Le même, traduction du *Paradis perdu*, livre XI.)

Thespis fut le premier qui, barbouillé de lie,
Promena par les bourgs *cette heureuse folie.* (Boileau, *Art poétique*, chant III.)

C'est dans ces routes fleuries
Où mes volages esprits
Promenaient leurs rêveries... (Rousseau.)

Les verbes *baigner*, *moucher* demandent aussi d'être employés avec le pronom personnel, et ce serait mal s'exprimer que de dire : *Allons* BAIGNER, au lieu de *allons nous* BAIGNER. *Je* MOUCHE *beaucoup*, au lieu de *je* ME MOUCHE *beaucoup*. En effet, chacun de ces verbes exprimant une action, il faut absolument faire connaître quel en est l'objet.

Cependant, pour dire qu'on a mis une personne dans le bain, on doit dire dans le sens actif : *On* L'A BAIGNÉE. (Le *Dictionnaire de l'Académie*, à chacun de ces mots.)

— L'Académie, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, admet cependant le verbe *moucher*, employé absolument dans le même sens que s'il était accompagné du pronom : « Il ne *mouche* presque point. Le tabac fait « *moucher*. » L'usage a consacré ces locutions, comme aussi *moucher du sang*. A. L.

Le verbe *coucher*, qui a quelques rapports avec ces verbes, en ce qu'il s'emploie comme verbe réfléchi : « Je vais *me coucher*, il est allé *se cou-* « *cher;* » et comme verbe actif: « Il faut *coucher cet enfant*, » en diffère en ce qu'il s'emploie aussi comme verbe neutre, dans le sens de loger une ou plusieurs nuits en quelque endroit: « Il a *couché* le premier jour à Fontai- « nebleau. » — « Je vais *coucher* à quatre lieues d'ici. »

— Il faut remarquer cependant que souvent après le verbe *laisser*, et dans certains cas après le verbe *faire*, on omet le pronom personnel du verbe régime. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie:* « On a laissé *aller*, on a « laissé *échapper* ce prisonnier. Cette nouvelle l'a fait *évanouir*, etc. » Dans ce cas, il y a ellipse du pronom. L'usage peut seul faire connaître ces exceptions. A. L.

PROMETTRE. Voyez le mot *Espérer*.

PROPRE DE, PROPRE A. *Propre de* s'emploie dans le sens de seul convenable, réservé à : « Le midi est l'exposition *propre de* cet arbuste. » (L'Académie.) Il se dit aussi d'un attribut nécessairement lié à l'essence d'une chose : « Le *propre du* singe est de contrefaire. » (L'Académie.) — « La pu- « deur est une vertu *propre du* sexe. » (Beauzée.) — « La magnanimité est « une vertu *propre des* héros. » (D'Ablancourt.)—« Le *propre des* hommes « est de s'instruire beaucoup plus par l'épreuve des maux que par la jouis- « sance des biens. » (Rayna...)

Propre à s'emploie dans le sens de qui peut servir *à* ; qui est d'usage : « L'aimant est *propre à* frotter l'aiguille d'une boussole. » (Trévoux.) — « Les gens froids et mélancoliques sont *propres à* l'étude. » (Le *Dictionnaire de l'Académie.*)

— Dans toutes les phrases citées plus haut, *de* ne nous paraît nullement le régime de l'adjectif *propre;* il est au contraire le régime du substantif compris dans la phrase. Quand on dit *le propre du singe*, il est bien évident que la préposition est amenée là comme après tous les substantifs dont elle caractérise le régime. Ainsi l'on pourrait dire que l'Académie a eu tort de rattacher la préposition *de* à l'adjectif *propre* dans les phrases suivantes : « Le sable « est le terrain *propre de* cette plante. Le pic et la houe sont la culture « *propre de* ce sol. Le midi est l'exposition *propre de* cet arbuste. » En effet, substituez dans ces phrases un autre adjectif, comme *nécessaire*, *particulier*, *ordinaire*, *naturel*, etc., la préposition *de* pourra toujours exister, quoique cependant elle ne se rattache à aucun de ces adjectifs substitués. N'est-ce point là une preuve que la préposition est inhérente au fond même de la phrase, et qu'elle dépend du substantif ? Ainsi donc nous penchons à croire que l'adjectif *propre* dans ces phrases est employé d'une manière absolue, dans le sens de *particulier*, *seul convenable;* et qu'alors il n'a pas de régime. Les seules prépositions qu'il admette sont dohc *à* et *pour*, comme on va le voir.

Propre à, *Propre pour.* A. L.

Voici ce que pense Roubaud sur ces deux expressions :

Propre à désigne des dispositions plus ou moins éloignées, une aptitude ou une capacité nécessaire, mais peut-être insuffisante, une vocation ou une destination encore imparfaite. *Propre pour* marque des dispositions prochaines, une capacité plutôt qu'une aptitude entière et absolue, une vocation ou une destination immédiate. En deux mots, la première de ces locutions désigne plutôt un pouvoir éloigné, et la seconde un pouvoir prochain.

Ainsi l'homme *propre à* une chose a des talents relatifs à la chose ; l'homme *propre pour* la chose a le talent même de la chose : « Un homme *propre à* « tout, n'est pas également *propre pour* tout. » Un savant en état de donner de bonnes leçons est *propre pour* une chaire ; un jeune homme en état de recevoir ses instructions est *propre aux sciences :* le premier a toutes les qualités et les conditions requises pour instruire actuellement ; le second a les qualités et les conditions nécessaires pour s'instruire ou être instruit avec le temps. On est tout formé à l'égard de la chose *pour laquelle* on est *propre :* il faudra se former à l'égard de la chose *à laquelle* on est *propre.*

Un objet est *propre pour* faire, et *propre à* devenir : un bois est *propre pour* teindre ou donner de la teinture : une étoffe est *propre à* teindre ou à recevoir la teinture. (Roubaud, *Synonymes.*)

PUDEUR. Ce mot est surtout admis dans le style noble : « Les artifices

« déshonorent un visage où la *pudeur* toute seule devrait être peinte. » (Massillon.)

Quelle aimable *pudeur* sur leur visage est peinte !
(Racine, *Esther*, acte I, sc. 2.)

Fille du ciel, noble *pudeur*. (J.-B. Rousseau.)

Tous mes écrits, enfants d'une chaste candeur,
N'ont jamais fait rougir le front de la *pudeur*. (Gilbert, *Mon Apologie*.)

... De la *pudeur* les naissantes alarmes
Ont coloré son front d'un attrait plus touchant. (Thomas.)

Sa timide *pudeur* relève ses appas. (Rousseau.)

PULMONAIRE, PULMONIQUE. Le Gendre écrit *poulmonaire*, *poulmonique*. L'analogie favorise cette orthographe, et encore plus celle de *poumonaire*, *poumonique*, *poumonie*, ces mots étant dérivés du mot français *poumon ;* mais l'étymologie latine *pulmo*, *pulmonarius*, ainsi que l'usage et l'Académie, y sont contraires.

Q

Q est substantif masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

QUANTES, adjectif qui n'a point de singulier. On l'employait autrefois assez fréquemment dans le langage familier; aujourd'hui cette expression est rejetée dans le langage populaire. « Je vous accompagnerai chez lui « *toutes et quantes fois* qu'il voudra, » signifie : *Je vous accompagnerai autant de fois qu'il voudra.*

Danet et Trévoux écrivent *toutefois et quantes* sans *s* à *toute*, en faisant de *toutefois* un seul mot. Ce sont deux fautes contre l'usage. (L'Académie, Féraud et Wailly.)

QUART, substantif masculin. C'est la quatrième partie d'un tout. Ce mot, mis par les Grammairiens au rang des noms de nombre distributifs, prend la marque du pluriel : « Cette horloge sonne les *quarts*. » (L'Académie.)

On appelle le *quart d'heure de Rabelais* le moment de payer sa dépense dans une auberge, sa perte au jeu, ou ce qu'on a acheté à crédit. On le dit aussi au figuré : « L'idée de la mort nous annonce un *quart d'heure* qui est « pour tout le monde le *quart d'heure* de Rabelais. » *(Le Dictionnaire critique de Féraud.)*

QUATRE. On écrit *entre* QUATRE *yeux*, pour signifier tête-à-tête, et l'on prononce *quatre-z-yeux*, pour la douceur de la prononciation. C'est ainsi que s'exprime l'Académie au mot *œil* et au mot *quatre*.

Richelet et Trévoux écrivent *quatre yeux*, et ils ne parlent pas de la prononciation.

Beauzée (*Encyclopédie méthodique*, au mot *euphonique*) est d'avis qu'il

serait mieux d'écrire *quatre-s-yeux*, parce qu'alors il ne resterait aucun doute sur la prononciation de cette expression; il pense d'ailleurs qu'il y aurait de l'inconvénient à ne pas y introduire de *s*, car autrement il faudrait prononcer *quate yeux*, en altérant le premier mot, ou *quatre yeux*, en décomposant le second, comme celui d'*ieuse;* au lieu qu'on ne gâte ni l'un ni l'autre en introduisant le *s* euphonique, qui a, au surplus, de l'analogie avec le nombre désigné par *quatre*.

Il est vrai de dire qu'il y a un certain usage en faveur de cette prononciation proposée par Beauzée, mais c'est l'usage des personnes à qui notre orthographe est absolument inconnue. Deux hommes grossiers ont une querelle, ils se menacent : « Si nous sommes jamais entre *quatre-syeux*, dit l'un « d'eux, tu me le paieras. » Comment l'homme instruit a-t-il pu conclure de là que, pour la douceur de la prononciation, il faut dire *entre quatre-syeux?* Si *quatre yeux* offre un son dur à l'oreille, *quatre œufs* n'offre pas un son plus doux; l'euphonie exigerait donc que l'on dît *quatre-s-œufs;* et alors pourquoi, d'euphonie en euphonie, n'irait-on pas jusqu'à dire *huit-s-yeux?* car enfin le *s* est plus doux que le *t*.

— Malgré cette raison et l'autorité de beaucoup de Grammairiens, l'usage a triomphé, comme l'Académie le constate. Et n'est-il pas naturel que l'usage décide d'une locution toute familière, ou plutôt populaire? A. L.

QUELQUE CHOSE. Vaugelas, dans sa 40e et sa 477e *Remarque*, après avoir longuement examiné quel genre demande cette expression, pense qu'il vaut mieux lui donner un adjectif masculin qu'un féminin, et qu'il est mieux d'écrire: « Il y a *quelque chose* dans ce livre qui mérite d'être *lu*, » que: « Il y a *quelque chose* qui mérite d'être *lue*. »

La Motte-le-Vayer, sur cette remarque, croit que l'on peut faire usage de l'un ou de l'autre genre. Th. Corneille ne laisse pas le choix; il est d'avis que le masculin doit seul être employé. Féraud, Wailly, Girard, M. Sicard, et plusieurs autres Grammairiens modernes, ne pensent pas qu'il puisse y avoir de doute sur le genre que l'on doit donner à l'adjectif qui accompagne *quelque chose*, c'est-à-dire qu'ils veulent que l'on dise: « Ne dites pas à « votre ami, qui vous demande *quelque chose:* Allez et revenez, je vous *le* « donnerai demain, lorsque vous pouvez *le* lui donner à l'heure même. »

Enfin l'Académie, dans ses *Observations sur les Remarques de Vaugelas*, et dans son *Dictionnaire*, au mot *Chose*, tranche la difficulté en disant, en termes exprès, que, quand *quelque chose* est considéré comme un seul mot, et répond à l'*aliquid* des Latins, il est toujours masculin.

> ..... Retenez de moi ce salutaire avis :
> Pour savoir *quelque chose* il faut *l'avoir appris*. (M. Andrieux)

De toutes ces opinions, à peu près unanimes, il résulte qu'il y a une faute dans ce qui suit:

> Quand on aura de vous *quelque chose* à prétendre,
> Accordez-*la* civilement;

Et, pour obliger doublement,
Ne *la* faites jamais attendre

Toutefois, dit Wailly, s'il y a un adjectif entre *quelque* et *chose*, alors ce n'est plus un seul mot, et *chose* reprend son genre féminin, c'est-à-dire que l'on écrira : « *Quelques belles choses* que vous disiez, *elles* ne seront jamais « goûtées, si vous les prononcez mal. » Et M. Boniface ajoute à cette opinion de Wailly que *quelque chose* est féminin dans le sens de : quelle que soit la chose : « *Quelque chose* qu'il m'ait *dite*, je ne l'ai point écouté. »

Après *quelque chose*, Vaugelas est d'avis qu'on peut supprimer *de* avant les adjectifs qui régissent cette même préposition : la raison qu'il en donne, c'est que cette répétition rend la phrase dure et désagréable, il veut que l'on dise : « Il l'exhortait à faire *quelque chose* digne de sa naissance, » au lieu de : « Il l'exhortait à faire quelque chose *de* digne de sa naissance. »

L'Académie (dans son *Dictionnaire*) dit que souvent l'adjectif qui suit *quelque chose* est précédé de la préposition *de : quelque chose de fâcheux, de merveilleux.*

De Wailly, Lévizac et Demandre pensent que la dureté du son n'est pas une raison suffisante pour faire la suppression proposée par Vaugelas; d'abord parce que cette formule ayant été de tout temps dans la langue, elle est conforme à l'usage; ensuite, parce que ce changement serait une faute, en ce que le mot *chose*, joint à *quelque*, change de nature, et ne présente pas une idée déterminée, comme lorsqu'il est uni à tout autre prépositif; ce qui fait que de substantif il devient pronom indéfini. Vaugelas lui-même paraît être de cet avis dans une autre remarque, où il avoue que *quelque chose* est un seul mot qui est toujours masculin : or, dans notre langue, le pronom indéfini est suivi de la préposition *de* : « Aucun *de* vous; nul *de* « vous; pas un *de* vous; personne *de* vous; qui que ce soit *de* vous; rien « *de* nul; quoi que ce soit *de* bon, etc., » parce que l'effet de cette préposition est de faire disparaître la signification vague que ce pronom a de lui-même, en la déterminant à un objet particulier; et, dans ce cas, comme le fait observer Dumarsais, l'adjectif placé après *de* perd aussi sa nature, et devient un vrai substantif : car ce ne sont pas les mots en eux-mêmes qui décident de leur nature, mais c'est l'emploi qu'on en fait.

Bret, dans son *Commentaire sur Amphytrion* (acte II, sc. 3), n'adopte pas non plus la suppression de la préposition *de ;* et il trouve que Molière manque à l'exactitude grammaticale, lorsqu'il fait dire à Sosie :

Je crains fort, pour mon fait, *quelque chose* approchant.

au lieu de dire : *quelque chose* D'*approchant.* Et les bons écrivains font usage de cette préposition. Voltaire a dit, dans sa 143e *lettre à d'Alembert :* « Heureux si Bayle avait plus respecté les mœurs et la religion, ou *quelque* « *chose d'approchant.* » La Harpe, dans son *Cours de littérature*, a également dit : « Si Eschyle et Sophocle n'ont pas eu cette idée, ils ont dû conce- « voir *quelque chose d'approchant.* »

De sorte que l'on peut hardiment conclure que, dans les phrases où l'on pencherait à supprimer *de* pour éviter un son dur et désagréable, il est beaucoup mieux d'employer un autre tour, ce qui est aisé, puisqu'il y en a un très bon, qui consiste, par exemple, à modifier *quelque chose* par le relatif *qui*, sujet d'une proposition incidente déterminative, comme : « Il l'exhor« tait à faire *quelque chose qui* fût digne de sa naissance. »

QUI. Nous avons vu (tome I, page 366) que le pronom *qui*, absolu, ne s'employait généralement qu'au masculin et au singulier, et seulement en parlant des personnes ou des choses personnifiées. Il est cependant un cas où ce mot, prenant dans notre langue le sens du neutre latin *quod*, s'emploie, en parlant des choses, de la même manière que le neutre des langues anciennes : « Voilà *qui* est beau; voici *qui* va bien; *qui* plus est; *qui* pis « est. » A. L.

QUINCAILLERIE, substantif féminin. Trévoux et Restaut écrivent *clincaillerie*, mais l'Académie et les lexicographes modernes ne font usage que du mot *quincaillerie*, conformément à son étymologie. En effet, *quincaillerie* vient de *quinque*, qui veut dire *cinq*, parce que, lorsque anciennement on prélevait un droit exorbitant à chaque vente de marchandises, on en exceptait seulement les objets d'une valeur au dessous de *cinq sous*, qu'on a appelés, à cause de cela sans doute, *quincaillerie*.

R

R est substantif féminin suivant l'appellation ancienne, et substantif masculin suivant l'appellation moderne. (L'Académie.)

RAILLERIE (ENTENDRE), c'est prendre bien ce qu'on nous dit, et ne s'en point fâcher : « Néron, tout Néron qu'il était, *entendit* très bien *raille*« *rie* sur ses vers, et ne crut pas que l'empereur, en cette occasion, dût « prendre les intérêts du poëte. » (Boileau, *Discours sur la Satire.*) — « J'ai reconnu en vous une qualité que j'estime fort, c'est que vous *entendez* « très bien *raillerie*, quand d'autres que moi vous font la guerre sur vos pe« tits défauts. » (Racine, *Lettre à son fils.*)

> Hé, mon Dieu ! tout cela n'a rien dont il s'offense.
> Il *entend raillerie* autant qu'homme de France.
> (Molière, *les Femmes savantes*, acte IV, sc. 3.)

« Le galant homme *entend raillerie* et pardonne l'injure. » (Trublet, *Essais de littérature.*)

Entendre la raillerie, c'est entendre l'art de railler, comme entendre la poésie, c'est entendre l'art et le génie des vers. (Le chevalier de Jaucourt, *Encyclopédie*, in-folio.) « Peu de gens *entendent* la fine et innocente *rail*« *lerie*. » (Le P. Bouhours, page 40 de ses *Remarques.*)

RAISONNER, RÉSONNER sont deux verbes neutres qui ont des significations bien différentes.

Raisonner signifie faire usage de sa raison pour connaître la vérité : « La « logique apprend l'art de bien *raisonner*, de *raisonner* en forme. » (Trévoux.) — « La soumission est la source des lumières, plus on veut *raison-* « *ner*, plus on s'égare ; plus on doute, plus Dieu permet que les doutes « s'augmentent. » (Massillon.)

Sot est celui qui donne.
C'est ainsi devers Caen que tout Normand *raisonne*. (Boileau, Épître II.)

Est-il quelque talent que l'argent ne me donne ?
C'est ainsi qu'en son cœur ce financier *raisonne*. (Boileau, Épître V.)

Résonner signifie retentir, renvoyer le son : « Les grands parleurs sont « comme les tonneaux vides qui *résonnent* plus que les pleins. » (*Pensée de Phocion.*) — « La grotte de Calypso ne *résonnait* plus de son « chant. » (Fénelon, *Télémaque*, liv. I.)

(Trévoux, Richelet, et l'Académie.)

De leurs douces chansons, instruits par la nature,
Mille tendres oiseaux font *résonner* les airs. (J.-B. Rousseau, Ode 7, livre III.)

Votre austère rival, pâle, mélancolique,
Fait de ses grands discours *résonner* le portique.
(L. Racine, *la Religion*, chant II.)

On dit figurément : « Tout *résonnait* du bruit de ses louanges, du bruit de « ses exploits. »

RAISONNEUR. Ce mot se prend adjectivement : « On est épouvanté de « voir jusqu'à quel point notre *siècle raisonneur* a poussé, dans ses maximes, « le mépris des devoirs du citoyen. » (J.-J. Rousseau.) — « Les *fous rai-* « *sonneurs* fourmillent. » (Boiste.) — « L'*homme* est plus *raisonneur* que « raisonnable. » (Le grand Frédéric.)

RANCUNIER, IÈRE, adjectif. Qui est sujet à la rancune, qui garde de la rancune : « C'est un homme *rancunier*, un esprit *rancunier*. » Ce mot s'emploie aussi comme substantif : « C'est un *rancunier*, une *rancunière* ; » et dans les deux cas il est familier. (L'Académie, Trévoux, et plusieurs Grammairiens modernes.)

Rancuneux, *rancuneuse*, est un barbarisme. Boiste, qui a dit au mot *haineux* que cet adjectif s'entend d'un homme *rancuneux*, naturellement porté à la haine, est d'autant plus à reprendre en cela, qu'à la lettre *r* il n'indique que le mot *rancunier*.

SE RANGER DE, SE RANGER A.

Se ranger du parti de quelqu'un, c'est s'unir avec lui contre d'autres personnes qui ont un intérêt contraire : « Cicéron, s'étant *rangé* du parti de « Pompée, entreprit la défense de Ligarius, son ami, accusé d'avoir porté « les armes contre César. » (Le P. Rapin.)

Un bruit injurieux
Le *rangeait* du parti d'un camp séditieux. (Racine, *Mithridate*, acte V, sc. 1.)

Seigneur, n'attirez point le tonnerre en ces lieux ;
Rangez-vous du parti des destins et des dieux. (Corneille, *Pompée*, acte I, sc. 1.)

Je ne murmure point qu'une amitié commune
Se range du parti que flatte la fortune. (Racine, *Britannicus*, acte III, sc. 7.)

Se ranger *à l'opinion* de quelqu'un, c'est déclarer qu'on l'adopte : « Tous « les opinants *se rangèrent à* son avis. » (L'Académie.)

— Peut-être objectera-t-on que Gresset fait dire à Sidney (acte I, sc. 5) :

Depuis qu'à ce parti mon esprit *s'est rangé.*

Mais ici, *se ranger à un parti* ne signifie pas plus s'unir avec quelqu'un, que déclarer qu'on adopte son opinion ; il signifie seulement prendre une résolution, une détermination. (*Le Dictionnaire critique de Féraud*, Trévoux, et le *Dictionnaire de l'Académie.*)

— *Se ranger à*, peut se prendre, par extension, dans le sens de soumettre

Fais-lui valoir l'hymen *où* je me suis rangée.
(Racine, *Andromaque*, acte IV, sc. 1.)

« La reine *se rangea* bientôt *à* l'obéissance. » (Bossuet.) A. L.

RAPIÉCER, RAPIÉCETER, RAPETASSER.

Ces trois mots sont souvent employés indistinctement, et cependant ils présentent des différences assez sensibles.

Rapiécer, c'est raccommoder en mettant une pièce ou des pièces.

Rapiéceter, c'est remettre sans cesse de nouvelles pièces, ou mettre beaucoup de petites pièces. Ce verbe marque la réduplication ou un diminutif.

Rapetasser, c'est raccommoder grossièrement de vieilles hardes.

On *rapièce* un bas, du linge, un rideau, auquel on met proprement une pièce. On *rapiécette* le linge, les vêtements, les meubles qu'on est toujours à *rapiécer*, où l'on ne voit que pièces et morceaux. On *rapetasse* les vieilles hardes qui ne sont plus que des lambeaux recousus ensemble ou appliqués les uns sur les autres. (Beauzée, *Synonymes.*)

Féraud fait observer, sur *rapetasser*, que ce mot, au figuré, ne doit être admis que dans le style comique ou satirique.

RAPPELER, verbe actif et réduplicatif ; *appeler de nouveau :* « Je l'ai « appelé et *rappelé* sans qu'il m'ait répondu. » Il signifie plus ordinairement *faire revenir* la personne qui s'en va, quoiqu'on ne l'ait pas encore appelée : « Je m'en allais, et il m'a *rappelé.* » (L'Académie.)

Il veut les *rappeler*, et sa voix les effraie (Racine, *Phèdre*, acte V, sc. 6.)

Sa bouche, trois fois,
Voulant les *rappeler*, ne trouve plus de voix. (Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

Rappeler signifie encore représenter les idées des choses passées : « Nous « *rappelons* même par l'imagination ce qui nous est échappé de ce monde. » (Massillon.) — « Un cœur vertueux s'afflige en *rappelant* le souvenir de ses « passions déréglées. » (Fénelon, *de l'Existence de Dieu*, ch. XLVIII.)

On dit aussi dans le même sens : Rappeler *sa jeunesse*, *sa mémoire*, et

SE RAPPELER *quelque chose dans la mémoire*. (Urbain Domergue, page 121. — L'Académie et Trévoux.)

Observez qu'on ne doit pas dire : « Je me rappelle de cet événement, » car cette phrase veut dire : *je rappelle à moi de cet événement ;* or, *à moi* et *de cet événement,* sont deux régimes indirects, et il est de principe consacré par l'usage que l'on ne doit pas donner à un verbe actif deux régimes semblables. Il faut donc dire, pour s'exprimer correctement : « Je me *rap-*« *pelle* cet événement. » Par la même raison, au lieu de dire : *Je m'en rappelle*, qui est la même chose que : *Je rappelle à moi de cela*, on doit dire : *Je me* LE RAPPELLE.

Si SE RAPPELER DE *quelque chose* présente une faute grave, SE RAPPELER D'AVOIR *fait quelque chose* est une locution que l'usage a admise. Dans le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1835, *se rappeler* est joint avec l'auxiliaire *avoir* et la préposition *de :* « Je me *rappelle d'*avoir vu, *d'*avoir fait ; » et avec le *que* conjonctif : « Je me *rappelle qu'il m'*a dit. »

Féraud dit que *se rappeler* régit *de* avec l'infinitif ; mais il pense que, dans ce cas, la préposition *de* est employée par euphonie. Domergue et Domairon sont d'avis que l'emploi de la préposition *de* entre *se rappeler* et un infinitif est autorisée par analogie avec les constructions *espérer de*, *désirer de, préférer de*.

Enfin les écrivains viennent à l'appui de ces autorités : On lit dans Roubaud : « La réminiscence est le plus léger et le plus faible des souvenirs, ou « plutôt c'est un ressouvenir si faible et si léger, qu'en nous rappelant une « chose, *nous* ne *nous rappelons* qu'à peine *d'en avoir* eu peut-être quelque « idée. » Dans Condillac : « Quand nous commençons à réfléchir, nous ne « voyons pas comment les idées et les maximes que nous trouvons en nous « auraient pu s'y introduire ; *nous* ne *nous rappelons* pas *d'en avoir* été « privés. » Dans J.-J. Rousseau (*la Nouvelle Héloïse*) : « Il s'est *rappelé* « *de* vous *avoir* vu. » Dans La Harpe (*Cours de littérature*) : « Je crois tout « ce morceau absolument neuf ; du moins ne me *rappelé-je* pas *d'en avoir* « vu nulle part un semblable. » Dans M. de Châteaubriand : « Nous nous « *rappelons d'avoir* trouvé une fois un nid de bouvreuil dans un rosier. »

RAPPORT A, RAPPORT AVEC. Une chose *a rapport à une autre* quand l'une conduit à l'autre, ou parce qu'elle en dépend, ou parce qu'elle en vient, ou parce qu'elle en fait souvenir, ou par quelque autre raison ; ainsi les sujets ont *rapport aux* princes, les effets *aux* causes, les copies *aux* originaux. (Beauzée.) — « Les actions humaines sont bonnes ou mauvaises, « selon qu'elles ont *rapport à* une bonne ou *à* une mauvaise fin. » (L'Académie.) Et une chose a *rapport avec* une autre chose, quand elle lui est analogue, conforme, semblable. « La langue italienne a grand *rapport*, a un « grand *rapport avec* la langue latine. » Une copie, en terme de peinture, a *rapport avec* l'original, si elle lui ressemble et qu'elle en représente tous les traits ; mais, bien qu'elle soit imparfaite, elle ne laisse pas d'avoir *rapport*

à l'original. (Bouhours.) — Ainsi l'on mettra une différence entre : « Cela n'a point de rapport *avec* ce que vous m'avez dit, » (il y a contradiction); et « cela n'a point de rapport *à* ce que vous m'avez dit, » (ne s'y rattache pas).

RAPPORT (PAR), expression qui tient lieu de préposition, et qui signifie *en considération de*, *en vue de;* on dit : « Toutes les actions d'un chrétien « doivent être faites *par rapport* à Dieu. » (L'Académie.)

Cette manière de s'énoncer n'a rien que de très correct; mais ce qui ne l'est pas, et ce qui est très commun parmi le peuple, c'est de dire : *par rapport que*, *par rapport à ce que;* au lieu de : *par la raison que*, *parce que*. Si l'on demande à un ouvrier : « Que me coûtera cela ? que me demandez-« vous pour ce parquet ? » il répond : « Je ne puis encore vous le dire, *par* « *rapport que* je ne sais pas ce qu'il faudra de bois, » ou : « *par rapport* « *que* je n'ai pas encore pris la mesure de votre appartement. » (Le *Dictionnaire de Trévoux* et Laveaux.)

RAVIR. Ce verbe, dans le sens d'enlever de force, est souvent employé dans le style noble :

> L'homme *ravit* la laine à la brebis paisible. (Saint-Lambert.)
>
> La mort m'avait *ravi* les auteurs de mes jours.
> (Racine, *Esther*, acte I, sc. 1.)
>
> *Ravir* d'une main adultère
> Une fille éplorée à sa tremblante mère. (Voltaire, *la Henriade*, chant X.)
>
> Mais que t'a fait Alzire ? et quelle barbarie
> Te force à lui *ravir* une innocente vie ? (Voltaire, *Alzire*, acte V, sc. 5.)
>
> ..... Il fallait, comblant ta perfidie,
> Lui *ravir* tout d'un coup la parole et la vie. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 2.)

RAYONNER. L'Académie ne dit ce verbe neutre que du soleil et au figuré : « Sa figure *rayonne* de joie. » Plusieurs écrivains s'en sont servis assez heureusement dans une autre acception.

> Sur la tête d'Ascagne une flamme *rayonne*. (Delille, traduction de l'*Énéide*.)
>
> Le ciel est moins brillant, et moins d'astres épars
> *Rayonnent* dans l'azur de la voûte superbe.
> (Béranger, *les Plaisirs du Botaniste*.)
>
> ... Sur leur pâle front *rayonne* l'espérance. (Denne-Baron, *Héro et Léandre*.)
>
> Ses grands yeux noirs, armés de feux doux et brillants,
> *Rayonnaient* au milieu d'une longue paupière. (Cubières.)

RÉBARBATIF, IVE, adjectif. Qui a l'humeur bourrue, fantasque et rebutante : « C'est un grand défaut à un ministre, à un juge, à un homme en « place, d'être *rébarbatif*. » — « Une figure *rébarbative* n'est pas suscep-« tible d'amollir un cœur. »

On disait autrefois *rébarbaratif*. Molière a employé cette expression dans *le Florentin*, sc. 7; présentement ce serait un barbarisme. (Trévoux, Féraud, Richelet et l'Académie.)

REBOURS, substantif masculin, qui se dit principalement du contre-poil des étoffes; on prend le *rebours* d'une étoffe pour la nettoyer. — Ce mot

s'emploie plus ordinairement au figuré, pour signifier le contre-pied, tout le contraire de ce qu'il faut : « Les ministres, les hommes en place sont souvent « obligés de dire le *rebours* de ce qu'ils pensent. » Il est du style familier.

A rebours, au rebours sont des manières de parler adverbiales, qui veulent dire à contre-sens : « Vergeter, épousseter un drap *à rebours*. » — « Les « sorciers disent leurs prières *à rebours*. » On dit aussi : *au rebours* et *à rebours* du bon sens.

Au rebours signifie encore au contraire. J.-B. Rousseau l'a employé en ce sens dans son épigramme contre les journalistes de Trévoux.

> Vous vous tuez à chercher dans les nôtres (ouvrages)
> De quoi blâmer, et l'y trouvez très bien ;
> Nous, *au rebours*, nous cherchons dans les vôtres
> De quoi louer, et nous n'y trouvons rien.

Les ignorants disent *à la rebours*. (Le *Dictionnaire de l'Académie.*)

— Il ne faut pas confondre ce mot avec l'adjectif *rebours, ourse*, qui signifie revêche, peu traitable : « Un esprit *rebours*, humeur *rebourse*. » (Académie.) Le féminin est moins usité, et ce mot est familier. A. L.

RÉCÉPISSÉ, substantif masculin ; écrit par lequel on reconnaît avoir reçu des pièces, des papiers de quelqu'un, pour en prendre communication : « Quand vous me rendrez mes *récépissés*, je vous rendrai tous vos papiers. » (L'Académie.)

Ce terme est purement latin, et signifie *avoir reçu*. Il est demeuré, ainsi que plusieurs autres, dans la pratique, parce que les expéditions se faisaient en latin, et il est du petit nombre de ceux qui, ayant passé du latin dans notre langue, prennent un *s* au pluriel. (Trévoux, Richelet et l'Académie.)

RÉCIPÉ, mot également emprunté du latin où il veut dire *prenez* : « Les « apothicaires gardent les *récipés* des médecins. » (Académie.) Ce mot signifie ordonnance et, par extension, toutes sortes de recettes et de formules. Il prend le signe du pluriel. A. L.

RECRUTER ne signifie pas, comme le dit l'Académie, la même chose que faire des recrues. *Recruter* un régiment, c'est le rendre complet par le moyen des recrues. *Faire des recrues*, c'est en général lever, engager des hommes pour *recruter* un corps.

Racine écrit à son fils : « Prenez garde de ne pas prendre vos nouvelles « dans la *Gazette de Hollande*, car, outre que nous les avons comme vous, « vous y pourriez apprendre certains termes qui ne valent rien, comme celui « de *recruter*, dont vous vous servez ; au lieu de quoi il faut dire : *faire des* « *recrues*. »

RÉGLISSE. Plante qui pousse de hautes tiges à la hauteur de trois à quatre pieds, et dont la racine sert à faire de la tisane.

Vaugelas, Nicot, Ménage écrivent *reguelisse* et *reguelice ;* d'autres emploient ce mot au masculin ; mais Ménage (75e ch.), Wailly, tous les lexico-

graphes et l'Académie (dans son *Observation sur la* 291e *Remarque de Vaugelas*, et dans son *Dictionnaire*) ne le mettent qu'au féminin.

REGORGER, s'épancher hors de ses limites, ne se dit au propre que de l'eau et des fluides :

> Le sang de vos sujets *regorger* jusqu'à vous. (Racine, *Esther*, acte III, sc. 4.)

> Les cruels favoris, d'un regard curieux,
> Voyaient les flots de sang *regorger* sous leurs yeux.
> (Voltaire, *la Henriade*, chant II.)

> Le sang qui *regorgea* sous ses mains meurtrières. (Voltaire.)

> Que vos gouffres profonds *regorgeant* de victimes
> (Voltaire, *Oreste*, acte IV, sc. 4.)

REMORDS. Les lexicographes n'indiquent que très imparfaitement les diverses acceptions de ce mot. Les exemples suivants le feront mieux connaître :

> Tes *remords* te suivront comme autant de furies.
> (Racine, *Britannicus*, acte V, sc. 7.)

> J'ai foulé sous les pieds *remords*, crainte, pudeur. (Racine.)

> Laisser à ma mort
> Dans ton cœur qui m'aima le poison du *remord*.
> (Voltaire, *Tancrède*, acte IV, sc. 6.)

> De ses *remords* secrets triste et lente victime,
> Jamais un criminel ne s'absout de son crime. (L. Racine, *la Religion*, chant I.)

> Émousser des *remords* les pointes vengeresses.
> (Dulard, *les Merveilles de la Nature*.)

REMPART. L'Académie a donné plusieurs exemples de l'emploi de ce mot au figuré ; en voici d'autres encore :

> Quand verrai-je, ô Sion ! relever tes *remparts* ? (Racine, *Esther*, acte I, sc. 2.)

> Elle (la gloire) n'est point pour vous dans ces affreux *remparts*.
> (Voltaire, *Tancrède*, acte III, sc. 3.)

> Bientôt on eût vu Skink, dans mes vers emporté,
> De ses fameux *remparts* démentir la fierté. (Boileau, Épître IV.)

> Par toi seul, prince invincible,
> Ce *rempart* inaccessible
> Pouvait être renversé. (J.-B. Rousseau.)

> On ne voyait jamais marcher devant son char
> D'un bataillon nombreux le fastueux *rempart*. (Voltaire, *Œdipe*, acte IV, sc. 1.)

REPLI. Les écrivains font souvent usage de ce mot au figuré : « Les *replis* « du cœur humain. » (Académie.)

> C'est elle (Némésis) dont les yeux, certains, inévitables,
> Percent tous les *replis* de nos *cœurs* insensés. (J.-B. Rousseau, Ode 10, livre II.)

> Il est temps que mon *cœur*
> De ses derniers *replis* t'ouvre la profondeur. (Voltaire, *Mahomet*, acte II, sc. 4.)

« Seigneur, qui éclairez les plus sombres *replis* de nos consciences. » (Fléchier.) — « Plus vous différez, plus vos chaînes forment de nouveaux *replis* « sur votre cœur. » (Massillon.)

Dans votre *âme* avec vous il est temps que je lise ;
Il faut que ses *replis* s'ouvrent à ma franchise. (Voltaire, *Zaïre*.)

REPLONGER. Ce verbe est nouveau dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Il signifie plonger de nouveau et se dit au propre et au figuré.

Il s'aperçoit qu'il n'a tiré
Du fond des eaux rien qu'une bête ;
Il l'y *replonge*..... (La Fontaine.)

« Le chaos où Ronsard *replongea* la poésie. »

Bientôt de Jésabel la fille meurtrière,
Instruite que Joas voit encor la lumière,
Dans l'horreur du tombeau viendra le *replonger*.
(Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 3.)

... Mes yeux affligés,
Dans la profonde nuit sont déjà *replongés*. (Voltaire, *Mérope*, acte II, sc. 2.)

RESPIRER se dit figurément pour souhaiter ardemment, aimer avec passion ; en ce sens on l'emploie plus ordinairement avec la négative suivie de *que* : « Il *ne respire que* les plaisirs. » (L'Académie.) — « Un tyran *ne respire que* le sang et le carnage ; un usurier *ne respire que* le gain ; un « homme outragé *que* la vengeance. » (Trévoux, l'Académie et Féraud.) — « Je *ne respirais que* le service du roi et l'intérêt de l'État. » (Paroles du prince de Condé, rapportées dans son *Oraison funèbre*, prononcée par Bossuet.)

Chacun plein de mon nom *ne respirait* que moi.
(Boileau, *le Lutrin*, chant VI.)

.... Toujours avec vous son cœur d'intelligence
N'a semblé *respirer* que guerre et que vengeance.
(Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 3.)

Peut-être, dit d'Olivet (dans ses *Remarques sur Racine*), trouvera-t-on une espèce de bizarrerie de restreindre le verbe *respirer*, pris en son premier sens, à la négative ; néanmoins, il faut l'appeler une délicatesse, une finesse, qui est de nature à ne pouvoir se trouver que dans une langue extrêmement cultivée.

On peut dire également : il *respire* la vengeance, et il ne *respire* que vengeance. La première phrase signifie que la vengeance est l'objet de ses désirs, et la seconde, que ce désir est porté à un si haut point qu'il absorbe tous les autres, et que l'homme dont on le dit sacrifierait tout pour se venger.

Respirer. Lorsque le verbe est employé sans la négative, il a communément une tout autre signification, celle de marquer, témoigner, faire voir, indiquer.

Tout *respire* en Esther l'innocence et la paix. (Racine, *Esther*, acte II, sc. 7.)

Tout *respire* ici Dieu, la paix, la vérité. (Le même, prologue d'*Esther*.)

Le madrigal, plus simple et plus noble en son tour,
Respire la douceur, la tendresse et l'amour. (Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Son œil muet ne suit point son amant ;
Mais sur son sein la volupté *respire*. (Imbert, *le Jugement de Pâris*, ch. IV.)

RESSENTIMENT. Ce mot s'est dit indifféremment des bienfaits, des offenses, des bons et des mauvais offices.

Aujourd'hui, dit l'Académie, il ne se dit guère qu'en parlant des injures: « On doit sacrifier son *ressentiment* au bien de l'État. » — « Un bon chré« tien ne doit garder de *ressentiment* contre personne. » Ainsi, au lieu de dire comme Delille, parlant du chien (*les trois Règnes de la nature*, chant VIII) : « Gardant du bienfait le doux *ressentiment*, » on dira: gardant du bienfait le doux souvenir.

Voltaire, dans son *Commentaire sur Corneille*, et M. Auger, dans son *Commentaire sur Molière* (*Don Garcie de Navarre*, page 205), pensent également que ce mot ne s'emploie maintenant que pour exprimer le souvenir des injures reçues, et non celui des bienfaits.

RESSENTIR. Le P. Bouhours (page 28 de ses *Remarques*) est d'avis que *ressentir* se prend en bonne ou mauvaise part, et que *se ressentir* ne se prend qu'en mauvaise part; qu'ainsi on dirait bien: « Je *ressens* le plaisir qu'il m'a « fait, l'injure qu'il m'a faite; » mais qu'on dit seulement : « Il *se ressent* « des déréglements de sa jeunesse. » Trévoux et Féraud se sont rangés de cet avis.

Mais l'Académie dit que *se ressentir* peut s'employer pour signifier avoir part à quelque événement heureux ou malheureux, et qu'on peut très bien dire: « Je *me ressens* de la libéralité, de la protection de cette personne. » — « Si je fais une grande fortune, mes amis *s'en ressentiront*. » L'usage est d'accord avec l'Académie.

RÉTABLIR, verbe actif. Remettre au premier état, en bon état, en meilleur état: « Sa maison était toute ruinée, il l'a fait *rétablir*. » — « On a *ré*« *tabli* cet homme dans sa charge, dans ses biens, dans tous ses droits. » — « Le fils de Dieu a fondé son temple si solidement, qu'il n'aura jamais besoin « qu'on le *rétablisse*. » (Bossuet.)

D'après cette définition et ces exemples, la phrase suivante, qui est de Vaugelas, n'est pas correcte: « Avec un renfort considérable, il marcha pour *ré*« *tablir* le désordre des provinces révoltées. » C'est l'ordre, dit l'Académie, qu'on rétablit, et non pas le désordre; Vaugelas devait dire: « Avec un ren« fort considérable, il marcha pour *rétablir* l'ordre. »

RÉUNIR, verbe actif. Ce verbe, signifiant posséder en même temps, ne veut point que la préposition *à* soit placée avant un de ses régimes; ainsi ne dites pas: « Caton *réunissait* la vaillance *à* la sagesse. » — Mais dites: « Caton *réunissait* la vaillance *et* la sagesse. » Si on voulait employer la préposition *à*, il faudrait se servir du verbe *unir*: « Caton *unissait* la vaillance « *à* la sagesse. »

D'après ce principe, on doit se garder d'imiter deux auteurs modernes qui ont dit: « Cette jeune personne *réunit* les grâces *à* la beauté. » — Votre ami « *réunit* la modestie *au* mérite. » — « Turenne *réunissait* la prudence *à* la « hardiesse. » Il faut: « Cette jeune personne *réunit* les grâces *et* la beauté. »

— « Votre ami *réunit* la modestie *et* le mérite. » — « Turenne *réunissait* la « prudence *et* la hardiesse. » — Ou bien en se servant du verbe *unir* : Cette « jeune personne *unit* les grâces *à* la beauté. — « Votre ami *unit* la modes« tie *au* mérite. »—« Turenne *unissait* la prudence *à* la hardiesse.» (M. Laveaux.)

— Nous ne voyons aucune raison logique pour regarder comme fautives les phrases condamnées ici. Car enfin dans toutes ces phrases le mot *réunir* a son sens propre de *unir*, *joindre* des choses qui étaient séparées. Si l'on peut dire : « Ce roi a *réuni* telle province *à* la couronne. J'espère me *réunir* « *à* lui » (Académie) ; pourquoi ne dirait-on pas : « Turenne a su *réunir* la « prudence *à* la hardiesse? » Nous reconnaissons que les autres tournures sont plus usitées et par conséquent préférables ; mais c'est tout. A. L.

RÉVEILLER. L'Académie a dit que ce verbe signifie la même chose qu'*éveiller*, tant au propre qu'au figuré. La particule *re*, qui entre dans la composition de *réveiller*, marque réitération, redoublement d'action, et suppose ou que la personne s'était endormie, ou qu'elle était plongée dans un profond sommeil : « Il ne dormait pas profondément, je l'ai *éveillé* ; il dormait pro« fondément, je l'ai *réveillé*. Je l'ai *éveillé* à la pointe du jour ; il s'est ren« dormi, et je l'ai *réveillé*. » — « On m'est venu *éveiller ce matin* pour me « dire... » (L'Académie.)

Oui, c'est Agamemnon, c'est ton roi qui t'*éveille*.
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)

Un affreux serrurier, laborieux Vulcain,
Qu'*éveillera* bientôt l'ardente soif du gain. (Boileau, Satire VI.)

Le redouté Brontin que son devoir *éveille*. (Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

Tous les jours il m'*éveille* au bruit de ses exploits. (Le même, chant II.)

Déjà de toutes parts les chanoines s'*éveillent*. (Le même, chant IV.)

Les sens appesantis, les esprits qui sommeillent,
Doucement excités à son aspect (du café) s'*éveillent*. (Delille.)

« A l'heure marquée, il fallut *réveiller* d'un profond sommeil cet autre « Alexandre. » (Bossuet.)

La différence entre *éveiller* et *réveiller* se remarque surtout au figuré. *Éveiller* les passions, c'est exciter les passions qui ne se sont pas encore montrées. *Réveiller* les passions, c'est les exciter de nouveau lorsqu'elles se sont assoupies.

Mais laissez-nous le temps d'*éveiller* un parti. (Voltaire, *Mérope*, acte V, sc. 3.)

On *réveille* par mille artifices des passions qui semblaient assoupies. » (Massillon.)

Il faut de mon époux
Contre un sang odieux *réveiller* le courroux. (Racine, *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

Et tous deux de ce pas s'en vont avec chaleur
Du trop lent perruquier *réveiller* la valeur. (Boileau, *le Lutrin*, chant II.)

Pour *réveiller* sa fureur assoupie. (Rousseau.)

Valois se *réveilla* du sein de son ivresse. (Voltaire, *la Henriade*, chant III.)

Sous la cendre *réveille*
Les restes assoupis des flammes de la veille. (Delille, *Énéide*.)

RIANT. Cet adjectif s'emploie au figuré dans le sens d'agréable à la vue.

Homère adoucit mes mœurs
Par ses *riantes* images. (J.-B. Rousseau.)

Ces *riantes* moissons, vains fruits de tant de peines. (J.-B. Rousseau.)

... Pendue aux buissons de ce coteau *riant*,
La chèvre aventurière a quitté l'Orient. (Delille, *l'Homme des Champs*, ch. II.)

L'espoir au front *riant*. (Le même.)

RICHESSE, substantif féminin, signifie, au singulier, opulence, abondance de biens : « La *richesse* d'une province, c'est la culture des terres, « la nourriture des bestiaux, le commerce. »

Fuyez ces lieux charmants qu'arrose le Permesse ;
Ce n'est point sur ses bords qu'habite la *richesse*.
(Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

... La pauvreté mâle, active et vigilante,
Est, parmi les travaux, moins lasse et plus contente
Que la *richesse* oisive au sein des voluptés. (Boileau.)

Un roi sage, ainsi Dieu l'a prononcé lui-même,
Sur la *richesse* et l'or ne met point son appui. (Racine.)

On dit aussi, au figuré, la *richesse* d'une langue, dans le même sens qu'on dit qu'une langue est riche. On dit également : « Les enfants sont la *richesse* « des pères. La *richesse* du sage est sa modération. » (L'Académie.)

Richesses, au pluriel, se dit lorsqu'on veut exprimer une quantité considérable de biens de diverses espèces : « Les *richesses* enorgueillissent. » (L'Académie.) — « Jouissons paisiblement des *richesses*, ne les cherchons « pas avec inquiétude ; il faut en être le maître et non pas l'esclave, et ne « nous point inquiéter, ni ne nous point désespérer de leur perte. » (Saint-Évremond.) — « Le vrai chrétien est peu touché des *richesses* qu'il méprise. » (Massillon.)

Féraud pense que la contrainte de la rime a fait préférer à Louis Racine le singulier au pluriel, dans une occasion où celui-ci méritait la préférence :

Heureux qui, de la sagesse
Attendant tout son secours,
N'a point mis dans la *richesse*
L'espoir de ses derniers jours.
(Cantique sur le bonheur des justes.)

Mais M. Laveaux croit que *dans la richesse* est aussi bien dit que *dans les richesses*. Par la première expression, *richesse* s'entend dans un sens collectif, et par la seconde, dans un sens distributif.

RIEN. Ce mot est mis ordinairement par les Grammairiens au nombre des pronoms indéfinis ; il signifie chose, quelque chose ; quand on veut exprimer *nulle chose*, il faut *ne rien*, équivalent de *non-chose*, c'est-à-dire, la négation avec le mot *rien* : « Nous sommes de telle nature, qu'il *n'y a rien* au

« monde qui se fasse tant admirer qu'un homme qui sait être malheu-
« reux avec courage. » (Racine, préface de la tragédie d'*Alexandre.*)
— « Les grands ambitieux et les misérables qui *n*'ont *rien* à perdre aiment
« toujours le changement. » (Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle*, page 503, 3e partie.)

> *Rien* n'est plus incertain que notre dernière heure :
> Heureuse incertitude, aimable obscurité,
> Par où la divine bonté
> A veiller, *à* prier, sans cesse nous convie. (L'abbé Testu.)

(D'Olivet, 49e *Rem. sur Racine.* — Domergue, page 393 de ses *Solut. Grammat.*, et les autorités ci-dessus.)

Boileau a donc fait une faute, lorsqu'il a dit dans sa Ve Satire :

> La nuit à bien dormir, et le jour *à rien faire.*

Il devait dire à *ne rien* faire.

Si l'on veut conserver à *rien* sa véritable signification de *chose*, *quelque chose*, on l'emploie sans négation, et, en ce cas, on n'en fait usage que dans les phrases de doute, d'incertitude ou d'interrogation : « Je doute que *rien* « soit plus capable de faire détester le gouvernement populaire, que tout ce « qui s'est passé en France il y a quelques années. » — « Y a-t-il *rien* de « plus rare qu'un demi-savant modeste ? » (Domergue.) — « Qui vous dit « *rien ?* » (L'Académie.)

(Wailly, Restaut, l'Académie et Domergue.)

L'usage cependant permet quelquefois que le verbe qui vient après *rien*, dans la signification de chose, et régissant un pronom relatif, soit accompagné de la négation, comme dans cette phrase :

> Il n'est *rien* que le temps n'absorbe et ne dévore.
> (J.-B. Rousseau, *Ode au prince Eugène de Savoie.*)

Il autorise aussi à supprimer la négation avec *rien* dans le sens de nulle chose, quand il est employé avec le verbe *compter :* « Il *compte* pour *rien* « tous les services qu'on lui rend. » (L'Académie.)

> Je jouis d'une paix profonde,
> Et, pour m'assurer le seul bien
> Que l'on doit estimer au monde,
> Tout ce que je n'ai pas, je le *compte* pour *rien.* (Régnier-Desmarais.)

« Vous qui craignez les dieux et qui aimez votre devoir, *comptez*-vous « pour *rien* de servir votre roi ? » (*Télémaque*, livre XIV.)

> Et *comptez*-vous pour *rien* Dieu qui combat pour nous ?
> (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 2.)
>
> Je les *compte* pour *rien !* Ah ! ciel ! quelle injustice !
> (Le même, *Bérénice*, acte IV, sc. 5.)

(Domergue, *Solutions grammat.*, page 394. — Féraud, *Dict. crit.*)

Toutefois Ménage et, après lui, Wailly pensent qu'il serait mieux de dire : « *Ne comptez-vous pour rien ?* »

— Mais la forme négative ici n'est pas nécessaire, d'autant plus que le mot

rien s'emploie souvent de la même manière dans d'autres locutions analogues où la négative est impossible. On dit : « Il a eu cette maison *pour rien*. « Il se fâche *de rien*. » (Académie.) A. L.

Rien, immédiatement suivi d'un adjectif, régit la préposition *de* : « Il n'y « a *rien de* si fâcheux que. » (L'Académie, au mot *rien*.)—« Je ne vis jamais « *rien de* tel. » (Même autorité, au mot *tel*.)—« Quand on n'a *rien de* grand « que la naissance, on est et l'on paraît d'autant plus petit que cette nais- « sance est plus grande. » (Trublet.) — « Il n'est *rien de* meilleur que de « prendre le ton haut. » (Le P. Buffier.)

Jamais l'amour ne forma *rien de tel*. (Voltaire.)
(Régnier-Desmarais, page 577. — Wailly, page 173.)

Il faut cependant observer que quand on emploie *il n'est rien*, au lieu de *il n'y a rien*, on peut, pour la douceur de la prononciation, supprimer le *de* avant l'adjectif *tel*; c'est l'avis de Th. Corneille sur la 281[e] et la 332[e] *Remarques de Vaugelas*; et c'est ainsi qu'en ont usé Sarrasin, dans sa *Ballade à mademoiselle Bouteville* : « Il n'est *rien tel* que d'enlever. »

L'abbé Reyre (fable du *Fermier et le Poirier*) :

> Il *n'est*, ma foi : *rien tel* que la richesse,
> Pour avoir grand nombre d'amis.

Boileau, dans une lettre adressée sous le nom de Voiture à M. de Vivonne : « C'est fort peu de chose qu'un demi-dieu quand il est mort ; il *n'est rien* « *tel* que d'être vivant. » Fontenelle : « Comme il *n'est rien tel* que de pro- « phétiser des choses éloignées, en attendant l'événement ; il *n'est rien tel* « aussi que de débiter des fables, en attendant l'allégorie. » Molière (*le Cocu imaginaire*, acte I, sc. 2) :

> ..... Il *n'est rien tel*, Madame, croyez-moi,
> Que d'avoir un mari la nuit auprès de soi,
> Ne fût-ce que pour l'heur d'avoir qui vous salue
> D'un : Dieu vous soit en aide ! alors qu'on éternue.

Rien, suivi de *que* ou de *comme*, régit également *de* et l'infinitif : « *Rien* « n'est si beau *que de* pardonner. » — « *Rien* ne porte malheur *comme de* « payer ses dettes. »

Cette dernière pensée, fait observer Féraud, est de Regnard, dans *le Joueur* ; mais comme il y avait une syllabe de trop pour faire le vers, il a retranché le *de* :

> *Rien* ne porte malheur *comme payer* ses dettes.

En certaines provinces, bien des gens disent : « Cela ne fait *de rien* ; il faut dire : « Cela ne fait *rien*. »

— On doit dire de même : « Cet homme ne m'est *rien* ; » pour signifier, n'est point mon parent. Mais quand on veut exprimer qu'on ne prend aucun intérêt à une personne ou à une chose, on dit familièrement : « Cet « homme ne m'est *de rien* ; cela ne m'est *de rien*. » (L'Académie.) A. L.

« *Ne savoir* RIEN DE RIEN » est du style familier et signifie *ne savoir absolument* RIEN.

. . . . . Ne sachant *rien de rien*,
Au susdit cloître enfermé pour son bien. (*Vert-Vert*, chant I.)

Nouvel habitant de ce monde,
Ignorant le mal et le bien,
Plutôt ne sachant *rien de rien*,
Un jeune rat..... (L'abbé Reyre.)

(L'Académie, et le *Dict. crit.* de Féraud.)

Rien, pris dans un sens déterminé et signifiant *néant*, *nul*, *nulle chose* ou *chose de peu d'importance*, suit les règles des autres substantifs ; il peut être accompagné de l'article ou de l'un de ses équivalents, et s'employer au pluriel : « Dans l'ordre de la nature, rien ne se fait *de rien*. » (L'Académie.) — « Il vaut mieux ne rien dire que de dire *des riens*. » (Brillon.)

Un songe, *un rien*, tout lui fait peur,
Quand il s'agit de ce qu'il aime. (La Fontaine, *les Deux Amis*.)

On a souvent demandé si l'on doit dire : « Cela ne sert *de rien*, cela ne « sert *à rien*. — *A quoi sert-il?* ou *de quoi sert-il?* »

Ce qui *ne sert de rien* ne peut être employé utilement, est hors de tout service, d'une nullité absolue : « Par reconnaissance il nourrit un vieux che- « val qui ne lui *sert de rien*. » — « Ce domestique est infirme, il ne me *sert* « plus *de rien*. » — « Nous eûmes beau pleurer, nos larmes ne *servaient de* « *rien*. » (Florian.)

Mais enfin mes efforts ne me *servent de rien*.
(Racine, *Britannicus*, acte II, sc. 3.)

Il met toute sa gloire et son souverain bien
A grossir un trésor qui ne lui *sert de rien*;
Plus il le voit accru, moins il en fait d'usage. (Boileau, Satire IV.)

« Les murmures contre les décrets de la Providence *ne servent de rien*. » Toutes ces phrases éveillent l'idée d'une nullité absolue de service.

Ce qui *ne sert à rien* aujourd'hui peut servir demain à quelque chose : « Il a des talents qui ne lui *servent à rien*. » — « Vous pouvez prendre mon « cheval, car il ne me *sert à rien* aujourd'hui. » Ici il y a une nullité momentanée de service, un défaut d'emploi.

Fénelon (*Télémaque*, liv. V) a, dans le même sens, préféré *à* à *de* dans cette phrase : « *A quoi sert*-il à un peuple que son roi subjugue d'autres na- « tions, si l'on est malheureux sous son règne? » Et Corneille :

A *quoi* me *servirait* cette vie importune?

Cependant on dit quelquefois, surtout en vers, *que* pour *à quoi*, dans la même signification : « *Que sert* le silence, quand le remords crie? »

(J.-J. Rousseau.)

Du zèle de ma loi *que sert* de vous parer? (Racine, *Athalie*, acte I, sc. 1.)
Que nous *servent*, hélas ! ces regrets superflus ? (Le même, *Esther*, acte I, sc. 5.)
Que servent tes regrets ? (Crébillon, *Idoménée*, acte V, sc. 1.)

(Extrait des procès-verbaux de l'Académie gramm.)

RIMER. Ce verbe neutre s'emploie aussi activement et signifie *mettre en vers :*

Marot bientôt après fit fleurir les ballades,
Tourna des triolets, *rima* des mascarades. (Boileau, *Art poétique*, chant I.)

Seul en un coin, pensif et consterné,
Rimant une ode et n'ayant point dîné. (Voltaire, *le Pauvre Diable.*)

RISQUE, péril, danger : « Un menteur court grand *risque* de n'être ja-« mais cru, lors même qu'il dit la vérité. » — « Il y a des hommes qui met-« tent une sorte d'intrépidité à courir tout *le risque* de l'avenir, ne pensant « jamais au présent. » (La Bruyère.)

Le genre de *risque* a été longtemps incertain. Pascal, Scarron, Bouhours l'ont employé au féminin ; mais le masculin a prévalu.

Ménage (page 460 de ses *Additions et Changements*) et Trévoux (dans son *Dictionnaire*) pensent que ce mot est ordinairement masculin. L'Académie est également de cet avis ; elle en excepte cependant cette phrase où l'on dit : *à* TOUTE RISQUE, pour dire *à tout hasard*.

— Telle était l'opinion de l'Académie en 1762, et elle subsiste jusque dans l'édition de Moutardier en 1802. Mais en 1835 l'Académie dit *à tout risque* et n'admet plus d'exception. A. L.

ROCAILLEUX, EUSE. Mot nouveau que l'Académie a recueilli ; il est usité au propre et au figuré. Au propre, on dit *un chemin rocailleux*, pour dire un chemin plein de rocailles, de petits cailloux. Au figuré, on dit *des vers rocailleux*, *un style rocailleux*.

ROI se dit par extension de tout ce qui domine sur une espèce, de ce qu'il y a de meilleur dans son genre :

Le chêne audacieux, *roi des monts* solitaires,
Tombe sous les assauts de l'âge et des autans. (Baour-Lormian.)

Noble fils du printemps, le lis majestueux,
Qui ne craint plus des vents le souffle impétueux,
Élève avec fierté sa tige souveraine,
Il est le *roi des fleurs*, dont la rose est la reine. (Boisjolin.)

Roi se prend encore au figuré et dans un sens moral, pour exprimer ce qui exerce un empire absolu sur notre âme, sur nos passions :

La noble indépendance est le dieu d'un grand cœur,
Et nos *rois* sont la patrie et l'honneur.
(Dulard, *la Fondation de Marseille*, chant IV.)

En parlant de l'homme sage et modéré dans ses désirs, Racan a dit :

Roi de ses passions, il a ce qu'il désire ;
Son fertile domaine est son petit empire. (*Stances sur la vie champêtre.*)

ROUCOULEMENT. Bruit que fait l'oiseau qui roucoule. Ce mot, dit M. Nodier, est un mot harmonieux et utile que l'Académie n'a pas mis dans son *Dictionnaire*, et qu'il est bon d'admettre. M. de Châteaubriand, Buffon, Delille et de Pezay en ont fait usage.

— L'Académie l'a adopté en 1835.

ROUGIR, verbe actif, se dit au propre et au figuré : « Leur sang *rougis-« sait* la terre. » (L'Académie.)

Mais sitôt que Séide
Aura *rougi* ses mains de ce grand homicide. (Voltaire, *Mahomet*, acte IV, sc. 1.)

A peine son sang coule et fait *rougir* la terre,
Les dieux font sur l'autel entendre le tonnerre.
(Racine, *Iphigénie*, sc. dernière.)

...Et la Phrygie
Cent fois de votre sang a vu ma main *rougie*.
(Racine, *Andromaque*, acte I, sc. 4.)

ROULER. Ce verbe est souvent employé dans le style noble et en poésie. En voici quelques exemples :

Un torrent débordé qui, d'un cours orageux,
Roule, plein de gravier, sur un terrain fangeux.
(Boileau, *Art poétique*, chant I.)

« La mollesse, l'éclat de la naissance, le faste qui accompagne les digni-
« tés, c'est là-dessus que *roulent* nos projets, nos désirs, nos espérances. »
(Massillon.)

Le superbe Eridan, le souverain des eaux,
Traîne et *roule*, à grand bruit, forêts, bergers, troupeaux.
(Delille, *les Géorgiques*, livre I.)

Les étoiles *roulaient* dans un profond silence. (Le même.)

Elle dit, et *roulant* son projet dans son âme,
De ses jours odieux cherche à rompre la trame. (Le même, *Énéide*, livre IV.)

Des pleurs cruels, amers, arrachés au malheur,
Qui *roulaient* dans ses yeux, sans soulager son cœur.
(La Harpe, Épître à M. le comte de Schowaloff.)

RUSTAUD, RUSTRE. C'est faute d'éducation, faute d'usage, qu'on est *rustaud;* c'est par humeur et par rudesse de caractère qu'on est *rustre*.

Un gros, un franc paysan a l'air *rustaud*, la mine *rustaude;* un homme farouche et bourru a l'air *rustre*, la mine *rustre*. (Roubaud, *Synonymes*.)

S

S. Ce substantif est féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne. (L'Académie.)

SAIGNER. Beaucoup de personnes, dans l'intention de distinguer le sens propre d'avec le sens figuré, disent : SAIGNER PAR *le nez*, SAIGNER AU *nez*, en parlant de quelqu'un qui perd du sang par le nez ; et dans un sens proverbial et figuré, elles disent : SAIGNER DU *nez;* pour dire manquer de résolution, de courage ; mais *saigner au nez* ne voudrait dire autre chose que tirer du sang du nez, comme on en tire du bras, du pied, etc. ; ainsi, au figuré comme au propre, SAIGNER DU *nez* est la seule expression qui soit admise. (*Le Dictionnaire de l'Académie*. — Urb. Domergue, page 121. — Gattel, au mot *Saigner* et au mot *Nez*. — M. Boinvilliers, page 308 de sa *Grammaire*. — M. Laveaux, etc.)

SANCTUAIRE. Ce mot se dit figurement de tout lieu qui doit inspirer

un certain respect religieux : « Le *sanctuaire* des lois, de la justice; le *sanc-* « *tuaire* de la vertu, de l'innocence; le *sanctuaire* des arts. »

Il est, entre la terre et la voûte des cieux,
Un *sanctuaire* auguste où le maître des dieux
A déposé les plans de ses vastes ouvrages. (Delille, *l'Imagination*, chant V.)

En parlant du Louvre, Thomas a dit :

C'est le palais des arts, c'est leur séjour sacré ;
Ils s'y rendent en foule, et dans ce *sanctuaire*
Chaque art a son génie et son dieu tutélaire. (*La Pétréide*, chant III.)

SANG FROID (DE), DE SANG RASSIS. Ménage (ch. 327ᵉ de ses *Observations*) est d'avis qu'il vaut mieux dire *de sang froid*, comme les Italiens, qui disent : *a sangue fredo*, et *de sens rassis*, comme les Latins disent *sedatâ mente*.

Roubaud dit *de sang froid*, de préférence à *de sens froid*, par la raison que c'est le propre du *sang*, et non pas du *sens*, de s'échauffer, de s'enflammer, de se refroidir et de se glacer :

Je l'avoue entre nous, quand je lui fis l'affront,
J'eus le *sang* un peu chaud et le bras un peu prompt.
(*Le Cid*, acte II, sc. 1.)

t le comte de Gormas à don Arias.

Il préfère aussi *de sens rassis* à *de sang rassis*, quoiqu'on entende par le mot *sens*, soit le jugement et la raison, soit le sens ou les organes, soit le *sens* ou le *bon sens*, l'assiette ou l'état naturel de la chose. *Rassis* suppose seulement le trouble, l'agitation, un désordre; il marque le retour de la chose dans son assiette, dans sa première situation, à son état naturel. Ainsi l'on dira fort bien *de sens rassis*, pour désigner que la chose a repris son vrai *sens*, son état propre; *de sens rassis*, pour exprimer la cessation du désordre des *sens*, des esprits; *de sens rassis*, lorsque le *sens*, la raison, l'esprit, auparavant agités ou troublés, seront rentrés dans le calme et dans l'ordre accoutumé. C'est ainsi que, par trois acceptions différentes, *sens rassis* rend également bien la même idée. Enfin on dit : « Être hors de *sens*, « n'être pas dans son bon *sens*, avoir les *sens* renversés, perdre le *sens*. » — « Qui perd son bien perd son *sens*, » et non pas *perd son* SANG.

. . . . Je hais ces vains auteurs
Qui s'affligent par art, et fous de *sens rassis*,
S'érigent, pour rimer, en amoureux transis.
(Boileau, *Art poétique*, chant II.)

Présentement si l'on consulte le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1762 et de 1798, on lira au mot *Sang :* « On appelle *sang froid* l'état de « l'âme qui n'est pas agitée d'une passion violente. »

Et au mot *Sens*, mêmes éditions : Ce mot signifie la faculté de comprendre la chose et d'en juger selon la droite raison : « Il est *de sens rassis*, il a le « *sens* troublé, égaré. »

Il est vrai qu'au mot *Rassis*, édition de 1762, on lit : « On dit fréquem- « ment de *sang rassis*, pour dire sans être ému, sans être troublé ; » mais ce

n'est qu'au mot *Rassis*, et dans cette édition, que l'Académie écrit *sang rassis;* et alors elle se trouve d'une opinion contraire à celle qu'elle émet au mot *Sens*, même édition, et à celle qu'elle émet au mot *Rassis* et au mot *Sens*, dans l'édition de 1798. En conséquence, nous pensons que *de sang rassis* est une faute échappée à l'imprimeur, et que l'on doit écrire *de sang froid* et *de sens rassis*, puisque d'ailleurs cette orthographe se trouve conforme à celle qu'ont adoptée Ménage, Roubaud, Wailly, Trévoux, Gattel, etc., etc.

— Cette conclusion est aussi celle de l'Académie en 1835. Il ne peut pas y avoir de doute aujourd'hui. A. L.

SANGLANT, ENSANGLANTÉ. Féraud doute que le premier de ces mots se dise des personnes; mais il ne donne pas de raison de son doute, et Laveaux ne voit pas pourquoi on ne dirait pas d'un homme couvert du sang qui coule de ses plaies, qu'*il est tout sanglant*. Féraud pense qu'il faut dire en ce sens *tout ensanglanté*, ou *tout couvert de sang*. Mais *ensanglanté*, ou *couvert de sang*, se dit d'un sang qui vient de dehors, et *sanglant*, d'un sang qui vient de l'objet même ou qui a été causé par l'objet : *une blessure est sanglante*, *une épée est sanglante*, et *la terre est ensanglantée*.

Cette opinion nous paraît d'autant plus fondée, qu'on trouve dans Racine :

> Les vainqueurs tout *sanglants*...
>
> Il dompta les mutins, reste pâle et *sanglant*
> Des flammes...
>
> Ce héros dans mes bras est tombé tout *sanglant*.

Dans Boiste : « On vit des soldats tout *sanglants* de blessures. »

— L'Académie ne donne point d'exemple où le mot *sanglant* soit joint à un nom de personne, mais elle définit ce mot, *taché de sang*, *souillé de sang*. Il répond d'ailleurs au mot latin *sanguinolentus* qui peut se rapporter aux personnes; et nos bons écrivains en ont fait usage dans ce sens. En poésie et dans le style oratoire, cette épithète s'applique, dans un sens figuré, à tout ce qui rappelle des idées de sang. Racine a dit : « Des ordres *sanglants*, le *sanglant* privilége, la nouvelle *sanglante ;* » et Bossuet : « L'histoire *sanglante* de ces combats. » A. L.

SCEAU. Ce mot s'emploie, dans le style noble, au propre et au figuré :

> Voici ce même *sceau* dont Ninus autrefois
> Transmit aux nations l'empreinte de ses lois. (Voltaire, *Sémiramis*, acte I, sc. 2.)
>
> Souvenez-vous pourtant que ma famille illustre
> De l'assistance au *sceau* ne tire point son lustre. (Boileau, Épître X.)

Au figuré : « Le *sceau* de Dieu était sur Madame. » (Bossuet.) — « Le citoyen obscur, en imitant la licence des grands, croit mettre à ses passions le *sceau* de la grandeur et de la noblesse. » (Massillon.)

> Sous le *sceau* du secret au grand-prêtre laissé.
> (Racine, *Athalie*, acte V, sc. 2.)
>
> Dieu, déployant sur lui sa vengeance sévère,
> Marqua ce roi mourant du *sceau* de sa colère. (Voltaire, *la Henriade*, chant III.)

La trahison, le meurtre, est le *sceau* du mensonge.
(Voltaire, *la Henriade*, chant II.)

SCEPTRE. On ne dit pas seulement ce mot du *sceptre* pris au propre, et figurément du pouvoir souverain. Il a une signification plus étendue. On dit figurément : *le sceptre des mers*, *le sceptre des arts*, *le sceptre de la terre*, etc., etc., pour exprimer l'autorité absolue qu'on exerce sur la terre, sur la mer, la supériorité que l'on obtient dans les arts, etc.

Les métaux ont poli les nations barbares ;
Du *sceptre* de la mer ils ont armé nos mains,
Et d'une chaîne d'or rapproché les humains. (Thomas, *la Pétréide*.)

Son orgueil affectait l'empire de la terre
Et le *sceptre* des eaux. (Lebrun.)

Doux et profond esprit, plein d'un charme ineffable,
La Fontaine tient seul le *sceptre* de la fable.
(Chaussard, *Poétique secondaire*, chant II.)

... Quand le destin m'offrirait à mon choix
Le *sceptre* du génie ou le trône des rois,
. . . .
Non, je ne voudrais pas rajeunir d'un soleil.
(De Lamartine, *Méditations poétiques*.)

Le trident de Neptune est le *sceptre* du monde. (Lemierre.)

SECOND. Ce mot, employé comme adjectif numéral, exprime le rang qui est immédiatement après l'adjectif numéral, *premier* : « Il n'est pas le « premier, il n'est que le *second*. » (L'Académie.)

Tous les premiers forfaits coûtent quelques efforts ;
Mais, Attale, on commet *les seconds* sans remords.
(Racine, *les Frères ennemis*, acte III, sc. 6.)

Lorsque dans une comparaison on s'est servi d'abord du mot *premier*, on doit, dit M. Boinvilliers, faire usage ensuite du mot *second* ; on n'imitera donc pas un historien qui a dit : « Démocrite et Héraclite étaient deux philo- « sophes d'un caractère bien opposé : le *premier* riait perpétuellement des « folies humaines, l'*autre* pleurait sans cesse sur les désordres de la société ; » il fallait dire : *le* PREMIER *riait... le* SECOND *pleurait...* ou encore : *l'*UN *riait, l'*AUTRE *pleurait.*

Cette opinion peut avoir quelque fondement ; cependant La Harpe a dit (dans son *Cours de littérature*, en parlant de Corneille et de Racine) : « Le « *premier*, naturellement porté au grand, a subordonné l'art à son génie ; « l'*autre*, plus souple et plus flexible, a vu dans la terreur et la pitié les « ressorts naturels de la tragédie ; » et beaucoup d'autres auteurs se sont exprimés de même : de sorte que nous pencherions à croire que cette tournure de phrase n'est pas une faute assez grave pour qu'on doive la relever.

— Cela est si vrai que l'Académie elle-même dit au mot *autre* qu'il s'emploie avec l'article, « comme une sorte de relatif, et s'oppose à *l'un*, *les uns*, « ou à quelque autre *terme analogue*. » Ce qui semble autoriser la tournure critiquée. A. L.

SECOND, DEUXIÈME. On dit également *le premier, le* SECOND, *le troisième, le quatrième*, etc., et *le premier, le* DEUXIÈME, *le troisième, le quatrième*, etc.

Mais il y a cette différence que *le deuxième* fait songer nécessairement au *troisième*, qu'il éveille l'idée d'une série, et que *le second* (celui qui est immédiatement après le premier) éveille l'idée d'ordre sans celle de série On dira donc d'un ouvrage qui n'a que deux tomes : *voici le* SECOND *tome* et non pas *le deuxième ;* et de celui qui en a plus de deux : *voici le* DEUXIÈME *tome*, ou, si l'on veut, *voici le* SECOND *tome*.

On dit, par la même raison, je demeure au *second*, parce qu'on ne veut pas faire l'énumération des étages de la maison, on veut seulement indiquer qu'on demeure au dessus du premier. (M. Chapsal et M. Boniface, *Manuel des Amateurs de la langue française*, 2e année, n° 8.)

SECOUER. L'Académie ne donne, au figuré, que ces deux exemples: « Secouer le joug des passions, secouer les préjugés. » Massillon a dit : « *Secouer* le joug des bienséances, de la foi, de la religion, de la vertu. » Boileau (*le Lutrin*, chant VI) :

> Le moine *secoua* le cilice et la haire.

Fléchier : « *Secouer* le joug de l'obéissance. » Bossuet : « *Secouer* le joug « insupportable de la tyrannie. » Et Delille, dans un autre sens :

> Avant que la discorde, ensanglantant la terre,
> Revienne *secouer* les torches de la guerre.

SÉCULAIRE. L'Académie dit qu'il n'est guère d'usage qu'en parlant des jeux séculaires des anciens et des poëmes séculaires que l'on faisait dans ces occasions. Mais elle ajoute que ce mot, dans le style soutenu, signifie aussi qui est âgé d'un siècle. En effet, les poëtes l'ont pris comme synonyme de *fort vieux, qui jouit d'une très longue vie*.

> La foudre en sa colère
> Frappe des hauts rochers la cime *séculaire*.
> (Baour-Lormian, *Jérusalem délivrée*, chant VI.)

> Les ailes d'un hibou, la peau d'une vipère,
> Et le bec d'un corbeau, dépouille *séculaire*.
> (De Saint-Ange, traduction des *Métam.*, livre V.)

SEIN. L'on dit au figuré : *le* SEIN *des plaisirs*, *des voluptés*, *du vice*, *de la vertu*, etc., etc.

> Je laissai mon vaisseau fendre le *sein* de l'onde. (Voltaire.)
> Du *sein* de ma patrie il fallut m'exiler. (Le même, *Œdipe*, acte IV, sc. 1.)
> Goûtez des jours sereins nés du *sein* des orages. (Le même, *Mérope*, I, 1.)

> Leur courage a franchi ces routes inconnues,
> Et leur front orgueilleux se perd au *sein* des nues. (Verninac de Saint-Maur.)

SEMAINE, substantif féminin. Division du temps, de sept jours en sept jours, depuis le *dimanche*, qui est le premier, jusqu'au *samedi* inclusivement. (*L'Encyclopédie* in-folio, au mot *Semaine*. — *La Cosmographie* de Buy de Mornas, page 98. — *Le Dictionnair de l'Académie*, aux mots *Se*

maine, *Dimanche*, *Lundi*, *Mardi*, etc. — Les *Dictionnaires* de Féraud, de Gattel, de Laveaux ; le *Dictionnaire de la fable* de M. Noël, et les *Tables chronologiques* de Lenglet-Dufresnoy.)

Beaucoup d'auteurs et, à leur exemple, beaucoup d'autres personnes écrivent *lundy*, *mardy*, *mercredy*, etc., avec un *i* grec final au lieu d'un *i* voyelle ; mais comme cette lettre n'est plus admise dans notre orthographe pour les mots qui sont purement français, c'est une faute de les imiter. (Mêmes autorités.)

— D'ailleurs cette terminaison vient du latin *dies*, qui exclut par conséquent l'*y* ; lundi, *lunæ dies* ; mardi, *martis dies*, etc. A. L.

SEMER. L'Académie donne plusieurs exemples de ce mot employé au figuré ; en voici quelques uns qu'on peut y ajouter : « On ne recueille dans « un âge avancé que ce qu'on a *semé* les premières années de sa vie. » (Massillon.) — « Combien de réputations sauva-t-elle des mauvais bruits « qu'allait *semer* la haine d'un ennemi. » (Fléchier.)

> Un bruit sourd que déjà l'on commence à *semer*.
> (Racine, *Athalie*, acte III, sc. 4.)

> Sémiramis, à ses douleurs livrée,
> *Sème* ici les chagrins dont elle est dévorée.
> (Voltaire, *Sémiramis*, acte I, sc. 1.)

> Je leur *semai* de *fleurs* les bords des précipices.
> (Racine, *Athalie*, acte III, sc. 3.)

> Dans nos champs engraissés de tant de funérailles
> Vous *semiez* le *carnage*, et le *trouble* et l'*effroi*.
> (Crébillon.)

> J'y reconnais un maître à qui rien n'a coûté,
> Et qui dans nos déserts a *semé* la *lumière*,
> Ainsi que dans nos champs il *sème* la *poussière*.
> (L. Racine, *la Religion*, chant I.)

> Heureux si les fâcheux, prompts à vous y chercher,
> N'y viennent point *semer* l'ennuyeuse *tristesse*. (Boileau, Épître VI.)

SENS. Ayant plus d'une fois fait usage, dans le cours de cette Grammaire, des mots *sens propre*, *sens figuré*, *sens abstrait*, *sens concret*, *sens absolu*, *sens relatif*, *sens défini*, *sens indéfini*, nous croyons devoir donner à nos lecteurs une définition exacte du mot *sens* sous ces diverses acceptions.

Et d'abord, *sens propre*, *sens figuré* s'appliquent aux mots, et *sens abstrait*, *sens concret*, *sens absolu*, *sens relatif*, *sens défini*, et *sens indéfini*, s'appliquent aux phrases et aux idées.

Le *sens propre* est la signification primitive du mot sans aucune altération, comme quand on dit : « Le feu brûle, la lumière nous éclaire, » les mots *brûle*, *éclaire* sont employés dans la signification primitive qui leur appartient et qui convient à chacun d'eux, et dès lors ils sont dans le *sens propre*.

Le *sens figuré* a lieu lorsqu'un mot, tout en conservant sa signification naturelle, est lié à un autre mot auquel il ne convient que sous un rapport métaphorique ; ainsi dans cette phrase : « Une imagination brillante, brû-

« lante ; » les mots *brillante*, *brûlante* sont dans le sens *figuré*, parce qu'on semble donner aux facultés invisibles de l'esprit la propriété physique par laquelle le feu et la lumière font impression sur nos organes.

Le *sens abstrait* est, en général, celui dans lequel on s'occupe d'une pensée sans avoir égard aux autres choses qui ont un rapport naturel et nécessaire avec cette pensée. Par exemple, toute substance physique est naturellement étendue en longueur, en largeur et en profondeur : si l'on s'occupe de la profondeur, sans égard à la longueur ni à la largeur, on fait *abstraction* de ces deux dernières, on considère la profondeur dans un *sens abstrait ;* ainsi l'*abstraction* est une séparation que l'esprit fait d'une ou de plusieurs propriétés d'un sujet, pour s'en occuper exclusivement.

Le *sens concret*, au contraire, consiste dans le sujet uni au mode ou le mode uni au sujet ; c'est-à-dire, à regarder le sujet et la qualité comme ne faisant qu'une même chose et un être particulier ; par exemple, ces phrases : *Une longue table, deux chevaux de poste, un tableau gracieux* sont dans un *sens concret*, puisque les adjectifs ne forment qu'un tout avec leurs sujets. Ainsi le *sens concret* renferme toujours deux idées, savoir : celle du sujet et celle de la qualité et de la propriété.

Le *sens absolu* est un sens qui exprime une chose considérée en elle-même, et qui n'a aucun rapport à un autre ; un sens qui est accompli, circonscrit, et sans aucune sorte de relation ; par exemple, si je dis que *la terre est opaque*, cette phrase est dans le *sens absolu ;* on n'attend rien de plus, aucune idée relative, aucune idée accessoire, aucun objet de comparaison ou de dépendance.

Le *sens relatif*, au contraire, est un sens qui a relation à quelque chose, ou qui sert à l'expression de quelque rapport ; par exemple, si je dis que *l'esprit est préférable à la beauté*, cette phrase est dans le *sens relatif*, parce que je considère l'esprit relativement à la beauté.

Le *sens défini* s'entend d'une phrase où le sens est déterminé, où le sujet est dénommé, comme quand je dis : « Un cube est un corps régulier, com- « posé de six faces carrées, qui toutes sont égales aussi bien que ses angles ; » le *sens défini* de cette phrase est déterminé et tombe sur un objet particulier qui est le *cube*.

Le *sens indéfini* s'entend de toutes les façons de parler qui ont quelque chose de vague, c'est-à-dire, qui ne présentent rien de fixe à l'idée, qui n'expriment enfin qu'une pensée générale, une pensée qui ne tombe sur aucun objet particulier ; par exemple, si je dis : « Croit-on avoir satisfait à tous les « devoirs de chrétien, quand on n'a rendu service à personne ? » Cette phrase offre une pensée générale, le *sens* est *indéterminé*, *indéfini*, car on ne désigne qui que ce soit de qui l'on dise qu'il n'a rendu service à personne. (*Encyclopédie* in-folio, au mot *Sens*. — Fontenai, *Dictionnaire de l'Élocution*.)

SENS DESSUS DESSOUS. Façon de parler adverbiale et familière qui signifie qu'une chose est totalement bouleversée.

Vaugelas (31e *Remarque*) veut que l'on écrive *sans dessus dessous* avec un *a* au mot *sans*, pour dire que la confusion est telle dans la chose dont on parle, et l'ordre tellement renversé, qu'on n'y reconnaît plus ce qui devrait être dessus ou dessous.

Chapelain et Th. Corneille pensent qu'il faut écrire *sens dessus dessous* avec un *e* au mot *sens;* et ils croient que c'est la seule bonne orthographe, la seule qui puisse exprimer que ce qui était dans une bonne situation se trouve dans une autre.

Ménage, dans sés *Observations sur la langue française*, 13e chapitre, est de ce sentiment, et il dit que *sens* est un vieux mot gaulois qui signifie côté, comme en cette phrase du vieux langage, qui est encore en usage parmi le peuple : « Tournez-vous d'un autre *sens*, » c'est-à-dire, « tournez-vous d'un « autre côté ; » il est d'avis qu'alors *sens dessus dessous* signifie que, quand la chose est renversée, ce qui était au côté d'en haut se trouve au dessous, et il ne pense pas que dans cette phrase : « Renverser un coffre *sens dessus des-« sous*, » le coffre renversé n'ait ni dessus ni dessous, étant certain qu'il a un nouveau dessous qui est dessus, ce qui lui semble fort bien exprimé par ces paroles : *sens dessus dessous*. Le P. Chifflet (*Essai d'une parfaite Grammaire*, page 115 de l'édition d'Anvers) et De la Touche (*Art de bien parler*, page 413) se rangent également à cet avis. Le *Dictionnaire* de Richelet, celui de Trévoux et celui de Féraud l'adoptent aussi.

Plusieurs écrivains en ont de même fait usage ; Racine a dit : « Nos bombes « tombaient aussi à tous moments sur ces demi-lunes et semblaient les ren-« verser *sens dessus dessous*. » (*Lettre XVIII à Boileau.*)

> Je crois qu'à mon avis tout le monde radote,
> Qu'il a la tête vide et *sens* dessus dessous. (Régnier, Satire XIV.)

Et Molière (*les Femmes savantes*, acte II, sc. 7) :

> Vous devriez brûler tout ce meuble inutile,
> . . . .
> Et vous mêler un peu de ce qu'on fait chez vous,
> Où nous voyons aller tout *sens* dessus dessous.

Enfin, l'Académie, dans son *Dictionnaire*, a levé toute incertitude en écrivant *sens dessus dessous* avec un *e* au mot *sens*. — Lemare, Laveaux, Gattel, Boiste, Wailly et Planche ont aussi adopté cette orthographe.

Sens sus dessous est un barbarisme.

SENSIBLERIE. Affectation, exagération de sensibilité ; fausse sensibilité. Ce mot nouveau se trouve dans Boiste, Laveaux et Noël : « Les êtres privés « de la vraie sensibilité abondent en *sensiblerie*. » (Mercier.)

— L'Académie, en 1835, admet aussi ce mot : « Cette femme est ridicule « pour sa *sensiblerie*. » Mais c'est une expression du style familier. A. L.

SENTIER. L'Académie ne parle, au figuré, que du *sentier* de la vertu ; on dit aussi le *sentier* ou les *sentiers* de la gloire, de la justice, de l'honneur. « Le seigneur guide lui-même les souverains dans les *sentiers* de la justice, « et leur révèle les secrets de sa sagesse. » (Fléchier.)

Et toujours de la gloire évitant le *sentier*,
Ne laisser aucun nom et mourir tout entier.
(Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 2.)

Du sceptre des héros le timide héritier
Fuit bientôt de l'honneur le timide *sentier*. (Lebrun.)

SENTIMENTAL. Qui a le sentiment pour objet; où il entre une sensibilité excessive et souvent affectée. Ce mot nouveau se trouve dans Boiste, Laveaux et l'Académie : « Des expressions *sentimentales*, une tirade *sentimentale*. »

SENTINELLE, substantif féminin. Soldat qui fait le guet le jour ou la nuit pour la garde d'un camp, d'un palais, etc.

Dans l'*Encyclopédie* in-folio, dans Domergue, Trévoux, Richelet, Wailly, Féraud, et enfin dans le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1762, ce mot est toujours employé au féminin.

Cependant, dans l'édition de 1798, l'Académie dit que quelques écrivains le font masculin; en effet, on en trouve des exemples dans Voltaire, qui a dit, au sens figuré :

Ce sentiment si prompt, dans nos cœurs répandu,
Parmi tous nos dangers *sentinelle assidu*. (5e *Discours Sur la Nat. du Plaisir.*)

Dans Delille (traduction du *Paradis perdu*, livre II) :

Ces postes menaçants, ces *nombreux sentinelles*,
Qui veillent nuit et jour aux portes éternelles.

Dans M. de Fontanes : « L'oreille du lion est *le* plus *sûr sentinelle*. »

— L'Académie, en 1835, signale cette licence prise par les poëtes, et elle semble la tolérer. Mais l'usage ne paraît pas encore avoir consacré cette exception. A. L.

SERPENT. L'Académie ne donne d'exemples de ce mot, employé au figuré, que ceux-ci : « C'est un *serpent* que j'ai réchauffé dans mon sein ; le « *serpent* est caché sous les fleurs »

En voici d'autres qui méritent d'être cités : « M. Le Tellier savait connaî- « tre, même sous les fleurs, la marche tortueuse de ce *serpent*. » (Bossuet.) — « Combien de fois arrête-t-il leur flatterie qui, comme un *serpent* tor- « tueux, allait se glisser dans son sein ! » (Fléchier.)

Madame, savez-vous quel *serpent* inhumain
Iphigénie avait retiré dans son sein ? (Racine, *Iphigénie*, acte V, sc. 4.)

En vain contre Henri la France a vu longtemps
La calomnie affreuse exciter ses *serpents*. (Voltaire, Épître.)

SERVIR : Cela ne sert *de* rien, cela ne sert *à* rien.» Voyez, page 1251, au mot *Rien*, si ces deux locutions peuvent être employées indistinctement.

SEUIL. L'Académie ne parle pas de ce mot au figuré; voici des exemples où il y est heureusement employé :

Je les aime encor mieux qu'une bigote altière
Qui, dans son fol orgueil, aveugle et sans lumière,
A peine sur le *seuil* de la dévotion,
Pense atteindre au sommet de la perfection. (Boileau, Satire X.)

> Ainsi sans votre appui les élèves de Flore (les fleurs)
> Tomberaient abattus à leur première aurore,
> Et du *seuil* de la vie enlevés sans retour,
> Iraient peupler les champs du ténébreux séjour. (Castel, *Les Plantes*, chant I.)

SEUL, placé avant son substantif, a un sens bien différent de *seul* placé après.

Un *seul mot* signifie un mot considéré relativement à sa signification, à son énergie, le seul qu'on puisse employer pour exprimer ce que l'on veut dire. Et un *mot seul* signifie un mot considéré numériquement, un mot qui n'est point accompagné d'autres mots.

Les deux sens sont bien marqués dans ces vers de Boileau :

> Concluons qu'ici-bas le *seul* honneur solide,
> C'est de prendre toujours la vérité pour guide,
> . . . .
> D'accomplir tout le bien que le ciel nous inspire,
> Et d'être juste enfin ; ce *mot seul* veut tout dire.
> (*Satire sur le vrai et le faux honneur.*)

Dans l'édition in-12, faite en 1701, il y a : « Ce *seul* mot veut tout dire; » c'est une faute, dit Brossette (un des commentateurs de Boileau), un sens tout différent, et qui est éloigné de la pensée du poëte; car ce *seul mot* signifierait que ce *mot est le seul* qu'on puisse employer pour exprimer ce que l'on veut dire; au lieu que *ce mot seul* signifie *ce mot tout seul*, et sans qu'on y ajoute autre chose, veut tout dire, et fait assez comprendre en quoi consiste le véritable honneur.

Même, placé avant ou après le substantif, présente aussi deux sens fort différents; par exemple : *C'est la même vertu*, signifie cette vertu n'est pas autre chose que celle dont il vient d'être question; au lieu que : *C'est la vertu même*, veut dire c'est la vertu par excellence, la vertu en quelque sorte personnifiée. (M. Auger, Commentaire sur Molière : *Don Garcie de Navarre*, acte IV, sc. 10. — *Dictionnaire critique de Féraud*.)

Seul ne s'emploie guère avec un adverbe de quantité. On ne dit pas : « J'ai « été *fort seul, beaucoup seul* aujourd'hui, *plus seul* qu'hier. » Mme de Sévigné dit pourtant : « Je suis ici *très seule;* » mais, comme le fait observer Féraud, on n'y regarde pas de si près dans une lettre. — L'adverbe *tout* fait cependant exception : « J'étais *tout seul.* »

SI. Cette conjonction conditionnelle, qui nous vient du latin, s'emploie quelquefois dans le sens d'une pure supposition : « *Si* je suis triste, *si* je suis « gai, c'est que j'en ai sujet. » (Académie.) Quelquefois elle marque l'opposition : « *Si* l'un est vieux et faible, l'autre est jeune et fort. » Enfin on en fait un substantif, et on le joint souvent à *mais* employé de même : « Il a « toujours un *si* ou un *mais;* » c'est-à-dire, une objection, une restriction, etc. Voyez, page 976, dans quel cas ce mot s'élide.

A l'imitation du latin, on emploie aussi *que si* pour *si* au commencement d'une phrase; mais pour cela il faut que quelque raisonnement ait déjà précédé. Cette locution serait une faute au commencement d'un morceau.

Aussi indique-t-elle presque toujours une objection : « *Que si* vous alléguez « telle raison, je répondrai, etc. »

D'un autre côté, nous avons aussi emprunté aux Italiens leur adverbe affirmatif *si*, et nous en faisons un très grand usage dans le langage familier : « Vous dites que non et je dis que *si*. » — « Je gage que *si*. » — « Vous « n'avez pas été là? *Si*. » Cette locution vient sans doute du latin *sic*, qui répond à *oui*.

Il est à remarquer qu'il y a une différence dans la prononciation de ce mot : on le prononce long quand il est conjonction, et bref quand il est particule affirmative.

Dans ce dernier cas, on en fait usage pour plusieurs façons de parler familières, comme *si fait*, qui affirme le contraire de ce qu'un autre a dit ; *si pourtant*, qui signifie : cependant, quoi qu'on en puisse dire, quoi qu'il en puisse être. (Voyez Racine, *les Plaideurs*, acte I, sc. 7, et acte II, sc. 2 ; et *le Commentaire de La Harpe*.) Enfin, c'est dans un sens analogue que Molière a dit : « J'ai la tête plus grosse que le poing, *et si* elle n'est pas enflée. » (*Bourgeois Gentilhomme*, acte III, sc. 5.) Il a déjà été parlé de cette expression page 976.

Le mot *si* a encore d'autres acceptions qu'on trouvera facilement dans tous les dictionnaires. A. L.

SILENCIEUX, SE, adjectif. Il se dit aussi des choses et désigne souvent les lieux où l'on n'entend pas de bruit : « Bois *silencieux*, retraite *si-* « *lencieuse*. » (Académie.)

O nuit *silencieuse* !
Prête ton ombre amie à sa course pieuse. (Michaud, *le Printemps d'un Proscrit*.)

SILLON se dit figurément, et surtout en poésie, pour exprimer la trace que laisse un vaisseau, un poisson qui fend l'eau, ou le trait qui suit, qui accompagne un corps lumineux.

La proue en longs *sillons* blanchit les flots amers. (Delille.)

Ils fendent de la mer les bruyants tourbillons,
Et la proue, en fuyant, laisse au loin ses *sillons*.
(Delille, traduction de l'*Enéide*, livre III.)

SOC, SOCLE, substantifs masculins. Ces deux mots s'écrivent, comme on le voit, d'une manière différente, et ils ont chacun leur acception.

Soc est un instrument de fer qui fait partie d'une charrue, et qui sert à fendre et à renverser la terre quand on laboure : « Ce *soc* est usé, il faut le « reforger. »

Socle est un corps carré plus large que haut, et qui sert de base à toutes décorations d'architecture ; il se dit aussi d'un petit piédestal sur lequel on pose des vases, des statues, etc. « *Socle* de bois, *socle* de marbre. » (Trévoux et l'Académie.)

— On peut ajouter ici, pour l'analogie du son, SOCQUE, chaussure de bois et de cuir, qui s'adapte à la chaussure ordinaire et sert à mieux garantir les pieds de l'humidité. Ce mot indique aussi la chaussure des acteurs co-

miques, chez les anciens et, par extension, la comédie : « Il a quitté le *soc-* « *que* pour le cothurne. » (Académie.) A. L.

SOLENNEL, ELLE, adjectif. Ce qui se fait avec beaucoup d'appareil, de pompe et de cérémonie. On prononce toujours *solanel*, et cela s'observe également dans tous les dérivés. (L'Académie, Trévoux, Wailly et Urbain Domergue, page 144 de sa *Grammaire.*)

Il y a des personnes qui écrivent *solemnel* par *mn*, à cause de *solemnis*, d'autres écrivent *solennel* par deux *nn*, à cause de *solennis*. En effet, les Latins ont *solemnis* et *solennis :* le premier, qui vient de *sol omnis*, tout le soleil, signifie ce que l'on fait tous les jours, ce qu'on a coutume de faire. Pline a dit : *Hoc solemne habeo facere,* je fais cette chose tous les jours, j'ai habitude de faire cette chose tous les jours. Suétone a employé ce mot dans e même sens.

Le second, dérivé de *sol annuus*, soleil annuel, qui exprime ce qui se fait tous les ans. Cette seconde signification a seule passé dans notre langue, et jour *solennel*, en français, signifie proprement jour anniversaire, jour qui, dans la révolution annuelle du soleil, répond à celui qu'on veut rendre mémorable : ainsi, parmi les chrétiens, Noël, Pâques, etc., sont des fêtes *solennelles*, des jours distingués tous les ans des jours ordinaires, par la cessation du travail et par la pompe des cérémonies de l'Église. Tel est le véritable sens de *solennel*, *solennité, solenniser*, sens auquel l'usage a donné de l'extension, car *solennel* signifie aussi ce qui est accompagné de cérémonies publiques extraordinaires, ce qui est revêtu de toutes les formes requises, comme cela se pratique dans les fêtes anniversaires.

De ces observations il est aisé de conclure que notre *solennel* et ses dérivés ne venant pas de *solemnis*, *sol omnis*, mais de *solennis*, *sol annuus*, on doit adopter le double *n*, et c'est l'orthographe que l'Académie a consacrée. Si *solennel*, par deux *n*, conforme à l'étymologie, ne l'est pas à la prononciation, *solemnel* par *mn* n'est conforme ni à la prononciation ni à l'étymologie. (Urbain Domergue, page 395 de ses *Solutions grammaticales.*)

SOMBRE. Ce mot s'emploie, au figuré, dans le sens de morne, mélancolique, taciturne, rêveur, chagrin : « L'avarice, triste et *sombre* passion, autant qu'elle est cruelle et insatiable. » (Bossuet.)

> Là gît la *sombre* Envie à l'œil timide et louche.
> (Voltaire, *la Henriade*, chant III.)
>
> Leur *sombre* inimitié ne fuit pas mon visage.
> (Racine, *Britannicus*, acte IV, sc. 3.)
>
> Il est certain esprit dont les *sombres* pensées
> Sont d'un nuage épais toujours embarrassées.
> (Boileau, *Art poétique*, chant I.)

Sombre signifie encore ombrageux, soupçonneux, défiant.

> La *sombre* politique, au cœur faux, à l'œil louche.
> (Voltaire, *la Henriade*, chant X.)

SOMMEIL. On dit figurément : le *sommeil* des sens, des passions, de l'en-

« fance. » Il signifie l'état d'inactivité, d'inertie où se trouvent certaines choses.

> ... L'âme vierge encor dans le *sommeil des sens*,
> Des folles passions ignore les tourments. (Legouvé, *les Souvenirs.*)

> Tout s'anime à sa voix. Le monde en sa présence
> Semble se réveiller du *sommeil de l'enfance.* (Demoustier.)

Le *sommeil*, frère ou image de la mort, est quelquefois pris pour la mort : « Le *sommeil* de la tombe. » (Académie.)

> Dans ce tombeau.....
> Ils dorment tous les trois du *sommeil* éternel. (Baour-Lormian.)

> Le front pâle, étendu dans un étroit cercueil,
> Il va d'un long *sommeil* commencer la carrière. (Baour-Lormian.)

> Il tombe, perd son sang, pousse encor un soupir,
> Et du dernier *sommeil* la mort vient l'assoupir.
> (Delille, traduction de l'*Énéide*, livre IX.)

SOMMET. L'Académie ne parle, au figuré, que du *sommet* des grandeurs, de la gloire ; mais Boileau, dans sa *Satire sur les Femmes*, a dit :

> Pense atteindre au *sommet* de la perfection.

SONGER, PENSER. *Penser* signifie avoir l'idée d'une chose dans l'esprit, s'en occuper, y attacher sa pensée, y donner son attention, réfléchir, méditer. *Songer* signifie seulement rouler une idée dans son esprit, y faire quelque attention, se la rappeler, s'en occuper légèrement, l'avoir présente à sa mémoire. Vous ne direz point *songer* profondément, mûrement, fortement ; vous direz *penser*, toutes les fois qu'il s'agira de réflexion, de méditation, d'occupation suivie : « Vous *pensez* à la chose que vous avez à cœur ; « Il suffit qu'une chose soit présente à votre esprit pour que vous y *son-* « *giez.* »

Quelqu'un qui vous donne une commission vous recommande d'y *songer*, c'est-à-dire, de ne pas l'oublier : si c'est une affaire grave dont vous deviez vous occuper, il vous recommandera d'y *penser.*

« *Songez* à ce que vous faites, » signifie faites-y quelque attention, occupez-vous-en. « *Pensez* à ce que vous avez à faire, » signifie réfléchissez-y, donnez-y toute votre attention. A l'homme qu'il suffit d'avertir, vous dites : *songez-y;* à celui que vous voulez corriger, vous dites : *pensez-y bien.*

Une absence d'esprit fait que « vous ne *songez* pas à ce que vous dites ; » la préoccupation de l'esprit fait que « vous n'y *pensez* pas. » — « Les gens « qui *songent* beaucoup aux petites choses ne *pensent* guère aux grandes. » — « Quand on a soixante ans, il ne suffit pas de *songer* à soi, il faut y *pen-* « *ser*, se disposer à bien mourir. » (Roubaud.)

SONNER. Voyez la *Remarque* sur le mot *Midi*, et celle sur le mot *Jouer.*

SORT. Ce mot se prend quelquefois dans le sens de vie, comme le mot *Destin.*

> Tous les miens, à mes yeux, terminèrent leur *sort.*
> (Voltaire, *Alzire*, acte I, sc. I.)

... A ces mots l'impitoyable mort
Vient fondre sur sa tête et termine son *sort*. (Voltaire, *la Henriade*, chant V.)

... Le destin marque ici.........
Les divers changements attachés à leur *sort*. (Le même, *Henriade*, chant VII.)

SORTE (TOUTE). Ménage, 326e chapitre de ses *Observations*, pense qu'il est plus élégant de dire toujours *toute sorte* au singulier; mais que cependant, quand *toute sorte* est employé absolument et précédé d'un relatif, il faut mettre le pluriel, comme dans cette phrase: « Il y en a de *toutes* « *sortes*. »

Vaugelas (135e *Remarque*) est d'avis que, pour une plus grande perfection, on mette *toutes sortes* avec des mots pluriels, et *toute sorte* avec des mots singuliers: « Je vous souhaite *toute sorte* de bonheur, *toutes sortes* de « prospérités. » — « Dieu vous préserve de *toutes sortes* de maux. »

Th. Corneille, sur cette *Remarque*, et l'Académie (page 147 de ses *Observations*) veulent qu'on mette *toute sorte* ou *toutes sortes* avec des mots pluriels: « *Toute sorte* de malheurs, *toutes sortes* d'animaux; » mais l'un et l'autre veulent qu'avec des mots singuliers on mette *toute sorte* au singulier: « Je vous souhaite *toute sorte* de bonheur, » et non pas *toutes sortes* de « bonheur. »

De ce qui précède, il résulte qu'on peut dire: « *toute sorte* de livres, » et « *toutes sortes* de livres; » mais nous ne pensons pas cependant que l'un puisse s'employer pour l'autre; nous croyons, d'après Domergue, que le singulier, se rapprochant plus du sens de *chaque*, exprime mieux une idée de détail: *toute sorte* de livres; et que le pluriel, se rapprochant plus du sens de *tous*, exprime mieux une idée collective: *toutes sortes* de livres. De sorte que quand on dit *j'entends de tous côtés*, on n'a dans l'esprit qu'une idée collective; et une personne qui soupire après l'arrivée de son ami devrait dire: *A tout moment je crois le voir venir*, parce qu'elle compte chaque moment d'une longue absence.

Dans les phrases où le mot *sorte* est employé, on ne considère pas ce mot pour l'accord du verbe, mais cet accord est déterminé par le substantif qui suit; ainsi l'on dit: « Il n'y a *sorte* de soins qu'il n'ait *pris*, » et non *prise*.— — « Il n'est *sorte* de caresses qu'il ne m'ait *faites*. » — « Il n'y a *sorte* de « soins qu'il n'ait eus. »

Telle est l'opinion de Vaugelas (489e *Remarque*); de Th. Corneille (sur cette *Remarque*); de l'Académie (page 511 de ses *Observations*); de Girard (page 102, tome I); et de Wailly (page 141).

Les motifs qui déterminent l'accord, non avec *sorte*, mais avec le substantif qui suit, sont les mêmes que nous avons donnés, quand nous avons parlé des collectifs partitifs (pages 591 et suivantes). *Sorte* appartient à cette classe de mots, et l'on écrit: « Il n'est sorte de caresses qu'il ne m'ait *faites*, » comme on écrit « une infinité de personnes que j'ai *vues*. » *Sorte* n'est point ici le mot dominant de la phrase, le mot sur lequel l'esprit s'arrête et auquel se rattachent les mots susceptibles de prendre l'accord; il n'est que partie ac-

cessoire dans la phrase, ce n'est qu'une espèce de modificatif du mot *caresses* : « Il n'est sorte de caresses, » c'est-à-dire, *toutes* les caresses; jouant le rôle des mots qui reçoivent l'accord, il ne saurait le communiquer, et c'est donc avec le substantif *caresses* que cet accord doit avoir lieu.

Cette remarque sur *toute sorte* est applicable à *une infinité*, *toute espèce*, et autres mots semblables.

SOT. Féraud dit que le *t* final se prononce dans *sot*, d'autres disent le contraire. Il est certain qu'on prononce souvent le *t*, et que d'autres fois on le fait sonner; mais il semble à Laveaux qu'il y a quelque différence d'idée entre ces deux prononciations.

On dit d'un homme *c'est un sot*, sans prononcer le *t*, lorsqu'on porte de lui un jugement sans aigreur, sans passion, sans indignation. On le prononce de même dans ce vers de Boileau (*Art poétique*, chant I) :

> Un *sot* trouve toujours un plus *sot* qui l'admire.

Mais lorsqu'à l'idée de ce mot se joint un sentiment de mécontentement, d'humeur, de colère, d'indignation, on prononce le *t*.

Ainsi, un père en courroux dira à son fils, *vous êtes un sot*, en prononçant le *t*; de même on dira, en prononçant le *t*, *vous êtes un sot*, *c'est un sot*, si l'on parle de quelqu'un qui nous a donné quelque sujet de mécontentement, qui nous a offensé, qui a blessé notre amour-propre.

Quand le mot *sot* est employé comme adjectif, le *t* se fait sentir lorsqu'il est suivi d'un substantif qui commence par une voyelle ou par un *h* non aspiré; si le substantif commence par une consonne ou un *h* aspiré, on ne le prononce pas.

SOUILLER. Ce mot s'emploie plus ordinairement au figuré :

> Que maudit soit le jour où cette vanité
> Vint ici de nos mœurs *souiller* la pureté. (Boileau, Satire V.)

> Que ce style jamais ne *souille* votre ouvrage.
> (Le même, *Art poétique*, chant I.)

> Et nous, dont cette femme impie et meurtrière
> A *souillé* les regards et troublé la prière,
> Rentrons..... (Racine, *Athalie*, acte II, sc. 8.)

> Tendre ami de son maître, et qui, dans ce haut rang,
> Ne *souilla* point ses mains de rapine et de sang.
> (Voltaire, *la Henriade*, chant VII.)

> Les nocturnes oiseaux vinrent *souiller* le jour. (Legouvé.)

> Et la mère, *souillant* son lit incestueux,
> D'une horrible tendresse épouvante les dieux.
> (Mollevault, *les Noces de Thétis et Pelée*.)

> ... Plus je vois son crime indigne de ce rang,
> Plus je lui vois souiller la source de mon sang.
> (Corneille, *Rodogune*, acte II, sc. 4.)

> Couvert ou de louange ou d'opprobre éternel,
> Ne *souillez* point ma mort. (Le même, *Héraclius*, acte IV, sc. 4.)

> Participe à ma gloire au lieu de la *souiller*.
> (Le même, *Horace*, acte IV, sc. 6.)

SOUPIRER. Ce verbe neutre a diverses significations. Dans le sens d'aspirer, prétendre à une chose, la désirer, la rechercher avec ardeur, avec passion, il est ordinairement suivi de la préposition *après* ou de la préposition *pour :* « Les avares *soupirent* sans cesse *après* les richesses ; les ambi-« tieux *après* les honneurs, les dignités ; les amants *pour* le cœur de leurs « maîtresses. » (L'Académie.)

> Mon cœur vous est connu, seigneur, et je puis dire
> Qu'on ne l'a jamais vu *soupirer pour* l'empire.
> (Racine, *Bérénice*, acte V, sc. 7.)

> Il *soupirait* le soir, si sa main fortunée
> N'avait par ses bienfaits signalé la journée. (Boileau, Épître I.)

« Le vrai chrétien *soupire après* un bonheur éternel. » (Massillon.)

Plusieurs poëtes ont employé le verbe *soupirer* dans le sens actif :

> Tantôt vous *soupiriez mes peines*,
> Tantôt vous chantiez mes plaisirs. (Malherbe.)

> Mon cœur qui *soupire* sans cesse
> *Les ennuis* dont il est touché. (Racan.)

> Ce n'était pas jadis sur ce ton ridicule
> Qu'amour dictait les vers *que* soupirait Tibulle.
> (Boileau, *Art poétique*, chant II.)

> Toi qui, d'un même joug souffrant l'oppression,
> M'aidais à *soupirer les malheurs* de Sion. (Racine, *Esther*, acte I, sc. 1.)

> Pétrarque *soupira ses vers* et *ses amours*. (Voltaire, *la Henriade*, chant IX.)

Mais l'Académie pense que cette hardiesse n'est d'usage qu'en poésie ; elle serait donc une faute en prose.

SOUQUENILLE, substantif féminin. Surtout fort long, fait de grosse toile. Molière a dit *sequenille ;* le peuple dit *souguenille ;* mais le vrai mot est *souquenille*. (Trévoux, Féraud et l'Académie.)

SOURCIL, substantif masculin. Poils courts, qui sont en forme d'arc au bas du front et au dessus de l'œil : « Le maréchal de Turenne avait les *sour-« cils* gros et assemblés, ce qui lui faisait une physionomie malheureuse. » (Bussy-Rabutin.)

Prononcez *sourci*, et ne confondez pas ce mot avec le mot *souci*, qui signifie soin fâcheux : « Les *soucis* importuns voltigent, comme des hibous « dans la nuit, autour des lambris dorés. » (Fénelon.)

(Trévoux, Féraud et l'Académie.)

SOURCILLEUX. Autrefois ce mot se disait des personnes dans le sens de hautain, orgueilleux. « Philosophes *sourcilleux*. » (J.-B. Rousseau.)

> Ainsi s'expliqueront nos censeurs *sourcilleux*. (Boileau, Épître X.)

Aujourd'hui il ne se dit plus que des choses, et seulement au figuré et poétiquement : « Rochers *sourcilleux*, front sourcilleux. » (Académie.)

> Vers cet endroit du chœur où le chantre orgueilleux
> Montre, assis à la gauche, un front si *sourcilleux*.
> (Boileau, *le Lutrin*, chant I.)

SOURD ET MUET, SOURD-MUET.

L'appellation de *sourd et muet* désigne un individu muet en même temps qu'il est sourd, mais chez lequel le mutisme est indépendant de la surdité. La dénomination de *sourd-muet* désigne un individu muet en même temps qu'il est sourd, mais chez lequel le mutisme n'est qu'une conséquence de la surdité. Le *sourd et muet* est affligé de deux infirmités distinctes; le *sourd-muet* a bien les deux mêmes infirmités, mais la seconde n'est qu'une suite de la première. On pourrait rendre l'ouïe au *sourd et muet*, sans qu'on eût lieu d'espérer qu'on pût lui donner l'usage de la parole; si l'on faisait entendre un *sourd-muet*, il est très probable que bientôt il exprimerait ses idées à l'aide de signes articulés. Supposons même que le *sourd et muet* et le *sourd-muet* restent constamment sourds; dans cet état, le premier restera pareillement muet, et le second, sans être habile à percevoir des sons, peut acquérir l'usage de la parole par des moyens mecaniques, étrangers aux sensations acoustiques. Telle est la différence du *sourd et muet* au *sourd-muet;* ainsi ces deux dénominations diffèrent en ce que l'une est un terme composé, et l'autre un terme complexe d'une proposition, pour parler le langage du logicien. Il se pourrait faire que ce que l'on doit appeler ordinairement un *sourd-muet* fût un *sourd et muet;* c'est-à-dire, qu'étant sourd de naissance, il fût en même temps, et indépendamment de cette organisation, *muet* par vice d'organisation; mais cette rencontre fortuite et indépendante de ces deux infirmités existe peut-être une fois sur mille, quand l'inverse a lieu dans le cas contraire; voilà pourquoi on doit dire : l'Institution des *sourds-muets*, et non l'Institution des *sourds et muets*. Si cette dernière expression est plus usitée, c'est qu'il existe une erreur dans l'esprit de ceux qui s'en servent, c'est qu'ils croient que le mutisme de ceux qu'ils appellent *sourds et muets* est, chez eux, indépendant et seulement concomitant de la surdité. Sur ce point, l'expression est exacte, le jugement seul qu'elle énonce est faux. Qu'on rectifie les idées, et le langage prendra la forme convenable à la rectitude des conceptions. (M. Butet, un des collaborateurs du *Manuel des Amateurs de la Langue française.*)

SOURIS, SOURIRE. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* que *souris* signifie la même chose que *sourire;* cependant, si souvent on confond ces deux mots, souvent aussi on les distingue; et un usage vicieux ne fait point que l'un ne soit préférable à l'autre, selon les cas.

Le *souris* est une des expressions les plus énergiques du sentiment; le *sourire* est un des attraits les plus touchants de la figure. Le *sourire* est la manière d'exprimer une joie douce, modeste, délicate de l'âme; le *souris* en est l'expression passagère. Avec un *souris* fin, il y a de l'esprit jusque dans le silence; avec un *sourire* gracieux, la laideur disparaît. Le *souris* est en quelque sorte plus moral, et le *sourire* plus physique.

Les grâces ont toujours le *sourire* sur les lèvres; le *souris* n'est pas de même, si l'amour allume ou éteint son flambeau.

On voit le *sourire*, il repose sur le visage; on aperçoit le *souris*, il s'évanouit bientôt. Le *souris* prolongé devient *sourire*. Le *sourire* se fixe, et le *souris* s'échappe. Le *souris* est au *sourire* ce que l'accent est à la voix; je veux dire que le *souris* n'est qu'un acte léger, un trait fugitif ; au lieu que le *sourire* est une action suivie, un état de la chose.

La peinture fixe le *sourire* en développant ses formes gracieuses et les effets qu'il produit sur toute la figure. Elle esquisse si finement le *souris*, qu'il semble se dissiper à l'instant où on le voit éclore.

Une femme artificieuse compose habilement son *sourire;* mais à un *souris* général de l'assemblée, je vois que personne ne s'y trompe. Le *sourire* doit être naturel, sinon c'est une grimace; le *souris* est naïf; il échappe du cœur, à moins qu'il ne soit malin. (Roubaud, *Synonymes.*)

— Voyez une observation sur ces mots, page 568.

SOUSCRIPTION, SUSCRIPTION, substantifs féminins. Quelquefois on confond ces deux mots; cependant *souscription* se dit de la signature mise au bas d'un acte pour l'approuver; ou bien encore, au bas d'une lettre par celui qui l'a écrite, accompagnée de certains termes de civilité; et *suscription* se dit de ce qui est écrit au dessus d'un acte, d'une requête; ou encore au dos d'une lettre, d'une minute ou d'un acte mis sous enveloppe. (Trévoux, Richelet, et l'Académie.)

SOUVENIR (SE), RESSOUVENIR (SE), Vaugelas (17[e] *Remarque*) et Th. Corneille (sur cette *Remarque*) sont d'avis qu'on doit employer *se souvenir* en parlant de choses que l'on peut encore appeler présentes: « Je « me *souviens* très bien de ce que je vous ai dit ce matin, il y a quelques « jours; » et qu'il faut dire *se ressouvenir*, en parlant de choses qui sont éloignées, et que le temps semble avoir effacées de notre esprit: « Il m'a « dit que dans ma jeunesse il fréquentait la maison de mon père, j'ai eu « beaucoup de peine à m'en *ressouvenir*, à m'en rappeler le souvenir. » Cependant, fait observer Th. Corneille, la plupart emploient indifféremment l'un et l'autre verbe, et même plutôt *se ressouvenir* que *se souvenir*.

Laveaux trouve que ces observations ne sont pas exactes. *Se souvenir*, dit ce critique, c'est garder le souvenir d'une chose éloignée ou non: « Je « me *souviens* de ce que j'ai dit ce matin, je me *souviens* du temps passé, » se dit également bien. *Se ressouvenir*, c'est se rappeler une chose que l'on avait oubliée, soit qu'elle soit éloignée, soit qu'elle ne le soit pas : « J'avais « oublié cette circonstance, vous m'en faites *ressouvenir*. Il m'a dit que « dans ma jeunesse il fréquentait la maison de mon père, j'ai eu beaucoup « de peine à m'en *ressouvenir*, à m'en rappeler le souvenir. »

D'après cela, il est clair qu'il faut dire : « Lorsqu'il fut à trente pas de « chez lui, il se *ressouvint* qu'il avait oublié un papier dans son cabinet. » *Il s'était souvenu* auparavant qu'il devait prendre ce papier sur lui; mais ce souvenir était suspendu au moment où il sortit de chez lui, il se le rappela lorsqu'il fut à trente pas, *il s'en ressouvint*.

— *Se souvenir*, dit l'Académie, c'est avoir mémoire de quelque chose : « Quand il n'y sera plus, on *se souviendra* de lui. *Se souvenir* de loin. » C'est aussi garder la mémoire, soit d'un bienfait pour le reconnaître, soit d'une injure pour s'en venger, ou enfin c'est avoir soin, s'occuper de quelque chose : « Je m'en *souviendrai* toute ma vie. » — « Seigneur, ne vous « *souvenez* point de nos offenses. » — « *Souvenez*-vous de mon affaire. » Ainsi ce mot indique un acte immédiat et continu de la mémoire. *Se ressouvenir*, dit encore l'Académie, c'est se souvenir d'une chose, soit qu'on l'eût oubliée, soit qu'on en ait conservé la mémoire. Il semblerait par la seconde partie de cette explication que, outre le cas d'une différence bien marquée, le sens des deux verbes soit aussi quelquefois synonyme. Nous croyons cependant qu'il est plus juste d'employer le mot *se ressouvenir* pour exprimer un souvenir qui a été interrompu, soit parce qu'on avait oublié la chose, soit parce qu'on n'y songeait pas actuellement : « Je ferai ce que je pourrai « pour m'en *ressouvenir*. » (L'Académie.) C'est-à-dire, pour le rappeler à ma mémoire en temps et lieu. Si l'on disait *pour m'en souvenir*, cela signifierait pour en garder la mémoire toujours présente dans mon esprit. Ces nuances sont délicates ; mais nous les croyons vraies, comme pour les substantifs *le souvenir* et *le ressouvenir*. Toutefois elles se confondent assez souvent. A. L.

SPHINX. Ce mot est mis au nombre des substantifs masculins par l'Académie, Trévoux, Féraud, Wailly, Gattel, etc.; par Amyot (traduction de Plutarque, *vie de Cicéron*), La Fontaine, l'abbé Tallemant, Andry de Boisregard, et l'abbé Barthélemy ; et au nombre des substantifs masculins et féminins par Ménage, Richelet et le chevalier de Jaucourt.

L'abbé de Marolles (dans sa traduction de l'*OEdipe* de Sénèque), M. de Juigny (dans son *Dictionnaire historique poétique*), et M. Noël (dans son *Dictionnaire de la Fable*) le font féminin.

Les écrivains qui s'en servent comme substantif masculin, disent que le *Sphinx* était un monstre, et que *monstre* est masculin ; ils ajoutent encore qu'il a la terminaison de lynx, qui est aussi masculin.

Ceux qui le regardent comme féminin appuient leur opinion sur ce que *Sphinx*, ou plutôt *Sphinge*, selon Pausanias, était une fille naturelle de Laïus, roi de Thèbes.

Quoi qu'il en soit, l'Académie adoptant, comme nous l'avons dit, le masculin, nous l'imiterons ; et nous dirons que le *Sphinx* était un monstre fabuleux auquel les anciens donnaient ordinairement le visage et le buste d'une femme, le corps d'un lion et les ailes d'un aigle.

STENTOR, substantif masculin. C'est un homme dont parle Homère, au 5e livre de l'*Iliade*. Sa voix était plus éclatante que l'airain ; seul il se faisait entendre de plus loin que cinquante hommes des plus robustes, et il servait de trompette à l'armée. (*Le Dictionnaire de la Fable* de M. Noël.)

> Il se servit du ministère
> De l'âne, à la voix de *Stentor*. (La Fontaine, *le Lion et l'Ane*.)

C'est par allusion à cet homme que l'on dit d'une personne qui a la voix extrêmement forte : « Elle a une voix de *Stentor.* »

Quelques uns disent : *Une voix de* CENTAURE, mais c'est une faute grossière.

STOMACAL, ALE. STOMACHIQUE. Ces deux adjectifs se disent de ce qui est bon pour l'estomac et le fortifie : *Le bon vin est fort* STOMACAL ou STOMACHIQUE. — *Poudre* STOMACALE ou STOMACHIQUE.

Stomachique est quelquefois substantif. On dit : *c'est un bon* STOMACHIQUE, mais on ne dit point : *c'est un bon* STOMACAL.

Stomacal se dit plutôt des choses naturelles, et *stomachique* des compositions artificielles. (*Le Dictionnaire critique* de Féraud.)

SUCCOMBER, verbe neutre, suivi tantôt de la préposition *sous* et tantôt de la préposition *à*. *Succomber sous* s'emploie lorsque le régime est représenté comme un poids qui par sa pesanteur nous fait ployer : « *Succomber* « *sous* le faix, *sous* la charge. » (L'Académie.) On dit aussi figurément : « *Succomber sous* le travail, *sous* le faix des affaires, » parce qu'alors le *travail* et les *affaires* sont comme un poids qui accable celui qui en est chargé.

On se sert de *succomber à*, lorsque le régime présente un objet vers lequel on se laisse entraîner, par lequel on se laisse vaincre : SUCCOMBER *à la douleur*, *à la tentation*. (L'Académie.)

> ... Lorsque, *succombant au* mal qui la déchire,
> Ses mains laissent flotter les rênes de l'empire.
> (Voltaire, *Sémiramis*, acte I, sc. 1.)

Le même poëte n'est donc pas correct, quand il dit dans une autre tragédie :

> Un vieillard qui *succombe au* poids de ses années. (*Zaïre*, acte III, sc. 2.)

Ses années, sont ici un poids qui accable le vieillard ; Voltaire devait donc dire : *qui succombe sous*.

SUIVRE. Si ce verbe est familier, ce n'est qu'au propre. Au figuré il ne manque point de noblesse.

> Ils *suivaient* sans remords leurs penchants amoureux.
> (Racine. *Phèdre*, acte IV, sc. 6.)

> *Suivez* de point en point ces ordres importants.
> (Racine, *Athalie*, acte V, sc. 3.)

« L'envie *suit* la prospérité. » (L'Académie.)

> ..... Fuyez ces basses jalousies ;
> C'est un vice qui *suit* la médiocrité. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)

SUPPLÉER UNE CHOSE, SUPPLÉER A UNE CHOSE.

Ces deux manières de s'exprimer ont des sens très différents.

Suppléer une chose, c'est ajouter en objets *de la même nature* ce qui manque ; c'est fournir ce qu'il faut de surplus pour que cette chose soit

complète : « Ce sac doit être de mille francs, et ce qu'il y a de moins *je le* « *suppléerai*; je suppléerai *le reste.* » (L'Académie.)

Suppléer à une chose, c'est remplacer une chose par une autre chose qui en tient lieu quoique d'une *nature différente;* et alors *suppléer* signifie *tenir lieu de :* « On vit saint Louis *suppléer* par sa vertu *à* l'inégalité du « nombre, et soutenir lui seul le poids de l'armée. » (Fléchier.) — « Sou- « vent, dans les disputes, les injures *suppléent aux* raisons. » (L'Académie.) — « Les qualités du cœur *suppléent à* celles de l'esprit, en produisent en « partie les effets. » (Trublet.) *Suppléer le nombre*, *suppléer les raisons*, *les qualités de l'esprit,* serait incorrect. (Wailly et le *Dictionnaire de Féraud.*)

« Le titre de brave et franc chevalier annonçait l'honneur, et ne *le sup-* « *pléait* jamais. » (Thomas.) Il fallait, *et n'*Y SUPPLÉAIT *jamais.*

Remarquez qu'avec un nom ou un pronom de personne qui lui sert de régime, *suppléer* ne prend jamais la préposition *à :* on dit *suppléer quelqu'un.* — « S'il ne vient pas, je le suppléerai, » et ce verbe signifie, dans ce cas, représenter une personne absente, en faire les fonctions.

SUSCEPTIBLE, CAPABLE. Deux termes qui se prennent, chacun, dans une acception différente. *Capable* signifie qui est en état de faire, et se dit des personnes. *Susceptible* signifie qui peut recevoir, et se dit des choses. (La Harpe, *Cours de littérature*, tome I, page 112.) « Mélanchton, le plus « *capable* des disciples de Luther. » (Bossuet.)

On ne dit *capable*, en parlant des choses, que dans cette acception : « Cette « salle est *capable* de contenir tant de personnes; ce vase est *capable* de « tenir tant de pintes; » et, en ce sens, il ne s'emploie qu'avec *tenir* ou *contenir*.

On ne dit *susceptible*, en parlant des personnes, que pour donner à entendre qu'elles sont trop sensibles, trop promptes à s'offenser.

Vous savez à quel point Oronte est *susceptible*. (Palissot.)

Dans l'édition de 1798, l'Académie a mis au nombre des exemples : « Cette « personne est *susceptible* d'une charge, d'une grâce, etc.; » c'est-à-dire, a les qualités nécessaires pour l'obtenir; mais cet exemple ne se trouve pas dans l'édition de 1762, ni dans Trévoux, Féraud, etc., et nous ne connaissons pas d'auteurs estimés qui en aient fait usage.

— L'Académie, en 1835, n'a pas reproduit cette phrase. Mais elle ne dit pas non plus que *susceptible* ne puisse, en ce sens, s'appliquer aux personnes; et elle met parmi les exemples : *susceptible d'amour*, *de haine*, sans restreindre l'application de ces phrases qui naturellement indiquent un rapport aux personnes. Enfin Fléchier a dit : « Louons sans crainte M. de « Turenne, en un temps où nous ne pouvons être *susceptibles* de flatterie, « ni lui *susceptible* de vanité. » Et Massillon : « Les grands sont d'autant « plus *susceptibles* de préjugés, qu'ils aiment moins la peine de l'examen. » Il nous semble qu'on peut se fier à ces autorités. A. L.

SUSTENTER, verbe actif. Nourrir, entretenir la vie par le moyen des aliments : « Le pain est la meilleure nourriture et celle qui *sustente* le plus. » — « Le vin *sustente* les ivrognes. » (L'Académie et Trévoux.)

Quoique ce mot s'emploie peu dans le haut style, on pourrait dire au figuré : « La lecture de l'Écriture Sainte est plus propre qu'aucune autre à « *sustenter* l'âme. » (Trévoux.) Quelques auteurs (La Fontaine entre autres) écrivent *substanter;* mais *sustenter* est le seul mot reconnu par Richelet, Féraud, Trévoux, Wailly, l'Académie, et les lexicographes modernes.

— L'Académie a décidé que ce mot ne peut se dire qu'en parlant des personnes. On ne l'emploie donc pas au figuré. A. L.

SYNONYME se dit des mots qui, se ressemblant par une idée commune, sont néanmoins distingués les uns les autres par quelque idée accessoire et particulière à chacun d'eux, d'où naît, presque toujours, une nécessité de choix pour les placer à propos et parler avec justesse. *Épée* et *glaive*, *aimer* et *chérir*, *contestation* et *dispute* sont synonymes.

Il faut encore que les synonymes, pour être bien employés ajoutent, à la clarté et à la force de l'expression. Ce serait donc s'exprimer mal que de dire : « Quels *pleurs* et quelles *larmes* ne répandent-ils pas pour se délivrer des « reproches de leur conscience ? » — « Les corps après la mort sont réduits « en *cendre* et en *poussière*. »

Mais on dira bien : « Longin entend par le sublime ce qui fait qu'un ou- « vrage *enlève*, *ravit*, *transporte*, » parce que ces trois verbes enchérissent l'un sur l'autre.

T

T, substantif, est masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

TABLEAU. Ce mot se dit figurément de ce qui offre à l'œil, à l'imagination une image de ce qui pourrait offrir au peintre le sujet d'un tableau :

> Je connais la nature, et sur ses grands *tableaux*
> J'ai cent fois, jeune encore, exercé mes pinceaux.
> (Leblanc, *sur la nécessité du Dramatique*..
>
> Ces faneurs vont m'offrir de plus riants *tableaux*.
> Voyez-les s'occuper à traîner des rateaux. (Saint-Lambert, *les Saisons*, chant II.)
>
> Parmi le cours fleuri des limpides ruisseaux,
> Au milieu des baisers et du chant des oiseaux,
> Quel *tableau* m'est offert plein de charme et de vie ! (Béranger.)

TAIE, substantif féminin. Linge qui sert d'enveloppe à un oreiller qu'on met sur le chevet du lit, et où l'on appuie sa tête.

L'Académie, dans son *Dictionnaire*, édition de 1798, indique *têt* et *taie*, et elle fait observer qu'on devrait écrire *têt*, à cause de l'étymologie latine *tegere*, couvrir. Trévoux, Richelet, de Wailly, Gattel, Féraud, Boiste, La-

veaux et le *Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1762 et de 1835, n'indiquent que le mot *taie*.

Tête d'oreiller est un barbarisme.

TAIRE (FAIRE). Empêcher de parler, imposer silence, fermer la bouche, rendre muet. Ce verbe, dans cette acception, se dit au propre et au figuré : « Il a fait *taire* son ressentiment. » (L'Académie.) — « C'est ainsi que le « Seigneur fait *taire* les superbes et les incrédules. » (Bossuet.) — « Si « l'homme charnel voulait faire *taire* ces pensées de chair et de sang qui « offusquent sa raison, il reconnaîtrait, etc., etc. » (Massillon.)

> J'ai *fait taire* les lois et gémir l'innocence. (Racine, *Esther*, acte III, sc. 1.)
>
> Un prodige étonnant *fit taire* ce transport.
> (Le même, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)
>
> ..... Calchas, qui l'attend en ces lieux,
> *Fera taire* nos pleurs, fera parler les dieux. (Même scène.)

TAMBOUR (BATTRE DU), BATTRE LE TAMBOUR.

Battre du tambour signifie tirer des sons du tambour, jouer du tambour : « Il a appris à *battre du tambour*. » (L'Académie, au mot *Tambour*, et Laveaux.) — « Recommencez vos chants, et vous autres, *battez du tambour* « et sonnez de la trompette. » (Voltaire, traduction de Caldéron : Tout est vérité et tout est mensonge.)

Battre le tambour signifie donner une annonce, un signal avec le tambour : « On *battit le tambour* pour rassembler la troupe. » (L'Académie.) — « Ce fut à l'entrée d'Édouard III dans Calais, l'an 1347, que l'on entendit « *battre le tambour* pour la première fois. » (Laveaux.)

TAPIS. Ce substantif se prend quelquefois pour *tapis* de verdure, de gazon, de fleurs, de mousse.

> ... Les pasteurs, couchés sur de riants *tapis*,
> Réveillent par leurs chants les échos assoupis. (Roucher, *les Mois*, chant II.)
>
> Des nymphes la troupe folâtre
> Danse et foule, d'un pied d'albâtre,
> L'émeraude des *tapis* verts. (Lebrun.)
>
> Un long *tapis* de fleurs déployé sur les prés. (Léonard.)
>
> La mousse sous les pieds étend un *tapis* frais. (De Saint-Ange.)

TEINDRE. L'Académie ne dit ce mot qu'au propre ; cependant, au participe, elle en fait usage au figuré : « Il est encore *teint* du sang de sa vic- « time. » — « Quel respect les premiers chrétiens n'avaient-ils pas pour les « lieux *teints* du sang des martyrs ! »

> Sur un char *teint* de sang, attelé par la haine.
> (Voltaire, *la Henriade*, chant VIII.)
>
> L'Aurore, cependant, sort des bras de Tithon,
> Et d'un pourpre azuré *teint* le sombre horizon.
> (Gaston, traduction de l'*Énéide*, livre IV.)

TEMOIN. Ce substantif, placé au commencement d'un membre de phrase,

est toujours invariable; c'est une sorte d'adverbe: « *Témoin* les victoires « qu'il a remportées. » — « *Témoin* les blessures dont il est encore tout « couvert. » (L'Académie.) — « La diction dépend de la grammaire, *té-* « *moin* les beaux vers de Corneille. » (Voltaire.)

> Quand avons-nous manqué d'aboyer au larron?
> *Témoin* trois procureurs, dont icelui Citron
> A déchiré la robe. (Racine, *les Plaideurs*, acte III, sc. 3.)

Mais dans cette phrase : *Je vous prends tous à* TÉMOIN, l'expression *té-moin* doit-elle rester au singulier, ou doit-elle être mise au pluriel?

C'est M. Boniface qui va répondre : « Ce n'est pas la première fois que cette question est agitée: Vaugelas, dans ses *Remarques*, est d'avis que l'on écrive : « Je vous prends tous à *témoin*, » sans *s* à *témoin*; et ses motifs sont qu'*à témoin* se prend là adverbialement, et alors qu'il doit être invariable, comme nous en avons plusieurs exemples dans notre langue, tels que: « Je « vous prends tous à *partie*, » au singulier : « Je vous prends tous à *ga-* « *rant*, » et non *à garants*, au pluriel. — *Témoin*, en ce sens, signifie *té-moignage*. »

L'Académie, dans ses *Observations sur Vaugelas*, a été de l'avis de ce Grammairien, c'est-à-dire qu'elle a adopté le singulier; mais on ne trouve d'exemple à l'appui de son opinion que dans l'édition de 1798, dans laquelle on lit au mot *Témoin*: « Je vous prends tous à *témoin*. »

Furetière, Trévoux, Th. Corneille, Ménage, Joubert, Gattel, Féraud, et d'autres encore, condamnent le pluriel. Voici quelques exemples qui viennent à l'appui de leur décision : « Les féciaux allaient en personne vers ceux « qui avaient fait tort aux Romains, et s'ils ne pouvaient pas les porter à « leur rendre justice, ils leur déclaraient la guerre; mais auparavant ils « prenaient les dieux à *témoin*. » (Plutarque, *Vie de Numa*.)

> Iris, je prends le ciel et les dieux *à témoin*
> Que vous êtes l'objet de mon plus tendre soin. (Madame de la Suze.)

« Il prit les dieux et les hommes à *témoin* de tous les maux que cause- « rait à la république une pareille innovation. » (Vertot, *Révolutions ro-maines*, liv. I.) — « Je vous prends à *témoin*, vous tous qui m'écoutez et qui « voyez mes larmes. » (Massillon.)

> Je prends *à témoin*
> Ces bois, ces prairies. (Idylle de Madame Deshoulières à ses enfants.)

Ainsi, il est démontré que l'expression *à témoin* signifie *témoignage*, et doit rester au singulier; qu'elle est en parfaite analogie avec *prendre à ga-rant*, *à caution*, *à partie*; enfin que l'Académie et plusieurs bons Grammairiens s'accordent à l'écrire toujours au singulier.

Il en est de même de ces expressions: « Prendre à *garant*, prendre à *cau-* « *tion*, prendre à *partie*, » où les substantifs *garant*, *caution*, *partie* figurent comme adverbes, et par conséquent ne changent point de terminaison.

Observez que *je vous prends à témoin* et *je vous prends pour témoin*, n'ont pas le même sens; voyez page 258, chap. III, art. 2.

TEMPS, substantif masculin. Quelques personnes retranchent de ce mot la lettre caractéristique *p*, et cela apparemment parce qu'elle ne se prononce pas; mais cette orthographe est contraire à celle qu'ont adoptée Trévoux, Beauzée, de Wailly, Girard, Domergue et l'Académie dans son *Dictionnaire*; de plus, elle est contraire à l'étymologie du mot, et à son analogie avec les mots *temporel*, *temporiser*, où se trouve la lettre *p*.

Ces mêmes autorités écrivent également l'adverbe *long-temps* avec un *p* au second mot. — L'Académie écrit aujourd'hui *longtemps* sans tiret.

TENDRE. Quand ce verbe signifie tapisser (parer de tapisserie une chambre, une salle, une rue, etc.), l'Académie ne lui donne pour régime que la préposition *de*: « *Tendre* un appartement *de* damas, *de* velours. *Tendre* « *de* deuil une chambre. L'église était toute *tendue de* noir. » Boiste indique au contraire pour régime: « *Tendre en* blanc. » Et beaucoup de personnes emploient cette dernière forme. Cependant la décision de l'Académie nous semble bien préférable; d'abord à cause de l'analogie; on dit: « Ta- « pisser une chambre *de* papier peint, *de* portraits, *d*'images, » et non *en papier*, *en portraits*, etc. Ensuite la préposition *en*, de sa nature, indique une manière d'être, ou une modification qui est identifiée avec la chose même, comme: « Mettre *en* couleur; teindre, colorer *en* bleu, *en* rouge; « voir *en* noir. » Mais la tenture se conçoit toujours séparée de l'objet, qui n'en reçoit aucune modification réelle. La préposition *en* serait donc mal appliquée. A. L.

TENDRON, TENDON, TENDRETÉ, substantifs féminins.

Tendron se dit du bourgeon ou rejeton tendre de quelques arbres et de quelques plantes, tels que: « les *tendrons* des cardes, des choux, des radis, « des raves, des artichauts. »

Il se dit encore des cartilages qui sont à l'extrémité des os de la poitrine de quelques animaux; et dans cette signification on dit: « Une fricassée de « *tendrons* de veau, » et non pas de *tendons* de veau.

Tendon s'entend de la partie du muscle par laquelle il est attaché à l'os, autrement dit son extrémité: « La suture du *tendon* est une opération très « délicate en chirurgie. » (Trévoux, Richelet et l'Académie.)

Tendreté s'emploie pour exprimer la qualité de ce qui est tendre. Il est peu usité. On n'en fait guère usage qu'en parlant des viandes, des fruits, des légumes: « La *tendreté* d'un gigot, d'un lapereau, de ces légumes, de ces « fruits; » *tendresse* serait une faute grossière. (Mêmes autorités.)

TENTER. L'Académie indique plusieurs acceptions de ce verbe: « *Ten-* « *ter* fortune, » hasarder quelque chose dans l'espérance du succès. « Dieu « *tenta* Abraham, » éprouva sa fidélité.

Racine, dans *Mithridate* (acte II, sc. 5), a dit, dans le sens d'éprouver

Mes soldats dont je veux *tenter* la complaisance.

Dans *Phèdre* (acte IV, sc. 2) :

> ... Ne viens pas ici braver ma haine
> Et *tenter* un courroux que je retiens à peine.

Et Boileau (Satire IX), dans le sens de séduire, de corrompre :

> ... En vain, dites-vous, je pense vous *tenter*
> Par l'éclat d'un fardeau trop pesant à porter.

Tenter Dieu, c'est lui demander des effets de sa toute-puissance sans nécessité. Bossuet a dit : « Les hommes superbes ont *tenté Dieu* en songeant à « se faire heureux malgré ses lois. »

THÉRIAQUE, substantif féminin. Composition médicinale en forme d'opiat, dont la base est la chair de vipère.

Quelques auteurs, tels que le P. Rapin, Ménage et Th. Corneille, ont fait ce mot masculin ; mais l'Académie, dans son *Dictionnaire*, et tous les auteurs d'ouvrages de médecine et de pharmacie le font féminin : « La *thériaque* dont Andromachus le père, médecin de Néron, est l'inventeur, est « une imitation de l'antidote qui fut composé par Mithridate, roi de Pont. » (L'Académie et Trévoux).

TIMORÉ. Féraud pense que l'emploi de ce mot est très borné ; on ne doit, suivant lui, en faire usage qu'en style de dévotion et au féminin. : « La prin- « cesse palatine croyait voir partout dans ses actions un amour-propre dé- « guisé en vertu ; quel supplice à une conscience *timorée !* » Cependant l'Académie, dans l'édition de 1798, a donné cet exemple : « Il est trop ti- « *moré ;* » mais, dans l'édition de 1762, on lit que ce mot ne s'emploie guère au masculin, et tous les faiseurs de *Dictionnaires* se sont rangés de cet avis ; cependant M. Laveaux veut que l'on puisse dire *un esprit timoré.*

— Aujourd'hui le masculin est également employé ; et l'Académie donne pour exemple : « Vous êtes bien *timoré.* » A. L.

TISSU. L'Académie donne plusieurs exemples de l'emploi de ce mot au figuré, nous allons en ajouter d'autres :

> Tous ses jours n'ont été qu'un *tissu* de bienfaits.
> (Ducis, Épître contre le célibat.)

> Non, désormais ma vie est un *tissu* d'horreurs.
> (Voltaire, *Zulime,* acte I, sc. 5.)

> Ah ! cet enchaînement, ce *tissu* de noirceurs,
> Ajoute à chaque instant à mes justes fureurs.
> (La Harpe, *le comte de Warwick,* acte II, sc. 7.)

> Sous mes pas innocents que de piéges dressés !
> Quel noir et long *tissu* de maux entrelacés. (Lebrun, Élégie 12, livre I.)

TOMBER PAR TERRE, TOMBER A TERRE.

Ces deux expressions ne se ressemblent pas autant que l'on croirait. *Tomber par terre* se dit de ce qui, touchant à terre, tombe de sa hauteur ; et *tomber à terre,* de ce qui, étant élevé au dessus de terre, tombe d'en haut. Un homme, par exemple, qui passe dans une rue, et qui vient à tomber,

tombe par terre, et non pas *à terre*, car il y était déjà ; mais un couvreur, à qui le pied manque sur le toit, *tombe à terre*, et non pas *par terre*. — Un arbre *tombe par terre*, mais le fruit de l'arbre *tombe à terre*.

« Ils étaient si serrés les uns contre les autres, qu'ils ne pouvaient lancer « leur javelots ; s'ils en lançaient quelques uns, ils se rencontraient et s'en- « trechoquaient, de sorte que la plupart *tombaient à terre* sans effet. » (Vaugelas, traduction de *Quinte-Curce*, livre III, ch. 2.)

> Là, près d'un Guarini, Térence *tombe à terre*. (Boileau, *le Lutrin*, chant V.)
> Êtes-vous ici près, monsieur, *tombé par terre?*
> (Voltaire, *le Dépositaire*, acte III, sc. 2.)

« Lorsque Jésus leur dit : C'est moi, ils furent renversés, et *tombèrent* « *par terre*. » (Traduction du *Nouveau-Testament*, Jean, 18, 6.)

(Andry de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent*, tome II.)

TOME, VOLUME, substantif masculin. Le *volume* peut contenir plusieurs *tomes*, mais le *tome* ne peut faire plusieurs *volumes;* la reliure sépare les *volumes*, et la division de l'ouvrage distingue les *tomes*. Il est évident, d'après cela, qu'un dictionnaire peut former plusieurs *volumes*, mais non pas plusieurs *tomes :* « Il ne faut pas toujours juger de la science de « l'auteur par la grosseur du *volume*. » — Il y a beaucoup d'ouvrages en « plusieurs *tomes* qui seraient meilleurs s'ils étaient réunis en un seul. » (L'abbé Girard.)

Cependant, comme le fait observer M. Laveaux, ces deux termes se prennent assez souvent l'un pour l'autre, et l'on dit indistinctement : « J'ai perdu « un *volume* ou un *tome* de l'*Histoire de France*. »

— Ces deux mots tendent à se confondre, parce qu'ils se sont éloignés de leur signification primitive. *Tome* vient du grec et signifie *section;* il marque la séparation, la *coupure*, la division matérielle d'un ouvrage trop étendu pour être écrit ou imprimé en un seul faisceau. *Volume* vient du latin et signifie *rouleau*, parce que les anciens, qui n'écrivaient que d'un seul côté de chaque feuille, roulaient leurs livres au lieu de les assembler comme nous le faisons. On pourrait dire aujourd'hui que *le tome* est la division indiquée par l'imprimeur, la division de droit ; et *le volume*, la division établie par le relieur, la division de fait. « Il a fait relier les deux *tomes* en un seul *volume*. » (Académie.) Par suite, on a pu dire au figuré, *faire le second tome de quelqu'un*, en être comme une partie séparée, avoir avec lui beaucoup de ressemblance sous certains rapports ; mais on ne se sert pas en ce sens du mot *volume*, qui indique trop strictement le fait matériel. A. L.

TONNER. L'Académie ne dit point *tonner sur quelqu'un*, *Tonner sur quelqu'un* se dit pour exercer une puissance, une autorité redoutable.

> Ces ministres, ces grands que *tonnent* sur nos têtes. (Voltaire.)
> Dans ce moment encor le fils de Jupiter,
> . . . .
> A fait *sur* moi des dieux *tonner* l'ordre suprême. (Delille, *Énéide*.)

Tonner contre quelqu'un signifie parler avec beaucoup de force et de véhémence contre lui.

TORRENT. Les poëtes emploient souvent ce mot au figuré, ou pour des comparaisons.

> Le bonheur des méchants comme un *torrent* s'écoule.
> (Racine, *Athalie*, acte II, sc. 7.)
>
> Mais qui peut, dans sa course, arrêter ce *torrent?*
> Achille va combattre et triomphe en courant. (Le même, *Iphigénie*, acte I, sc. 1.)
>
> Le prélat, à ces mots, verse un *torrent* de larmes.
> (Boileau, *le Lutrin*, chant I.)

Les poëtes ont dit encore « des *torrents* de lumière, de feux, de flamme; « le *torrent* des âges, le *torrent* des passions; un *torrent* de délices, de vo- « luptés; des *torrents* de joie. »

TOUCHER. Voyez le mot *Jouer*.

TRADUCTION, VERSION. Ces deux mots ne doivent pas être confondus, et en effet, ils diffèrent entre eux par quelques idées accessoires. On dit en parlant des Saintes-Écritures, « la *version* des septante, la *version* « vulgate; » et l'on ne dirait pas de même : « la *traduction* des septante, la « *traduction* vulgate. » On dit au contraire que Vaugelas a fait une excellente *traduction de Quinte-Curce*. Il semble que la *version* est plus littérale, plus attachée aux procédés de la langue orientale et plus asservie dans ses moyens aux vues de la construction analytique, et que la *traduction* est plus occupée du fond des pensées, plus attentive à les présenter sous la forme qui peut leur convenir dans la langue nouvelle, et plus assujettie aux termes et au génie de cette langue. La *version* ne doit être que fidèle et claire. La *traduction* doit avoir de plus de la facilité, de la convenance, de la correction, et le ton propre à la chose, conformément au génie du nouvel idiome.

L'art de la *traduction* suppose nécessairement celui de la *version;* et c'est pour cela que les premiers essais de *traductions* que l'on fait faire aux jeunes gens, dans les colléges, du grec et du latin en français, sont très bien nommés des *versions*. (Beauzée, *Encyclopédie*, XVI, 510.)

TRAHIR. Voici quelques exemples qui feront voir que ce verbe est employé au figuré dans des acceptions diverses :

> Cette jeune beauté
> Garde en vain un *secret* que *trahit* sa fierté. (Racine, *Iphigénie*, acte I, sc. 2.)
>
> Je ne puis estimer ces dangereux auteurs
> Qui, de l'honneur en vers infâmes déserteurs,
> *Trahissent la vertu* sur un papier coupable. (Boileau, *Art poétique*, chant IV.)
>
> Ne me déguise rien : mes *feux* sont-ils *trahis?* (Voltaire, *Zaïre*, acte III, sc. 1.)
>
> La rougeur de son front *trahissait sa pensée*.
> (Voltaire, *Sémiramis*, acte II, sc. 2)
>
> De la postérité pourquoi *trahir l'espoir?* (Delille, *Énéide*.)

TRAITER. On dit assez indifféremment *traiter* une matière, une ques-

tion, et *traiter d'*une matière, *d'*une question; cependant, quand on spécifie la matière, la question, il faut *traiter de :* « Dans son ouvrage, il *traite des* « plantes, *des* métaux, *de* l'économie. » (Féraud.)—« Comme j'ai déjà *traité* « *de* cette matière dans ma neuvième satire, il est bon d'y renvoyer mon « lecteur. » (Boileau, *Discours sur la Satire.*) — « Cette histoire des oi- « seaux serait trop volumineuse, si j'eusse *traité de* chaque espèce en parti- « culier. » (Buffon, Plan de l'ouvrage, *Histoire naturelle des Oiseaux.*)

On lit dans l'*Année littéraire* : « L'auteur *traite* les moyens d'étudier « l'histoire. » Il me semble, dit Féraud, qu'il faut dire : « *traite des* « moyens. »

On dit : *Traiter* une affaire, aussi bien que *traiter d'*une affaire ; mais Laveaux pense que *traiter* une affaire c'est l'examiner à fond, et *traiter d'*une affaire c'est la discuter : « Le rapporteur a bien *traité* l'affaire; » et « les ju- « ges ont *traité de* cette affaire pendant deux heures.

Employé pour : négocier une acquisition, *traiter* est toujours suivi de la préposition *de :* « Il a *traité de* cette charge, *de* cette terre. » — « Je *traite-* « *rais* volontiers *de* toutes mes prétentions. » (L'Académie.)

L'auteur des *Révolutions romaines* s'est donc mal exprimé lorsqu'il a dit : « Il fallait que le peuple autorisât ses magistrats à convoquer des assemblées « pour *traiter* ses droits ; » il devait dire : pour *traiter de* ses droits. (La Touche, page 526, t. II, et le *Dictionnaire critique de Féraud.*)

Traiter, dans la signification de *reconnaître pour*, *qualifier de*, se met avec la préposition *de* avant les noms qui expriment les qualifications que l'on donne : « Il le *traita d'*imposteur, *de* fripon. »

Enfin, *traiter* quelqu'un *d'*ami, c'est lui en donner le nom ; et le *traiter en* ami, c'est agir à son égard comme on le fait avec un ami. (Le *Dictionnaire critique de Féraud.*)

TRAMONTANE, substantif féminin. On appelle ainsi, en Italie et sur la Méditerranée, un vent qui souffle du côté et au delà des monts, par rapport à l'Italie ; sur l'Océan, on l'appelle vent du Nord.

Tramontane s'entend aussi de l'étoile polaire ou du Nord, en tant qu'elle sert à conduire les vaisseaux sur la mer ; de là, on dit figurément et en style familier : « Il a perdu la *tramontane*, » c'est-à-dire, il est déconcerté, il ne sait plus où il en est : « L'indignation, la fureur, le délire s'emparèrent de « moi, je perdis la *tramontane*. » (J.-J. Rousseau.)

(Andry de Boisregard, p. 689. — Trévoux, Richelet et l'Académie.)

Tramontade ou *Trémontade* est un barbarisme.

TRANSFUGE. Ce mot ne se prend pas toujours en mauvaise part, comme le ferait croire le silence de l'Académie.

> Rousseau, riche d'une âme indépendante et fière,
> *Transfuge* des châteaux, revole à sa chaumière. (Millevoye.)
> Heureux qui, dans le sein de l'amitié fidèle,
> Libre de tous ses fers, *transfuge* des amours,
> Cache dans ses jardins l'automne de ses jours. (Bérenger.)

Transfuge du Permesse aux rives du Pactole,
Aux tristes arbrisseaux qui naissent sur ces bords
Je suspendrai ma lyre... (Ginguené, à son ami.)

TRANSVASER, verbe actif. Verser d'un vase dans un autre. Il ne se dit que des liqueurs, du vin. (L'Académie et Richelet.)

Quelques uns disent *transvider*, mais le mot n'est pas français.

TRÈS. Ce mot, qui, comme nous l'avons vu page 250 de cette Grammaire, est en français le signe du superlatif absolu, ne s'associe guère bien avec les participes, surtout avec ceux des verbes pronominaux : « Il s'en est *très*-oc-« cupé. » — « Cette nouvelle s'est *très*-répandue. » — « Gênes était toujours « *très*-menacée par les Piémontais. » (Voltaire.) On doit se servir de *beaucoup*, *fort*, ou de tout autre adverbe équivalent

Il faut remarquer cependant qu'on peut employer *très* avec certains participes employés comme adjectifs verbaux, c'est-à-dire, pour exprimer l'état, la manière d'être du mot auquel ils se rapportent; comme *fâché*, *humilié*, *occupé :* « Il fut *très*-humilié, il est *très*-occupé. » Dans ce cas, le participe n'a pas de régime, et alors même il vaut mieux employer *fort*, *beaucoup*, etc.

Très ne modifie pas non plus les substantifs; ainsi cette phrase de Marivaux : « Nous étions partis *très*-matin de cette ville, » n'est pas très-correcte, il fallait dire : de *très-grand* matin. (Le *Dictionnaire critique de Féraud*.)

— Dans cette dernière locution, *matin* est employé adverbialement, il peut donc prendre le superlatif. L'Académie donne pour exemple : « Il s'est levé « *très-matin*. » Il faut remarquer que *très* n'est pas un adverbe, mais seulement une particule qui marque le superlatif absolu, et qu'on ne peut employer par conséquent qu'avec les mots susceptibles de prendre ce degré de signification. Voilà pourquoi on le joint toujours par un tiret au mot qu'il modifie, *très-bon*, *très-estimé*, *très-sagement*. C'est donc une faute de dire *il est très à son aise*, *il est très en peine*, *très en train*, etc. Il faut en ce cas employer l'adverbe *fort*. A. L.

TRIAGE, substantif masculin. Choix ; se dit tant de l'action par laquelle on choisit que de la chose choisie : « Faire le *triage*. » — « Voilà un beau « *triage*. » Il y a des personnes qui disent *trayage*, et dans le même sens, *trayer ;* l'un et l'autre sont des fautes. (Trévoux, Richelet et l'Académie.)

TRIOMPHER. Ce verbe se dit des choses ; l'Académie a dit : « Sa beauté « *triomphait* de tous les cœurs. » — « L'innocence a *triomphé*. »

Trahi de toutes parts, accablé d'injustices,
Je vais sortir d'un gouffre où *triomphent* les vices.
(Molière, *le Misanthrope*.)

TROP. L'Académie indique ce mot comme substantif : « Otez le *trop*. » Mais on ne trouve pas dans les *Dictionnaires* de Boiste, de Gattel et de Féraud *mon trop*, *ton trop*, *son trop*. Cependant plusieurs écrivains en ont fait usage : « Son *trop* de confiance l'a perdu. » (Planche.)

J'abuse, cher ami, de ton *trop* d'amitié.
(Racine, *Andromaque*, acte III, sc. 1.)

Dieux ! je me plains à vous de son *trop* de vertu.
(Voltaire, *Mérope*, acte V, sc. 4.)

TROUPEAU. Ce mot s'emploie au figuré, emploi dont l'Académie donne plusieurs exemples. « Le *troupeau* de J.-C. » — « Le servile *troupeau* des « imitateurs. »

Viens, et pense du moins que ce *troupeau* timide
De vestales, d'enfants a besoin qu'on le guide.
(Colardeau, *lettres d'Héloïse.*)

A la fontaine où s'enivrent Boileau,
Le grand Corneille et le sacré *troupeau*
De ces auteurs que l'on ne trouve guère,
Un bon rimeur doit boire à pleine aiguière.
(Propetit de Grammont, rondeau.)

Sous leurs pas, cependant, s'ouvrent les noirs abîmes
Où la cruelle mort, les prenant pour victimes,
Frappe ces vils *troupeaux* dont elle est le pasteur.
(J.-B. Rousseau, Ode tirée du Psaume XLVIII.)

TROUVER BON, TROUVER MAUVAIS.

Lorsque ces expressions peuvent se résoudre par *trouver bien*, *trouver mal*, alors *bon* et *mauvais* sont pris adverbialement, et répondent au *bene probare*, *male probare* des Latins : « J'ai *trouvé bon* la réprimande que « vous avez faite à ma fille. » — « J'ai *trouvé bon* ou *mauvais* la liberté que « vous avez prise. »

En effet, *trouver bon* ou *mauvais* qu'une chose ait été faite, ce n'est pas dire qu'on trouve cette chose bonne ou mauvaise en elle-même ; c'est dire qu'on trouve bien ou mal ce qui a été fait, ce qui a été dit.

Mais on dira très bien : « J'ai *trouvé bonne* et bien placée la réprimande « que vous avez faite. » — « J'ai *trouvé bonne* l'action que vous *trouvez* « *mauvaise ;* » parce que dans ces phrases, *bonne*, *mauvaise*, sont là pour qualifier le substantif ; c'est réellement la réprimande, l'action qu'on trouve bonne, mauvaise en elle-même. (M. Lemare, page 174.)

— Il nous semble que cette dernière tournure est la seule admissible dans les phrases indiquées, et que dans aucun cas on ne peut dire *j'ai trouvé bon la réprimande*, etc. Cela évidemment choque l'oreille. Aussi l'Académie ne donne-t-elle aucun exemple de ce genre. Partout elle fait suivre les locutions absolues *trouver bon*, *trouver mauvais* de la conjonction *que :* « Je *trouve* « *bon que* vous alliez le voir. Je *trouve mauvais que* vous ayez fait cette « démarche. » Il faut donc que les mots *bon*, *mauvais* s'accordent, comme adjectifs, avec le régime du verbe *trouver*, ou, s'ils sont adverbes, il faut les faire suivre de la conjonction *que*. Et dans le premier cas l'adjectif très-souvent se sépare du verbe : « Je *trouve* ces vers *mauvais ;* je *trouve* cette « démarche *bonne*. » A. L.

TYRAN. L'Académie ne le dit, au figuré, que de l'usage, qui est le *tyran* des langues, et de tout homme qui exerce une grande autorité dont il abuse. Ce mot a encore une signification plus étendue.

> La faiblesse au teint pâle, aux regards abattus,
> *Tyran* qui cède au crime et détruit les vertus.
> (Voltaire, *la Henriade*, chant VII.)
>
> Ces charmes tout-puissants
> Du malheureux Biron impérieux *tyrans*. (Le même.)
>
> Ainsi lorsque les vents, fougueux *tyrans* des eaux,
> De la Seine ou du Rhône ont soulevé les flots.
> (Voltaire, *la Henriade*, chant IV.)
>
> Et moi, *tyran* d'un cœur qui se refuse au mien,
> Même en vous possédant je ne vous devrai rien.
> (Racine, *Mithridate*, acte II, sc. 4.)

U, V.

U. Cette lettre est du genre masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. — Il en est de même de la lettre V. (L'Académie.)

UN DE et L'UN DE signifient l'un et l'autre une unité extraite de plusieurs unités; mais *un de* présente une idée indéterminée ou déterminée d'une manière incomplète, au lieu que *l'un de* exprime une idée complétement déterminée, ou pour mieux dire, doublement déterminée, savoir, par un nom ou un pronom qui précède, et par un nombre précis qui suit.

On dira donc : « Henri IV est *un des* meilleurs princes qui aient régné « sur la France, » parce que *un*, déterminé par le substantif *Henri*, ne l'est pas par *meilleurs princes*, qui n'exprime pas un nombre précis.

« *Un des* quarante de l'Académie française a bien voulu être de mon avis, » parce qu'ici, quoiqu'il y ait nombre précis, *un* ne se rapporte cependant à aucun substantif ou pronom qui précède.

Mais on dira : « Ducis, *l'un des* quarante de l'Académie française, vient « d'obtenir un nouveau triomphe sur la scène, » parce que, dans ce cas, la détermination est complète; l'unité est doublement déterminée. Il y a tout à la fois un substantif qui précède (*Ducis*), et un nombre précis (*quarante*) qui suit. (Domergue, sa *Grammaire simplifiée*, page 61.)

D'après les mêmes principes, on devra dire aussi :

« *Un* de mes plus grands plaisirs serait d'être utile. »

« *Une* des neuf muses s'appelle « Terpsichore. »

« *Une* des trois Grâces est tom- « bée et s'est cassé un bras. »

« La bienfaisance est *l'un* des « deux plaisirs que je préfère à tous « les autres; l'étude est le second. »

« Terpsichore est *l'une* des neuf « Muses. »

« Thalie est *l'une* des trois Grâ- « ces. »

Il est certain que *le* doit ajouter à *un*, à *une* une idée d'individualité. *L'un de*, *l'une de* convient pour exprimer l'unité prise dans un *nombre fixe*, comme *deux*, *trois*, *neuf*, *quarante*, et se rapportant à un *substantif* qui ait précédé, deux conditions qui doivent être réunies pour nécessiter l'emploi de *le*.

Ainsi on n'imitera pas en cela les passages suivants :

« Vous savez que son père est *l'un de* mes meilleurs amis. » (Mme de Sévigné.)

Il fallait : est *un de* mes meilleurs amis ; car, quoique le substantif de *un* ait été nommé, il ne fait point partie d'un nombre fixe.

> Ne nous associons qu'avecque nos égaux,
> Ou bien il nous faudra craindre
> Le destin d'*un* de ces pots. (La Fontaine, livre V, fable 2.)

Il fallait *de l'un de* ces pots, car les deux conditions sont remplies. On a parlé du pot de terre et du pot de fer, et le nombre est fixe.

> Vos jolis vers remplis de grâce
> Enchaînent nos esprits avec des nœuds de fleurs.
> Votre couvent est le Parnasse,
> Vous êtes *une des neuf* sœurs.

Il fallait *l'une des* neuf sœurs, par la même analogie.

(M. Lemare, *Cours de Langue française*, vol. II, page 686.)

Quelquefois *un* se supprime également ; on dira très bien : « Il se trouva « grand nombre de sénateurs, de chevaliers, lorsqu'on délibéra là-dessus. » Tel est l'avis de Wailly et de Féraud ; mais, comme ils le remarquent, cette suppression n'a lieu qu'avec le mot *nombre*. En effet, ce serait un gasconisme que de dire : *trois heures et quart*, *deux aunes et quart ; monsieur tel, madame telle ;* il faut absolument dire : « et *un* quart ; monsieur *un* « tel, madame *une* telle. » (Le *Dictionnaire critique de Féraud*.)

— Les règles générales données au commencement de cet article sont trop absolues, et ce serait une erreur de croire qu'elles n'admettent pas d'exceptions. M. Marle a donné dans le *Journal grammatical* un article sur ce sujet ; nous allons en extraire quelques règles.

1° *L'un de* s'emploie de préférence au commencement d'une proposition incidente. « Plusieurs auteurs, et entre autres Stésichorus, *l'un des* plus an« ciens poëtes lyriques, ont écrit, etc. » (Racine.) — « Shaftesbury, *l'un des* « héros du parti philosophique. » (Voltaire.) Cette locution s'applique surtout comme apposition. Si l'on exprimait le sujet et le verbe, *un de* vaudrait mieux, et l'on écrirait : « qui était *un des* héros, etc. »

2° *L'un de* doit encore avoir la préférence quand le substantif destiné à le suivre est sous-entendu. « L'arabe charge ses chameaux de son butin. « Monté sur *l'un des* plus légers, etc. » (Buffon.)

3° L'article est presque toujours nécessaire lorsque le mot qui suit est un pronom.

L'un d'eux, en blasphêmant, vient de nous faire entendre
Qu'Abner est dans les fers... (Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 5.)

4° Enfin après *et* ou *si* on met par euphonie *l'un* de préférence: « Si *l'un* « de vos amis a besoin de vous, etc. »

Comme la locution *un de* est plus vague que l'autre, il arrive que, dans beaucoup de cas précités, l'écrivain sera libre de choisir, selon la tendance de sa pensée. Outre les règles, il faut donc encore consulter le goût. A. L.

USURPATEUR. L'Académie ne dit pas que ce mot, dans le style élevé, en prose comme en vers, peut se prendre adjectivement, au propre de même qu'au figuré.

Il a fui devant nous pour retarder sa perte,
Ce peuple *usurpateur* de l'empire des eaux. (Gilbert, Ode sur la Guerre d'Amériq
L'ivraie *usurpatrice* étouffe le froment. (Esménard, *la Navigation*, chant III.)

VAGUE. Voyez *Flot*.

VASISTAS, substantif masculin (on prononce *vazistâsse*). Petite partie d'une porte ou d'une fenêtre, laquelle partie s'ouvre et se ferme à volonté. Ce mot vient des trois mots allemands *was ist das?* (quoi est cela?) que l'on a estropiés comme la plupart des mots qui nous viennent des langues étrangères.

Vagistas, qui est dans la bouche d'une infinité de personnes, se trouve, on ne sait pourquoi, dans le *Dictionnaire de Gattel;* mais il ne se trouve que là.
(*Dictionnaire allemand de Mavillon.*)

VENGEUR, VENGERESSE, VINDICATIF, VINDICATIVE. L'un et l'autre se disent des personnes et des choses : « Un Dieu *vengeur*. » — « Tisiphone *vengeresse*. » — « Les remords *vengeurs*. » — « Tonnerre *vengeur*, foudre *vengeresse*. » — « Dieu est un juste *vengeur*. » (Massillon.)

J'ai besoin d'un *vengeur* et non d'une maîtresse.
(Racine, *Mithridate*, acte IV, sc. 5.)

Tisiphone aussitôt, *vengeresse* des crimes.
(Delille, traduction de l'*Enéide*.)

Si quelque transgresseur enfreint cette promesse,
Qu'il éprouve, grand Dieu! ta fureur *vengeresse*.
(Racine, *Athalie*, acte IV, sc. 3.)

Il (Dieu) adoucit les traits de sa main *vengeresse*,
Il ne sait point punir des moments de faiblesse.
(Voltaire, *la Henriade*, chant VII.)

Les mutins, qu'épargnait une main *vengeresse*,
Prenaient d'un roi clément la vertu pour faiblesse.
(Même ouvrage, chant X.)

« Homme, esprit, amour-propre *vindicatif;* personne, âme *vindicative*. »

Observez que *vengeur, vengeresse*, se dit de celui ou de celle qui punit, qui venge; et *vindicatif, vindicative*, se dit de celui ou de celle qui aime à se venger, qui est porté à la vengeance.

Il y a donc bien de la différence entre un *Dieu vengeur* et un *Dieu vin-*

dicatif : le premier n'exprime qu'un Dieu juste ; le second désigne une passion injuste, qui est toujours une marque de faiblesse, et qui ne peut convenir à Dieu.

Conséquemment l'Académie a fait, dans son édition de 1798, un abus du mot *vindicatif*, lorsqu'elle a dit : « On appelle *Justice vindicative* la Justice « qui punit les crimes. » La *Justice* est la *vengeresse* des crimes, mais elle ne peut pas être *vindicative*. — Cet exemple n'est pas reproduit en 1835.

Ensuite *vengeresse* ne se dit que dans le style soutenu.

VENIMEUX, VÉNÉNEUX. *Venimeux* ne se dit proprement que des animaux et *vénéneux* que des plantes : « Légumes *vénéneux*, suc *vénéneux*, qualité *vénéneuse*. »

Au figuré on dit *vénéneux* en style de théologie : « Langage *vénéneux*, « doctrine *vénéneuse*. »

VERMICELLE, substantif masculin. Mot corrompu de l'italien ; espèce de pâte que l'on mange en potage.

L'Académie écrit aussi *vermicel*. Pour la prononciation, voyez tome I, page 37.

VERT, VERTE. Cet adjectif a bien des significations ; on les trouvera toutes dans les Dictionnaires. Autrefois on écrivait *verd* au masculin avec un *d* final et au féminin avec un *t* et un *e :* l'usage a changé cette orthographe, et présentement on écrit *vert* et *verte*. (Urbain Domergue, page 143, et le *Dictionnaire de l'Académie.*)

VIDE, adjectif des deux genres. Ce mot, qui s'écrivait avec un *u (vuide)*, s'écrit maintenant sans cette lettre. (L'Académie.)

VINGT ET UN. On a douté pendant quelque temps s'il faut écrire *vingt et un* CHEVAL, *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR, ou *vingt et un* CHEVAUX, *vingt et un* ANS, *vingt et un* JOURS, avec un *s* au pluriel. L'Académie sur cette question, décida (ainsi qu'on le voit, page 166, de ses *Observations sur Vaugelas*) qu'il faut dire *vingt et un* CHEVAL, *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR ; mais que, quand il y a un adjectif après le substantif, il faut alors rapporter cet adjectif à tout le nombre entier et dire : « Il y a vingt et un *chevaux* enharnachés ; » mais que dans *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR les mots AN et JOUR doivent chacun demeurer au singulier, quoiqu'on mette l'adjectif au pluriel, et alors que l'on doit dire : « Il a vingt et un *an* accomplis. » — « Il a vingt et un *jour* passés, etc. »

L'Académie regardait ces façons de parler comme elliptiques ; c'est, disait-elle, comme s'il y avait : Il a vingt *ans* accomplis et *un an ;* il a vingt *jours* « passés et *un jour*. »

Th. Corneille et plusieurs Grammairiens adoptèrent cette décision. Mais, si l'on consulte de Latouche (page 321, tome II, de son *Art de bien parler*), Restaut (page 478 de sa *Grammaire*), de Wailly (page 178), Lévizac (page 290, tome I[er]), on acquiert la conviction que le temps a abrogé cette

façon de parler, et que la raison l'a emporté sur un caprice passager de l'usage. En effet, disent ces Grammairiens, *vingt et un* est un nom de nombre formé de deux autres, et qui n'est pas moins pluriel que celui de *quinze*, exprimé en un seul mot; ainsi il ne peut modifier qu'un substantif pluriel : d'ailleurs, on ne veut pas parler d'une seule année, d'un seul jour, mais de plusieurs; en conséquence, ils en concluent que l'on doit écrire : « Vingt et « un *ans*, vingt et un *jours*, vingt et un *ans* accomplis, vingt et un *jours* « passés; » de même que l'on écrit : « Vingt et un *chevaux*, vingt et un *che-* « *vaux* enharnachés, » de même qu'on a toujours écrit, sans difficulté : *quinze ans*, *quinze jours*.

Nos auteurs ont adopté cette opinion qui n'est plus douteuse : Marmontel écrit *vingt et un* NAVIRES. — Thomas, *quatre-vingt-un* ANS. — Voltaire, *vingt et un* ANS, etc., etc.

VIOLONCELLE, substantif masculin. Mot corrompu de l'italien. C'est l'instrument de basse le plus sonore, qui exécute parfaitement les sons, et qui rend toute sorte de musique pleine, simple, figurée. (L'Académie et Trévoux.)

Voyez pour la prononciation, tome I, page 37.

VISER, verbe neutre, ne doit pas être accompagné d'un régime direct. Au propre, il se dit pour *mirer*, *regarder un but*, afin d'y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, etc. « Il *visait à* ce but-là. » — « S'il a blessé cet « homme, c'est bien par malheur, il n'*y visait* pas. » *Il ne* LE VISAIT *pas* serait une mauvaise locution.

Au figuré, *viser* signifie *avoir en vue* une certaine fin, une certaine affaire : « Il ne *vise* point *à* cette charge-là. » — « Je ne sais *où* il *vise*, *à* quoi il « *vise*. » — « Il ne *vise* point *cette* charge, je ne sais *ce qu'*il *vise*, » serait également une faute. (*Le Dictionnaire de l'Académie*, édition de 1762, Trévoux, Richelet et Féraud.)

Cependant, dans l'édition de 1798 et dans celle de 1835, l'Académie fait observer que le verbe *viser* se prend activement dans certains cas que l'usage autorise, et elle est d'avis qu'on peut dire alors : « On *a visé cet homme* « au cœur, on *a visé cet animal* à la tête. »

VOIR GOUTTE. Il s'est glissé à l'égard de cette locution un mot qui, quoique employé par beaucoup de personnes, n'en est pas moins inutile et déplacé : « Ayant les yeux fermés, je n'*y vois* pas du tout. » — « L'Amour « est un petit dieu qui n'*y voit goutte*. » — « On dirait que vous n'*y voyez* pas *clair*. »

Mais pourquoi faire usage de ce pronom *y*? il n'exprime point relation avec ce qui précède; c'est cependant là le seul cas où il soit nécessaire. S'il est permis de dire : « Ce dialogue est si obscur que les plus doctes n'*y voient* « *goutte*, » c'est parce qu'avec le mot *dialogue*, dont on a parlé précédemment, on est obligé de déterminer cette intention par le pronom *y*, de telle sorte que c'est comme si l'on disait : « Ils ne voient, ils ne *comprennent*

« rien à ce dialogue ; » au lieu que, dans les autres exemples, on n'a rien à déterminer, conséquemment le pronom *y* est absolument inutile.

Ainsi quand *voir goutte* est employé dans sa signification propre, dans le sens de ne pas voir du tout, il ne veut pas le pronom *y ;* mais quand il est employé dans le sens de comprendre, dans le sens figuré, il peut en être accompagné.

Si donc on veut parler correctement, on dira : « Ayant les yeux fermés, je « *ne vois* pas du tout. » — « L'amour est un petit dieu qui *ne voit* « *goutte*, etc., etc. »

> On peint l'amour aveugle, il peut l'être sans doute ;
> Mais l'intérêt l'est plus, et souvent *ne voit goutte.*
>
> (Voltaire, *le Dépositaire*, acte II, sc. 6.)
>
> Déjà je *ne vois plus* qu'à travers un nuage.
>
> (Racine, *Phèdre*, acte V, scène dernière.)

« A la vérité il ne s'avançait, en quelque sorte, qu'en tâtonnant, parce « qu'il ne voyait plus. » (Buffon, *Quadrupèdes ovipares*, tome I, page 183.)

Il est vrai que, dans l'édition de 1798, l'Académie, au mot *Goutte*, dit, dans ce sens : *Je n'y vois goutte, je n'y entends goutte ;* mais ces deux dernières phrases ne se trouvent pas dans l'édition de 1762, la dernière qui ait été reconnue par l'Académie.

— L'Académie, en 1835, donne pour exemples : « Il fait bien obscur ici, « je n'*y vois goutte*. Cette affaire est fort embrouillée, je n'*y entends goutte.* » Dans ces deux cas, *y* peut très-bien s'expliquer comme adverbe relatif, *en cet endroit*, *à cette chose*, et par conséquent l'emploi en est motivé par les mots *ici*, *affaire*, qui précèdent. Mais au mot *voir*, l'Académie donne ces locutions absolues : « Il n'*y voit* goutte ; il n'*y voit* pas. » Et au mot *clair :* « Avant de m'engager, je veux *y voir* clair. » Il résulte de ces exemples, qui nous semblent aussi confirmés par l'usage, que dans ces locutions l'adverbe relatif *y* s'emploie d'une manière absolue et explétive, avec le sens neutre des langues anciennes, et qu'il signifie *à cela*, *à cette chose*, *en cette affaire*. C'est encore là un de ces idiotismes que l'usage défend contre la Grammaire.

A. L.

VOLATILE et VOLATILLE. Le premier mot est un substantif masculin signifiant *un* animal qui vole ; son plus grand usage est au pluriel. « Cet animal est du genre des *volatiles*. » (L'Académie.) Le second mot s'emploie au féminin dans le genre familier, pour indiquer de petites espèces d'oiseaux qui sont bons à manger. « Il ne leur donna à dîner que de la *volatille.* » (L'Académie.) Cependant La Fontaine a dit, dans la fable des *deux Pigeons* (IX, 2) :

> Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié)
> Prit sa fronde, et d'un coup tua plus d'à moitié
> *La volatille malheureuse.*

Il semble, par cet exemple, qu'on doive donner plus d'extension au féminin *volatille* et le prendre aussi dans le sens du masculin *volatile*. L'expres-

sion de La Fontaine nous paraît d'un bon effet, et nous ne la croyons pas condamnable. A. L.

VOULOIR. Ce verbe actif s'emploie souvent sans régime, et il exprime alors l'acte spontané de la volonté. Il n'est donc pas nécessaire d'y joindre le pronom *le*, comme le veulent quelques Grammairiens. Voyez tome Ier, page 388. L'Académie dit : « Il le fera quand *il voudra.* »

Racine, dans *Andromaque*, acte IV, sc. 3 :

> Et vous reconnaîtrez mes soins, si *vous voulez*.

De là vient qu'avec ce verbe on trouve souvent des ellipses assez fortes. Ainsi Racine a dit dans *Phèdre*, acte III, sc. 3 :

> ..... Je te l'ai prédit ; mais tu n'*as* pas *voulu*.

L'esprit supplée aisément une idée explicative, *tu n'as pas voulu me croire*, ou *me laisser mourir*. Or, cette forme elliptique se reproduit souvent dans la conversation, où elle a de la vivacité, sans nuire à la clarté de la pensée. Voyez encore ce qui a été dit page 764. A. L.

X

X. Cette lettre est du genre masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne ; elle est la seule qui fasse exception à la règle que nous avons donnée page 35, tome Ier, première partie, et qui est relative au genre des lettres qui ne se prononcent qu'avec le secours des voyelles dont on les fait précéder.

Y

Y. Cette lettre, la vingt-quatrième de l'alphabet, est du genre masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

Voyez tome Ier, page 14, ce que nous avons dit sur l'*y* grec et sur son emploi.

Voyez aussi dans ces *Remarques détachées* les mots *Il* et *Voir*.

Z

Z, substantif masculin suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'Académie.)

Voyez les mots où l'on fait usage de cette lettre, page 76.

ZEST, ZESTE. Le *s* et le *t* se font sentir dans ces deux mots.

Sans *e* final, ce mot ne s'emploie que dans cette phrase proverbiale et familière : *entre le zist et le* ZEST ; entre deux, tant bien que mal.

Zest est aussi une espèce d'interjection qui sert à marquer qu'on veut rejeter ce qu'une personne dit : « Elle se vante de faire telle chose ; *zest !* »

Voyez encore page 929.

Ecrit avec un *e* final, *zeste* s'emploie pour signifier ce qui est au dedans de la noix et qui la sépare en quatre : en ce sens il est substantif masculin.

Il se dit aussi, mais familièrement, pour marquer le peu de cas que l'on fait d'une chose ou son peu de valeur : « Cela ne vaut pas un *zeste.* »

Enfin, il énonce cette partie mince que l'on enlève sur le dessus de l'écorce d'un citron, d'une orange, d'un cédrat, etc. « Couper un *zeste*, des *zestes* « confits. » (L'Académie et Trévoux.)

ZIGZAG, substantif masculin. Ce mot qui, parmi ses diverses significations, s'emploie pour exprimer une suite de lignes l'une au dessus de l'autre, formant entre elles des angles très aigus, s'écrit au pluriel *zigzags*, et ce n'est pas un mot composé, ainsi que l'a indiqué un Grammairien moderne. (L'Académie et Trévoux.)



TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES.

NOTA. Nous ne croyons pas inutile de faire remarquer que, pour donner à cette Table un plus grand degré d'utilité en facilitant les recherches, souvent nous avons indiqué un mot dans trois endroits différents. Par exemple, on désire de savoir comment s'écrit le mot *chef-d'œuvre* au pluriel : on l'apprendra, soit au mot *Chef-d'œuvre*, lettre *C*; soit au mot *Pluriel*, lettre *P*; soit au mot *Substantif composé*, lettre *S*.

N. B. Il n'y a qu'une seule pagination pour les deux volumes ; le second commence à la page 705.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

M

N

O

P

Q

S

X

Y

ERRATA.

Page 73, ligne 5, au lieu de *kirchs*, lisez *kirsch*.

— 167, ligne 10, au lieu de *toutou*, indiqué comme prenant un *s* au pluriel, lisez, avec l'Académie, *tou-tou* sans *s* au pluriel, selon la règle donnée page 197, 2e colonne.

— 197, ligne 5, 3e col., au lieu de *Trippes-madame*, lisez *Tripes*, ou *Triques-madame*.

— 597, ligne 12, au lieu de *primitif*, lisez *partitif*.

— 637, ligne 16, au lieu de *gagner*, lisez *gager*.

TABLE

DES

DIVISIONS DE L'OUVRAGE.

TOME SECOND.

CHAPITRE V (FIN).

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

FIN DE LA GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES.

